

13845

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

de la

**Concession Française**

à

**CHANGHAI**

---

COMPTÉ-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1926

---

**BUDGET 1927**



IMPRIMERIE MUNICIPALE

# INDEX

- Abattoirs municipaux.—16, 138, 148, 153.  
Adjudications.—36, 42, 71, 75, 110, 115, 132, 174,  
216, 221, 230, 232, 254, 262, 263, 271, 277.  
Alliance Nationale.—47, 57, 165.  
Ambulance automobile.—58, 163.  
Architecture.—52, 189, 228.  
Armoiries.—240.  
Arrivée de Mr. Naggiar, Consul Général.—86.  
Assainissement.—48, 106, 227.  
Ateliers municipaux.—29, 39, 157.  
Autobus.—251.  
Autos de location.—76.  
Avenue Edouard VII.—52, 59, 63.  
Avenue Foch.—169.  
Avenue Joffre.—13, 38, 109, 154, 162.  
Avenue Pétain.—177, 199.
- Bâtiments municipaux.—33, 78, 83, 99, 115, 230,  
235, 277.  
Bétonnière d'asphalte.—59, 342.  
Bicyclettes.—12.  
Bilan.—31.  
Bornes fontaines.—106, 138.  
Budget.—20, 262, 265, 283, 284, 351.
- Caisse de Prévoyance.—12, 26, 147.  
Camions.—111.  
Camp de Koukaza.—141.  
Camp militaire.—70.  
Cercles.—66, 113, 126.  
Cercle Français.—23, 201, 210, 220, 226.  
Cercles indigènes.—70.  
Cercle Sportif Français.—25, 44, 82.  
C. F. T. E. E.—11, 23, 36, 42, 45, 58, 70, 90, 95,  
101, 132, 136, 155, 158, 171, 179, 191, 199, 208,  
213, 218, 225, 235, 246, 250, 259, 261, 272, 280.  
Chambre de Commerce Chinoise.—163.  
Chemins municipaux.—59, 71, 105, 117, 120, 137,  
178, 197.  
Cimetière de Lokawei.—38, 160.  
Circulation.—101, 207, 224, 249, 271.  
Comités.—7.  
Comité des Ecoles.—7, 119, 163, 183.  
Comité des Finances et du Contrôle.—141, 145, 169.  
Comité des Parcs.—7.
- Comité des Travaux.—7, 13, 27, 37, 43, 51, 59, 71,  
77, 84, 97, 105, 117, 119, 137, 148, 160, 168, 177,  
189, 197, 209, 212, 215, 226, 233, 252, 263.  
Comité d'Hygiène.—7, 122.  
Comité du Personnel.—7, 184.  
Commissaires Fonciers.—7.  
Commission Foncière.—7, 126.  
Compagnie de Volontaires Chinois.—26, 142.  
Compagnie des Téléphones.—92.  
Compagnie Française de Volontaires.—65.  
Constructions particulières.—28.  
Crédits supplémentaires.—164, 258.  
Crique de Zikawei.—119.
- Décès de Mr. Chu Pao San.—169.  
Décès de S. M. l'Empereur du Japon.—262.  
Demandes d'emploi.—26, 39, 47, 75, 82, 105.  
Démolition bâtiment Rue Massenet.—112.  
Dénomination nouvelles routes. 50, 145.  
Dépôt du Service du Contrôle.—145.  
Dépôt mortuaire.—98.  
Dépôt du 3<sup>ème</sup> arrondissement.—209.  
Divers.—141, 156, 158, 177, 262, 275.  
Drainage.—189, 198, 209.  
Droits de quayage.—12, 91, 154, 214.
- Eclairage public.—18, 44, 5, 71, 107, 151, 178.  
Ecole Franco-Chinoise.—35, 297.  
Ecole municipale.—29, 69, 81, 119, 134, 142, 195,  
221, 238, 295.  
Ecuries municipales.—209.  
Elections municipales.—240.  
Emprunt municipal 1903.—126, 134.  
» » 1911.—91, 112.  
» » 1914.—258.  
» » 1916.—248.  
» » 1926.—203, 214, 231.
- Enlèvement ordures ménagères.—33.  
Enseignes.—108.  
Epidémie de choléra.—160.  
Etablissements classés.—172, 216.  
» indigènes.—163.  
» prises vues cinématographiques.—72.

Etablissements publics.—12, 18, 29, 36, 44, 53, 60, 66, 73, 79, 89, 96, 97, 118, 126, 138, 150, 155, 158, 160, 181, 188, 195, 198, 212, 228, 230, 234, 239, 249, 252, 277.

Expropriations.—84, 106, 127, 149.

Fête de l'Armistice.—225.

» Jeanne d'Arc.—91, 101.

» Nationale.—82, 119, 154, 158.

Foyer du marin et du soldat 58, 145, 154.

Garage municipal.—346, 348.

Garde Municipale.—7, 12, 26, 34, 41, 46, 56, 75, 81, 89, 101, 115, 134, 142, 147, 153, 159, 164, 176, 183, 195, 206, 221, 232, 244, 248, 257, 261, 270, 277, 312.

Gouverneurs de l'Hôpital.—7.

Hôpital Sainte-Marie.—238.

Hospitalisation.—46.

Hôtel municipal.—29, 114.

Hygiène.—40, 63, 165, 176, 207, 214, 230.

Impôts.—58, 64.

Indemnités de langue.—134, 153.

Institut technique Franco-Chinois.—75, 91, 135, 195.

Jinrickshaws publics.—62, 232.

Lazaret du Chang Pao Sha.—36, 115, 159.

Licences.—27, 156, 157, 163.

Maisons insalubres.—271.

Matériel automobile.—29, 39, 45, 233.

Monument aux victimes du devoir.—56.

Motocyclettes.—12, 62.

Navigation aérienne.—35, 58, 90, 135.

Opérations électorales.—3.

Opérations financières.—169.

Ordonnances Consulaires.—239, 240.

Ordures ménagères.—16.

Panneaux-réclames.—162, 244, 252.

Parc de Koukaza.—47, 89, 97, 114, 136, 160, 176, 210.

Parcs et Plantations.—117, 138.

Passage public.—143, 149.

Pédicabs.—10, 62, 135, 252.

Permis de construire.—20, 30, 39, 53, 60, 73, 80, 98, 100, 108, 118, 121, 138, 140, 151, 157, 158, 161, 168, 181, 189, 190, 191, 199, 209, 216, 229, 234, 253, 264.

Personnel.—34, 41, 56, 89, 147, 153, 165, 171, 183, 235, 238.

Pesage de la paille.—133.

» des légumes.—104, 133, 254.

Place Meugniot.—201.

Pompes à gazoline.—253.

» funébres.—104, 116.

Pontons municipaux.—249, 264.

Postes chinoises.—225

Poste Joffre.—290.

» Nord.—15, 243, 244.

Poudrière.—140.

Procès-verbal.—147, 153, 157, 159, 164, 176, 195, 206, 211, 214, 221, 232, 238, 248, 257, 261.

Projecteurs.—42, 63.

Propriétés municipales.—89, 156, 172, 196, 226, 278.

Rapport Ecole Franco-Chinoise.—297.

» » Municipale Française.—295.

» Service des Abattoirs.—298.

» » Garde Municipale.—312.

» » Incendie.—289.

» » Médical.—286.

» » Parcs Jardins Plantations.—311.

» » Sanitaire.—300.

» » Travaux Publics.—335

» » T. S. F.—288.

Règlements municipaux.—29, 69, 83, 99, 139, 141, 186, 239.

Réseau téléphonique d'incendie.—71.

Ricshaws.—62, 232.

Route Cardinal Mercier.—97, 137, 244.

» Cassini.—233, 252.

» Culty.—178.

» Dollfus.—61.

» du Père Froc.—227.

Route Frelupt.—105.  
 » Kahn.—162, 169.  
 » Lorton.—10, 136, 209.  
 » Maresca.—234.  
 » Picard Destelan.—178.  
 » Prentice.—189.  
 » Remi.—140, 162.  
 » nouvelles.—15, 27, 37, 43, 51, 59, 65, 71, 77,  
 85, 97, 105, 120, 137, 139, 160.  
 Route Vallon.—83, 97, 141.  
 » "W".—254.  
 » Winling.—178.  
 Rue Chapsal.—23.  
 Rue du Cimetière.—97.  
 Rue du Consulat.—65, 74, 75, 162, 187, 200, 212,  
 252, 264.  
 Rue du Marché.—336.  
 Rue du Weikwei.—198.  
 Rue Eugène Bard.—334.  
 Rue Galle.—145.  
 Rue Lafayette.—263.  
 Rue Montauban.—70, 120.  
 Rue Palikao.—264.  
 Rue Petit.—51.  
 Rue Wagner.—198.  
  
 Salle des fêtes.—42, 50, 58, 115, 119, 248, 271.  
 Salubrité publique.—108, 178.  
 Secrétariat.—134, 142, 159, 165, 211  
 Sémaphore.—9, 26, 57, 82.  
 Sériciculture.—185.  
 Service des Parcs.—35, 39, 43, 47, 57, 71, 81, 119,  
 136, 151, 178, 227, 257, 311.  
 Service des Travaux.—30, 59, 62, 69, 75, 91, 115,  
 126, 142, 176, 188, 206, 211, 215, 221, 230, 238,  
 257, 270, 335  
 Service d'Incendie.—8, 35, 39, 41, 105, 126, 142,  
 151, 165, 183, 212, 238, 248, 270, 289.  
 Service Médical.—214, 232, 286.  
 Service Sanitaire.—26, 62, 134, 206, 300.  
 Signaux de Trafic.—17, 86, 107, 138, 162.  
 Sirènes d'alarme.—41.  
 Situation financière.—11, 24, 32, 170, 202, 210, 247,  
 256, 262.  
 Statistique.—225.  
 Stores.—98.  
 Subventions.—9.

Séance (d'instal.) du Conseil du 25 Janvier 1926.—3.  
 » du Conseil du 1<sup>er</sup> Fév. 1926.—12.  
 » » » 8 » » —26.  
 » » » 23 » » —34.  
 » » » 1<sup>er</sup> Mars » —41.  
 » » » 8 » » —46.  
 » » » 17 » » —56.  
 » » » 22 » » —62.  
 » » » 29 » » —69.  
 » » » 7 Avril » —75.  
 » » » 14 » » —81.  
 » » » 23 » » —87.  
 » » » 29 » » —91.  
 » » » 17 Mai » —101.  
 » » » 27 » » —115.  
 » » » 31 » » —119.  
 » » » 7 Juin » —126.  
 » » » 21 » » —134.  
 » » » 5 Juillet » —142.  
 » » » 12 » » —147.  
 » » » 20 » » —153.  
 » » » 26 » » —157.  
 » » » 9 Août » —159.  
 » » » 6 Septemb. » —164.  
 » » » 13 » » —176.  
 » » » 27 » » —183.  
 » » » 4 Octobre » —195.  
 » » » 8 » » —203.  
 » » » 12 » » —206.  
 » » » 18 » » —211.  
 » » » 25 » » —214.  
 » » » 3 Novem. » —221.  
 » » » 15 » » —230.  
 » » » 23 » » —232.  
 » » » 29 » » —238.  
 » » » 3 Décem. » —244.  
 » » » 13 » » —248.  
 » » » 20 » » —257.  
 » » » 28 » » —261.  
 » » » 29 » » —263.  
 » » » 4 Janvier 1927.—270.  
 Séance (extraordinaire) 7 » » —276.  
 » » » 10 » » —277.  
 » Comm. Provisoire 24 » » —283.  
 » » » 31 » » —284.

Taxes.—168, 184, 203, 244, 277.

Taxis.—76.

Terrains vagues.—152.

Tour parallèle.—111.

Trafic.—23, 190.

Tramways.—108.

Transport automobile.—162.

Travaux remboursables.—65, 265.

Trottoirs.—13, 40, 51, 78, 91, 189.

T. S. F.—25, 81, 159, 211, 288.

Urinoirs publics.—39, 105.

Véhicules automobiles.—26, 57, 69, 96.

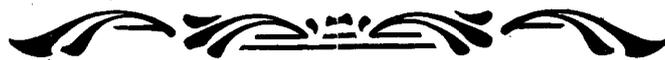
Vélodrome.—211.

Vice-Président.—7.

Village insalubre.—152.

Voies de Tramways.—148.

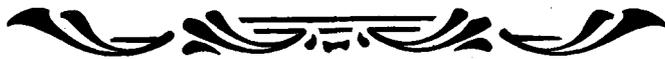
Voirie.—13, 60, 120, 140, 150, 154, 160, 168, 178,  
190, 212, 216, 260, 263.



---

OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1926

---



## RECETTES

Nature des Recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>								
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	483.598,80		509.257,93					25.659,13
» 2.—Impôt locatif européen . . . . .	326.003,69		310.000,00		16.003,69			
» 3.—Impôt locatif chinois . . . . .	539.315,73		490.000,00		49.315,73			
	<b>1.348.918,22</b>		<b>1.309.257,93</b>		<b>65.319,42</b>			<b>25.659,13</b>
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>								
Art. 1.—Loueurs de brouettes . . . . .	43.283,50		40.000,00		3.283,50			
» 2.—Loueurs de jin-rick-shaws . . . . .	207.841,33		205.000,00		2.841,33			
» 3.—Charrettes à bras . . . . .	23.738,00		22.000,00		1.738,00			
» 4.—Loueurs de chevaux et voitures . . . . .	9.338,78		8.000,00		1.338,78			
» 5.—Véhicules automobiles de louage et de garage . . . . .	38.133,53		40.000,00				1.866,47	
» 6.—Auto-camions et véhicules de livraison . . . . .	40.632,60		34.000,00		6.632,60			
» 7.—Jin-Ric-Shaws privés . . . . .	60.125,98		62.000,00				1.874,02	
» 8.—Chevaux et voitures privés . . . . .	1.882,66		2.000,00				117,34	
» 9.—Véhicules automobiles privés . . . . .	88.521,18		80.000,00		8.521,18			
» 10.—Bicyclettes . . . . .	4.235,59		1.400,00		2.835,59			
» 11.—Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants . . . . .	14.754,67		14.600,00		154,67			
» 12.—Théâtres chinois, Marionnettes, Cercles . . . . .	10.422,89		12.000,00				1.577,11	
» 13.—Commerce de vins et spiritueux, gros et détail . . . . .	6.585,00		5.200,00		1.385,00			
» 14.—Monts de Piété . . . . .	14.383,00		13.000,00		1.383,00			
» 15.—Maisons de logeurs . . . . .	17.254,35		15.500,00		1.754,35			
» 16.—Licences de chiens . . . . .	1.711,62		1.500,00		211,62			
» 17.—Garages publics et ateliers de réparations . . . . .	1.551,68		1.500,00		51,68			
	<b>584.396,36</b>		<b>557.700,00</b>		<b>32.131,30</b>			<b>5.434,94</b>
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>								
Art. 1.—Restaurants chinois . . . . .	8.147,80		7.600,00		547,80			
» 2.—Débits de boissons chinois . . . . .	10.205,58		9.700,00		505,58			
» 3.—Marchands fripiers, Curios, etc . . . . .	2.102,40		2.000,00		102,40			
» 4.—Changeurs . . . . .	2.892,00		2.700,00		192,00			
» 5.—Marchands de tabac . . . . .	4.174,76		3.800,00		374,76			
» 6.—Marchands forains et abris . . . . .	23.454,75		20.000,00		3.454,75			
» 7.—Bateaux et sampans . . . . .	14.554,29		13.500,00		1.054,29			
» 8.—Chaloupes . . . . .	492,67		400,00		92,67			
» 9.—Marchés . . . . .	19.791,05		22.000,00				2.208,95	
» 10.—Orfèvres et argentiers . . . . .			250,00				250,00	
» 11.—Taxes diverses . . . . .	49.080,00		48.900,00		180,00			
	<b>134.895,30</b>		<b>130.850,00</b>		<b>6.504,25</b>			<b>2.458,95</b>
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	7.050,40		6.780,00		270,40			
» 2.—Droits de quaiage . . . . .	200.465,47		150.000,00		50.465,47			
» 3.—Produits Divers . . . . .	24.555,40		23.000,00		1.555,40			
» 4.—Avances à réaliser . . . . .	1.760,71		5.000,00				3.239,29	
» 5.—Redevances Compagnie de Tramways . . . . .	19.119,46		18.000,00		1.119,46			
» 6.— do. des Eaux . . . . .	13.697,32		12.000,00		1.697,32			
» 7.— do. du Gaz . . . . .	210,00		210,00					
» 8.— do. Autobus . . . . .	1.841,08		1.800,00		41,08			
	<b>268.699,84</b>		<b>216.790,00</b>		<b>55.149,13</b>			<b>3.239,29</b>
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>								
Art. 1.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%) . . . . .	16.464,59		16.384,00		80,59			
» 2.—Divers . . . . .	9.341,23		8.000,00		1.341,23			
	<b>25.805,82</b>		<b>24.384,00</b>		<b>1.421,82</b>			
<b>CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE</b>								
Art. 1.—Pompiers employés à des services particuliers . . . . .	4.764,13		4.000,00		764,13			
	<b>4.764,13</b>		<b>4.000,00</b>		<b>764,13</b>			
<b>CHAPITRE 7.—ÉCOLES MUNICIPALES</b>								
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français fr. 5.000 . . . . .	217,39		200,00		17,39			
» 2.—Contribution scolaire, Ecole Municipale Française . . . . .	8.938,01		9.000,00				61,99	
» 3.— do. do. Franco-Chinoise . . . . .	13.327,02		12.900,00		427,02			
	<b>22.482,42</b>		<b>22.100,00</b>		<b>444,41</b>			<b>61,99</b>
<b>CHAPITRE 8.—ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Recettes approximatives . . . . .	23.831,54		26.000,00				2.168,46	
	<b>23.831,54</b>		<b>26.000,00</b>				<b>2.168,46</b>	
A reporter . . . . .	<b>2.413.793,63</b>		<b>2.291.081,93</b>		<b>161.734,46</b>			<b>39.022,76</b>

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
	Tls.	cts.	Ordinaires		Spéciaux		Tls.	cts.
<b>TITRE 1—SECRETARIAT</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Bureau du Secrétariat :								
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	37.890,00		38.580,00					690,00
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	9.218,63		9.343,00					324,35
» 2.—Bureau de la Comptabilité :								
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	17.520,00		17.280,00		240,00			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	11.489,50		11.529,00					39,50
» 3.—Bureau de la Perception :								
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	57.510,18		56.280,00		1.230,18			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	19.926,45		20.202,00					275,55
	153.554,78		153.414,00		1.470,18			1.329,40
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>								
Art. 1.—Dépenses diverses imprévues . . . . .	563,40		500,00		63,40			
» 2.—Chauffage des bureaux . . . . .	1.330,99		1.200,00		130,99			
» 3.—Menus frais . . . . .	1.189,66		1.000,00		189,66			
» 4.—Entretien de l'auto du Secrétaire, Bicyclettes, etc., . . . . .	921,58		1.000,00					78,42
	4.005,63		3.700,00		384,05			78,42
Totaux du Titre 1 . . . . .	157.560,41		157.114,00		1.854,23			1.407,82
<b>TITRE 2.—SERVICES DIVERS</b>								
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES</b>								
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien . . . . .	7.402,25		5.500,00		1.902,25			
» 2.—Remontage et entretien de l'horloge et des pendules . . . . .	250,00		200,00		50,00			
	7.625,25		5.700,00		1.952,25			
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>								
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration . . . . .	12.000,00		12.000,00					
» 2.—Solde du Personnel Européen . . . . .	6.010,00		7.890,00					1.880,00
» 2.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	1.294,48		1.476,00					181,52
» 3.—Médicaments et achats de matières premières . . . . .	10.696,06		10.300,00		196,06			
» 4.—Hôpitaux et inhumations, Personnel Européen et Indigène . . . . .	22.788,63		20.000,00		2.788,63			
» 5.—Laboratoire—Frais divers . . . . .	6,03		1.000,00					993,97
» 6.—Achat d'instruments pour l'Infirmerie . . . . .			500,00					500,00
» 7.—Menus frais et dépenses imprévues . . . . .	334,37		500,00					165,63
» 8.—Chauffage et glace . . . . .	766,54		700,00		66,54			
» 9.—Médicaments pour prisonniers . . . . .	1.029,47		1.000,00		29,47			
» 10.—Mobilier et Entretien . . . . .	56,09		1.000,00					943,91
» 11.—Frais d'opérations chirurgicales . . . . .	4.413,03		4.000,00		413,03			
» 12.—Honoraires pour médecins spécialistes . . . . .	1.936,18		3.000,00					1.063,82
» 13.—Soins dentaires . . . . .	3.600,00		3.600,00					
	64.930,00		67.166,00		3.493,73			5.728,85
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>								
Art. 1.—Sémaphore :								
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et un Calculateur Chinois . . . . .	600,00		600,00					
» 2.—Service téléphonique . . . . .	304,14		300,00		4,14			
» 3.—Personnel Européen . . . . .	9.635,10		9.030,00		605,10			
» 4.—    »    Chinois . . . . .	1.751,62		1.710,00		41,62			
» 5.—Dépenses diverses, (chauffage, éclairage pavillons, etc) . . . . .	882,54		1.010,00					127,46
» 6.—Loyer des Bureaux . . . . .	2.492,00		2.800,00					308,00
» 2.—Service des Signaux Météorologiques :								
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	15.378,03		14.520,00		858,03			
» 2.—    »    Chinois . . . . .	666,00		648,00		18,00			
» 3.—Electricité . . . . .	387,48		850,00					462,52
» 4.—Téléphones . . . . .	203,40		150,00		53,40			
» 5.—Entretien et dépenses diverses . . . . .	477,80		750,00					272,20
» 6.—Imprévus . . . . .	224,21		400,00					175,79
» 3.—Service particulier d'exploitation :								
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	11.432,50		9.360,00		2.072,50			
» 2.—    »    Chinois . . . . .	5.756,47		5.572,00		184,47			
» 3.—Electricité . . . . .	374,87		800,00					425,13
» 4.—Téléphones . . . . .	78,80		100,00					21,20
» 5.—Entretien et dépenses diverses . . . . .	2.851,00		2.800,00		51,00			
	53.495,96		51.400,00		3.888,26			1.792,30
A reporter . . . . .	126.079,09		124.266,00		9.334,24			7.321,15

**RECETTES**

Nature des Recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus		en moins	
Reports . . . . .	2.413.793,63		2.291.081,93		161.734,46		39.022,76	
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .		423,75		1.000,00				576,25
» 2.—Licences pour établissements classés . . . . .		5.301,13		11.766,00				6.464,87
» 3.—Désinfections . . . . .		122,00		150,00				28,00
» 4.—Vidanges . . . . .		20.276,51		20.200,00		76,51		
		26.123,39		33.116,00		76,51		7.069,12
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>								
Art. 1.—Remboursements pour fournitures et travaux divers . . . . .		6.052,06		3.000,00		3.052,06		
<b>CHAPITRE 11.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>		6.052,06		3.000,00		3.052,06		
Art. 1—Recettes diverses . . . . .		106.049,88		150.000,00				43.950,12
<b>CHAPITRE 12.—INTÉRÊTS</b>		106.049,88		150.000,00				43.950,12
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants avec les Banques . . . . .		68.800,71		60.000,00		8.800,71		
» 2.—Intérêts sur les 372 1/2 actions de la C <sup>ie</sup> des Téléphones . . . . .		1.395,00		1.300,00				105,00
» 3.—Intérêts sur Titres de l'Emprunt Français 1915, 1916 . . . . .		1.774,88		2.500,00				725,12
		71.970,59		64.000,00		8.800,71		830,12
<b>CHAPITRE 13.—GARDE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .		24.104,53		24.000,00		104,53		
» 2.—Agents employés à des services particuliers . . . . .		16.058,64		11.500,00		4.558,64		
» 3.—Affiches et Panneaux-Réclames . . . . .		1.496,64		700,00		796,64		
» 4.—Matières premières cédées à titre remboursable . . . . .		4.591,37		4.000,00		591,37		
» 5.—Permis de chauffeurs . . . . .		6.995,95		4.300,00		2.695,95		
» 6.—Prisons Blanchisserie . . . . .		3.690,00		4.500,00				810,00
		56.937,13		49.000,00		8.747,13		810,00
<b>CHAPITRE 14.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
Art. 1.—Remboursement pour Travaux divers . . . . .		38.300,51		46.000,00				7.699,49
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .		35.990,00		5.000,00		30.990,00		
» 3.—Permis de construire . . . . .		9.790,47		8.000,00		1.790,47		
» 4.—Permis divers, Barrières, Enseignes, etc. . . . .		2.179,50		3.000,00				820,50
» 5.—Plans cadastraux, poses de bornes . . . . .		1.076,51		1.000,00		76,51		
» 6.—Domaines . . . . .		44.596,93		4.750,00		39.846,93		
		131.933,92		67.750,00		72.703,91		8.519,99
Total des Recettes—(Budget Ordinaire) . . . . .	2.812.860,60		2.657.947,93		255.114,78		100.202,11	
<b>CHAPITRE.—15 BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>								
Recettes accidentelles . . . . .				189.000,00				
Emprunt à réaliser . . . . .				1.000.000,00				
Total des Recettes . . . . .				1.189.000,00				

## DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . . . .	126.079,09		124.266,00		9.334,24		7.521,15	
CHAPITRE 4.—SUBVENTIONS DIVERSES								
Art. 1.—Instruction Publique . . . . .	7.627,94		7.740,00				112,06	
» 2.—Assistance Publique . . . . .	38.910,35		41.250,00				2.339,65	
» 3.—Divers . . . . .	104.905,41		105.220,00				314,59	
	151.443,70		154.210,00				2.766,30	
CHAPITRE 5.—SERVICE D'INCENDIE								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	11.362,50		10.860,00		502,50			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	27.825,12		27.550,00		275,12			
» 3.—Entretien . . . . .	23.888,89		22.560,00		1.328,89			
» 4.—Téléphones et divers . . . . .	5.977,86		5.370,00		607,86			
» 5.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc . . . . .	8.821,70		9.350,00				528,30	
» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . . . .	848,48		1.500,00				651,52	
» 3.—Assurances . . . . .	1.640,08		1.700,00				59,92	
» 4.—Armement et remplacement du Matériel dans les Bâtiments Municipaux . . . . .	220,90		500,00				279,10	
	80.585,53		79.390,00		2.714,37		1.518,84	
CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES								
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen . . . . .	76.186,31		71.380,00		4.806,31			
» 2.—Personnel chinois . . . . .	3.718,68		3.675,00		43,68			
» 3.—Frais généraux . . . . .	4.114,41		4.355,00				240,59	
» 2.—Ecole Municipale Fr.-Chinoise » 1.—Personnel Européen . . . . .	20.392,00		22.805,00				2.413,00	
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	17.012,46		17.695,00				682,54	
» 3.—Dépenses diverses . . . . .	4.220,39		4.200,00		20,39			
	125.644,23		124.110,00		4.870,38		3.336,13	
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES								
Art. 1.—Section 1.—Passages d'employés et de leurs familles . . . . .	66.660,91		35.000,00		31.660,91			
» 2.—Annonces, Abonnements, Télégrammes . . . . .	9.384,20		5.500,00		3.884,20			
» 3.—Dépenses imprévues . . . . .	8.255,63		6.000,00		2.255,63			
» 2.—Assurances . . . . .	8.672,84		7.500,00		1.172,84			
» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	590,64		600,00				9,36	
» 4.—Frais de postes . . . . .	1.986,11		2.000,00				13,89	
» 5.—Taxe Chinoises . . . . .	1.648,10		1.300,00		348,10			
» 6.—Frais de Chancellerie . . . . .	1.282,64		1.000,00		282,64			
» 7.—Fournitures de bureaux . . . . .	1.827,90		2.500,00				672,10	
» 8.—Plaques de véhicules et maisons . . . . .	7.611,07		5.000,00		2.611,07			
» 9.—Avances remboursables . . . . .	3.812,90		3.000,00		812,90			
» 10.—Fête Nationale et Fêtes de Charité . . . . .	14.166,57		8.000,00		6.166,57			
» 11.—Entretien des machines à écrire . . . . .	365,34		350,00		15,34			
	126.264,85		77.750,00		49.210,20		695,35	
CHAPITRE 8.—SERVICE DES ABATTOIRS								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	8.100,00		8.100,00					
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	3.325,00		3.290,00		35,00			
» 2.—Exploitation . . . . .	2.433,75		2.900,00				466,25	
» 3.—Entretien et réparations du matériel . . . . .	489,76		600,00				110,24	
	14.348,51		14.890,00		35,00		576,49	
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE								
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen . . . . .	28.376,40		27.360,00		1.016,40			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	7.205,93		7.000,00		205,93			
» 2.—Chauffage . . . . .	367,50		400,00				32,50	
» 3.—Entretien du Matériel et Auto . . . . .	1.045,26		1.000,00		45,26			
» 4.—Service Prophylactique . . . . .	5.090,60		6.000,00				909,40	
» 5.—Service Anti-Moustiques, Sect. 1.—Achat de Pétrole . . . . .	1.500,00		1.500,00					
» 2.—Comblement des Mares . . . . .	760,60		800,00				39,40	
» 3.—Personnel Chinois . . . . .	756,79		700,00		56,79			
	45.103,08		44.760,00		1.324,38		981,30	
CHAPITRE 10.—IMPRIMERIE MUNICIPALE								
Art. 1.—Personnel Chinois . . . . .	8.307,92		8.327,00				19,08	
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papier . . . . .	4.643,78		4.785,00				141,22	
» 2.—Entretien du matériel . . . . .	232,96		300,00				67,04	
» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	176,71		200,00				23,29	
» 4.—Frais divers : colle, pétrole, etc. . . . .	735,37		700,00		35,37			
» 5.—Achat de toile. Travaux de reliure . . . . .			350,00				350,00	
	14.096,74		14.662,00		35,37		600,63	
CHAPITRE 11.—SERVICES GÉNÉRAUX								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	15.320,00		16.960,00				1.640,00	
	15.320,00		16.960,00				1.640,00	
A reporter . . . . .	698.885,75		650.998,00		67.523,94		19.636,19	

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires	Spéciaux		
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>Reports.</b>	698.885,75		650.998,00		67.523,94	19.636,19
<b>CHAPITRE 12.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>						
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	16.233,75		16.080,00		173,75	
» 2.—Sect. 1.—Personnel Chinois fixe . . . . .	14.923,45		14.484,00		439,45	
» 2.—Gratifications de fin d'année . . . . .	569,60		700,00			130,40
» 3.—Personnel Chinois flottant . . . . .	1.807,47		2.300,00			492,53
» 4.—Matériel Sect. 1.—Entretien, chauffage, menus frais, etc. . . . .	3.842,34		3.700,00		142,34	
» 2.—Entretien d'une auto . . . . .	708,46		400,00		308,46	
» 5.—Commandes de graines et plantes, nourriture des animaux . . . . .	730,00		800,00			70,00
» 6.—Travaux d'entretien . . . . .	1.739,99		2.000,00			240,01
» 7.—Déplacements et Remplacements . . . . .	1.586,17		1.800,00			213,83
» 8.—Imprévus . . . . .	488,70		500,00			11,30
» 9.—Travaux remboursables . . . . .	3.007,62		3.000,00		7,62	
» 10.—Service de Surveillance 1.—Personnel Européen . . . . .	4.402,20		5.040,00			637,80
» 2.—Personnel Indigène . . . . .	1.348,94		1.560,00			211,06
» 3.—Habillement, Equipement . . . . .			300,00			300,00
	51.428,69		52.664,00		1.071,62	2.306,93
<b>CHAPITRE 13.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>						
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel Judiciaire . . . . .	6.630,00		12.000,00			5.370,00
» 2.—Personnel Européen . . . . .	12.960,00		14.280,00			1.320,00
» 3.— » Chinois . . . . .	29.308,37		26.943,00		2.365,37	
» 2.—Dépenses diverses . . . . .	1.737,00		2.526,00			789,00
» 3.—Frais Généraux . . . . .	11.990,98		12.850,00			859,02
	62.626,35		68.599,00		2.365,37	8.338,02
<b>CHAPITRE 14.—EMPRUNTS</b>						
Art. 1.—Emprunt Municipal de 1903; 4.000 obligations à 4 1/2 % : . . . . .						
Sect. 1.—Frais annuels : Service de l'amortissement 500 frs. à frs. 10 . . . . .	41,32		50,00			8,68
» 2.—Intérêts pour 1926 francs 53.505,00 à francs 10 . . . . .	3.107,88		5.350,50			2.242,62
» 3.—Amortissement de 139 titres à frs. 500=69.500 frs. à frs. 10 . . . . .	4.633,34		6.950,00			2.316,66
» 2.—Sect. 1.—Emprunt 1911, Intérêts pour 1926 à 6 % sur Tls : 400.000 . . . . .	19.899,00		20.334,00			435,00
» 2.—Amortissement de 145 titres à Tls : 100 . . . . .	14.500,00		14.500,00			
» 3.—Sect. 1.—Emprunt 1914, Intérêts à 5 1/2 % pour 1926 . . . . .	25.987,50		25.987,50			
» 2.—Amortissement de 150 titres à Tls : 100 . . . . .	15.000,00		15.000,00			
» 4.—Sect. 1.—Emprunt 1916, Intérêts à 5 1/2 % sur Tls : 350.000 . . . . .	18.694,50		18.694,50			
» 2.—Amortissement de 106 titres à Tls : 100 . . . . .	10.600,00		10.600,00			
» 5.—Emprunt 1921, 20.000 obligations de Tls : 100 à 8 % . . . . .	160.000,00		160.000,00			
» 6.—Emprunt 1923, Intérêts pour 1926 . . . . .	30.714,00		30.714,00			
» 7.—Emprunt 1924, 8.000 obligations de Tls : 100 à 7 % . . . . .	56.000,00		56.000,00			
» 8.—Emprunt 1925, 20.000 Obligations de Tls. 100 à 6 1/2 % . . . . .	130.000,00		130.000,00			
	489.177,54		494.180,50			5.002,96
<b>Totaux du Titre 2</b>	<b>1.302.118,33</b>		<b>1.266.441,50</b>		<b>70.960,93</b>	<b>35.284,10</b>
<b>TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.—Section 1.—Solde du Personnel Européen . . . . .	277.997,59		294.720,00			16.722,41
» 2.—Indemnités » » . . . . .	45.614,00		50.088,00			4.474,00
» 2.— » 1.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	120.709,11		119.173,00		1.536,11	
» 2.—Indemnités » » . . . . .	23.803,24		23.669,00		134,24	
» 3.— » 1.—Solde du Personnel Tonkinois . . . . .	70.327,59		71.287,00			959,41
» 2.—Indemnités du Personnel Tonkinois, Voyages, etc, . . . . .	12.252,17		12.234,00		18,17	
» 3.—Ecole Annamite . . . . .	3.407,06		3.437,00			29,94
	554.110,76		574.608,00		1.688,52	22.185,76
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>						
Art. 1.—Soldes						
Section 1.—Personnel Européen . . . . .	20.248,05		19.080,00		1.168,05	
» 2.—Indemnités . . . . .	600,00		600,00			
» 2.— » 1.—Personnel Tonkinois . . . . .	9.272,35		9.289,00			16,65
» 2.—Indemnités . . . . .	1.202,18		1.225,00			22,82
» 3.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	1.033,34		1.030,00		3,34	
» 4.—Section 1.—Nourriture des prisonniers indigènes . . . . .	12.789,50		11.400,00		1.389,50	
» 2.— » des subsistants européens . . . . .	1.644,44		2.000,00			355,56
» 3.—Habillement des prisonniers indigènes . . . . .	5.249,92		3.000,00		2.249,92	
» 4.—Frais d'hospitalisation . . . . .	2.239,17		2.400,00			160,83
	54.278,95		50.024,00		4.810,81	555,86
<b>A reporter.</b>	<b>608.389,71</b>		<b>624.632,00</b>		<b>6.499,33</b>	<b>22.741,62</b>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>	Reports.	608.389,71	624.632,00	6.499,33			22.741,62	
Art. 1.—Entretien de l'habillement . . . . .		1.757,65	2.000,00				242,35	
» 2.—Habillement et équipement . . . . .		26.931,28	26.500,00	431,28				
» 3.—Entretien de l'armement . . . . .		280,14	300,00				19,86	
» 4.— do de l'ameublement . . . . .		6.311,75	6.225,00	86,75				
» 5.—Chauffage . . . . .		9.215,18	7.800,00	1.415,18				
» 6.—Section 1.—Menus frais, transports . . . . .		1.260,99	1.100,00	160,99				
» 2.—Dépenses diverses, imprévus . . . . .		3.533,91	3.065,00	468,91				
» 7.—Bicyclettes et autos (achats, entretien) . . . . .		7.547,18	7.950,00				402,82	
» 8.—Service Anthropométrique, (Achats, entretien, photographies) . . . . .		1.186,70	1.800,00				613,30	
» 9.—Bibliothèque . . . . .		259,71	300,00				40,29	
» 10.—Prix de tir . . . . .		100,00	100,00					
		58.384,49	57.140,00	2.563,11			1.318,62	
<b>CHAPITRE 4.—FOURRIERE</b>								
Art. 1.—Personnel . . . . .		816,20	835,00				18,80	
» 2.—Frais Généraux . . . . .		76,35	414,00				337,65	
		892,55	1.249,00				356,45	
Totaux du Titre 3 . . . . .		667.666,75	683.021,00	9.062,44			24.416,69	
<b>TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .		180.499,75	175.320,00	5.179,75				
» 2.—Personnel Chinois . . . . .		111.792,26	112.860,00				1.067,74	
		292.292,01	288.180,00	5.179,75			1.067,74	
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Section 1.—Matériel fixe, outillage, (achat, entretien) . . . . .		11.616,93	9.500,00	2.116,93				
» 2.—Matériel roulant, entretien, remplacement . . . . .		4.378,87	4.300,00				121,13	
» 3.—Entretien des autos, arroseuses, camions . . . . .		33.632,80	32.000,00	1.632,80				
» 4.—Charbons, pétrole d'éclairage, etc. . . . .		3.080,77	3.000,00	80,77				
» 5.—Concasseurs . . . . .		4.170,81	4.800,00				629,19	
» 6.—Fonderie . . . . .		1.741,36	1.800,00				58,64	
» 2.—Section 1.—Combustibles . . . . .		2.413,40	2.000,00	413,40				
» 2.—Entretien . . . . .		1.507,12	1.800,00				292,88	
		62.542,06	59.400,00	4.243,90			1.101,84	
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE, ENTRETIEN</b>								
Art. 1.—Section 1.—Trottoirs . . . . .		3.737,73	5.000,00				1.262,27	
» 2.—Chaussées pavées . . . . .		5.248,81	5.200,00	48,81				
» 3.—Chaussées empierrées . . . . .		20.006,85	11.000,00	9.006,85				
» 4.—Goudronnage . . . . .		62.339,60	62.100,00	239,60				
» 5.—Assainissement . . . . .		8.283,63	8.820,00				536,37	
» 6.—Quais, Ponts et Pontons . . . . .		3.358,51	3.000,00	358,51				
» 7.—Stand de Tir . . . . .		616,02	500,00	116,02				
» 2.—Enlèvement des ordures ménagères . . . . .		9.612,10	9.430,00	162,10				
» 3.—Section 1.—Nourriture des chevaux . . . . .		7.295,44	9.200,00				1.904,56	
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage . . . . .		897,90	800,00	97,90				
» 3.—Harnachement . . . . .		1.020,06	1.000,00	20,06				
» 4.—Section 1.—Travaux remboursables, Eaux, Tramways, Gaz, etc . . . . .		23.134,56	20.000,00	3.134,56				
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .		19.125,00	2.000,00	17.125,00				
		164.676,21	138.070,00	30.309,41			3.703,20	
<b>CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE</b>								
Art. 1.—Entretien courant :								
chauffage . . . . .		5.306,89	6.000,00				693,11	
» 2.—Gros entretien :								
Sect. 1.—Services généraux, Ecoles, Marchés, Abattoirs, etc. . . . .		4.260,46	4.000,00	260,46				
» 2.— do de la Garde Municipale . . . . .		6.441,04	5.900,00	541,04				
» 3.— do des Travaux . . . . .		1.713,03	1.250,00	463,03			16,63	
» 4.—Nattes, Stores, Bambous . . . . .		2.483,37	2.500,00					
» 5.—Remboursables . . . . .		6.418,87	2.000,00	4.418,87				
		26.623,66	21.650,00	5.683,40			709,74	
<b>CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Section 1.—Menus frais . . . . .		790,13	800,00				9,87	
» 2.—Chauffage des bureaux . . . . .		1.060,28	800,00	260,28				
» 3.—Instruments pour Cadastre, Voirie etc . . . . .		2.732,40	2.800,00				67,60	
		4.582,81	4.400,00	260,28			77,47	
A reporter . . . . .		350.716,75	311.700,00	45.676,74			6.659,99	

**DÉPENSES**

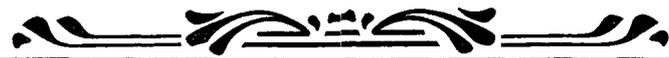
NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires	Spéciaux		
	Tls.	cts.	Tls.	cts.		Tls.
<b>CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE</b>	Reports.					
Art. 1.—Electricité :						
Section 1.—Consommation voies publiques . . . . .		54.107,22	53.000,00			892,78
» 2.— do. bâtiments Municipaux . . . . .		20.507,72	19.000,00	1.507,72		
» 3.—Entretien des bâtiments et sonneries. . . . .		5.551,83	2.500,00	3.051,83		
» 4.— do. de l'Éclairage public. . . . .		7.891,55	12.000,00			4.108,45
» 5.—Compteurs force motrice . . . . .		106,72	150,00			43,28
» 6.—Appareils documentation technique . . . . .		354,82	500,00			145,18
» 7.—Travaux remboursables. . . . .		2.408,80	500,00	1.908,80		
» 2.—Gaz :						
Section 1.—Consommation Bâtiments Municipaux . . . . .		3.765,66	4.300,00			534,34
» 2.—Entretien do. . . . .		191,40	300,00			108,60
		<b>94.883,72</b>	<b>94.250,00</b>	<b>6.468,35</b>		<b>5.832,63</b>
<b>CHAPITRE 7.—EAU</b>						
Art. 1.—Entretien des installations Municipales . . . . .		2.564,32	2.000,00	564,32		
<b>CHAPITRE 8.—DRAGAGE</b>						
Art. 1.—Entretien de la drague . . . . .		0,90	600,00			599,10
		0,90	600,00			599,10
<b>Totaux du Titre 4.</b>		<b>648.167,69</b>	<b>608.550,00</b>	<b>52.709,41</b>		<b>13.091,72</b>
<b>RÉCAPITULATION (Exercice 1926)</b>						
Secrétariat . . . . .		157.560,41	157.114,00	1.854,23		1.407,82
Services Divers . . . . .		1.302.118,33	1.266.441,50	70.960,93		35.284,10
Garde Municipale. . . . .		667.666,75	683.021,00	9.062,44		24.416,69
Travaux Publics . . . . .		648.167,69	608.550,00	52.709,41		13.091,72
Budget ordinaire : Total des Dépenses.		<b>2.775.513,18</b>	<b>2.715.126,50</b>	<b>134.587,01</b>		<b>74.200,33</b>
<b>BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>						
<b>CHAPITRE 1.—VOIRIE</b>						
Art. 1.—Report de l'exercice 1925 . . . . .		5.175,71	5.000,00	175,71		
» 2.—Travaux en cours :						
Sect. 1.—Avenue Joffre—suppression piste, trottoirs . . . . .		16.512,18	17.065,00			552,82
» 2.—Route Delastre—1/2 viabilité (Frelupt à Zikawei) . . . . .		2.044,47	1.215,00	829,47		
» 3.—Rue Ratard (Ouest Amiral Courbet). . . . .		1.360,99	1.900,00			539,01
» 4.—Route Bridou—1/2 viabilité . . . . .		1.175,00	2.000,00			825,00
» 5.—Avenue Haig—Élargissement, drainage . . . . .		6.496,44	6.700,00			203,56
» 6.—Route Magy—Escarbilles . . . . .			2.280,00			2.280,00
» 7.—Avenue du Roi Albert—Trottoirs . . . . .		3.561,42	2.740,00	821,42		
» 8.—Route Frelupt (Roi Albert à Ghisi) . . . . .		4.392,64	3.555,00	837,64		
» 9.—Rue Bourgeat (Roi Albert à Mercier) . . . . .		4.741,01	4.800,00			58,99
» 10.—Route Cardinal Mercier—1/2 viabilité . . . . .		4.602,53	4.500,00	102,53		
» 11.—Route Lafayette—suppression piste, trottoirs. . . . .			15.669,00			15.669,00
» 12.—Dragage Crique de Zikawei . . . . .		11.254,75	15.000,00			3.745,25
» 3.—Travaux Neufs :						
Sect. 1.—Rue Chapsal—Drainage viabilité (Observatoire à Conty) . . . . .		6.855,94	4.800,00	2.055,94		
» 2.—Rue Massenet—Drainage, viabilité (Chevalier à Zikawei) . . . . .			4.500,00			4.500,00
» 3.—Route de Boissezon—drainage, 1/2 viabilité (Fergus. à Haig) . . . . .			4.800,00			4.800,00
» 4.—Route Lorthon—drainage, 1/2 viabilité. . . . .		151,92	3.075,00			2.923,08
» 5.—Rue Bourgeat—drainage, 1/2 viabilité (R. Albert à Doumer) . . . . .		5.686,71	9.000,00			3.313,29
» 6.—Route Magy—drainage, 1/2 viabilité . . . . .		94,64	11.400,00			11.305,36
» 7.—Route Winling—drainage, 1/2 viabilité (Magniny à Zikawei) . . . . .		64,14	14.500,00			14.435,86
» 8.—Route Ratard—Élargissement (Est de la Rue Courbet) . . . . .		9.457,41	6.000,00	3.457,41		
» 9.—Bd. 2 Républiq.—pavage cubique (Chât. d'Eau à Montauban) . . . . .		12.716,69	8.300,00	4.416,69		
» 10.—Route Magniny—drainage, 1/2 viabilité (P. Paris à Haig) . . . . .			1.800,00			1.800,00
» 11.—Trottoirs neufs . . . . .		2.545,98	16.320,00			13.774,02
» 12.—Avenue Edouard VII—Alignement et drainage . . . . .		10.639,53	7.400,00	3.239,53		
» 13.— » —Nouvelle répartition des voies . . . . .			23.000,00			23.000,00
» 14.—Divers—Disques de carrefours, remblaiement de mares . . . . .		1.557,88	3.500,00			1.942,12
» 15.—Béton d'asphalte pour railless . . . . .		56.337,18	52.587,00	3.750,18		
» 16.—Quai de France—Béton d'asphalte . . . . .		3.582,29	16.000,00			12.417,71
» 17.—Rue Wagner—Prolongement . . . . .		3.166,34	3.325,00			158,66
» 18.—Route Picard—Destelan . . . . .		4.544,89	2.540,00	2.004,89		
» 19.—Suppression pistes cavalières. . . . .		3.297,63	20.000,00			16.702,37
» 20.—Travaux imprévus à voter en cours d'année . . . . .		87.225,67	10.000,00	77.225,67		
A reporter.		<b>269.241,98</b>	<b>305.271,00</b>	<b>98.917,08</b>		<b>134.946,10</b>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.		Tls.
Reports.	269.241,98		305.271,00		98.917,08		134.946,10	
<b>CHAPITRE 2.—ARCHITECTURE</b>								
Art. 1.—Report de l'exercice 1925	3.911,39		2.500,00		1.411,39			
» 2.—Travaux en cours :								
Sect. 1.—Camp Militaire, Cautionnement	10.771,01		16.500,00				5.728,99	
» 2.—Stand pour Tir au revolver	2.196,26		2.000,00		196,26			
» 3.—Garage pour autos mitrailleuses.	1.738,70		2.000,00				261,30	
» 4.—Poudrière.	3.930,47		4.500,00				569,53	
» 3.—Travaux Neufs :								
Sect. 1.—Poste Joffre—Vérandah	108,96		3.000,00				2.891,04	
» 2.—T. S. F.	5.916,84		10.000,00				4.083,16	
» 3.—Maisons Municipales	273,62		50.000,00				49.726,38	
» 4.—Serres			5.000,00				5.000,00	
» 5.—Hangar pour Service Sanitaire	853,72		2.500,00				1.646,28	
» 6.—Poste Nord	60,68		80.000,00				79.939,32	
» 7.—Marché aux poissons			190.000,00				190.000,00	
» 8.—Atelier Poste d'Incendie Joffre	4.914,55		5.000,00				85,45	
» 9.—Tour d'exercice Poste d'Incendie Joffre			2.000,00				2.000,00	
» 10.—Construction garage Poste Joffre			2.000,00				2.000,00	
» 11.—Nouveau Poste d'Incendie Joffre.			80.000,00				80.000,00	
» 12.—Nouvel Hôtel Municipal	27.588,16		440.000,00				412.411,84	
» 13.—Infirmerie Municipale Route Frelupt			50.000,00				50.000,00	
» 14.—Prisons, détenus pour dettes Poste Central	46,93		25.000,00				24.953,07	
» 15.—Poste d'Incendie Château d'Eau	58.886,77		72.000,00				13.113,23	
» 16.—Sémaphore	1.362,62		12.000,00				10.637,38	
» 17.—Hangar Abattoirs			2.000,00			25,26		
» 18.—Dépôt 3 <sup>e</sup> Arrondissement	10.161,32		10.000,00		161,32			
» 19.—Construction garage aux Ateliers Municipaux	21.841,71		30.000,00				8.158,29	
» 20.—Maison d'Arrêt, surélévation cuisine			3.000,00				3.000,00	
» 21.—Poste d'Incendie, lavabos, appareils de chauffage			1.700,00				1.700,00	
» 22.—Urinoirs publics.	228,11		1.000,00				771,89	
» 23.—Théâtre Municipal (pour mémoire)								
» 24.—Maison de surveillant dans pépinière			600,00				600,00	
	156.817,08		1.104.300,00		1.794,23		949.277,15	
<b>CHAPITRE 3.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Achat 3 camions de 3 tonnes	18.889,41		12.000,00		6.889,41			
» 2.— » d'un tour	1.272,28		2.000,00				727,72	
» 3.— » d'appareils pour béton d'asphalte.	430,03		600,00				169,97	
» 4.— » 2 voitures de remplacement	3.950,00		3.600,00		350,00			
» 5.— » d'une échelle automobile (éclairage public).			2.500,00				2.500,00	
» 6.— » d'une grue pour le Contrôle			750,00				750,00	
» 7.—Réparation du Ponton No. 4	1.254,15		2.500,00				1.245,85	
» 8.—Achat d'un cylindre tandem	5.514,40		6.000,00				485,60	
» 9.—Distributeur d'essence pour la Police	633,60		700,00				66,40	
» 10.—Achat ambulance automobile	3.048,50		3.300,00				251,50	
» 11.— » ventilateur électrique et pompe rotative Service d'Incendie.	568,71		2.000,00				1.431,29	
	35.561,08		35.950,00		7.239,41		7.628,33	
<b>CHAPITRE 4.—DOMAINES</b>								
Art. 1.—Expropriations	333.221,33		300.000,00		33.221,33			
» 2.—Achat de terrains.	198.748,00		200.000,00				1.252,00	
	531.969,33		500.000,00		33.221,33		1.252,00	
<b>CHAPITRE 5.—PERSONNEL AUXILIAIRE</b>								
Art. 1.—Solde	6.969,50		10.300,00				3.330,50	
	6.969,50		10.300,00				3.330,50	
<b>CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE PUBLIC</b>								
Art. 1.—Transformation Eclairage Public	12.170,47		12.000,00		170,47			
» 2.— » » » en supplément	8.464,33		7.000,00		1.464,33			
» 3.—Signaux de Trafic	2.138,93		6.000,00				3.861,07	
	22.773,73		25.000,00		1.634,80		3.861,07	
<b>CHAPITRE 7.—PLANTATIONS</b>								
Art. 1.—Aménagement Square Paul Brunat	1.376,45		1.300,00		76,45			
» 2.—Jardin Public de l'Avenue Pétain.	4.069,43		9.500,00				5.430,57	
» 3.—Porte et clôture Parc de Koukaza.	3.632,39		9.000,00				5.367,61	
» 4.—Chaudière pour les serres	800,00		790,00		10,00			
» 5.—Plantations sur nouvelles routes	1.518,59		1.900,00				381,41	
	11.396,86		22.490,00		86,45		11.179,59	
A reporter.	1.034.729,56		2.003.311,00		142.893,30		1.111.474,74	

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . .	1.034.729,56		2.003.311,00		142.893,30		1.411.474,74	
<b>CHAPITRE 8.—DÉFENSE DE LA CONCESSION</b>								
Art. 1.—Compagnie Française de Volontaires :								
Sect. 1.—Habillement et équipement . . . . .	1.438,87		4.550,00				3.111,13	
» 2.—Dépenses imprévues . . . . .	334,40		500,00				165,60	
» 3.—Personnel . . . . .	360,00		360,00					
» 2.—Police Spéciale Volontaire :								
Sect. 1.—Habillement et équipement . . . . .	473,65		2.100,00				1.626,35	
» 2.—Dépenses imprévues . . . . .	254,00		500,00				246,00	
» 3.—Compagnie Chinoise de Volontaires :								
Sect. 1.—Habillement . . . . .	2.764,93		2.150,00		614,93			
» 2.—Dépenses imprévues . . . . .	726,71		500,00		226,71			
» 4.—Fanfare :								
Sect. 1.—Habillement . . . . .	19,54		222,00				202,46	
» 2.—Solde et répétitions . . . . .	4.361,94		4.440,00				78,06	
» 3.—Dépenses imprévues . . . . .	170,79		222,00				51,21	
» 5.—Matériel de défense . . . . .	39.707,11		42.000,00				2.292,89	
» 6.—Travaux de défense . . . . .	27.349,82		27.500,00				150,18	
» 7.—Réseau téléphonique 1 <sup>re</sup> portion . . . . .			60.000,00				60.000,00	
	77.961,76		145.044,00		841,64		67.923,88	
<b>CHAPITRE 9.—DIVERS</b>								
Art. 1.—Foyer du Marin . . . . .	7.376,68		20.000,00				12.623,32	
» 2.—T. S. F. . . . .	18.559,49		10.000,00		8.559,49			
» 3.—Horloge Tour des Signaux (pour mémoire) . . . . .								
» 4.—Rachat du Camp de Koukaza . . . . .			7.600,00				7.600,00	
» 5.—Rachat du Cercle Sportif (Solde) . . . . .	80.000,00		80.000,00					
» 6.—Achat d'un marégraphe . . . . .			1.000,00				1.000,00	
» 7.—Imprévues . . . . .	60.421,58				60.421,58			
	166.357,75		118.600,00		68.981,07		21.223,32	
Budget Extraordinaire : Total des Dépenses . . .	1.279.049,07		2.266.955,00		212.716,01		1.200.621,94	



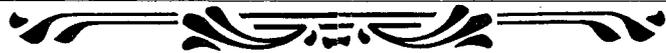
---

---

SEANCES DU CONSEIL

---

---



## Séance d'Installation du Conseil du 25 Janvier 1926

---

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt cinq Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

Étaient présents : MM. L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON  
P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil*,  
E. FAURAZ, *Secrétaire-adjoint*.

Mr. Meyrier, Consul de France, déclare la séance ouverte, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En ouvrant la session du Conseil Municipal pour 1926, j'ai grand plaisir à adresser mes félicitations à Mr. Sheridan pour sa réélection, et à souhaiter la bienvenue la plus cordiale à MM. Wilkinson, Blum et Basset.

« Je n'avais pas encore eu jusqu'ici le plaisir de connaître Mr. Wilkinson, mais il me suffit de savoir qu'il est le gendre de celui qui fut notre grand ami, Mr. Prentice, pour que je lui accorde d'avance ma bienveillante sympathie.

« Quant MM. Blum et Basset, nous sommes déjà de vieux amis, et je suis heureux qu'ils apportent au Conseil Municipal l'appui de leur expérience et de leur dévouement.

« Au seuil de la nouvelle année municipale je ferai un seul vœu : c'est que le nouveau Conseil apporte une nouvelle pierre à l'édifice déjà magnifique qu'est la Concession Française.

**Opérations Electorales du 19 Janvier 1926.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après relatif aux opérations électorales du 19 Janvier 1926 :

### ELECTIONS MUNICIPALES DU 19 JANVIER 1926

---

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DE QUATRE MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION FONCIÈRE  
POUR LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le dix-neuf Janvier, à dix heures du matin,

En exécution des Ordonnances Nos. 76 & 77, en date du 22 Décembre 1925, de Mr. le Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai, pour la nomination de quatre Membres du Conseil d'Administration Municipale et de quatre Membres de la Commission Foncière pour la Concession Française de Changhai,

Monsieur J. MEYRIER, Consul de France à Changhai, s'est rendu à l'Hôtel Municipal, où, à dix heures, assisté de MM. J. BOUCHARA, A. CHAPAVEYRE, A. BARBEROT, A. GUILLABERT, D. LEVY, A. DUROCHER, J. EYMARD et P. LEGENDRE, Secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

A 10 h. 15, M. J. MEYRIER cède la présidence à M. J. VALLANTIN.

A 11 h. 25, M. ARNOUX remplace M. BARBEROT.

A 11 h. 45, M. BARBEROT remplace M. ARNOUX.

- A 12 h. M. CAVOURIS remplace M. EYMARD.  
A 12 h. 05, M. TRIPET remplace M. LEVY.  
A 12 h. 30, M. FAU remplace M. DUROCHER.  
A 12 h. 45, M. VALLANTIN cède la présidence à M. MARCUS.  
A 13 h. M. MARCHAND remplace M. BARBEROT.  
A 13 h. M. TERZI remplace M. GUILLABERT.  
A 13 h. M. BORDES remplace M. BOUCHARA.  
A 13 h. M. LE MOULLEC remplace M. CHAPAVEYRE.  
A 14 h. M. MONCHATRE remplace M. FAU.  
A 14 h. M. ARNOUX remplace M. LEGENDRE.  
A 14 h. M. GALVIN remplace M. TRIPET.  
A 16 h. M. BARBEROT remplace M. MARCHAND.  
A 16 h. 15, M. LEGENDRE remplace M. ARNOUX.  
A 16 h. 20, M. CAVOURIS remplace M. EYMARD.  
A 17 h. 58, M. J. MEYRIER reprend la présidence.

Au cours des opérations électorales, plusieurs électeurs se sont présentés non munis de leur carte. Sur la déclaration de deux témoins électeurs, certifiant leur identité, ils ont été autorisés par le Président à déposer leur bulletin.

Ce sont :

MM. J. FAVRET	témoins	MM. LEGENDRE et MARCHAND
A. ALLAN	»	LEGENDRE et SPEELMAN
V. ARNHOLD	»	LEGENDRE et AUDIGIER
A. RICHARDSON	»	LEGENDRE et BERTHET
T. de la TAILLE	»	LEGENDRE et BOUCHARA
R. KOZLENKO	»	N. N. EMANOFF et N. SCHERBAKOFF
E. W. LANGDON	»	K. E. GRAHAN et E. DAVIES
J. G. BUCHANAN	»	M. A. A. MACKINTOSH et R. C. LAW
T. J. WHITAKER	»	F. B. EMERY et N. G. HARRIS
F. CASON BONARDEL	»	LEGENDRE et DREYFUS
A. P. BOXER	»	A. SHAGANOFF & A. BOGOLIOUKOFF
E. J. A. PORTER	»	LEGENDRE et BARBEROT
K. E. WINGFIELD	»	A. J. WOOD et S. D. BEGG
E. ANDREWS	»	O. ERGINGER et H. W. KEES
C. W. COX	»	P. ERGINGER et H. W. KEES
S. P. SIMPSON	»	MARION et F. N. BELL
H. F. BUCHARNAN	»	P. PFANNER et W. STANDING
J. LEON	»	LEGENDRE et BOUCHARA
H. H. FRICKE	»	R. L. LARSEN et D. H. WYTHE
F. BOUVIER	»	LEGENDRE et E. BOUSQUIER
Dr. E. L. HALL	»	W. W. PETER et G. A. FITCH
J. W. LATENER	»	W. W. PETER et G. A. FITCH
E. S. WISE	»	W. W. PETER et G. A. FITCH
T. F. Mc CREA	»	W. W. PETER et G. A. FITCH
E. M. HAYES	»	W. W. PETER et G. A. FITCH
M. L. LESSNER	»	CHAPLIN et XAVIER
S. LESSNER	»	CHAPLIN et XAVIER
J. A. DAWSON	»	H. E. GIBSON et H. M. MANN
R. LANG	»	FLEMING et ZACHARIA
C. A. CUBBERTSON	»	FLEMING et ZACHARIA

R. L. HAMBLETON	témoins	MM. FLEMING et ZACHARIA
Chas. E. BOWERS	»	FEEMING et ZACHARIA
R. E. ROSEVEAR	»	M. L. MOODY et W. C. REA
F. GENSBURGER	»	AVNOUX et XAVIER
P. VIAL	»	ARNOUX et GALVIN
E. R. VIDA	»	W. R. Mc. BAIN et L. A. HARRAP
G. ENLUND	»	G. B. SABELSTROM et H. STROMWALL
H. E. CASE	»	ARNOUX et XAVIER
H. STELINGWERFF	»	XAVIER et F. D. DRAKE
Ph. OSTERBERGER	»	ARNOUX et BARBEROT
N. GAWLER	»	PRETTEJOHN et HOPE
J. M. PLIMER	»	PRETTEJOHN et HOPE
H. B. OLLERDESSEN	»	LEGENDRE et ARNOUX
H. E. RIGG	»	ARNOUX et XAVIER
T. GAVERSTON	»	L. BLUM et H. STROMWALL
J. F. MANN	»	Mc. CLOSKEY et SMITH
T. G. Mc. MARTIN	»	MOODY et
C. C. FOULK	»	GALLOP et
H. B. GALLOP	»	LEGENDRE et SPEELMAN
A. V. MEYER	»	LEGENDRE et SPEELMAN

A 18 heures, en présence de MM. LEGENDRE, ARNOUX, MARCHAND, LE MOULLEC, TERZI, BORDES, GALVIN, FAU, BARBEROT, MONCHATRE, NOUVEAU, SPEELMAN, BLUM, DU PAC DE MARSOULIES, F. MORIN et divers Electeurs, Monsieur le Consul de France déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

<b>Electeurs inscrits :</b>	<b>2.478</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>1.179</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>1.193</b>	<b>Bulletin blanc :</b>	<b>1</b>
	<b>Bulletins nuls :</b>	<b>13</b>	

**SUFFRAGES OBTENUS :**

**Conseil Municipal :**

*Candidats Français.*

MM. L. BLUM .....	563
L. BASSET .....	545
E. SIGAUT .....	296
R. FANO .....	282
E. NOUVEAU .....	265
M. MARULLI DE BARLETTA .....	83

*Candidats Etrangers.*

MM. E. S. WILKINSON .....	67
H. J. SHERIDAN .....	448
M. SPEELMAN .....	395

Voix diverses (attribuées à des électeurs n'ayant pas fait acte de candidats)..... 21

**Commission Foncière :**

*Candidats Français.*

MM. Ch. BARRIERE .....	680
F. MORIN .....	659

*Candidats Etrangers.*

MM. V. DENT .....	688
J. M. TAVARES .....	686

Voix diverses (attribuées à des électeurs n'ayant pas fait acte de candidats)..... 53

En conséquence, Monsieur J. MEYRIER déclare :

MM. L. BLUM et L. BASSET, Candidats Français, et MM. E. S. WILKINSON et H. J. SHERIDAN, Candidats Etrangers élus Conseillers Municipaux pour 2 ans ;

MM. Ch. BARRIERE, Candidat Français, et V. DENT, Candidat Etranger, élus Commissaires Fonciers titulaires pour un an ;

MM. F. MORIN, Candidat Français, et J. M. TAVARES, Candidat Etranger, élus Commissaires Fonciers suppléants pour un an.

Aucune observation n'ayant été présentée par les électeurs présents au dépouillement du scrutin,

La séance électorale est levée à 22 heures 25.

Signé : J. MEYRIER  
L. BLUM  
G. ARNOUX  
F. GALVIN  
A. BARBEROT  
J. MONCHATRE  
J. TERZI

A. DU\*PAC DE MARSOULIES  
P. LEGENDRE  
H. MARCHAND  
F. MORIN  
E. FAU  
H. LE MOULLEC  
O. BORDES

Le Président s'exprime en ces termes :—

« Nous avons à procéder à la vérification des opérations électorales. Le procès-verbal de ces opérations et leurs dossiers est sous vos yeux.

« Tout s'est passé dans l'ordre et le calme, et aucune réclamation n'a été reçue.

« Cependant il m'a été rapporté que des doutes avaient été émis et circulaient dans une partie du public sur l'éligibilité de M. Wilkinson.

« Il est de mon devoir de Consul Général de vous signaler ces rumeurs afin d'appeler votre attention sur ce cas particulier.

« M. Wilkinson n'a pas été automatiquement inscrit sur la liste électorale au moment de l'établissement de celle-ci parce qu'il n'était pas alors contribuable.

« Il m'a demandé son inscription vers le 6 Janvier, indiquant qu'il remplissait les conditions de l'article 2 paragraphe 2 de la charte municipale ; qu'il occupait en effet, depuis le mois d'Octobre, une maison sise 193, Route Gustave de Boissezon, qu'il y avait déjà ses domestiques et ses meubles et que s'il n'y habitait pas personnellement encore c'était pour des raisons de convenances personnelles ; que d'ailleurs il allait y habiter complètement et personnellement dès le soir même, et allait immédiatement se faire inscrire sur le rôle de l'impôt locatif à dater du dernier trimestre 1925.

« Je lui répondis que s'il remplissait ces conditions, il n'était pas douteux qu'il remplirait les conditions du paragraphe 2 et que j'autoriserai son inscription.

« Je donnai des instructions en conséquence à Mr. Legendre.

« M. Wilkinson a effectivement occupé sa maison, s'est fait inscrire sur le rôle de l'impôt locatif et a payé les taxes du 4ème trimestre 1925, suivant quittance dont voici la souche. Cette quittance a été datée du 5 Octobre bien que le paiement ait eu lieu dans les premiers jours de Janvier, parce que, m'a dit M. Legendre, les quittances d'impôt locatif sont datées du jour à dater duquel l'impôt est à percevoir.

« M. Wilkinson a donc été inscrit sur la liste électorale.

« J'estime, en ce qui me concerne, que cette inscription est parfaitement régulière, mais il appartient au Conseil d'en décider en toute indépendance. »

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande la parole :

« Monsieur le Président, je rends hommage aux scrupules qui vous ont inspiré en nous saisissant de la question de la régularité de l'inscription de M. Wilkinson sur la liste électorale. Mais j'estime, en ce qui me concerne, que cette question ne se pose même pas, étant donné qu'aucune réclamation ne s'est produite soit avant le 18 Janvier, date de clôture de la liste électorale, soit même depuis lors.

« Il est vraiment regrettable que les gens qui font circuler de telles rumeurs n'aient pas le courage d'en prendre publiquement la responsabilité.

« En toute hypothèse, l'éligibilité de M. Wilkinson ne fait pas le moindre doute: il suffit, pour être électeur, d'habiter la Concession Française avant la clôture de la liste électorale et d'avoir un loyer supérieur à Tls. 30. L'article 2, paragraphe 2, est formel.

« Je propose donc la validation en bloc des opérations électorales. »

Le Conseil, à l'unanimité, valide les Elections du 19 Janvier 1926.

**Vice-Présidence.**—Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection de son Vice-Président.

Il est procédé au vote par bulletin secret.

Le Président procède au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 7  
 Abstentions : 2  
 Mr. Schwyzer 4 voix  
 Mr. Dyer 3 »

Mr. Schwyzer est élu Vice-Président du Conseil Municipal.

**Comités.**—L'ordre du jour appelle la formation des divers Comités.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies demande que le Comité du Personnel qui existait précédemment, soit rétabli.

Le Président fait observer que les questions relatives au personnel municipal ont été jusqu'ici soumises aux délibérations du Conseil en entier, et qu'il est préférable de voir continuer cette méthode. Du moins pour les cas de personnel que le Conseil jugerait devoir déferer pour examen et propositions au Comité du Personnel, ce Comité pourrait être rétabli.

Le Conseil approuve la manière de voir de son Président et procède à la désignation des Membres des Comités :—

Comité des Finances et du Contrôle	{	MM. A. DU PAC DE MARSOULIES W. J. N. DYER L. BASSET E. S. WILKINSON	Comité des Travaux et des Parcs	{	MM. A. CHAPEAUX A. DU PAC DE MARSOULIES L. BLUM F. SCHWYZER
Comité du Personnel	{	MM. A. CHAPEAUX L. BLUM W. J. N. DYER E. S. WILKINSON	Comité des Ecoles	{	MM. L. BLUM A. CHAPEAUX F. SCHWYZER H. J. SHERIDAN
Comité d'Hygiène	{	MM. A. DU PAC DE MARSOULIES L. BASSET F. SCHWYZER H. J. SHERIDAN	Commission Foncière	{	MM. Ch. BARRIERE, titulaire Vyvyan DENT, » F. MORIN, suppléant J. M. TAVARES, »
Commissaires Fonciers	{	MM. A. CHAPEAUX, titulaire L. BASSET, suppléant	Gouverneurs de l'Hôpital	{	MM. Dr. R. POUPELAIN R. P. MAUMUS

**Séances du Conseil et des Comités.**—Le Conseil décide qu'en principe les séances du Conseil auront lieu le Lundi et celles des Comités le Jeudi.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 1 du 14 Janvier 1926 en vertu de laquelle :

le Sieur Mouren Charles est incorporé comme Garde à titre provisoire, à compter du 4 Décembre 1925 ;

le Sieur Gioulis Georges est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1926.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

2.—Le Conseil prend connaissance d'une demande du Garde Solère qui, venant d'être réformé pour incapacité physique, sollicite un emploi sédentaire dans un Service Municipal.

Après échange de vues,

Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre en considération la demande du Garde Solère, aucune place vacante n'existant dans les Services Municipaux; il ne peut que confirmer sa décision du 7 Janvier accordant à cet Agent son rapatriement en France et une indemnité égale à 3 mois de solde à compter de son arrivée en France.

3.—Par rapport N<sup>o</sup>. 4 du 14 Janvier 1926, le Chef de la Garde demande que le tarif des Agents employés chez les particuliers, en vigueur depuis 1909, soit majoré dans la proportion suivante:

	<i>Tarif actuel</i>	<i>Tarif proposé</i>
Agent Tonkinois en permanence.....	Tls : 45	Tls : 60
»       »       de nuit seulement.....	» 30	» 45
» Chinois en permanence.....	» 36	» 50
»       »       de nuit seulement.....	» 24	» 36
»       »       pour 2 quarts.....	» 12	» 15

Le Chef de la Garde fait connaître, d'autre part, que son Service confectionne les tenues des gardiens privés et que le tarif de ces vêtements ne correspond plus aux prix de revient des matières premières et de la main d'œuvre.

Il demande, en conséquence, qu'une majoration soit appliquée et que le nouveau tarif ci-après soit mis en vigueur :

<i>Nature des objets</i>	<i>Prix actuel</i>	<i>Nouveau prix</i>
Complet d'hiver en drap.....	\$ : 16,00	\$ : 20,00
Casquette en drap.....	» 2,00	» 2,50
Jambières bleues.....	» 1,00	» 1,25
Ceinturon en cuir.....	» 2,00	» 2,50
Sifflet de Police.....	» 0,50	» 0,65
Brodequins (la paire).....	» 6,00	» 7,50
Souliers chinois.....	» 1,00	» 1,25
Ecussons (la paire).....	» 0,80	» 1,00
Un jeu de boutons.....	» 0,60	» 0,75
Chapeau de pluie (conique).....	» 1,00	» 1,25
Coiffre de chapeau en serge bleue.....	» 0,75	» 0,95
»       »       en toile kaki.....	» 0,60	» 0,75
Manteau de pluie.....	» 10,00	» 12,50
Matraque en bois.....	» 0,50	» 0,65
Manteau d'hiver en drap.....	» 28,00	» 35,00
Tunique en toile kaki.....	» 4,50	» 5,65
Pantalon en toile kaki.....	» 4,00	» 5,00
Jambières en toile kaki.....	» 1,00	» 1,25
Tenue d'hiver.....	» 22,00	» 27,50
Tenue d'été.....	» 12,50	» 15,65

Le Conseil approuve les propositions ci-dessus du Chef de la Garde qui seront de suite appliquées.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 14 Janvier, le Chef du Service d'Incendie informe le Conseil de l'accident survenu le 13 à l'auto-pompe 1<sup>er</sup> départ se rendant à un appel de feu.

L'engin ayant dérapé, vint heurter un poteau de ciment et six occupants furent projetés à terre et blessés.

L'un d'eux, le pompier indigène Ah Fou, mourut des suites des blessures reçues.

Le Conseil décide de verser à la famille du défunt un secours de Tls : 250, les frais de funérailles étant à la charge de la Municipalité.

A ce sujet, le Conseil remercie l'Assurance Franco-Asiatique de sa participation de \$ 100 à la souscription ouverte en faveur de la veuve et des enfants de la victime.

**Sémaphore.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre du R. P. Froc lui faisant part de sa rentrée en France pour raisons de santé.

Sur proposition de Mr. Blum, et en témoignage des services inappréciables rendus à la navigation et au public par le R. P. Froc, le Conseil décide de lui offrir une jumelle de marine, avec dédicace.

**Subventions.**—Le Conseil enregistre les lettres suivantes:—

HOPITAL SAINTE MARIE

Changhai, le 16 Janvier 1926.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir la lettre par laquelle Monsieur le Secrétaire de la Municipalité m'apprend que le Conseil a décidé de porter à Tls. 3.000 l'allocation annuelle concédée à l'Hôpital Sainte Marie et je m'empresse de venir vous en exprimer mes très sincères remerciements au nom des chers pauvres pour lesquels nous travaillons.

C'est avec joie que nous avons obtenu des Révérends Pères Jésuites l'autorisation de réserver 6 lits pour les indigents Européens, sans préjudice de ceux que nous leur avons toujours accordés jusqu'ici dans des cas particulièrement dignes de compassion. Grâce au secours que vous voulez bien nous promettre, nous allons pouvoir nous organiser pour que les Chinois n'aient rien à perdre à ce changement de destination des lits et qu'ils bénéficient toujours plus largement de la Charité Française.

Daignez agréer, Monsieur le Président, ainsi que Messieurs les Membres du Conseil, l'assurance de ma reconnaissance et celle de mon humble mais très entier dévouement à vos bonnes œuvres.

Signé: Sr. MONSVERT.

Shanghai, January 15th 1926.

The Secretary  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Sir,

Russian Refugee School—180, Rue Chapsal

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of the 11th January and on behalf of my Committee, I wish to thank the Council for their kindness in according a further subvention to the above School of \$ 50.00 per month for the current year. I understand also that the School will be allowed free Municipal rates and taxes as formerly.

It is agreed that the Council shall, at any time, have the right of requiring production of the accounts of the School and also to be able at any time to inspect the permises.

Thanking you,

I am, Sir,

Yours obedient servant,

Signed: SAMSON,

Chairman,

Supervisory Committee.

CHINESE HOSPITAL

Shanghai, 18th January 1926.

The Secretary,  
French Municipal Council  
Shanghai.

Dear Sir,

I am in receipt of your letter N° 2415/D dated 16th inst. stating that the French Municipal Council has decided to increase their grant towards the funds of this hospital for 1926 to Tls. 2,500.00. On behalf of the Committee, I would request you kindly to convey my very best thanks to the French Municipal Council for their kind consideration of this institution and this tangible help, which will be very welcome indeed. The institution is doing an ever increasing work for the good of the Chinese population of this great city and it is, I am sure, worthy of your support.

Yours faithfully,  
Signed: Geo. BAIN  
Chairman.

**Pédicabs.**—Le Conseil examine la demande de la Compagnie "An Lee Pedicab C<sup>o</sup>" sollicitant l'autorisation de mettre en circulation des pedicabs sur la Concession Française.

Après échange de vues,

Le Conseil décide d'accorder l'autorisation de mettre en circulation des pédicabs sur la Concession Française, cette autorisation ayant un caractère essentiellement provisoire et étant limitée à une période de six mois à compter du 1<sup>o</sup> Février 1926.

La "An Lee Pedicab C<sup>o</sup>" devra d'autre part se conformer à tous les règlements sur la circulation et acquitter le montant de la licence de pédicab: \$ 2 par mois.

**Route Lorthon.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante :

A. T. DOWNIE & A. M. COBBETT

Shanghai, 16th January 1926.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
Present.

Dear Sir,

We, undersigned, demand that an immediate examination of the present state of "Route Lorthon" be made by the authorities and that steps be taken at once to alleviate the annoyances to which we are now being subjected.

We also beg to state emphatically that unless the Council can see their way to giving greater consideration to our rights as Residents of the French Concession, the payment of our Municipal Dues can only be made under the strongest protest.

Yours faithfully,  
Signed: A. T. DOWNIE—5, Rue Ratard.  
A. M. COBBETT—7, Rue Ratard.

L'Ingénieur Municipal consulté a fait connaître que les travaux de comblement de la mare seraient achevés fin Février.

A ce sujet, et sur proposition de Mr. Wilkinson, le Conseil rappelle ;

1<sup>o</sup>)—Que les camions et remorques servant au transport des ordures ménagères doivent être recouverts de toile pendant les charrois ;



## *Séance du Conseil du 1<sup>er</sup> Février 1926*

L'an mil neuf cent vingt-six et le premier Février, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 5 du 25 Janvier 1926 en vertu de laquelle le Garde Solère Michel, est réformé pour raison de santé à compter du 16 Janvier 1926, et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois et le Personnel Tonkinois de la Garde Municipale.

2.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde un secours de \$ 263 à la famille du brigadier indigène N° 65 décédé des suites de maladie après 20 ans de service.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 4<sup>e</sup> Trimestre 1925, s'élève à Tls: 45.644,59, en augmentation de Tls: 7.138,13 par rapport au trimestre précédent et de Tls: 10.840,94 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1924.

**Caisse de Prévoyance.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Président du Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance demandant au Conseil de bien vouloir porter de 400 à 800 taëls la rétribution annuelle allouée au Trésorier-Comptable de la Caisse, en raison de l'accroissement du travail de répartition des fonds depuis la transformation apportée aux dépôts le 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de verser pour l'année en cours le supplément de rétribution demandé par le Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance.

**Etablissements publics.**—Par lettre du 15 Janvier, Mr. Misry demande l'autorisation d'ouvrir un Cercle Sino-Etranger, dénommé "International Commercial Club" sur la Concession Française.

Se basant sur l'avis défavorable émis par le Service de la Police qui estime indésirable la présence d'un Cercle de cette nature sur la Concession, le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à la demande de Mr. Misry.

**Motocyclettes.**—Le Secrétaire soumet au Conseil le modèle de plaques émaillées et de disque suggéré par le S. M. C. pour les motocyclettes.

Le Conseil estime qu'il n'y a pas nécessité d'apporter de changement au système actuellement en vigueur pour ce genre de véhicules.

Les raisons qui ont motivé les changements apportés aux Règlements sur les automobiles n'existent pas pour les motocyclettes dont le nombre en circulation est d'ailleurs assez restreint.

Le Secrétaire est chargé d'écrire en ce sens au S. M. C.

**Bicyclettes.**—Par décision du 19 Octobre 1925, le Conseil avait décidé que les plaques de bicyclettes pour 1926 (Concession Française) seraient cédées aux intéressés au prix coûtant : 0,25 l'unité.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies fait remarquer que cette mesure n'ayant pas été adoptée par le S. M. C., a soulevé des réclamations de la part de certains contribuables.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de rapporter sa décision du 19 Octobre 1925 et charge le Secrétaire de faire rembourser aux intéressés le montant perçu à titre de cession de plaques de bicyclettes.

**Comité des Travaux.**—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux :

## Séance du Comité des Travaux du 28 Janvier 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-huit Janvier, à cinq heures et quart du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Trottoirs.**—*Route Ratard.*—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 27 Janvier 1926.

« N° CR/JP. 817

### « BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT

« Monsieur le Secrétaire,

« *Route Ratard—Débouché sur Avenue Foch.*

« J'ai l'honneur de vous transmettre les 2 lettres de MM. Davies & Brooke du 13 Novembre 1925 et « du 16 Décembre 1925 au sujet de l'aménagement du trottoir Avenue Foch—Route Ratard.

« Ce trottoir comportant 61 mètres de dalles et bordures et 183 mètres de macadam, reviendrait à Tls. 292,80. Comme cette partie a été élargie, qu'il y a eu expropriation, je vous serais très obligé de « me faire savoir si ce devis doit être transmis aux intéressés ou si la Municipalité le prend à sa charge.

« Il y a plus de 44 mètres de trottoir à aménager à la suite d'un lot de MM. Davies & Brooke, dont « le montant de la dépense est Tls. 211,20.

« L'aménagement de la Rue Ratard au débouché de l'Avenue Foch comportant 525 mètres de chaussée sur fondation rocaille dont le montant de la dépense est Tls. 945, au cas où la Municipalité prendrait « l'ensemble de ces travaux à sa charge, un crédit global de Tls. 1.499 serait à inscrire au budget : « "Travaux votes en cours d'année".

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Considérant que les trottoirs étaient déjà aménagés avant l'expropriation, le Comité est d'avis de les rétablir aux frais de l'Administration Municipale et propose l'ouverture du crédit nécessaire à inscrire au Budget Extraordinaire. (Tls. 1.499).

**Voirie.**—*Avenue Joffre.*—Le Comité recommande au Conseil l'ouverture d'un crédit de Tls. 585,00 pour l'aménagement de la chaussée de l'Avenue Joffre à la hauteur de l'immeuble de l'"I. S. S.", travaux rendus nécessaires par suite de la réduction des trottoirs à cet endroit.

**Avenue Joffre.**—a)—Lecture est donnée de la lettre et du rapport ci-après :

« J. A. OFFOR

Shanghai, 29th December 1925.

« Secretary,  
« French Municipal Council,

« Dear Sir,

« 820 Avenue Joffre—B. C. Lot 6164.

« Your letter of the 18th November with enclosure addressed to Messrs. McNeill, Wright & Holborow. « I am asked to deal with this matter, as Messrs. Butterfield & Swire are interested in the Property.

« I note you offer Tls. 403,60 the land, and also undertake to rebuild the wall. In addition to the wall, there is a Watchmen's Lodge, trees, fence, etc. I have called for tenders: Messrs. Sin Jin Kee is the lowest. He quotes Tls. 912, to which add Architect's Commission 5%.

« If agreeable to your goodselves, the owner would prefer you to pay him for the work of rebuilding the wall, etc., as above: I do not think the Council could do it cheaper. Kindly let me know whether you are agreeable.

« Yours faithfully,

« Signed: J. A. OFFOR. »

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis d'autoriser le paiement de l'indemnité demandée par Mr. Offor.

b)—Communication est donnée de la lettre suivante :

« Mme KOU LOU ZE

Changhai, le 18 Janvier 1926.

« Municipalité Française.

« Messieurs,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre par laquelle vous m'informez que mes maisons portant les Nos 666, 668 et 670, Avenue Joffre, devront être démolies en vue de la mise à l'alignement de cette voie.

« En raison des fortes dépenses à engager pour la reconstruction de ces maisons et étant donné mes moyens très limités, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à démolir seulement la partie frappée d'alignement sans entreprendre la reconstruction des immeubles existants, ce qui m'éviterait de vous adresser, avec le nouveau plan à l'appui, une demande de permis de reconstruction.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : Mme. KOU LOU ZE »

Le Comité est d'avis d'accorder en principe l'autorisation ci-dessus, sous réserve bien entendu que la nouvelle façade ne manque pas d'esthétique.

c)—Lecture est donnée du rapport et de la lettre ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 18 Janvier 1926.

« N° 792

#### « BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous informer que nos services ayant remarqué un empiètement sur l'alignement par poteaux des entrées N° 1410, Avenue Joffre, nous avons signalé le fait à l'Asiatic Petroleum, propriétaire.

« Je vous transmets la réponse de cette Compagnie pour être présentée au prochain Comité des Travaux.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

« THE ASIATIC PETROLEUM Co. (N. C.) Ltd.

Shanghai, 14th January 1926.

« Engineer-in-Chief,  
« Public Works Department,  
« French Municipal Council.

« Dear Sir,

« Owing to a misunderstanding five gate piers to the front boundary wall have been allowed to  
« projet 4 1/2" over the foot path.

« We should be glad if you would allow these to remain and we are willing to cut these back in  
« the future should you so desire at our own expense and without compensation.

« Thanking you in anticipation,

« We are, Dear Sir,

« Yours faithfully,

« Signed: ASIATIC PETROLEUM Co (N. C.) Ltd.»

Le Comité est d'avis de laisser subsister pour le moment les poteaux en question à leur emplacement actuel, sous réserve que l'« Asiatic Petroleum Co. (N. C.), Ltd. » s'engage à les replanter à l'alignement de la voie publique à la première réquisition du Conseil et sans frais pour ce dernier.

**Routes nouvelles.**—A)—*Route G.*—*Entre les Rues Amiral Bayle et du Marché.*—Le Comité donne son approbation au plan du tracé de cette nouvelle voie, tel qu'il est présenté par l'Ingénieur Municipal.

Toutefois, les travaux d'ouverture de la route ci-dessus ne pourront être entrepris que sur une décision du Conseil.

B)—*Rue Massenet prolongée jusqu'à l'Avenue Joffre.*—Communication est donnée de la lettre ci-après :

« PALMER & TURNER

Shanghai, 31st December 1925.

« The French Municipal Council,  
« Shanghai.

« Dear Sir,

« CADASTRAL LOTS 4143/4.

« On behalf of Mr. T. Wallace, the beneficial owner of the above lots, we beg to lodge a strong protest against the proposed scheduling of a large area for the extension of Rue Massenet.

« Negotiations for the sale of Lot No 4143 were recently completed and a scheme for the development of the property prepared. The scheduling of a road through this property would necessitate cancellation of all negotiations and result in a serious financial loss to our client.

« We trust, therefore, that under the circumstances the Council will see their way to cancel the proposed road through the above lots.

« Yours faithfully,

« Signed: PALMER & TURNER. »

Le Comité est d'avis de faire savoir à MM. Palmer & Turner qu'il n'est pas pour le moment dans les intentions du Conseil de procéder à l'ouverture de la voie en question, la propriété sus-visée restant bien entendu frappée d'alignement.

**Poste Nord.**—Le Comité ne croit pas devoir émettre un avis favorable pour l'achat d'un terrain situé au centre de l'ancienne Concession pour y édifier le nouveau Poste Nord, en raison des fortes dépenses qui en résulteraient.

Il estime que ce poste de police pourrait être reconstruit à l'angle des Rues Vincent Mathieu et Consulat sur le terrain de la Municipalité.

L'Ingénieur Municipal pourrait préparer un projet dans ce sens.

**Ordures ménagères.**—Communication est donnée du rapport ci-dessous :—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 16 Janvier 1926.

« N° R. 662

« **ORDURES MENAGERES—DEMANDE DE MATERIEL**

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'état actuel de l'enlèvement des ordures ménagères :

Arrondissement	Cube d'ordures journalier	Nombre de tombeaux	Nombre de voyages	Nombre de camions	Nombre de voyages	Heures de travail
1	183 m3	20	60	2	6	5h.30 à 10h.30
2	116 m3	12	26	5	19	5h.30 à 10h.
3	50 m3	9	18	1	2	5h.30 à 10h.30

« L'enlèvement des ordures se termine donc entre 10h. et 10h.30. Or pour satisfaire aux règles de l'hygiène et au Règlement Municipal, cet enlèvement devrait être complètement terminé à 9h. (Marchés exclus).

« Si nous considérons que le cube enlevé en 1924 a été de 111.913 m3., que ce cube a été en 1925 de 121.622 m3., que le cube d'ordures est en augmentation constante, nous constatons que le matériel dont nous disposons est devenu insuffisant. Si ce matériel nous permet de terminer actuellement l'enlèvement entre 10h. et 10h.30, nous ne devons pas oublier que dans le mois de Mai les 5 camions Renault seront uniquement employés au transport du béton d'asphalte. Comme nous disposons de 13 camions il nous restera donc 8 camions, c'est-à-dire le nombre strictement nécessaire à nos besoins, et à ce moment le Service pourra fonctionner à la condition qu'aucune réparation ne soit à effectuer.

« Il nous faut donc, dès maintenant, acquérir 5 camions de 3 tonnes (nous n'avions prévu au Budget que 3 camions de 3 tonnes, mais les conditions ont changé depuis l'établissement de notre budget de prévisions).

« Etant donné l'extrême urgence, nous vous demandons de réduire au strict minimum le délai de l'adjudication ainsi que celui de livraison.

« Les camions devraient nous être livrés au plus tard pour fin Mai en vue de pouvoir nous permettre de commencer nos travaux de béton d'asphalte à cette époque et réaliser ainsi le programme impératif qui nous est imposé (track de tramways sans rails).

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité suggère au Conseil la mise en adjudication de 3 camions automobiles.

La dépense serait à imputer au Budget Extraordinaire, Chapitre III, Art. I.

**Abattoirs municipaux.**—Le Comité prend connaissance du rapport suivant :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 13 Janvier 1926.

« N° 782

« **BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT**

« Monsieur le Secrétaire,

« *Hangar aux Abattoirs (Entreprise Nee Kee).*

« J'ai l'honneur de vous informer que la construction du hangar aux Abattoirs est terminée.

« Le travail ne donnant lieu à aucune remarque, la réception provisoire pourrait donc en être faite.

« D'autre part, le Cahier des Charges prévoit un délai de 3 mois et une prime à l'avancement fixée « à 50 % des retenues pour retard, soit une prime de Tls. 5,00 par jour. Le délai étant fixé par l'Ordre « de Service du 3 Novembre 1925, l'entreprise est en avance de 23 jours. Nous demandons que la prime « (soit Tls. 115,00) lui soit allouée.

« L'Ingénieur en Chef  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité, qui donne son accord aux propositions de l'Ingénieur Municipal, charge les Services de procéder à la réception provisoire de cette construction.

**Signaux de trafic.**—Communication est faite des rapports ci-après :

« GARDE MUNICIPALE

Changhai, le 18 Janvier 1926.

« N° 38

« SERVICE DU TRAFIC

« Le Chef de la Garde  
« à Monsieur l'Ingénieur.

« Par suite du déplacement des poteaux en ciment, Avenue Pétain, l'indication "Ralentir" située au « Nord de l'Ecole Américaine a été enlevée. Demande à la replacer sur le côté Est de la chaussée.

« Redemande l'installation d'urgence, en vue de l'ouverture prochaine du nouveau Cercle Sportif, « de 3 refuges avec poteaux à signaux lumineux et disques :

« 1 à l'angle Joffre—Cardinal Mercier                      1 à l'angle Bourgeat—des Sœurs

« 1 à l'angle Bourgeat—Roi Albert.

« Comme suite à la décision du Conseil en date du 23 Décembre 1925, demande l'installation de 4 « signaux lumineux "Ralentir" au carrefour Lafayette-Pichon :

« 2 Rue Lafayette, 1 de chaque côté de la Route Pichon :—1 face à l'Ouest et 1 face à l'Est.

« Route Pichon, 1 de chaque côté de la Route Lafayette :—1 face au Nord et l'autre face au Sud.

« Transmis à Monsieur l'Ingénieur,  
« Le Chef de la Garde,  
« Signé : E. FIORI »

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 23 Janvier 1926

« No. CR/JP. 806

« BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRÉTARIAT

« Monsieur le Secrétaire,

*DISQUES DE CARREFOUR*

« J'ai l'honneur de vous transmettre la demande du Chef de la Garde tendant à l'implantation de 3 « disques de carrefour :

« 1 Avenue Joffre—Rue Cardinal Mercier                      1 Angle Rue Bourgeat—Route des Sœurs

« 1 angle Rue Bourgeat—Avenue du Roi Albert.

« Le prix d'un de ces disques placé est de Tls. 60.

« Je vous serai très obligé de soumettre cette question au Comité des Travaux.

« L'Ingénieur en Chef  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

« N. B.—Le disque angle Rue Bourgeat—Avenue du Roi Albert ne pourra être placé immédiatement, à cause des garages « qui ne sont pas encore démolis. »

Le Comité recommande l'ouverture des crédits nécessaires à l'installation des signaux demandés par le Service du Trafic.

**Eclairage public.**—a).—Lecture est donnée des rapports suivants :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 9 Janvier 1926.

« N<sup>o</sup>. R. 660

« ECLAIRAGE PUBLIC—EXTENSION RESEAU  
« ROUTE CARDINAL MERCIER (Bourgeat à Foch)

« L'ouverture de la Route Cardinal Mercier entre la Rue Bourgeat et l'Avenue Foch nécessite l'installation de 10 lampes de 150 Watts (sur poteaux béton de la C. F. T. E. E. et consoles ordinaires) et de « 1 lampe de 300 Watts au carrefour Ratard—Mercier (suspension axiale).

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé: H. de BOISSEZON. »

« N<sup>o</sup>. R. 664

« ECLAIRAGE PUBLIC RUE BRENIER DE MONTMORAND (Zikawei à Observatoire)

« L'éclairage de cette voie nouvelle nécessitera l'installation de 10 lampes de 50 Watts. (1 lampe « tous les 2 poteaux).

« La dépense d'installation pourrait être supportée par le Budget Extraordinaire (Imputation 5.6.2.). « Quant à celle de consommation, sa valeur devrait être portée *en supplément* au crédit 4.6.1.1.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé: H. de BOISSEZON ».

Le Comité propose au Conseil le vote des crédits nécessaires à l'installation de l'éclairage public sur les artères ci-dessus.

b).—Le Comité est d'avis de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de 300 consoles d'éclairage public et donne son approbation au cahier des charges présenté par l'Ingénieur Municipal. Le Comité demande, toutefois, qu'un modèle de ces consoles lui soit présenté avant la mise en adjudication.

c).—Pour les voies d'une largeur de 50 pieds et au-dessus, le Comité est d'avis d'adopter le système d'éclairage en quinconce.

Pour les voies d'une largeur inférieure à 50 pieds, le système d'éclairage unilatéral pourrait être conservé.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée des comptes-rendus ci-après de la Commission des Etablissements Publics :

« E. P. 2.

« Changhai, le 26 Janvier 1926.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
« COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JANVIER 1926

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 8 Janvier 1926, à 2h.30 de l'après-midi, sous la « présidence de Mr. Rémuzat.

« Hôtel Ming Lee, Rue du Consulat, angle Rue Laguerre.—La Commission adopte les propositions de « Mr. le Capitaine du "Torrent": il y a en conséquence à imposer :

« — trois robinets de secours sous la cage d'escalier central, un à chaque étage, avec un tuyau « arrivée de 100 m/m, une colonne montante de 60 m/m et 3 prises de 40 m/m, modèle de robinet en « vue au Service du "Torrent";

« —un escalier supplémentaire dans la cage existante, ou dans le passage en arrière formant « escalier de secours, à l'Est de celui qui existe déjà ;

« —pose des écriteaux éclairés la nuit, portant inscription "Sortie".

« *Compagnie. Gni Tsang, 346 Rue Lafayette.*—Considérant qu'il s'agit maintenant d'une fabrique de  
« carrosserie, atelier de peinture, la Commission accepte de lui accorder l'autorisation demandée.  
« Il reste entendu que cette autorisation est toujours accordée à titre provisoire pour une durée d'un an.  
« L'intéressé ne devra ni effectuer des réparations de machineries ni déposer des voitures de location.  
« Il devra en outre s'engager à remplacer sa paillette par une couverture en tôle, sitôt que ses moyens  
« le lui permettront. Les précautions habituelles devront être prises, sable, extincteurs chimiques,  
« seaux d'eau, etc....

« *Aronovsky.*—Demande d'autorisation pour un dépôt d'autocamions sur un terrain situé Route de  
« Zikawei en face du Concasseur.

« En ce qui concerne les installations actuelles, l'autorisation pourrait être accordée pour la période  
« nécessaire à l'étude d'un projet complet d'installation. Toutefois, il y a lieu de prévoir dès maintenant  
« des constructions tout au moins en bois et tôles ou tuiles pour former des logements du personnel  
« et atelier de travail; seules les remises pourraient être faites sous les paillettes.

« En plus, les logements doivent se trouver en bordure de la route de façon à avoir les dégagements  
« directs sur la voie publique.

« Une construction en matériaux incombustibles devrait être faite pour déposer les récipients vides  
« de gazoline et huiles.

« Les mesures de précautions habituelles devraient être prises: à savoir: extincteurs chimiques,  
« sable fin et seaux d'eau et les écriteaux portant "Défense de fumer" seraient installés à des emplace-  
« ments bien en vue.

« *Immeuble à appartements Avenue du Roi Albert, en face de l'Institut Franco-Chinois.*—La Commission  
« n'a aucune objection au sujet de cet immeuble.

« *The China Sun Motion Picture Co., 38 Route Doumer.*—Demande d'autorisation pour construire une  
« chambre claire pour établissement de prise de vues cinématographiques. L'autorisation pourrait être  
« accordée à condition qu'il n'y ait des plaintes justifiées des voisins. En outre l'intéressé devra  
« s'engager à se soumettre aux règlements en vigueur et à venir, relatifs à ce genre d'établissement.  
« Les précautions devraient être prises contre l'incendie, précautions qui seront imposées par le Service  
« compétent. Tout bruit nocturne et tout spectacle contre les bonnes mœurs sont expressément inter-  
« dits.

« Les inspections sont terminées à 4 heures.

« Vu et transmis

« L'Ingénieur en Chef

« Signé: H. de BOISSEZON.»

Changhai, le 28 Janvier 1926.

« SERVICE DES TRAVAUX

« E. P. 3.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 22 Janvier 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 22 Janvier 1926, à 2 h. 30 de l'après-midi, sous  
« la présidence de Mr. Rémuzat.

« *Lee Lee Garage.*—Demande d'autorisation pour construire un garage de voitures de location sur  
« portion du Lot Cadastral 2147, en bordure de la Rue Chapsal, au Nord de la Rue Lafayette.

« L'autorisation pourrait être accordée à condition que l'intéressé s'engage à se conformer aux  
« règlements en vigueur et à venir sur ce genre d'établissement; les précautions habituelles seront  
« prises: extincteurs chimiques, sable, seaux d'eau, etc..

« La séance est levée à 3 heures.

« Vu et transmis

« L'Ingénieur en Chef

« Signé. H. de BOISSEZON.»

« Nous attirons particulièrement l'attention du Conseil sur la façade du bâtiment qui doit être entièrement ouverte. Il serait, à notre avis, préférable de laisser seulement 2 portes, les autres ouvertures étant aménagées en vitrines ou fermées par des murs.

« L'Ingénieur en Chef  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

a) — *Dépôt "Aronovsky"*. — Le Comité propose qu'un permis non renouvelable soit accordé et pour une durée de 6 mois seulement.

b) — Le Comité donne son approbation aux autres propositions de la Commission.

**Permis de construire.** — a). — Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1° — *Route Hervé de Siéyès* — F. C. Lot 1805. — Une boulangerie européenne ;

2° — *Route de Zikawei* — Lot Cadastral 5120. — Une fabrique de sauce ;

3° — *Route Frelupt*. — M<sup>e</sup> Brault, 1 école. — Exiger des tuiles rouges ;

4° — *Route Dollfus* — Lots Cad. 4046, 4041. — 13 maisons chinoises à étage avec boutiques. Exiger des tuiles rouges ;

5° — *Rue du Lieutenant Pétiot* — Lots Cad. 3570, 3571-3572. — 20 maisons chinoises à étage ;

6° — *Rue du Marché* — Lot Cad, 2537. — 25 maisons chinoises à étage. Exiger les passages à 10' ;

7° — *Rue du Marché* — Lot Cad. 2558B. — 5 maisons chinoises à étage ;

8° — *Route Conty* — Lot Cad. 3030. — 10 maisons chinoises à étage.

b). — Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1° — *Route de Zikawei* — Lot Cad. 7525. — 4 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre ;

2° — *Route de Zikawei* — Lot Cad. 5071. — 5 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre ;

3° — *Avenue Pétain* — Lot Cad. 13381/81. — 28 maisons européennes en terrasse. Améliorer la façade sur l'Avenue Pétain qui manque d'esthétique.

**Budget extraordinaire.** — Le Budget extraordinaire tel qu'il avait été voté en séance du Conseil du 7 Janvier 1926 s'établissait comme suit :—

### Budget extraordinaire 1926

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
En banque au 31 Décembre 1925 .....	18.786,55	Titre V	2.266.955,00
En dépôt à l'I. S. S. au 31 Décembre 1925 .....	1.390.000,00		
Emprunt à réaliser .....	858.168,45		
	<u>1.400.786,55</u>		
	<u>2.266.955,00</u>		<u>2.266.955,00</u>

Conformément à la décision précitée, le Comité examine le programme des travaux à exécuter par ordre d'urgence selon les disponibilités en caisse.

Le Comité prend connaissance de l'état des crédits reconnus indispensables pour l'Exercice 1926.

Cet état fait ressortir une disponibilité de Tls : 502.780,55

Le Comité propose de retenir certains crédits, les travaux correspondants pouvant être différés.

En ce qui concerne le réseau téléphonique, le Comité estime qu'il serait préférable d'en abandonner la pose et il suggère que l'Administration Municipale examine la possibilité de s'en défaire aux meilleures conditions.

Après examen du programme des travaux à exécuter par ordre d'urgence, le Comité soumet au Conseil les propositions suivantes :

**CHAPITRE 1.—Voirie.—**

Tls:

Art. 1.—Report de l'Exercice 1925

5.000,00

» 2.—Travaux en cours :—

Sect. 1.—Avenue Joffre—Suppression piste, trottoirs	17.065,00
» 2.—Route Delastre 1/2 viabilité (Frelupt à Zikawei)	1.215,00
» 3.—Rue Ratard, Ouest Amiral Courbet	1.900,00
» 5.—Avenue Haig, élargissement, drainage	6.700,00
» 7.—Avenue du Roi Albert, trottoirs et suppression piste	5.605,00
» 8.—Route Frelupt (Roi Albert à Ghisi)	3.555,00
» 9.—Rue Bourgeat, Roi Albert à Mercier	4.800,00
» 10.—Route Cardinal Mercier, 1/2 viabilité	4.500,00
» 12.—Dragage Crique de Zikawei	15.000,00

60.340,00

» 3.—Travaux neufs :—

Sect. 1.—Rue Chapsal—drainage et viabilité (Observatoire à Conty)	4.800,00
» 5.—Rue Bourgeat—drainage et 1/2 viabilité (Roi Albert à Doumer)	9.000,00
» 6.—Route Magy—drainage	1.000,00
» 8.—Route Ratard—élargissement Est de la Rue Amiral Courbet	6.000,00
» 9.—Boulevard des 2 Républiques—pavage cubique (Château d'Eau à Montauban)	8.300,00
» 11.—Trottoirs neufs	16.320,00
» 12.—Avenue Edouard VII—modification alignement et drainage	7.400,00
» 14.—Divers—disques de carrefours, remblaiement de mares	3.500,00
» 15.—Béton d'asphalte pour railless	52.587,00
» 16.—Quai de France—Béton d'asphalte	16.000,00
» 17.—Rue Wagner prolongement	3.325,00
» 18.—Route Picard Destelan	2.540,00
» 20.—Travaux imprévus à voter en cours d'année (Chemins Municipaux, etc....)	10.000,00

140.772,00

**CHAPITRE 2.—Architecture.—**

Art. 1.—1°) Report de l'Exercice 1925.

2.500,00

2°) Remboursement cautionnements

2.500,00

» 2.—Travaux en Cours :

Sect. 1.—Camp Militaire	15.000,00
Cautionnement	1.500,00
» 2.—Stand pour tir au révolver	2.000,00
» 3.—Garage pour autos mitrailleuses	2.000,00
» 4.—Poudrière	4.500,00

25.000,00

à reporter. . . 236.112,00

Art. 3.— <i>Travaux Neufs :</i>	Report. . .	236.112,00
Sect. 3.—Maisons Municipales (logements Police)	80.000,00	
» 6.—Poste Nord	80.000,00	
» 14.—Prisons détenus pour dettes, Poste Central	25.000,00	
» 15.—Poste d'Incendie Château d'Eau	72.000,00	
» 16.—Sémaphore	12.000,00	
» 17.—Hangar Abattoirs	2.000,00	
» 18.—Dépôt 3 <sup>e</sup> Arrondissement	10.000,00	
	<hr/>	281.000,00
<b>CHAPITRE 3.—Matériel.</b>		
Art. 1.—Achat 3 camions de 3 tonnes	12.000,00	
» 2.—Achat d'un tour	2.000,00	
» 3.—Achat d'appareils essai béton d'asphalte	600,00	
» 5.—Achat d'une échelle automobile (éclairage public)	2.500,00	
» 6.—Achat d'une grue pour le Contrôle	750,00	
» 7.—Réparations au Ponton N <sup>o</sup> 4	2.500,00	
» 8.—Achat d'un cylindre tandem	6.000,00	
» 9.—Distributeur d'essence pour la Police	700,00	
» 10.—Achat ambulance automobile	3 300,00	
<b>CHAPITRE 4.—Domaines.—</b>		
Art. 1.—Expropriations	300.000,00	
<b>CHAPITRE 5.—Personnel Auxiliaire.—</b>		
Art. 1.—Soldes	10.300,00	
<b>CHAPITRE 6.—Eclairage Public.—</b>		
Art. 1.—Sect. 1.—Transformation Eclairage Public	12.000,00	
» 2.—          »          »          »          en supplément	7.000,00	
» 3.—Signaux de Trafic	6.000,00	
	<hr/>	25.000,00
<b>CHAPITRE 7.—Service des Parcs, Jardins &amp; Plantations.—</b>		
Art. 1.—Aménagement Square Paul Brunat	1.300,00	
» 2.—Jardin Public de l'Avenue Pétain	9.500,00	
» 3.—Porte et clôture Parc de Koukaza	9.000,00	
» 4.—Chaudière pour les serres.	790,00	
» 5.—Plantations sur nouvelles routes	1.900,00	
<b>CHAPITRE 8.—Défense de la Concession.—</b>		
Art. 1.—Compagnie Française de Volontaires	5.410,00	
» 2.—Police Spéciale Volontaire	2.600,00	
» 3.—Compagnie Chinoise de Volontaires	2.650,00	
» 4.—Fanfare	4.884,00	
» 5.—Matériel de défense	42.000,00	
» 6.—Travaux de défense	27.500,00	
<b>CHAPITRE 9.—Divers.—</b>		
Art. 1.—Foyer du Marin	20.000,00	
» 2.—T. S. F.	10.000,00	
» 4.—Rachat du Camp de Koukaza.	7.600,00	
» 5.—Rachat du Cercle Sportif (solde)	80.000,00	
» 6.—Achat d'un marégraphe	1.000,00	
	<hr/>	
	Total	Tls. <u>1.108.896,00</u>
Soit:—		
En caisse		Tls. 1.408.786,55
Dépenses à engager		Tls. 1.108.896,00
Il reste donc disponible		Tls. <u>299.890,55</u>

**Rue Chapsal.**—Le Comité propose l'ouverture des crédits inscrits au Chap. 1—3—1 du Budget Extraordinaire pour permettre au Service des Travaux d'effectuer sans retard la mise en viabilité de la Rue Chapsal qui devra desservir le Cimetière de Lokawei, en remplacement du chemin actuel qui a été cédé à la C. F. T. conformément aux accords du 14 Décembre 1925.

**Trafic.**—Le Comité suggère qu'un Agent de police soit placé pour régler le trafic au carrefour Lafayette—Massenet. Ce coin est particulièrement dangereux pour la circulation automobile.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

**Ordures ménagères.**—Le Conseil charge le Secrétaire de rappeler dans le Bulletin Municipal le règlement concernant l'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil demande d'autre part au Président de bien vouloir donner des instructions au Service de la Police afin de réprimer l'épandage des ordures sur les trottoirs, soit par les domestiques, soit par les mendiants.

**Poste Nord.**—Le Conseil, à l'unanimité des Membres présents, décide de réserver un emplacement à l'angle de la Rue du Consulat et Rue Vicent Mathieu (lot cad. 89), pour la reconstruction du Poste Nord.

Le Service des Travaux est chargé de préparer d'accord avec le Chef de la Garde un avant-projet, tenant compte du fait que le Poste de l'Est sera réduit à une permanence de police.

**Eclairage public.**—Le Conseil charge le Service du Contrôle de préparer un projet d'amélioration progressive de l'éclairage public des voies les plus larges et les plus fréquentées.

Il semble qu'un système d'éclairage en quinconce donnerait les meilleurs résultats.

En ce qui concerne les poteaux d'éclairage de la Rue Bourgeat, il y aurait lieu d'en améliorer l'esthétique.

Le signal lumineux fixe placé sur la chaussée au carrefour Fergusson—de Boissezon sera remplacé par un appareil d'un autre modèle pouvant s'enfoncer dans le sol au passage d'une voiture.

**Réseau téléphonique.**—Le Conseil décide la vente du matériel d'avertisseurs d'incendie. Il charge le Service des Travaux de préparer une notice sur ce matériel, notice qui sera remise aux Maisons susceptibles de s'intéresser à cette affaire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**C. F. T. E. E.**—*Service des Eaux.—Travaux neufs 1925.—Amortissements.*—Le Conseil prend connaissance de la lettre N° 861/PM du 26 Janvier 1926 de la Compagnie transmettant au Conseil les tableaux des amortissements contractuels se rapportant aux dépenses inscrites au compte "Concession—Eaux", Travaux Neufs et Grosses Réparations.

Le décompte des sommes à porter à ce titre s'élève pour l'année 1925 à Tls : 34.007,01.

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide d'approuver en principe les relevés présentés par la Compagnie à inscrire pour l'année 1925 au compte "Amortissement".

**Cercle Français.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies relate au Conseil les circonstances dans lesquelles un incendie a détruit les locaux du Cercle Français, Avenue Joffre.

Le Cercle sera inhabitable pour une période de deux mois, et M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande que pendant ce temps, nécessaire pour effectuer les réparations, les Membres du Cercle Français puissent se réunir dans la salle de bar et dans la salle de lecture de l'ancien Cercle Sportif.

Le Conseil fait droit à la requête de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies qui, en sa qualité de Président du Cercle, remercie le Conseil de cette marque de bienveillance.

L'Architecte Municipal s'entendra avec le Comité du Cercle Français en vue des dispositions à prendre.

**Situation financière.**—La situation financière au 29 Janvier 1926 s'établit comme suit :

### SITUATION FINANCIÈRE AU 29 JANVIER 1926

	Tls:	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde créditeur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1926.....				1.520.140,48	
<b>Budget Ordinaire.—</b>					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 29 Janvier 1926.....	253.863,92				
Dépenses " " " ".....	190 522,98				
Excédent des Recettes.....			63.340,94		
<b>Budget Extraordinaire.—</b>					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 29 Janvier 1926.....					
Dépenses " " " ".....	116.987,21				
Excédent des Dépenses.....			116.987,21		
Excédent total des Dépenses.....				53.646,27	
Solde créditeur général au 29 Janvier 1926.....				<u>1.466.494,21</u>	
<b>DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL</b>					
<b>Crédit.—</b>					
Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire.....	59 847,95				
" " " " Extraordinaire.....					
International Savings Society " ".....	1.350.000,00				
Numéraire en Caisse.....	53 721,56				
	<u>1.463.569,51</u>				
A déduire avance pour le Budget Extraordinaire.....	56.200,66				
			1.405.368,85		
<b>PORTEFEUILLE</b>					
372 1/2 actions de la Cie. des Téléphones.....	17.550,00				
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs: 598,000					
Valeur d'achat Frs: 535.917,55 valeur au 1 <sup>er</sup> Janvier 1920;					
Frs: 528.034,00 à Frs: 15.....			35.202,27		
Dépôt T. S. F. à la Banque Indo-Chine à Paris,					
Frs: 29.783,89 à Frs: 15.....			1.985,59		
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français					
Crédit en France Frs: 94.199 à Frs: 15.....			6 279,94		
Compte-courant à la Banque Industrielle de Chine à Paris					
Frs: 1.613,19 à Frs: 15.....			107,56		
			<u>61.125,36</u>		
Montant égal au Solde créditeur général.....				<u>1.466.494,21</u>	

Le Secrétaire du Conseil

Changhai, le 29 Janvier 1926

Chef du Personnel et du Service du Contrôle

Le Comptable

Signé: P. LEGENDRE.

Signé: M. GARDARIN.

**Cercle Sportif Français.**—Le Secrétaire fait connaître que la remise à la Municipalité des locaux de l'ancien Cercle Sportif aura lieu Vendredi 5 Février, à 2 heures.

Les Services intéressés ont été avisés.

**T. S. F.**—Le Président informe le Conseil que le Gouvernement Français vient de céder à la Société Radiotélégraphique de l'Indo-Chine et du Pacifique ses droits d'exploitation du communiqué quotidien de Bordeaux.

En conséquence, l'Administration Municipale doit cesser la publication et la vente de ce message de T. S. F.

La Société fermière, étant à ses débuts, demande l'appui du Conseil afin de lui permettre d'organiser commercialement sur place la diffusion du communiqué quotidien.

La Municipalité assurerait comme jusqu'ici la remise du communiqué aux abonnés, le revenu étant versé à la Société.

Après discussion,

En vue de venir en aide à la Société Radiotélégraphique de l'Indo-Chine et du Pacifique, et de lui faciliter l'établissement de son Agence à Changhai,

Le Conseil est disposé, à titre provisoire, et pour une période de 6 mois, à assurer dans les conditions présentes, l'exploitation du communiqué de Bordeaux, les recettes étant abonnées au profit de la Société.

A l'expiration de ce délai, l'Administration Municipale se réserve un droit de redevance sur les radios.

La séance est levée à 7 heures 30.

*Signé:* J. MEYRIER  
L. BASSET  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 8 Février 1926

---

L'an mil neuf cent vingt six et le huit Février, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.—Matériel.**—Sur la demande du Chef de la Garde, le Conseil autorise l'achat de 30.000 cartouches pour mitrailleuses et 2 500 cartouches pour révolver modèle 1892.

Ces munitions, qui sont fournies à titre remboursable par le Corps Français d'Occupation de Chine, entraîneront une dépense de Tls. 800 environ.

Le crédit nécessaire sera imputé au Budget Extraordinaire Chap. 8 Art. 9.

**Sémaphore.**—Le Secrétaire informe le Conseil que Mr. d'Almeida, engagé pour remplacer Mr. Baron, Chef du Sémaphore, pendant son absence en congé, doit quitter son service dans le courant de Février.

A ce sujet lecture est donnée d'une lettre du R. P. Froc demandant au Conseil de bien vouloir témoigner pratiquement à Mr. d'Almeida l'appréciation des bons services qu'il a rendus pendant l'absence du titulaire.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de verser à Mr. d'Almeida une gratification égale à un mois de solde (\$ 225).

**Service Sanitaire.**—Un congé de 9 mois est accordé à Mr. Baillif, Sous-Chef du Service Sanitaire, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 15 Avril 1926.

**Véhicules automobiles.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde l'informant que la Police Internationale suggère le remplacement des disques en émail délivrés à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 pour les véhicules automobiles, par un reçu qui serait placé sous cadre vitré sur le montant du parebrise.

Après échange de vues,

Le Conseil estime qu'il y a lieu de continuer pendant 2 trimestres au moins le système actuel des disques de façon à se rendre compte de son efficacité.

Dans le cas où les résultats de l'expérience ne seraient pas satisfaisants, le Conseil n'est pas opposé au remplacement du disque par un reçu. Mais il estime qu'il serait préférable d'exiger la présentation dudit reçu par les conducteurs de véhicule à toute réquisition de la Police, au lieu de le placer dans un cadre, ce qui entraînerait des frais supplémentaires aux propriétaires, et partant des réclamations de la part de ces derniers.

**Caisse de Prévoyance.**—Lecture est donnée d'une lettre en date du 5 Février 1926 du Président du Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance adressant au Conseil les remerciements de cette Institution pour l'allocation supplémentaire de Tls. 400 versée au Trésorier-Comptable.

**Demande d'emploi.**—Le Conseil prend connaissance d'une nouvelle demande d'emploi formulée par Mr. Solère, Agent réformé de la Garde Municipale.

Le Conseil regrette de ne pouvoir revenir sur sa décision du 7 Janvier dernier.

**Compagnie Chinoise de Volontaires.**—Le Président expose au Conseil que les Volontaires Chinois ont l'intention de transférer leur Cercle, qui est installé présentement à Lokawei, plus au centre de la ville.

A cet effet, ils demandent à la Municipalité de bien vouloir leur céder à bail un emplacement sur lequel ils construiraient le Cercle projeté et pour lequel ils ont déjà réuni les fonds nécessaires.

Leur choix s'est porté sur le terre-plein du Boulevard de Montigny au Sud du dépôt du 1<sup>e</sup> Arrondissement.

Le Conseil examine le plan de situation.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de faire droit à la requête de la Compagnie Chinoise de Volontaires, aux conditions générales suivantes :—

La Compagnie acquittera pour le terrain mis à sa disposition un loyer annuel nominal de Tl. 1 ;

Les plans du Cercle seront soumis à l'approbation du Conseil.

Dans le cas où la Compagnie Chinoise de Volontaires viendrait à se dissoudre, le Cercle devenu sans objet sera fermé ; la construction reviendra à l'Administration Municipale et le prix de rachat en sera fixé à dire d'experts.

Les conditions de détails seront déterminées ultérieurement.

**Licences.**—Le Conseil décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926, la licence pour marchands ambulants sera du prix uniforme de Tl. 0,73.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux :—

## Séance du Comité des Travaux du 4 Février 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le quatre Février, à cinq heures et quart du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.**—*Route Nouvelle "Y"*.—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-dessous :

« PALMER & TURNER

Shanghai, 4th January 1926.

« The Secretary,  
« French Municipal Council,  
« Shanghai.

« Dear Sir,

« CADASTRAL LOTS 13565/6.

« With reference to the proposed road scheduled to the East of Route Jérôme Winling connecting Avenue Pétain and Avenue Joffre and crossing the above lots.

« The extension of Route Magniny has already been scheduled through this property, may we suggest therefore that the proposed road be built a little further to the East, over the creek, to obviate further intersection of the lots.

« Our client is desirous of developing the property as a whole and the projected road would materially interfere with the scheme of development, we shall be glad to hear therefore, as soon as possible, whether the Council are prepared to consider the above suggestion.

« We would point out that the scheduled extension of Route Magniny through Lot 13565 already incurs the sacrifice of a large area and leaves a narrow portion to the North of the road which would be difficult to develop.

« Yours faithfully,  
« Signed: PALMER & TURNER.»

L'Ingénieur Municipal présente un plan de la nouvelle voie en question allant de l'Avenue Joffre à l'Avenue Pétain.

Après examen, le Comité propose la suppression du tracé de cette voie pour le tronçon compris entre l'Avenue Pétain et la Route Magniny, l'autre tronçon allant de l'Avenue Joffre à la Route Magniny étant maintenu.

Bien entendu cette décision serait subordonnée à l'engagement que devraient prendre MM. Palmer & Turner de mettre leur propriété en valeur dans un délai d'un an.

**Constructions particulières.**—Communication est donnée des observations suivantes :

« FENG FAH KEE

Changhai, le 21 Janvier 1926.

« Monsieur le Secrétaire,  
« de la Municipalité Française.

« Monsieur,

« Je vous serais très obligé de bien vouloir faire procéder à l'élagage d'un arbre sis à l'angle de la  
« Route Say Zoong et de la Route Duplex, cet arbre gênant les travaux de construction d'une résidence  
« européenne à l'endroit précité.

« Avec mes remerciements, veuillez agréer, etc...

« *Signé*: FENG FAH KEE.»

---

« **AVIS DU CHEF DU SERVICE DES PLANTATIONS**

« Nous pouvons élaguer les arbres à la limite extérieure du trottoir pour permettre la construction,  
« mais nous ne pouvons faire ce que demande l'entrepreneur qui construit un balcon avançant de 3  
« pieds sur le trottoir. L'arbre étant planté à 2 pieds de la bordure, il reste pour l'arbre 2 pieds, le  
« trottoir à cet endroit ayant 7 pieds de large.

« Si l'on tolère ce genre de construction, il faut tout simplement supprimer les arbres.

« Changhai, le 23 Janvier 1926,  
« Le Chef du Service des Plantations,  
« *Signé*: P. JOUSSEAUME. »

---

« **SERVICE DU SECRETARIAT**

Changhai, le 25 Janvier 1926

« N° 10435

« **BULLETIN DE COMMUNICATION A Mr. L'INGENIEUR MUNICIPAL**

« Transmis à Monsieur l'Ingénieur Municipal pour avis, au sujet de la construction sus visée.

« Le Secrétaire du Conseil,  
« *Signé*: P. LEGENDRE. »

---

« **AVIS DE L'INGENIEUR MUNICIPAL**

« Nous avons obtenu du propriétaire la réduction de la saillie des balcons à 2' au lieu de 3';  
« cependant la question des arbres reste toujours sans solution et quelques-uns sont tellement importants  
« que les branches principales donnent entièrement dans la construction. Le Service des Plantations  
« aura un élagage sérieux à faire pour permettre la construction.

« Nous sommes d'avis, pour l'avenir, d'interdire la construction de balcons ou de vérandahs en  
« bordure des voies publiques dotées d'une plantation d'alignement.

Changhai, le 2 Février 1926.

« L'Ingénieur en Chef,  
« *Signé*: H. de BOISSEZON. »

Sur proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, le Comité charge les Services de bien vouloir  
déterminer dans quelle mesure les saillies fixes peuvent être autorisées et le montant de la taxe à  
acquitter par les propriétaires intéressés pour indiquer le caractère précaire de cette autorisation.

Dans le cas particulier signalé par les Services, le Comité est d'avis de faire élaguer l'arbre pour  
permettre à la construction de s'élever.

**Règlements municipaux.**—Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Comité suggère la création d'une Commission spéciale chargée de la révision des Règlements Municipaux.

Cette Commission serait composée des techniciens indispensables lesquels seraient choisis même parmi des personnes n'ayant aucune attache avec l'Administration Municipale.

Mr. Schwyzer est d'avis que les travaux de la Commission devraient être rétribués  
Le Comité se range à cet avis.

**Matériel automobile.**—Vu l'avis favorable exprimé par le Chef de la Garde, le Comité propose le désarmement de 2 autos mitrailleuses, chassis "Delahaye", et leur affectation au Service des Travaux. Le blindage ainsi récupéré serait utilisé à la confection de blockauss mobiles.

**Ateliers municipaux.**—*Achat d'un tour.*—Le Comité propose l'ouverture des crédits nécessaires à l'achat d'un tour de caractéristiques suivantes :—

Tour parallèle à grand banc rompu.	
Hauteur de pointe.....	300 m/m
Plus grand diam. admis dans le rompu.....	1400 »
Distance du plateau au banc.....	360 »
Longueur entre pointes.....	1500 » au minimum.

Il pourrait être procédé à un appel d'offres par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce Française.

**Etablissements publics.**—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements Publics :—

« E. P. 3

Changhai, le 3 Février 1926.

*« Compte-rendu de la réunion du 29 Janvier 1926.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 29 Janvier 1926, à 2 heures de l'après-midi, « sous la présidence de Mr. Remuzat.

« *E. Suenson & Co., Ltd.*—Demande d'autorisation de construire un magasin d'exposition de voitures « automobiles avec résidence à l'étage sur le Lot Cadastral 5554, Rue Cardinal Mercier.

« Le projet de construction ayant été rédigé conformément aux règlements relatifs aux garages, la « Commission ne voit pas d'inconvénient à accorder l'autorisation. Toutefois, l'intéressé devra prendre « toutes les mesures de précaution contre l'incendie, à savoir: installation des extincteurs chimiques, « seaux d'eau, sable, écriteaux portant "Défense de fumer" en Français et en Chinois. Pas de voiture « en stationnement sur la voie publique.

Vu et transmis  
L'Ingénieur en Chef  
Signé : H. de BOISSEZON.

**Ecole & Hôtel Municipal.**—L'Architecte Municipal présente au Comité un avant-projet de façade et d'aménagement intérieur du nouvel Hôtel Municipal sur le terrain de l'Ecole Municipale Française.

Les bâtiments actuels de l'Ecole sont conservés; 3 ailes y sont ajoutées, l'une au centre de la façade Sud et les autres à chacune des 2 extrémités Est et Ouest.

La façade et la toiture du bâtiment subissent des modifications de style.

Quant à l'annexe de l'école actuellement occupée par l'Alliance Française et l'Ecole Infantile, elle est également conservée.

Le Comité prend ensuite connaissance du plan d'aménagement du Bâtiment de Koukaza en Ecole Municipale.

Les classes et bureaux sont répartis au rez-de-chaussée, et l'étage est occupé par l'Alliance Française et l'appartement du Directeur, la salle des fêtes ne subissant aucune emprise.

Le Comité donne son approbation aux plans qui viennent de lui être présentés, et adresse ses vives félicitations aux Services et en particulier à Mr. Nabias, Architecte Municipal, pour ses conceptions intelligentes et rapides.

**Service des Travaux.**—Prenant en considération l'importance du travail qui incombe au Service des Travaux pour la préparation et l'établissement des projets d'architecture et autres, le Comité émet un avis très favorable à la création d'un Bureau d'études rattaché au Bureau de l'Ingénieur Municipal suivant les propositions faites par ce Chef de Service dans son rapport budgétaire.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements municipaux :

1°)—*Route Frelupt*—F. C. Lots 2182-2183.—2 résidences;

2°)—*Route Duplex*—Lot Cad. 12091.—5 maisons chinoises à étage. Exiger la suppression des vérandahs;

3°)—*Avenue Joffre*—Lot Cad. 6502.—4 maisons semi-européennes. Porter la largeur du chemin à 10';

4°)—*Route A. Magy*—Lot Cad. 12556A.—3 magasins. Exiger la pose de vitrines et la suppression des vérandahs;

5°)—*Rue Amiral Bayle*—Lot Cad. 2039.—7 maisons chinoises à étage. Envisager la pose de vitrines;

6°)—*Rue Bourgeat*—Lots Cad. 3617 et 3584.—54 maisons chinoises à étage.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Route Cardinal Mercier*—Lot Cad. 5559A.—18 maisons chinoises à étage. A réserver: nouvelles routes;

2°)—*Avenue du Roi Albert*—Lot Cad. 8188.—6 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;

3°)—*Route Duplex*—Lot Cad. 12013.—4 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;

4°)—*Route Cardinal Mercier*—Lot Cad. 5561.—10 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre.

La séance est levée à 8 heures.

Signé: A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Route Y.*—Le Conseil décide en principe de supprimer le tronçon de la route projetée "Y" entre l'Avenue Pétain et la Route Magniny, sous la réserve que MM. Palmer & Turner mettent en valeur leur propriété dans un délai d'un an.

*Constructions particulières.*—Le Conseil décide de mettre en vigueur un Règlement déterminant les conditions dans lesquelles les saillies des constructions sur rues seront autorisées.

Ce règlement, dont la préparation est confiée à l'Ingénieur Municipal, s'inspirera tant des Règlements de la Métropole que des usages locaux.

*Règlements municipaux.*—Le Président expose qu'à son avis il y a intérêt à procéder par tranches à la révision des Règlements municipaux, en commençant par ordre d'urgence, par exemple ceux de voirie et d'architecture.

Mais même cette révision doit être précédée d'une codification des Règlements relatifs à ces matières. Ce travail de classification, pour être fructueux, ne peut être confié qu'à une personne familiarisée avec les textes des lois.

Une fois seulement cette codification effectuée, la Commission suggérée par le Comité des Travaux pourrait être réunie.

Le Conseil, se rangeant à l'avis de son Président, décide en principe la révision générale des Règlements municipaux en procédant comme indiqué plus haut.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies fait connaître au Conseil qu'il veut bien se charger du travail de codification des règlements de voirie et d'architecture.

En acceptant cette proposition, le Conseil adresse ses vifs remerciements à M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies.

*Hôtel Municipal-Ecole.*—Le Conseil examine l'avant-projet de façade et d'aménagement du nouvel Hôtel Municipal dans les bâtiments de l'Ecole Municipale, Avenue Joffre.

Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve en principe les plans qui lui sont soumis. Les dispositions de détails seront arrêtées d'un commun accord entre les Chefs des Services intéressés.

Le Conseil examine ensuite le projet d'aménagement de l'Ecole Municipale dans les bâtiments de l'ancien Cercle Sportif Français.

Il donne son acceptation de principe à ce sujet, la terrasse étant conservée.

L'Ingénieur Municipal devra se mettre d'accord avec le Directeur de l'Ecole pour le règlement des questions de détail.

En ce qui concerne l'emprise des cours et terrains de sports, le Conseil se rendra ultérieurement sur place pour en déterminer les limites en présence des Chefs des Services intéressés.

*Service des Travaux.*—Sur proposition du Comité des Travaux, le Conseil décide la création d'un Bureau d'études au Service des Travaux, avec nomination d'un titulaire à l'emploi de Chef de ce Bureau.

Mr. Mayol, Agent Voyer, est nommé à l'emploi de Chef du Bureau d'études, classe stagiaire, pour compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Bilan au 31 Décembre 1925.**—Le Bilan au 31 Décembre 1925 s'établit comme suit :

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

PASSIF		ACTIF	
	Taëls.		Taëls.
<i>Emprunt 1903:</i>		<b>Terrains &amp; Propriétés de la</b>	
(Frs: 2.000.000) 4 1/2 % Balance		Municipalité.....	5.614.959,75
dûe au 31 Décembre 1925:		Bâtiments Municipaux.....	1.287.341,00
2.378 Obligations à Frs: 500=		Matériel et Mobilier.....	651.100,00
Frs: 1.189.000 à Frs: 14	84.929,00	Shanghai Mutual Téléphone	
<i>Emprunts sur place:</i>		C <sup>o</sup> . 372 1/2 actions	17.550,00
1911—4.000 Obligations de		Emprunt Français 1915-1916	
Tls: 100 à 6 % Balance		Valeur Frs: 528.034,00	
dûe au 31 Décembre 1925:		à Frs: 15=.....	35.202,27
(611 Obligations amorties)	338.900,00		—————7.606.153,02
1914—5.000 Obligations de		<i>Solde Créiteur:</i>	
Tls: 100 à 5 1/2 % Balance		Dans les Banques en France	
dûe au 31 Décembre 1925:		Frs: 125.596,08 à Frs: 15=	8.373,09
(275 Obligations amorties)	472.500,00	A la Banque de l'Indo-	
1916—3.500 Obligations de		Chine.....	21.054,50
Tls: 100 à 5 1/2 % Balance		En dépôt à l'International	
dûe au 31 Décembre 1925:		Savings Society.....	1.390.000,00
(101 Obligations amorties)	239.900,00	En caisse.....	47.960,62
1921—20.000 Obligations de			—————1.467.388,21
Tls: 100 à 8 %.....	2.000.000,00		
1923—5 119 Obligations de			
Tls: 100 à 6 % soit.....	511.900,00		
1924—8.000 Obligations de			
Tls: 100 à 7 %.....	800.000,00		
1925—20.000 Obligations de			
Tls: 100 à 6 1/2 %.....	2.000.000,00		
	—————6.448.129,00		
Balance générale.....	2.625.412,23		
	Taëls.....		Taëls.....
	9.073.541,23		9.073.541,23

**Situation financière.**—La situation financière au 5 Février 1926 s'établit comme suit :

### SITUATION FINANCIÈRE AU 5 FÉVRIER 1926

	Tls:	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde créditeur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1926.....				1.520.140,48	
<i>Budget Ordinaire.</i> —					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 5 Février 1926.....	318.343,73				
Dépenses „ „ „ „.....	209.670,08				
Excédent des Recettes.....		108.673,65			
<i>Budget Extraordinaire.</i> —					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 5 Février 1926.....					
Dépenses „ „ „ „.....	154.593,24				
Excédent des Dépenses.....		154.593,24			
Excédent total des Dépenses.....				45.919,59	
Solde créditeur général au 29 Janvier 1926.....				<u>1.474.220,89</u>	

#### DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL

*Crédit.*—

Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire.....	104.854,43				
„ „ „ „ Extraordinaire.....					
International Savings Society „ „.....	1.275.000,00				
Numéraire en Caisse.....	54.047,79				
	<u>1.433.902,22</u>				
A déduire avance pour le Budget Extraordinaire.....	20.806,69				
		1.413.095,53			

#### PORTEFEUILLE

372 1/2 actions de la Cie. des Téléphones.....	17.550,00				
Rente Française 1915-1916, Frs: 528.034,00 à Frs: 15.....	35.202,27				
Dépôt T. S. F. à la Banque Indo-Chine à Paris, Frs: 29.783,89 à Frs: 15.....	1.985,59				
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français Crédit en France Frs: 94.199 à Frs: 15.....	6.279,94				
Compte-courant à la Banque Industrielle de Chine à Paris Frs: 1.613,19 à Frs: 15.....	107,56				
		61.125,36			

Montant égal au Solde créditeur général..... 1.474.220,89

Le Secrétaire du Conseil  
 Chef du Personnel et du Service du Contrôle  
 Signé : P. LEGENDRE.

Changhai, le 5 Février 1926  
 Pour le Comptable  
 Signé : M. GARDARIN.

**Bâtiments.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PROVISOIRE

L'an mil neuf cent vingt six et le quatre Février, à quatre heures de l'après-midi, le Comité des Travaux s'est réuni afin de procéder à la réception provisoire de divers travaux confiés à MM. Ledreux & Minutti, entrepreneurs, et exécutés par les soins de ces derniers.

Étaient présents :

MM. A. CHAPEAUX, *Conseiller Municipal, Président du Comité des Travaux,*  
P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil,*  
H. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal,*  
A. NABIAS, *Architecte Municipal,*  
E. FIORI, *Chef de la Garde.*

Après avoir visité et examiné les constructions ci-dessous :

1°)—Nouveaux bâtiments constituant le Camp Militaire,

2°)—Bâtiment constituant la Poudrière,

Le Comité estime qu'il y a lieu de réceptionner provisoirement les dits travaux, et recommande le paiement des sommes à effectuer conformément au cahier des charges, sous réserve bien entendu qu'il soit remédié aux quelques légères imperfections signalées par l'Ingénieur Municipal aux entrepreneurs en cours des travaux.

**Enlèvement des ordures ménagères.**—Le Conseil signale à l'Ingénieur Municipal que l'enlèvement des ordures ménagères laisse à désirer. Tard dans la matinée, dans certains quartiers, les ordures subsistent sur les trottoirs, et cet état de choses soulève de nombreuses plaintes de la part des résidents.

L'Ingénieur Municipal expose que la pénurie des moyens de transport est la cause du retard apporté à l'enlèvement des ordures dans certains quartiers de la Concession Française.

Il rappelle qu'une autre cause est le dépôt des ordures à même le trottoir, les résidents ne laissant pas les poubelles jusqu'au passage des tombereaux ou des camions.

Un système de répression de cette pratique autrefois en vigueur donnait les meilleurs résultats :

Les Agents du Service des Travaux signalaient les délinquants au Poste de Police de l'arrondissement, et une pénalité s'ensuivait.

L'Ingénieur Municipal préconise le retour à cette méthode.

Le Conseil donne son approbation à cette proposition.

Mais il estime d'autre part qu'une surveillance beaucoup plus active doit être exercée par les Chefs d'Arrondissement.

Le Conseil invite l'Ingénieur Municipal à donner des instructions très strictes au personnel sous ses ordres pour l'enlèvement des ordures ménagères et la propreté des rues, en augmentant au besoin le nombre des cantonniers indigènes.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 23 Février 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt trois Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires N<sup>os</sup> 10, 10 bis et 12 des 12, 16 et 22 Février 1926 en vertu desquelles :

Le Sergent Valentin Paul est nommé Chef de Secteur ;

Le Sergent Bardy Charles est nommé Inspecteur ;

Les Brigadiers Autheman Etienne, Berthier Robert, Emelianoff Georges, Gouerec Alain, Laure Adrien, Mesjean Yves, Pancrazi Althée, Yakowleff Boris sont nommés Sergents ;

Les Gardes Bozerand Jacques, Dupuy Henri, Helie Alexandre, Kachler Marcel, Le Cuziat Emile sont nommés Brigadiers, ces nominations prenant date du 1<sup>er</sup> Février 1926 ;

Le Sieur Pellen Henri est incorporé comme Garde à titre provisoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 ;

La démission du Sergent Lozachmeur Jules est acceptée à compter du 16 Janvier 1926 ;

Le Garde Grimaldi Jules, est nommé Brigadier, au titre d'Instructeur, à compter du 1<sup>er</sup> Février 1926 ;

Le Sieur Mouchette Charles est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> Février 1926 ;

Le Sergent Gabrielli Fabien est rayé des contrôles de la Garde à compter du 16 Février 1926 ;

La démission du Sergent Maubec Jean-Baptiste est acceptée à compter du 16 Février 1926 ;

Mr. Michon Charles, Instructeur du Personnel, est nommé Inspecteur principal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 ;

Diverses mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois.

2.—Par rapport N<sup>o</sup> 49 du 11 Février, le Chef de la Garde transmet au Conseil une lettre du Sergent Maubec, actuellement en congé en France, par laquelle cet Agent donne sa démission pour raisons de famille.

La démission du Sergent Maubec est acceptée à compter du 16 Février 1926, et la liquidation de de son compte à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 16 des Statuts.

3.—Sur proposition de Mr. Dyer, secondé par Mr. Sheridan, le Conseil adresse ses vives félicitations au Chef de la Garde pour la décision avec laquelle il a réprimé la rébellion des prisonniers indigènes de la Maison d'Arrêt.

**Personnel.**—*Perception.*—Sur proposition du Secrétaire, Mr. Bordes, Percepteur, est titularisé dans ses fonctions, classe C, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926.

Mr. Chaillan, Percepteur, est promu à la classe B. de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Février 1926 (ancienneté de 3 ans).

Sur la proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies,

Mr. Terzi, Infirmier-Adjoint, détaché au Service de la Perception, est affecté définitivement à ce Service, en qualité de Percepteur.

Mr. Terzi est promu à l'ancienneté à la classe B. de l'emploi de Percepteur à compter du 1<sup>er</sup> Février 1926.

*Service des Travaux.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, Mr. Zannos, Surveillant d'Architecture, remplira par intérim à compter du 1<sup>er</sup> Février et pendant l'absence en congé de Mr. Sarthou, les fonctions de Commis d'Architecture.

**Service des Parcs.**—I.—Le Conseil prend connaissance du devis estimatif des travaux et fournitures à effectuer au nouveau Camp Militaire de la Route Frelupt.

Le Conseil charge le Chef du Service des Parcs d'assurer seulement la plantation des arbres et arbustes dans la cour du camp, estimant trop onéreux et d'ailleurs inutile la pose de gazon.

II.—Sur proposition du Chef du Service des Parcs, le Conseil décide la suppression de 9 arbres, Avenue Joffre, le long de l'immeuble à appartements de l'International Savings Society, les trottoirs subsistant en bordure n'étant que de 6 pieds.

III.—Le Conseil regrette de ne pouvoir autoriser Mr. Cottrell à utiliser un des emplacements de ciment pour tennis subsistant dans le jardin de l'ancien Cercle Sportif, ces jeux pouvant être appelés à disparaître très prochainement, et au cas où ils subsisteraient, ne pouvant être affectés qu'à l'usage du public.

**Ecole Franco-Chinoise.**—Par rapport du 19 Février 1926, le Frère Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise signale au Conseil que trois des élèves qui viennent d'obtenir le diplôme de fin d'études, désireraient pouvoir continuer leurs études, mais que leurs ressources ne le leur permettent pas.

Il demande en conséquence au Conseil de bien vouloir accorder :—

1<sup>o</sup>—une demi-bourse à l'Université l'Aurore à l'élève Zen Yong Fi, avec un secours annuel de \$ 120 pour l'année scolaire 1926-1927 ;

2<sup>o</sup>—une demi-bourse à l'Université l'Aurore à l'élève Yu Kang Fou ;

3<sup>o</sup>—un secours de \$ 100 par an et pour 2 ans à l'élève Wang Ping Fe pour lui permettre de continuer sa scolarité à l'Ecole Franco-Chinoise.

Le Conseil décide de faire droit aux propositions du Frère Directeur, et comme suggéré par ce dernier, le montant des secours accordés sera prélevé sur le Budget de l'Ecole Municipale, Chap. 6—Art. 2—Sect. 3 "Menus frais".

**Navigation aérienne.**—Communication est donnée de la lettre suivante :—

CONSULAT GÉNÉRAL DE HOLLANDE

Shanghai, le 18 Février 1926.

No. 384

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une compagnie d'aviation hollandaise ayant l'intention de faire des démonstrations et des vols avec passagers à Changhai s'est adressée à moi pour obtenir la permission nécessaire pour survoler le territoire chinois.

Quant à ces démonstrations, je vous serais obligé d'avoir la bonté de m'informer à quelles conditions la compagnie pourrait éventuellement obtenir l'autorisation de survoler la Concession Française, d'y distribuer des annonces et d'exhiber pendant le soir des annonces lumineuses.

En vous remerciant d'avance, je prends cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : F. E. H. GROENMAN,  
Consul-Général.

Le Président veut bien se charger de faire demander par l'intermédiaire des Affaires Etrangères, au Service de l'Aéronautique à Paris, les règlements concernant la navigation aérienne au-dessus des agglomérations urbaines.

**Service d'Incendie.**—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", Mr. Clauman, Mécanicien du Service d'Incendie, remplira par intérim, à compter du 15 Février 1926 et pendant l'absence en congé de Mr. Royère, les fonctions de Chef au Service d'Incendie.

**Lazaret du Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1925 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 7.482,82.

**Etablissements publics.**—I.—Par lettre du 8 Février, l'Astra Film C<sup>o</sup> demande l'autorisation de prendre des films sur la Concession Française.

Suivant avis favorable du Service de la Police, le Conseil accorde le permis sollicité qui sera délivré par le Chef de la Garde pour une période déterminée, mais renouvelable.

Le Conseil accueille dans les mêmes conditions une demande semblable présentée par la "China Sun Motion Picture C<sup>o</sup>".

II.—Sur avis conforme du Service de la Police, le Conseil accorde l'autorisation d'ouvrir aux Nos. 51 à 59, Rue du Consulat, un hôtel chinois dénommé "Ming-Li-Tah-Lu-Kwei".

Les propriétaires devront se conformer aux prescriptions des Règlements Municipaux et acquitter le montant de la licence

Ils auront d'autre part à effectuer les installations prescrites par la Commission des Etablissements Publics.

**C. F. T. E. E.**—I.—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 16 Février 1926.

N<sup>o</sup> M-900/PM

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois de Janvier 1926:

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:.....	4.806 Kw.
EAUX.—Consommation journalière moyenne .....	16.180 m3.
» » maxima.....	17.765 m3.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

II.—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies appelle l'attention du Conseil sur l'état déplorable de la chaussée Avenue Joffre et Rue du Consulat. La désagrégation, due au mode de fondation des voies de tramways, est telle qu'elle devient un danger pour la circulation et les réparations qu'effectue la Compagnie n'apportent aucune amélioration

Il estime que le Conseil ne saurait tolérer plus longtemps la situation actuelle et qu'il y a urgence à trouver une solution.

Le Conseil, faisant siennes les remarques de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, demande au Comité des Travaux de bien vouloir prier le Directeur de la Compagnie de venir à la prochaine séance étudier les moyens propres à assurer d'une façon durable et efficace les réparations des voies de tramways.

**Adjudications.**—Le Conseil décide l'achat de 3 camions de trois tonnes aux conditions suivantes:

« SPECIFICATIONS ET CONDITIONS PARTICULIERES CONCERNANT  
« LA FOURNITURE DE 3 CAMIONS AUTOMOBILES DE 3 TONNES

« Une adjudication est ouverte à la Municipalité Française pour la fourniture de 3 camions automobiles.

« Ces camions auront une benne de capacité de 3 m3.

« Ces camions seront de 3 tonnes de charge utile.

« La benne sera métallique, à basculement automatique par l'arrière.

« La vitesse de ces camions sera 30 Km. en charge, et les véhicules seront munis de compteur kilométrique.

« Les prix des camions livrés en état de marche aux Ateliers Municipaux de Lokawei seront donnés en Taëls. Aux prix seront joints tous les catalogues et dessins permettant de se rendre compte si les camions répondent aux spécifications. Le paiement en sera effectué après que les essais auront été reconnus satisfaisants.

« L'adjudicataire remettra en garantie de la bonne exécution du contrat un cautionnement de Tls: 400,—; ce cautionnement lui sera restitué après la réception des camions.

« La livraison devra être faite quatre mois après avis donné à l'adjudicataire;

« Une prime de 1 % par mois d'avance pour la livraison sera accordée au fournisseur;

« Toutefois ce dernier aura la possibilité de livrer le matériel dans un délai de cinq mois au maximum, mais avec pénalisation de 2 % pour le mois supplémentaire ainsi accordé.

« Passé ce délai de cinq mois, l'incapacité du fournisseur à tenir son engagement étant reconnue, la commande sera résiliée de plein droit et les cautionnements retenus.

« Les soumissions seront déposées sur le Bureau d'ouverture des soumissions, Hôtel Municipal, le Lundi, 10 Mai, à 5 heures du soir. Il sera procédé à l'ouverture des soumissions immédiatement après la clôture des opérations de réception.

« Un cautionnement provisoire de Tls: 200 devra être versé par chaque soumissionnaire et le reçu de cette somme sera présenté au moment du dépôt de la soumission.

« En outre, les soumissionnaires devront se conformer aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs Municipaux.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 10 Février 1926:—

## Séance du Comité des Travaux du 10 Février 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le dix Février, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.**—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous :

« FONCIERE & IMMOBILIERE DE CHINE

Changhai, le 27 Janvier 1926

« N°. 108

« Monsieur le Secrétaire

« de la Municipalité Française de Changhai.

« Monsieur,

« Ayant l'intention de mettre en valeur le terrain que nous possédons Route Tenant de la Tour, en y construisant un groupe important de maisons, veuillez nous indiquer sur le plan ci-joint, le tracé des routes projetées afin que nous puissions établir le projet des dites constructions.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé: M. SPEELMAN. »

L'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan du tracé, avec variantes, de cette voie nouvelle. Le Comité, après examen, donne son approbation au tracé, indiqué en rouge sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

**Avenue Joffre.**—*Elargissement.*—Le Comité prend connaissance de la correspondance ci-après:—  
« MUNICIPALITE FRANÇAISE Changhai, le 20 Janvier 1926.

« Bureau du Secrétaire

« N°. 1016/T.

« Monsieur R. M. JOSEPH,

« Monsieur,

« AVENUE JOFFRE—F. C. LOTS 280, 559 & 457.

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 Décembre dernier, concernant la mise à  
« l'alignement de votre propriété de l'Avenue Joffre, les F. C. Lots 280, 559 et 457.

« Le Conseil, qui en a pris connaissance au cours de sa dernière séance, regrette de ne pouvoir  
« modifier les propositions d'expropriation contenues dans les lettres municipales Nos. 905, 906 et 908.

« En ce qui concerne le déplacement des clôtures et des plantations situées sur la parcelle à  
« exproprier, il est bien entendu que ces travaux seront entrepris par l'Administration Municipale et à  
« ses frais.

« Quant à l'indemnité à laquelle vous faites allusion sous le N° 3, le Conseil estime qu'elle ne  
« pourrait vous être allouée qu'au cas où vous pourriez lui donner la preuve que vous avez été saisi  
« d'une réclamation à ce sujet par vos locataires actuels.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Secrétaire du Conseil,

« Signé: P. LEGENDRE. »

« R. M. JOSEPH

Shanghai, 5th February 1926.

« The Secretary,  
« French Municipal Council,  
« Shanghai.

« Dear Sir,

AVENUE JOFFRE—F. C. LOTS 280, 559 & 457.

« With reference to your letter N°. 1016/T, in connection with the surrender from the above lots  
« for the widening of Avenue Joffre, I regret to advise that I cannot accept the terms of compensation  
« offered by you.

« The proposed widening does not benefit my property in the least, reduces in area my land worth  
« Tls. 10.000 per mow, besides reducing the renting capacity of my houses.

« My tenants will be inconvenienced during the reinstatement and must be considered.

« I am quite prepared, should the Council not be willing to accept my terms, to have the case  
« brought before the Land Commission, and to abide by their decision.

« Hoping to receive an early reply.

« Yours faithfully,

« Signed: R. M. JOSEPH. »

Le Comité propose au Conseil de porter le différend devant la Commission Foncière.

**Cimetière de Lokawei.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité recommande  
l'ouverture d'un crédit de Tls. 280 nécessaire au remblaiement de la nouvelle partie du Cimetière de  
Lokawei, avec de la terre provenant du dragage de la crique de Zikawei. Ces travaux sont nécessités  
par le déplacement de l'entrée du Cimetière.

**Urinoirs publics.**—Après avoir pris connaissance des propositions de l'Ingénieur Municipal et de l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, le Comité propose au Conseil un programme pour la construction d'urinoirs publics

**Service des Parcs.**—Le Comité est d'avis de retenir toutes les demandes de travaux remboursables qui seraient adressées jusqu'au 15 Avril prochain.

**Matériel.**—L'Ingénieur Municipal fait savoir que les deux automobiles, marques "Haynes" et "Studebaker" ont été remises à neuf par les Ateliers Municipaux.

Le Comité suggère que ces deux véhicules soient mis en vente aux enchères publiques.

**Service d'Incendie.**—*Atelier du Poste Joffre.*—Le Comité donne son approbation au plan présenté par l'Ingénieur Municipal pour la construction d'un atelier sur la partie Sud du terrain affecté au Poste d'Incendie Joffre.

Sur proposition de Mr. Chapeaux, le Comité suggère que les ateliers actuels soient à la fin des travaux de construction du nouvel atelier, transformés en logement pour les Pompiers Indigènes du Poste Central qui ne pourront être tous logés dans les nouveaux bâtiments de la Place du Château d'Eau.

**Ateliers municipaux.**—*Grand garage pour automobiles.*—L'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan pour la construction d'un grand hangar de 60 mètres de long sur 23 de large qui serait élevé sur le terrain municipal situé immédiatement à l'Est des Ateliers.

Ce hangar servira de garage aux voitures automobiles municipales. Le crédit nécessaire à sa construction serait de Tls. 20.000.

Le Comité donne son approbation au plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

Par ailleurs, l'Ingénieur Municipal fait remarquer que les Bureaux de l'Assainissement et du 2<sup>e</sup> Arrondissement sont situés sur l'emprise du nouveau garage; il y aura donc lieu de les réédifier sur un autre emplacement (terrain des Ecuries Municipales). La dépense qui s'ensuivra sera de Tls. 500.

Le Comité recommande au Conseil l'ouverture de ce crédit.

**Demandes d'emploi.**—Le Comité regrette de ne pouvoir transmettre favorablement au Conseil 2 demandes d'emploi présentées par MM. P. Prosperi et Michel Cherbakoff, aucun poste vacant dans lequel leurs connaissances seraient susceptibles d'être utilisées n'existant actuellement dans les Services Municipaux.

**Permis de construire.**—*a).*—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1<sup>o</sup>)—*Avenue Joffre—Garage Ryton.*—Reconstruction intérieure;

2<sup>o</sup>)—*Rue du Marché.—Lot Cad. 2658.*—4 maisons semi-chinoises.

*b).*—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1<sup>o</sup>)—*Route Magniny—Lot Cad. 13585A.*—1 maison chinoise. Construction rudimentaire et insalubre;

2<sup>o</sup>)—*Route Say Zoong—Lot Cad. 12013B.*—1 maison chinoise. Construction rudimentaire et insalubre;

3<sup>o</sup>)—*Route Charles Cully—Lot Cad. 14129.*—4 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire; et insalubre;

4<sup>o</sup>)—*Route Dupleix—Lot Cad. 12010A.*—1 magasin et 1 maisonnette. Construction inesthétique. Exiger des améliorations importantes.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Cimetière de Lokawei.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 280 pour le remblaiement de la nouvelle partie du Cimetière, travail nécessité par le déplacement de l'entrée du cimetière.

*Atelier Poste Joffre.*—Le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls : 5.000 (Budget Extraordinaire) pour la construction d'un atelier au Poste d'Incendie Joffre, partie Sud du terrain.

**Garage Municipal.**—Le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls : 20.000 (Budget Extraordinaire) pour la construction d'un garage municipal sur le terrain cédé par la Compagnie de Tramways, Avenue Dubail (emplacement du château d'eau).

Cette construction sera faite en régie par les Services.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Trottoirs.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies signale l'état défectueux de la plupart des trottoirs et il estime qu'une amélioration devrait sans tarder être apportée à cette situation, notamment dans les voies les plus fréquentées, l'Avenue Joffre en particulier.

Il préconise que le trottoir de cette Avenue et des artères principales de la Concession soit fait de dalles de ciment.

Mr. Schwyzer demande que le trottoir côté français de l'Avenue Foch soit pareil à celui du côté international, c'est-à-dire avec passage central en dalles de ciment.

Le Conseil partage la manière de voir de MM. du Pac de Marsoulies et Schwyzer, et charge l'Ingénieur Municipal de préparer les devis estimatifs de travaux à effectuer.

Le Conseil est d'avis qu'il y aurait lieu d'envisager trois types de trottoirs :

chaussée complète en dalles de ciment ;

passage en dalles de ciment avec les accotements en macadam goudronné ;

trottoir en macadam goudronné.

Une classification des rues par types de trottoirs sera dressée par le Conseil.

Entre temps, l'Ingénieur Municipal indiquera le prix de revient par mètre carré de chacun des types précités.

**Hygiène.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande que le Comité d'Hygiène se réunisse en vue d'étudier les questions suivantes :

1.—Enlèvement des vidanges. Elaboration d'un nouveau cahier des charges avec application d'une méthode moderne d'enlèvement ;

2.—Amélioration des conditions de salubrité dans les villages et agglomérations chinoises de la Concession ;

3.—Réorganisation du Service Sanitaire.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies exprime l'opinion qu'en raison de l'importance des questions à examiner et à solutionner, des résidents soient invités à apporter leurs suggestions au Comité d'Hygiène.

Il en est ainsi décidé, et la réunion du Comité d'Hygiène est fixée au Vendredi, 5 Mars prochain.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
L. BASSET  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## *Séance du Conseil du 1<sup>er</sup> Mars 1926*

---

L'an mil neuf cent vingt six et le premier Mars, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Personnel.**—Le Président informe le Conseil du décès de Mr. Bassail, Agent-Voyer, Pompier Volontaire, survenu accidentellement au cours de l'incendie qui s'est déclaré le 28 Février dans un groupe de 6 maisons européennes Route Vallon.

Le Conseil, profondément attristé par la mort de Mr. Bassail, victime de son devoir, adresse à sa veuve et à sa fille l'expression de sa profonde sympathie et de ses condoléances émues.

**Service d'Incendie.**—Le Conseil prend connaissance du rapport du Capitaine du "Torrent" sur l'incendie du 28 Février, Route Vallon.

Le Conseil adresse ses félicitations à la Compagnie du "Torrent" et en particulier aux Pompiers Volontaires Borteele, Atkinson et Peniguel, pour le courage dont ils ont fait preuve au cours du sinistre.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies demande à ce sujet qu'une enquête soit ouverte en vue de déterminer si les maisons incendiées étaient construites conformément aux plans soumis, et comportaient des murs de refent suivant les prescriptions des Règlements Municipaux.

Dans la négative, l'Administration Municipale devra mettre le propriétaire en demeure non seulement de reconstruire les maisons incendiées suivant les Règlements mais de modifier les trois autres groupes de maisons semblables si elles ne comportent pas de murs de feu.

L'Ingénieur Municipal consulté fait connaître que les plans présentés par l'Architecte des Missions Etrangères et approuvés par le Service des Travaux prévoient des murs jusqu'au faite.

Le Service d'Architecture ne dispose que d'un seul employé européen pour la surveillance des constructions européennes, et il est matériellement impossible de pouvoir de la sorte assurer un contrôle effectif des constructions en cours, chaque année plus nombreuses.

Après échange de vues,

Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de procéder à l'enquête préconisée par M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies et de faire des propositions en vue de renforcer le service de surveillance des constructions particulières.

Lors de l'élaboration des nouveaux Règlements projetés, il y aura lieu de rendre plus strictes les prescriptions applicables aux constructions européennes, où de nombreux sinistres ont été enregistrés depuis un an ou deux comme étant dûs à des vices de construction.

**Garde Municipale.**—Par lettre du 10 Février, Mr. Litargne, Inspecteur du Trafic, demande au Conseil de bien vouloir lui accorder la faveur d'une demi-place supplémentaire pour ses deux enfants rentrant en France pour raison de santé 1<sup>o</sup> quinzaine d'Avril.

Suivant avis du Médecin Municipal consigné sur certificat médical, le Conseil décide de faire droit à la demande de Mr. Litargne.

**Sirènes d'alarme.**—Par lettre du 26 Février, MM. Andrew & Forbes C<sup>o</sup> transmettent une offre de sirènes d'alarme pour incendies et vols à main armée.

Après échange de vues,

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette offre, les sirènes en question étant plutôt utiles aux particuliers.

**Adjudications.**—Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal d'ouverture des soumissions pour la fourniture du petit matériel électrique et du matériel pour installation d'eau, de gaz et sanitaire, ainsi que les rapports de l'Ingénieur Municipal à ce sujet,

Le Conseil adopte les propositions de l'Ingénieur Municipal et déclare adjudicataires les Maisons suivantes :

Société d'entreprises commerciales ;  
Compagnie Française d'installations électriques ;  
Min Lai Electric C<sup>o</sup> ;  
Crédit Foncier d'Extrême-Orient ;  
Za Chung Shun  
Kong Shing Zung Lee  
Gordon & C<sup>o</sup>.

Le détail des fournitures sera remis à chaque adjudicataire en même temps que le contrat.

**Projecteurs.**—Par lettre du 9 Février, MM. Andersen Meyer & C<sup>o</sup>., transmettent une offre de 12 projecteurs électriques au prix unitaire de Tls. 40.

Etant donné la modicité de la dépense et l'utilité de ce matériel pour les illuminations, le Conseil ne serait pas opposé à acquérir les 12 projecteurs en question.

Toutefois avant de prendre une décision, il y a lieu de demander au Chef de la Garde et au Capitaine du "Torrent" si ces projecteurs pourraient être utilement employés par leurs Services respectifs.

**C. F. T. E. E.**—*Travaux neufs—Eaux—Exercice 1925.*—Par lettre N<sup>o</sup> 892/PM du 9 Février 1926, la Compagnie transmet au Conseil, pour approbation, le relevé des travaux neufs exécutés au cours de l'année 1925 pour le Service des Eaux, Bâtiments & Bassins, Canalisations, Machines et Constructions métalliques.

Le montant des dépenses de ce relevé est de Tls : 170.101,85. D'autre part, le total général de ce compte ressort au 31 Décembre 1925, comme suit :

Total au 31 Décembre 1924.....	Tls : 1.876.627,09
Dépenses en 1925.....	» 170.101,85
	Tls : <u>2.046.728,94</u>

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve le compte ci-dessus.

*Comptes Contractuels Eaux Exercice 1925 "Grosses Réparations".*—Par lettre N<sup>o</sup> 894/PM 9 Février 1926, la Compagnie transmet au Conseil, pour approbation, le relevé des travaux de "Grosses Réparations" exécutés par la Compagnie au cours de l'année 1925.

Le montant des dépenses de ce relevé, y compris la majoration de 5 % pour frais généraux de direction, s'élève à Tls : 7.258,88.

Le total général de ce compte ressort au 31 Décembre 1925 comme suit :

a).—Total des dépenses au 31 Décembre 1924.....	Tls : 34.186,52
b).—Dépenses de 1925.....	» 7.258,88
	Total Tls : <u>41.445,40</u>

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve le compte ci-dessus.

**Salle des fêtes.**—Par lettre du 25 Février, la "Swedish Association in China" demande à utiliser la Salle des Fêtes de la Municipalité pour une soirée qu'elle projette pour Avril prochain.

Le Conseil décide de faire droit en principe à cette requête, et charge l'Ingénieur Municipal de faire remettre d'urgence en état la salle municipale des fêtes.

Les travaux de réfection les plus indispensables, notamment ceux d'installations électriques, seront entrepris de suite.

Un compteur d'électricité indépendant des autres parties du bâtiment sera demandé à la C. F. T. E. E. pour la salle.

Par ailleurs, il sera procédé à un examen complet de l'installation électrique actuelle de l'ensemble du bâtiment.

**Comité des Travaux.**—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 24 Février 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 24 Février 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-quatre Février, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

**Service des Parcs.**—A.—Le Comité procède à la réception d'une chaudière installée par les soins de la Maison Gordon et destinée au chauffage des serres municipales.

Après avoir entendu les explications du Chef du Service des Parcs, le Comité recommande le paiement de la facture relative à cette fourniture dès que la Maison Gordon aura complété les divers détails de l'installation.

B.—Après visite des serres municipales sous la conduite de Mr. Jousseau, le Comité charge ce Chef de Service d'établir des plans pour la construction d'une serre supplémentaire nécessaire aux besoins du Service.

**Routes nouvelles.**—a)—*Rue Massenet prolongée au Nord.*—Le Comité donne son approbation au plan du tracé de la rue Massenet, prolongée au Nord de la route Vallon jusqu'à l'avenue Joffre.

b)—*Route V. 1.*—Le Comité approuve le plan du tracé de la Route V. 1, route nouvelle allant de la route des Sœurs à l'avenue du Roi Albert dans le quadrilatère compris entre ces deux dernières voies et les rues Bourgeat et Ratard.

c)—*Route Lorton prolongée au Sud.*—1°—Communication est donnée de la lettre ci-dessous :

« J. GAILLARD

Changhai, le 19 Février 1926.

« c/o P. B. TISSOT-DUPONT

« Monsieur le Secrétaire

« de la Municipalité Française

« Monsieur le Secrétaire,

« Après avoir pris connaissance du plan général des nouvelles routes projetées (bulletin municipal N° 384 du 21 Décembre 1925), au nom de Mr. J. Gaillard, je crois devoir protester contre le tracé de la route qui traverse sa propriété avenue Joffre angle route Doumer. Cette route, si son tracé était maintenu, réduirait considérablement sa propriété, en déprécierait considérablement la valeur et diminuerait la valeur locative des villas existant sur ce terrain. Pour ces maisons, Mr. Gaillard serait donc dans l'obligation de réclamer de fortes indemnités à la Municipalité.

« Cette route dont l'utilité au point de vue trafic général sera presque nulle ne contribuera nullement au développement de ce quartier, puisque les terrains de Mr. Gaillard ont accès sur l'avenue Joffre et que ceux au Nord auront accès sur la route projetée au Sud de la rue Bourgeat.

« Il en résultera donc pour la Municipalité des dépenses importantes pour achat de terrains, indemnités diverses, travaux d'aménagement, entretien, etc., sans que cela augmente les recettes municipales et sans utilité pour les résidents.

« Pour ces raisons, j'ose espérer que ce tronçon de route sera supprimé du plan des futures routes projetées.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : P. B. TISSOT-DUPONT. »

Le Comité est d'avis de faire savoir à M. Tissot-Dupont qu'il n'est pas pour le moment dans les intentions du Conseil de procéder à l'ouverture de la voie en question, la propriété sus-visée restant bien entendu frappée d'alignement.

Le Comité donne son approbation au plan du tracé de la Route Lorton, prolongée de la rue Bourgeat à l'avenue Joffre.

**Etablissements publics.**—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements Publics :

« E. P. 4

Changhai, le 23 Février 1926.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 19 Février 1926.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 19 Février 1926, à 2 heures de l'après-midi, « sous la présidence de Mr. Remuzat.

« *Mark L. Moody Fed. 260, Rue Bourgeat.*—Demande l'autorisation pour affecter à un service de « location de voitures la portion Est des nouveaux locaux que la Société a construits, et demande par « sa lettre du 9 Février 1926 si une nouvelle licence est nécessaire pour cette affectation.

« Après examen, la Commission estime que l'autorisation pourrait être accordée avec une nouvelle « licence à condition que les mesures de précautions soient prises contre l'incendie ; le stationnement « des voitures sur la voie publique sera formellement interdit.

« *Marinitch Motor Co., 308-312 Rue Ratard.*—Demande l'autorisation d'ouvrir un garage public de « location.

« Mr. Marinitch ayant loué un terrain à proximité de son garage existant à l'adresse ci-dessus, « demande dans quelles conditions il pourrait installer un garage public.

« Il s'agit ici d'un garage que la Commission a déjà visité maintes fois (voir rapport du 20 « Novembre 1925) pour lequel elle a refusé de délivrer le permis demandé pour ce genre d'exploitation; « mais étant donné qu'il s'agit d'autre part du terrain vacant, la Commission recommande à Mr. Marinitch « de présenter un plan établi conformément aux Règlements relatifs aux garages publics ; par la « suite, les démarches pourraient être entreprises auprès de l'intéressé pour obtenir une amélioration « des locaux existants affectés aujourd'hui aux ateliers de réparations.

« Les inspections sont terminées à 3 h. 30,

**Cercle Sportif Français.**—Communication est donnée de la lettre ci-après:—

« CERCLE SPORTIF FRANÇAIS

Changhai, le 19 Février 1926.

« Monsieur le Secrétaire,

« Municipalité Française,

« Monsieur,

« Par suite du transfert du Cercle dans ses nouveaux locaux et de la prise de possession des « anciens bâtiments par le Conseil, le Comité du Cercle, se basant sur la correspondance échangée « antérieurement, et notamment sur les lettres des 28 Février et 27 Mars 1923 reçues du Conseil, vous « serait obligé de vouloir bien lui faire remettre les titres de propriété afférents à la portion de terrain « du Jardin de Verdun dont le Cercle s'est rendu acquéreur (Lot désigné sous le N° 1).

« La remise des documents effectuée, le Comité saurait gré au Conseil de vouloir bien lui faire « tenir le solde restant dû sur le montant du rachat des anciens bâtiments, soit Tls. 50.000.

« En vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, etc....

« Pour le Comité de Direction, et par ordre,

« Le Secrétaire,

« Signé: BERTHELOT. »

Le Comité autorise le paiement de la somme ci-dessus après remise des documents.

**Eclairage public.**—Comme suite à la décision du Conseil du 1<sup>er</sup> Février 1926, l'Ingénieur Municipal présente au Comité un modèle de consoles d'éclairage public, en vue d'un appel d'offres pour la fourniture de ce matériel pour l'année 1926.

Le Comité, n'ayant plus aucune objection à formuler, est d'avis de mettre en adjudication la fourniture des 300 consoles d'éclairage public comme prévu dans la décision du Conseil précitée.

**C. F. T. E. E.**—*Entretien des voies de tramways.*—Le Comité a eu une entrevue avec le Directeur de la Compagnie en vue de rechercher les moyens de mettre un terme à l'état défectueux des voies de tramways, notamment Avenue Joffre et Rue du Consulat.

La séance est levée à 8 heures 15.

*Signé :* A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Routes nouvelles.*—Le Conseil approuve le tracé des nouvelles routes ci-après suivant plans présentés par le Service des Travaux :

- 1.—Rue Massenet prolongée, entre Route Vallon et Avenue Joffre ;
- 2.—Route allant de la Route des Sœurs à l'Avenue du Roi Albert dans le quadrilatère compris entre ces deux dernières voies et les Rues Bourgeat et Ratard ;
- 3.—Route Lorton prolongée, entre Route Ratard et Avenue Joffre.

Il y aura lieu d'informer M. Tissot-Dupont en réponse à sa lettre du 19 Février 1926 qu'il n'est pas dans les intentions du Conseil de procéder pour le moment à l'ouverture de ce tronçon de la Route Lorthon.

*Entretien des voies de tramways.*—Le Conseil enregistre les assurances formelles du Directeur local de la Compagnie données au Comité des Travaux de prendre les mesures nécessaires en vue des réparations urgentes et durables des voies de tramways.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Matériel automobile.**—Le Conseil décide de vendre par voie d'enchères les deux autos "Haynes" et "Studebaker", et d'acheter en remplacement une automobile Citroën 10 cv. torpédo.

La nouvelle voiture Citroën sera affectée par l'Ingénieur Municipal à un de ses Services, aux lieu et place de la plus ancienne voiture, laquelle deviendra voiture de remplacement.

**Eclairage public.**—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal d'apporter de suite une amélioration à l'éclairage public de la partie de l'Avenue Joffre comprise entre les routes Père Robert et Cardinal Mercier.

Le système d'éclairage en quinconce (consoles doubles sur poteaux de tramways) qui avait été installé à titre d'essai, sera supprimé et remplacé d'urgence par l'éclairage axial comme existant sur le reste de cette Avenue.

La séance est levée à 7 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 8 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le huit Mars, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 14 du 2 Mars 1926 en vertu de laquelle la démission de M. Sidaine Eugène, Inspecteur de la Sûreté, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926 ;

Le Sieur Clerissi Justin est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 27 Février 1926 ;

Mr. Raymond Marius, Chef de Secteur, prend les fonctions de Vaguemestre à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926 ;

Mr. Logerot Henri, Brigadier, est nommé Sergent à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926 ;

Et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

2.—Sur avis favorable du Chef de la Garde et sur le vu du certificat médical établi par le Médecin Municipal, le Conseil accorde une gratification de \$ 20 à l'Agent Indigène N°. 432 réformé pour raisons de santé.

**Hospitalisation.**—Lecture est donnée du rapport suivant :—

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 6 Mars 1926.

« Bureau du Secrétaire

« N°. 197

### « NOTE DU SECRÉTAIRE AU SUJET DE M<sup>lle</sup> FILIPPETTI

« Par décision du 9 Septembre 1918, la Commission Municipale avait consenti à prendre à sa charge les frais d'hospitalisation de M<sup>lle</sup> Filippetti, fille d'un ancien Employé Municipal, atteinte de tuberculose pulmonaire.

« En 1920, l'état de la malade s'étant aggravé, le Conseil décida sur l'avis du Médecin Municipal, de l'envoyer au Sanatorium de Kuling.

« En 1923, le Dr. Barrie, Directeur du Sanatorium, faisait connaître que la santé de M<sup>lle</sup> Filippetti allait en s'améliorant, mais nécessitait encore un séjour assez prolongé dans son établissement.

« A la suite d'une demande de renseignements que j'ai adressée au début du mois de Février au Dr. Barrie, ce dernier vient de me faire parvenir la lettre ci-jointe.

« Mr. Filippetti, Opérateur du Service de la T. S. F., à qui j'ai donné communication de cette lettre, m'a déclaré que sa situation de famille ne lui permettait pas de prendre entièrement à sa charge les dépenses afférentes à sa sœur au cas où elle resterait à Kuling.

« Il demande donc dans quelle mesure l'Administration Municipale pourrait lui venir en aide.

« Le Secrétaire du Conseil,

« Signé : P. LEGENDRE. »

Après échange de vues,

Le Conseil veut bien, à titre exceptionnel, verser à M<sup>lle</sup> Filippetti un secours mensuel de \$ 150 pendant une période de six mois afin de lui permettre de se trouver un emploi à Kuling même.

L'Administration Municipale cessera donc de supporter à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1926 les frais d'hospitalisation de M<sup>lle</sup> Filippetti.

**Service des Parcs.**—A.—*Personnel.*—Par rapport du 4 Mars, le Chef du Service des Parcs demande un remplaçant Européen pendant le congé de Mr. Brunetti, Gardien de Jardin.

Avant de prendre une décision à ce sujet, le Président informe le Conseil qu'il demandera au Chef de la Garde s'il lui est possible de détacher un Garde au service de surveillance du Parc de Koukaza.

B.—*Pépinières.*—Le Conseil prend connaissance du rapport de 4 Mars du Chef du Service des Parcs relatif au projet d'achat de terrain pour pépinières.

La superficie prévue, d'une vingtaine de mows, est jugée insuffisante par le Chef du Service étant donné la prévision des remplacements d'arbres tant sur routes que pour jardins, parcs, cimetières, etc.

Le président suggère qu'il soit demandé au S. M. C. de bien vouloir céder à la Municipalité Française les arbres de remplacement nécessaires, suivant un tarif à déterminer.

Le Conseil partage cette proposition, mais estime qu'il y a lieu de poursuivre les recherches pour achat d'un terrain pour pépinières à proximité de la Concession.

C.—*Arbres détruits par le gaz.*—Communication est donnée au Conseil de la correspondance échangée entre le Secrétaire et la Compagnie du Gaz au sujet des pertes d'arbres occasionnées par les fuites des conduites de gaz au cours des années 1924 et 1925.

Le relevé des frais occasionnés par le remplacement des arbres détruits s'élève, à la date du 27 Novembre 1925, à Tls : 3.557,50.

Par lettre du 2 Mars 1926, la Compagnie du Gaz fait connaître que n'ayant pas été avisée au moment de la constatation des dégâts, elle regrette de ne pouvoir prendre à sa charge le montant des dommages réclamés par la Municipalité.

Après échange de vues,

Le Conseil estime qu'il n'est pas possible en effet de poursuivre le recouvrement des dommages, attendu qu'ils n'ont pas été constatés contradictoirement.

En conséquence, le Service des Parcs est chargé à l'avenir de se conformer strictement aux termes de la décision du 26 Octobre 1925.

**Parc de Koukaza.**—A.—*Chaises.*—Le Conseil prend connaissance du rapport du Chef du Service des Parcs relatif à la location des chaises au Parc de Koukaza.

Après discussion, le Conseil décide de faire un appel d'offres pour la mise en location de ce matériel.

Avant de procéder à cet appel d'offres, il y aura lieu de disposer dans le Parc de Koukaza les bancs fixes prévus par décision du 26 Octobre 1925.

B.—*Vente de rafraichissements.*—Le Secrétaire présente au Conseil un certain nombre de demandes en vue de l'affermage de la vente de rafraichissements au Parc de Koukaza pendant la saison chaude.

Le Conseil décide de faire un appel d'offres aux conditions générales ci-après :—

La vente ne pourra être affermée qu'à une seule personne ;

L'entrepreneur devra s'engager à construire à ses frais un pavillon spécial pour abriter son matériel et son personnel, l'emplacement lui étant indiqué par le Service ;

Les offres devront indiquer la redevance annuelle versée à la Municipalité.

**Alliance Nationale.**—Par lettre du 5 Mars 1926, le Président du Comité de l'Alliance Nationale demande au Conseil de bien vouloir consentir à la Section de cette Association une avance de \$ 1000 pour lui permettre d'acquérir en France les jouets nécessaires à sa fête annuelle.

Le Conseil décide de faire droit à cette requête dans les mêmes conditions que les années précédentes.

**Demande d'emploi.**—Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement une demande d'emploi formulée par Mr. Ollivier, aucun poste où ses connaissances seraient susceptibles d'être utilisées n'étant actuellement vacant dans les Services Municipaux.

**Assainissement.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante :

A. T. DOWNIE—A. M. COBBETT

Shanghai, 1st March 1926

The Secretary  
The French Municipal Council.

Dear Sir,

In a recent letter which you addressed to us, you made the statement that the dumping of garbage near our houses Nos. 705 & 707 Rue Ratard would cease at the end of February.

This statement has not yet been carried into effect and we accordingly feel fully entitled to request you to attend to this matter before we pay the Municipal rates due for the quarter ending the 31st March.

We would further like to state that since you wrote the above letter, conditions have been infinitely worse than they were before and considering the great annoyance, which we have had to put up with during the winter months, the payment of the taxes for this particular quarter appears to us in the light of an imposition.

Yours faithfully,

Signed: A. T. DOWNIE  
A. M. COBBETT

A ce sujet, lecture est donnée du rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal en date du 5 Mars 1926:—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 5 Mars 1926

« N° 885

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le chantier de remblaiement de mares et criques en « ordures ménagères de la 29<sup>e</sup> section (Route Lorton prolongée) a été fermé hier soir, les travaux étant « terminés. Une équipe de nettoyage et de désinfection parachève aujourd'hui et demain la propreté « de l'ancien chantier.

« A titre de renseignement, je joins à cette note 3 lettres de Mr. Nazer, voisin immédiat de MM. Downie « et Cobbett, qui nous a demandé avant la fermeture du chantier un remblaiement en ordures d'une « crique bordant sa propriété au Sud.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé: H. de BOISSEZON.»

Le Conseil décide d'adresser à MM. Downie & Cobbett la lettre ci-après:

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 15 Mars 1926.

Bureau du Secrétaire

No. 2544/D.

Messieurs Downie & Cobbett,  
c/o MM. Maitland & Co.,

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1<sup>er</sup> Mars, relative au remblayage des mares au voisinage de vos résidences et à l'état de la Route Lorton

Je suis chargé de vous faire connaître, en réponse, que si les travaux n'ont pas été terminés fin Février comme vous l'indiquait ma lettre du 30 Janvier 1926, c'est qu'à la demande d'un résident de la Route Ratard, le Service des Travaux a remblayé avec des ordures ménagères une crique située tout à proximité,

Mais dès le 5 Mars. le chantier était complètement terminé.

Il est à remarquer que dans la circonstance présente, et dans de nombreux cas, c'est pour donner satisfaction aux résidents de la Concession que l'Administration Municipale a procédé au remblayage avec des ordures ménagères des mares et criques.

Enfin ces travaux de remblaiement apportent une amélioration notable à l'assainissement de la Concession en éliminant les foyers de reproduction des moustiques.

Des instructions ont été données au Service de la Voirie pour mettre en état de viabilité provisoire l'extrémité de la Route Lorton à son débouché sur la Route Ratard.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire,

Signé: P. LEGENDRE.

Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies,

Le Conseil décide de publier au Bulletin Municipal, avec les documents ci-dessus, la correspondance échangée précédemment avec MM. Downie & Cobbett au sujet du remblaiement de la mare de la Route Lorton.

Le Service de la Voirie est chargé d'autre part de mettre en état de viabilité provisoire l'extrémité de la Route Lorton à son débouché sur la Route Ratard.

A. T. DOWNIE & A. M. COBBETT

Shanghai, 16th January 1926.

The Secretary  
French Municipal Council,  
Present.

Dear Sir,

We, undersigned, demand that an immediate examination of the present state of 'Route Lorton' be made by the authorities and that steps be taken at once to alleviate the annoyances to which we are now being subjected.

We also beg to state emphatically that unless the Council can see their way to giving greater consideration to our rights as Residents of the French Concession, the payment of our Municipal Dues can only be made under the strongest protest.

Yours faithfully,

Signed: A. T. DOWNIE

A. M. COBBETT

MUNICIPALITE FRANÇAISE

Changhai, le 30 Janvier 1926.

Bureau du Secrétaire

No. 2460/D.

MM. A. T. DOWNIE & A. M. COBBETT

E. V.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 courant relative à la Route Lorton.

Le Conseil, qui en a pris connaissance au cours de sa dernière séance, me charge de vous faire connaître que les travaux de remblaiement de la mare seront achevés vers la fin de Février.

En ce qui concerne le transport et le dépôt des ordures, le Conseil a donné les instructions nécessaires pour que :

- 1°) — les camions et remorques servant au transport des ordures ménagères soient recouverts de toile pendant les charrois;
- 2°) — les fouilles des ordures soient strictement réprimées par la Police;
- 3°) — le déchargement des camions soit effectué aussi loin que possible des résidences de la rue Ratard et que pour éviter la poussière les ordures soient arrosées.

Veillez agréer, etc...

Le Secrétaire,

Signé: P. LEGENDRE.

**Salle des Fêtes.**—Se référant à sa décision du 1<sup>er</sup> Mars 1926, le Conseil décide de céder gratuitement la Salle des Fêtes à la "Swedish Association in China" pour la soirée qu'elle projette pour Avril prochain.

Il y a lieu de prévoir pour l'avenir un tarif de location de la Salle des Fêtes de la Municipalité.

**Dénomination des nouvelles routes.**—Le Conseil procède à un échange de vues sur les appellations à donner aux nouvelles voies de la Concession, et décide d'attribuer aux routes nouvelles de la Concession Française les noms ci-après :

B. Edan, Consul de France à Changhai, fondateur du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Gaston Kahn, Consul de France à Changhai.

Lin Kouei, taotai de Changhai qui signa la proclamation accordant une concession territoriale au Gouvernement Français (Avril 1849).

Rémi, premier commerçant français installé à Changhai (1848), premier propriétaire foncier français en Chine (1849).

Henri Cordier, sinologue, membre de l'Institut, fondateur de la bibliothèque de la "Royal Asiatic Society" à Changhai.

R. Alcock, Consul d'Angleterre à Changhai.

Cassini, Corvette française qui stationna à Changhai de 1853 à 1855.

Mgr. Maresca, évêque de Changhai de 1848 à 1855.

R. Père Huc, missionnaire. Explorateur. Auteur d'une relation célèbre sur le Thibet

Pershing, Généralissime américain pendant la guerre 1914-1918.

Victor Emmanuel III, Roi d'Italie.

John Prentice, résident anglais de Changhai de 1870 à 1925.

Ces appellations seront appliquées par les Services Municipaux sur le plan portant les nouvelles voies, en affectant tout d'abord le nom d'Edan à la route la plus rapprochée du parc de l'Avenue Pétain, et celui de Pershing à une route avoisinant l'Ecole Américaine.

Une décision sera ensuite prise pour affectation définitive.

Le Conseil décide de donner le nom de Place Paul Siu au carrefour Route de Zikawei, Avenue Pétain.

Sur proposition de Mr. Chapeaux, le Conseil décide d'autre part de donner le nom de Poste Bassail au poste d'incendie de la Route Pottier, pour honorer la mémoire de Bassail, Agent-Voyer à la Municipalité Française, Pompier volontaire, mort victime de son devoir lors de l'incendie du 28 Février 1926, Route Vallon.

Les rues restant à dénommer porteront les distinctions A. B. C. sur les plans et dans les documents.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 3 Mars 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 3 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le trois Mars, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.**—*Route B.*—Le Comité donne son approbation au plan du tracé de la Route B, route nouvelle allant de la Route Lafayette à la Route de Zikawei, pour le tronçon compris entre cette dernière voie et la Route Hervé de Siéyès.

*Route T.*—L'Ingénieur Municipal présente un plan, variante du tracé de la Route T, route nouvelle allant de la Route Prosper Paris à l'Avenue Pétain.

Le Comité donne son approbation au tracé indiqué en rouge sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

**Rue Petit.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 3 Mars 1926.

« N° R. 674

### « RAILLESS—FONDATION EN BETON POUR L'EMPRISE DE LA RUE PETIT

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous informer que la Rue Petit, sur laquelle nous allons poser un revêtement « en béton d'asphalte pour passage du tramway sans rail, est revêtue actuellement en pavage chinois « posé à bain de sable. Or le béton d'asphalte doit être posé sur une fondation stable existant depuis « deux années au moins.

« Dans ces conditions, je proposerai de remplacer la fondation en rocaille qui n'aurait pas le temps « de prendre son assiette définitive par un radier en béton de 0 m. 20 d'épaisseur, ce radier offrant « toutes les garanties de sécurité.

« Le coût de ce radier sera :

« pour  $142 \text{ m.} \times 5,00 \text{ m.} = 710 \text{ m}^2$ . à Tls. 2,00 = Tls. 1.420,00

« Le prix de la fondation en rocaille aurait été

«  $710 \times 1,50 = \text{Tls. } 1.065,00$ .

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité recommande au Conseil l'ouverture du crédit nécessaire (Tls. 1.420,00) à l'établissement de ces fondations spéciales.

**Avenue Edouard VII.**—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de faire procéder sans retard aux travaux de voirie consécutifs au redressement de l'Avenue Edouard VII pour la partie située entre les Rues Porte du Nord et Vincent Mathieu.

**Quartiers Chinois de la Concession.**—Pour favoriser le développement commercial de la Concession, M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies préconise l'établissement d'un programme d'amélioration de la voirie des rues desservant les divers quartiers chinois.

**Architecture.**—*Garde Municipale.*—a).—*Prison pour débiteurs.*—L'Architecte Municipal présente le plan du bâtiment destiné à servir de prisons aux détenus pour dettes. Ce bâtiment s'élèverait sur la partie de la propriété municipale située à l'angle des Rues Massenet et Jupin. Il empiéterait légèrement sur cette dernière voie, qui n'est d'ailleurs d'aucune utilité au point de vue trafic. Il y aurait aussi à procéder à la démolition d'un petit bâtiment situé sur ce terrain et qui sert actuellement de logement aux Gardes Tonkinois célibataires.

A la demande du Comité, le Chef de la Garde, présent à la séance, fait savoir que le mur de clôture lui semble nécessaire, attendu que les fenêtres des cellules sont prévues sur les façades extérieures du bâtiment.

Le Comité est donc d'avis d'autoriser l'ouverture du crédit nécessaire à l'exécution de ces travaux.

En ce qui concerne le bâtiment à démolir, le Comité propose de mettre en adjudication les travaux de démolition, les matériaux récupérés devenant la propriété de l'entreprise adjudicataire.

b)—*Logement des Chefs-Adjoints.*—L'Architecte Municipal présente les plans pour la construction sur le terrain situé à l'Est de la Villa du Chef de la Garde, de 2 maisons jumelées destinés aux deux Chefs-Adjoints de la Garde Municipale.

Bien que donnant son approbation aux plans ci-dessus, le Comité estime que ces travaux ne présentent pas un caractère d'urgence et qu'ils peuvent être différés.

c)—*Logement pour Gardes Européens.*—1<sup>o</sup>—*Poste Central.*—L'Architecte Municipal présente un plan de 2 bâtiments à 3 étages qui pourraient être construits l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest du Bâtiment N<sup>o</sup> 2 en frontage de la Route Stanislas Chevalier.

Après étude de la question, le Comité estime que ces 2 constructions, se trouvant très rapprochées du Bâtiment N<sup>o</sup> 2, nuiraient aux conditions d'habitabilité de ce dernier et gêneraient, d'autre part, le développement futur du terrain en cet endroit.

Le Comité propose donc la construction d'un bâtiment à 4 étages et à 4 appartements par étage, sur le terrain adjacent à la Villa du Chef de la Garde et qui avait été réservé jusqu'à ce jour aux maisons des Chefs-Adjoints.

L'Ingénieur Municipal est chargé de préparer, d'accord avec le Chef de la Garde, un projet pour la construction du bâtiment à 4 étages préconisé par le Comité.

2<sup>o</sup>—*Poste Pottier.*—L'Architecte Municipal présente au Comité les projets ci-après :—

1<sup>o</sup>)—Construction d'un bâtiment à 4 étages (8 appartements en remplacement des maisons du type dit "maisons de surveillant", qui ont été déclarées insalubres et qui seraient donc à démolir ;

2<sup>o</sup>)—Surélévation d'un étage du bâtiment actuel du Poste de Police pour aménagement d'un logement supplémentaire ;

3<sup>o</sup>)—Addition de 2 bureaux au rez-de-chaussée du Poste.

Le Comité demande à l'Architecte Municipal d'améliorer l'esthétique de la façade Nord du nouveau bâtiment qui se trouvera en frontage de l'Avenue Joffre.

Ces divers projets ayant été établis d'accord avec le Chef de la Garde, le Comité recommande au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires et charge l'Ingénieur Municipal de procéder à l'établissement du cahier des charges en vue d'une mise en adjudication de ces travaux de construction.

d)—Communication est donnée du rapport ci-dessous :—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 2 Mars 1926

« No. R. 672

« MODIFICATIONS DES CELLULES DES DIVERS POSTES DE POLICE

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à la demande de Mr. le Chef de la Garde, j'ai l'honneur de vous informer que les modifications demandées aux cellules des différents Postes de Police : surélévation des bas flancs, suppression de tous les planchers et cimentage du sol des cellules, nécessitera un crédit de Tls. 470,00.

« Comme les crédits alloués aux différents chapitres ont été réduits au strict minimum, je vous demanderai de bien vouloir faire voter un crédit supplémentaire de Tls. 470,00 à l'imputation 4. 4. 2. 1.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis d'accorder le crédit demandé.

**Etablissements publics.**—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements publics :

« E. P. 5.

Changhai, le 2 Mars 1926.

« Compte-rendu de la réunion du 26 Février 1926

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 26 Février, à 2 h. de l'après-midi, sous la présidence de Mr. Rémuzat.

« *Asiatic Petroleum Co.*—Lot Cadastral 13512 Avenue Joffre à l'Est de la Route Winling. Demande autorisation pour installer un distributeur automatique d'essence et une pompe à air comprimé.

« La Commission ne voit aucun inconvénient à accorder l'autorisation demandée à condition que l'intéressé s'engage à se conformer aux règlements relatifs à ce genre d'installation.

« Elle a examiné ensuite un plan présenté par la même Société pour l'érection d'un chalet d'exposition à proximité des installations ci-dessus; tout étant conforme aux règlements, la Commission recommande la délivrance du permis demandé.

La séance est levée à 2 heures 30.

« Vu et transmis

« L'Ingénieur en Chef

« Signé : H. de BOISSEZON. »

**Permis de construire.**—Le Comité regrette de ne pouvoir transmettre au Conseil, avec avis favorable, une nouvelle demande de permis de construire, présentée par "The Anche Construction Co.", pour une maison sans étage en bordure de la Route Culty (construction inesthétique et insalubre).

La séance est levée à 7 heures.

Signé : A. CHAPEAUX

A. DU PAC DE MARSOULIES

F. SCHWYZER

*Routes nouvelles.*—*Route B.*—Le Conseil approuve le tracé de la Route B. suivant plan soumis par l'Ingénieur Municipal, route nouvelle allant de la Route Lafayette à la Route de Zikawei.

*Route T.*—Le Conseil approuve le tracé de la Route T allant de l'Avenue Pétain à la Route Prosper Paris, suivant tracé préconisé par le Comité des Travaux.

*Architecture.*—A.—Le Conseil approuve les propositions faites par le Comité des Travaux pour les différentes constructions destinées à la Garde Municipale.

Les travaux devront être exécutés par ordre d'urgence ci-après :

Poste Pottier  
Poste Central  
Prison pour débiteurs  
Résidences des Chefs-Adjoints

MM. Chapeaux et Du Pac de Marsoulies demandent que le Marché aux Poissons de l'Est soit mis le plus tôt possible en voie de réalisation, et par priorité sur les autres travaux de constructions, exception faite de ceux décidés pour la Garde Municipale.

Il y a aussi urgence à construire le nouveau Poste Nord, à l'angle de la Rue du Consulat et de la Rue Vincent Mathieu, de même qu'à transférer l'Ecole Municipale dans ses locaux de la Route Vallon.

Le Conseil charge le Comité des Travaux de dresser un plan d'ensemble pour les nouveaux travaux à entreprendre.

B.—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 470 (Imputation 4, 4, 2, 1) pour modifications diverses aux cellules des différents postes de police.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Trottoirs.**—Le Conseil décide l'imposition d'une taxe de trottoirs d'après le barème suivant:—

**Prix au mètre linéaire**

Désignation des revêtements	Avec dalles et bordures			sans dalles et bordures		
	8'	10'	13'	8'	10'	13'
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Macadam briques goudronné.....	4.404	4.775	5.316	1.404	1.775	2.316
Macadam granit goudronné.....	5.106	5.655	6.474	2.106	2.655	3.474
Cimentage ordinaire.....	6.510	7.425	8.790	3.510	4.425	5.790
Cimentage dalles.....	7.036	8.088	9.658	4.036	5.088	6.658
Mi dalles mi macadam goudronné.....	5.776	6.202	6.688	2.776	3.202	3.688

Une classification des voies de la Concession d'après les 5 types de trottoirs ci-dessus mentionnés, sera établie par l'Ingénieur Municipal et soumise au Conseil pour approbation.

La taxe de trottoirs sera exigible des propriétaires riverains des voies publiques au moment de la délivrance des permis de construire sur leurs propriétés, ou de reconstruction des immeubles.

Elle sera acquittée une fois pour toutes, l'entretien des trottoirs incombant à la Municipalité Française.

En vue de hâter la réalisation de cette amélioration, demandée depuis longtemps par les résidents mais dont l'Administration Municipale n'a pu se charger étant donné la dépense élevée le Conseil décide de demander aux propriétaires ayant des immeubles en bordure de rues de participer par moitié aux frais de réfection des trottoirs.

Une circulaire dans ce sens après approbation par le Conseil leur sera adressée par les soins du Secrétariat.

Le Conseil prendra ultérieurement une décision en ce qui concerne les crédits nécessaires pour la réfection des trottoirs de l'Avenue Joffre et de l'Avenue Foch.

Mr. Chapeaux propose de porter l'Avenue Joffre à 70', portion comprise entre Routes Say Zong et Fergusson.

Il fait ressortir qu'il est très probable que la Compagnie construira une voie double, et la réfection des trottoirs serait une excellente occasion pour adopter cette mesure.

Cette demande est renvoyée au Comité des Travaux.

La séance est levée à 7 heures 30.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 17 Mars 1926

---

L'an mil neuf cent vingt six et le dix sept Mars, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Personnel.**—Le Président invite le Conseil à examiner la situation de la famille de Mr. Bassail, Agent-Voyer de la Municipalité, Pompier Volontaire, mort victime de son devoir au cours de l'incendie du 28 Février 1926, Route Vallon.

En reconnaissance du sacrifice volontaire de Mr. Bassail, le Conseil décide d'accorder à sa veuve une rente viagère annuelle inaliénable de Frs: 24.000.

Cette rente sera payée à Madame Bassail en quatre versements de 6.000 francs chacun, les 1<sup>er</sup> Janvier, 1<sup>er</sup> Avril, 1<sup>er</sup> Juillet, et 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, la dite rente prenant date du 1<sup>er</sup> Avril 1926.

M<sup>me</sup> Bassail ayant fait savoir son intention de ne quitter Changhai que vers la fin de l'année, le Conseil décide de lui laisser jusqu'à cette époque la jouissance d'une maison municipale, et à cet effet lui affecte le logement de la Sous-Station Sanitaire, Rue Amiral Bayle, qui sera vacant à partir du 15 Avril prochain.

Au moment du retour en France de M<sup>me</sup> Bassail, les frais de passage seront à la charge de l'Administration Municipale.

Le Conseil décide d'autre part de faire ériger un monument sur la tombe de Mr. Bassail.

**Monument aux Victimes du Devoir.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies suggérant l'érection au Cimetière de Lokawei d'un monument aux Victimes du Devoir, pour rendre un égal hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la communauté.

Le Président rappelle à ce sujet que la mémoire des Agents de la Garde morts en service commandé est honorée par l'inscription de leurs noms sur une stèle de marbre dans le hall du Poste Central de Police.

Le Service d'Incendie pourrait faire de même pour les Pompiers Européens et Indigènes décédés dans des circonstances analogues.

Mr. Basset propose qu'au lieu du monument suggéré par M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, la Municipalité fasse apposer dans le Hall Central du Nouvel Hôtel Municipal une stèle sur laquelle seront inscrits les noms de toutes les Victimes du Devoir.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de Mr. Basset.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 17 du 15 Mars 1926, en vertu de laquelle le Sieur Lambert Louis est incorporé comme Garde à titre provisoire, à compter du 29 Janvier 1926,

Le Sieur Filippi Marcel est incorporé comme Garde à titre provisoire, à compter du 13 Mars 1926, Et une mutation est effectuée dans le Personnel Chinois.

2.—Par rapport N° 18 du 6 Mars 1926, le Chef de la Garde attire l'attention du Conseil sur l'insuffisance du personnel chargé de la surveillance générale de la Maison d'Arrêt.

Le nombre moyen des prisonniers indigènes s'élève à près de 500, et la dernière tentative d'évasion a montré la nécessité d'effectuer journellement une fouille méthodique et minutieuse des prisonniers.

Le Chef de la Garde demande à renforcer le personnel de la Maison d'Arrêt par l'engagement de cinq Agents Russes qui seraient uniquement chargés de la surveillance intérieure.

Le Chef de la Garde préconise d'autre part la confection d'une 2<sup>e</sup> tenue pour les prisonniers afin de faciliter la fouille.

Le Conseil adopte les propositions du Chef de la Garde et vote les crédits nécessaires.

**Sémaphore.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

L. FROC

En mer, au Sud de Ceylan, le 14 Février 1926.

Monsieur P. Legendre,  
Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Cher Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien transmettre à ces Messieurs du Conseil l'expression de ma gratitude pour la générosité avec laquelle ils ont bien voulu contribuer à mon voyage, et me promettre de m'aider encore à rallier mon poste, quand mes forces le permettront, bientôt je l'espère.

En particulier j'ai été bien touché par l'attention délicate de l'offre de cette lunette qui chaque jour aide à rendre plus agréable le passage en vue des côtes, ou à tromper la longueur de la route en contemplant les accidents que l'on rencontre, ou le soir, les beautés du ciel.

Veillez agréer, etc...

Signé: L. FROC.

**Service des Parcs.**—Comme suite à une proposition du Chef du Service des Parcs, le Conseil autorise l'enlèvement des arbres de la cour de l'Ecole Municipale Française, de même que ceux situés sur la partie Ouest de la cour de l'Hôtel Municipal en raison des travaux très prochains de transformation des bâtiments.

**Alliance Française.**—Par lettre du 10 Mars 1926, le Comité régional de l'Alliance Française demande à l'Administration Municipale de bien vouloir lui consentir une avance remboursable de Tls. 700 pour lui permettre de couvrir les frais d'organisation d'une Fête Franco-Chinoise et l'achat pour une Tombola de lots comprenant de belles rééditions françaises.

Le Conseil décide de faire droit à la demande du Comité de l'Alliance Française.

**Véhicules Automobiles.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, March 12, 1926.

Mo. 2420

P. Legendre, Esq,  
Secretary of the French Municipal Council.

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of February 23 on the subject of the proposed replacement of the existing enamel discs for motor vehicles by a receipt, which would be placed under a glazed frame on the upright of the wind screen.

In reply, I have the honnour to inform you that the Council agrees to the suggestion of your Council that no alteration of the existing system shall be made until experience of its working for two quarters has demonstrated its suitability or otherwise.

With reference to the concluding paragraph of your letter, it is considered that the production of a licence on demand would not be satisfactory on account of the interruption caused to traffic whilst a car is being held up for the production of the licence, moreover it is probable that in a great many cases the driver of the car would be found to have neglected to carry

the licence with him, thereby necessitating further investigation. Furthermore it is considered by this Council that owners would prefer to go to the small expense of providing a holder for the licence, as is done by all motor owners in England and on the Continent, rather than have to carry their licence receipt continuously, whereas small holder placed in a prominent position near the wind screen can be clearly seen by the Police and thus obviate the necessity of delaying traffic and causing inconvenience to drivers.

I am, Sir,  
Your obedient servant,  
Signed: E. S. B. ROWE  
Secretary.

Suivant avis favorable du Service de la Police, le Conseil décide d'adopter le système préconisé par le S. M. C. à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1926.

Cette modification simplifiera la vérification des licences sans risquer d'apporter une gêne quelconque à la circulation.

**Impôts.**—*Taxe d'encombrement des trottoirs.*—Comme suite au Rapport N<sup>o</sup> 679 du 13 Mars 1926 de l'Ingénieur Municipal, le Conseil, revenant sur sa décision du 28 Décembre 1925, décide de fixer à 0 Tl. 01 par m<sup>2</sup> et par jour la taxe d'encombrement des trottoirs.

**Navigation aérienne.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Consul Général des Pays-Bas l'informant de l'arrivée très prochaine d'aviateurs Hollandais et demandant à ce sujet l'autorisation de survoler la Concession Française.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise la Compagnie d'Aviation Hollandaise à survoler le territoire de la Concession à la condition expresse qu'aucune acrobatie ne sera exécutée au-dessus de l'agglomération urbaine et qu'aucun prospectus ne sera lancé des appareils.

**Salle des Fêtes.**—Par rapport du 16 Mars 1926, l'Ingénieur Municipal fait connaître que les travaux de réfection de la Salle des Fêtes dureront un mois.

La salle ne pourra en conséquence être louée pendant une période d'un mois à compter du 15 Avril prochain.

**Ambulance automobile.**—Le Secrétaire informe le Conseil que l'ambulance automobile Renault fournie par la Maison Racine pourra être livrée le 18 courant.

Le Conseil décide de garer cette ambulance à la Garde Municipale, Poste Central de Police. La réception en sera faite par le Médecin Municipal et l'Ingénieur Municipal.

Le Secrétaire est chargé de préparer un avis dans la presse pour la mise en service de l'ambulance automobile.

Cet avis sera au préalable soumis au Conseil.

**Foyer du Marin.**—Le Secrétaire présente au Conseil les plans du Foyer du Marin approuvés par le Comité directeur de cette organisation.

Le Conseil décide de mettre de suite les travaux de construction en adjudication, dans les mêmes conditions qu'une adjudication municipale.

**C. F. T. E. E.**—*Tramways* —Le Conseil prend connaissance du Rapport du Service du Trafic relatif au stationnement des remorques de la Compagnie Avenue Joffre à proximité de la Route Say Zoong.

L'arrêt prolongé des remorques à cet endroit très passager présente les plus sérieux inconvénients pour la circulation, et le Conseil invite la Compagnie à garer les remorques sur les voies aménagées à cet effet Route Say Zoong.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux :

## Séance du Comité des Travaux du 10 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le dix Mars, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à quatre heures de l'après-midi aux Ateliers Municipaux, et à cinq heures et demie à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Bétonnière d'asphalte.**—Le Comité a procédé à la réception définitive de l'usine à béton d'asphalte installée sur le terrain du concasseur avec le matériel venu de France.

Cette installation se compose :

- 1°)—d'une chaudière, système Leroux & Gatinois ;
- 2°)—d'une machine à vapeur monocylindrique ;
- 3°)—d'un élévateur incliné ;
- 4°)—d'une trémie de stockage ;
- 5°)—d'un brûleur à mazout ;
- 6°)—d'un tambour rotatif sécheur-chauffeur avec cylindre mélangeur ;
- 7°)—d'un dispositif de pompage et de dosage ;
- 8°)—des accessoires et de l'équipement électrique nécessaires.

Après avoir assisté au fonctionnement de ces appareils, le Comité préconise leur mise en service.

**Service des Travaux.**—A la demande du Comité, l'Ingénieur Municipal fait savoir que le Service des Constructions particulières est placé sous les ordres directs de l'Architecte Municipal.

Le Comité estime que le personnel affecté au Service des Constructions particulières est notoirement insuffisant. Il suggère donc l'engagement d'un Surveillant supplémentaire.

D'autre part, le Comité charge l'Ingénieur Municipal de faire des propositions pour la réorganisation de ce Service en tenant compte du développement croissant de la Concession.

**Route nouvelles.**—*Route P. 1, P. 2 et R.*—L'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan, avec variantes, du tracé de la route P. 1. P. 2 et R., route nouvelle allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Ghisi.

Le Comité donne son approbation au tracé indiqué en noir sur le plan pour le tronçon P. 1 allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Raymond Tenant de la Tour, et adopte le tracé en rouge pour la portion P. 2 et R. comprise entre cette dernière artère et la Route Ghisi.

*Route S.*—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal d'envisager soit un déplacement de la Route S dans l'axe de la Route P. 1 à son débouché sur l'Avenue du Roi Albert, soit une modification au pan coupé Nord-Est de ce carrefour, pour améliorer les conditions de circulation automobile à cet endroit.

*Route Y.*—Le Comité prend connaissance d'un plan, comportant trois variantes, afférent au tracé de la Route Y. route nouvelle allant de l'Avenue Joffre à l'Avenue Pétain.

Le Comité donne son accord au tracé indiqué en bleu sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

**Chemins municipaux.**—Le Comité donne son approbation aux plans d'alignement et d'élargissement à 4 mètres des chemins publics dits de Tong Pou Djao et de Kikawei, desservant une agglomération chinoise au Nord de la Route de Zikawei et à l'Ouest de la Route Père Robert.

Le Comité est d'avis de laisser à ces chemins leur dénomination actuelle indiquée ci-dessus et de commencer la pose des plaques indicatrices.

**Avenue Edouard VII.**—*a).*—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de faire procéder sans retard aux travaux de clôture de la portion de l'Avenue Edouard VII à incorporer au Lot Municipal 89, par suite de rectification d'alignement.

*b).*—Le Comité donne son approbation au plan de récolement N° 1471 pour cession au lot cadastral 108 d'une parcelle de terrain de 0 m. 4. 7. 5., en excédent de largeur de l'Avenue Edouard VII par suite de rectification d'alignement.

Le Comité est d'avis d'effectuer cette cession au propriétaire riverain, au taux de l'évaluation foncière, augmenté de 10 %.

**Voirie.**—a)—*Route Lorton.*—Le Comité recommande l'ouverture d'un crédit de Tls: 1.280, demandé par l'Ingénieur Municipal, pour la fourniture et les travaux de pose d'un drain de 0 m. 50 sur 230 mètres de longueur, Route Lorton au Sud de la Rue Ratard.

b)—*Route nouvelle allant de la Route Père Robert à l'Avenue du Roi Albert.*—Lecture est donnée au Comité du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 10 Mars 1926

« N° CR/JP 897

« *Route nouvelle entre Route Père Robert et Avenue du Roi Albert*

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à la demande de Mr. Marulli de Barletta et aux décisions du Conseil des 1<sup>er</sup> et 23<sup>e</sup> Février 1926, j'ai l'honneur de vous informer que l'aménagement de la route, sur 280 mètres de longueur, à l'ouest de la Route Père Robert en 1/2 viabilité, reviendra à Tls: 4.920.

« Le montant de ce crédit sera à ajouter à l'imputation 5.1.3.20.

« L'Ingénieur Municipal,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

Vu l'accord intervenu entre le Conseil et Mr. Marulli de Barletta pour la mise en valeur du F. C. lot 890, le Comité propose au Conseil le vote du crédit sollicité par l'Ingénieur Municipal.

**Etablissements publics.**—Communication est donnée du rapport du 9 Mars 1926 de la Commission des Etablissements publics concernant un garage public de location, 7-9 Rue Chu Pao San.

Considérant, d'une part, l'intensité du trafic sur la Rue Chu Pao San et, d'autre part, le nombre considérable de véhicules qui y séjournent durant les heures d'ouverture des magasins et bureaux, le Comité n'est pas d'avis d'accorder la licence nécessaire à l'exploitation d'un garage public à cet endroit.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—*Route Lafayette—Lots Cad. 9080, 9081 & 9082.*—5 maisons chinoises sans étage. A condition que le chemin d'accès à la voie publique soit de dimension suffisante ;

2°)—*Route Say-Zoong—Lot Cad. 12013.*—1 résidence chinoise sans étage. A condition que le chemin d'accès à la voie publique soit de dimension suffisante ;

3°)—*Route Conty—Lot Cad. 3054A.*—11 maisons chinoises à étage ;

4°)—*Rue Kraetzer—B. C. Lot 6459.*—3 maisons chinoises à étage. Exiger quelques améliorations de façade ;

5°)—*Avenue Joffre B. C.—Lot 6164.*—1 pavillon style chinois ;

6°)—*Rue du Marché—Lot Cad. 2639.*—1 château d'eau alimenté par puits artésien.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Route Ratard—Lot Cad. 8452.*—4 maisons chinoises à étage. Construction inesthétique.

2°)—*Route Prosper Paris—Lot Cad. 13899.*—Teinturerie. Etablissement classé, en dehors de la zone réservée à ces établissements.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : A. CHAPEAUX

L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

F. SCHWYZER

*Service des Travaux.—Personnel.*—Comme suite aux propositions faites à ce sujet par l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de réorganiser comme ci-après le Service de surveillance des constructions particulières qui restera placé sous le contrôle et la direction de l'Architecte Municipal.

Ce Service comprendra :

M. Eymard, Commis d'Architecture, Chef de Bureau,  
M. Cavouris, Surveillant des constructions particulières,  
M. Elsner, Surveillant auxiliaire,  
un Surveillant à engager.

Le Conseil décide d'autre part l'engagement en France d'un Conducteur de Travaux de métier, en vue de pourvoir au remplacement de Mr. Bassail, décédé, ainsi que d'un Surveillant de Travaux.

*Routes nouvelles.*—Route P 1, P 2 et R.—Le Conseil donne son approbation au tracé indiqué en noir sur le plan pour le tronçon P 1 allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Tenant de la Tour, et adopte le tracé en rouge pour la portion P 2 et R. comprise entre cette dernière et la Route Ghisi.

*Route Y.*—Le Conseil approuve le tracé de cette route allant de l'Avenue Joffre à l'Avenue Pétain, tracé bleu du plan.—

*Chemins municipaux.*—Le Conseil approuve les plans d'alignement et d'élargissement à 4 m. des chemins publics dits de Tong Pou Djao et de Ki-Ka-Wei desservant l'agglomération chinoise Ouest Route Père Robert à proximité de la Route de Zikawei.

*Voirie.*—1.—Sur proposition du Comité des Travaux, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 1.380 pour pose de drain Route Lorton à son débouché sur la Route Ratard (imputation 5—1—3—20).

2.—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 4.920 (imputation 5—1—3—20—) pour l'aménagement en 1/2 viabilité et sur 280 m. de longueur de la route nouvelle allant de la Route Père Robert à l'Avenue du Roi Albert.

**Route Dollfus.**—Le Conseil charge le Comité des Travaux d'étudier le redressement de la Route Dollfus au mieux de l'utilisation ultérieure du terrain actuel du Camp de Koukaza.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 22 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-deux Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Service Sanitaire.**—Sur proposition de l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, Mr. Laffont, Inspecteur, remplira par intérim à compter du 15 Avril 1926 les fonctions de Sous-Chef Inspecteur pendant l'absence en congé du titulaire, M. Baillif.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde une gratification de Tls. 120 au mafou Zi Gni Tsing qui quitte le service pour raisons de santé après 20 ans d'ancienneté.

**Pédicabs privés.**—Le coût de la licence de pédicab privé est porté de \$ 5 à \$ 6 par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1926.

**Ricshaws privés.**—Le coût de la licence de rickshaw privé est porté de \$ 5 à \$ 6 par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1926.

**Motocyclettes.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, March 18, 1926.

Ref. No. 2420

P. Legendre, Esq,  
Secretary,  
French Municipal Council.

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of February 5 intimating that the French Council does not favour the requirement of an identification disc for motor bicycles.

In reply, I have the honour to state that whilst appreciating the point of view of the French Council in this matter, the considerable number of motor bicycle licences issued in this Settlement and the consequent necessity of keeping track of the licensees, renders it important for this Council to require that an identification disc be carried

I have the honour, accordingly, to inform you that the Council while considering the requirement of an identification disc essential in the Foreign Settlement, is perfectly willing to concur with the view of the French Council that a similar requirement is not necessary in the French Concession.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed: E. S. B. ROWE

Secretary.

Etant donné que les Administrations des deux Concessions viennent de se mettre d'accord en principe pour remplacer à partir du 1<sup>er</sup> Juillet les disques des véhicules automobiles par un reçu, le Conseil estime qu'il y a lieu d'attendre la décision finale qui sera prise à cette date.

Dans le cas où elle deviendrait effective, le Conseil croit préférable d'adopter pour les motocyclettes une mesure identique, c'est-à-dire adoption du reçu sous cadre au lieu du disque.

Le Secrétaire est chargé de faire connaître au S. M. C. les vues du Conseil à ce sujet.

**Projecteurs.**—Le Conseil prend connaissance des avis émis par le Chef de la Garde et le Capitaine du Torrent sur l'utilisation dans leurs services respectifs des 12 projecteurs électriques offerts par la Maison Andersen Meyer & Co.

Le Conseil décide de faire un essai de ces appareils en présence du Chef de la Garde et du Capitaine du Torrent, et charge le Secrétaire de faire les arrangements nécessaires.

**Hygiène publique.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

THE SHANGHAI PUBLIC BENEVOLENT CEMETERY                      Shanghai, March 18th. 1926.

The Secretary  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir,

I beg leave to bring to your kind attention the worthy cause of our Organization which has been in existence for over ten years, with a view of securing a contribution to help us along in our welfare work.

Perhaps you are aware of the age old Chinese custom of not burying their dead children, the corpses of children up to the age of ten are invariably wrapped up in rags, tied round with matting or heavy paper and in many instances simply in plain paper, carried to the outskirts of the Settlement and thrown by the roadside. This unsanitary and regrettable custom is attributed to a superstition that if decent burials are given the spirits of the dead children would return to take away with them their companions of this world. With the very high death rate of Chinese children in this city in recent years, what would become of this place if nothing was done to counteract this horrible custom:

Our Association has been organized to cope with this lamentable state of affairs, in maintaining a corps of trained coolies who go out daily to different parts of Shanghai, Chapei, International Settlement and French Concession to gather up any bodies they may find and bring them to our Headquarters in Chapei where they are placed in coffins and buried in our own Cemetery. The contents of destitute coffins are collected and put in jars for burial and coffins found in decay are replaced with new ones. In the beginning with contributions from members and local native dealers we were able to more or less give efficient service, but of recent years due to increased population we find it necessary to seek additional support from elsewhere.

In conjunction with the Cemetery a free hospital has been established where medical attendance, treatment and medicines are gratis. Following is a brief account of the work done during the last Chinese year, from January 24, 1925 to February 12, 1926:

Large coffins 401, small coffins 20048 and jars 259 buried in our Cemetery, included in which were 6941 small coffins and 59 jars from different organizations sent in to us for burial in our grounds. In the Hospital, 5612 cases were attended by Chinese trained doctors and 49834 cases by Foreign trained.

If you will send a representative, I shall be pleased to make arrangements to conduct him for an inspection. Soliciting your kind consideration to this appeal, I remain.

Yours respectfully,  
Signé: WANG CHING SUNG,  
Secretary.

Le Conseil regrette de ne pouvoir envisager le versement d'une subvention à l'Association en question, étant donné que l'Administration Municipale accorde depuis de nombreuses années déjà une allocation à la Société Chinoise de Bienfaisance qui assure une sépulture à tout cadavre trouvé sur la Concession Française.

**Impôts.**—*Impôt locatif européen.*—Le Secrétaire informe le Conseil qu'un certain nombre de résidents européens n'ayant pas acquitté l'impôt locatif afférent aux derniers trimestres de 1925, la fourniture d'eau et d'électricité a été supprimée par la Compagnie sur la requête de l'Administration Municipale à ces contribuables en défaut.

A ce sujet, la Compagnie demande si le montant des vacations réglementaires sera réglé par la Municipalité.

Le Conseil décide d'acquitter ces frais, qui seront facturés par l'Administration Municipale aux contribuables récalcitrants.

*Monts de piété.*—Le Conseil prend connaissance de la requête ci-après des Monts de piété, transmise par l'étude de M<sup>e</sup> Barraud:—

MICHEL BRAULT

Changhai, le 15 Mars 1926.

Monsieur Meyrier

Consul Général de France

Président du Conseil d'Administration Municipale.

Monsieur le Consul Général,

Je me permets de vous remettre ci-joint la traduction d'une lettre que j'ai reçue de la Guilde des Monts-de-Piété de 3<sup>ème</sup> classe.

J'espère que vous voudrez bien communiquer cette lettre au Conseil et que celui-ci, revenant au moins provisoirement sur sa décision du 28 Décembre dernier, prendra en considération la position des Monts-de-Piété qui ont peut-être eu autrefois des années prospères, mais qui sont vraiment misérables en ce moment.

Veillez agréer, etc....

Signé: MICHEL BRAULT

TRADUCTION

Lettre du 30 Janvier 1926 adressée  
à M<sup>e</sup> Barraud par la  
Guilde des Monts-de-Piété de 3<sup>ème</sup> classe

Cher Maître,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que les monts-de-piété, sis sur la Concession Française, ont été obligés par ordre de la Municipalité, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier, de payer une augmentation de taxe dont le montant a été acquitté provisoirement par eux, ceux-ci n'ayant voulu refuser d'obéir à un ordre de perception.

Depuis ces dernières années, nous souffrons tous de l'oppression pécuniaire: le taux des loyers et le prix des provisions n'ont été aussi élevés que ceux d'aujourd'hui. Nous avons tous grand'peine de continuer nos affaires avec les guerres qui se succèdent chaque année. La concurrence nous a forcés à abaisser le taux de l'intérêt payé par nos clients. Pendant ce

temps, les banques ont au contraire augmenté le leur. C'est à peine si nous réalisons le moindre bénéfice. Une augmentation quelconque de nos charges va nous mettre tous en déconfiture.

Nous nous permettons de vous demander de vouloir bien venir à notre secours et de demander à la Municipalité d'annuler l'augmentation de nos taxes.

Veillez agréer, etc....

Signé: Les Monts-de-piété de 3<sup>ème</sup> classe  
sis sur la Concession Française.

Après discussion,

Le Conseil estime que l'augmentation de la taxe sur les monts de piété est raisonnable, et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision du 28 Décembre 1925.

*Impôt locatif chinois.*—Par lettre du 19 Mars, les Directeurs de l'Ecole des Beaux-Arts sise Rue du Marché demandent l'exonération des taxes locatives pour les agrandissements apportés à leur établissement.

Bien que la partie des anciens locaux de l'Ecole ait été exemptée des taxes locatives, le Conseil estime qu'il ne lui est pas possible d'étendre cette mesure de faveur, qui avait été accordée à titre exceptionnel.

**Avenue Edouard VII.**—Le Conseil prend connaissance du rapport N<sup>o</sup>. 683 du 20 Mars 1926 de l'Ingénieur Municipal demandant l'autorisation de clôturer la partie de l'Avenue Edouard VII à incorporer au lot cadastral 89 (Hôtel Municipal) en vue de la pose du drain, tout en laissant à la circulation Est-Ouest une bande de chaussée de 7 m. de largeur.

Le Conseil fait droit à la demande présentée par l'Ingénieur Municipal, mais il y aura lieu de réduire le plus possible l'emprise nécessaire aux travaux de façon à causer le moins de gêne à la circulation.

L'Ingénieur Municipal devra d'autre part se mettre d'accord avec le Service Municipal des Travaux de la Concession Internationale.

Toute la diligence possible sera apportée à l'exécution des travaux.

**Travaux remboursables.**—Par décision du 28 Décembre 1925, le Conseil avait spécifié que toutes les demandes de travaux remboursables, à l'exception des aménagements d'entrée et des branchements de drains, lui seraient soumises au préalable.

L'Ingénieur Municipal demande que la mesure d'exception soit étendue aux aménagements de trottoirs. Le Conseil modifie dans ce sens sa décision du 28 Décembre 1925.

**Routes nouvelles.**—Le Conseil examine le plan de la Concession portant indication des appellations arrêtées par décision du 8 Mars 1926 pour les nouvelles routes.

Le Conseil approuvant les affectations proposées décide qu'une réduction du plan avec les nouvelles dénominations de routes sera publiée au plus prochain Bulletin Municipal.

**Rue du Consulat.**—Suivant lettre du 15 Mars 1926, la Société des Missions Etrangères demande la délivrance d'un permis pour la réfection de la façade de l'immeuble portant le N<sup>o</sup> 23 de la Rue du Consulat.

La remise en état consisterait en un enduit de ciment gris.

Le Conseil, vu l'avis défavorable du Service Municipal des Travaux, et considérant que l'immeuble ci-dessus étant frappé d'alignement, aucun travail de nature à prolonger sa durée ne peut être autorisé, regrette de ne pouvoir accorder le permis de réparation demandé par les Missions Etrangères.

**Compagnie Française de Volontaires.**—Le Président demande au Conseil de bien vouloir procéder à la désignation de son délégué au sein de la Commission des Volontaires pour l'année 1926, en remplacement de Mr. Le Bris.

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Mr. Basset.

**Etablissements publics.**—Suivant avis du Service de la Police, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder à Mr. Hanahara, sujet japonais, l'autorisation d'ouvrir un restaurant Rue du Consulat N° 33.

**Cercles.**—Lecture est donnée de la demande suivante:

CHINESE JOCKEY CLUB

Shanghai, March 9th, 1926.

181, Avenue Foch

To the President  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Sir,

The present with object of informing you that there has been formed the Chinese Jockey Club. Our organisation having decided to have their head quarters N° 181, Avenue Foch, we would feel greatly obliged if you give us your approval for the establishing of our club quarters on the French Concession.

Enclosed you will find copy of the Constitution of the Chinese Jockey Club, also names of the present directing members.

Trusting that our application will meet with a favourable reply.

We remain, Sir,

Yours most respectfully,

Signed: T. L. HU

Secretary.

Hon. Secretary (Foreign affairs)

Signed: L. SALABELLE

Associate Member.

---

« NAMES OF THE STEWARDS OF CHINESE JOCKEY CLUB

« *Chairman.*—Mr. J. H. Tam, (Managing Director of the Hip Hing Land Investment Co., 58, Kiangse « Road).

« *Members.*—Mr. E. Y. Sheng, (Director of the Han Yeh Ping Iron and Coal Co., Ltd., 29, Szechuen « Road).

« Mr. L. S. Zih, (Compradore of Hongkong and Shanghai Banking Corporation)

« Mr. C. W. Yuan, (Compradore of E. D. Sassoon & Co., Ltd).

« Mr. K. H. Chun, (Nanyang Brothers Tobacco Co., Ltd).

« Mr. J. Liou, (Lih Teh Oil Co., Ltd).

« Mr. K. Y. Loh, (Merchant).

« Mr. K. P. Tsai, (Director of Plaza Hotel).

« Mr. S. F. Yih, (Merchant).

« Mr. T. T. Chow, (Merchant).

« Mr. K. D. Soo, (Merchant).

« *Secretary.*—T. L. Hu

« CONSTITUTION OF THE CHINESE JOCKEY CLUB OF SHANGHAI

« *Name 1.*—The name of the Club shall be the "Chinese Jockey Club of Shanghai".

« *Objects 2.*—The objects of the Club shall be to promote and encourage China Pony and horse racing and other sports and to organize a club house with club facilities for its members.

« *Members of the club 3.*—The Club shall consist of :

« a) Voting Members whose number is limited to 200.

« b) Ordinary Members.

« c) Associate Members.

« All gentlemen riders and racing owners of the Chinese nationality of any race club of standing in Shanghai or elsewhere in China are eligible as Voting Members, other Chinese gentlemen of good standing and repute are eligible as ordinary Members, and members of foreign nationality of race clubs in China are eligible as Associate Members.

« *Meetings of the club 4.*—Meetings of the Club shall be called by the Stewards at their discretion and notices of Meetings for the transaction of general business and the days on which they are to be held shall be given by circular to all Voting Members not less than five days before meetings and for special or private business, notice shall be given by circular not less than three days before the meeting is to be held.

« The place day and hour of all meetings to be held shall be fixed by the Stewards.

« Meeting for the election of candidates for the Club by the Balloting Committee may be called by a notice in writing which must be put up in the Club Room three days preceding such meeting.

« *Annual Meetings 5.*—The Annual Meeting of the Club shall be held each year in January at a date to be decided by the Stewards.

« *Ordinary & Associate Members 6.*—Ordinary and Associate Members shall not have the power of voting at meetings of the Club.

« *Quorum at Meetings 7.*—Twenty Voting Members including four Stewards shall form a quorum at all meetings.

« *General Meetings 8.*—Upon the request of not less than twenty Voting Members given in writing to the Secretary the Stewards shall call a General Meeting of the Club within fourteen days after such requisition has been presented. At such meeting notice of which shall be given not less than seven days before it is held only such matter for which the meeting has been called shall be discussed and considered.

« *Voting by Proxy 9.*—Members may vote by proxy provided such proxy shall also be a Voting Member and the instrument of proxy shall be sent to the Secretary not less than 24 hours before the Meeting at which the proxy proposes to vote.

« *The Stewards & Committees of the Clubs 10.*—There shall be eleven Stewards of the Club whose term of office shall be three years after one of them (to be agreed upon or determined by lot) may retire at each Annual Meeting. A retiring steward shall nominate at the Annual Meeting a Voting Member to succeed him, subject to the approbation of the Voting Members present and such newly appointed Steward shall then take office for three years.

« In the event of the death, resignation or incapacity of any Steward and his failing to nominate a successor, the remaining Stewards shall nominate a Voting Member to succeed the deceased or resigning steward but such nomination must be put before the Club at the next general meeting, and if the nomination is approved the said member shall be deemed to be appointed and shall remain in office until the expiration of the term of his predecessor.

« 11.—The Stewards of the Club are the Stewards of all race meetings held under the auspices of the Club, and the Stewards shall have power to make such regulations as they may think proper in regard to the races.

« The Stewards shall in conjunction with the Executive Committee have the complete management and control of the affairs of the Club and shall appoint all the Officers and the servants of the Club.

« The Stewards shall have power to appoint Voting Members to form Sub-Committees for the purpose of carrying out particular duties in connexion with the Club.

« *Committees.*—12.—The following Committees of the Club shall be appointed by the Stewards annually at the Annual Meeting of the Club.

« a)—The Estate Committee who shall deal with all questions and matters in connexion with the course and grounds owned by the Far Eastern Recreation Club and placed at the disposal of the Club and shall consist of six members.

« b)—The Executive Committee who shall deal with all affairs of the Club and in conjunction with the Stewards shall have complete management and control of the Club and shall consist of three Members.

« c)—The Balloting Committee who shall consist of not less than 20 Voting Members.

« One member of the Executive Committee shall be appointed Honorary Treasurer who shall receive all stakes collect entrance fees and subscriptions and all other funds belonging to the Club.»

Après échange de vues,

Le Conseil accorde dans la forme des Règlements l'autorisation demandée par le "Chinese Jockey Club".

La séance est levée à 7 heures.

*Signé:* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 29 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt neuf Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Ecole Municipale Française.**—A.—*Personnel.*—Le Conseil décide la création d'un emploi de Sous-Directeur à l'Ecole Municipale Française.

Mr. Sabattié, Professeur, est nommé Sous-Directeur, cette mutation prenant date du 1<sup>er</sup> Avril 1926.

B.—*Frais de scolarité.*—Lecture est donnée du rapport N° 418G du 27 Mars 1926 du Directeur de l'Ecole Municipale Française relatif aux encaissements du montant de la scolarité.

Après échange de vues, le Conseil décide que l'encaissement des factures de scolarité, vente de livres, cours de russe, leçons de piano, etc. sera effectué directement par l'Ecole Municipale, les versements à la Caisse Municipale ayant lieu à la fin de chaque semaine.

Un shroff indigène sera détaché de la Perception à cet effet.

Les livres comptables seront vérifiés mensuellement par le Service de la Perception.

Des circulaires seront adressées aux parents par le Directeur de l'Ecole.

C.—*Cour.*—Le Conseil affecte comme cour à la nouvelle Ecole Municipale Française une bande de terrain en avant de la terrasse cimentée d'une largeur de 30 mètres.

Le Service des Parcs pourra en conséquence déplacer dès maintenant la haie existante et la reporter à la limite ainsi définie de l'Ecole et du Jardin public.

En ce qui concerne l'emplacement pour sports demandé par le Directeur de l'Ecole, le Conseil examinera plus tard s'il y a lieu de réserver à cet effet une pelouse dans le Jardin public.

**Règlement administratif.**—Le Conseil décide d'incorporer à l'Art. 19 du Règlement Administratif l'addition suivante :

« Un Agent Municipal appelé à changer de service ou nommé à d'autres fonctions ne peut invoquer « son ancienneté dans le poste qu'il occupait précédemment pour obtenir une promotion de classe dans « son nouvel emploi. »

**Service des Travaux.**—*Personnel.*—1<sup>o</sup>)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de titulariser à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926, dans les fonctions de Surveillant de Travaux, Mr. Petit, Surveillant stagiaire.

2<sup>o</sup>)—Le Conseil autorise l'engagement à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1926 de Mr. M. Péniguel, à titre auxiliaire, pour le service de surveillance des constructions particulières.

*Matériel.*—Le Conseil décide l'acquisition d'une voiture automobile pour le service de l'Ingénieur Municipal, à la place de l'auto Buick en usage depuis de longues années et en mauvais état.

**Véhicules automobiles.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, March 24 1926.

P. Legendre Esq.,

Secretary,

French Municipal Council

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of March 22 on the subject of the replacement of the quarterly enamel discs for motor vehicles, by a licence holder to be affixed to the wind screen.

In reply I have the honour to convey to you the Council's willingness to co-operate in the proposed new arrangements on July 1 in the event of the existing system being proved to be unsuitable in the interim, and to inform you that the requests mentioned in the concluding paragraph of your letter will receive attention in due course.

I have the honour to be, etc...

Signed: E. S. B. ROWE,  
Secretary.

**Camp militaire.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après:

CORPS FRANÇAIS D'OCCUPATION DE CHINE

Changhai, le 24 Mars 1926.

SERVICE DU GENIE

Le Capitaine BALTAZAR,  
Délégué du Colonel Commandant  
le Corps Français d'Occupation de Chine  
à Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments de nouveau camp militaire de Changhai étant conformes aux plans annexés à la convention du 20 Décembre 1924 (compte tenu des modifications prévues dans votre lettre N° 1239/D du 7 Mars 1925) sont définitivement reçus par le Corps Français d'Occupation de Chine, sans observations de la part de ce dernier.

Signé: BALTAZAR.

**Cercles indigènes.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise le transfert du Cercle des marchands de gibier du N° 17 Rue du Weikwé au N° 6 Rue de l'Est.

**C. F. T.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 25 Mars 1926.

N° M-964/PM

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois de Février 1926:

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:..... 4.819 Kw.  
EAUX.—Consommation journalière moyenne.....16.680 m3.  
» » maxima.....17.995 m3.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

**Rue Montauban.**—Par rapport N° 689 du 25 Mars 1926, l'Ingénieur Municipal transmet au Conseil une demande de Mr. Jobson en vue d'obtenir un permis pour repeindre la façade de l'immeuble N° 89, Rue Montauban, propriété de Mr. Benjamin.

Le Conseil regrette de ne pouvoir autoriser la peinture extérieure de ce bâtiment, étant donné les accords existant entre l'Administration Municipale et le propriétaire.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 24 Mars 1926:—

## Séance du Comité des Travaux du 24 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-quatre Mars, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à cinq heures à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Service des Parcs.**—Comme suite à une demande du Chef du Service des Parcs, le Comité est d'avis d'autoriser la mise en fabrication de 25 bancs fixes de jardin.

**Routes nouvelles.**—a)—*Route nouvelle allant de la Route Lafayette à la Route Hervé de Siéyès entre l'Avenue du Roi Albert et la Route Raymond Tenant de la Tour.*—Le Comité transmet au Conseil, pour décision à prendre, une lettre de la Foncière et Immobilière de Chine demandant de modifier le tracé d'une voie nouvelle approuvé en séance du Conseil du 23 Février 1926.

b)—*Route W.*—*Route nouvelle allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Doumer.*—L'Ingénieur Municipal présente un plan avec variante du tracé de cette voie publique.

Le Comité donne son approbation au tracé indiqué en noir sur le plan pour le tronçon compris entre les Routes Doumer et Lorton et adopte le tracé en rouge pour la portion allant de la Route Lorton à l'Avenue du Roi Albert.

c)—*Route J. 1 et J. 2.*—*Route nouvelle allant de la Route Say-Zoong à la Route Fergusson.*—Le Comité donne son accord au plan du tracé de cette voie publique, tel qu'il est présenté par l'Ingénieur Municipal.

**Chemins municipaux.**—Le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés pour le redressement et l'élargissement à 4 mètres des chemins publics ci-après :

1°—Chemin allant de la Route Say-Zoong à la Route Magy ;

2°—Chemin allant de la Route Ratard à la Route Cardinal Mercier.

Le premier de ces chemins municipaux sera dénommé chemin de Lieu Ka Za et le second, chemin de Siao Pan Wei, c'est-à-dire du nom des villages qu'ils desservent.

**Réseau Téléphonique d'Incendie.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis de faire publier l'avis ci-après pour la vente de dalles non utilisées :

Dimension	Quantité
0 m. 10 × 0 m. 66	7.760
0 m. 20 × 0 m. 50	3.150
0 m. 25 × 0 m. 50	3.068
0 m. 45 × 0 m. 50	85

Les offres seront adressées, avant le 30 Avril 1926, au Bureau du Secrétaire de la Municipalité Française, Hôtel Municipal, Rue du Consulat.

**Adjudication.**—*Prison pour débiteurs.*—Le Comité préconise la mise en adjudication des travaux de démolition du bâtiment servant de logement aux Gardes Tonkinois célibataires, aux conditions prévues dans le rapport de l'Ingénieur Municipal N° 688 du 23 Mars 1926.

A l'emplacement de cette construction doit s'élever la prison pour détenus pour dettes.

**Eclairage public.**—Le Comité prend connaissance des lettres du Shanghai Municipal Council en date du 27 Janvier et du 3 Mars relatives à l'éclairage de l'Avenue Edouard VII.

Après avoir pris connaissance du rapport du Service des Travaux N° R. 686 en date du 23 Mars 1926, le Comité estime qu'il faut arriver à un accord avec le S. M. C. pour l'adoption d'un type unique d'éclairage pour les voies limitrophes des 2 Concessions.

L'Ingénieur Municipal est chargé d'approcher le Service intéressé du S. M. C. en vue de trouver les bases de cet accord, qui sera ensuite soumis au Conseil pour approbation.

**Etablissements de prises de vues cinématographiques.**—Le Comité recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement ci-après qui a recueilli l'avis favorable des Services intéressés:

« REGLEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION  
« D'ETABLISSEMENTS DE PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES

« Art. 1.—Le constructeur devra se conformer à tous les Règlements municipaux prévus pour les  
« constructions particulières.

« Art. 2.—Lorsqu'un studio sera construit en mitoyenneté, un mur de protection (fire wall) de 10"  
« au moins d'épaisseur devra être prévu.

« Art. 3.—Lorsque le studio sera isolé, les murs extérieurs seront implantés à 1 m. 90 au moins  
« de toute propriété voisine.

« Art. 4. Les matériaux employés seront autant que possible incombustibles.

« Art. 5.—Les loges des artistes seront spacieuses, les dégagements seront larges, en nombre  
« suffisant et toujours bien en vue.

« REGLEMENT RELATIF A L'EXPLOITATION  
« DES ETABLISSEMENTS DE PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES

« Art. 1.—Nul n'est autorisé à ouvrir un établissement de prises de vues cinématographiques s'il  
« n'est muni d'une licence à cet effet.

« La licence est personnelle, elle ne peut être ni prêtée ni vendue.

« Art. 2.—Le coût de la licence est fixé de Tls. 5 à Tls. 25 par trimestre selon l'importance de  
« l'établissement.

« Art. 3.—Toutes les ouvertures ou toitures vitrées devront être pourvues de rideaux opaques, de  
« façon à ce que la lumière artificielle installée à l'intérieur des studios ne puisse gêner les résidents  
« des maisons voisines.

« Art. 4.—Le bruit et le vacarme sont interdits.

« Art. 5.—Il est absolument interdit de prendre de vues ayant un caractère obscène.

« Art. 6.—Les artistes appelés à fréquenter l'établissement doivent avoir constamment une tenue  
« décente.

« Il en est de même pour ceux qui participeraient à des prises de vues en plein air.

« Art. 7.—Les portes seront larges, dégagées de tables, décors ou autre objet encombrant; elles ne  
« devront jamais être masquées.

« Art. 8.—Le chauffage et l'éclairage à feu nu et ouvert sont interdits.

« Art. 9.—Il ne pourra être entreposé dans l'établissement ni liquides combustibles (huile, etc.),  
« ni produits chimiques (explosifs ou autres capables de décomposition).

« Art. 10.—Les conduits d'électricité devront être recouverts d'une gaine protectrice dont l'épais-  
« seur sera proportionnelle à l'intensité du courant. Ils ne devront pas être placés dans des endroits  
« humides, les ligatures devront être soigneusement faites, soudées et protégées par un coupe-circuit.  
« La traversée des murs et des cloisons devra être faite avec des cylindres isolants.

« La section des fils ne devra jamais être inférieure à celle calculée pour un passage de deux  
« ampères par millimètre carré de section.

« Les interrupteurs, commutateurs, réhostats, devront être en rapport avec le courant à manœuvrer.

« Les lampes à arc seront toujours pourvues d'enveloppes et cendriers.

« Art. 11.—S'il existe un appareil à projections cinématographiques dans l'établissement, la cabine  
« de la lanterne devra être doublée en tôle galvanisée ou en fer-blanc et ne devra pas contenir plus de  
« six films à la fois.

« Art. 12.—L'établissement devra être fermé chaque soir à dix heures. Toutefois, des autorisations spéciales pourront être accordées par le Conseil sur demande écrite pour des séances de prises de vues devant dépasser l'heure fixée.

« Art. 13.—Les prises de vues effectuées par l'établissement devront être soumises au Chef de la Garde avant d'être livrées au commerce.

« Art. 14.—Le Personnel Municipal et de la Police chargé du contrôle aura en tout temps libre accès dans l'établissement.

« Art. 15.—L'établissement devra se conformer à tous les Règlements Municipaux en vigueur et notamment aux prescriptions du Service d'Incendie en ce qui concerne les secours à prévoir (pose d'extincteurs, seaux d'eau, etc.).

« Art. 16.—Les contraventions au présent Règlement seront punies d'une amende de 5 à 1.000 dollars, sans préjudice des peines d'emprisonnement que le Tribunal croirait devoir prononcer.

« La licence pourra toujours être suspendue ou supprimée. »

**Etablissements publics.**—Communication est donnée du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 22 Mars 1926.

« N° E. P. 8

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 19 Mars 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 19 Mars à 14 heures sous la présidence de Mr. Rémuzat.

« *Consolidated Amusements Co., Ltd.*—Demande l'autorisation d'installer un cinéma en plein air dans le jardin de M<sup>me</sup> H. Jutzis, 383 Avenue Joffre.

« Une demande semblable a été présentée en 1925 et soumise à l'examen de la Commission en sa réunion du 22 Juillet 1925, dont ci-après l'extrait du compte-rendu :

« *Kejorkova & L. Pollo, 383 Avenue Joffre—Cinématographe.*—La musique et le va-et-vient du public seraient excessivement gênants pour les résidents voisins. L'emplacement de cet établissement se trouverait dans un quartier purement européen, son existence attirerait de nombreuses réclamations.

« D'ailleurs pendant les heures de spectacle, les voitures ne pourraient pas stationner dans ce tronçon de l'Avenue Joffre ni dans le passage d'entrée qui est commun à d'autres locataires.

« Dans le cas où l'autorisation pourrait être accordée, il y aurait encore lieu de faire appliquer les règlements faisant objet d'un rapport spécial du Service d'Incendie en ce qui concerne la cabine et les précautions à prendre contre les sinistres.

La situation n'étant point changée, la Commission se rapportant à son dernier rapport, ne croit pas devoir revenir sur les décisions précédentes.

« Vu et transmis

« L'Ingénieur Adjoint,

« Signé : REMUZAT. »

**Permis de construire.**— a) —Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :—

1°)—*Route Vallon, Lot Cad. 9050.*—16 maisons chinoises sans étage. Exiger des murs "Pare feu" ;

2°)—*Rue du Marché, B. C. Lot 11841.*—Magasins et 3 maisons chinoises à étage ;

3°)—*Avenue Joffre, Lot Cad. 3646.*—Construction de façade pour mise à l'alignement ;

4°)—*Rue Wagner, Lot Cad. 549.*—2 magasins ;

5°)—*Rue Eugène Bard, B. C. Lot 7905.*—13 maisons chinoises à étage ;

6°)—*Avenue Joffre, Lot Cad. 303.*—1 résidence à 2 étages ;

7°)—*Rue du Marché, Lot Cad. 2649c.*—4 maisons chinoises à étage ;

8°)—*Rue Soeur Allègre, B. C. Lot 785.*—45 maisons chinoises à étage ;

9°)—*Avenue du Roi Albert, F. C. Lot 803.*—Addition ;

10°)—*Route Père Robert. Propriété des Missions Etrangères.*—Maisons incendiées. Reconstruction de la toiture et construction des murs dits "Pare-feu" ;

11°)—*Route Ratard. Propriété Bell.*—4 maisons avec magasins.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

1°)—*Route Magniny, Lot Cad. 13585A.*—1 pavillon chinois. Construction inesthétique et insalubre ;

2°)—*Route Say Zoong, F. C. Lot 2286.*—18 maisons chinoises à étage. Exiger des maisons semi-européennes ;

3°)—*Route Dupleix, Lot Cad. 12010A.*—1 fabrique de glace. Exiger la suppression du moteur à pétrole et des accès sur la mare située au Nord. Demander l'amélioration de la façade sur la Route Dupleix.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : A. CHAPEAUX

L. BLUM

F. SCHWYZER

*Routes nouvelles.*—A.—Route nouvelle allant de la Route Lafayette à la Route de Siéyès entre l'Avenue du Roi Albert et la Route Doumer.

Le Conseil adopte le tracé en noir porté sur le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

B.—*Route W.*—Route nouvelle allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Doumer.

Le Conseil approuve le tracé en noir sur le plan pour le tronçon compris entre les routes Doumer et Lorton, et adopte le tracé en rouge pour la portion allant de la Route Lorton à l'Avenue du Roi Albert.

C.—*Route J<sup>1</sup> et J<sup>2</sup>.*—Route nouvelle allant de la Route Say Zoong à la Route Fergusson.

Le Conseil approuve le tracé de cette voie publique suivant plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Chemins Municipaux.*—A.—Le Conseil approuve les plans qui lui sont présentés pour le redressement et l'élargissement à 4 mètres des chemins ci-après :

1°)—Chemin allant de la Route Say Zoong à la Route Magy ;

2°)—Chemin allant de la Route Ratard à la Route Cardinal Mercier.

Le premier de ces chemins municipaux sera dénommé chemin de Lieu Ka Za et le second, chemin de Siao Pan Wei, c'est-à-dire du nom des villages qu'ils desservent.

B.—Le Conseil vote un crédit de Tls. 4.140 (Budget Extraordinaire 5, 1, 3, 20.) pour l'aménagement des chemins municipaux ci-après :

Chemin de Zikadan, longueur 180 m.

Chemin Rue du Marché—Rue de l'Observatoire, 162 m.

Chemin Rues Ratard à Bourgeat, longueur 144 m.

Chemin Rues Ratard à Cardinal Mercier, longueur 140 m.

Chemin de Tang Pao Djao, longueur 230 m.

Chemin Ki Ka Wei, longueur 130 m.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Rue du Consulat.**—Les indemnités prévues par le Règlement sur les arcades cesseront d'être versées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER

F. SCHWYZER

L. BASSET

L. BLUM

A. CHAPEAUX

W. J. N. DYER

## Séance du Conseil du 7 Avril 1926

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le sept Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 21 du 1<sup>er</sup> Avril 1926, en vertu de laquelle :

Le Sieur Siline Pierre, de nationalité russe, est incorporé comme Garde auxiliaire à compter du 26 Mars 1926 ;

Le Sieur Tatarinoff Serge, de nationalité russe, est incorporé comme Garde auxiliaire à compter du 29 Mars 1926 ;

Le Sieur Bajenoff Nicolas, de nationalité russe, est incorporé comme Garde auxiliaire à compter du 30 Mars 1926 ;

Le Sieur Sümman Heinrich, de nationalité russe, est incorporé comme Garde auxiliaire à compter du 31 Mars 1926 ;

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois.

**Service des Travaux.**—*Matériel.*—Par rapport N° 691 du 3 Mars 1926, l'Ingénieur Municipal transmet les prix de la Maison Delahaye pour la fourniture de 2 bennes basculantes nécessaires pour équiper les deux chassis Delahaye en vue de les utiliser comme véhicules de transport de matériaux.

Etant donné qu'il y a avantage à s'adresser au même fabricant, le Conseil décide de passer commande des deux bennes à la Maison Delahaye.

**Institut Franco-Chinois.**—Par lettre du 30 Mars 1926, le Directeur de l'Institut Technique Franco-Chinois demande au Conseil de bien vouloir renouveler pour l'année scolaire 1926-1927, la bourse de Tls. 250 qui avait été accordée pour une année d'études à Mr. Yang Tche Tchong, ancien élève de l'Institut Technique Franco-Chinois, présentement à l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille.

Prenant en considération les notes satisfaisantes obtenues par M. Yang Tche Tchong, le Conseil décide de lui accorder, aux mêmes conditions que précédemment, une bourse de Tls. 250 pour l'année scolaire 1926-1927.

**Demandes d'emploi.**—Le Conseil prend connaissance des demandes d'emploi formulées par MM. Polard, Finiger, Poplin et Aynie.

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide l'engagement de Mr. Polard en qualité de Surveillant des Constructions particulières, à titre stagiaire et aux conditions du Règlement Administratif.

En ce qui concerne les autres candidatures, bonne note en est prise pour référence le cas échéant.

**Rue du Consulat.**—Le Conseil accorde un permis à la Société des Missions Etrangères pour peinture à l'huile de la façade de l'immeuble N° 23, Rue du Consulat.

**Adjudications.**—Le Conseil prend connaissance du document suivant :

### PROCES-VERBAL

---

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, le Mercredi 31 Mars 1926, à 5 heures du soir, sous la présidence de Mr. L. Blum, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité et de l'Ingénieur Municipal.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture de 300 consoles d'éclairage public.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

12 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Prix par pièce</i>
M.M. Ledreux & Minutti.....	Tls. 12,50
Sing Dah Engineering Works.....	» 10,50
Ju Way Kee .....	» 14,30
Hsin Ziang Engineering Works.....	» 13,00
Wong Yuen Shing Iron Works.....	» 12,00
Chuen Hoong Tai.....	» 15,60
Mow Shing Iron & Engineering Works.....	» 12,50
York Shun C°.....	» 12,483
Ho Yong Chong.....	» 13,35
Wong Yong Kee.....	» 12,50
Ling Pai Kee.....	» 12,75
Sin Yue Kee.....	» 11,85

Un pli présenté par un soumissionnaire chinois après la lecture des soumissions ci-dessus n'a pu être accepté par le Bureau, les opérations de réception des soumissions ayant été déclarées closes par le Président avant de procéder à l'ouverture de tous les plis présentés et les dits plis ayant déjà été ouverts.

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 h. 1/4.

*Signé :* L. BLUM  
P. LEGENDRE  
H. de BOISSEZON

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare adjudicataires MM. Sing Dah Engineering Works, au prix unitaire de Tls. 10,50 pour la fourniture de 300 consoles d'éclairage public.

Le présente adjudication est soumise aux clauses et conditions imposées aux fournisseurs de l'Administration Municipale.

**Taxis et Autos de location.**—Le Conseil prend connaissance de l'avis émis par le Service de la Police relativement à une demande de la "Hongkong Taxis Cabs C°" de mettre en circulation des taxis sur la Concession Française.

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'imposer un règlement général commun à tous les véhicules automobiles servant au transport du public. Ce règlement serait donc applicable, non seulement aux taxis, mais aux automobiles de louage.

S'inspirant de l'avis donné par le Chef de la Garde au sujet de la demande de la "Hongkong Taxis Cabs C°", le Secrétaire est chargé d'élaborer un projet de règlement sur les taxis et autos de location.

Il y sera notamment prévu la question du stationnement et celle de l'état de propreté des véhicules.

En ce qui concerne le premier point, les lieux de stationnement seront indiqués par le Service du Trafic.

Pour ce qui est du second point, tous les véhicules seront soumis à une inspection trimestrielle effectuée par les soins du Service du Trafic.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du Comité des Travaux du 31 Mars 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 31 Mars 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le trente-et-un Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.**—a)—*Route du Père Huc, Route du Père Cordier.*—Le Comité approuve le tracé de ces voies publiques suivant plans présentés par l'Ingénieur Municipal.

b)—*Route Pershing (Y).*—Les Comité prend connaissance de la lettre ci-après :

« SKIDMORE

Shanghai, March 31st, 1926.

« To the Secretary,  
« French Municipal Council,

« Sir,

« PROPOSED ROADS

« Regarding the conversation you had with the writer this morning, with reference to the proposed road which you intend to carry through my property, B. C. Lot 7812, Cadastral Lot 13308, situated on Avenue Joffre, according to the plan you showed me, this will cut off a portion of my property, which is marked in red, on the sketch which I enclose herewith and which is approximate only. I would point out that I purchased this property, which is a square lot, for purely residential purposes and not for speculation. The loss of the portion marked in red would, in my opinion, be very detrimental and further road frontage, as pointed out to you, would depreciate the property. I have all the road frontage I require on Avenue Joffre.

« The road, as now marked off, has, I understand, been moved eastwards from its former line. I shall esteem it a favour if you will kindly place my letter before the Work's Committee, whom I understand, are to meet this evening at 5 p.m. and are to consider whether they cannot possibly arrange to move the road to the west, so that my property and the Chinese property adjoining is not interfered with. There is a considerable amount of undeveloped land on my western boundary, a considerable portion of which is already a public footpath.

« As I understand, it has always been the aim of the French Municipal Authorities to develop residential property in the French Concession, I cannot understand why my property on which I have spent a considerable amount in development, should be taken for a road, when same could be moved on to totally undeveloped property in close proximity.

« I trust that I may have the favour of receiving a favourable reply from you in due course.

« Yours faithfully,  
« Signed : SKIDMORE. »

Le Comité, prenant en considération les raisons exposées ci-dessus, est d'avis d'infléchir légèrement vers l'Ouest le tracé projeté de cette voie publique.

En conséquence, au lieu du tracé bleu qui avait été approuvé par le Conseil au cours de sa séance du 17 Mars, le Comité recommande l'adoption du tracé indiqué en noir sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

c)—*Route P. 1.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. Tissot-Dupont en date du 24 Mars 1926, au sujet des inconvénients que présente pour ses propriétés le tracé prévu d'une nouvelle voie publique allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Tenant de la Tour.

Après avoir pris connaissance du plan du nouveau réseau routier, le Comité prenant en considération les raisons exposées par Mr. Tissot-Dupont, propose au Conseil la suppression de cette voie publique dont le tracé avait été approuvé en séance du Conseil du 17 Mars 1926 (entre Roi Albert & Tenant de la Tour).

**Trottoirs.**—Le Comité transmet favorablement au Conseil l'état ci-après des chaussées classées par catégories de trottoirs :—

NOMENCLATURE DES CHAUSSÉES PAR CATÉGORIES DE TROTTOIRS

1<sup>o</sup>)—*Ancienne Concession.*—*Trottoirs cimentés.*

2<sup>o</sup>)—*Extra Concession.*—

*Macadam briques goudronné*

*Cimentage ordinaire*

Rue Brodie A. Clarke

- » Lagrené
- » Vouillemont
- » Hennequin
- » Oriou
- » Galle
- » Ou Song Kiang
- » Bluntschli
- » Wagner
- » Wantz
- » Lemaire
- » Marcel Tillot
- » Capt. Rabier

Route Dollfus

- » Lorton
- » Tenant de la Tour
- » Frelupt
- » de Siéyès
- » Delastre
- » Dufour
- » Magy
- » Dupleix
- » Cohen

Avenue Pétain

Route Winling

Avenue Haig

Route Culty

- » de Boissezon
- » Magniny
- » Amiral Courbet

Rue Baron Gros

- » Auguste Boppe
- » Chapsal

*Cimentage dalles*

Avenue Joffre

Rue Paul Beau

Avenue Dubail

Route Voyron

- » des Sœurs

Rue du Cimetière

- » Kraetzer
  - » Br. de Montmorand
  - » Amiral Bayle
  - » du Marché
- Route Lafayette (Rabier à Dubail)
- » Conty
  - » Lieutenant Pétiot

Rue Eugène Bard

Route Ratard (Foch à Mercier)

*Mi-dalles, mi-macadam goudronné*

Avenue Foch

Route Say-Zoong

- » Vallon

Rue Bourgeat (entre Roi Albert & Sœurs)

Route Lafayette (Dubail à Pottier)

- » Ratard (Mercier à Say Zoong)

Rue Massenet

- » Corneille
- » Molière

Route Stanislas Chevalier

- » Père Robert
- » Cardinal Mercier

Avenue du Roi Albert

Route Pichon

Route Doumer

- » Grouchy
- » Mayen
- » Pottier
- » Henri Rivière
- » Francis Garnier
- » Ghisi
- » Fergusson
- » Prosper Paris
- » Porte de l'Ouest

Rue de l'Observatoire

**Bâtiments municipaux.**—Le Comité suggère de ne plus poser de canalisations électriques à l'intérieur des murs des nouveaux bâtiments municipaux; les fils seront toujours apparents sauf en ce qui concerne les maisons servant de logement au personnel.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée du compte-rendu ci-après:—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 30 Mars 1926.

« N°. E. P. 9

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 26 Mars 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 26 Mars à 14 heures sous la présidence de  
« Mr. Rémuzat.

« *Marinitch Motor Co., 306-312, Rue Ratard,* demande l'autorisation de construire un hangar à  
« proximité de son atelier de réparations pour en faire un garage public de location.

« Après examen des lieux, considérant que cet établissement étant isolé de toute autre construction,  
« la Commission en principe est d'accord pour délivrer l'autorisation demandée, mais étant donné qu'il  
« s'agit d'une construction rudimentaire et peu esthétique en bordure de la voie publique, l'autorisation  
« ne devrait être accordée qu'avec une durée limitée, d'un an par exemple, après quoi des démarches  
« pourraient être entreprises auprès du propriétaire pour obtenir une amélioration de la construction  
« ou sa suppression suivant les circonstances.

« Dans le cas où l'autorisation serait accordée même pour un an, il y aurait lieu d'imposer à  
« l'intéressé les règlements ordinaires concernant ce genre d'établissement: drainage, précautions à  
« prendre contre les incendies, etc. dont les dispositions ne sont aucunement indiquées aux croquis  
« présentés.

« En outre, le terrain qui est devant les maisons actuelles serait à rétrocéder au propriétaire  
« riverain et devrait être clôturé pour délimitation avec la voie publique: accès par des portes à  
« coulisse. Cette clause sera formelle afin d'empêcher le stationnement de voitures sur la voie publique  
« et de masquer un peu les maisons actuelles par la palissade.

« Les réserves d'essence seront construites en matériaux incombustibles avec une porte en fer  
« donnant à l'extérieur.

« Des extincteurs chimiques, seaux de sable et d'eau, seront installés dans les locaux pour les cas  
« d'incendie etc...

« *Grand monde de Compo.*—Rue du Capitaine Rabier, demande l'autorisation d'installer un cinéma  
« dans l'enceinte de l'établissement. Après visite des lieux et étant donné les dispositions et installations  
« qui existent actuellement la Commission ne croit pas devoir donner suite favorable à la demande.

« *Cinema Dancing (Palais Oriental), Avenue Joffre.*—La Commission a voulu vérifier les travaux avant  
« qu'ils soient complètement terminés: les observations ci-après ont été faites à Mr. Leonard, Architecte  
« du bâtiment, invité à être présent à la visite.

« 1.—Les ouvertures de la salle de spectacle donnant sur la propriété voisine devront être bouchées  
« suivant rapport du Service d'Incendie.

« 2.—Les ouvertures du 1<sup>e</sup> étage de l'arrière-scène seront en jours-de-souffrance, c'est-à-dire tenues  
« à 1m.90 au-dessus des planchers correspondants et munies d'une grille à l'extérieur dont les  
« mailles ne dépassent pas 0m. 10.

« 3.—L'installation des bouches d'incendie étant en cours, différents emplacements ont été indiqués  
« à l'Architecte.

« 4.—Le propriétaire ayant l'intention d'installer des cuisines dans la galerie réservée à l'Ouest du  
« bâtiment, les sorties de secours de la galerie seraient aménagées sur les terrasses et de là  
« par un escalier avec dégagement au Nord par le passage donnant sur la Rue Pétiot.

« 5.—Pour la cabine du projecteur, aménager une cheminée d'appel d'air dégageant sur la toiture  
« en terrasse, et une porte en matériaux incombustibles avec revêtement en fer ou en  
« amiante.

« Vu et transmis

« L'Ingénieur Ajoint,

« Signé: REMUZAT. »

1°—*Marinitch Motor Co.*—Considérant qu'il s'agit d'une construction rudimentaire, le Comité n'est pas d'avis d'accorder l'autorisation nécessaire à l'exploitation de ce garage;

2°—Le Comité donne son approbation aux autres propositions de la Commission des Etablissements publics, en ce qui concerne le Grand Monde de Compo et le Palais Oriental.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:

1°)—*Route Dupleix*—*Lot Cad. 12010A.*—1 fabrique de glace. A condition que la force motrice employée soit exclusivement électrique et que les intéressés se munissent d'une patente d'établissement classé;

2°)—*Route Conty*—*Lot Cad. 3156.*—4 maisons chinoises à étage;

3°)—*Rue Bourgeat*—*Lot Cad. 8589.*—5 magasins;

4°)—*Route Père Robert*—*Lot Cad. 6510A.*—3 magasins.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après:

1°)—*Avenue du Roi Albert*—*Lot Cad. 5604.*—26 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires et insalubres;

2°)—*Route Frehupt*—*Lot Cad. 9742A.*—5 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires et insalubres.

3°)—*Route Dupleix*—*Lot Cad. 12016A.*—4 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires et insalubres.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
F. SCHWYZER

*Routes nouvelles.*—*Route du Père Huc.*—Le Conseil approuve le tracé de cette nouvelle route suivant le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Route du Père Cordier.*—Le Conseil approuve le tracé de cette nouvelle route suivant le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Route Alcock.*—Mr. Schwyzer fait remarquer que le nom du Consul Anglais Alcock a déjà été donné par le S. M. C. à une voie de la Concession Internationnale.

Le Conseil décide en conséquence de revenir sur sa décision du 8 Mars 1926 donnant le nom de Route Alcock à la nouvelle route allant de la Route Lorioz à l'Avenue Haig.

Une nouvelle dénomination sera donnée ultérieurement à cette voie.

*Route Pershing.*—Le Conseil décide de modifier le tracé de la Route Pershing vers son débouché sur l'Avenue Joffre et adopte en conséquence le tracé indiqué en noir sur le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Route Victor Emmanuel III.*—Le Conseil abandonne définitivement l'ouverture de la partie de cette nouvelle voie publique projetée entre l'Avenue du Roi Albert et la Route Tenant de la Tour, ouverture qui avait été décidée en séance du 17 Mars 1926.

*Trottoirs.*—Le Conseil approuve la nouvelle classification des chaussées par catégories de trottoirs présentée par l'Ingénieur Municipal et homologuée par le Comité des Travaux.

Cette classification servira de base pour déterminer la participation des propriétaires aux frais d'établissement des trottoirs, soit lors de construction neuve ou de reconstruction, soit lors de demande d'aménagement de trottoirs.

*Bâtiments municipaux.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 500 pour établissement d'un réseau extérieur d'éclairage au Poste de Police Joffre.

Les autres propositions du Comité sont adoptées

La séance est levée à 6 heures 15

Signé : J. MEYRIER  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
F. SCHWYZER

## Séance du Conseil du 14 Avril 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le quatorze Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—I.—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires N<sup>os</sup> 23 & 27 des 8 et 13 Avril 1926 en vertu desquelles :

Mr. Raymond Marius, Chef de Secteur, est rayé des cadres actifs de la Garde Municipale à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926, et prend à cette date les fonctions de vagemestre ;

Mr. Tatibouët Joseph est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 19 Mars 1926 ;

La démission pour raisons de santé de Mr. Delente Robert, Inspecteur du Personnel et Secrétaire, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1927 ;

La démission du Garde Merret Henri, est acceptée à compter du 11 Avril 1926 ;

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Le Conseil autorise en conséquence la liquidation du compte à la Caisse de Prévoyance de MM. Raymond et Delente conformément à l'Art. 16 des Statuts, pour compter respectivement du 1<sup>er</sup> Mars 1926 et du 1<sup>er</sup> Juillet 1927, et celle du compte de Mr. Merret conformément à l'article 12 des Statuts, pour compter du 11 Avril 1926.

II.—Suivant avis du Médecin Municipal, le Conseil accorde pour raisons de santé le rapatriement anticipé de la femme du Garde Glock.

Toutefois il est entendu qu'au cas où Mr. Glock ferait revenir sa femme à Changhai avant l'époque à laquelle il aura droit à son congé régulier, il ne pourra prétendre à obtenir de nouveau les frais de passage de M<sup>me</sup> Glock lors de son départ en congé.

**T. S. F.**—Par rapport du 8 Avril 1926, le Chef de la Station demande l'engagement d'un Opérateur qualifié au service des ondes courtes, et suggère que Mr. Sirot, radiotélégraphiste de 2<sup>e</sup> classe de la Marine marchande, qui avait présenté une demande le 19 Mai 1925, soit appelé à remplir cet emploi sous réserve que le candidat subisse un examen à la Station.

Le Conseil, approuvant les propositions du Chef de la Station, autorise l'engagement de Mr. Sirot, en qualité d'Opérateur stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1926, aux conditions du Règlement Administratif.

**Ecole Municipale.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies et Mr. Blum estiment que le terrain affecté comme cour à la nouvelle Ecole Municipale est notoirement insuffisant, et que son exigüité ne peut permettre l'organisation d'aucun jeu.

Après échange de vues,

Le Conseil décide d'augmenter de 10 mètres la largeur de la bande de terrain à réserver pour la cour de l'Ecole Municipale Française.

La haie sera déplacée en conséquence et reportée au nouvel emplacement. Vers l'Ouest, une palissade sera érigée pour continuer la clôture jusqu'à la limite du terrain de l'ancien Cercle Sportif. L'aire en ciment comprise dans la cour de l'Ecole sera momentanément maintenue, un court de tennis étant ainsi laissé à la disposition des Membres du Cercle Français, et la partie dans le parc démolie et remplacée par une pelouse.

Le Service des Parcs exécutera ces travaux dès que le Conseil se sera rendu compte sur place de l'état des lieux.

**Service des Parcs.**—A.—*Plantations sur routes.*—Le Conseil prend connaissance de la réponse du S. M. C. à la demande de cession d'arbres adultes que lui avait adressée l'Administration Municipale.

Avant de prendre une décision, le Conseil estime qu'il y a lieu d'attendre l'avis du Chef du Service des Parcs.

B.—*Vente de rafraichissements au Parc.*—Il est procédé à l'ouverture des offres reçues pour la vente des rafraichissements au Parc de Koukaza pendant la saison d'été 1926 :

<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Montant de la redevance</i>
Pure Food Products C <sup>o</sup>	\$ : 200 pour la saison
Alexandre Kousmin	» 150
	2 <sup>o</sup> demande : 10 % de plus que le plus offrant.
Senekerim Sevakhdjian	Tls : 100 pour la saison
I. P. Daniloff	\$ : 95 (en 2 versements \$ : 50 & \$ : 45).
Axenoff	» 65 ( » » » 25 » 40).
P. J. Moumjieff	Tls : 24 pour la saison
Union of Russian Dealers	Demande concession gratuite (Oeuvre de Bienfaisance).

Le Conseil charge le Secrétaire de faire des propositions pour l'affermage de la vente des rafraichissements.

**Sémaphore.**—Le Secrétaire fait connaître au Conseil que le R. P. Chevalier, Directeur du Service du Sémaphore, a estimé que les locaux offerts par la Maison Chapeaux Frères pour les bureaux du Sémaphore conviendraient mieux que ceux de la Maison Olivier.

Le Conseil décide en conséquence de louer partie des locaux de la Maison Chapeaux Frères, aux termes et conditions contenus dans la lettre de cette maison en date du 13 Avril 1926, soit Tls. 195 y compris eau et électricité, et usage pour le personnel européen des W. C. et lavabos.

Le bail prendra date du 1<sup>er</sup> Mai 1926.

Le Service d'architecture est chargé de faire les aménagements nécessaires d'ici à la fin du présent mois, suivant le devis présenté s'élevant à Tls. 104.

Le transfert des bureaux du Sémaphore ne permettant plus de loger le Commis du Sémaphore, cet employé recevra à partir du 1<sup>er</sup> Mai l'indemnité de logement prévue au Règlement.

En vue d'assurer en dehors des heures de service et la nuit une liaison constante entre l'Observatoire de Zikawei et le Chef du Bureau du Sémaphore, un téléphone sera installé dans la résidence de Mr. Baron.

**Fête nationale.**—Sur proposition du Chef du Service des Parcs, le Conseil autorise la commande au Japon des lanternes nécessaires aux illuminations du 14 Juillet.

Il sera demandé en même temps des offres pour feu d'artifice.

**Demande d'emploi.**—Le Conseil prend connaissance d'une demande d'emploi formulée par Mr. Gabrielli, précédemment à la Garde Municipale et réformé avec une pension annuelle viagère de 12.000 francs suivant décision du Conseil du 6 Avril 1925.

Lecture est donnée également d'une note du Chef du Service des Parcs relative à cette demande.

Après échange de vues,

Le Conseil est disposé à engager Mr. Gabrielli à titre auxiliaire en qualité de gardien de jardin pendant l'absence en congé de Mr. Brunetti, et à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1926.

Mr. Gabrielli recevra une rétribution mensuelle nette de \$ 200, mais le service de sa pension sera suspendu.

**Cercle Sportif Français.**—*Cinéma.*—Par lettre du 12 Avril 1926, le Comité du Cercle Sportif Français fait connaître qu'il est saisi d'une proposition d'installation d'un cinéma en plein air au Jardin de Verdun en bordure de l'Avenue Joffre pendant la saison d'été, et demande au Conseil s'il ne voit aucun inconvénient à ce que le Cercle autorise l'installation demandée.

Désireux de favoriser la création d'un centre de distraction sur la Concession Française, le Conseil décide d'accueillir la proposition transmise par le Comité du Cercle Sportif Français.

Toutefois, cette autorisation n'est valable que pour la saison d'été 1926, et ne saurait en aucune façon être considérée comme une dérogation aux droits du Conseil en ce qui regarde l'utilisation du Jardin de Verdun par le Cercle Sportif Français.

D'autre part, communication des plans du cinéma projeté devra être adressée au Conseil, et l'exploitation sera assujettie aux taxes et règlements en la matière.

**Règlements municipaux.**—Le Conseil prend connaissance du projet de règlement élaboré par les Services sur les taxis et autos de location.

Le Conseil, l'approuvant en principe, décide de le transmettre au S. M. C. en demandant ses vues à ce sujet.

**Bâtiments municipaux.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

#### PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

L'an mil neuf cent vingt-six et le huit Avril, à cinq heures de l'après-midi, le Comité des Travaux s'est réuni afin de procéder à la réception du bâtiment constituant le nouveau Stand de tir au revolver.

Etaient présents :

MM. A. CHAPEAUX, *Président du Comité des Travaux*,  
L. BLUM,  
F. SCHWYZER, } *Membres du Comité des Travaux*,  
P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil*,  
H. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal*,  
E. FIORI, *Chef de la Garde*,  
A. NABIAS, *Architecte Municipal*.

Les travaux de construction ci-dessus ainsi que toutes les installations qui permettent la mobilité des cibles ont été effectués en régie par les soins du Service d'Architecture.

Après avoir visité le Stand et assisté à des essais de tir au pistolet automatique, le Comité estime que le Service de la Garde pourrait prendre possession du bâtiment.

Par ailleurs, le Comité propose les aménagements supplémentaires suivants :—

a)—*Mobilier.*—Le mobilier pourrait comprendre :—

- 1°—un comptoir pour poser les armes au moment des exercices de tir ;
- 2°—une armoire susceptible de contenir 300 revolvers ;
- 3°—un comptoir bar.

b)—*Butte de tir.*—

- 1°—Renforcement des masques de cibles par l'appoint de terre ou de nouveaux gabions ;
- 2°—Suppression des radiateurs situés derrière les buttes de tir.

En outre, y il aura lieu de prévoir un logement pour gardien.

*Signé :* A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
F. SCHWYZER

**Route Vallon.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

MISSIONS ETRANGERES

Changhai, le 27 Mars 1926.

Municipalité Française

Messieurs,

Sans préjudice

En réponse à vos lettres 2640/D et 2695/D, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas l'intention de soulever les premiers la question de responsabilité au sujet de murs 'pare-feu', mais puisqu'il y a enquête, nous nous permettons de diriger votre attention sur le permis donné aux plans de ces maisons. L'architecte est Monsieur J. Takaxi, 5 Muirhead Road.

Nous prenons acte que le Conseil reconnaît que l'importance du sinistre est due au manque de murs dits "Fire Walls" prévus par les règlements municipaux, et dès maintenant nous réservons formellement, par la présente, tous nos droits de recours en dommages intérêts contre la Municipalité.

Nous n'avons pas encore d'intentions bien définies en ce qui concerne les modifications à apporter aux autres groupes de maisons du même genre, route Vallon.

Nous avons bien reçu la visite de l'Architecte Municipal qui nous a proposé de nous faire des plans de modifications. Nous pouvons vous assurer que, dès réception, ces plans seront considérés avec attention.

Veillez agréer etc...

Signé : Félix MORIN.

Le Conseil prie M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies de bien vouloir élaborer la réponse que comporte cette lettre.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Travaux du 12 Avril 1926:

## Séance du Comité des Travaux du 12 Avril 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le douze Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

**Expropriations.**—*Rue Bourgeat.*—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-après:—

« CREDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

Changhai, le 1<sup>e</sup> Avril 1926.

« N<sup>o</sup>. 1054

« Monsieur le Secrétaire

« de la Municipalité Française de Changhai.

« Monsieur,

« RUE BOURGEAT, B. C. LOTS 3818 & 5108.

« Comme suite à votre lettre N<sup>o</sup> 1087/T du 3 Mars 1926, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit:

« 1<sup>o</sup>) *Offres d'Expropriation.*:—Alors que le Conseil Municipal estime ne pas devoir modifier ses offres qu'il juge équitables, notre client prétend, au contraire, avoir toutes raisons de les trouver inacceptables.

« Il nous écrit à ce sujet comme suit:

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 courant me communiquant la lettre du 3 courant reçue du Secrétaire de la Municipalité Française, qui continue à trouver équitable l'expropriation sur la base ordinaire de l'estimation cadastrale plus 10%, absolument comme s'il s'agissait dans l'espèce d'un terrain vague quelconque auquel l'ouverture de la route donnerait une plus-value compensatrice, comme s'il ne s'agissait pas au contraire d'un terrain bâti, en plein rendement, auquel l'expropriation et l'élargissement de la route causent un véritable dommage. Mais pourquoi donc la Municipalité Française n'ose-t-elle pas avouer clairement qu'elle n'admet pas pour son compte le principe que tout dommage causé doit être compensé?

« 2°) *Caractère du Chemin*.—Nous avons reçu, en communication, copie de la lettre de M. Darré, « dont il est question dans votre lettre.

« Nous sommes pleinement d'accord avec notre client dans sa remarque, "Comment en effet de la  
« constatation par un simple gérant que la route est pratiquement déjà devenue route publique  
« et que la Municipalité devrait l'entretenir en bon état, peut-on tirer une preuve affaiblissant  
« le droit de propriété de notre client?"

« En conséquence, si l'Administration Municipale n'est pas disposée à prendre en considération les  
« revendications de notre client, nous devons recourir de nouveau à la Commission foncière.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé: CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT. »

Le Comité propose au Conseil de porter cette affaire devant la Commission Foncière, en demandant l'expropriation de toute la partie non construite de la propriété nécessaire à l'ouverture de la Rue Bourgeat.

*Avenue Joffre*.—Le Comité prend connaissance d'une note du Chef du Service des Parcs en date du 8 Avril 1926, par laquelle il fait savoir que la saison lui semble trop avancée pour permettre le déplacement sans risques des plantations situées sur les F. C. Lots 92 et 175, en vue de la mise à l'alignement de cette propriété sur l'Avenue Joffre.

Dans ces conditions, et considérant que l'expropriation est déjà réglée, le Comité estime que ces déplacements pourraient être retardés jusqu'à la fin de l'automne prochain.

*Route Lafayette*.—A la demande du Comité, le Secrétaire rend compte qu'il n'a jamais pu obtenir une réponse des héritiers de feu Lau Chu Pak, propriétaire du B. C. 10236 (Cad. 9357A) auxquels des propositions ont été adressées en vue de l'expropriation d'une partie de cette propriété nécessaire à l'élargissement de la Route Lafayette à l'angle de la Route Pichon. Cette expropriation présente par ailleurs un caractère d'urgence, la circulation automobile étant devenue particulièrement dangereuse au carrefour de ces deux voies publiques.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies propose de faire des offres d'expropriation par voie d'annonce dans la presse locale, et en cas de non réponse dans le délai imparti (un mois), de porter l'affaire devant la Commission Foncière en vue de permettre à l'Administration Municipale de prendre possession du terrain en question.

Le Comité adopte la proposition du M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies.

**Routes nouvelles.**—*Route Prentice*.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« ATKINSON & DALLAS, LTD.

Shanghai, 31st. March 1926.

« The Secretary,

« French Municipal Council.

« Dear Sir,

« Cad. Lots 5590 & 3609.

« We beg to lodge our protest against the proposed new road which is scheduled to pass through the northern portion of this lots.

« We are,

« Yours faithfully,

« Signed: ATKINSON & DALLAS, LTD. »

Le Comité prend acte de la protestation ci-dessus, mais ne croit pas devoir recommander au Conseil le déplacement de la voie en question, laquelle contribuera à l'assainissement d'un quartier insalubre et ne pourra apporter qu'une plus value appréciable à la propriété de MM. Atkinson & Dallas.

**Signaux lumineux.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Chef de la Garde N° 23 du 8 Avril 1926, le Comité préconise l'installation de signaux aux endroits suivants :—

1°)—Sur la Rue Brenier de Montmorand, au carrefour Joffre ;

2°)—Sur la Route Pichon, au carrefour Lafayette.

La séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Arrivée de Mr. Naggiar, Consul Général.**—Le Président s'exprime en ces termes :

« Demain arrive Mr. Naggiar, Consul Général de France, et je lui remettrai le Consulat et la présidence du Conseil Municipal.

« Je tiens à vous remercier de la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et de l'amitié « dont vous avez fait preuve à mon égard. Je vous en suis très reconnaissant. »

\*  
\* \*

« Je voudrais, déclare M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, répondre au nom du Conseil à vos aimables paroles, « si toutefois Mr. Schwyzer, Vice-Président, et mes Collègues m'y autorisent.

« Nous espérons, Monsieur le Président, que votre départ n'est pas définitif, car il se pourrait que « Mr. Naggiar, très absorbé par ses charges consulaires, veuille bien vous laisser la présidence de cette « Assemblée.

« Le Conseil n'a jamais eu à sa tête un Président qui ait compris son rôle avec plus de tact ni « montré plus d'amitié et de confiance vis-a-vis des Membres du Conseil.

« Nous nous sommes souvent reposés sur vous, Monsieur le Président, pour régler des questions « que nos occupations personnelles ne nous permettaient pas toujours de suivre jusqu'au bout, et mes « Collègues seront unanimes avec moi pour reconnaître que dans ce Conseil où tout le monde travaille, « celui qui a le plus travaillé, c'est encore vous. »

La séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 23 Avril 1926

---

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt trois Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Naggiar, Consul Général de France à Changhai.

Etaient présents:—

MM. J. MEYRIER, *Consul de France, ancien Président du Conseil,*  
F. SCHWYZER, *Vice-Président du Conseil*  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON  
LO PA HONG  
LO SONG EU  
P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil.*

Le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Vice-Président, Messieurs,

« Appelé par le Gouvernement de la République à diriger le Consulat Général de France à Changhai et à exercer les pouvoirs dévolus au titulaire de cette charge, j'ai plaisir à me retrouver parmi vous dans cette salle du Conseil où je vois tant de figures amies, et où j'étais assidu jadis. Vous me permettez d'évoquer devant les hommes de bonne volonté et de précieux conseil que vous êtes, groupés, comme vous l'êtes aujourd'hui autour de votre distingué et dévoué Vice-Président, Mr. Schwyzer, le souvenir de ceux de vos prédécesseurs avec qui j'ai eu l'honneur de collaborer, comme je suis heureux de le faire aujourd'hui avec vous. Je rends hommage à votre dévouement et au leur, certain que vous partagez comme moi la satisfaction de pouvoir le faire en présence de celui d'entre vous qui représente le Conseil avec qui j'ai travaillé en confiance de 1915 à 1917, M. Dyer, de qui les services et la dignité de la vie sont unanimement appréciés.

« C'est également pour moi un devoir agréable de rappeler ici les noms de ceux qui m'ont précédé et que j'ai eu l'honneur de voir à l'œuvre, Gaston Kahn et Auguste Wilden, que vous avez connus et estimés et qui ont mis à leur gestion la marque de hautes qualités personnelles. Au nom de ces anciens, j'ajoute avec un sincère sentiment de sympathie celui de Jacques Meyrier qui a présidé à vos travaux, dans un moment de sérieuses difficultés, avec l'intelligence, le zèle, le tact ferme et souriant que vous lui connaissez. Désireux de vous laisser un Président dont la compétence s'est affirmée, je prendrai d'ici peu une ordonnance de délégation de pouvoirs en faveur de M. Meyrier qui agira auprès de vous en cette qualité.

« J'ai porté moi-même trop d'intérêt aux affaires municipales pour que cette décision puisse laisser croire que vos délibérations ne continueront pas de retenir mon attention. Vous pouvez être assurés, au contraire, de ma plus active sympathie.

« Les circonstances présentes réclament les plus grands efforts de votre part et de la part du personnel municipal et de police, au zèle, à l'efficacité et au dévouement duquel je me plais à rendre hommage. Je suis certain que vous ne manquerez pas de les fournir.

« Placée entre la Cité Chinoise et l'«International Settlement», ayant une nombreuse population chinoise et étrangère, la Concession Française a comme devoir d'assurer à tous ses habitants, sans distinction de nationalité, les avantages qui résultent de notre organisation municipale.

« Je suis donc heureux de voir représentés à cette séance spéciale des groupements directement intéressés à la prospérité et à la sécurité de la Concession, et c'est à ce titre que je salue parmi vous nos deux conseillers chinois dont les avis nous ont été précieux depuis douze ans et qui nous apportent une collaboration à laquelle nous attachons du prix.

« Messieurs, je vous remercie d'avance de l'appui que vous voudrez bien m'apporter. J'ajoute qu'en ce qui me concerne, je ne négligerai rien pour vous aider à réaliser le programme qui est le nôtre et qui est de faire régner dans ce territoire pour le bien de tous ses habitants un régime de bonne administration et de bonne entente.»

Mr. Schwyzer, Vice-Président, demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Consul Général,

« Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de mes collègues en vous remerciant de vos aimables paroles et en vous exprimant, avec nos souhaits de bienvenue, l'assurance de tout notre dévouement.

« Vous êtes venu reprendre ici un poste éminent, où vos hautes qualités vous ont déjà acquis l'estime générale et des amitiés fidèles. Votre nomination a donc été accueillie avec une satisfaction unanime.

« Appelés à ce Conseil par la confiance des contribuables, nous ne devons rien négliger, en collaboration étroite avec l'Autorité Consulaire, pour le développement, l'embellissement et la protection de la Concession Française, l'intérêt public et le souci d'une bonne administration inspirant seuls nos délibérations.

« Jusqu'ici la tâche nous a été facilitée par l'attention confiante et l'autorité éclairée que votre prédécesseur immédiat, M. Meyrier, a montrées dans l'exercice de ses fonctions présidentielles; et c'est pour nous une vive satisfaction d'apprendre que vous voulez bien le laisser à notre tête.

« D'un autre côté, le personnel municipal, dans tous les Services et à tous les degrés de la hiérarchie, nous a apporté une collaboration précieuse et dévouée. Ce personnel constitue l'armature essentielle et durable de l'Administration Municipale. Nous pouvons beaucoup exiger de lui, mais en retour, il a droit à toute notre sollicitude.

« Qu'il me soit permis, en terminant, d'associer les Membres du Conseil au salut cordial que vous avez adressé à nos Collègues Chinois. C'est notre commun désir de collaborer avec eux, aussi étroitement que possible, pour la solution des problèmes municipaux auxquels sont liés les intérêts de leurs compatriotes.

« Votre entrée en fonctions s'ouvre ainsi, Monsieur le Consul Général, sous les plus heureux auspices et nous voulons être les premiers à vous adresser nos vœux bien sincères.»

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies demande la parole et s'exprime comme suit :

« Monsieur le Consul Général,

« Notre Vice-Président, Mr. Schwyzer, qui vient de traduire si parfaitement les sentiments du Conseil, voudra bien me permettre de vous adresser quelques paroles, plus spécialement au nom des Conseillers Français.

« Tous les quatre, nous vous connaissons depuis bientôt deux lustres et la satisfaction très vive de revoir ici un homme de votre caractère et de votre valeur, se double pour nous du plaisir rare de retrouver un ami, dont une longue absence n'a pas changé ni le visage ni le cœur.

« Peut-être, hélas ! les années ont-elles pesé sur nos têtes un peu plus lourdement que sur la vôtre, visiblement privilégiée. Mais du moins nos sentiments comme vous sont restés les mêmes.

« C'est vous assurer que vous trouverez en nous, comme en nos Collègues Étrangers, avec lesquels nous ne formons pour ainsi parler, qu'un même corps harmonieux, des collaborateurs tout dévoués, animés du seul devoir de servir de leur mieux sous votre haute autorité, cette forte communauté d'intérêts, cette grande cité, et pour tout dire cette œuvre admirable que nos aînés ont créée et qui défie les événements : à savoir la Concession Française de Changhai. »

**Garde Municipale.**—1.—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé au Sergent Moisson à compter du 15 Juin 1926.

2.—Le Conseil prend connaissance du certificat médical établi par le Médecin Municipal concernant le garde Ruzé. Cet Agent, atteint d'une affection pulmonaire, est depuis plus de deux mois en traitement à l'hôpital, et le Médecin Municipal estime qu'il y aurait nécessité à lui accorder un repos prolongé en France.

En conséquence, sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil décide d'accorder au Garde Ruzé par anticipation de 2 ans, un congé administratif de 9 mois pour raisons de santé.

**Personnel.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

VEUVE BASSAIL

Changhai, le 13 Avril 1926.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Je vous prie de bien vouloir être mon interprète et celui de ma fille, auprès de Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, pour les remercier de la part qu'ils ont pris au deuil qui nous frappe.

La vie a parfois de terribles exigences et au milieu de notre profonde affliction, nous n'oublierons pas les sympathies de tous les cœurs sincères qui se sont intéressés à nous.

Parmi ceux-ci, nous avons été très sensibles au geste du Conseil Municipal et à celui de Monsieur Chapeaux pour la dénomination du "Poste Bassail".

Encore une fois, Messieurs, nous vous remercions de grand cœur en notre nom et en celui de notre cher disparu.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, etc...

Signé: Veuve BASSAIL.

Le Consul Général de France, Président, s'associe à l'hommage qui a été rendu par le Conseil à la mémoire de Mr. Bassail.

Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil attribue à Mr. Bassail, à titre posthume, la Médaille Or de la Municipalité Française.

**Propriétés municipales.**—Par lettre du 14 Avril, un certain nombre d'Employés Chinois de la Municipalité demandent à utiliser le terrain municipal Route Bridou, lot cadastral 13658, pour organiser des jeux de foot-ball.

Le Conseil décide de faire droit à cette demande étant entendu qu'il lui est toujours loisible de retirer l'autorisation accordée.

Sur la demande de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil veut bien aménager à ses frais ce terrain de sports.

**Parc de Koukaza.**—Après avoir examiné les diverses offres reçues pour l'affermage de la vente des rafraîchissements au Parc de Koukaza pendant la saison d'été, le Conseil désigne comme concessionnaire "The Pure Food Products Co" aux conditions prévues par le cahier des charges particulier, et moyennant une redevance de \$ 200 pour la saison.

**Etablissements publics.**—Sur avis du Service de la Police, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation demandée par Mr. Y. Nishimura, sujet japonais, pour ouvrir et exploiter un restaurant au N<sup>o</sup> 33, Rue du Consulat.

**Navigation aérienne.**—Par lettres en date des 17 et 21 Avril, la “First Dutch Air C” demande l'autorisation d'utiliser comme terrain d'envol et d'atterrissage la propriété municipale sise à l'angle de l'Avenue Pétain et de la Route Winling, et de distribuer des réclames pendant les vols au-dessus de la ville.

Après avoir pris connaissance des avis des Services Municipaux, le Conseil regrette de ne pouvoir laisser utiliser comme terrain d'aviation la propriété municipale de l'Avenue Pétain.

D'autre part, étant donné la dispersion des résidences dans l'extension, le Conseil estime qu'aucun emplacement ne peut convenir comme terrain d'aviation sur la Concession Française.

En ce qui concerne la distribution des prospectus, le Conseil ne peut que confirmer sa décision du 17 Mars 1926 précisant par ailleurs que les vols au-dessus de la Concession devront être effectués à une hauteur largement suffisante, soit 2.000 mètres environ, pour permettre, en cas de panne, la descente en vol plané hors des limites de l'agglomération urbaine.

**C. F. T. E. E.**—Le Directeur de la Compagnie, qui avait demandé à être entendu du Conseil, est introduit dans la salle des séances.

Mr. Monseran fait au Conseil les mêmes déclarations qu'il avait apportées devant le Comité des Travaux sur les 2 points suivants: acquisition d'un nouveau groupe Diesel; acquisition d'autobus en application de l'accord du 14 Décembre 1925.

En ce qui concerne le 2<sup>e</sup> point, le Directeur de la Compagnie, demande au Conseil de bien vouloir lui faire connaître séance tenante sa décision, le délai d'option de son siège social expirant le sur-lendemain.

Le Conseil prend acte des déclarations du Directeur pour ce qui est de l'acquisition d'un nouveau groupe.

Pour ce qui regarde les autobus, le Conseil fait savoir au Directeur que sa préférence va au type B amélioré par l'adjonction de persiennes; toutefois, il n'est pas opposé à l'adoption du type A, sous la réserve des modifications suivantes :

- Aspect extérieur d'un véhicule de transport en commun,
  - Porte avant en retrait avec accès par escalier dans l'autobus,
  - Pose de persiennes et aménagement de lanterneaux pour aération appropriée au climat.
- En outre, les autobus devront être de marque française.

Le Conseil charge le Secrétaire de confirmer par écrit cette décision à la Compagnie; et le Directeur quitte la salle des séances.

La séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* E. NAGGIAR  
J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON  
LO PA HONG  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 29 Avril 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt neuf Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Service des Travaux.—Personnel Indigène.**—1.—Une gratification de Tls. 85 est accordée au gardien de nuit Mo Seng Foh qui quitte le service pour cause de maladie après 14 ans de bons services.

2.—Un secours de Tls. 30 est accordé à la famille du mafou N° 4 décédé après 5 ans de bons services.

3.—Un secours de Tls. 115 est accordé au chargeur Zao Ah Mao qui quitte le service pour cause de maladie après 18 ans de bons services.

**Emprunt Municipal 1911.**—La date du tirage des 145 obligations de l'Emprunt Municipal de 1911 dont l'amortissement est prévu en 1926, est fixée au Mercredi 12 Mai 1926.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1926, s'élève à Tls. 53.566,89, en augmentation de Tls. 7.922,30 par rapport au trimestre précédent et de Tls. 16.885,44 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1925.

**Institut Franco-Chinois.**—Le Conseil enregistre une lettre du Directeur de cet Etablissement lui adressant ses remerciements pour la bourse de Tls. 250 accordée à l'étudiant Yang Tche Tchong qui poursuit ses études à l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille.

**Fête Jeanne d'Arc.**— Le Conseil décide de célébrer la Fête Nationale de Jeanne d'Arc par une fête d'enfants au Parc de Koukaza, le Samedi, 8 Mai, dans l'après-midi.

A cet effet, il sera formé un Comité dont Mr. le Consul Général de France a bien voulu accepter la présidence, et qui sera composé de MM. A. Chapeaux, *Conseiller Municipal*, E. Fauraz, *Secrétaire-Adjoint*, des Directeurs des Etablissements scolaires français et du Chef du Service des Parcs.

Les bâtiments municipaux seront pavoisés à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc le Samedi 8 Mai, et le Dimanche 9 Mai, jour de la célébration officielle en France.

**Trottoirs.**—Le Conseil approuve le texte ci-après de circulaire à adresser aux résidents de l'Avenue Joffre :

Par décision du 8 mars 1926, le Conseil a décidé l'imposition d'une taxe de trottoirs d'après le barème ci-après :

### PRIX AU MÈTRE LINÉAIRE

Désignation des revêtements.	Avec dalles et bordures			sans dalles et bordures		
	8'	10'	13'	8'	10'	13'
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Macadam briques goudronné.....	4.404	4.775	5.316	1.404	1.775	2.316
Macadam granit goudronné.....	5.106	5.655	6.474	2.106	2.655	3.474
Cimentage ordinaire.....	6.510	7.425	8.790	3.510	4.425	5.790
Cimentage dalles.....	7.036	8.088	9.658	4.036	5.088	6.658
Mi dalles mi macadam goudronné.....	5.776	6.202	6.688	2.776	3.202	3.688

La taxe de trottoirs est exigible des propriétaires riverains des voies publiques au moment de la délivrance du permis de construire sur leur propriété, ou de reconstruction des immeubles.

Elle est acquittée une fois pour toutes, l'entretien des trottoirs incombant à la Municipalité Française.

L'Avenue Joffre, en bordure de laquelle est située votre propriété, a été classée dans la catégorie "cimentage dalles" et se verra ainsi dotée des trottoirs à la fois les plus résistants et les plus esthétiques.

La réalisation de cette amélioration sera naturellement coûteuse.

Si la construction des trottoirs du nouveau modèle ne doit être effectuée conformément aux Règlements qu'au fur et à mesure des délivrances de permis de construire, il serait cependant de votre intérêt, aussi bien que de l'intérêt du public, que l'avenue sur laquelle est située votre propriété soit dans le plus bref délai possible dotée des trottoirs du nouveau modèle.

Aussi le Conseil est-il disposé, au cas où vous accepteriez de faire établir, dès à présent, devant votre propriété un trottoir du modèle décidé, soit cimentage avec dalles, à contribuer par moitié aux frais de construction.

Le prix de revient au mètre linéaire sur une largeur de 13' est de Tls. 6,658.

Ce qui porte le coût de la réfection au droit de votre propriété, lot cadastral....., à Tls..... × ..... = Tls.....

Votre participation serait en conséquence de Tls.....

Le Conseil ne doute pas que vous voudrez bien supporter cette dépense et contribuer ainsi à l'embellissement de la Concession Française.

**Compagnie des Téléphones.**—Communication est donnée des documents suivants :

THE SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE COMPANY, LTD.                      Changhai, 9th April 1926.

The Secretary,  
French Municipal Council.

Dear Sir,

Long Distance Toll Service Between  
The Chinese Government Telephone Administration

Before signing this Agreement, I send you copy of same for the approval of your Council. As some of the long distance toll lines are nearing completion, I shall be glad if you will place this before the Council as soon as possible.

Yours faithfully,

Signed: PHILIP H. COLE

Engineer-in-Chief & General Manager.

« THE SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE COMPANY LIMITED

« IN CONJUNCTION WITH

« THE CHINESE GOVERNMENT TELEPHONE ADMINISTRATION

« LONG DISTANCE TOLL LINE—TRAFFIC REGULATIONS

« 1.—Toll service is divided into three classes.

« (a)—*Ordinary*.—(Calls made in the order in which they are received)

« Ordinary service is charged for as per accompanying schedule of charges.

« (b)—*Urgent*.—(Calls made immediately toll line is disengaged)

« Urgent service is charged for at three time the ordinary service rate.

« (c)—*Night service*.—(Calls made in the order in which they are received)

« Night service is charged for at half the ordinary service rate.

« 2.—The unit time of connection is three minutes, and is counted from the moment of reply by  
« the called telephone regardless of whether or not the person who answers is the specific person wanted,  
« until the disconnection signal is received.

« It is charged as

« 1 unit for 3 minutes or less

« 2 units for 6 minutes or less

« 3 units for 9 minutes or less

« 3.—Toll service calls may not be continued for more than three units nor may two parties be  
« called on the same connection.

« 4.—Toll calls can be made as follows:

« (1)—*From Subscriber's own Telephone.*—Subscribers wishing to use the toll service must register  
« their telephone numbers at the Telephone Company's Office and pay a deposit of \$10.00  
« This deposit will be refunded when the telephone is disconnected, or toll service discon-  
« tinued.

« (2)—*At Telephone Company's Office.*—Subscribers whose telephones are not registered for toll  
« service and the public, can make toll calls from the Telephone Company's Office.

« The person who makes a toll call at the Telephone Company's Office must wait for  
« the called party to answer otherwise when the called party answers, the offices is not  
« held responsible.

« (3)—The charges for one unit must be paid in advance and the balance for extra unites on  
« completion of call.

« 5.—Registered subscribers wishing to make a toll call must first tell the operator that toll service  
« is wanted.

« (1)—They are then connected to the recording operator and the recording operator will ask  
« for their telephone number and name.

« (2)—The name and the telephone number of the called subscriber.

« All these are recorded by the operator after which the subscriber must hang up his receiver and  
« wait to be called by the operator when the called party answers.

« 6.—Subscribers who have not registered their telephone number for toll calls and paid the deposit  
« may not use the toll service.

« 7.—The number of units and toll charges are all based on the records of the toll operator.

« Registered subscribers must pay their toll charges, etc. monthly at the Company's office, If it is  
« not paid before the fifteenth day of each month, the charges will be deducted from the deposit and  
« toll service suspended until all arrears are paid.

« 9.—Toll charges will be paid by the subscriber originating the call and he is responsible for all  
« calls made from his telephone whether by himself or any other person.

« 10.—A connection charge of 5 cents big money will be made for each unit call to subscribers  
« receiving a call from distant places.

« 11.—Telephone directories of distant offices can be bought at the local office.

« 12.—Neither the Company or the Administration will recognise any claims for loss owing to the  
« Toll lines or other lines being interrupted.

« 13.—These regulations are subject to revision.

« Engineer-in-Chief & General Manager.

« SCHEDULE OF CHARGES

« Shanghai to Woosung	\$:	Big Money
» Wusieh	»	»
» Soochow	»	»
» Nanking	»	»

« CHINESE GOVERNMENT TELEPHONE ADMINISTRATION  
« TOLL TRAFFIC AGREEMENT WITH  
« THE SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE COMPANY LIMITED

« An Agreement made this ..... day of ..... 1926 between the Chinese Government  
« Telephone Administration (hereinafter called "The Administration") and the Shanghai Mutual Tele-  
« phone Company Limited (hereinafter called "The Company"). Whereas it is provided in Paragraph  
« 21 of the "Intercommunication Agreement" between the above named parties, signed on the 17th  
« of December 1925 that "When the Administration is in a position to connect the Company's Subscribers  
« to toll lines to other cities, this will form the subject for another agreement", and Whereas the  
« Administration will now shortly be in such a position, then it is now hereby agreed and covenanted  
« as follows :

« *Lines & Apparatus.*—The Administration will undertake the construction and maintenance of toll  
« lines to such places and in such numbers as it may decide to be desirable and practizable. On noti-  
« fication by the Administration to the Company that such lines are ready for service, both the  
« Administration and the Company will each in their own area with all reasonable speed construct and  
« maintain the necessary switchboard apparatus and toll switching and recording trunks, the wires for  
« such trunks between the Exchanges of the Administration and theses of the company to be carried  
« underground in the same way as the junction lines for intercommunication service between the two  
« parties, the circuits in the Company's switchboard apparatus to be so arranged that they will work  
« satisfactorily when connected to the Administration's existing standard recording and toll switching  
« circuits; the number of such trunks to be decided from time to time after consultation by both  
« parties.

« *Traffic.*—The Administration and the Company respectively will each keep a proper record of the  
« outgoing and incoming toll traffic, such record to be compared once each day. In case of difference  
« in the records which cannot be adjusted otherwise, the outgoing record for either party will be taken  
« as correct. In order to avoid as much as possible any delay in the toll traffic it is agreed that in case  
« a called line is engaged in local connection it shall be challenged and told it is wanted for toll con-  
« nection. Toll calls are connected according to the order of calls as per the toll traffic regulations issued  
« by the Ministry of Communication.

« *Units of Connection.*—The unit of connection (counted from moment of reply from called telephone  
« and until disconnection signal is given) is decided by the Administration according to the Traffic  
« Resulations of the Ministry of Communications and the needs of the toll traffic. It is at present fixed  
« at three (3) minutes. Should it however be necessary to increase this to five (5) minutes, the Admi-  
« nistration will give the company one full month's notice of the change.

« *Charges.*—The Charges for toll traffic over the Administration's toll lines are decided by the  
« Administration as directed by the Ministry of Communication. To these charges will be added for  
« outgoing and incoming toll traffic from and to the Company's subscribers, five (5) cents big money  
« per unit of connection. The Company will at the end of each month hand to the Administration and  
« toll charges for connections demanded by its subscribers, less five (5) cents per unit of connection  
« for incoming and outgoing traffic during the month.

« *Testing & Repairing.*—The toll recording and toll switching circuits are to be tested daily at an  
« agreed time, any faults must be cleared within 24 hours.

« *Claims.*—The Administration and the Company will hold each other free from all claims, and also  
« should such be made by their respective subscribers, for loss owing to the toll lines or other lines of  
« communication being interrupted.

« *Period of Agreement.*—This Agreement will be effective for a period of three (3) years from the  
« date of signature. Notice of termination or any suggestion for alteration of the Agreement must be

« made by either party six (6) months prior to time of expiration. If no notice or suggestion for alteration is made by either party, the agreement will automatically continue in force for the next three (3) years.

« Signed and sealed on behalf of the Administration.....

« In the presence of.....

« Signed and sealed on behalf of the Company.....

« In the presence of.....

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies informe le Conseil que ce projet de contrat, qui règle le régime éventuel de communications téléphoniques entre Shanghai et les villes avoisinantes, ne renferme aucune clause contraire aux accords en vigueur entre la "Shanghai Mutual Telephone C<sup>o</sup> Ltd" et l'Administration Municipale et qu'à son sens aucune observation n'est à faire au point de vue municipal.

Le Conseil, partageant la manière de voir de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, donne son approbation au texte du projet de contrat qui lui a été soumis.

**C. F. T. E. E.**—*Redevances Tramways et Eau.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1926 se sont élevées respectivement à Tls. 191.701,93 d'une part, et à Tls. 117.892,41 d'autre part.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls 4.792,56 d'une part, et de Tls. 2.947,32 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 286,80.

*Pointe Electricité et Eau.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 20 Avril 1926.

N<sup>o</sup> M-1009/PM

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois de Mars 1926 :

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:.....	4.904 Kw.
EAUX.—Consommation journalière moyenne.....	17.770 m3.
»                  »                  maxima.....	19.000 m3.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

*Tramways sans rail et autobus.*—1.—Après examen des plans présentés par la Compagnie, le Conseil autorise la délivrance du permis pour la construction d'un dépôt pour railless-cars et autobus, sur le terrain sis à l'angle de l'Avenue Dubail et de la Route Conty.

2.—Par lettre No. 1023 du 28 Avril 1926, la Compagnie transmet les plans relatifs à la pose des poteaux nécessaires pour les lignes de trolley d'autobus du quartier de Siemen, soit Boulevard de Montigny et Rues Eugène Bard, Marché, Conty et Route de Zikawei.

Le Conseil approuve les plans d'implantation des poteaux et adopte l'itinéraire ci-après de la ligne de railless du quartier de Siemen : tête de ligne Pont Sainte-Catherine, Route de Zikawei, Rue du Marché, Rue Eugène Bard, Boulevard de Montigny, terminus Avenue Edouard VII.

**Véhicules Automobiles.**—Communication est donnée de la lettre suivante :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, April 22, 1926.

P. Legendre Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council.

Sir,

I have the honour to refer to your letter of March 22, and to my reply there to of March 24, relative to the proposed replacement of the present quarterly enamel discs for motor vehicles, by licence holders attached to the wind screen.

I have the honour to inform you that, upon further consideration of this question, the Council is in agreement with the conclusion reached by your Administration, that it would be better to continue the existing system of discs for two complete quarters, and has accordingly decided to defer further consideration of this proposal until July 1, when it proposes to reopen the matter in the light of the experience gained as to its suitability or otherwise.

Thereafter, in the event of a change of system appearing desirable, it is suggested that the two Councils should consider concerted measures for bringing such new system as may mutually agreed upon into effect from October 1, 1926.

The similar question, affecting motor bicycles, referred to in your letter of March 29, could, I suggest be dealt with suitably on the same lines as have been indicated above in respect of motor vehicles.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant

Signed: S. M. EDWARDS

Acting Secretary.

Le Conseil est d'accord pour remettre à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre l'étude des changements en question.

**Etablissements publics.**—1.—Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 23 Avril 1926 de la Commission des Etablissements Publics, le Conseil prend les décisions suivantes:

*Lee Lee Garage, Rue Chapsal.*—Transfert de licence autorisé à la condition que les intéressés se conforment aux prescriptions de la Commission.

*Atelier de réparations Ching Chi Chung, Rue Baron Gros N° 180.*—Autorisation accordée aux conditions des Règlements Municipaux.

*Théâtre Chinois Route de Siéyès N° 200.*—Autorisation accordée sous réserve d'observation des prescriptions de la Commission et des Règlements Municipaux.

*Théâtre Chinois Avenue Joffre N° 1176.*—Autorisation accordée sous réserve d'observation des prescriptions de la Commission et des Règlements Municipaux.

*Cinéma en plein air—Jardin du Columbia Club Route Doumer.*—Autorisation accordée aux conditions des Règlements Municipaux et sous réserve de l'observation des prescriptions de la Commission.

2.—Par lettre du 23 Avril 1926, "The China Sun Motion Picture Co Ltd" demande l'autorisation de laisser travailler jusqu'à minuit l'atelier de prises de vues cinématographiques sis N° 38, Route Doumer.

Sur avis favorable de la Police, le Conseil accorde l'autorisation demandée sous réserve de la stricte application de l'art. 4 du Règlement.

**Route Cardinal Mercier.**—Le Conseil charge le Service des Travaux de faire effectuer, suivant le type établi, le trottoir Est de la Rue Cardinal Mercier pour la portion comprise entre l'Avenue Joffre et la Rue Bougeat.

Le devis estimatif sera présenté au Comité des Travaux pour approbation.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du Comité des Travaux du 25 Avril 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 21 Avril 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-et-un Avril, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Jardin de Koukaza.**—L'Architecte Municipal présente un plan avec variantes de la porte d'entrée du Jardin de Koukaza sur l'Avenue Dubail.

Le Chef du Service des Parcs, présent à la séance, ayant fait connaître son accord quant aux modifications proposées par l'Architecte Municipal, le Comité adopte le projet N° 2, et préconise la mise en adjudication immédiate des travaux de construction.

**Route Vallon.**—Considérant que l'élargissement de la Route Vallon était consécutif au projet de transfert de la Municipalité dans les anciens Bâtiments du Cercle Sportif Français, le Comité propose au Conseil de revenir sur décision du 24 Novembre 1925, et de maintenir l'alignement actuel, soit 40., bien suffisant aux besoins du trafic.

**Rue du Cimetière.**—Le Comité donne son approbation au plan d'élargissement à 50' de la Rue du Cimetière, entre la Rue Kraetzer et l'Avenue Edouard VII.

Cet élargissement est nécessité par la reconstruction envisagée du Marché de la Place Meugniot.

**Routes nouvelles.**—a)—*Route Cassini.*—L'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan, avec variantes, du tracé de la Route Cassini, route nouvelle allant de la Route Père Robert à l'Est, à la Route de Zikawei.

Le Comité adopte le tracé indiqué en rouge sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

b)—*Rue Massenet prolongée au Sud.*—Le Comité prend connaissance du plan du tracé de la Rue Massenet prolongée de la Route Stanislas Chevalier à la Route de Zikawei.

Le Comité donne son approbation au tracé indiqué en jaune sur le plan ci-dessus.

**Etablissements publics.**—Communication est donnée du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 19 Avril 1926.

« N°. E. P. 40

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 16 Avril 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 16 Avril, à 14 heures.

« *Ford Hire Service—Route Vallon.*—Le Ford Hire Service a loué un terrain vague en face de son établissement actuel.

« Etant donné qu'il s'agit de remise de voitures en plein air, la Commission, après examen des lieux, estime que l'autorisation pourrait être accordée à condition que le propriétaire clôture convenablement son terrain de façon à le délimiter avec ses voisins et niveler, drainer et autant que possible imperméabiliser le sol. Il devra, en outre, placer un signaleur spécial à son entrée.

« *Motor Inspecting Co.—74, Route de Say-Zoong.*—Demande l'autorisation de construire un préau couvert dans la cour des garages de l'Asiatic Petroleum Co. pour atelier de réparations.

« L'autorisation pourrait être accordée à condition que l'intéressé s'engage à se conformer aux règlements en vigueur et à venir relatifs à ce genre d'établissement.

« Vu et transmis,

« L'Ingénieur Adjoint,

« Signé : REMUZAT. »

**Dépôt mortuaire.**—Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Comité préconise l'aménagement d'une salle de l'Infirmierie Municipale de la Route Frelupt en dépôt mortuaire à l'usage du public et des hopitaux installés sur la Concession Française.

Cet aménagement serait temporaire et une salle destinée à servir de dépôt mortuaire serait prévue lors de la construction de la nouvelle Infirmierie.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:—

- 1°)—*Route de Grouchy*—Lot Cad. 10578A.—2 magasins;
- 2°)—*Route des Sœurs*—S. C. Lot 75.—1 immeuble;
- 3°)—*Avenue Joffre*—Lot Cad. 10530A.—2 magasins;
- 4°)—*Avenue Dubail*—Lot Cad. 4518.—4 maisons à étage;
- 5°)—*Route Dupleix*—Lot Cad. 12008A.—3 magasins;
- 6°)—*Rue du Marché*—U. S. C. Lot 3146.—11 maisons chinoises à étage;
- 7°)—*Route Say Zoong*—F. C. Lot 2286.—18 maisons chinoises à étage;
- 8°)—*Rue Chapsal*—Lot Cad. 3107.—6 maisons chinoises sans étage (suite expropriation);
- 9°)—*Route Lafayette*—Lot Cad. 10539.—10 maisons semi-européennes. Exiger des améliorations;
- 10°)—*Route Lafayette*—B. C. Lot 12528.—12 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après:—

- 1°)—*Rue Chapsal*—Lot Cad. 3020.—16 maisons chinoises à étage. Plans fournis insuffisants;
- 2°)—*Route Dupleix*—Lot Cad. 12016A.—4 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;
- 3°)—*Route Culty*—Lot Cad. 14129.—4 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;
- 4°)—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 5071D.—5 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre.

La séance est levée à 8 heures 30.

Signé: A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

**Jardin de Koukaza.**—Les plans de la porte d'entrée du Parc de Koukaza sur l'Avenue Dubail présentés par l'Architecte Municipal d'accord avec le Chef du Service des Parcs ayant reçu l'approbation du Comité des Travaux, le Conseil décide la mise en adjudication immédiate des travaux.

**Route Vallon.**—Revenant sur sa décision du 24 Novembre 1925, le Conseil décide de maintenir la largeur de la Route Vallon à 40 pieds.

**Rue du Cimetière.**—*Elargissement.*—Le Conseil décide l'élargissement à 50' de la Rue du Cimetière entre la Rue Kraetzer et l'Avenue Edouard VII.

**Routes nouvelles.**—*Route Cassini.*—Le Conseil adopte le tracé de cette voie suivant la variante indiquée en rouge sur le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Rue Massenet.*—Le Conseil adopte le tracé de cette voie suivant la variante indiquée en jaune sur le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

Les autres propositions du Comité des Travaux sont adoptées.

**Stores.**—Le Sieur Yah Kee est chargé de la fourniture et de la pose des stores aux bâtiments municipaux et consulaires pour l'année 1926 aux prix suivants:—

Bâtiments municipaux.....	\$ 1,50 par store
» consulaires.....	\$ 2,40 »

**Règlements municipaux.**—Après échange de vues le Conseil adopte le nouveau texte ci-après de Règlement relatif à l'exploitation des établissements de prise de vues cinématographiques :—

« REGLEMENT RELATIF A L'EXPLOITATION  
« DES ETABLISSEMENTS DE PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES

« Art. 1.—Nul n'est autorisé à ouvrir un établissement de prises de vues cinématographiques s'il  
« n'est muni d'une licence à cet effet.

« La licence est personnelle, elle ne peut être ni prêtée ni vendue.

« Art. 2.—Le coût de la licence est fixé de Tls. 5 à Tls. 25 par trimestre selon l'importance de  
« l'établissement.

« Art. 3.—Toutes les ouvertures ou toitures vitrées devront être pourvues de rideaux opaques, de  
« façon que la lumière artificielle installée à l'intérieur des studios ne puisse gêner les résidents des  
« maisons voisines.

« Art. 4.—Le bruit et le vacarme sont interdits.

« Art. 5.—Il est absolument interdit de prendre des vues ayant un caractère contraire à l'ordre  
« public et aux bonnes mœurs.

« Art. 6.—Les portes seront larges, dégagées de tables, décors ou autre objet encombrant ; elles ne  
« devront jamais être masquées.

« Art. 7.—Le chauffage et l'éclairage à feu nu et ouvert sont interdits.

« Art. 8.—Il ne pourra être entreposé dans l'établissement ni liquides combustibles (huile, etc.),  
« ni produits chimiques (explosifs ou autres capables de décomposition).

« Art. 9.—Les conduits d'électricité devront être recouverts d'une gaine protectrice dont l'épais-  
« seur sera proportionnelle à l'intensité du courant. Ils ne devront pas être placés dans des endroits  
« humides, les ligatures devront être soigneusement faites, soudées et protégées par un coupe-circuit.  
« La traversée des murs et des cloisons devra être faite avec des cylindres isolants.

« La section des fils ne devra jamais être inférieure à celle calculée pour un passage de deux  
« ampères par millimètre carré de section.

« Les interrupteurs, commutateurs, réhostats, devront être en rapport avec le courant à manœuvrer.

« Les lampes à arc seront toujours pourvues d'enveloppes et cendriers.

« Art. 10.—S'il existe un appareil à projections cinématographiques dans l'établissement, la cabine  
« de la lanterne devra être doublée en tôle galvanisée ou en fer-blanc et ne devra pas contenir plus de  
« six films à la fois.

« Art. 11.—Avant d'être mises en circulation, les prises de vues effectuées par l'établissement  
« devront être soumises au Chef de la Garde.

« Art. 12.—Le Personnel Municipal et de la Police chargé du contrôle aura en tout temps libre  
« accès dans l'établissement.

« Art. 13.—L'établissement devra se conformer à tous les Règlements Municipaux en vigueur et  
« notamment aux prescriptions du Service d'Incendie en ce qui concerne les secours à prévoir (pose  
« d'extincteurs, seaux d'eau, etc.).

« Art. 14.—Les contraventions au présent Règlement seront punies d'une amende de 5 à 1.000  
« dollars, sans préjudice des autres sanctions que les Tribunaux compétents pourraient avoir à prononcer  
« contre les délinquants.

« La licence pourra toujours être suspendue ou supprimée. »

**Bâtiments municipaux.**—*Logements du Poste Central.*—Le Conseil approuve les plans présentés  
par l'Architecte Municipal au Comité des Travaux pour la construction d'un bâtiment à 4 étages  
(16 logements d'agents) à ériger sur le terrain municipal situé à l'ouest du bâtiment N° 1, Route  
Stanislas Chevalier.

L'Ingénieur Municipal est chargé de préparer le cahier des charges pour la mise en adjudication.

*Poste Pottier—surélévation.*—Le Conseil approuve les plans présentés par l'Architecte Municipal au Comité des Travaux pour l'agrandissement et la surélévation du Poste de Police Pottier.

L'Ingénieur Municipal est chargé de préparer le cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux.

*Foyer du Marin et du Soldat.*—Le Conseil approuve les plans présentés par l'Architecte Municipal au Comité des Travaux pour la construction du Foyer du Marin et du Soldat au Cercle de la Police Française, Avenue Dubail.

**Permis de construire.**—Le Conseil est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :—

- 1°)—*Avenue Joffre, U. S. C. 1952.*—3 magasins ;
- 2°)—*Route Père Robert, Lot Cad. 6501<sup>A</sup>.*—1 maison chinoise à 2 étages ;
- 3°)—*Rues Porte de l'Ouest et Chapsal. Lot Cad. 2145<sup>A</sup>.*—141 maisons chinoises à étage ;
- 4°)—*Rue Wantz, B. C. Lot 8438.*—21 maisons chinoises à étage ;
- 5°)—*Rue du Consulat, Lot Cad. 170.*—16 maisons chinoises à étage ;
- 6°)—*Route Conty, Lot Cad. 3051.*—9 maisons chinoises à étage ;
- 7°)—*Route Conty, Lot Cad. 2617.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 8°)—*Rue Bluntschli, B. C. Lot 9236.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 9°)—*Rue Chapsal, Lot Cad. 3020.*—16 maisons chinoises à étage.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 17 Mai 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le dix sept Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. E. Naggiar, Consul Général de France.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire No. 32 du 6 Mai 1926 en vertu de laquelle :

Le Sieur Dulon Louis est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 26 Mars 1926 ;

Le Sieur Markoff Alexis, de nationalité russe, est incorporé comme garde auxiliaire à compter du 16 Avril 1926;

La démission du Garde Lambert Louis est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1926;

Et diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Fête de Jeanne d'Arc.**—Le Conseil enregistre une lettre de la Mère Supérieure de l'Institution St. Joseph adressant ses remerciements pour les jouets distribués aux enfants à l'occasion de la Fête Jeanne d'Arc.

**Circulation.**—Par rapport N<sup>o</sup>. 29 du 11 Mai, le Chef de la Garde signale que des accidents d'automobiles se sont produits récemment au débouché de la Rue privée Chu Pao San sur la Rue du Consulat, et pour en éviter le retour, il préconise d'instituer une circulation à sens unique dans la Rue Chu Pao San.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies craint que cette mesure porte préjudice aux locataires des immeubles de cette rue, et il suggère qu'un service d'Agents assure de préférence la circulation comme aux carrefours fréquentés.

Après discussion, le Conseil, considérant que la Rue Chu Pao San est une voie privée, exprime le désir que la circulation y soit réglementée par deux Agents postés à chaque extrémité. Les frais relatifs à ce service seraient supportés par les propriétaires de la Rue Chu Pao San, en l'espèce le Crédit Franco-Chinois.

**C. F. T. E. E.**—Autobus.—Le Conseil enregistre les lettres suivantes de la Compagnie :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 12 Mai 1926.

N<sup>o</sup> M-1040/Mn.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

Conformément à un télégramme que je viens de recevoir de mon Siège Social, j'ai l'honneur de vous informer que notre Compagnie a passé, fin Avril, commande de 14 autobus à essence conformes au type B que j'ai soumis à l'avis du Conseil dans sa Séance du 23 Avril dernier.

Ces voitures sont livrables moitié fin Août, moitié fin Septembre, et pourront par suite, selon toutes probabilités, être mises en service, compte tenu des délais de transport et de mise en état à l'arrivée, respectivement courant Novembre et courant Décembre.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien porter cette information à la connaissance du Conseil.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

C. F. T. E. E.  
N° M-1045/Mn.

Changhai, le 17 Mai 1926.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Comme suite à ma communication du 12 Mai courant, et d'après un télégramme que je viens de recevoir de mon Siège Social, j'ai l'honneur de vous informer que les autobus type B que nous avons commandés sont de la marque "Latil".

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien communiquer ce renseignement complémentaire au Conseil en même temps que les indications contenues dans ma lettre susvisée.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.  
N° M-1041/PM

Changhai, le 14 Mai 1926.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois d'Avril 1926:

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:.....	4.913 Kw.
EAUX.—Consommation journalière moyenne.....	18.205 m3.
»                  »                  maxima.....	29.260 m3.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

*Tramways.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

C. F. T. E. E.  
N° M-1030/Mn

Changhai, le 30 Avril 1926.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Par lettre N° 212/C.F.T. du 20 Mars dernier, vous avez bien voulu attirer notre attention sur les inconvénients présentés par le stationnement de remorques Avenue Joffe à proximité de la Route Say Zoong, et nous faire part du désir du Conseil de voir transférer ce stationnement sur le garage de la Route Say Zoong.

En réponse à cette communication, nous avons l'honneur de vous rappeler que la situation actuelle existe depuis le mois de Janvier 1923, époque à laquelle nous avons obtenu du Conseil l'autorisation de transporter le terminus des remorques de la Route Doumer à la Route Say Zoong en vue

d'améliorer notre Service: soit depuis plus de 3 ans sans qu'aucun accident se soit jamais produit. Il convient en effet de remarquer que les 2 voies de tramways étant, à cet endroit, au milieu de la chaussée, les voitures disposent toujours d'une place suffisante pour passer soit au Nord de la voie Nord, soit au Sud de la voie Sud (suivant leur sens de marche) (1), même si, en dehors de la remorque en stationnement, un tramway se trouve à l'arrêt sur l'autre voie.

En 1924, nous avons obtenu l'autorisation de construire un garage sur l'accotement Est de la Route Say Zoong, en vue d'y refouler les remorques qui, à certaines heures de la journée, ont à rester en stationnement prolongé à ce terminus. L'utilisation de ce garage sous cette forme est constante, mais il n'avait jamais été dans notre idée de l'utiliser également, en service normal, pour y refouler aussi les remorques qui, détachées d'une voiture allant vers Zikawei, doivent être reprises par la voiture suivante venant de Zikawei. Si, en effet, les horaires étaient exactement respectés, ces remorques ne stationneraient jamais que pendant le temps d'une manœuvre, et seraient reprises aussitôt que détachées. En pratique, il y a fréquemment une légère irrégularité sur les horaires, tenant aux incidents de route, et il s'ensuit des stationnements qui, d'ailleurs, ne dépassent jamais 5 à 6 minutes.

Pour les éviter, le Conseil demande que ces remorques soient également refoulées sur le garage Say Zoong. Nous ne pensons pas que cette solution représente une amélioration sur la situation actuelle, car d'une part elle oblige à des manœuvres très fréquentes sur des aiguillages et des voies en courbe, donc forcément à allure très lente en travers du carrefour Say-Zoong Joffre, causant ainsi à la circulation une gêne que nous craignons plus grande que celle au sujet de laquelle le Conseil a reçu des plaintes, et d'autre part elle augmentera de 3 minutes environ la durée du parcours Zikawei-Marché de l'Est, que certains voyageurs trouvent déjà trop longue: ceci sans parler des autres inconvénients qui en résulteront pour notre Compagnie.

Néanmoins, pour déférer au désir du Conseil, nous acceptons de mettre ce système en vigueur, à titre d'essai, à partir du 6 Mai prochain et pour une période de 1 mois. A l'expiration de cette période, nous vous serons reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître les observations du Service du Trafic à ce sujet, et nous indiquerons également quelles auront été les répercussions de cette modification sur notre Exploitation: une décision définitive pourra alors être prise en toute connaissance de causes.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: MONSERAN.

Le Conseil estimant que le garage des remorques sur la Route de Say-Zoong donne toute satisfaction au point de vue de la circulation, décide le maintien de cette pratique.

Notification devra en être faite à la Compagnie.

---

(1) les règlements de Police prescrivent en effet, croyons-nous, qu'une voiture quelconque ne peut doubler un tramway par la droite qu'aux risques et périls de son conducteur.

**Pesage des légumes.**—Suivant lettre du 27 Avril 1926, le Sieur Wong Yong Kee, entrepreneur du pesage de la paille et des légumes, demande à être autorisé à assurer le pesage des coquillages.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies estime que l'entreprise ainsi confiée par contrat constitue un monopole d'octroi, et qu'il y aurait lieu de la réorganiser au profit direct de l'Administration Municipale.

Il demande que cette question soit portée devant le Comité des Finances pour examen et propositions au Conseil.

Il en est ainsi décidé.

L'entrepreneur continuera à assurer le pesage pour l'année en cours conformément aux dispositions du contrat passé avec la Municipalité.

**Pompes funèbres.**—Lecture est donnée de la demande suivante:—

THE SCOTT'S FUNERAL HOME

Shanghai, April 26, 1926.

The Secretary,  
French Municipal Council.

Dear Sir,

With reference to our conversation of even date, I beg to inform you that we are inaugerating an establishment as a funeral home and are desirous of locating in the vicinity bounded by Avenues Dubail, du Roi Albert, Route de Siéyès and Avenue Joffre.

We would appreciate the Council's approval to the above mentioned project in this locality.

For your information and guidance in this, I am enumerating a few of the services which we will offer the public.

Expert embalming  
Embalming room  
Reposing rooms  
Non-sectarian church  
Modern metal and wooden caskets.

The embalming is done by an embalmer, licensed by the State of New York, U. S. A., with ten years experience in New York City.

The equipment for this establishment is the most modern and expensive obtainable.

We are sending attached a phamplet by the Campbell Corporation of New York, which will give you a more comprehensive idea of what we are going to operate here.

Our manager Mr. R. Scott was connected with the Campbell Corporation for seven years and will conduct this business on the same refined, dignified and quiet basis.

Respectfully submitted,

Very truly yours,

Signed: Fred BARTON.

Après discussion,

Considérant le caractère spécial d'un établissement de ce genre,

Le Conseil regrette de ne pouvoir l'autoriser dans le quartier des résidences qu'aux conditions suivantes:—

installation dans maison au milieu d'un jardin assez vaste clôturé de mur;  
application des règlements de la Métropole.

Toutefois, le Conseil n'est pas opposé à ce que cet établissement de pompes funèbres s'installe soit dans la zone des établissements classés, soit dans les quartiers de l'ancienne Concession.

Comme suite à sa lettre précédente, "The Scott's Funeral Home" demande l'autorisation d'installer son établissement de pompes funèbres au N° 31, rue Massenet.

Après échange de vues,

Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation demandée, étant donné que le lieu choisi est au centre de résidences européennes et qu'il ne répond pas aux conditions édictées par la décision précitée.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 3 Mai, le Capitaine du "Torrent" demande de la part de la Compagnie Chinoise des Pompiers de Tonkadou l'autorisation de procéder à des essais de la nouvelle pompe "Somua" que cette unité vient de recevoir de France.

Ces essais auront lieu Avenue Pétain avec prise d'eau dans la mare située dans la propriété de l'Ecole Américaine.

**Demandes d'emplois.**—Le Conseil renvoie, pour examen et propositions, au Comité du Personnel un certain nombre de demandes d'emplois adressées au Secrétariat de l'Administration Municipale.

**Route Frelupt.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies fait connaître que le prix demandé par le propriétaire du lot cadastral 7157, situé en frontage de la Route Frelupt est de Tls : 6.500 par mow pour la superficie en dehors de la route. Ce qui fait, pour la totalité du lot, Tls : 2.200 (0. m. 4. 4. 0. dont 0. m. 2. 3. 9. dans la voie publique).

Le Conseil est d'avis d'acquiescer ce lot, et vote le crédit nécessaire à cet effet (Budget Extraordinaire).

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après du Comité des Travaux du 10 Mai 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 10 Mai 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le dix Mai, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Urinoirs publics.**—Le Comité a procédé à une visite des 2 emplacements où doivent être érigés, à titre d'essai, les 2 types prévus d'urinoirs publics.

Il propose donc au Conseil la construction en régie de ces édicules comme suit :

a)—*Urinoir à 4 places.*—Sur la Route Say Zoong non loin du pan coupé Est de l'Avenue Joffre, à la hauteur de la station de jinricshaws ;

b)—*Urinoir à 2 places.*—Sur la Route Ratard, près du pan coupé Nord-Ouest formé par cette dernière voie et la Route des Sœurs.

**Route nouvelle.**—*Route Lorton prolongée.*—M. Zi Kwan Fou, par lettre en date du 27 Avril, demande le déplacement de la Route Lorton dont le tracé est prévu à travers sa propriété, Lot Cadastral 9590, sur lequel sont situés les tombeaux de sa famille.

Après avoir pris connaissance du plan de la route en question, le Comité regrette de ne pouvoir recommander au Conseil un déplacement quelconque de cette voie publique.

Toutefois, il pourrait être fait savoir à M. Zi Kwan Fou qu'il n'est pas dans les intentions du Conseil de procéder pour le moment à l'ouverture de cette nouvelle route et que des délais suffisants lui seront accordés ultérieurement pour le déplacement des tombeaux situés sur sa propriété.

**Chemins municipaux.**—Le Comité donne son approbation au plan d'alignement et d'élargissement à 4 mètres des chemins municipaux ci-après :

1°)—*Chemin de la Sériciculture.*—A l'Ouest de la Route Dufour et au Nord de la Route de Zikawei ;

2°)—*Chemin de Hcu Ka Dan.*—Allant de la Route Hervé de Siéyès à la nouvelle Route Kahn ;

3°)—*Chemin de Kin Ka Wei.*—Allant de la Route Hervé de Siéyès à la Route Lafayette, avec embranchement à l'emplacement de la crique située en frontage, au Nord, du lot 9395 et, au Sud, du lot 9386.

**Expropriations.**—*Route nouvelle S.*—Le Comité prend connaissance des lettres ci-après :

« ALGAR & Co., Ltd.

Shanghai, 29th April 1926.

« The Secretary,  
« French Municipal Council,  
« Present.

« Dear Sir,

« *Re: B. C. Lot 10528—Cad. Lot 7193.*

« We have to acknowledge receipt of your letter of the 26th inst., N° 1176, and on behalf of the  
« beneficial owner have been instructed to accept your offer of Tls. 7.075,20.—for the area of Mow 1.608  
« required off the above lot, vide plan forwarded.

« You also have permission to erect the fence which you desire to put up.

« We return herewith, one copy of the Plan de Recolement N° 1441, duly signed.

« Yours faithfully,  
« *Signed: ALGAR & Co., Ltd.*»

« ALGAR & Co., Ltd.

Shanghai, 29th April 1926.

« The Secretary,  
« French Municipal Council,  
« Present.

« Dear Sir,

« *Re: B. C. Lot 10528—Cad. Lot 7193.*

« We beg to refer to our letter of to-day's date in connection with the surrender off the above Lot,  
« vide Plan de Recolement N° 1441. The beneficial owner has just called upon up, and states that there  
« is a new Municipal Regulation, whereby the making up of footpaths adjoining properties is chargeable  
« to the land owner. We are not aware if this is correct or not, but the acceptance of your offer is  
« subject to the Council paying for the making up of any footpaths. We are also instructed to say, that  
« this applies to the land on the North side of the proposed road, which is held under fangtan.

« Yours faithfully,  
« *Signed: ALGAR & Co., Ltd.* »

Considérant que l'ouverture de la Route "S" présente un caractère d'urgence, le Comité est d'avis  
d'accorder, à titre tout à fait exceptionnel, satisfaction à la demande ci-dessus de MM. Algar & Co., Ltd.

**Assainissement.**—Le Comité enregistre la lettre ci-dessous :—

« W. S. FLEMING

Shanghai, April 21st., 1926.

« The Engineer-in-Chief,  
« French Municipal Council, Shanghai.

« Dear Sir,

« I have this day paid the bill for Tls. 394,37 for the filling of my U. S. Lot 2852. At the same time  
« I have to thank you and your staff for the very satisfactory manner in which this work was handled.  
« I consider that a very fine piece of work was done by your department.

« Yours very truly,  
*Signed: W. S. FLEMING,*

**Borne—fontaine.**—Le Comité transmet favorablement au Conseil une pétition en date du 13 Avril  
1926, émanant de résidents chinois pour la pose d'une borne-fontaine à l'angle des Rues Chapsal et  
Conty.

**Eclairage public.**—Le Comité, après étude du rapport de l'Ingénieur Municipal N° 698 du 23 Avril 1926, propose pour l'éclairage public des voies ci-après de l'ancienne Concession les installations totales suivantes:—

Rue Protet .....	4 lampes de	50 bougies
» Discry .....	6 »	50 »
» Porte du Nord .....	3 »	75 »
» Petit .....	7 »	75 »
» Colbert .....	6 »	75 »
» Ningpo .....	{ 10 »	100 »
	{ 2 »	150 »
<i>Installation actuelle plus</i>		
Rue Montauban .....	3 lampes de	75 bougies
» Palikao .....	{ 11 »	50 »
	{ 1 »	100 »
» Hué .....	11 »	75 »
» Sœur Allègre .....	3 »	75 »
» Buissonnet .....	4 »	50 »
» Voisin .....	3 »	50 »
Boulevard des 2 Républiques .....	{ 6 »	150 »
	{ 54 »	100 »

Le Service du Contrôle pourrait, dès maintenant, établir une estimation de la dépense nécessaire à la réalisation de ce nouveau programme, ainsi qu'à l'éclairage des marchés de la Concession.

Toutefois, les installations ne concernant que des remplacements de lampes pourraient être effectuées de suite.

D'autre part, le Service du Contrôle devra activer l'étude des améliorations d'éclairage pour les voies de l'extension de la Concession signalées par le Chef de la Garde et faire des propositions à bref délai.

**Signaux de trafic.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après du Chef de la Garde:—

« GARDE MUNICIPALE

Changhai, le 13 Avril 1926.

« N° 25

« Le Chef de la Garde

« à Monsieur J. Meyrier, Consul de France,

« Président du Conseil d'Administration Municipale

« Pour enrayer dans la mesure du possible la progression des accidents d'automobiles particulièrement « aux croisements des rues très fréquentées où on ne peut, en raison du nombre, placer des agents en « permanence, je signale l'utilité qu'il y aurait à adopter l'installation d'appareils pouvant s'enfoncer « dans le sol au passage des voitures, comme celui placé sur la chaussée au carrefour Fergusson et de « Boissezon.

« J'ai donc l'honneur de proposer l'installation de ces appareils aux carrefours suivants :

- « 1) Prosper Paris et Zikawei
- « 2) Pétain & Dufour
- « 3) Pétain & Winling & Frelupt
- « 4) Roi Albert & Siéyès
- « 5) Lafayette & Massenet

« Les appareils en question obligeront les conducteurs à tenir leur gauche, à décrire la courbe « prévue par le règlement et à ralentir dans les tournants.

« Une commande de 5 appareils supplémentaires dont le modèle installé a donné toute satisfaction « pourrait être effectuée dès maintenant. Ils seraient placés au fur et à mesure des besoins aux « carrefours fréquentés./.

« Signé : E. FIORI. »

D'autre part, Mr. Jaminet, Directeur de la Compagnie Longovica, fait savoir par lettre en date du 20 Avril 1926, qu'il a reçu un jeu d'appareils de signalisation du modèle adopté par la Ville de Paris, appareils qu'il met à la disposition du Conseil pour essai sur la voie publique.

Le Comité préconise l'installation de ces appareils au carrefour Joffre—Route des Sœurs à titre d'essai. L'Ingénieur Municipal établira un devis de la dépense nécessaire à cet essai.

Le Comité estime qu'il y aurait lieu d'attendre les résultats que donneront ces signaux, avant de décider sur la suite à donner au rapport ci-dessus du Chef de la Garde.

**Tramways.**—Communication est donnée du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 20 Avril 1926

« J'ai l'honneur de vous informer que l'essai préconisé par Mr. Schwyzer pour l'entretien des voies de tramways a été exécuté entre la Place Meugniot et le Boulevard de Montigny sur la Rue Kraetzer.

« Cet essai a été exécuté sur les flâches préalablement dégarnies sur 0.30 de largeur et 0.12 de profondeur. Le remplissage a été fait avec un béton de granit et de coaltar bouillant. Cet agglomérat a été ensuite fortement damé.

« La tenue des voies ainsi réparées montrera à l'usage si ce procédé doit être généralisé.

« L'Ingénieur Municipal,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

**Enseigne.**—Le Comité donne son approbation au plan présenté par Mme Rosemberg pour la pose d'une enseigne sur la porte de défense de la Rue de l'Est.

L'Ingénieur Municipal devra exiger toutes garanties quant à la solidité de cet ouvrage.

L'autorisation ainsi accordée ne sera valable que pour un an et moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de Tls. 25.

**Salubrité publique.**—Le Comité estime qu'il est de toute nécessité de supprimer l'urinoir situé dans un passage de la Rue Montauban près de l'Hôtel Plaza, urinoir qui répand de mauvaises odeurs tout à fait gênantes pour cet hôtel.

Il sera demandé au Service de la Police de veiller à ce que les coolies du voisinage cessent de fréquenter ce passage.

**Permis de construire.**—a).—Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Comité serait d'avis d'exiger des architectes, au moment où ceux-ci présentent leur demande de permis de construire, un croquis indiquant la situation des immeubles voisins par rapport aux nouvelles constructions à élever.

Cette mesure permettrait la délivrance des permis en toute connaissance de causes.

b).—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :—

1°)—Route Dupleix—Lot Cad. 12013.—4 maisons chinoises sans étage ;

2°)—Route Ratard—Lot Cad. 8024A.—5 magasins. Exiger des vitrines ;

3°)—Rue Vouillemont—Lot Cad.—511.—7 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations ;

4°)—Avenue du Roi Albert—Lot Cad. 8051.—1 maison chinoise à étage. Exiger des améliorations ;

5°)—Rue du Capitaine Rabier—Lot Cad. 1596.—2 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations ;

6°)—Rue Brenier de Montmorand—Lot Cad. 1078.—2 maisons chinoises à étage. Exiger la suppression des façades en bois.

c).—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

Rue Cardinal Mercier—Lots Cad. 5559 et 5560.—1 maison chinoise sans étage. Construction rudimentaire, insalubre et inesthétique.

La séance est levée à 8 heures

Signé : A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Chemins municipaux.*—Le Conseil décide l'élargissement à 4 mètres des chemins municipaux ci-après :

1°)—*Chemin de la Sériciculture.*—A l'Ouest de la Route Dufour et au Nord de la Route de Zikawei ;

2°)—*Chemin de Heu Ka Dan.*—Allant de la Route Hervé Siéyès à la nouvelle Route Kahn ;

3°)—*Chemin de Kin Ka Wev.*—Allant de la Route Hervé de Siéyès à la Route Lafayette, avec embranchement à l'emplacement de la crique située en frontage, au Nord, du lot 9395 et, au Sud, du lot 9386.

*Bâtiments Municipaux.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 450 pour la fermeture des vérandahs des maisons municipales de la Route de Zikawei.

*Signaux de trafic.*—Le Conseil décide de faire un essai des appareils de la Maison Longovica à l'emplacement jugé le plus adéquat par les Services (carrefour Route des Sœurs—Avenue Joffre).

Une décision définitive sera prise une fois connus les résultats des essais.

*Tramways.*—Le Consul Général de France, Président, fait connaître au Conseil que la question de l'état des voies de tramways a retenu son attention dès son arrivée, et qu'il est dans ses intentions d'en entretenir la direction locale de la Compagnie et le Conseil d'Administration en France.

Une mise au point de cette question lui paraît indispensable.

Le Conseil, partageant la manière de voir de son Président, charge l'Ingénieur Municipal de faire une étude pouvant servir de base de discussion avec la Compagnie.

En attendant, la réparation des flèches devra être faite suivant le procédé préconisé par Mr. Schwyzer.

Les autres propositions du Comité de Travaux sont adoptées.

**Avenue Joffre.**—Le Conseil prend connaissance de la correspondance échangée avec Mr. Gaillard, au sujet de l'expropriation de partie du F. C. lot 223 nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Joffre, et de la lettre ci-après transmise par M<sup>e</sup> Barraud, représentant de Mr. Gaillard :

Nice, le 7 Avril 1926.

Cher Maître,

Je vous confirme mon télégramme d'hier "Julbar Shanghai Wagring Gaillard" que veuillez traduire par Wait till you receive my instructions Gaillard, et vous accuse réception de votre très estimée du 9 Mars qui contenait: 1. Copie d'une lettre du Conseil d'Administration Municipale Française de Changhai du 5 Mars écoulé; 2. Un exemplaire du plan de recolement N° 613 annulant les précédents.

A la rigueur j'accepterais l'échange que m'indique le plan d'élargissement de l'Avenue Joffre: mais je fais deux objections.

La première c'est que je sois indemnisé du préjudice qui m'est causé, et pour lequel je demande Tls: 3000.

La deuxième c'est que si on touche aux angles des maisons comme l'indique le plan de recolement N° 613, je demande une indemnité supplémentaire de Tls: 3000, 3° qu'on remette en état convenable les immeubles ainsi démolis aux angles et qu'on me garantisse en outre de toutes réclamations de la part de mes locataires.

Je demande également à ce que la Municipalité frappe d'alignement toutes les maisons construites sur le même côté que les miennes et où il y a beaucoup plus d'encombrement qu'où sont mes immeubles puis qu'elles sont plus près du centre de la ville.

Dans l'espoir de recevoir une réponse favorable.

Recevez, etc...

Signé: GAILLARD.

Après échange de vues,

Le Conseil estime qu'il ne peut accepter les propositions de Mr. Gaillard et qu'en conséquence l'affaire doit être portée devant la Commission Foncière.

**Adjudications.**—*Abris en nattes.*—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

### PROCÈS-VERBAL

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, le Mercredi, 12 Mai 1926, à 5 heures du soir, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire-Adjoint de la Municipalité Française et de l'Ingénieur Municipal.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture et la pose des abris en nattes et bambous pour la saison d'été 1926.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Kiang Ou Meu	{ natte simple .....	Tls : 1,99 par fang
	{ natte double .....	» 3,60 » »
Wang Zeng Shing	{ natte simple .....	» 2,35 » »
	{ natte double .....	» 4,50 » »
Yung Kee	{ natte simple .....	» 2,03 » »
	{ natte double .....	» 3,20 » »
	{ store en roseaux .....	» 0,98 par feuille

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 heures 15.

*Signé :* A. CHAPEAUX

E. FAURAZ

H. de BOISSEZON

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare adjudicataire le Sieur Kiang Ou Meu aux prix suivants :

natte simple .....	Tls. 1,99 par fang
» double .....	» 3,60 »

La présente adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs de l'Administration Municipale.

*Tour parallèle—Auto-camions 3 tonnes à benne basculante.*—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

**PROCÈS-VERBAL**

---

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, Salle des séances du Conseil, le Lundi, 10 Mai 1926, à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux, Conseiller Municipal, assisté du secrétaire de la Municipalité et de l'Ingénieur Municipal.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions :—

- 1°)— pour la fourniture d'un tour parallèle à grand banc rompu ;
- 2°)— pour la fourniture de 3 camions automobiles de 3 tonnes à benne basculante ;
- 3°)— pour la démolition et la vente des matériaux d'un bâtiment ayant servi de logements aux Gardes Tonkinois, Rue Massenet.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

**Tour parallèle.**—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

<i>Nom des Soumissionnaires</i>	<i>Prix par pièce</i>	
Compagnie Pahlay	} Devis N° 1 —Tls. 1.485,00 » N° 2— » 2.170,00	
Blanche		Tls. 1.272,28
Longovica	} Devis N° 1—Tls. 1.634,00 » N° 2— » 1.721,00 » N° 3— » 1.721,00 » N° 4— » 1.892,00 » N° 5— » 3.182,00	
Hardivilliers		Tls. 1.500,00

**Camions de 3 tonnes.**—8 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

} Compagnie Olivier	"De Dion Bouton" Prix unitaire	Tls. 4.780 avec pneus
	" " " "	» 4.670 avec bandages pleins
	"Latil" " "	» 3.760 avec pneus
	"Semia" " "	» 4.100 avec bandages pleins

Ces prix sont établis au change de Frs : 23 pour 1 Taël et seraient ajustés le cas échéant au moment de la commande.

Mark L. Moody Inc. "International" Prix unitaire	Tls. 4.264
J. Thornycroft & C° "Thornycroft" pour 3 camions	£ : 3.117,18,0
Heimendinger & Lévy "De Dion Bouton" Prix unitaire	Frs : 25.450 sans pneus
Compagnie Pahlay "Delahaye" " "	Tls. 4.620 (4 tonnes)

	} "Saurer"	Prix unitaire	Tls. 5.700
			<i>Benne fermée</i>
Racine & Cie.	} "Renault"	»	Tls. 4.400 basculement à main
		»	» 4.300 » à vérins
		»	» 4.350 benne Type Ville du Havre.
			<i>Benne ouverte</i>
Grand Garage Français	} "Berliet"	»	» 3.900 basculement à main
		»	» 4.225 » à vérins
Rondon	} "Latil"	»	Tls. 4.308 sans équipement électrique
		»	» 4.567 avec » »
		»	» 5.200

Le Président fait remarquer aux soumissionnaires qu'il était indiqué sur l'avis d'adjudication que les prix devaient être mentionnés en Taëls et qu'il accepte sous toutes réserves les soumissions dont les prix sont mentionnés dans une autre monnaie.

**Démolition d'un Bâtiment Rue Massenet.**—Aucune soumission n'est présentée pour cette adjudication.

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 heures 30.

*Signé :* A. CHAPEAUX

P. LEGENDRE.

H. de BOISSEZON.

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare adjudicataires :

a)—*Tour parallèle.*—Maison Blanche, marque "Sculfort Fockeday" au prix de.....Tls. 1.272,28.

b)—*Camions 3 tonnes à benne basculante.*—Grand Garage Français, marque "Berliet"  
(sans équipement électrique), au prix unitaire de..... » 4.308,00.

Les adjudications ci-dessus sont soumises aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs de l'Administration Municipale.

**Emprunt Municipal 1911.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE  
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt six et le douze Mai, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, J. VALLANTIN, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, et en présence de Messieurs L. BASSET, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances et du Contrôle, P. LEGENDRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1911 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls : 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1921, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par « le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT QUARANTE CINQ obligations de l'Emprunt contracté en 1911 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos. 4—19—30—43—50—184—210—227—295—296—304—313—358—364—389—390—403—432—  
469—504—506—512—557—566—571—580—583—587—588—598—624—712—717—754—761—782—856—  
903—944—960—1037—1085—1100—1135—1168—1171—1270—1296—1381—1412—1471—1486—1505—  
1513—1522—1541—1599—1614—1616—1625—1683—1712—1715—1725—1735—1752—1820—1826—1833—  
1885—1917—2018—2021—2028—2044—2067—2073—2085—2100—2112—2114—2128—2203—2220—2342—  
2360—2377—2386—2435—2467—2487—2497—2524—2529—2561—2583—2637—2658—2684—2800—2828—  
2832—2843—2853—2857—2869—2872—2895—2913—2937—2982—2993—3049—3123—3147—3150—3169—  
3206—3234—3270—3281—3296—3313—3379—3382—3389—3418—3419—3421—3433—3464—3476—3603—  
3609—3621—3633—3721—3762—3808—3851—3852—3858—3928—3933—3946—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs L. BASSET, P. LEGENDRE, et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé : L. BASSET—P. LEGENDRE—J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme :

Changhai, le 14 Mai 1926

Le Chancelier

Signé : J. VALLANTIN.

**Cercles.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

CHINESE JOCKEY CLUB

Changhai, le 20 Avril 1926.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre du 29 Mars, notre Comité est sous l'impression que le Conseil Municipal Français a mal interprété notre demande. En effet, nous ne désirons pour notre Club que les mêmes avantages concédés au Shanghai Race Club et l'International Recreation Club par les Autorités de l'International Settlement, c'est-à-dire avoir le droit de faire des "Selling Lotteries" et de vendre nos billets de "Champions". Ces loteries, ayant un caractère privée, ont lieu dans les locaux du Club.

Quant aux règlements municipaux, nous sommes complètement d'accord pour les observer, selon les termes de votre règlement. Nous attirons tout spécialement votre attention, sur les membres de notre Comité, qui sont des personnalités chinoises, suffisamment connues à Shanghai pour que l'autorisation demandée nous soit accordée.

Nous sommes un Club ne s'occupant que des courses de chevaux, ayant les mêmes règlements administratifs que le Shanghai Race Club, et dont la qualité de membre est offerte aussi bien aux étrangers qu'aux chinois.

En vous priant de soumettre à nouveau au Conseil Municipal notre demande d'autoriser le Chinese Jockey Club sur la Concession Française, sur la même base que les Clubs similaires à Shanghai, nous vous prions d'agréer, etc....

Chinese Jockey Club of Shanghai,

Signé : J. L. Hu

Secretary.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de faire droit à la demande du "Chinese Jockey Club".

En conséquence cet établissement sera dégrevé du paiement de la taxe prévue pour les Cercles.

Le Conseil se réserve d'autre part le droit de faire appel au Comité du "Chinese Jockey Club" pour la dotation annuelle d'allocations en faveur des œuvres de charité de la Concession Française.

**Parc de Koukaza.**—Sur proposition de son Président, le Conseil adopte le nouveau Règlement ci-après pour le Parc de Koukaza :

« PARC DE KOUKAZA

« RÈGLEMENT

« Art. 1.—L'entrée des Jardins est réservée exclusivement aux personnes dont la tenue ne laisse pas à désirer.

« Des cartes d'entrée peuvent être délivrées au bureau du Secrétariat de la Municipalité Française.

« Art. 2.—L'entrée des Jardins est interdite :

« 1<sup>o</sup>) Aux chiens même muselés et tenus en laisse ;

« 2<sup>o</sup>) A tout véhicule de quelque nature qu'il soit.

« Art. 3.—Les jeux des enfants et la circulation du public sur les gazons ne sont tolérés que sur les 2 grandes pelouses et le pourtour du lac.

« Art. 4.—Il est interdit de marcher sur les plates-bandes, de circuler dans les massifs d'arbres et arbustes, de couper des fleurs, d'endommager les plantes, de grimper aux arbres, de dénicher les oiseaux, de détériorer les abris et les sièges mis à la disposition du public.

« Art. 5.—Dans l'intérêt de tous, le Parc de Koukaza est placé sous la protection du public.

« Art. 6.—Le jardin est ouvert au public :

« du 1<sup>er</sup> Octobre au 1<sup>er</sup> Avril—de 6 h. du matin à minuit

« du 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Octobre—de 5 h. du matin à 1 h. du matin.

« Art. 7.—Toute infraction au présent Règlement sera rigoureusement poursuivie.

Changhai, le 17 Mai 1926.

Par Ordre,

Le Secrétaire du Conseil,

P. LEGENDRE.

**Hôtel Municipal.**—Le Consul Général de France, Président, expose au Conseil que l'Administration Municipale avait, en 1923, fait des propositions au Département des Affaires Etrangères en vue de la location de la propriété du Consulat de France pour y reconstruire l'Hôtel Municipal.

Il donne lecture de la lettre municipale du 22 Mars 1923 adressée à ce sujet à Mr. Wilden.

Les propositions municipales restèrent sans réponse à l'époque.

Dans le cas où le Conseil serait d'avis qu'elles pourraient être renouvelées, le Consul Général exprime l'opinion qu'il y aurait intérêt à le faire savoir dès que possible aux Autorités Françaises.

Le Conseil procède à un échange de vues à ce sujet, et, après discussion, décide de charger le Comité des Finances de faire une étude de la question.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : E. NAGGIAR  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON  
LO PA HONG  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 27 Mai 1926

---

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt sept Mai, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 34 du 20 Mai 1926 en vertu de laquelle Mr. Chazelle Pierre est incorporé comme Inspecteur principal, à titre provisoire, à compter du 9 Avril 1926 ;

Les Sieurs Korman Eugène et Magalon Jean sont incorporés comme Gardes, à titre provisoire, à compter du 9 Avril 1926 ;

Le Garde Santini Victor est titularisé dans ses fonctions à compter du 16 Mai 1926 ;

Les Gardes Agnel Etienne, Kleinbauer Jean, et Maffre Robert sont titularisés dans leurs fonctions à compter du 20 Mai 1926,

Et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Service des Travaux.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal sur l'augmentation de salaire des employés indigènes à la journée (coolies, paveurs et maçons).

Le Conseil, faisant droit aux propositions de l'Ingénieur Municipal, décide que le nouveau tarif pour le personnel indigène employé à la journée sera mis en application à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1926.

Un crédit supplémentaire de Tls. 5.000 est voté à cet effet (Budget ordinaire) pour l'exercice en cours.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1926 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 4.861,71.

**Salle des Fêtes.**—Le Conseil décide de mettre la Salle des Fêtes de la Municipalité à la disposition du Cercle Français pour le 30 Mai, et de l'Union des Femmes Russes, pour le 6 Juin.

**Bâtiments municipaux.**—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de maintenir en bon état d'entretien le bâtiment de l'ancien Cercle Sportif Français.

**Adjudications.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

### PROCÈS-VERBAL

---

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, le Mercredi, 19 Mai 1926, à 5 heures du soir sous la présidence de Mr. A. Chapeaux, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire-Adjoint de la Municipalité Française et de l'Ingénieur-Adjoint.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la construction d'une porte et d'une clôture en maçonnerie au Parc de Koukaza sur le frontage de l'Avenue Dubail et de la Rue Lafayette.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'adjudication.

13 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	<i>Porte</i>	<i>Clôture</i>
Wong Yuen Kee.....	Tls: 650,00	Tls: 1.468,00 prix global
Tunche & Charmson.....	» 2.350,00	» 9,50 par chang
Wang Hen Sun.....	» 1 150,00	» 3.480,00 prix global
Sin Nee Kee.....	» 484,00	» 9,80 par mètre
Rémond & Collet.....	» 1.520,00	» 20,15 » »
Sing Dong Zung.....	» 942,70	» 33,30 » »
Lien Sung.....	» 1.380,00	» 16,50 » »
Ledreux, Minutti & Cie.....	» 1.450,00	» 19,20 » »
Tsu Yong Tai.....	» 860,00	» 2.570,00 prix global
Ho Shing.....	» 950,00	» 21,00 par mètre
Jhao Sung Kee.....	» 835,00	» 16,00 » »
Yue Hong Sung & C <sup>o</sup> .....	» 1.028,00	» 19,60 » »
Tsu Yue Shing.....	» 782,00	» 4.954,50 prix global

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 heures 20

*Signé:* A. CHAPEAUX  
G. ARNOUX  
Ch. REMUZAT

Le Conseil déclare adjudicataire le Sieur Wong Yuen Kee aux prix suivants:

Pergola.....Tls. 650  
Clôture..... » 1.468 (soit à Tls. 8 le mètre courant)

La présente adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Administration Municipale.

**Pompes funèbres.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

FRED BARTON

Shanghai, May 18 1926.

French Municipal Council,

Gentlemen:

We are informed that at your meeting on May 17, 1926, our request for permission to occupy the premises at N<sup>o</sup>. 31, Rue Massenet in your Concession was disapproved. That the principal objection to our project was that embalming was to be done on the premises.

We will give assurances that embalming will not be done on the premises, where a person had died from a contagious disease or embalming can be entirely eliminated, nor that a corpse will repose there which has not been embalmed, at the discretion of the Council and that we will comply with all regulations which exist or which may be promulgated by the Council or Board of Health in the future. Cremation will be conducted at the city crematory and interment at the city cemetery.

We would earnestly desire to call to your attention at this time that an establishment of this calibre so classified professionally in the United States together with dentists and physicians as sanitarians. Further that

this house is ideally constructed and situated from this viewpoint, it having spacious grounds and entirely surrounded by a solid wall nine feet high, that there are but two houses on this block and several adjacent blocks. The house is one block from Route Vallon, on which there are business establishments conducted by Chinese which do not maintain the appearance of the district such as our business will.

Regarding the reposing rooms we desire to equip, these are mainly for the convenience of the prominent people who are transients and reside in hotels, etc., as other corpses will be interred in the usual manner from their respective residences. The number of funerals actually conducted on the premises as seen from the above will be very few indeed.

It is with extreme reluctance that we are compelled to again bring this request before the Council, wherefore we respectfully urge that consideration be given the hereon enumerated, as every effort has been made by us for the past six weeks to obtain another location which would coincide more with the view of the Council, but to date have not been able to find such a premise which could be used by us, and which is available at present.

Very truly yours,  
Signed: FRED BARTON

Le Conseil ne peut que confirmer ses décisions des 29 Avril et 17 Mai à ce sujet.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 19 Mai 1926:—

## Séance du Comité des Travaux du 19 Mai 1926

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le dix-neuf Mai, à cinq heures 45, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Parcs & Plantations.**—1°—*Avenue Joffre.*—a)—Le Comité prend connaissance d'un rapport du Chef du Service des Parcs N° 1173 du 17 Mai 1926, au sujet d'une demande pour l'enlèvement d'un arbre situé devant l'entrée du N° 883 de l'Avenue Joffre.

Le Comité est d'avis d'entreprendre le déplacement de l'arbre en question à l'automne prochain, la végétation étant trop avancée pour effectuer actuellement ce travail.

b)—Communication est donnée d'un rapport du Chef du Service des Parcs N° 1172 du 17 Mai 1926 au sujet des arbres situés devant le Palais Oriental, Avenue Joffre, arbres dont la suppression a été demandée par le Directeur de cet établissement.

Après discussion, le Comité propose de disposer les arbres avec plus de symétrie par rapport à la façade du bâtiment, au moment où aura lieu la mise à l'alignement des trottoirs à cet endroit.

2°—*Parc de Koukaza.*—Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de ne conserver qu'un seul court de tennis en ciment, celui situé au Nord et qui resterait réservé provisoirement à l'usage des Membres du Cercle Français. Quant aux autres courts, ils devraient être démolis comme il en avait été décidé précédemment.

Le tennis ainsi conservé serait clôturé par une haie en vue d'éviter toute discussion entre le public et les Membres du Cercle.

**Chemins municipaux.**—Le Comité donne son approbation au plan d'ouverture d'un chemin Municipal de 4 mètres de largeur venant de l'Université "L'Aurore" avec débouché sur la Rue Chapsal au Nord de la Route Conty.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :—

- 1°)—Route L. Dufour, U. S. C. 3234.—1 résidence européenne ;
- 2°)—Avenue Joffre, Lot Cad. 9052.—6 maisons chinoises à étage. Exiger chemin d'accès suffisant ;
- 3°)—Boulevard de Montigny, "Grand Monde".—1 pavillon ;
- 4°)—Route Lafayette, F. C. 1101.—5 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations ;
- 5°)—Avenue Joffre, "Culty Dairy".—Un Bureau démontable. Autorisation accordée sans préjudice des décisions antérieures du Conseil concernant les extensions de la "Culty Dairy".

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

- 1°)—Avenue Foch, Lot Cad. 8111.—4 maisons chinoises à 2 étages. Indiquer la situation des propriétés voisines bâties ;
- 2°)—Avenue Haig, Lot Cad. 14159.—4 magasins. Indiquer la situation des propriétés voisines bâties ;
- 3°)—Route de Zikawei, Lot Cad. 5066.—1 maison chinoise sans étage. Construction rudimentaire.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

**Chemins municipaux.**—Le Conseil approuve l'ouverture d'un chemin municipal de 4 mètres venant de l'Université "L'Aurore" avec débouché sur la Rue Chapsal au Nord de la Route Conty.

Cette voie sera dénommée "chemin de l'Aurore".

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Etablissements publics.**—1.—Suivant demande transmise par M<sup>e</sup> Barraud, le Conseil autorise le Sieur Chu Veng Ping à ouvrir un café-restaurant au N<sup>o</sup>. 354, Avenue Joffre, aux conditions des Règlements Municipaux.

En accordant la présente autorisation, le Conseil se réserve formellement le droit de suspendre ou de retirer la licence en cas de réclamation ou de plainte des résidents voisins.

2.—Le Conseil décide d'accorder à Mr. W. A. Stewart l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter un bar avec dancing au 1<sup>er</sup> étage du N<sup>o</sup>. 19, Avenue Edouard VII.

La présente autorisation est conditionnée par l'engagement écrit que devra prendre Mr. Stewart de se conformer à toutes les prescriptions des Règlements Municipaux de la Concession Française, et de reconnaître à la Police Française et aux Services Municipaux le droit d'accès dans son établissement à toute heure du jour et de la nuit.

Cette déclaration écrite sera désormais exigée de tout propriétaire d'établissement public.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 31 Mai 1926

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le trente et un Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Ecole Municipale Française.**—Sur avis favorable du Directeur de l'Ecole Municipale Française, un congé administratif est accordé à Mr. Sabattié, Sous-Directeur, et à Mlle Lemièrre, Professeur, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1926.

Ces employés sont autorisés à quitter Changhai le 1<sup>er</sup> Juillet, la période des vacances ainsi incorporée dans leur congé étant bien entendu sans solde, conformément aux dispositions du Règlement Administratif.

**Comité des Ecoles.**—a)—A la demande du Directeur de l'Ecole Municipale Française, le Comité des Ecoles se réunira dans le courant de Juin.

Mr. Grosbois est chargé de préparer les différentes questions à examiner par le Comité.

b)—Mr. Wilkinson veut bien accepter de faire partie du Comité des Ecoles pendant l'absence de Mr. Sheridan.

**Salle des Fêtes.**—La Salle des Fêtes de la Municipalité est mise à la disposition de l'Association des anciennes et anciens élèves de l'Ecole Municipale Française pour une soirée qui doit avoir lieu le 11 Juin 1926.

**Crique de Zikawei.**—Par rapport N° 710 du 28 Mai 1926, l'Ingénieur Municipal fait connaître que la Municipalité Chinoise de Nantao demande à l'Administration Municipale le paiement d'une somme de \$ 1.489,09 pour frais de coopération au dragage de la crique de Zikawei, pour la partie située devant le ponton aux ordures.

Le Conseil vote en conséquence un crédit supplémentaire de \$ 1.489,09.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 26 Mai 1926.

## Séance du Comité des Travaux du 26 Mai 1926

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-six Mai, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Fête Nationale.**—Le Comité propose le programme ci-après de décorations et d'illuminations à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet :—

Bâtiments Consulaires et Municipaux :—Décorations et illuminations habituelles.

Parc de Koukaza :—Illumination par lampions, grand sujet lumineux à l'entrée, feu d'artifice avec cascade tricolore, bal public les 13 et 14 Juillet sur les tennis en ciment qui seront conservés jusqu'à cette date.

Le Comité suggère que le Cercle Français se charge de l'organisation du bal, ainsi que de la vente des consommations.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies veut bien se charger d'approcher le Comité du Cercle à ce sujet.

Mr. Schwyzer propose que le monument du "War Memorial" soit éclairé à l'aide de projecteurs.

**Service des Parcs.**—*Square Paul Brunat.*—Le Comité charge le Service d'Architecture et le Service des Parcs de se mettre d'accord pour présenter d'urgence des propositions pour la construction de l'abri prévu pour les enfants dans l'enceinte du Square Paul Brunat.

**Voirie.**—*Route Cardinal Mercier.*—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous:—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 22 Mai 1926.

« N° 1011 CR/JP

« BULLETIN DE COMMUNICATION A M<sup>r</sup>. LE SECRÉTAIRE

« Monsieur le Secrétaire,

« *Route Cardinal Mercier*

« Comme suite à la décision du Conseil du 20 Avril 1926, j'ai l'honneur de vous informer que  
« l'aménagement du trottoir Est, Route Cardinal Mercier entre Avenue Joffre et Rue Bourgeat côté Est,  
« comprenant 320m. dalles et bordures :

« 320m. dalles en ciment sur 1.20 de largeur

« 320m. macadam goudronné 1.80 de largeur

« nécessitera un crédit de Tls : 1.980 à imputer à 5. 1. 3. 29.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité recommande au Conseil l'ouverture du crédit nécessaire à l'établissement de ces trottoirs.

**Routes nouvelles.**—*Route "G".*—Le Comité donne son approbation au plan du tracé de la Route "G" pour le tronçon prolongeant la Rue Chapsal, de l'entrée du Cimetière à la Rue Brenier de Montmorand.

Le Comité est d'avis d'établir un rond-point à l'entrée du Cimetière et charge l'Ingénieur Municipal de préparer un plan à cet effet.

**Chemins municipaux.**—Le Comité approuve le plan de redressement et d'élargissement à 4 mètres du chemin public situé entre la Route Voyron à l'Avenue Dubail.

Toutefois, il y aura lieu d'infléchir ce chemin légèrement vers le Sud, à son débouché sur l'Avenue Dubail.

**Rue Montauban.** Communication est donnée de la lettre suivante :

« Maurice BENJAMIN

Shanghai, May 19th., 1926.

« P. Legendre, Esq.,

« Secretary,

« French Municipal Council, Present.

« Dear Sir,

« I beg to acknowledge the receipt of your letter of the 1<sup>st</sup> instant on the subject of Cadastral  
« Lot 27, and to inform you that I have read the contents of your letter with surprise.

« At no time have I ever considered that any formal engagement was entered into between myself  
« and the Council at the interview which I had with the Committee of Works on the 10th April 1924;  
« and I cannot now admit that such was the case. In order to make my position in the matter clear  
« to the Council I take this opportunity of setting out the facts as follows.

« Prior to the 10th April 1924, I had applied to the Council in various occasions for permission  
« to repair and alter the buildings on Cadastral Lot 27, but such permission had been refused. In  
« consequence of this I requested that I might be granted an interview with the Committee of Works  
« to discuss the matter, and a meeting accordingly took place on the 10th April 1924.

« At this meeting I discussed with the Committee my desire to obtain the Council's permission to  
« repair and alter the buildings as they then stood, and my readiness, in the event of the Council  
« granting such permission, to give up the strip of land (measuring some 10 feet in width) necessary for  
« the widening of Rue Montauban, at the then assessed value, within a period not exceeding five years.  
« I further informed the Committee that I planned eventually to erect a large modern building on the  
« site, but I did not in any way suggest to the Committee, for reasons which must be obvious to any

« business man, that I would be willing to bind myself or my assigns in regard to this. After discussion  
« it was arranged that I should address a letter to the Council setting out in clear terms my proposal,  
« which proposal the Committee informed me that they would be prepared to recommend the Council  
« to accept.

« Owing to illness I left Shanghai without writing the proposed letter and without negotiating  
« further with the Council. During my absence my Manager, on the 19th. June, 1924, wrote to you  
« stating that he had no record of the points which had been discussed at my meeting with the Com-  
« mittee and asking you to let him have a copy of the minutes. Upon my later return to Shanghai,  
« I perused the minutes, as sent by you to my Manager with your letter of the 23rd June, 1924, and  
« I called upon Mr. Chapeaux, the Chairman of the Committee, and informed him of my disagreement  
« with the terms mentioned in such minutes.

« It is clear from what I have stated above that no agreement between the Council and myself was  
« in point of fact ever concluded. Moreover, although the Council's permission to repair and alter the  
« buildings formed the whole basis of my proposal, no permit to repair and alter such buildings has  
« ever been granted by the Council since the date of the meeting; and the whole of the buildings on  
« the Southern portion of Cadastral Lot 27 have remained vacant up to the present time, except that  
« during the past few weeks a temporary tenant has occupied a portion of the ground floor.

« In conclusion I would like to state that I regret the misunderstanding that has evidently  
« existed in the minds of the Council in regard to this matter. Early this year Cadastral Lot 27 was  
« sold by me to the Shanghai Land Investment Co., Ltd., who are now the owners thereof. I am one  
« of the Directors of that Company, and whilst I cannot of course act on behalf of the Company, I shall  
« be glad personally to take up the question further with the Council with a view to arriving at a  
« conclusion which will be satisfactory to all parties concerned, and I would suggest that a meeting  
« between the Council's representative and myself might be arranged accordingly.

« Yours very truly,  
« Signed : M. BENJAMIN. »

Considérant que Mr. Benjamin n'a pas cru devoir confirmer l'engagement qu'il avait pris verbalement au cours de la séance du Comité des Travaux du 10 Avril 1924, le Comité ne voit pas l'utilité d'entreprendre de nouveaux pourparlers.

Par ailleurs, il serait rappelé à Mr. Benjamin que la Rue Montauban est élargie à 60', et qu'en conséquence, aucune réparation ne peut être effectuée aux immeubles ainsi frappés d'alignement.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:—

1°)—Route Cardinal Mercier.—Cercle Sportif.—Travaux d'agrandissement;

2°)—Avenue Joffre.—Modification de façade à apporter aux maisons sises sur le Lot Cad. 3155.—Autorisation accordée sauf en ce qui concerne la partie de ces constructions située sur le tracé de la Rue du Lieutenant Pétiot prolongée au Sud.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après:—

1°)—Avenue Foch N°. 627.—Un garage en bois. Se conformer aux Règlements Municipaux) matériaux incombustibles);

2°)—Route Lafayette.—Lot Cad. 9344.—6 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations;

3°)—Route Cardinal Mercier.—Lot Cad. 5359 & 6560.—Maison chinoise sans étage. Construction rudimentaire et insalubre.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : A. CHAPEAUX.  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Voirie.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.980 (Titre V-1-3-20) pour l'aménagement du trottoir Est de la Route Cardinal Mercier entre Avenue Joffre et Rue Bourgeat (trottoir de dalles en ciment avec bordures).

*Route "G".*—Le Conseil approuve le tracé de la Route "G", tronçon prolongeant la Rue Chapsal de l'entrée du Cimetière de Lokawei à la Rue Brenier de Montmorand, avec rond-point à l'entrée du cimetière.

*Chemins municipaux.*—Le Conseil approuve le plan de redressement et d'élargissement à 4 m. du chemin public allant de la Route Voyron à l'Avenue Dubail.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Comité d'Hygiène.**—Le Comité d'Hygiène s'est réuni les 5 Mars, 18 Mars et 19 Mai 1926 sous la présidence de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies.

Etaient présents :

MM. F. SCHWYZER, *Vice-Président du Conseil*  
L. BASSET, *Conseiller Municipal*  
H. J. SHERIDAN, "  
Dr. POUPELAIN, *Médecin Municipal*  
H. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal*  
P. LEGENDRE, *Secrétaire*  
E. FAURAZ, *Secrétaire-Adjoint*  
R. TILLOT, *Inspecteur en Chef du Service Sanitaire.*

Le Comité a examiné au cours de ces séances la réorganisation du Service Sanitaire, les modifications et améliorations à apporter aux services de l'enlèvement des vidanges et des ordures ménagères, la question de salubrité des villages, cités et agglomérations chinoises, celle du balayage des rues, celle de la création de marchés sur la Concession, etc...

Après étude de ces diverses questions, le Comité a demandé à M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies de bien vouloir faire un rapport d'ensemble.

Le Comité a approuvé ce rapport et a décidé de le transmettre au Conseil.

Après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus du Comité d'Hygiène, le Conseil prend les décisions suivantes :

**Réorganisation du Service Sanitaire.**—a)—*Personnel.*—Le Conseil décide en principe l'engagement de trois Agents Européens, soit : un Sous-Inspecteur en Chef, recruté en France parmi les spécialistes des questions d'hygiène et de salubrité ;

deux inspecteurs, dont l'un serait affecté à un secteur à créer, et dont l'autre serait spécialement chargé de la surveillance des fosses septiques et des fosses fixes, ces agents pouvant être engagés sur place.

Le personnel indigène sera renforcé par l'engagement de 2 inspecteurs indigènes et de 9 coolies.

b)—*Matériel et Bâtiments.*—Le Conseil décide en principe la reconstruction de la Station principale sanitaire Route de Zikawei, en tenant compte des besoins futurs du Service, et l'agrandissement de la Sous-Station de la Rue Amiral Bayle.

Le Conseil décide d'autre part de doter le personnel indigène subalterne d'un vêtement distinctif : veste de couleur jaune.

La réalisation de ces décisions de principe est subordonnée aux disponibilités budgétaires ; ces décisions sont en conséquence transmises au Comité des Finances qui déterminera les modalités de réalisation.

Se référant au rapport général du Dr. Fresson, Médecin Municipal, sur la réorganisation du Service Sanitaire, le Conseil estime qu'il y a lieu tout d'abord de compléter les cadres de ce Service et de préciser leurs attributions, la direction actuelle du Service étant maintenue.

Les différentes améliorations envisagées par le Conseil une fois en voie de réalisation, il y aura lieu d'étudier la création d'une direction, confiée à un Médecin et contrariant toutes questions d'hygiène et de salubrité publiques de la Concession.

**Maladies contagieuses.**—Le Conseil décide la création d'un pavillon d'observation à la nouvelle infirmerie municipale projetée.

Un dépôt mortuaire y sera d'autre part aménagé.

**Cités, villages et agglomérations chinois.**—En vue d'arriver un assainissement plus rapide des villages indigènes, le Comité des Travaux devra se préoccuper, lors de la délivrance des permis de construire, de la question des chemins d'accès avec drainage, soit aux frais des propriétaires, soit aux frais de la Municipalité lorsque la création d'un chemin municipal est reconnue nécessaire.

La présence de gardiens dans les cités sera rigoureusement exigée et les règlements municipaux modifiés en conséquence.

**Terrains vagues.**—Le Conseil décide de modifier comme ci-après le texte de l'Art. VI du Règlement de Voirie :

« Art. IV.—Tous propriétaires de terrains en bordure de voies publiques sont tenus de clore leurs propriétés par une palissade solide dont le modèle et les dimensions sont indiqués par le Service Municipal des Travaux, et d'entretenir cette palissade en bon état constant. Ils doivent également remblayer et drainer leurs lots de façon à ce que les eaux pluviales ou autres n'y puissent croupir.

« Tout propriétaire qui ne se conformerait pas dans un délai de 15 jours à ces prescriptions d'hygiène publique, après en avoir reçu avis du Service de la Voirie, sera passible d'une amende n'excédant pas 50 dollars. Un second avis lui sera alors donné. Faute par lui de se conformer dans un délai de 15 jours à ce second avis, l'amende sera portée au double, et les travaux nécessaires seront effectués par les soins de la Municipalité aux frais du propriétaire.

« Le second avis fera mention de l'exécution éventuelle des travaux par les Services Municipaux. »

**Dépôts et épandage des vidanges.**—Le Conseil prend les décisions suivantes :

Le transport des vidanges reste formellement interdit sur les routes, où seules peuvent circuler, à des heures déterminées, les voitures de l'entrepreneur de l'enlèvement.

Le Service Sanitaire étudiera d'accord avec le Service des Travaux, la création de différents modèles de tinettes avec couvercles destinées à remplacer progressivement les jarres dans les villages chinois.

La pratique de l'épandage constituant un grave danger pour la santé publique, sera progressivement et par étapes supprimée, l'entrepreneur des vidanges devant être chargé d'enlever les matières.

Chaque fois que l'importance d'une nouvelle cité ou groupe de maisons chinoises justifiera la construction de fosses fixes avec grilles de protection, et W. C. intérieurs pour chaque maison, il sera demandé aux propriétaires d'adopter ce mode d'entrepôt des vidanges.

Lors de la délivrance des permis de construire, le Comité des Travaux s'efforcera de faire accepter les fosses fixes par les propriétaires.

L'adoption de fosses septiques sera la règle pour toutes les constructions européennes ou semi-européennes.

Le règlement sur les constructions en voie d'élaboration mentionnera que toute construction doit comporter soit des tinettes des modèles fixés par la Municipalité, soit des fosses fixes, soit des fosses septiques, suivant décision du Conseil.

**Enlèvement des vidanges.**—En ce qui concerne l'enlèvement des vidanges, le Conseil décide d'apporter en principe les améliorations suivantes à ce service :

1.—L'embarcadère du Quai de France sera supprimé et remplacé par un embarcadère à aménager Place de l'Est, à la limite de la Concession Française et de la ville chinoise, le ponton aux ordures de l'Est étant reporté au Quai de France.

L'embarcadère de la crique de Zikawei sera amélioré de façon à réduire les manipulations au minimum.

A proximité, au-delà de la route, un réservoir fermé sera construit et des canalisations à vannes permettront le remplissage des bateaux stationnés dans la crique.

Enfin, le matériel de l'entrepreneur de l'enlèvement des vidanges sera remisé près du lieu d'embarquement, dans un hangar à édifier Route de Zikawei.

2.—Les bateaux servant actuellement au transport des vidanges seront progressivement remplacés par des bateaux pontés, hermétiques et munis d'un dispositif assurant un transvasement rapide des matières.

3.—Pour assurer l'enlèvement du contenu des fosses fixes, une pompe ou plusieurs pompes suivant les besoins, du modèle de celles en usage sur la Concession Internationale, seront mises en service.

L'Administration Municipale prendrait à sa charge l'achat du matériel moderne nécessaire et serait disposée à traiter avec l'entrepreneur qui assure provisoirement ce service, à la condition qu'une redevance suffisante soit acquittée. Un contrat de 3 ans pourrait alors être passé, une fois les nouvelles conditions arrêtées.

Le Conseil charge le Comité des Finances de l'étude de la réalisation des modifications sus-indiquées en tenant compte des disponibilités financières.

*Marchés.*—Le Conseil décide :

a)—la construction d'un marché aux poissons Place de l'Est, et demande au Comité des Travaux et au Comité des Finances d'étudier le projet en vue de la mise en adjudication des travaux ;

b)—la reconstruction du marché de la Place Meugniot devenu insuffisant.

L'Ingénieur Municipal est chargé de préparer un plan d'élargissement des voies entourant ce marché de façon à en dégager les abords.

Les marchés volants de la Rue du Weikwé et de la Route Ratard seront améliorés par un cimentage d'une partie de la chaussée et des trottoirs de façon à permettre un lavage rapide.

*Enlèvement des ordures ménagères.*—Le Conseil demande aux Services des Travaux et de la Police d'exercer une stricte surveillance de l'enlèvement des ordures aux deux points d'embarquement, de manière à empêcher qu'elles ne soient jetées dans la rivière ou dans la crique.

Le Conseil décide d'adopter le texte ci-après de Règlement sur l'enlèvement des ordures ménagères :

« Art. 1.—Les habitants des cités et passages sont tenus de balayer chaque matin la portion du passage s'étendant devant leurs maisons et dépendances. Les produits de ce balayage et les ordures ménagères seront déposés à l'intérieur des cités dans des récipients mobiles, du modèle donné par l'Administration Municipale. Chaque matin, au moment du passage des camions ou tombereaux municipaux, ces récipients seront transportés par les soins des propriétaires des cités sur le trottoir pour être déversés directement dans les véhicules d'enlèvement des ordures stationnant sur la voie publique. Le gardien du passage devra ensuite laver à grande eau les récipients mobiles. Sous aucun prétexte les ordures ménagères ne devront être déposées à même le sol des passages.

« L'accès des cités et passages est formellement interdit au personnel indigène de la Municipalité chargé de l'enlèvement des ordures.

« Art. 2.—Pour tous les autres immeubles, les habitants sont tenus d'avoir dans leurs habitations ou les dépendances, un récipient maniable avec couvercle, destiné à recevoir dans la journée les ordures ménagères de leurs maisons.

« A cet effet, la Municipalité tient à leur disposition des récipients du modèle réglementaire.

« Art. 3.—L'accès des propriétés et routes privées, maisons construites en terrasse etc. est interdit au Personnel Municipal chargé de l'enlèvement des ordures ménagères.

« En conséquence, les récipients contenant les ordures ménagères doivent être sortis sur la voie publique par les soins des habitants, tous les matins, au moment précis du passage des tombereaux.

« Art. 4.—Ces récipients seront vidés dans les tombereaux municipaux par les soins du Personnel Municipal.

« Art. 5.—Il est expressément interdit de déposer des ordures ménagères sur la voie publique, de même que dans les terrains vagues ou les canaux et rivières.

« Art. 6.—Il est expressément interdit de déposer les récipients sur la voie publique avant le passage des tombereaux municipaux chargés de l'enlèvement des ordures ménagères ou de laisser ces récipients sur la voie publique après le passage des dits tombereaux.

« Art. 7.—Le passage des tombereaux d'enlèvement des ordures ménagères sur les voies publiques est réglé de la manière suivante: du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre, de 6 heures à 8 heures du matin; du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars, de 7 heures à 9 heures du matin.

« D'autre part, les résidents sont avisés du passage précis des tombereaux devant leur habitation par les sons de la cloche dont est muni chaque véhicule.

« Art. 8.—Toute infraction au présent Règlement sera punie d'une amende de 1 à 5 dollars, qui pourra être doublée en cas de récidive.

Ce Règlement sera inséré au Bulletin Municipal et il sera rappelé à tous les résidents que de l'observation stricte des prescriptions y contenues dépend la santé publique.

Le Conseil décide d'autre part d'apporter l'addition suivante au Règlement sur les constructions  
Titre II—Art. I in fine:

« Les propriétaires de cités et groupes de maisons chinoises sont tenus d'avoir un nombre suffisant de récipients mobiles de façon à permettre l'enlèvement journalier des ordures ménagères.

« Ces récipients seront du modèle indiqué par le Service des Travaux.

« Les réduits en maçonnerie sont interdits.

« Les propriétaires des cités et groupes de maisons chinoises sont tenus d'autre part d'avoir un ou plusieurs gardiens, suivant l'importance des cités, chargés de veiller à la propreté des passages et aux prescriptions générales d'hygiène et de salubrité publiques. »

*Balayage.*—Afin d'assurer la propreté constante des rues, le Conseil décide l'engagement de 59 cantonniers supplémentaires.

*Inspection dentaire.*—Le Conseil charge le Dr. Jean d'assurer deux fois par an et sans rétribution supplémentaire l'inspection dentaire des enfants fréquentant l'Ecole Municipale Française.

La séance est levée à 8 heures 15.

*Signé:* MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
LO SON EU

## Séance du Conseil du 7 Juin 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le sept Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Service d'Incendie.**—A la demande du Capitaine du "Torrent", le Conseil décide de porter de Tls. 300 à 500 l'allocation annuelle en faveur des Pompiers Volontaires.

**Service des Travaux.**—*Personnel Européen.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide que Mr. Perinet, Sous-Chef du Cadastre, assurera par intérim, aux conditions du Règlement Administratif, les fonctions de Chef du Cadastre, pendant l'absence en congé de Mr. Viborel.

*Personnel Indigène.*—Comme suite à sa décision du 31 Mai, et sur proposition du Secrétaire, le Conseil décide que les soldes des coolies journaliers seront payées en grande monnaie, au change de 246 sous pour un dollar.

En conséquence, les cartes de paiement seront établies comme ci-après :—

Coolies N° 3.....	\$: 0,24
» N° 2.....	» 0,30
» N° 1.....	» 0,36
Maçons & paveurs.....	» 0,47
Tailleurs de pierres.....	» 0,55

**Emprunt municipal 1903.**—Le Conseil fixe au mercredi 16 Juin, le tirage de 139 obligations de l'Emprunt Municipal 1903 dont l'amortissement est prévu pour 1926.

**Cercle.**—Suivant demande en date du 17 Mai 1926, le Conseil autorise l'ouverture d'un Cercle dénommé "Cercle des Anciens Combattants Russes" au N° 403, Avenue Joffre.

Cet établissement est soumis au Règlement sur les Cercles, et les organisateurs devront prendre l'engagement que toute discussion ou manifestation d'ordre politique est interdite, faute de quoi la présente autorisation serait retirée.

**Etablissements publics.**—*Route Doumer N° 50.*—Par lettre du 19 Mai 1926, Mr. Kevorkoff demande la délivrance d'une licence pour ouverture et exploitation d'un Café chantant dans les locaux de l'ancien Columbia Country Club, N° 50, Route Doumer.

Suivant avis du Service de la Police, le Conseil décide d'accorder la licence demandée, aux conditions des règlements Municipaux.

Mr. Kevorkoff devra prendre l'engagement écrit de se conformer aux prescriptions des Règlements Municipaux présents et à venir, et de reconnaître à la Garde Municipale et aux Services Municipaux le droit d'accès dans son établissement à n'importe quel moment du jour et de la nuit, sans avis et sans qu'il soit besoin d'aucune formalité.

En accordant la présente autorisation, le Conseil se réserve en outre le droit de suspendre ou de retirer la licence en cas de réclamations ou de plaintes des résidents voisins.

**Commission Foncière.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :—

## Séance de la Commission Foncière du 28 Mai 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-huit Mai, à quatre heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Foncière se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle des séances du Conseil, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

Etaient présents :—

MM. Ch. BARRIÈRE	}	<i>Membres de la Commission</i>
Vyvyan DENT		
P. LEGENDRE,		<i>Secrétaire du Conseil</i>

**Expropriations.**—*Rue Bourgeat*—*B. C. Lots 5108 & 3818.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et le Crédit Foncier d'Extrême-Orient pour l'expropriation de la portion des B. C. Lots 5108 et 3818, nécessaire à la mise en demi viabilité de la Rue Bourgeat.

L'Administration Municipale offre de régler cette expropriation au taux de l'évaluation foncière, soit à Tls. 8.000 le mow plus 10% pour expropriation forcée, ce qui fait pour 0 m. 6. 4. 6.: Tls. 5.684.80.

Le Crédit Foncier d'Extrême-Orient invoquant une dépréciation notable de la valeur locative des maisons situées sur cette propriété, du fait qu'elles seront privées d'une partie de leur jardin à la suite de l'expropriation, demande une indemnité de Tls. 12 375.

Mr. Dumail, Fondé de pouvoirs du Crédit Foncier d'Extrême-Orient, est introduit dans la salle des séances et le Président lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission les revendications de sa Société.

Mr. Dumail déclare qu'il n'a rien à ajouter aux raisons exposées dans l'échange de correspondance avec l'Administration Municipale et qu'il maintient les demandes d'indemnités formulées.

Le Président remercie Mr. Dumail, qui quitte la salle des délibérations.

Après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré,

Considérant, d'une part, que la parcelle de terrain réclamée par l'Administration Municipale a déjà été en partie aménagée par les soins du propriétaire en chemin pour desservir les maisons situées sur son lot et que de ce fait le propriétaire supporte actuellement des frais d'entretien qui seront supprimés par l'expropriation,

Considérant, d'autre part, que le passage d'une voie publique, telle que la Rue Bourgeat en frontage des B. C. lots ci-dessus, ne nuira nullement à l'aspect des immeubles en question,

Attendu, néanmoins, que l'expropriation enlèvera aux locataires actuels la jouissance d'une partie du jardinet situé devant les maisons et que ceux de ces locataires possesseurs de bail pourraient être admis à réclamer à leur propriétaire une diminution du prix de leurs loyers qui varient entre Tls. 50 et Tls. 60 par mois,

La Commission,

Vu l'Art. V du Règlement d'expropriation,

Décide:

1°)—*a*)—que l'expropriation d'une superficie de 0 m. 6. 4. 6. provenant des B. C. Lots 5108 & 3818, nécessaire à l'ouverture de la Rue Bourgeat sur la moitié de sa largeur, devra se régler au taux de Tls. 8.000 par mow, augmenté de 10% pour expropriation forcée, soit pour la somme totale de Tls. 5.684,80;

*b*)—que l'Administration Municipale devra entreprendre, à ses frais, le déplacement des clôtures aux limites des parcelles expropriées;

2°)—que l'Administration Municipale devra verser au propriétaire des B. C. Lots sus-visés une indemnité globale de Tls. 1.920, équivalente pour une période de 4 ans à une diminution de loyer de Tls. 5 par maison et par mois.

*Avenue Joffre*—*F. C. Lots 280, 457 & 559.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et Mr. R. M. Joseph pour l'expropriation de la portion des F. C. Lots 280, 457, & 559, nécessaire à l'élargissement à 70' de l'Avenue Joffre.

L'Administration Municipale offre de régler cette expropriation au taux de l'évaluation foncière, Tls. 5.000 par mow, augmenté de 10% pour expropriation forcée, soit pour une superficie de 0 m. 2. 1. 7., Tls. 1.193,50 et d'entreprendre, à ses frais, le déplacement des clôtures au nouvel alignement.

Mr. R. M. Joseph demande:

1°)—que l'expropriation soit réglée au prix de Tls. 10.000 par mow qui est, prétend-il, la valeur marchande du terrain exproprié;

2°)—qu'il lui soit versé une indemnité de Tls. 500 représentant un mois de loyer pour les quatre maisons situées sur les lots ci-dessus, en raison des inconvénients que subiront ses locataires pendant les travaux consécutifs à l'élargissement de l'Avenue Joffre (déplacement des clôtures).

Mr. Loonis, Secrétaire de la China Realty Co., représentant Mr. R. M. Joseph, est introduit dans la salle des délibérations et le Président lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission les revendications de son mandant.

Mr. Loonis confirme les demandes de Mr. R. M. Joseph et déclare que deux des résidences auront au Sud leur jardinet en partie supprimé à la suite de l'expropriation, il en résultera donc une diminution de la valeur locative de cette partie de la propriété de son client, diminution dont voudra bien tenir compte la Commission.

Son exposé terminé, Mr. Loonis quitte la salle des délibérations.

Après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré,

Considérant que dans toute expropriation, s'il s'agit généralement d'un achat en espèce à un taux inférieur à la valeur marchande, la perte que pourrait subir de ce fait un propriétaire est fréquemment compensée par des avantages résultant pour sa propriété de l'expropriation,

Considérant que dans le cas présent, le prix de Tls 10.000, indiqué par Mr. R. M. Joseph, démontre amplement la plus value qu'ont apporté aux propriétés de l'Avenue Joffre, les importants travaux de voirie entrepris par l'Administration Municipale, et que l'élargissement à 70', qui a contribué à faire de cette artère une des plus belles voies de la Concession,

Attendu, toutefois, qu'il s'agit d'un terrain bâti, et que l'expropriation enlèvera aux locataires des maisons situées sur le F. C. Lot 280, une partie du jardinet dont ils ont actuellement la jouissance,

Considérant que ceux de ces locataires possesseurs d'un bail pourraient être admis à réclamer à leur propriétaire une diminution du prix de leur loyer,

Vu, par ailleurs, que l'expropriation n'entraîne aucune diminution de la valeur locative des 2 autres maisons de Mr. Joseph, sises sur le F. C. Lot 559, dont l'expropriation n'enlève approximativement qu'un dixième des jardins,

La Commission,

Vu l'Art. V du Règlement d'expropriation,

Décide :

1°)—a)—que l'expropriation d'une superficie de 0. m. 2. 1. 7. provenant des F. C. Lots 280, 457 & 559, nécessaire à l'élargissement à 70' de l'Avenue Joffre, devra se régler au taux de Tls : 5.000 par mow, augmenté de 10 % pour expropriation forcée, soit pour la somme totale de Tls : 1.193,50;

b)—que l'Administration Municipale devra entreprendre, à ses frais, le déplacement des clôtures au nouvel alignement de l'Avenue Joffre ;

2°)—que l'Administration Municipale devra verser à Mr. R. M. Joseph une indemnité globale de Tls : 540, équivalente pour une période de 3 ans à une diminution de loyer de Tls : 15 par mois pour les 2 résidences situées sur le F. C. Lot 280.

*Avenue Joffre, F. C. Lot 1553.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et "l'International Savings Society" pour l'expropriation d'une parcelle du F. C. Lot 1553, nécessaire à l'élargissement à 70' de l'Avenue Joffre.

L'Administration Municipale offre :

1°)—de régler cette expropriation au taux de l'évaluation foncière, Tls : 8.500 par mow, augmenté de 10 % pour expropriation forcée, soit pour une superficie de 0. m. 2. 0. 8., Tls : 1.944,80 ;

2°)—d'entreprendre, à ses frais, le déplacement du mur de clôture que nécessite la mise à l'alignement de cette propriété.

"L'International Savings Society" décline ces offres, attendu que le taux d'expropriation est inférieur à la valeur marchande du terrain et que la mise à l'alignement du lot en question rendra difficile la location des maisons y situées en raison de leur proximité de la voie publique.

Mr. J. Chollot, représentant de "l'International Savings Society", est introduit dans la salle des séances, et le Président lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission les revendications de sa Société.

Mr. J. Chollot déclare que l'évaluation forcée, Tls: 8.500 par mow, est trop basse, attendu que la valeur marchande des terrains à cet endroit est au moins de Tls: 15 000 par mow. Par ailleurs, les jardinets situés devant les maisons construites sur ce lot vont être en partie supprimés par l'expropriation, ce qui entraînera une diminution de la valeur locative de cette propriété qui se montera à Tls: 50 par mois pour la totalité des immeubles. Cette diminution sera surtout sensible pour la maison située à l'angle de l'Avenue Joffre et de la Rue Chapsal dont le jardin sera presque entièrement incorporé dans la voie publique par suite de l'établissement du pan coupé.

Son exposé terminé, Mr. J. Chollot quitte la salle des délibérations.

Après avoir pris connaissance des documents présentés, et après en avoir délibéré,

Considérant que dans toute expropriation, s'il s'agit généralement d'un achat en espèce à un taux inférieur à la valeur marchande, la perte que pourrait subir de ce fait un propriétaire est fréquemment compensé par des avantages résultant pour sa propriété de l'expropriation,

Considérant que dans le cas présent, le prix de Tls: 13 000, indiqué par Mr. J. Chollot, démontre amplement la plus value qu'ont apporté aux propriétés de l'Avenue Joffre les importants travaux de voirie entrepris par l'Administration Municipale, tel que l'élargissement à 70', qui a contribué à faire de cette artère une des plus belles voies de la Concession,

Attendu, toutefois, que les locataires possesseurs d'un bail pourraient être admis à réclamer à leur propriétaire une diminution du prix de leur loyer à la suite de la suppression d'une partie du jardinet,

La Commission,

Vu l'Art. V. du Règlement d'expropriation,

Décide:

1<sup>o</sup>)—a)—que l'expropriation d'une superficie de 0. m. 2. 0. 8. provenant du F. C. Lot 1553, nécessaire à l'élargissement à 70' de l'Avenue Joffre, devra se régler au taux de Tls: 8.500 par mow, augmenté de 10 % pour expropriation forcée, soit pour la somme totale Tls: 4.944,80;

b)—que l'Administration Municipale devra entreprendre, à ses frais, le déplacement du mur de clôture au nouvel alignement de l'Avenue Joffre;

2<sup>o</sup>)—que l'Administration Municipale devra verser à "l'International Savings Society" une indemnité globale de Tls: 1.080, équivalente pour une période de 3 ans à une diminution de loyer de Tls: 30 par mois pour les maisons situées sur le F. C. Lot 1553.

*Avenue Joffre, F. C. Lot 223.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale, d'une part, et M<sup>e</sup> Brault, d'autre part, représentant de Mr. Gaillard, propriétaire du F. C. Lot 223, pour l'expropriation de la parcelle du dit lot nécessaire à l'élargissement à 70' de l'Avenue Joffre et à l'établissement d'un pan coupé à l'angle de cette Avenue et de la Route Cardinal Mercier.

Les offres ci-après avaient été envoyées à Mr. Gaillard par lettre dont ci-dessous copie:

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 5 Mars 1926.

« Bureau du Secrétaire

« N<sup>o</sup> 1091/T.

« Monsieur Michel Brault,

« c/o Etude J. Barraud,

« E. V.

« Monsieur,

« *Avenue Joffre—F. C. LOT 223.*

« Comme suite à votre lettre du 17 Février dernier, et l'entrevue que vous avez eue avec le Comité des Travaux au cours de sa séance du 24 du même mois, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus un nouveau plan de récolement N<sup>o</sup>. 613, annulant les précédents, au sujet de l'expropriation de la partie de la propriété de Mr. Gaillard (F. C. Lot 223) nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Joffre et à l'établissement d'un pan coupé à l'angle Nord-Est de la Route Cardinal Mercier.

« Le Conseil est disposé à l'échange que vous avez demandé et qui améliorera considérablement le  
« F. C. Lot 223 en lui procurant un frontage supplémentaire de 45 mètres sur la Route Cardinal  
« Mercier. Mr. Gaillard voudra donc bien prendre en considération la plus value qui s'ensuit pour toute  
« sa propriété.

« La parcelle de terrain municipal étant cédée en échange d'une superficie équivalente de terrain  
« exproprié, la différence de superficie au bénéfice de Mr. Gaillard serait réglée au taux de l'évaluation  
« foncière, augmentée de 10%, soit pour 0 m. 0. 8. 5. = Taëls 607,75 (Six Cent Sept Taëls & Soixante-  
« Quinze Cents).

« En outre, le Conseil verserait l'indemnité de Taëls 750,- (Sept Cent Cinquante Taëls), montant de  
« la dépense nécessaire aux travaux de modification à apporter, par suite de l'expropriation, aux  
« constructions situées sur le F. C. Lot 223.

« Par ailleurs, le Conseil vous prie de bien vouloir remarquer, d'une part, que les pourparlers au  
« sujet de cette expropriation datent de 1922 et que, d'autre part, l'établissement du pan coupé présente  
« maintenant un caractère d'urgence en raison de l'intensité toujours croissante du trafic à cet endroit.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Secrétaire du Conseil,

« Signé: P. LEGENDRE. »

Mr. Gaillard avait répondu par la lettre suivante:—

« J. GAILLARD

Nice, le 7 Avril 1926.

« Maître J. BARRAUD,

« Cher Maître,

« Je vous confirme mon télégramme d'hier "*Julbar Shanghai Wagring Gaillard*" que veuillez traduire  
« par *Wait till you receive my instructions Gaillard*, et vous accuse réception de votre très estimée du 9  
« Mars qui contenait, 1.—Copie d'une lettre du Conseil d'Administration Municipale Français de Shanghai  
« du 5 Mars écoulé; 2.—Un exemplaire du plan de récolement N°. 613 annulant les précédents.

« A la rigueur, j'accepterais l'échange que m'indique le plan d'élargissement de l'Avenue Joffre;  
« mais je fais deux objections.

« La première c'est que je sois indemnisé du préjudice qui m'est causé, et pour lequel je demande  
« Tls. 3.000.

« La deuxième c'est que si on touche *aux angles des maisons* comme l'indique le plan de récolement  
« N° 613, je demande une indemnité supplémentaire de Tls. 3.000. 3° qu'on remette en état convenable  
« les immeubles ainsi démolis aux angles et qu'on me garantisse en outre de toutes réclamations de la  
« part de mes locataires.

« Je demande également à ce que la Municipalité frappe d'alignement toutes les maisons construites  
« sur le même côté que les miennes et où il y a beaucoup plus d'encombrement qu'où sont mes im-  
« meubles puisqu'elles sont plus près du centre de la ville.

« Dans l'espoir de recevoir, etc....

« Signé: J. GAILLARD »

La Commission prend ensuite connaissance de la lettre ci-après:—

« ETUDE JULIEN BARRAUD

Changhai, le 27 Mai 1926.

« Messieurs les Président et Membres  
« de la Commission Foncière de Changhai, c/o Monsieur le Secrétaire  
« du Conseil d'Administration Municipale.

« Messieurs,

Re: Mr. J. GAILLARD

« Avant de me présenter devant vous demain soir, pour discuter des conditions auxquelles  
« Monsieur Gaillard consentirait à céder une partie de sa propriété, Avenue Joffre, au coin de la Rue du  
« Cardinal Mercier, au Conseil d'Administration Municipale, je tiens à ce que ma position soit bien  
« nettement déterminée.

« Le mandat que j'ai reçu de mon client est strictement limitatif et je n'ai pouvoir d'accepter pour  
« lui que des propositions dont il m'a déterminé par avance le montant. Il n'est donc pas question pour  
« moi d'accepter pour Monsieur Gaillard l'arbitrage sans appel de votre Commission, mais seulement  
« de vous exposer le point de vue de Monsieur Gaillard et les raisons qui peuvent être données à l'appui  
« de sa thèse.

« Toute décision que vous pourrez prendre en opposition avec ce point de vue ne pourra constituer  
« qu'un avis dont notre adversaire se servira comme il le jugera bon, mais qui n'aura aucun caractère  
« conventionnel de ma part. Monsieur Gaillard entend, en effet, se réserver très expressément toutes  
« les protections accordées par la loi française aux propriétaires fonciers au cas où ses offres de vente  
« très précises ne seraient pas acceptées.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé: Michel BRAULT. »

M<sup>e</sup> Brault est introduit dans la salle des délibérations et le Président lui demande de bien vouloir faire connaître les revendications de son mandat.

M<sup>e</sup> Brault, après un exposé du point de vue de Mr. Gaillard et des raisons qui peuvent être données à l'appui de sa thèse, confirme les réserves contenues dans la lettre qu'il a adressée à la Commission Foncière le 27 Mai.

Son exposé terminé, M<sup>e</sup> Brault quitte la salle des délibérations.

Après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré,

Considérant, d'une part, qu'il n'y a pas nécessité immédiate à démolir la partie des immeubles qui empiète légèrement sur le nouvel alignement de l'Avenue Joffre et qui n'intéresse que les trottoirs,

Considérant, d'autre part, que la seule expropriation des jardinets apportera une amélioration suffisante des conditions du trafic à cet endroit et annulera la deuxième demande d'indemnité formulée par Mr. Gaillard,

Considérant, en outre, que les importants travaux de voirie entrepris par l'Administration Municipale et rendus nécessaires par le développement de la Concession, ne sont pas sans apporter de réels avantages aux propriétés foncières et immobilières, avantages qui se traduisent pour ces propriétés par une plus value appréciable, laquelle compense largement le préjudice causé par l'expropriation; que cette plus value existe en ce qui concerne spécialement la propriété de Mr. Gaillard qui se trouvera en frontage d'une des plus belles et des plus larges voies de la Concession, une fois les travaux d'élargissement achevés,

Attendu, par ailleurs, que les jardinets en question sont, dans leurs dimensions actuelles, trop réduits pour arrêter les bruits et les poussières de la rue, qu'ils ne peuvent se prêter à aucun jeu ou sport, et que de leur suppression, il ne pourra donc s'ensuivre une diminution importante de la valeur locative des immeubles de Mr. Gaillard,

Attendu, néanmoins, que l'expropriation enlèvera aux locataires actuels la jouissance de ces jardinets et que ceux-ci pourraient être admis à réclamer à leur propriétaire une légère diminution du prix de leur loyer ou une modification du style de la façade, tel que fermeture des vérandas,

La Commission,

Vu l'Art. V du Règlement d'expropriation,

Décide:

1<sup>o</sup>)—que l'expropriation de la partie du F. C. Lot 223, nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Joffre, non compris l'emprise des immeubles, devra se régler au taux de l'évaluation foncière, Tls. 6.500 par mow, augmenté de 10% pour expropriation forcée, l'Administration Municipale retirant ses propositions d'échange;

2<sup>o</sup>)—que l'Administration Municipale devra entreprendre, à ses frais, la démolition de la clôture actuelle des jardins, les matériaux récupérés restant propriété de Mr. Gaillard;

3°)—que l'Administration Municipale devra verser à Mr. Gaillard les indemnités supplémentaires suivantes:

- a)—Tls. 750 pour les modifications qui seraient à apporter aux immeubles après expropriation;
- b)—Tls. 1.080 équivalant pour une période de trois ans à une diminution mensuelle de loyer de Tls. 30 pour l'ensemble des immeubles en question.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé A. CHAPEAUX  
Ch. BARRIÈRE  
Vyvyan DENT

**Adjudications.**—a)—*Porte et clôture au Parc de Koukaza.*—Lecture est donnée de la lettre suivante:

TRADUCTION

Changhai, le 31 Mai 1926.

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française  
E. V.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N° 2980/D de ce jour, par laquelle vous avez bien voulu m'informer que le Conseil m'a déclaré adjudicataire pour les travaux ci-dessus.

Ayant compris que la clôture à construire serait en bois au lieu de maçonnerie, j'ai commis une grosse erreur lors de l'établissement de mon devis.

Répondant à un appel du Service de l'Architecture, je lui ai fait part de cette erreur, et en conséquence je prie le Conseil de bien vouloir annuler ma soumission.

Avec toutes mes excuses, veuillez agréer, etc...

L'Entrepreneur,  
Signé: WONG YUEN KEE.

Le Conseil décide de confisquer le cautionnement provisoire versé par le Sieur Wong Yuen Kee et prononce son exclusion de toute adjudication municipale pour une période de 3 mois.

Le Conseil désigne comme adjudicataire le Sieur Sin Nee Kee pour les travaux de construction d'une porte et d'une clôture au Parc de Koukaza, au prix global de Tls. 2.282,30.

Dans le cas où le Sieur Sin Nee Kee se récuserait, les mêmes sanctions seraient prises à son égard.

Il serait alors fait appel aux soumissionnaires Tunche & Charmson, et les travaux leur seraient confiés au prix de Tls. 2.920.

Si ces derniers se refusaient à leur tour, la même décision leur serait appliquée et il serait fait appel aux soumissionnaires suivants dans les mêmes conditions.

Les travaux devant être commencés sans plus de retard, le Secrétaire est chargé de convoquer d'urgence les intéressés et de mettre à exécution les prescriptions ci-dessus sans qu'il soit besoin de porter de nouveau l'affaire devant le Conseil.

b)—*Foyer du Marin et du Soldat.*—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal d'ouverture des soumissions pour la construction du Foyer du Marin et du Soldat.

Après discussion, le Conseil décide d'annuler l'adjudication et de passer un marché de gré à gré pour les travaux en question.

**C. F. T. E. E.**—*Eaux.*—Le Conseil renvoie au Comité des Travaux pour étude une proposition de la Compagnie relative aux accords concernant les déplacements de canalisations.

*Tramways.*—Le Secrétaire fait connaître au Conseil qu'il a eu une entrevue avec le Directeur de la Compagnie en présence de l'Ingénieur Municipal pour étudier la question de réparation des voies de tramways.

A ce sujet, lecture est donnée de la lettre suivante:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 7 Juin 1926.

No. M-1064/Mn

Monsieur le Secrétaire

Monsieur le Secrétaire,

En raison de l'achèvement prochain de nos travaux de réfection de voies de tramways dans l'Avenue Joffre, et en confirmation de notre entrevue du 4 etc., nous avons l'honneur de vous informer que nous entreprendrons dans le courant de la semaine prochaine (sous réserve des circonstances atmosphériques) la remise en état des voies de la Rue du Consulat, entre la Place Meugniot et la Rue Montauban. Cette remise en état comportera, partout où il sera nécessaire, un relevage général de la voie, et dans les autres sections, la réfection des flaches longeant les rails.

Ces travaux seront commencés par la voie Sud, au départ de la Place Meugniot, et seront continués par la voie Nord, en sens inverse. Afin de les pousser aussi activement que possible, nous organiserons nos équipes pour pouvoir travailler de jour et de nuit sans interruption et nous vous demandons de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour que la circulation de tous véhicules autres que les tramways (voitures, rickshaws, etc.) soit interdite dans le sens de marche correspondant au côté de la chaussée sur lequel nous travaillerons: notre Service de la Voie pourra d'ailleurs s'entendre avec le Service du Trafic pour fixer chaque jour les sections sur lesquelles la circulation sera ainsi réglementée.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: MONSERAN.

Le Conseil approuve ces suggestions, la Compagnie devant au préalable se mettre d'accord avec le Chef de la Garde pour la réglementation de la circulation sur la Rue du Consulat, et avec l'Ingénieur Municipal pour l'organisation des chantiers.

Le Conseil autorise le prêt d'un rouleau compresseur et de projecteurs pendant les travaux de nuit.

Le goudronnage de la Rue du Consulat sera entrepris au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de remise en état des voies de tramways.

**Pesage des légumes et de la paille.**—Le Président met le Conseil au courant des résultats de l'enquête faite par la Police sur le fonctionnement de l'entreprise de pesage des légumes et de la paille concédée au Sieur Wong Yong Kee.

Il résulte qu'il y a eu de la part de ce dernier fausse interprétation des conditions de l'entreprise qui lui est confiée, car ses attributions se limitent au pesage des denrées, paille et légumes, que les commerçants veulent bien lui demander d'assurer.

L'entrepreneur ne peut en aucun cas prétendre obliger les commerçants à utiliser ses services.

Le Président estime qu'il y a lieu de rappeler au Sieur Wong Yong Kee la nature de l'entreprise qui lui est confiée, à savoir qu'il est chargé d'assurer le pesage sans qu'il puisse mettre les commerçants dans l'obligation de faire peser leurs denrées.

Des pancartes à ce sujet seront apposées aux lieux principaux de pesage, notamment le long de la crique de Zikawei.

Le Conseil remercie son Président de l'enquête qu'il a bien voulu faire, et approuve les propositions ci-dessus.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 21 Juin 1926

---

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt et un Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Secrétariat.**—Le Conseil enregistre avec regret la démission de Mr. Audigier, Chef Percepteur, dans l'obligation de quitter Changhai pour raison de santé.

En vue de reconnaître les bons services de Mr. Audigier, le Conseil décide de lui attribuer la médaille d'argent de la Municipalité.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires Nos. 37 & 44 des 7 & 15 Juin 1926 en vertu desquelles :

Les Sieurs Barbier Emile et Dedun Emile sont incorporés comme Gardes à titre provisoire à compter du 23 Avril 1926,

Les Gardes Mouren Charles et Riegert Marcel sont titularisés dans leurs fonctions, le premier à compter du 4 Juin 1926 et le second à compter du 12 Juin 1926,

Et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel tonkinois et chinois.

**Ecole Municipale Française.**—Sur proposition du Directeur, le Conseil décide de fixer la sortie de l'Ecole Municipale Française au 25 Juin et la rentrée au 20 Septembre.

La distribution des prix aura lieu le Mercredi 23 Juin pour les classes enfantines et celle des autres classes le Jeudi 24 Juin.

**Indemnités de langue.**—La date des examens pour l'obtention de la prime de langue anglaise est fixée pour les épreuves écrites aux 28 et 29 Juin à 5 h. 30, à l'Ecole Municipale Française.

Mr. Dyer veut bien se charger comme les années précédentes de présider la Commission d'examens. La date des épreuves orales sera fixée ultérieurement.

**Service Sanitaire.**—Le Conseil, décide l'engagement de Mr. Tsai à titre d'aide-vétérinaire au Service Sanitaire, sous le contrôle direct du Chef de ce Service.

Ses attributions seront les suivantes :

inspection des viandes mises en vente dans les boucheries ou charcuteries de la Concession ;

inspection des laiteries installées sur la Concession, visite des parcs à bestiaux.

Mr. Tsai devra remettre au Chef du Service Sanitaire un rapport mensuel qui sera transmis au Conseil.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Le Conseil enregistre le procès-verbal ci-après :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

---

L'an mil neuf cent vingt six et le seize Juin, à trois heures de l'après-midi,

Par devant nous, J. VALLANTIN, Chancelier du Consulat Général de France, à Changhai, et en présence de Messieurs L. BASSET, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, P. LEGENDRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et LEFEBVRE-DIBON, Délégué de la Banque de l'Indo-Chine.

Conformément à l'Article 1<sup>o</sup> de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par Mr. Paul Brunat, d'une part, et 1<sup>o</sup> de la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le Siège Social est à Paris, 96, Boulevard

Hausmann et 2° la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société Anonyme dont le Siège Social est à Lyon—Rue de l'Hôtel de Ville N° 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit:—

« ...L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au Tableau d'Amortissement annexé aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier Mil neuf cent neuf, et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans le courant du mois de Juin de chaque année et pour la première fois en Juin Mil neuf cent neuf, par les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence.... »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT TRENTE NEUF obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes:—

Nos: 23—28—35—45—46—60—66—71—82—91—124—149—192—219—292—309—365—406—441—442—474—490—491—595—618—646—659—684—685—749—789—857—937—946—960—984—987—1012—1014—1064—1092—1098—1126—1254—1259—1330—1366—1443—1489—1529—1546—1569—1590—1677—1722—1729—1748—1760—1781—1803—1835—1909—1915—1956—2000—2006—2017—2051—2071—2097—2155—2181—2188—2195—2196—2222—2238—2239—2248—2294—2314—2373—2378—2413—2427—2467—2507—2585—2659—2689—2720—2749—2766—2788—2795—2888—2903—2921—3049—3082—3093—3126—3190—3196—3236—3238—3251—3256—3261—3304—3305—3313—3322—3325—3326—3349—3408—3454—3503—3530—3609—3625—3626—3664—3672—3694—3718—3744—3827—3844—3874—3918—3939—3949—3952—3954—3965—3974—3998—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs L. BASSET, P. LEGENDRE, LEFEBVRE-DIBON et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé: L. BASSET—P. LEGENDRE—LEFEBVRE-DIBON—J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme:

Changhai, le 16 Juin 1926.

Le Chancelier

Signé: J. VALLANTIN

**Navigation aérienne.**—Le Président demande au Conseil s'il a quelques suggestions à faire au sujet du texte de l'Ordonnance Consulaire ci-dessous que le Consul Général se propose de mettre incessamment en vigueur pour réglementer le survol des avions sur la Concession Française:

« Art. 1.—Aucun aéronef ne pourra survoler le territoire de la Concession Française sinon à une altitude suffisante lui permettant d'atterrir en dehors de l'agglomération urbaine dans le cas où ses moyens de propulsion viendraient à lui faire défaut.

« Art. 2.—Cette altitude est fixée 1.000 mètres pour les avions polymoteurs et 2.000 mètres pour les appareils monomoteurs.

« Art. 3.—Tout jet de prospectus, tout exercice d'acrobatie au cours du survol de la Concession Française sont formellement interdits.

Aucune suggestion n'est faite à ce sujet.

**Institut Franco-Chinois.**—Le Conseil enregistre une lettre du Directeur de cet Etablissement lui adressant ses remerciements pour la main-d'œuvre accordée à titre bénévole à l'occasion de divers travaux d'installations sanitaires.

**Pédicabs.**—Suivant avis favorable du Service de la Police, le Conseil autorise la "An Lee Pedicabs Co" à mettre cent nouveaux pédicabs en circulation sur la Concession Française.

Le nombre de licences de pédicabs publics au nom de cette Compagnie se trouvera donc porté de 100 à 200.



**Route Cardinal Mercier.**—A la demande de Mr. Basset, le Conseil décide de faire installer un signal lumineux au débouché de la Route Cardinal Mercier sur l'Avenue Foch.

L'Ingénieur Municipal et le Chef de la Garde sont chargés de faire les arrangements nécessaires à ce sujet.

**Règlements Municipaux.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande que le règlement sur la circulation des véhicules automobiles soit modifié de façon à rendre obligatoire l'arrêt des autos lorsqu'un tramway est en station pour la montée ou la descente des voyageurs.

Le Conseil est d'accord avec M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies à ce sujet, et le Président veut bien entretenir le S. M. C. pour l'adoption d'un règlement similaire sur les deux Concessions.

**Comité des Travaux.**—I.—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Travaux du 9 Juin 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 9 Juin 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Chemins municipaux.**—a)—Le Comité donne son approbation au plan présenté par l'Ingénieur Municipal pour le redressement et l'élargissement à 4 mètres de deux chemins publics allant de la Route Vallon à la Route Lafayette dans le quadrilatère compris entre ces dernières voies, l'Avenue du Roi Albert et la Route Tenant de la Tour.

b)—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de préparer un plan pour l'élargissement à 4 mètres du chemin public allant de la Route Dollfus au village chinois situé dans le quadrilatère compris entre cette dernière voie, l'Avenue Dubail la Rue Marcel Tillot et la Route Voyron.

**Routes nouvelles.**—a)—*Rue du Lieutenant Pétiot prolongée.*—Le Comité propose la suppression du tracé projeté de la Rue du Lieutenant Pétiot, prolongée de l'Avenue Joffre à la Route Vallon.

Le projet de transfert de la Municipalité dans l'ancien bâtiment du Cercle Sportif Français étant abandonné, le Comité estime que le prolongement en question ne présente aucune utilité.

b)—*Route Kahn.*—1<sup>o</sup>—L'expropriation nécessaire au débouché de la Route Kahn sur la Route Hervé de Siéyès, à travers le Lot Cad. 9579, n'a pu être à ce jour réalisée en raison des difficultés soulevées par le propriétaire du dit lot, représenté par M<sup>e</sup> Barraud.

Mr. Bensa dont la propriété se trouve située au Sud du lot en question, en frontage de la Route Kahn, demande, par lettre en date du 31 Mai 1926, que l'Administration Municipale achève le percement de cette voie publique jusqu'à la Route Hervé de Siéyès pour donner un accès normal à sa résidence.

Après discussion, le Comité estime qu'il y a lieu de confirmer à M<sup>e</sup> Barraud les offres qui lui ont été adressées par l'Administration Municipale pour l'expropriation de la portion du Lot Cad. 9579 nécessaire à l'ouverture de la Route Kahn.

Au cas où ces offres seraient refusées par les intéressés, le Comité propose de soumettre le cas à la Commission Foncière.

2<sup>o</sup>)—Le Comité prend connaissance d'une pétition de la famille Ming au sujet du passage de la nouvelle Route Kahn, à travers les tombeaux de leur famille situés sur le Lot Cad. 9248.

Après étude du plan présenté, le Comité propose d'infléchir légèrement vers l'Est le tracé prévu de cette voie nouvelle à son débouché sur la route Lafayette, en vue d'éviter la propriété des pétitionnaires.

*Route Edan.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. Hou Wen Ping signalant que sa propriété, Lot Cad. 13744, est presque en entier incorporée dans le tracé de la nouvelle route Edan. Il demande donc au Conseil de déplacer la route vers l'Est et donne diverses raisons à l'appui de sa thèse.

Après étude des plans présentés et considérant qu'un déplacement de la voie en question entraînerait des frais supplémentaires d'expropriation, le Comité ne croit pas devoir recommander au Conseil une modification au tracé primitivement adopté pour cette voie publique.

**Etablissements publics.**—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après:—

« N° R. P. 12

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 21 Mai 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 21 Mai à 14 h. pour visiter deux garages, « Route Conty.

« *Garage 75 Route Conty.*—auprès duquel un incendie a eu lieu ces jours derniers endommageant « légèrement sa construction.

« *Garage, "Bills Motors", 25 Route Conty.*—Ces 2 constructions ont été autorisées par des permis « réguliers, la 1ère en 1918 alors que la Route Conty n'était pas mise en viabilité; la 2ème en 1924 dès « l'ouverture de la route. Ces constructions étaient faites pour remiser des châssis et voitures neuves. « Aujourd'hui ce sont des garages complets, avec réparation, etc... Ces constructions sont entièrement « en bois montées en partie avec des planches de caisses, le sol même est recouvert d'un plancher (en « assez mauvais état) constitué avec ces mêmes planches.

« Le 1er garage, 75 Route Conty, se trouve situé à proximité d'une cité chinoise et séparé « seulement par un espace de 50 à 70 cm. environ. Des renseignements pris auprès de l'agent du « "Bills Motors", il ressort que les 2 garages ont la même administration et que ces établissements « doivent être transférés en fin d'année. Il y aurait lieu d'obtenir par écrit confirmation de ce « déplacement. Si les délais demandés devaient dépasser la fin d'année, il y aurait lieu alors d'imposer « une reconstruction en matériaux incombustibles en fixant un délai d'un an pour l'achèvement de ces « modifications exécutées d'après un nouveau plan présenté.

« Les visites sont terminées à 3 h.

« L'Ingénieur Adjoint,

« *Signé: Ch. REMUZAT.* »

**Parcs & Jardins.**—Après avoir entendu les explications de l'Architecte Municipal et du Chef du Service des Parcs, le Comité donne son approbation aux plans présentés pour la construction d'un abri avec toit de chaume dans le Square Paul Brunat et le Jardin de l'Avenue Pétain, ainsi que pour la construction dans ce dernier lieu de deux petits bâtiments, l'un pour servir de logement au gardien chinois, l'autre pour être aménagé en cabinet d'aisance public.

Le Comité, qui a visité le Jardin de l'Avenue Pétain et donné son approbation aux dispositions prises à ce jour pour son aménagement, recommande au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires.

**Abattoirs Municipaux.**—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de procéder à la réception définitive du Hangar édifié aux Abattoirs Municipaux, afin de pouvoir régler l'entrepreneur.

**Signaux lumineux.**—Le Comité suggère que le Service du Trafic instruisse quelques agents en vue des essais du signal lumineux installé au carrefour Avenue Joffre—Route des Sœurs.

Le public serait avisé par voie d'annonce dans la presse locale de la date des essais.

**Borne—fontaine.**—Le Comité propose qu'une borne—fontaine soit installée Avenue Pétain, au droit des maisons construites par la Mission du Kiangnan.

**Permis de construire.**—a).—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—Avenue Dubail, Lot Cad. 4031.—24 maisons chinoises à étage;

2°)—Route Conty, Lot Cad. 3111.—6 maisons chinoises à étage. Exiger des façades montées en briques;

3°)—Rue Brenier de Montmorand, Lot Cad. 3039.—25 maisons chinoises à étage. Exiger des façades montées en briques;

4°)—Route Père Robert, U. S. C. Lot 2873.—10 magasins et 16 maisons à étage. Exiger 2 murs "pare feu" supplémentaires pour les magasins;

5°)—*Route Lafayette, Lot Cad. 9344.*—6 maisons chinoises à étage;

6°)—*Boulevard des 2 Républiques, Lot Cad. 70.*—4 maisons chinoises à étage;

7°)—*Rue Galle, B. C. Lot 7047.*—2 maisons à 2 étages;

8°)—*Rue Capitaine Rabier, B. C. Lot 7976 & F. C. Lot 661.*—36 maisons chinoises à étage;

Toutes les constructions ci-dessus devront être munies, suivant le type de maison et leur situation, soit de fosses septiques, soit de fosses avec grille, soit de tinettes d'un modèle déterminé.

Les fosses fixes ne seront utilisées qu'après avis du Service Sanitaire, les pompes spéciales pour la vidange n'étant pas encore achetées par l'Administration Municipale.

b).—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Route de Zikawei intérieur, Lot Cad. 8071B.*—1 résidence chinoise sans étage. Construction inesthétique et insalubre;

2°)—*Route Lafayette, Lot Cad. 2032.*—1 château d'eau Exiger que des plans soient établis par personne qualifiée;

3°)—*Rue Amiral Bayle, B. C. Lot 10208.*—Dortoirs. Transmettre les plans au Service Sanitaire pour avis;

4°)—*Route Dollfus, Lot Cad. 4025A.*—1 maison semi-européenne. Propriété frappée d'alignement pour chemin municipal;

5°)—*Route de Grouchy, No 119.*—1 godown. Construction inesthétique dans un quartier réservé aux résidences.

Par ailleurs, le Comité propose d'exiger la fermeture de l'atelier situé au N° 119, de la Route de Grouchy, qui est l'objet de plusieurs réclamations des résidents du voisinage.

La séance est levée à 8 heures 15.

Signé : A. CHAPEAUX.

L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

F. SCHWYZER

*Chemins municipaux.*—Le Conseil approuve le tracé pour le redressement et l'élargissement à 4 m. de deux chemins publics allant de la Route Vallon à la Route Lafayette dans le quadrilatère compris entre ces voies, l'Avenue du Roi Albert et la Route Tenant de la Tour.

*Rue du Lieutenant Pétiot.*—Le Conseil décide la suppression du tracé projeté de la Rue du Lieutenant Pétiot prolongée de l'Avenue Joffre à la Route Vallon.

*Route Edan.*—Le Conseil décide de maintenir le tracé de la Route Edan.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

II.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 16 Juin 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 16 Juin 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le seize Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.**—*Route "A".*—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-après :

« H. M. SPENCE

Shanghai, 19th May 1926.

« H. de Boissezon, Esq.,

« Engineer-in-Chief,

« French Municipal Council

« Dear Sir,

« F. C. Lot 1776

« As the registered owner of this lot I am interested in a new road which is scheduled between  
« Route Charles Culty and Avenue Haig, near Edinburgh Road.

« A good deal of money has been spent on filling, bunding, planting and turfing to the site and « it is likely that it will be built upon shortly. I therefore venture to request that as there seems no « special reason for the road to pass over this site, it may be laid down to consume as little of my « small lot as possible.

« Yours faithfully,  
« Signed : H. M. SPENCE. »

L'Ingénieur Municipal présente un plan de la voie en question.

Après discussion, le Comité propose d'infléchir vers l'Ouest le tracé de la Route "A", de façon à ne toucher que l'angle Sud de la propriété de Mr. Spence.

**Permis de construire.**—1°)—*Route Raymond Tenant de la Tour.*—L'Ingénieur Municipal présente au Comité les plans envoyés par la Foncière et Immobilière de Chine pour la construction d'une cité chinoise, Routes Tenant de la Tour, Rémi et Kahn.

Le Comité, qui s'est rendu sur place, ne verrait, en principe, aucun inconvénient à accorder l'autorisation de construire une cité chinoise moderne dans ce quartier de la Concession.

Toutefois, les Architectes devront se conformer à toutes les prescriptions des Services d'Architecture et Sanitaire, en ce qui concerne spécialement la largeur des allées, l'installation des fosses à vidanges et des récipients à ordures, et le gardiennage des cités.

Mais avant d'autoriser la délivrance du permis de construire, le Comité estime qu'il y a lieu d'arriver à un accord sur les points ci-dessus, ainsi que sur le tracé définitif à adopter pour la Route Kahn, le tracé actuellement prévu faisant l'objet d'une réclamation de la part de Mr. Wingrove, propriétaire du B. C. Lot 12332.

2°)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

a)—*Boulevard de Montigny & Rue Voisin, Lot Cad. 205.*—406 maisons chinoises à 2 étages;

b)—*Rue Brenier de Montmorand, Lot Cad. 3686A.*—5 maisons chinoises à étage et transformation en boutiques de 2 maisons chinoises. Exiger des améliorations.

Les constructions ci-dessus devront être munies de fosses fixes avec grille d'un accès facile pour le service d'enlèvement des vidanges.

La séance est levée à 7 heures

Signé : A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Route A.*—Le Conseil décide de modifier le tracé de la Route A suivant le plan présenté par l'Ingénieur Municipal au Comité des Travaux.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Voirie.**—*Avenue Edouard VII.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 3.095.00 pour travaux de voirie Avenue Edouard VII.

**Route Rémi.**—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.426, (Budget Extraordinaire) pour la mise en  $\frac{1}{2}$  viabilité de la Route Rémi sur une longueur de 90 m. à l'Est de la Route Delastre.

Ce tronçon de voie publique étant demandé par Mr. Madier en vue de donner accès à une résidence qu'il construit sur sa propriété, Mr. Madier devra prendre l'engagement de supporter le tiers de la dépense : Tls.  $\frac{1.426}{3} = 476$  Tls.

**Poudrière.**—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 200 (Budget Extraordinaire) pour divers travaux d'aménagement à la poudrière (auvent et grilles en fer aux fenêtres).

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Comité des finances.**—Le Conseil prend connaissance du rapport élaboré par le Comité des Finances à la suite de ses séances des 11 & 17 Juin 1926 et au cours desquelles ont été examinés :

- 1.—le transfert de l'Hôtel Municipal sur les terrains du Consulat Général de France ;
- 2.—la question des retraites pour le personnel municipal et l'attribution d'une pension à Mr. Audigier, Chef Percepteur, quittant la Municipalité pour raison de santé ;
- 3.—l'acquisition de terrains hors de la Concession à destination de pépinières.

*Hôtel Municipal.*—Le Président fait part au Conseil de l'intention de Mr. Naggiar, Consul Général de France, d'entretenir lui-même le Conseil de cette question.

*Retraites pour le Personnel Municipal.*—Après discussion, le Conseil estime qu'il y a lieu de procéder à une étude approfondie avant de prendre une décision au sujet de l'octroi de retraites au Personnel Municipal.

Etant donné le cas particulier de Mr. Audigier qui compte 25 ans de services à l'Administration Municipale, le Conseil décide de lui verser une allocation mensuelle de Tls : 125 pendant un an.

Si par la suite un système de retraite du personnel venait à être institué, Mr. Audigier en bénéficierait suivant les règles établies.

La liquidation du compte de Mr. Audigier à la Caisse de Prévoyance est autorisée suivant l'art. 16 des Statuts de la Caisse.

Pour reconnaître à Mr. Audigier ses bons services à la Municipalité Française, le Conseil, sur proposition de Mr. Blum, décide de lui attribuer la Médaille argent.

*Pépinières.*—Le Conseil décide de se rendre sur place pour examiner chaque terrain offert à l'Administration Municipale. La date de la visite sera ultérieurement fixée.

**Règlements municipaux.**—Le Conseil décide de compléter comme ci-dessous le règlement sur les constructions :

« Les planchers du rez-de-chaussée des maisons européennes seront établis de façon à satisfaire à « une bonne dératisation. »

**Route Vallon.**—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 378.—(Budget extraordinaire) pour la mise en  $\frac{1}{2}$  viabilité de la Route Vallon sur une longueur de 30 m. à l'Ouest de l'Avenue du Roi Albert.

Ce tronçon de voie publique étant demandé par la China Realty Co en vue de donner accès à deux résidences construites sur le lot cadastral 9051, cette Compagnie devra s'engager à prendre à sa charge le tiers de la dépense, soit Tls.  $\frac{378}{3} =$  Tls. 126.

**Divers.**—Le Conseil décide d'effectuer les travaux de goudronnage de la route privée allant de l'observatoire de Zikawei à l'Orphelinat de Tou Sè Wei, et vote à cet effet un crédit supplémentaire de Tls. 400.

**Camp de Koukaza.**—Le Conseil désigne le Secrétaire pour le représenter à la vente des bâtiments du Camp de Koukaza, vente effectuée en 2 fois suivant la suggestion du Comité des Travaux.

La séance est levée à 8 heures 20.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 5 Juillet 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le cinq Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 48bis du 28 Juin 1926 en vertu de laquelle les Sieurs Sarly Roland et Gouelian Louis sont incorporés comme Gardes, à titre provisoire, à compter du 21 Mai 1926 ;

La démission de Mr. Dupuy Emile, Inspecteur de la Sûreté, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1926. Et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

II.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde un secours de \$ 150 à la famille de l'Agent Chinois N°. 260, décédé après 10 ans de service.

**Ecole Municipale Française.**—1.—Sur proposition du Directeur de l'Ecole Municipale Française, le Conseil décide de titulariser à dater du 1<sup>er</sup> Juillet 1926 :

M<sup>me</sup> Feracci, Professeur stagiaire, en qualité de Professeur Classe C.

M<sup>lle</sup> Lambertton, répétitrice stagiaire, en qualité de répétitrice, Classe C.

2.—M<sup>lle</sup> Lemièrre, du cadre auxiliaire, est nommée Professeur stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1926.

3.—Mr. Nicolet de Chollet, Professeur, est promu à l'ancienneté à la classe B. de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1926.

4.—Le Conseil enregistre la démission de M<sup>me</sup> Audigier, Professeur, dans l'obligation de rentrer en France par suite de l'état de santé de son mari.

La liquidation du compte de M<sup>me</sup> Audigier à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'art. 16 des Statuts.

**Secrétariat.**—Le Conseil décide de titulariser, en qualité de Percepteur, Mr. Hamon, Percepteur auxiliaire.

Cette mutation prendra date du 1<sup>er</sup> Juillet 1926.

Mr. Hamon est affecté à la classe B de son emploi.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde :

1°)—une gratification de Tls : 120 au cantonnier N° 25 quittant le service après 20 ans de présence ;

2°)— un secours de Tls : 150 à la famille du sous-chef cantonnier Zang Mao Neu, décédé après 17 ans de service.

**Service d'Incendie.**—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", le Conseil attribue la médaille d'or des Pompiers à MM. Feunteun et Poulet, et la médaille d'argent à M. G. Charlot.

Ces décorations seront remises par le Président du Conseil lors de la prise d'armes du 14 Juillet.

**Compagnie Chinoise de Volontaires.**—1.—Par rapport N° 32 du 30 Juin 1926, le Chef de la Garde signale la belle conduite du Volontaire Chinois Moh Ze Ven lors d'une attaque à main armée le 1<sup>er</sup> Février dernier, Rue du Weikwé, et demande en sa faveur l'attribution d'une décoration municipale.

Le Conseil adresse ses félicitations au Volontaire Moh Ze Ven et décide de lui attribuer la médaille de bronze de la Municipalité.

2.—Le Président fait connaître au Conseil que la Compagnie Chinoise de Volontaires, mobilisée à plusieurs reprises, et notamment lors du 30 Mai dernier, apporte un sérieux appui à la Police pour le maintien de l'ordre public. La cohésion et la discipline de cette unité sont dues pour une bonne part à son Commandant, M. Wei Din Yon, et le Président serait heureux de voir le Conseil lui attribuer une décoration municipale.

A l'unanimité, le Conseil s'associe à la proposition de son Président et décide d'attribuer à M. Wei Din Yon la Médaille Or de la Municipalité Française.

Ces décorations seront remises par le Président du Conseil lors de la prise d'armes du 14 Juillet.

**Etablissements publics.**—Par lettre du 24 Juin, "The Mercantile Marine Co-Operative" demande l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter un bar-restaurant, aux Nos. 33 & 35 Rue du Consulat, à l'usage des officiers étrangers de la marine de commerce.

Les intéressés donnent l'assurance qu'il n'y aura ni musique, ni femme attachée à l'établissement.

Dans ces conditions, et suivant avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde l'autorisation demandée par "The Mercantile Marine Co-Operative" aux conditions des Règlements Municipaux.

2.—Par lettre du 22 Juin, la "New China Film Production" demande l'autorisation d'installer un atelier de prise de vues cinématographiques, Avenue Pétain, angle Route de Siéyès, dans une maison récemment construite.

Etant donné que les parages de l'Avenue Pétain doivent être réservés pour des résidences, le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à la demande de la "New China Film Production".

3.—Suivant lettre du 7 Juin 1926, le Sieur Zie Hong Sai demande l'autorisation de pouvoir engager des diseurs et des diseuses pour la maison de thé qu'il exploite Boulevard de Montigny, Nos. 449 à 455.

Le Service de la Police ayant donné un avis favorable, le Conseil décide de faire droit à la requête présentée.

**Taxes foncières.**—Le Conseil prend connaissance d'une demande de la Pagode de Chantong sollicitant le dégrèvement des taxes foncières afférentes à une partie de leur propriété, Avenue Dubail et Rue Chapsal, B. C. Lots 12136—12137 et F. C. lot 2174, d'une superficie de 11 mows 3. 2. 3. et servant de dispensaire et d'école.

Le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à cette demande, aucun terrain, sauf ceux utilisés pour le service des divers cultes, n'étant exonéré de l'impôt foncier.

**Hygiène.**—Le Conseil enregistre une lettre du Dr. Jean, faisant connaître qu'il assurera l'inspection dentaire des élèves de l'Ecole Municipale Française sans rétribution spéciale, mais pendant le temps réservé aux employés municipaux.

**Rickshaws publics.**—Le Conseil prend connaissance d'une pétition de la Corporation Sino-Etrangère de Jinrickshaws Publics demandant de limiter le nombre des licences de rickshaws publics sur la Concession Française, dans les mêmes conditions que le S. M. C. pour la Concession Internationale.

Le Conseil ne peut que confirmer ses précédentes décisions à ce sujet, aucune limitation ne pouvant être envisagée.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

## Séance du Comité du Personnel du 29 Juin 1926

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité du Personnel se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Engagement de personnel.**—*Voirie.*—Le Comité prend connaissance du rapport N° 718 du 26 Juin 1926 de l'Ingénieur Municipal demandant l'engagement de 2 Conducteurs de Travaux, l'un en remplacement de Mr. Bassail, décédé, l'autre chargé du service d'assainissement au départ en congé de Mr. Piendivalla.

L'Ingénieur Municipal, appelé en séance, attire l'attention du Comité sur la nécessité d'engager le personnel suffisant et qualifié pour assurer la bonne marche du Service des Travaux. Il demande au Comité de recommander au Conseil l'engagement de 2 conducteurs, au lieu et place du conducteur et du surveillant dont le Conseil avait autorisé le recrutement par décision du 17 Mars 1926.

Après échange de vues,

Le Comité est d'avis d'engager deux conducteurs de travaux.

*Architecture.*—Après examen des diverses demandes présentées au Secrétariat, le Comité fait au Conseil la recommandation suivante:

Engagement, à titre de surveillant stagiaire, de Mr. Hameury, profession menuisier-ébéniste, sur lequel les meilleurs renseignements ont été fournis à l'Ingénieur Municipal.

**Livrets du personnel.**—Mr. Blum demande au Secrétaire communication des dossiers et des carnets individuels du personnel municipal.

Au hasard, Mr. Blum consulte les dossiers et constate que les documents qu'il a sous les yeux sont tenus à jour et comportent toutes les indications voulues concernant les renseignements sur le personnel et les notes annuelles données par les Chefs de Service.

La séance est levée à 7 heures.

Signé: A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

Les propositions du Comité sont approuvées.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux:

## Séance du Comité des Travaux du 23 Juin 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-trois Juin, à six heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.**—*Route Victor Emmanuel.*—Après étude du plan du nouveau réseau routier, le Comité, revenant sur ses propositions du 9 Juin dernier, suggère au Conseil la suppression du tracé de cette nouvelle voie publique, entre les Routes Kahn et Ghisi.

*Route "S".*—Le Comité propose au Conseil de dénommer la nouvelle route "S", allant de la Route Père Robert à l'Avenue du Roi Albert, Route Victor Emmanuel.

*Route "C".*—L'Ingénieur Municipal présente un plan, avec variantes, du tracé de la route "C", pour la portion de cette nouvelle voie allant de la Rue Amiral Bayle à la Rue Brenier de Montmorand.

Le Comité donne son approbation au tracé Nord indiqué sur le plan présenté.

**Tramways.**—Le Comité prend connaissance des plans pour l'établissement de refuges à l'arrêt de tramways de la Place Meugniot.

Le Comité donne son accord à ces plans, sauf en ce qui concerne les emplacements de poteaux qui doivent être prévus sur les trottoirs et non sur les refuges.

**Propriétés municipales.**—*Route Fergusson.*—Le Comité n'est pas d'avis de donner suite favorable à une demande de Mr. Harris en date du 9 Juin 1926, en vue de la location du F. C. Lot 1068, propriété de l'Administration Municipale.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:

1<sup>o</sup>)—*Rue Amiral Bayle*—B. C. Lot 10208.—Dortoir. Se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie et améliorations.

2<sup>o</sup>)—*Rue Brenier de Montmorand*—Lot Cad. 3047.—5 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations;

3<sup>o</sup>)—*Rue du Marché*—Lot Cad. 2840.—10 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations;

4<sup>o</sup>)—*Route Conty*—Lot Cad. 3051A.—2 maisons chinoises à étage;

5<sup>o</sup>)—*Route Tenant de la Tour*—F. C. Lot 2122.—1 Temple et 1 maison européenne. Etablir chemin d'accès, à condition que le propriétaire participe pour 1/3 à la dépense;

6°)—*Rue Brenier de Montmorand*—Lot Cad. 3038A.—23 maisons chinoises à étage. Monter les façades en briques ;

7°)—*Rue Amiral Bayle*—Lot Cad. 3061A.—2 maisons chinoises à étage ;

8°)—*Route Dupleix*—Lot Cad. 12094B.—6 magasins et 3 maisons chinoises ;

9°)—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 3079.—5 maisons chinoises à étage ;

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Route Conty int.*—Lot Cad. 3028A.—Additions. Construction inesthétique et insalubre ;

2°)—*Avenue Haig*—Lot Cad. 14159c.—Magasins. Améliorer l'esthétique des maisons ;

3°)—*Avenue Edouard VII*—Lot Cad. 91.—Surélévation d'immeubles. Propriété frappée d'alignement.

La séance est levée à 8 heures.

Signé: A. CHAPEAUX

L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

F. SCHWYZER

**Routes nouvelles.**—*Route Victor Emmanuel.*—Le Conseil décide de supprimer le tracé de la Route Victor Emmanuel entre les Routes Kahn et Ghisi, et de donner à la Route "S" allant de l'Avenue du Roi Albert à la Route Père Robert la dénomination de Route Victor Emmanuel.

*Chemin municipal.*—Le Conseil décide l'ouverture du chemin municipal donnant accès au B. C. lot 11490 et vote un crédit supplémentaire de Tls: 468 (Budget Ordinaire) pour les travaux de mise en viabilité.

Toutefois, ce chemin devant desservir la propriété de M. Powell qui a demandé un permis pour construction, ce dernier devra s'engager à supporter le tiers de la dépense, soit Tls:  $\frac{468}{3}$  = Tls: 156.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Rue Galle.**—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 728 (Budget ordinaire) pour la mise en viabilité de la portion restante de la Rue Galle.

**Foyer du Marin et du Soldat.**—Le Comité des Travaux ayant approuvé le nouveau projet de Foyer du Marin et du Soldat, le Conseil autorise l'utilisation du crédit de Tls: 20.000 inscrit à cet effet au Budget Extraordinaire.

Ce chiffre ne comprend pas les installations sanitaires à effectuer en régie par le Service des Travaux.

Les travaux feront l'objet d'un marché de gré à gré avec MM. Rémond & Collet, entrepreneurs.

**Dépôt du Service du Contrôle.**—Le Conseil vote un crédit supplémentaire (Budget Extraordinaire) pour construction d'un dépôt de matériel pour le Service du Contrôle.

Ce dépôt sera érigé contre le mur Est du Stand de tir.

Les travaux ne seront entrepris que fin Novembre prochain afin de permettre l'enlèvement des plantations situées sur l'emplacement du dépôt projeté.

**Dénomination des rues.**—Mr. Dyer propose que le nom du R. P. Froc soit donné à une rue importante de la Concession Française.

Le Conseil s'associe à l'unanimité à la proposition de Mr. Dyer, voulant ainsi rendre hommage au dévouement inlassable et désintéressé du savant qu'est le R. P. Froc.

**Comité des Finances.**—Le Président invite le Conseil à se prononcer sur les diverses propositions faites par le Comité des Finances, lors de sa réunion du 28 Juin 1926.

*Ecole Municipale.*—Le Conseil décide de transférer l'Ecole Municipale Française dans les locaux de l'ancien Cercle Sportif. Les travaux d'aménagement seront entrepris aussitôt et menés avec la plus grande célérité de façon qu'à la rentrée des classes l'Ecole puisse être ouverte Route Vallon.

Le Cercle Français se transportera dans le plus court délai possible après le 15 Juillet dans un local provisoire.

Le Président se charge de demander au Consul Général de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour que les baraquements de Koukaza soient à cet effet mis provisoirement à la disposition du Cercle.

*Hôtel Municipal.*—Le Conseil décide de transférer l'Hôtel Municipal sur l'emplacement de l'Ecole Municipale, 247, Avenue Joffre.

Deux solutions peuvent être envisagées :

a)—utilisation et agrandissement des bâtiments de l'Ecole,

b)—démolition des bâtiments existants et reconstruction d'un Hôtel Municipal.

Cette dernière solution semble préférable.

A ce sujet, Mr. Chapeaux préconise qu'en cas de construction d'un nouvel Hôtel Municipal, le projet soit mis au concours.

Le Conseil partage la manière de voir de M. Chapeaux, et charge le Comité des Travaux d'étudier la question du transfert de l'Hôtel Municipal sur le terrain de l'Avenue Joffre.

*Propriété municipale, lots cad. 89 & 90, Hôtel Municipal Rue du Consulat.*—Le Conseil procède à un échange de vues sur la destination à donner à la propriété municipale de la Rue du Consulat, lots cad. 89 & 90, occupée présentement par l'Hôtel Municipal.

Deux solutions peuvent être envisagées : la vente ou la location, avec dans chaque cas l'obligation de mise en valeur.

Ne pouvant prévoir dès maintenant laquelle de ces deux solutions apportera le plus grand développement à la Concession et par là même servira le mieux l'intérêt général, le Conseil décide de faire un appel d'offres soit pour vente, soit pour location.

Les offres devront comporter avec le prix d'achat ou de location annuelle, toutes modalités de mise en valeur du terrain.

Des annonces seront faites dans ce sens dans la presse locale.

*Propriété municipale de l'Avenue Pétain.*—Le Conseil décide la mise en vente par voie d'enchères publiques de la propriété municipale de l'Avenue Pétain suivant le plan de lotissement établi.

Un cahier des charges spécial sera dressé.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 12 Juillet 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le douze Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire No. 48ter du 7 Juillet 1926 en vertu de laquelle :

Le Sieur Elard Jean-Marie est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1926 ;

Les Gardes Gioulis Georges et Pellen Henri sont titularisés dans leurs fonctions à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1926,

Et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois.

**Personnel.**—*Service d'Incendie.*—Le Conseil prend connaissance d'une demande de Mr. Royère, Chef au Service d'Incendie, actuellement en congé en France, sollicitant une prolongation de congé de 25 jours sans solde.

Le Conseil décide de faire droit à cette demande.

*Service des Travaux.*—a)—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Lucas, Surveillant de Travaux, à compter du 18 Décembre 1926.

b)—Le Conseil décide l'engagement de MM. Aynié et Petit en qualité de Surveillants d'Architecture, et aux conditions du Règlement Administratif.

*Services Généraux.*—Sur proposition de son Président, étant donné le prochain départ en congé de M<sup>lle</sup> Portier, le Conseil décide l'engagement de Madame Feunteun, à compter du 15 Juillet 1926, en qualité de dactylographe-sténographe stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif.

M<sup>me</sup> Feunteun sera adjointe à M<sup>lle</sup> Portier pour se mettre immédiatement au courant du service.

**Caisse de Prévoyance.**—Le Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance transmet au Conseil le relevé de la situation financière de la Caisse au 30 Juin 1926, situation qui s'établit comme ci-dessous:

DOIT		AVOIR	
COMPTES FRANCS		FRS :	
Comptes Individuels.	6.549.582,45	Banque de l'Indo-Chine.	5.982.733,26
Intérêts.	2.061,86	Banque Industrielle de Chine	581.869,27
Profits & Pertes.	12.958,22		
	Francs <u>6.564.602,53</u>		Francs <u>6.564.602,53</u>
COMPTES TAEELS		Tls :	
Comptes individuels	49.215,94		Tls :
Intérêts	612,15	Banque Franco-Chinoise	49.828,09
	Taëls <u>49.828,09</u>		Taëls <u>49.828,09</u>

Vu et approuvé

*Le Président du Comité de Gérance*

Signé : H. de BOISSEZON

Changhai, le 2 Juillet 1926

*Le Trésorier*

Signé : M. GARDARIN

**Abattoirs Municipaux.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport en date du 2 Juillet, établi par MM. Keylock & Pratt, Vétérinaires Municipaux, au sujet du fonctionnement des Abattoirs Municipaux, de la vente de la viande sur la Concession Française, ainsi que de l'inspection des laiteries.

Après discussion, le Conseil charge le Comité d'Hygiène d'étudier ces diverses questions au cours d'une séance à laquelle serait convoqué le Vétérinaire Municipal.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

## Séance du Comité des Travaux du 7 Juillet 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le sept Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Voies de Tramways.**—Le Comité prend connaissance de l'accord en date du 14 Décembre 1925 entre le Conseil et la Compagnie, ainsi conçu en ce qui concerne les voies de tramways :

1.—*Fondations et entretien des voies.*—« Le Directeur Général fait connaître au Conseil que cette question a déjà retenu toute son attention ; il donne l'assurance que rien ne sera négligé pour améliorer l'état des voies de tramways ; notamment sa Compagnie vient de faire l'acquisition d'un rouleau compresseur qui permettra d'effectuer les réparations avec plus de rapidité et d'efficacité.

« La Compagnie, en outre, a abandonné définitivement le mode de fondations sur longrines de ballast mentionné au cahier des charges du 24 Janvier 1906. Elle adoptera à l'avenir dans les artères peu fréquentées une fondation macadam sur assise de blocs de granit pour chaque rail et dans les artères fréquentées une fondation en macadam sur assise de blocs de granit pour l'emprise totale de la voie. Ces modifications seront exécutées au fur et à mesure du remplacement des rails.

« Enfin la Compagnie va entreprendre le drainage des voies sur l'ensemble du réseau.

« Le Conseil prend acte de ces déclarations, souligne l'importance primordiale qu'il attache au bon entretien des voies de tramways ; il appelle particulièrement l'attention du Directeur Général sur l'impérieuse nécessité du drainage. De plus, il serait heureux, afin d'éviter autant que possible les embarras de circulation, que tous les travaux de réparations des voies de tramways fussent exécutés de nuit.

« Le Conseil donne lui-même l'assurance au Directeur Général que le goudronnage de l'emprise des voies par le Service Municipal des Travaux sera entrepris sitôt avis reçu des Services de la Compagnie et aux conditions stipulées aux cahiers des charges.

2.—*Essai de nouvelles fondations.*—« a) —Un essai de fondation en béton avec remplacement des rails sur la partie du Quai de France comprise entre la Rue du Consulat et l'Avenue Edouard VII sera entrepris par la Compagnie en même temps que l'Administration Municipale établira sur cette voie la chaussée en béton d'asphalte.

« Les travaux seront entrepris vers Mai—Juin 1926.

« b) —La Compagnie adopte une fondation de macadam sur assise de blocs de granit pour l'emprise totale de la voie, avec remplacement des rails, sur la longueur totale de la Rue du Consulat et la Rue Kraetzer jusqu'à la Place Meugniot.

« Ces travaux seront entrepris dès Janvier 1926 en commençant par l'extrémité Est et s'échelonnent sur quatre années de la façon suivante :

« du 1<sup>er</sup> Janvier à Décembre 1926 : du Quai de France à la Rue Montauban ;

« du 1<sup>er</sup> Janvier 1927 au 31 Décembre 1929 : de la Rue Montauban à la Place Meugniot.

« c) —Le Conseil et la Compagnie réservent leur décision en ce qui concerne le mode de fondations qui sera décidé après les essais stipulés aux paragraphes a & b ci-dessus. »

Lecture est ensuite donnée du rapport de l'Ingénieur Municipal N°. R. 714A en date du 16 Juin 1926.

Après discussion, le Comité croit devoir faire remarquer au Conseil que l'expérience actuelle permet de déclarer que le mode de fondation prévu au paragraphe b de l'Art. 2 de l'accord du 14 Décembre, ne donne pas de résultats satisfaisants, exemple : la nouvelle voie de l'Avenue Joffre.

Le Comité estime donc inutile de procéder à un essai de ces fondations sur la Rue du Consulat, essai qui n'apporterait aucune amélioration à la situation actuelle et qui entraînerait des travaux et des dépenses pour la Compagnie sans avantages correspondants pour le public.

En conséquence et en vue de mettre fin à un état de choses préjudiciable à la Concession Française, le Comité propose au Conseil :

1°)—l'abandon définitif du projet de fondations de macadam sur assise de blocs de granit pour l'emprise totale de la voie (type N° 2) ;

2°)—l'adoption, pour tout le réseau, du mode de fondation analogue à celui exécuté par la "Shanghai Tramways" sur la Concession Internationale, c'est-à-dire fondation en béton armé, pavage de chaque côté du rail, et asphaltage entre les voies.

**Expropriations.**—*Avenue Harg.*—Le Comité enregistre la lettre ci-après:—

« NANYANG UNIVERSITY

Changhai, le 5 Juillet 1926.

« Monsieur le Secrétaire

« du Conseil d'Administration Municipale

« de la Concession Française, En Ville.

« Monsieur le Secrétaire,

« Re: *Lot Cadastral 13942.*

« Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 Juin 1926, par laquelle vous avez bien voulu nous faire connaître les dernières décisions du Conseil, au sujet de cette affaire.

« En réponse, nous nous empressons de vous informer que nous acceptons les conditions contenues dans votre lettre d'après lesquelles il nous est proposé de régler l'expropriation en question.

« Nous sommes très reconnaissants à MM. les Membres du Conseil d'avoir bien voulu adopter les propositions faisant l'objet de notre lettre du 4 Juin 1926 et nous vous prions de leur transmettre nos remerciements.

« Nous prenons note de votre indication sur la superficie de terrain qui sera exproprié, savoir 2 Mow 2. 9. 1. Mais à ce sujet, nous sommes obligés de faire toute réserve, étant entendu que la superficie ne pourra être précisée qu'à la suite d'un mesurage contradictoire et que l'indemnité à nous allouer sera calculée sur les bases de Tls. 2.000 par mow d'après la superficie de terrain qui nous aura été effectivement prise.

« Nous pouvons vous assurer que nous ne manquerons pas de faire tout le nécessaire pour que les parcelles de terrains à incorporer dans la voie publique puissent être livrées dans le plus bref délai, conformément au désir du Conseil.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé: H. H. LING,  
« Président. »

**Passage public.**—Lecture est donnée d'une pétition des Sieurs Yu Foh Seng & Consorts, demandant le rétablissement d'un passage établi sur le B. C. Lot 4117, et qui vient d'être bloqué par les propriétaires du dit lot.

Le Comité prend ensuite connaissance du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 3 Juillet 1926.

« N° 1089

« Lettre de MM. Yu Foh Seng & Consorts

« du 25 Juin 1926 A. S. Passage sur B. C. 4117. 1 Croquis

« En réponse à la lettre de MM. Yu Foh Seng et consorts du 25 Juin 1926, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait une enquête sur le passage en question. Il est exact que ce passage, à son

« débouché sur la Rue Kraetzer, a été bouché tout récemment. Les habitants qui l'utilisaient jusqu'à ce jour ont protesté en affirmant que ce passage était public; or d'après nos recherches nous sommes en mesure de déclarer que jamais ce passage (propriété de la Pagode de Swatow, B. C. 4117) n'a été grevé d'aucune servitude. Les plans des lots voisins B. C. 41592 et B. C. 3327 indiquent bien un passage sur la limite de leur terrain mais sans spécifier qu'il est frappé de servitude.

« Il est cependant évident (d'après la loi française) que le seul fait d'avoir utilisé cette issue pendant cinquante ans et plus, créerait au bénéfice des usages une servitude de passage; d'autant plus que le fait d'avoir laissé poser les diverses canalisations (eau, électricité, drains) et laissé construire un urinoir implique le consentement tacite du propriétaire à cette servitude de passage.

« Rien ne permet donc de conclure de façon formelle à l'existence d'une servitude de passage sur cette portion de terrain appartenant au B. C. 4117, mais il faut remarquer que cette voie étant la seule issue possible pour les maisons construites à l'intérieur (entre le terrain de la Pagode & la Rue Kraetzer) il serait désirable qu'il fut considéré comme passage public ou tout au moins grevé d'une servitude de passage.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Considérant que le passage en question est compris dans les limites d'une propriété privée, le B. C. Lot 4117, le Comité estime que cette question n'est pas du ressort de l'Administration Municipale.

**Voirie.**—Le Comité recommande favorablement au Conseil la demande de crédit supplémentaire ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 25 Juin 1926.

« N° 1079-CR/JP

« BULLETIN DE COMMUNICATION A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

« *Ouverture de la Route Winling—Demande de crédit*

« Monsieur le Secrétaire,

« Par suite de l'aménagement du Parc de l'Avenue Pétain, et de la mise en viabilité de l'allée débouchant sur la Route Winling, j'ai l'honneur de vous proposer l'aménagement de la Route Winling entre Route Magniny et Avenue Pétain: drainage et 1/2 viabilité.

« Cette mise en viabilité sur 362 mètres de longueur, surface 2.336 m<sup>2</sup>, nécessitera un crédit de Tls. 7.215 à ajouter au chapitre 5. 1. 3. 20.

« L'Ingénieur en Chef  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

**Etablissements publics.**—*Atelier de chaudronnerie—Route de Grouchy.*—Communication est donnée de la lettre ci-dessous :

« A. A. REYER

Shanghai, 29 June 1926.

« Messrs. Conseil d'Administration Municipale  
« de la Concession Française de Changhai.

« Dear Sirs,

« I am in receipt of your kind letter from the 25th inst. and as per your kind request, will take the necessary steps to avoid the further troubles.

« But, as in my place are working 45 Russians and about 75 Chineses, I would kindly ask you to give me the permission of two weeks to liquidate my workshop.

« Thanking for your kind assistance,

« I remain, Dear Sirs,

« Yours faithfully,

« Signed : A. A. REYER. »

Le Comité propose d'accorder à Mr. Reyer un dernier délai, expirant irrévocablement le 15 Juillet prochain, pour arrêter l'exploitation de son atelier et commencer la démolition du hangar édifié à cet endroit.

**Permis de construire.**—a)—*Permis provisoires.*—Le Comité propose qu'à l'avenir les "permis provisoires" à l'usage de chantiers d'entrepreneurs ne soient délivrés que pour un travail de construction déterminé, à l'achèvement duquel, le chantier devra être supprimé.

Toutefois, des autorisations d'un caractère plus général pourraient être délivrées dans les zones de la Concession éloignées des résidences, mais ces autorisations auraient toujours un caractère excessivement précaire.

b)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :

1°—*Route Say Zoong—Lot Cad. 10.041.*—9 magasins et 1 résidence. Exiger des fosses septiques ;

2°—*Rue Brenier de Montmorand—Lots Cad. 1098B & 1100A.*—82 maisons chinoises à étage. Exiger des fosses fixes.

c)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis de construire ci-après :

1°—*Route Conty—Lot Cad. 3139.*—1 maison chinoise à étage Construction inesthétique ;

2°—*Route Tenant de la Tour—Lot Cad. 9706.*—5 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre.

*New China Film Production.*—Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la Commission des Etablissements publics en date du 5 Juillet 1926, le Comité est d'avis de refuser l'autorisation demandée par la New China Film Production pour la construction de paillottes Avenue Pétain.

**Service des Parcs.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal N° 1094 du 7 Juillet 1926, signalant l'impossibilité dans laquelle se trouvent les Ateliers Municipaux de confectionner les remorques nécessaires au Service des Parcs, le Comité propose l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls. 1.500 environ pour l'achat sur place d'une remorque de 3 tonnes sur laquelle pourrait être installée une benne fixe.

Cette remorque serait affectée au Service des Parcs.

En ce qui concerne la caisse d'arrosage demandé par ce Service, le Comité estime que pour le moment le Service des Travaux pourrait continuer à prêter des arroseuses à chevaux.

**Service d'Incendie.**—Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Comité suggère que le Service d'Incendie établisse, dès maintenant, la nomenclature du mobilier nécessaire à l'ameublement du nouveau Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau, en vue d'une mise en adjudication.

**Eclairage public.**—Après visite de l'éclairage public sur diverses artères de la Concession, le Comité propose de conserver les installations d'éclairage prévues par décision du Conseil du 24 Octobre 1924, c'est-à-dire :

*Avenue Joffre.*—Suppression des consoles latérales et maintien des puissances à 200 watts sur suspension axiale ;

*Autres voies.*—Maintien des installations actuelles.

La séance est levée à 8 heures 15.

Signé : A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Voies de tramways.*—Le Conseil décide de faire savoir à la C. F. T. :

1°)—qu'il croit devoir préconiser l'abandon définitif du projet de fondations de macadam sur assise de blocs de granit pour l'emprise totale de la voie (type N° 2) ;

2°)—qu'il demande l'adoption, pour tout le réseau, du mode de fondation analogue à celui exécuté par la "Shanghai Tramways" sur la Concession Internationale, c'est-à-dire fondation en béton armé, pavage de chaque côté du rail, et asphaltage entre les voies.

*Service des Parcs.*—Le Conseil décide l'achat d'une remorque à affecter au Service des Parcs et vote le crédit supplémentaire nécessaire à cet achat (Tls. 4.500) à inscrire au Budget Extraordinaire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Village insalubre.**—Le Secrétaire rend compte au Conseil que le propriétaire du village insalubre dénommé "Kee Ka Wei" situé Route Père Robert s'est présenté à son bureau, et, après discussion, a paru disposer à entreprendre la démolition des 16 maisons lui appartenant à cet endroit, si l'Administration Municipale consentait à lui verser l'indemnité prévue pour démolition de maisons chinoises par suite d'expropriation.

Après discussion, le Conseil décide de verser une indemnité qui en aucun cas, ne saurait être supérieure à \$ 100 par maison.

**Terrains vagues.**—Le Secrétaire rend compte au Conseil que le propriétaire du lot cadastral 5621 ne résidant pas à Changhai, n'a pu être mise en demeure de clôturer sa propriété, conformément à l'Art. IV du Règlement de Voirie.

Le Conseil charge le Service des Travaux d'effectuer ce travail de clôture, après annonces dans le Bulletin Municipal et la presse chinoise ainsi qu'affichage sur le terrain même.

La séance est levée à 7 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON  
LO SON EU

## Séance du Conseil du 20 Juillet 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents

**Garde municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 51 du 13 Juillet 1926 en vertu de laquelle diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

**Personnel.**—*Perception.*—Sur proposition du Secrétaire, Mr. Serra. Percepteur, est titularisé dans ses fonctions, classe C. aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 15 Juillet 1926.

**Indemnités de langues.**—Le Conseil prend connaissance des résultats des examens de langue anglaise qui ont eu lieu à l'École Municipale Française, sous la présidence de Mr. Dyer.

52 employés ont pris part aux examens.

Sur ce nombre, 16 ayant obtenu une note supérieure à 105 sur 140 ont été admis définitivement, ce sont : MM. Bajenoff, Sirot, Autheman, Valentin, Saint-Oyant, Zannos, S. Huon, Gouérec, M<sup>lle</sup> Lambertton, MM. Louknitsky, Kachler, Bardy, Marguet, Pancrazi, Vittori et Le Cuziat.

20 employés ont été reçus temporairement, ce sont : MM. Durocher, Croësi, Cormier, Taulier, Siline, Riégert, Sobludaeff, Hélie, Bonno, Henri, Berthier, Petitjean, Damour, Bykhovsky, Pagés, Santini, Monchâtre, Le Roux, E. Gouérec et Rey.

8 employés ont été ajournés.

D'autre part, MM. Delimarsky, Galletti, Augeard, Evdokimoff, Strich, Dupuy, Glock et L. Huon qui n'ont pas satisfait aux examens selon la décision du Conseil du 21 Septembre 1925, cesseront de bénéficier de la prime de langue anglaise jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la moyenne suffisante pour l'admission définitive.

Le Conseil remercie Mr. Dyer d'avoir bien voulu présider les examens.

**Abattoirs municipaux.**—Le Conseil donne son approbation au Procès-Verbal de réception ci-après :

### « CONSTRUCTION DU HANGAR EN BÉTON AUX ABATTOIRS

#### « PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DÉFINITIVE

« Nous, Soussignés, H. de Boissezon, *Ingénieur en Chef*, A. Nabias, *Architecte Municipal*.

« En vertu de la décision du Comité des Travaux du 9 Juin 1926.

« Nous sommes rendus sur les lieux le 7 Juillet 1926, après examen minutieux des travaux du hangar en béton édifié aux Abattoirs par les soins de Nee Kee Construction Cie., Entrepreneur,

« Avons constaté que les clauses et conditions générales et particulières relatives à ce travail ont été remplies,

« Déclarons qu'il y a lieu de procéder à la réception définitive des travaux.

« *Changhai, le 7 Juillet 1926.*

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON.

L'Architecte,  
Signé : A. NABIAS. »

**Foyer du Marin.**—Le Conseil prend connaissance du nouveau devis présenté par MM. Rémond & Collet, entrepreneurs, pour la construction du Foyer du Marin et du Soldat, suivant les nouveaux plans approuvés en séance du Comité des Travaux du 23 Juin 1926.

Ce devis s'élève à Tls : 24.025.

Le Conseil décide de passer un marché de gré à gré avec MM. Rémond & Collet, pour l'exécution de ces travaux, au prix de Tls : 24.025, indiqué dans le devis sus-visé (non compris les installations d'eau et d'électricité).

**Avenue Joffre.**—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous:—

Etude J. BARRAUD

Changhai, le 17 Juillet 1926.

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française de Changhai

F. C. LOT 223.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier m'informant de l'intention du Conseil d'entreprendre le 1<sup>er</sup> Août prochain les travaux de mise à l'alignement de la propriété de mon client.

Je ne peux, en face de cette décision, que renouveler les réserves précédemment exprimées dans les lettres de Mes d'Auxion de Ruffé, Barraud et dans les miennes.

Le Conseil ne jouissant d'aucune autorité publique sur les citoyens français en séjour à Changhai ou sur leurs biens, le fait par un de ces employés de pénétrer dans la propriété de M. Gaillard et, à plus forte raison, de commencer la moindre démolition constituerait de sa part un acte délictueux puni par les articles 184 & 437 du Code Pénal.

Ma lettre pour M. Gaillard est partie le 3 Juillet. Vers le 24 je télégraphierai, demandant une réponse par câble.

Veillez agréer, etc....

Signé: Michel BRAULT.

Sur proposition de son Président, le Conseil décide de demander au Tribunal Consulaire l'exequatur de la Décision de la Commission Foncière, relative à l'expropriation de la partie de la propriété de M. Gaillard, nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Joffre, et à l'établissement d'un pan coupé à l'angle de la Rue Cardinal Mercier.

**Voirie.**—Après avoir pris connaissance du rapport de l'Ingénieur Municipal N° 1419 du 16 Juillet 1926, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 480 nécessaire au goudronnage du terre plein situé à l'angle des Rues Bourgeat et Cardinal Mercier.

**Droits de quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1926 s'élève à Tls. 51.218,04, en diminution de Tls. 2.348,85 par rapport au Trimestre précédent et en augmentation de Tls. 18.507,78 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1925.

**Fête Nationale du 14 Juillet.**—Le Conseil enregistre deux lettres: l'une du Capitaine de Vaisseau Godard Commandant le "Jules Michelet", l'autre du Capitaine de Corvette Danbé Commandant l'avis "Marne" transmettant au Conseil leurs remerciements pour le don en faveur des Marins à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet.



Après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde en date du 17 Juillet 1926, le Conseil ne verrait en principe aucun inconvénient à autoriser l'ouverture d'un garage à l'angle de la Rue Cardinal Mercier et de l'Avenue Foch.

Toutefois, les plans de construction de ce garage devront être approuvés par le Conseil. Si un atelier est adjoint, il ne pourra y être effectué que de petites réparations, le travail de nuit y sera interdit. Au surplus, l'établissement ne devra constituer aucune gêne pour les résidents du voisinage.

**Licences.**—Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre en considération une demande du Directeur de la "Mercantile Marine Co-operative" pour obtenir une diminution du coût des licences nécessaires à son établissement

**Divers.**—Mr. Dyer demande la parole et s'exprime en ces termes :

« La France, par l'intermédiaire d'un Comité National, fait actuellement appel à toutes les bonnes volontés pour le relèvement du Franc. La Municipalité Française de Changhai ne peut rester insensible à cet appel et j'estime qu'elle doit faire un effort pour venir en aide à la devise française. Tous mes Collègues étrangers partagent cet avis et je propose qu'un don équivalent de Tls. 10.000 soit versé au Comité National pour le relèvement du franc.

« La Municipalité a actuellement en portefeuille un nombre assez important de rentes françaises et je crois que celles-ci pourraient servir à cette contribution. »

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies remercie, au nom des Conseillers Français, Mr. Dyer et ses Collègues étrangers de l'initiative généreuse qu'ils viennent de prendre et à laquelle les Conseillers Français sont d'autant plus sensibles qu'ils ne voudraient, la proposition de Mr. Dyer intéressant la France, faire un geste qui paraîtrait s'appliquer à eux-mêmes.

Tous les Conseillers Etrangers apportant leur adhésion sur le principe d'une contribution pour le relèvement du franc, dans les conditions exposées par Mr. Dyer, le Conseil décide à l'unanimité le versement de 390.000 francs de rentes françaises (capital nominal) au Comité National de la contribution volontaire pour le relèvement du Franc.

Le Président, au nom de Mr. le Consul Général, remercie le Conseil du geste qu'il vient de faire et exprime à Mr. Dyer ses sentiments de reconnaissance pour l'initiative qu'il a prise.

**Propriétés municipales.**—Comme suite à la décision du Conseil du 5 Juillet 1926, Mr. Chapeaux expose qu'il a reçu, à nouveau, une offre de vente concernant le lot cad. 85A, d'une superficie de 3 m. 2. 5. 3., au prix de Tls. 60.000 par mow.

Considérant que la situation du lot cadastral 85A conviendrait pour le nouveau Poste de Police qui doit remplacer le Poste Nord actuel, le Conseil décide l'achat de cette propriété aux conditions exposées ci-dessus.

Mr. Chapeaux se chargera de négocier cet achat pour le compte de l'Administration Municipale.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 26 Juillet 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt six Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-verbal.**—Lecture est donnée du Procès-verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Licences.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, July 22, 1926.

Council Chamber

P. Legendre Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council.

Sir,

I am directed to refer to the correspondence which has passed between the Council and the French Municipal Council on the subject of the proposed replacement of the present quarterly enamel discs borne on motor vehicles by licence holders attached to the wind screen, and to inform you that, since the existing system appears to be working satisfactorily, and as it has been in force for a comparatively short period of time, the members of this Council, after careful reconsideration of the above proposal, are unanimous in the view that no change should be made at present.

In conveying to you this expression of the Council's views on the subject, I am directed to express the hope that after further consideration, the French Municipal Council will concur therewith.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: J. M. MCKEE,

Deputy Secretary.

Le Conseil décide le maintien du système actuel de disques trimestriels en émail délivrés en même temps que la licence des véhicules automobiles.

Le Secrétaire est donc chargé de faire connaître au S. M. C. l'accord du Conseil à sa proposition.

**Ateliers municipaux.**—Le Conseil décide l'achat à la "Standard Oil Co of N. Y." d'une pompe à gazoline avec 2 réservoirs qui sera à installer à l'intérieur du nouveau garage municipal.

Le crédit supplémentaire nécessaire à cette acquisition, \$ 927.—est à ajouter à l'imputation 5.2.3. 19.

**Permis de construire.**—Le Conseil décide de délivrer à la Foncière et Immobilière de Chine le permis de construire qu'elle avait sollicité pour une vaste cité chinoise, Routes Tenant de la Tour, Rémi et Kahn.

Le Conseil décide la délivrance des permis de construire actuellement en suspens en raison du projet d'installation des fosses fixes à vidange pour les maisons chinoises.

Le Conseil, en accordant ces permis, se réserve néanmoins, pour l'avenir, le droit d'imposer aux propriétaires intéressés tout procédé d'entrepôt des vidanges qui lui semblerait devoir être adopté.

**Etablissements publics.**—Le Conseil prend connaissance d'une pétition émanant de résidents du quartier de la Route Doumer, demandant la fermeture du café-chantant dénommé "Château des Fleurs", en raison des bruits provenant de cet établissement et qui troublent très tard dans la nuit la tranquillité du quartier.

Le Conseil décide de faire savoir aux pétitionnaires qu'il est procédé à une enquête au sujet des inconvénients qu'ils signalent, et qui ont retenu toute son attention.

**C. F. T. E. E.**—*Redevances Tramways et Eau.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 2<sup>e</sup> Trimestre 1926 se sont élevées respectivement à Tls. 202.023,24 d'une part, et à Tls. 138.479,95 d'autre part.

Les redevances dues à la Municipalité, conformément à l'Avenant du Cahier des Charges, sont de Tls. 5.050,58 d'une part, et de Tls. 3.461,99 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 302,40.

**Divers.**—Le Président donne lecture au Conseil de la lettre ci-après :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
A CHANGHAI

Changhai, le 26 Juillet 1926.

N<sup>o</sup> 91.

Monsieur J. Meyrier  
Président du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre aux Membres du Conseil d'Administration Municipale mes remerciements les plus vifs pour la décision prise, à la dernière séance, de contribuer à la souscription faite pour le relèvement du franc.

Cette initiative, qui fait le plus grand honneur aux sentiments des Membres du Conseil, sera appréciée à sa juste valeur non seulement par la communauté française de Changhai, mais encore par la généralité des Français en Chine et en France.

Veillez agréer, etc....

Le Consul Général de France,  
Signé: E. NAGGIAR.

**Personnel.**—Le Chef de la Garde signale au Conseil la conduite courageuse de Mr. Bergé, Employé Municipal, ancien Sergent à la Garde Municipale, qui, le 19 courant, a procédé, au péril de sa vie, à l'arrestation d'un bandit armé.

Le Conseil adresse ses vives félicitations à Mr. Bergé et décide de lui attribuer la Médaille d'Argent de la Municipalité.

**Fête Nationale.**—Sur proposition de Mr. Blum, le Conseil adresse aux Chefs des divers Services Municipaux et au personnel placé sous leurs ordres ses félicitations pour l'effort qu'ils ont fourni en vue de la célébration de la Fête Nationale Française, le 14 Juillet dernier.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 9 Août 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le neuf Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—*a.*—Le Conseil apprend avec grand regret le décès du Garde Louis Ruzé, survenu le 21 Juin en France au cours de son congé, et adresse à sa veuve l'expression de sa sympathie.

Le Conseil autorise la liquidation, conformément aux statuts, du compte de cet Agent à la Caisse de Prévoyance.

*b.*—Par rapport N° 35 en date du 27 Juillet, le Chef de la Garde rend compte de l'assassinat du détective chinois N° 77 dénommé Wang Tseng Seng. Il attribue cet assassinat à une vengeance consécutive à des questions de service.

Le Conseil décide le versement d'un secours de \$ 500 à la famille du détective 77.

**Secrétariat.**—Le Conseil apprend avec le plus grand regret la mort de Mr. Jean Blondeau, Comptable, survenue le 31 Juillet 1926, et adresse à sa veuve l'expression de sa profonde sympathie.

La liquidation du compte de M. Blondeau à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément aux statuts.

Le Conseil décide de verser à M<sup>me</sup> Blondeau une somme de Tls: 1.500. L'Administration Municipale prendra d'autre part à sa charge les frais de retour en Indo-Chine de M<sup>me</sup> Blondeau et de sa fillette.

**T. S. F.**—Sur proposition du Directeur, le Conseil accorde un secours de Tls: 116 à la famille du coolie King Ki Liang, décédé après 12 ans de bons services.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—*a)*—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1926 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 6.808,36.

*b)*—Communication est donnée de la lettre suivante :

CUSTOM HOUSE  
N° 4585 General.

Shanghai, 7th August 1926.

The Chairman,  
French Municipal Council.  
Shanghai.

Sir,

I have the honour to inform you that Dr. C. Bennett has tendered to me his resignation as Port Health Officer from 16th August 1926, in order to take up the post of Medical Superintendent of the Shanghai General Hospital, and that Dr. B. H. Stanley Aylward has applied for the post thus vacated.

I beg to propose that Dr. Bennett's resignation be accepted and that Dr. Aylward be appointed Port Health Officer in his stead from the above date.

I have the honour to be, etc...  
Signed: F. W. MAZE,  
Commissioner of Customs.

Le Conseil donne son approbation à la proposition ci-dessus.

**Epidémie de choléra.—a).**—Le conseil enregistre la lettre ci-après :

RED GROSS SOCIETY OF CHINA

Shanghai, July 30, 1926.

French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sirs,

After our conversation this afternoon, I beg to say that our Committee headed by the Director General, Chwang Teh Tse Esq. feel a great pleasure to do anything for your Council: no limit of number of patients you wish to send in and no limit of time so that you can send in anyone sick with cholera or other summer diseases you wish at any time either by our ambulances or other modes of transportation.

I beg to remain, etc...

Signed: B. Y. WONG, M. D.

Medical & Liaison Officer, etc.

b).—Le Conseil vote les crédits nécessaires à l'achat du bilivaccin anti-cholérique distribué au personnel municipal.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

## Séance du Comité des Travaux du 4 Août 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le quatre Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Routes nouvelles.—a)**—*Route Lin Koué.*—L'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan du tracé de la Route Lin Koué, route nouvelle allant de la Rue Bourgeat à la Route Ratard.

Le Comité adopte le tracé tel qu'il est indiqué sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

b).—*Route Prentice.*—Le Comité donne son approbation au plan du tracé de la Route Prentice, pour le tronçon de cette nouvelle voie publique allant de la Route Cardinal Mercier à la Route Lin Koué.

**Cimetière de Lokawei.**—Le Comité donne son approbation au plan présenté par l'Ingénieur Municipal pour l'établissement d'un rond-point sur la Rue Chapsal à l'entrée du Cimetière de Lokawei.

**Voirie.—Rue Bourgeat.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal N° 1230 en date du 21 Juillet 1926, le Comité recommande au Conseil le vote d'un crédit supplémentaire de Tls. 960,00 pour la mise en 1/2 viabilité de la Rue Bourgeat, à son débouché sur la Rue Paul Beau.

Le crédit ci-dessus est à imputer au Titre 5. 1. 3. 20.

*Rue Lafayette.*—Comme suite à une demande de l'Ingénieur Municipal, en date du 26 Juillet, le Comité propose le vote d'un crédit supplémentaire de Tls. 682,50, en vue du rechargement de la Rue Lafayette entre les Rues du Capitaine Rabier et Amiral Bayle (Imputation 4. 3. 1. 3.)

**Parc de Koukaza.**—Sur avis du Chef du Service des Parcs, le Comité propose de retarder au printemps prochain la démolition des courts de tennis en ciment actuellement englobés dans le Parc de Koukaza.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée des comptes-rendus de la Commission des établissements publics des 27 et 30 Juillet 1926.

*Mission Photo Bureau.*—Le Comité n'est pas d'avis d'accorder l'autorisation de construire un studio sur le Lot Cad. 14050, situé non loin de la Route Magy.

*Sanitary Provision Co.*—Le Comité propose de mettre cet établissement en demeure de retirer sans délai le moteur à pétrole qui a été installé dans son magasin de l'Avenue Joffre et de le remplacer par un moteur électrique.

Les autres propositions faites par la Commission sont adoptées.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

- 1°)—*Route Tenant de la Tour, F. C. Lot 2131.*—5 résidences et garages ;
- 2°)—*Routes Doumer et de Grouchy, Lots Cad. 10512-10513-10514.*—5 magasins et garages ;
- 3°)—*Route Tenant de la Tour, Lot Cad. 9706.*—5 maisons chinoises sans étage ;
- 4°)—*Avenue Joffre, Lot Cad. 6501.*—2 magasins à étage ;
- 5°)—*Rue Galle, F. C. Lot. 196.*—15 maisons chinoises à étage ;
- 6°)—*Route Conty, Lot Cad. 3439B.*—1 maison chinoise à étage ;
- 7°)—*Rue Amiral Bayle, Lot Cad. 2624.*—4 maisons chinoises à étage ;
- 8°)—*Rue du Marché, Lot Cad 2559.*—15 maisons chinoises à étage ;
- 9°)—*Avenue Joffre, Lot Cad. 9003.*—4 maisons chinoises à étage ;
- 10°)—*Avenue Joffre, F. C. Lot 1248.*—7 magasins ;
- 11°)—*Rue Wagner, B. C. Lot 12686.*—92 maisons chinoises à étage ;
- 12°)—*Route Lafayette, F. C. Lot 2376.*—12 maisons chinoises à étage ;
- 13°)—*Rue Eugène Bard, B. C. Lots 8549-8707.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 14°)—*Route de Zikawei, B. C. Lot 828.*—1 scierie ;
- 15°)—*Avenue Haig, Lot Cad. 14159c.*—4 magasins ;
- 16°)—*Rue du Capitaine Rabier, Lot Cad. 2546.*—3 maisons chinoises à étage ;
- 17°)—*Route de Zikawei, Tsang King Hao.*—9 maisons chinoises à étage ;
- 18°)—*Avenue Foch, Lot Cad. 8111.*—4 maisons chinoises à étage.

Le Comité est d'avis d'imposer des fosses septiques à toutes les constructions en bordure de l'Avenue Joffre. Sous cette condition seraient délivrés les permis de construire.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis de construire ci-après :

- 1°)—*Rue du Capitaine Rabier, Seventh Day Baptist Mission.*—Projet de construction d'un portail sur passage privé n'appartenant pas à cette Mission, sans l'assentiment du propriétaire intéressé ;
- 2°)—*Route Père Robert, U. S. C. Lots 3120 à 3123.*—291 maisons chinoises à étage. Elargir les allées ;
- 3°)—*Rue Galle, F. C. Lot 1016.*—2 maisons chinoises à étage. Construction trop étroite ;
- 4°)—*Rue Vouillemont, Lot Cad. 551B.*—2 magasins. Plans incomplets.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé: A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
F. SCHWYZER

*Route Lin Koei.* Le Conseil adopte le tracé de cette voie suivant plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Route Prentice.*—Le Conseil approuve le tracé de cette nouvelle route tel qu'il est indiqué sur le plan de l'Ingénieur Municipal.

*Cimetière de Lokawei.*—Le Conseil décide l'aménagement d'un rond-point à l'entrée du Cimetière de Lokawei sur la Rue Chapsal d'après le plan établi par l'Ingénieur Municipal.

*Voirie.*—Le Conseil vote les crédits supplémentaires suivants :

Imputation 5. 1. 3. 20. Fls: 960 pour la mise en 1/2 viabilité de la Rue Bourgeat près de la Rue Paul Beau, et Tls: 7.364 pour la mise en viabilité des Routes Kahn et Rémi.

Imputation 4. 3. 1. 3. Tls: 682,50 pour le rechargement de la Route Lafayette entre les Rues du Capitaine Rabier et Amiral Bayle.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Routes Kahn et Rémi.**—Après échange de vues, le Conseil est d'avis de demander à la Foncière et Immobilière de Chine de prendre à sa charge le tiers de la dépense afférente à la mise en viabilité des Routes Kahn et Rémi.

La part contributive de cette Société se monterait à Tls : 2.455,00.

**Transport automobile.**—Le Conseil décide l'achat, au Grand Garage Français, d'un camion "Berliet" de 3 tonnes actuellement en stock.

**Signaux de trafic.**—L'Ingénieur Municipal est chargé d'étudier un système d'abri capable de protéger des rayons solaires les Agents placés aux signaux de trafic.

**Rue du Consulat.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

THE ANGLO-FRENCH LAND INVESTMENT Co., Ltd.                      Shanghai, August 5th. 1926.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
P R E S E N T

Dear Sir,

*Re : Cad. Lot No. 42—Rue du Consulat et Rue Petit.*

We beg to acknowledge receipt of your letter of the 19th. July relating to our claim in connection with the enforced rebuilding and surrender of land from the above mentioned lot.

We note that the Council would be willing to grant a round sum of Tls. 10.000, as indemnity for the demolition and rebuilding of the houses situated on this property and a further sum of Tls. 15.237,05 for the surrender of the land and the construction of Arcades making a total of Tls. 25.237,05.

As previously intimated to you, our claim of Tls. 32.600,75 has been drawn up to meet the actual existing conditions and we therefore regret that we cannot accept your Councils offer.

In order to avoid any further delay in the matter we beg to advise you that we are not prepared to waive any portion of our claim and unless your Council is willing to meet our terms, we propose to allow the rebuilding to stand over indefinitely.

Yours faithfully,  
Signed: A. R. BURKILL & SONS,  
Agents.

Le Conseil regrette de ne pouvoir modifier ses propositions en ce qui concerne la mise à l'alignement de cette propriété.

**Avenue Joffre.**—*Affaire Gaillard.*—Après avoir entendu les explications de son Président, le Conseil décide de constituer M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies pour le représenter, auprès du Tribunal Consulaire, dans les formalités conséquentes à la demande d'exequatur de la décision de la Commission Foncière relative à l'expropriation de la partie de la propriété Gaillard nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Joffre et à l'établissement d'un pan coupé à l'angle de la Route Cardinal Mercier.

**Panneaux-réclames.**—Le Conseil décide de modifier comme ci-dessous l'Art. 1 du Règlement sur les panneaux-réclames :

« Art. 1.—Les panneaux-réclames ne pourront être exposés que dans la zone de la Concession Française comprise dans les limites ci-après :

« A l'Est : le Quai de France,

« A l'Ouest : la rue Chapsal,

« Au Nord : Les rues Auguste Boppe & Baron Gros et l'avenue Edouard VII,

« Au Sud : le boulevard des 2 Républiques, la rue Capitaine Rabier et la crique de Zikawei.

**Ambulance.**—Après avoir entendu les explications du Secrétaire, le Conseil décide de mettre l'ambulance automobile municipale à la disposition de l'Hôpital Sainte-Marie, aux conditions ci-après :

\$ : 2.—(minimum) pour l'utilisation de la voiture pendant une période ne dépassant pas une heure.

\$ : 1.—par 20 minutes ou fraction de 20 minutes supplémentaires.

Le temps d'utilisation sera décompté entre le moment du départ du garage (Poste Central de Police, Route Stanislas Chevalier) et l'heure du retour au point de départ.

L'ambulance ne pourra pas être utilisée pour le transport de personnes atteintes de maladies contagieuses.

**Comité des Ecoles.**—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal de la séance du Comité des Ecoles du 23 Juillet 1926.

*Recrutement.*—Après avoir entendu les explications de son Président, le Conseil décide de ne plus admettre aucun élève à titre gratuit à partir de la nouvelle année scolaire.

L'Ecole Municipale étant une école payante, les parents qui ne pourraient acquitter la redevance scolaire seraient invités à ne plus renvoyer leurs enfants à l'école. Aucun retard de plus d'un mois de rétribution scolaire ne devra être toléré.

La gratuité pourra seulement être accordée par décision du Conseil aux familles françaises dans le besoin.

*Personnel.*—Le Conseil décide l'engagement de M. Vergez, en qualité de Professeur stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif, en remplacement de M<sup>me</sup> Audigier, démissionnaire.

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Licences.**—Le Président fait savoir au Conseil que conformément aux accords intervenus, la licence imposée par les Autorités Chinoises n'est pas nécessaire pour les voies limitrophes des Concessions.

Les Autorités Chinoises ont également promis d'appliquer la même mesure aux voitures se rendant à la gare du Nord à Chapei.

**Chambre de Commerce Chinoise.**—Par lettre en date du 31 Juillet, le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Chinoise fait connaître au Conseil la composition du Comité de cette Institution.

**Etablissements Indigènes.**—Suivant lettre du 4 Juillet 1926, le Sieur Tse Zang Seng demande l'autorisation de pouvoir engager des diseurs et des diseuses pour la maison de thé qu'il exploite Avenue Joffre, N° 1178.

Le Service de la Police ayant donné un avis favorable, le Conseil décide de faire droit à la requête présentée.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 6 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le six Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—I.—Sur proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies qui se fait en cette circonstance l'interprète de ses Collègues, le Conseil adresse ses vives félicitations à M. Fiori, Chef de la Garde, pour sa promotion au grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

Le Président remercie le Conseil de cette marque de sympathie à l'égard du Chef de la Police, à qui il sera heureux de la transmettre.

II.—Lecture est donnée des ordonnances consulaires Nos 55 & 57 des 10 et 31 Août 1926 en vertu desquelles :—

Les Sieurs André René et Bellemin Marcel sont incorporés comme gardes, à titre provisoire, à compter du 18 Juin 1926 ;

Le garde Ruze Louis, décédé le 21 Juin 1926 à Créteil-Seine, est rayé des contrôles de la Garde le dit jour ;

Le garde Mouchette Charles est titularisé dans ses fonctions à compter du 1<sup>e</sup> Août 1926 ;

Le Sieur Gouerec Guillaume est incorporé comme garde, à titre provisoire, à compter du 16 Juillet 1926 ;

Le garde Clerissi Justin est titularisé dans ses fonctions à compter du 27 Août 1926.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

III.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil décide de verser un secours de \$ 313 à la veuve du brigadier chinois N<sup>o</sup> 90 décédé après 22 ans de bons services.

IV.—Par rapport N<sup>o</sup> 38 en date du 12 Août, le Chef de la Garde fait connaître au Conseil les circonstances dans lesquelles le sous-détective Wang Ming Fou trouva la mort en service, et demande en faveur de sa famille un secours approprié.

Le Conseil décide d'attribuer à la famille du sous-détective Wang Ming Fou un secours de \$ 300.

**Crédits supplémentaires.**—Le Conseil ayant été saisi par plusieurs Services de demandes de crédits supplémentaires, M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies estime qu'avant de recourir à cette procédure, les Chefs de Services doivent se préoccuper de rechercher s'il y a des disponibilités dans les autres articles de leurs budgets respectifs. Dans ce cas, il y a lieu de demander seulement un virement de crédit.

Le Président fait remarquer d'autre part que toute demande d'achat -qu'il s'agisse de matériel, de construction ou de terrain- doit être accompagnée d'une estimation d'entretien, de fonctionnement ou d'exploitation.

Le Conseil approuve les suggestions de son Président et de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, et charge le Secrétaire d'aviser les divers Services de la décision prise.

Dans ces conditions, et sous ces réserves, il autorise en principe les demandes suivantes de crédits supplémentaires :

a)—*Garde Municipale.*—Crédit de Tls. 368.00 imputation 3. 2. 4. 3. pour achat d'entraves aux prisonniers.

b)—*Service d'Incendie.*—Crédit de Tls. 560.00 imputation 2. 5. 3. pour transformation du chassis de la grande échelle en camion porte-échelles à affecter au Poste de Pompiers de la Place du Château d'Eau,

c)—*T. S. F.*—Crédit de Tls. 900.00 imputation 2. 3. 5. 5. pour acquisition d'accumulateurs.

d)—*Service des Parcs.*—Crédit de Tls. 300.00 imputation 2. 12. 4. 2. pour entretien et conduite du camion récemment acquis pour le Service des Parcs.

**Secrétariat.**—Le Conseil a appris avec un profond regret la mort de Mr. Hamon, Percepteur, survenue le 13 Août 1926.

Bien que Mr. Hamon ait été récemment titularisé, le Conseil, tenant compte de sa réintégration dans les Services Municipaux il y a plus de 5 ans, décide, à titre de bienveillance, de verser à sa veuve l'équivalent de 9 mois de solde, soit Tls. 2.460, suivant les dispositions de l'Art. 26 du Règlement Administratif.

La liquidation du compte de Mr. Hamon à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément aux statuts de la Caisse.

**Service d'Incendie.**—A la demande du Commandant du Torrent, le Conseil décide l'achat d'une pompe rotative Caut d'un débit horaire de 100 m<sup>3</sup>. La dépense sera imputée au Budget Extraordinaire Chap. 3, Art. 11.

**Personnel Indigène.**—Sur propositions des Chefs de Service, le Conseil accorde les secours et gratifications ci-après :

Tls : 134 au shroff Tsiang Pa Li quittant le service pour raison de santé ;

Tls : 57 à la famille du coolie des Abattoirs, Ah Wei, décédé après 6 ans de présence ;

Tls : 225 au mafou Tsang Sang Tse quittant le service après 22 ans de présence ;

Tls : 116 à la famille du cantonnier Yoh Keng Zi, décédé après 19 ans de service.

**Alliance Nationale.**—Le Président du Comité de l'Alliance Nationale sollicite, par lettre du 30 Août, la faveur d'utiliser une partie du Parc de Koukaza pour la fête annuelle de l'Association qui aura lieu le dimanche 10 Octobre prochain.

Il demande d'autre part au Conseil de bien vouloir autoriser les Services des Parcs et d'Architecture à assurer, avec le personnel et le matériel de la Municipalité, l'aménagement de l'emplacement choisi.

Le Conseil, désireux de montrer l'intérêt qu'il porte aux œuvres d'entraide aux familles nombreuses, décide d'accueillir favorablement les demandes de l'Alliance Nationale.

**Hygiène publique.**—*Epidémie de choléra.*—Le Conseil enregistre le rapport ci-après :

« SERVICE MÉDICAL

« NOTE SUR L'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA

« (JUIN-JUILLET-AOUT 1926)

« Il m'a paru intéressant et utile de rassembler quelques faits relatifs à l'épidémie de choléra qui sévit encore actuellement, mais dont la virulence semble dès maintenant très atténuée.

« En raison des nombreux cas constatés, on peut affirmer qu'il y a véritablement eu *épidémie* de choléra ; encore ne faudrait-il pas se laisser impressionner par tout ce que ce mot semble comporter de tragique et d'angoissant.

« Pendant les mois de juillet et d'août, il y a eu des cas de choléra beaucoup plus nombreux que les années précédentes ; il faut bien se rendre compte que :

« 1°)—Le développement d'une maladie que nous observons tous les étés a été favorisé cette année-ci par une température exceptionnellement élevée et une absence de pluies inaccoutumée.

« 2°)—Dès l'apparition des premiers cas, une campagne "anticholéra" a été menée, utilisant des articles publiés dans la presse européenne et chinoise, des conférences et des causeries populaires, l'apposition d'affiches, la distribution de notes indiquant les signes de la maladie et la façon de l'éviter.

« Cette campagne intensive, qu'il serait utile à l'occasion de provoquer, d'encourager et même de subventionner, a rempli son but en ce sens que les classes constituant la population fixe de Changhai ont connu le danger qu'elles couraient et, jusqu'à un certain point, ont pris des mesures pour l'éviter.

« Quant à la population flottante, (coolies, brouettiers, marinières) il est, dans l'état actuel des choses, beaucoup plus difficile de l'atteindre et de l'empêcher de se régaler des tranches de melons ou de pastèques qui sont certainement un des moyens de propagation de la maladie.

« Par l'intensité même de cette propagande et par le succès qu'elle a eu, on a peut-être été un peu  
« porté à exagérer le danger couru par la ville de Changhai, surtout en ce qui concerne la population  
« européenne.

« Le choléra se transmet par l'absorption des germes virulents ; la transmission se fait directement  
« du malade à la personne saine, ou indirectement, (objets souillés, mouches, aliments crus, eau, etc.).  
« Je ne rappelle ces notions connues que pour indiquer combien une bonne hygiène alimentaire peut  
« être efficace pour éviter la maladie. Le danger est très réel pour les coolies habitant des aggloméra-  
« tions de masures, de huttes ou de paillottes, buvant des eaux contaminées, absorbant des nourritures  
« souillées. Les chances d'infection sont très réduites pour ceux qui prennent les quelques précautions  
« élémentaires indispensables.

« Ceci a été signalé si souvent dans les rapports sanitaires que je n'insiste pas sur les mesures  
« générales à prendre en cas d'épidémie.

« 1°) Déclaration obligatoire.

« 2°) Isolement des malades.

« 3°) Désinfection des déjections et objets souillés.

« 4°) Surveillance des personnes ayant été en contact avec des cholériques.

« 5°) Surveillance des eaux de boisson.

« 6°) Vaccination volontaire ou imposée, (méthode par injection ou méthode buccale).

« Ces mesures ont été appliquées, autant du moins que l'a permis la bonne ou mauvaise volonté  
« des familles. Dès maintenant, on peut affirmer qu'elles ont été efficaces. Avant de donner quelques  
« chiffres de statistique, je tiens à rendre hommage à l'Administration de la Croix Rouge chinoise, dont  
« les services ont été précieux. Leur organisation leur a permis de transporter très rapidement les  
« malades dans leurs hôpitaux où un traitement rationnel était immédiatement appliqué.

« En ce qui concerne les employés municipaux, (européens, chinois ou annamites), il a été distri-  
« bué comme mesure préventive 2984 doses de bilivaccin. Un accord avec la Croix Rouge Chinoise  
« assurait le transport immédiat et le traitement des employés indigènes à l'hôpital de Tientsin Road.  
« Huit malades y ont été transportés ; ces huit malades, atteints de diarrhée cholériforme, ont guéri  
« après une moyenne de trois jours de traitement. *Aucun cas de choléra vrai n'a été observé dans le per-  
« sonnel municipal.*

« A la date du 13 Août, sur la Concession Française, 7 cas de choléra avaient été observés dans la  
« population étrangère (tous les malades étant de nationalité russe) avec un décès.

« Sur la Concession Internationale 18 cas avec 3 décès.

« En territoire chinois 7 cas avec 3 décès.

« Dans la population indigène :

« 218 cas pour la Concession Française.

« 212 cas pour la Concession Internationale.

« 1175 cas en territoire chinois.

« 90 cas sans adresse.

« Sur la Concession Française, 56 cas de mort, soit approximativement 1 cas pour 5000 habitants.

« Des faits exposés, on peut admettre que, même au cours d'une année où les conditions climati-  
« ques ont été favorables à l'extension de la maladie, l'épidémie ne s'est développée que dans des  
« limites restreintes. Les cas observés n'ont pas été localisés dans un seul point, mais disséminés dans  
« toute la Concession sous forme de cas isolés, sans que ne se soit précisée une épidémie de quartier.

« C'est que, comme cela a été signalé dans les rapports annuels, les mesures d'hygiène urbaine  
« familiale et individuelle sont des plus efficaces contre le développement d'une épidémie de choléra.  
« Je n'en dirais pas autant de la peste pneumonique, et je profite de cette occasion pour rappeler la  
« nécessité de continuer à appliquer les mesures de surveillance prises en commun avec le Service  
« Sanitaire de la Concession Internationale.

« Changhai, le 14 Août 1926,

« Signé : Dr. POUPELAIN. »

*Inspection des viandes de boucherie.*—Le Conseil prend connaissance du rapport ci-après du Médecin Vétérinaire attaché au Service Sanitaire.

« SERVICE SANITAIRE

Changhai, le 30 Juillet 1926.

« Je, soussigné, Vougi Tsai, médecin vétérinaire affecté au Service Sanitaire, ai l'honneur de vous « présenter le rapport du mois de Juillet concernant l'état sanitaire des boucheries, des charcuteries « et des laiteries.

« J'ai successivement visité les établissements suivants :

« I.—*Boucheries et charcuteries*

« 3 Juillet	Kieu Wo	N°.	326,	Avenue Joffre
« » »	Ying Dah	»	406,	Rue Kraetzer
« 5 »	Lao Ming Ky	»	93,	» »
« » »	Yah Tai	»	151,	» »
« 7 »	<i>Marché Weikwé</i>			
« » »	Gui Dah	N°.	199,	Rue du Weikwé
« 10 »	Yong Dah	»	203,	» »
« » »	Dong Tai	»	163,	» »
« 13 »	<i>Marché de l'Est</i>			
« 16 »	Lao Loo Koo Tsi	N°.	2,	Rue Palikao
« » »	Tsong King Ziang	»	66,	Route Ratard
« 18 »	Ziang Ching	»	181,	Rue du Weikwé
« » »	Vong Dah	»	185,	» »
« 20 Juillet	<i>Marché Weikwé</i>			
« 23 »	Zeng Ching	N°.	118,	Rue de l'Observatoire
« » »	Wei Ching Tai	»	131,	Route Lafayette
« 25 »	Zeng Dah	»	105,	Rue du Weikwé
« » »	Wang Yong Ky	»	12,	Route Père Robert
« 28 »	Far Eastern	»	792,	Avenue Joffre

« II.—*Laiteries*

« 10 Juillet	Culty Dairy	N°.	989,	Avenue Joffre
« 15 »	Sai Shing			Rue Amiral Bayle
« 20 »	Zie Ky			» Delastre
« 25 »	Yong Ching			» Amiral Bayle
« 28 »	Yang Hui Ky			» Ratard

« Dans l'ensemble, l'état sanitaire des boucheries et des charcuteries est satisfaisant. Pendant la « saison chaude, le commerce de la viande n'est pas actif. Certains charcutiers vendent à peine « 1 ou 2 porcs par semaine. La viande qui n'est pas vendue va chez certains restaurateurs ou des « pensions. Une autre partie est transformée en produits manipulés de charcuterie ou de boucherie. « Des commerçants parviennent ainsi à écouler les préparations altérées sous une forme masquée, non « décelable par le simple examen objectif. Cette partie échappera fatalement à l'inspection. Quant aux « laiteries, elles sont assez bien tenues. Les petits laitiers possèdent 5 ou 6 vaches et entretiennent assez « proprement le local et les sujets.

« En raison des épidémies qui sévissent à l'heure actuelle, j'ai spécialement recommandé aux « propriétaires de bien se savonner les mains, de laver proprement le pis des vaches et d'attacher la « queue des vaches avant la traite. On ne saurait en effet apporter trop de soins à la traite, la vente « du lait en nature étant entièrement dominée par le fait que le lait est un liquide éminemment altérable. « Les commerçants doivent s'arranger pour livrer un lait aussi pur que possible afin qu'il puisse « supporter, sans altérations notables, les manipulations nécessaires avant de parvenir au consom- « mateur. Le public y bénéficiera largement.

« Le Médecin Vétérinaire,  
« Signé : VOUGI TSAI. »

Le Conseil, sur proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, décide qu'aucune viande ne pourra être mise en vente sur la Concession Française si elle n'est munie de l'estampille municipale française.

Cette mesure deviendra effective à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927.

La viande provenant d'animaux non abattus aux Abattoirs Municipaux de la Concession Française pourra être estampillée aux Abattoirs une fois reconnue saine.

Cette attestation donnera droit à la perception d'une taxe d'estampillage qui sera fixée ultérieurement.

Notification de cette décision sera faite à toutes les boucheries installées sur la Concession Française.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 1<sup>er</sup> Septembre 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 1<sup>er</sup> Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le premier Septembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Taxe foncière.**—Le Comité propose d'imposer le paiement des taxes foncières aux propriétaires des terrains sous langtang occupés par des dépôts de matériaux.

**Permis de construire.**—*a)*—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1<sup>o</sup>)—*Avenue Joffre*—*B. C. Lot Cad. 10245.*—Transformation de boutique ;

2<sup>o</sup>)—*Route Say-Zoong*—*Lot Cad. 12513A.*—2 magasins ;

3<sup>o</sup>)—*Avenue Joffre*—*Lot Cad. 10541A.*—5 maisons chinoises à étage ;

4<sup>o</sup>)—*Rue Kraetzer*—*Lot Cad. 622A.*—7 maisons chinoises à étage ;

5<sup>o</sup>)—*Route Père Robert*—*U. S. C. Lot Cad. 2873.*—6 maisons chinoises à étage ;

6<sup>o</sup>)—*Rue Bluntschli*—*F. C. Lot Cad. 2358.*—2 maisons chinoises à étage ;

7<sup>o</sup>)—*Route Lafayette*—*Mr. Lo Son Eu.*—1 école.

*b)*—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis de construire ci-après :

1<sup>o</sup>)—*Route de Zikawei*—*Lot Cad. 5061C.*—6 maisons chinoises à étage. Exiger le drainage ;

2<sup>o</sup>)—*Route Frelupt*—*Lot Cad. 9692A.*—2 boutiques. Construction inesthétique en bordure de voie publique ;

3<sup>o</sup>)—*Route Dupleix*—*Lot Cad. 12015.*—1 maison sans étage. Construction inesthétique et insalubre.

**Voirie.**—Après avoir pris connaissance des rapports de l'Ingénieur Municipal N<sup>os</sup>. 1210 & 1211 du 1<sup>er</sup> Septembre 1926, le Comité recommande au Conseil le vote des crédits supplémentaires suivants :

*a)*—Tls. 4.300, pour le pavage cubique des rues adjacentes au Poste d'Incendie de la Place du Châteaudeau d'Eau ;

*b)*—Tls. 3.065 pour le remplacement des dalles de granit des voies de roulement sur l'Avenue Edouard VII.

Ces crédits sont à ajouter à l'imputation 5. 1. 3. 20.

La séance est levée à 6 heures.

Signé: A. CHAPEAUX

L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

F. SCHWYZER

**Taxe foncière.**—Tout terrain sous langtan utilisé comme dépôt de matériaux ou entrepôt sera assujéti au paiement des taxes foncières.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Route Kahn.**—Le Conseil enregistre une lettre en date du 19 Août 1926 de la Foncière et Immobilière de Chine faisant connaître qu'elle est prête à prendre à sa charge le tiers des frais de mise en viabilité des Routes Kahn et Rémi, soit Tls. 2.455, à titre de part contributive.

**Avenue Foch.**—Sur proposition de Mr. Schwyzer, le Conseil charge le Comité des Travaux d'étudier la remise en état de la chaussée de l'Avenue Foch, où la circulation automobile est devenue très incommode par suite des dénivellations qui se sont produites.

**Décès de Mr. Chu Pao San.**—Sur la proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil, profondément attristé par la mort de Mr. Chu Pao San, survenue le 2 Septembre, adresse ses condoléances à la famille.

Il prie Mr. Lo Pa Hong de se faire l'interprète de ces sentiments auprès de la famille.

**Comité des finances.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des finances du 1<sup>er</sup> Septembre 1926 :

## Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 1<sup>er</sup> Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le premier Septembre, à six heures du soir, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Du Pac de Marsoulies.

**Opérations financières du 1<sup>er</sup> Semestre 1926.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours et entendu les explications de ce Chef de Service sur la situation des finances municipales, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

**BUDGET ORDINAIRE. — Recettes.**—Le total des recettes s'est élevé à Tls. 1.390.270, 68 contre Tls. 1.155.515,12 pour le semestre correspondant de l'année 1925.

On peut espérer réaliser en fin d'année une plus value générale sur les recettes de Tls. 59.409,07.

**Dépenses.**—Le total des dépenses s'est élevé à Tls. 1.419.957,27 contre Tls. 1.185.364,37 pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente.

Par suite des crédits supplémentaires votés du 1<sup>er</sup> Janvier au 9 Août 1926, le montant des dépenses additionnelles s'élève à Tls. 52.708,00

En conséquence, à moins d'imprévu, la situation approximative du Budget ordinaire à la fin de l'Exercice serait :—

<b>Recettes.</b> —Prévisions budgétaires .....	Tls. 2.715.126,50	
Plus-value approximative au 31 Décembre 1926.....	» 59.409,07	
		Tls. <u>2.774.535,57</u>
<b>Dépenses.</b> —Prévisions budgétaires .....	Tls. 2.715.126,50	
Crédits supplémentaires .....	» 52.708,00	
		Tls. <u>2.767.834,50</u>
Soit un excédent approximatif de recettes sur les dépenses de.....	Tls.	<u>6.701,07</u>

Bien que la situation du Budget ordinaire se présente normale à la fin du 1<sup>er</sup> Semestre, le Comité estime qu'il y a lieu de rappeler aux divers Services de comprimer le plus possible toutes dépenses et de réaliser de ce fait des économies d'ici à la fin de l'exercice en cours.

**BUDGET EXTRAORDINAIRE.**—Le total des dépenses du Budget extraordinaire pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 1926 se monte à Tls. 570.160,85 ;

Celui de la période correspondante de l'année 1925 était de Tls. 389.794,72.

La situation financière au 30 Juin 1926 s'établit comme suit :—

### SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 1926

	Tls :	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde créditeur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1926.....				1.520.140,48	
Achat d'une demi action S. M. T. C <sup>o</sup> .....					31,00
<b>Budget Ordinaire.—</b>					<u>1.520.171,48</u>
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1926.....	1.390.270,68				
Dépenses " " ".....	<u>1.419.957,27</u>				
Excédent des Dépenses.....		29.686,59			
<b>Budget Extraordinaire.—</b>					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1926.....					
Dépenses " " ".....	590.160,85				
Excédent des Dépenses.....		<u>590.160,85</u>			
Excédent total des Dépenses.....				619.847,44	
Solde créditeur général au 30 Juin 1926.....				<u>900.324,04</u>	

#### DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL

Crédit.—

Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire.....					
"    "    "    Extraordinaire.....	68.625,70				
International Savings Society.....	750.000,00				
Numéraire en Caisse.....	<u>71.160,30</u>				
	889.786,00				
A déduire avance pour le Budget Ordinaire.....	51.644,15			838.141,85	
<b>PORTEFEUILLE</b>					
373 actions de la Cie. des Téléphones.....	17.581,00				
Rente Française 1915-1916, Frs: 528.034,00 à Frs: 15.....	35.202,27				
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français					
Crédit en France Frs: 109.676,15 à Frs: 15.....	7.305,77				
Dépôt T. S. F. à la Banque de l'Indo-Chine à Paris,					
Frs: 29.783,89 à Frs: 15.....	1.985,59				
Compte-courant à la Banque Industrielle					
à Paris 1.613,19 à Frs: 15.....	<u>107,56</u>				
		62.182,19			
Montant égal au Solde créditeur général.....				900.324,04	

Le Secrétaire du Conseil  
 Chef du Personnel et du Service du Contrôle  
*Signé: P. LEGENDRE.*

Changhai, le 30 Juin 1926  
 Le Comptable  
*Signé: M. GARDARIN.*

La séance est levée à 7 heures 30.

*Signé:* A. DU PAC DE MABSOU LIES  
 L. BASSET  
 W. J. N. DYER  
 E. S. WILKINSON

**Personnel.**—*Service Sanitaire.*—Le Conseil décide l'engagement de: 1 interprète et 3 coolies pour le Service Sanitaire. Pour ce qui est du personnel européen à engager, le Conseil renvoie au Comité du Personnel pour examen les demandes d'emploi reçues au Secrétariat.

*Travaux publics.*—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande au Conseil de décider d'urgence le recrutement des surveillants auxiliaires d'architecture nécessaires au Service des Travaux. Il estime qu'il y a lieu, à défaut de candidats français, d'engager sur place et à titre temporaire des candidats étrangers, s'ils présentent les références requises.

Mr. Schwyzer partage cette opinion et ajoute que les étrangers acquittant les taxes municipales au même titre que les Français doivent aussi pouvoir prétendre aux emplois municipaux.

Mr Blum estime qu'engager sur place des étrangers pour les emplois subalternes coûtera moins cher que d'engager des Français en France, et, est, à ce titre, à recommander.

Le Président fait remarquer qu'aux termes du Règlement Administratif: "Nul ne peut être admis dans les Services de la Municipalité Française s'il n'est Français"

Cette règle lui paraît justifiée au plus haut point: la Concession est française et doit à ce titre être administrée par une administration française. On ne peut d'ailleurs faire de la bonne administration avec un personnel hétéroclite et la règle de n'admettre que des Français dans le personnel municipal est dictée par la nécessité même d'avoir un personnel homogène. Cette nécessité est telle que la Concession voisine, qui cependant est internationale, comporte, et cela à très juste titre, une administration presque exclusivement anglaise.

On ne peut d'ailleurs faire au Conseil Municipal Français le reproche d'intransigeance. Il a, à plusieurs reprises, tenant compte des nécessités de service et d'infortunes locales, accepté d'engager des étrangers. Mais, sans que le Conseil s'en soit rendu compte, ces dérogations se sont chiffrées à des résultats tels que: 10 % du personnel titulaire est actuellement étranger et que le personnel auxiliaire compte deux fois plus d'étrangers que de Français.

Un retour à l'application stricte du Règlement paraît aujourd'hui indispensable.

Les difficultés que rencontre le recrutement d'agents français soit en France soit dans le personnel de la Division Navale peuvent être surmontées et ne paraissent pas au Président telles qu'elles puissent justifier un abandon des traditions de la Concession Française. "Nos prédécesseurs, ajoute le Président, nous ont laissé un héritage français que nous devons transmettre intact à nos successeurs".

Si l'engagement de certains agents est d'une urgence absolue et que des candidats français fassent défaut, on pourrait, à titre tout à fait exceptionnel, engager des étrangers, mais en leur spécifiant que leur engagement serait tout à fait temporaire et cesserait dès qu'un candidat français serait agréé. Pour trouver les employés français nécessaires on pourrait dès maintenant demander au Correspondant de la Municipalité en France et à un Ingénieur de la Municipalité en congé de rechercher des candidats.

Le Conseil se range à cette manière de voir.

**C. F. T. E. E.**—*Pointe Eau et Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

C. F. T. E. E.

Changhai, le 12 Août 1926.

N° M-1139/PM

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois de Juillet 1926:

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:	5.028 Kw.
EAUX.—Consommation journalière moyenne	24.290 m3.
» » maxima	28.075 m3.

Veuillez agréer, etc...

Pr. Le Directeur  
Signé: O. BERSANI.

*Tramways, Retour de courant.*—A une question de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Président fait connaître que les réclamations de la Compagnie des Téléphones au sujet du retour du courant des tramways ont été transmises à la Compagnie.

Cette dernière ayant fait connaître que la question avait été soumise à son Siège Social à Paris, le Conseil décide d'adresser la lettre suivante à la C. F. T.

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 7 Septembre 1926.

Bureau du Secrétaire

No. 252/C.F.T.

Monsieur le Directeur  
de la Compagnie Française de Tramways,  
d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai.

Monsieur le Directeur,

COURANT DE RETOUR DES TRAMWAYS

Le Conseil, saisi d'une nouvelle plainte de la Compagnie des Téléphones et ému à juste titre des graves conséquences qui pourraient résulter de la situation actuelle en cas de troubles locaux, me charge de vous demander de lui faire connaître, de toute urgence, les mesures prises par votre Compagnie pour remédier aux inconvénients maintes fois signalés.

Il paraît superflu au Conseil d'insister davantage sur la précarité des communications téléphoniques, en particulier des Services de Police, dont la liaison se trouve en ce moment gravement compromise.

Veillez agréer, etc....

Le Secrétaire du Conseil,  
Signé: P. LEGENDRE.

**Etablissements classés.**—Comme suite aux propositions du Comité des Finances, le Conseil estime que l'étude de la question de l'augmentation des taxes des établissements classés, qui avait été différée, doit être reprise.

Sur la proposition du Président, cette étude est confiée à une Commission composée de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, Président du Comité des Finances et de MM. Lo Pa Hong & Lo Song Eu, Conseillers Chinois. Les représentants des différentes Corporations seront entendus par la Commission et des propositions seront ensuite transmises au Conseil concernant les modalités d'application des nouvelles taxes envisagées pour les établissements classés.

**Propriétés Municipales.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies demande la parole et s'exprime en ces termes :

Je suis heureux de me faire le porte-parole auprès du Conseil des desiderata exprimés par un grand nombre de résidents de toutes nationalités de la Concession Française, qui se plaignent que nous n'ayions pas de terrain de sports. La Concession Internationale a les admirables terrains du Champ de Courses et aussi la piscine de Hongkew.

La Concession Française n'a rien. Tout le monde ne peut pas faire partie des Cercles ou Associations qui offrent à leurs membres les moyens de faire du sport. Encore, les sports les plus populaires ne sont-ils pas pratiqués dans les clubs: par exemple, la course à pied, la course à bicyclette, le foot-ball.

Le succès des concours annuels de marche et de course à bicyclette, organisés pourtant dans des conditions forcément défectueuses, est une preuve manifeste de la nécessité d'avoir un terrain approprié pour ces sports. La création d'un vélodrome répond à un besoin et de plus peut être une excellente affaire.

Je propose donc l'aménagement d'un terrain où seraient groupés: un vélodrome, une piste pour la course à pied, un terrain de foot-ball, une piscine, des tennis etc...

Ce terrain, nous l'avons. C'est celui qui fait face au Parc Edan, route Winling et Avenue Pétain, celui-là même que nous avons décidé en principe de bâtir. Je vous demande de revenir sur cette décision de principe et de faire de ce terrain d'un seul tenant quelque chose dans le genre du Parc des Princes à Paris.

Il est admirablement placé, sur cette avenue Pétain, qui, une fois aménagée comme le Conseil a bien voulu le décider déjà sur ma proposition, sera, sans contredit, la plus belle promenade de Changhai.

D'autre part, je ne songe pas seulement à la satisfaction du public en général, qui sera heureux de trouver là le moyen de pratiquer des sports très populaires, mais encore à l'entraînement du Personnel de la Garde, qui est obligé d'utiliser, à l'heure présente, le terrain d'une association sportive chinoise, rue de l'Observatoire, et aussi à l'entraînement des élèves des Ecoles. Une chose m'a toujours frappé, c'est qu'il n'y ait pas à la Garde une seule équipe de foot-ball. Il me semble qu'il y aurait intérêt, à tous points de vue, à donner à nos jeunes agents une forte éducation sportive.

Les dépenses d'aménagement du Parc Edan ainsi étendu, car ce nom doit être donné aux deux terrains séparés seulement par la Rue Winling, ne seront pas très grandes. Il faut néanmoins faire quelque chose de simple, mais élégant, notamment comme tribunes: nos services des Parcs et Jardins et des Travaux et de l'Architecture sont tout à fait capables de réaliser ce vœu.

Du reste, toutes les dépenses que nous ferons là seront facilement récupérées, et bien au delà. En effet, le parc pourra être loué à titre onéreux pour des concours, des matches, des fêtes et si la Municipalité les organise elle-même, elle pourra exiger un droit d'entrée. C'est tout ce qu'il y a de plus normal.

De même, pour la piscine, agrément dont la Concession Internationale est pourvue, et qui nous manque: une piscine ouverte, comme celle de Hongkew, qui, vous le savez, a un succès énorme et répond aussi à une nécessité; tout le monde ne peut pas aller au bord de la mer. Pour rentrer dans nos dépenses, il suffira de faire payer l'usage de la piscine, comme le fait le Shanghai Municipal Council.

Je suis personnellement convaincu que non seulement nous récupérerons nos frais pour l'aménagement du parc, mais encore que nous ferons un bénéfice assez fort pour payer en outre l'intérêt de la valeur du terrain. Et celui-ci nous restera et augmentera de valeur.

Rien n'empêche du reste de bâtir tout de suite les terrains avoisinants, qui ne sont pas d'un seul tenant. Il y a là environ 25 mows épars dont nous pouvons disposer tout de suite avec avantage.

Ma solution concilie donc tous les intérêts et je la soumets avec confiance au Conseil, en demandant à mes collègues de bien vouloir examiner ma suggestion avec leur habituelle sollicitude pour tout ce qui touche le développement et l'embellissement de la Concession Française.

La proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies ayant rallié l'unanimité de principe du Conseil, celui-ci renvoie l'étude de la question au Comité des Travaux.

D'autre part, M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies propose au Conseil d'envisager la formation d'un Comité qui, sous la présidence du Président du Conseil, et composé des Conseillers à désigner et de personnalités du monde sportif, serait appelé à établir un programme d'aménagement de ce terrain de sports.

Il en est ainsi décidé. En attendant, le Conseil décide de surseoir à tous travaux dans le parc Edan et dans les propriétés municipales de l'Avenue Pétain.

**Adjudications.**—Le Conseil prend connaissance du procès-verbal d'ouverture de soumissions ci-après :

« PROCES-VERBAL

« Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, le Mercredi 1<sup>er</sup> Septembre 1926, à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de M<sup>e</sup> A. Du Pac de Marsoulies, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité et de l'Ingénieur-Adjoint.

« Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions :—

« 1<sup>o</sup>)—pour la construction de portes, pavillon, abri pour gardien et W. C. au Parc Edan, Avenue Pétain ;

« 2<sup>o</sup>)—pour la construction d'un bâtiment municipal Route Winling.

« Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

« *Parc Edan, Avenue Pétain.*—8 soumissions sont reçues pour cette adjudication.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

« Nom des Soumissionnaires	Pris forfaitaire
« MM. Sing Yuen Kee .....	Tls. 4.600,00
« Vong Fah Kee .....	» 4.914,50
« Sing Woo Kee .....	» 5.320,00
« Shing Sing Kee .....	» 6.100,00
« Ledreux, Minutti & Cie. ....	» 5.110,00
« Wah Shing .....	» 5.416,00
« Rémond et Collet .....	» 5.859,00
« Tunche & Charmson .....	» 6.750,00

« *Bâtiment Municipal, Route Winling.*—8 soumissions sont reçues pour cette adjudication.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

« Nom des Soumissionnaires	Prix forfaitaire
« MM. Sing Yuen Kee .....	Tls. 4.300,00
« Vong Fah Kee .....	» 3.338,00
« Sing Woo Kee .....	» 4.240,00
« Shing Sin Kee .....	» 3.350,00
« Ledreux, Minutti & Cie. ....	» 4.470,00
« Wah Shing .....	» 4.154,00
« Rémond et Collet .....	» 5.140,00
« Tunche & Charmson .....	» 3.490,00

« Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

« Le public quitte la salle de réunion.

« Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 heures 50.

*Signé :* A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LEGENDRE  
Ch. REMUZAT

*Bâtiment Municipal Route Winling.*—Le Conseil déclare adjudicataire le Sieur Wong Fah Kee pour le prix forfaitaire de Tls: 3.338.

La présente adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux de l'Administration Municipale.

*Parc Edan.*—Le Conseil décide de surseoir à la désignation de l'adjudicataire pour les travaux de construction de portes, pavillon, abris & W. C. au Parc Edan.

La séance est levée à 8 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER

## Séance du Conseil du 13 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le treize Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel, après modifications demandées par le Président et M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, est approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—1.—Un secours de \$ 425 est accordé à la famille du chef tailleur Liou Yu Seng, décédé après 14 ans de service.

2.—Une gratification de \$ 322 est accordée au sergent indigène N<sup>o</sup>. 108, réformé pour raison de santé après 20 ans de service.

**Parc de Koukaza.**—Le Conseil prend connaissance du rapport du Chef de la Garde demandé par décision du 9 Août 1926, au sujet de la surveillance du Parc de Koukaza.

Se rendant aux raisons invoquées par ce Chef de Service, le Conseil décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1927 la police des Parcs de la Concession Française relèvera de la Garde Municipale et le personnel tant européen qu'indigène chargé de la surveillance sera rattaché à la Garde Municipale.

Les mutations seront faites en conséquence lors de l'établissement du Budget du prochain exercice. Le statut des Agents Européens chargés de la surveillance des Parcs ne sera pas modifié.

**Service des Travaux.**—*Personnel indigène.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, un secours de Tls. 430 est accordé à la famille du chef cantonnier Seng Fo Dang, décédé après 23 ans de service.

**Hygiène.**—Le Conseil enregistre le rapport mensuel ci-après du Médecin Vétérinaire sur l'état sanitaire des boucheries, charcuteries et laiteries de la Concession Française pendant le mois d'Août 1926 :

« SERVICE SANITAIRE

Changhai, le 31 Août 1926.

« Monsieur l'Inspecteur en Chef

« du Service Sanitaire,

« J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'état sanitaire des boucheries, des charcuteries et des laiteries pour le mois d'Août.

« Les établissements que j'ai visités sont les suivants :—

« I.—*Boucheries et Charcuteries.*

« 2 Août	Marché Weikwé		
« 4 »	Foh Kie,	Rue Kraetzer	113
« » »	Dong Zeng Yah Ky,	» »	145
« » »	Lao Ming Ky,	» »	93
« 7 »	Ziang Zeng Gneu,	» Lafayette	61
« » »	Wei Ching Tai,	» »	131
« 10 »	Marché de l'Est		
« 12 »	Dah Seng,	Rue Weikwé	12
« » »	Te Dah,	» »	27
« » »	Foh Wou,	» »	33

« 14 Août	<i>Marché Meugniot</i>		
« 16 »	Ching Ky,	Rue Kraetzer	99
« » »	Lao Ming Ky,	» Ratard	62
« 18 »	Ly Seng Tai	» Weikwé	164
« » »	Ziang Seng Sie,	» »	167
« » »	Vong Tab,	» »	181
« 21 »	<i>Marché Siemen</i>		
« 23 »	Gni Dah,	Rue Weikwé	199
« » »	Zai Tai,	» »	131
« » »	Yong Gneu Kea,	» Petiot	28
« 24 »	<i>Marché Weikwé</i>		
« 26 »	Yong Zeng Tai,	Boulevard des 2 Républiques	238
« » »	Kieu Wo,	Avenue Joffre	326
« 29 »	<i>Marché de l'Est</i>		
« » »	Sanitary Butchery,	Avenue Joffre	339
<b>« II.—Laiteries.</b>			
« 5 Août	Yang Hai Ky,	Rue Ratard	
« » »	Kion Ky,	» Delastre	
« 12 »	Sai Shing,	» Amiral Bayle	
« 17 »	Culty Dairy,	Avenue Joffre	
« 25 »	Yong Ching,	Rue Amiral Bayle	

« Dans les boucheries et les charcuteries, la viande est d'assez bonne qualité marchande et je n'ai pas constaté de produits insalubres. D'ailleurs, pendant la saison chaude, on tue peu de bêtes, la viande ne se vendant pas très bien.

« En ce qui concerne les laiteries, l'état sanitaire est satisfaisant. Les vaches sont assez bien entretenues. Il n'y a pas de bêtes trop maigres. Ce qui est plus important au point de vue de l'hygiène publique, ce serait de trouver un moyen permettant d'éliminer les vaches atteintes de tuberculose. Le lait des vaches tuberculeuses, en effet, est dangereux pour la consommation humaine. La tuberculination donnerait, je crois, les meilleures garanties à ce point de vue. Mais il reste à savoir si les propriétaires voudront ou non y consentir.

« Le Médecin Vétérinaire,  
« Signé : TSAI VOUGI. »

**Divers.**—Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Wei Din Yon, en date du 8 Septembre, transmettant les remerciements de la famille de Mr. Chu Pao San pour les condoléances que lui a adressées le Conseil à l'occasion du décès de son parent.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après du Comité des Travaux :

## Séance du Comité des Travaux du 9 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le neuf Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Avenue Pétain.**—Le Comité prend connaissance des plans dressés respectivement par l'Ingénieur Municipal et le Chef du Service des Parcs, en vue de l'élargissement de l'Avenue Pétain et l'aménagement de promenades ombragées le long de cette voie publique.

Après discussion, le Comité charge les Services intéressés d'établir un état des dépenses nécessaires à la réalisation de ces projets.

Muni de ces renseignements, le Comité procédera à une étude de la question en vue des propositions à présenter au Conseil.

**Route Winling.**—En attendant qu'une décision soit intervenue en ce qui concerne l'aménagement des terrains Municipaux de l'Avenue Pétain, le Comité est d'avis d'arrêter les travaux de mise en viabilité de la Route Winling entre l'Avenue Pétain et la Route M. Magniny.

**Route Culty.**—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. Clark, en date du 27 Août 1926, demandant la suppression du tracé prévu de la Route Culty, au Nord de l'Avenue Joffre.

Mr. Clark est propriétaire du Lot Cad. N° 12878 mesurant au total 20m. 1. 8. 1. L'ouverture de la Route Culty nécessitera l'expropriation d'une superficie d'environ 2 mows de la propriété en question.

Après étude des plans, le Comité regrette de ne pouvoir recommander au Conseil une modification quelconque au tracé de la Route Culty, tracé qui est décidé depuis près de 6 ans et qui n'amointrit nullement la valeur de la propriété de Mr. Clark.

**Route Picard Destelan.**—Le Comité regrette de ne pouvoir transmettre favorablement au Conseil une demande de Mr. Zee, en vue de l'échange de la parcelle à exproprier de sa propriété, Lot Cad. 13846, située sur le tracé de la Route Picard Destelan, contre une superficie équivalente des terrains municipaux de l'Avenue Pétain.

**Chemins municipaux.**—Le Comité donne son approbation aux plans de redressement et d'élargissement à 4 mètres des chemins municipaux ci-après :

1°)—Chemin allant de l'Avenue Joffre à la Route Culty ;

2°)—Chemin allant de la Route Dollfus au Chemin Municipal N° 12.

**Voirie.**—*Rue Brenier de Montmorand.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal N° 1178 du 13 Août 1926, le Comité recommande au Conseil le vote d'un crédit supplémentaire de Tls : 3.402, en vue de la mise en viabilité de la Rue Brenier de Montmorand à son débouché sur la Rue Auguste Boppe (Imputation 5. 1. 3. 20).

*Avenue Foch.*—Sur demande de Mr. Schwyzer, le Comité propose que l'Ingénieur Municipal prépare un projet en vue de la réfection de la chaussée de l'Avenue Foch, particulièrement mauvaise à la hauteur de la rue du Lieutenant Pétiot.

**Eclairage public.**—Le Comité estime que le Service du Contrôle doit procéder aux travaux d'installation de l'éclairage public sur les routes Delastre et de Siéyès, en bordure desquelles de nouvelles résidences se sont édifiées.

**Salubrité publique.**—Le Comité estime que des mesures doivent être prises sans retard en vue de la disparition des paillettes installées sans autorisation sur le terrain situé entre les rues Capitaine Rabier et Hennequin, et qui constituent un grave danger au double point de vue incendie et hygiène.

**Service des Parcs.**—*Bureau du Service.*—Après avoir entendu les explications du Chef du Service des Parcs, le Comité suggère que les bureaux de ce Service soient installés dans la partie centrale des bâtiments de l'Infirmierie Municipale, après la désaffectation de ceux-ci en tant qu'infirmierie.

Quant à l'Infirmierie Municipale, M<sup>e</sup> du Pac de Marsouliers propose qu'elle soit reconstruite sur le terrain qui a été prêté au Cercle Français, à l'angle des routes Père Robert et Frelupt.

*Parc de Koukaza.*—Le Comité prend connaissance d'un rapport N° 1318 du 23 Août 1926 du Chef du Service des Parcs, au sujet de la décision du Conseil en date du 9 Août 1926, concernant la clôture de la pièce d'eau principale du Parc de Koukaza.

Considérant qu'une clôture à l'entour de la pièce d'eau en question serait inesthétique, le Comité serait plutôt d'avis de faire effectuer par les gardiens de jardin une surveillance toute particulière à cet endroit pour prévenir les accidents dûs à l'imprudence des enfants.

**C. F. T. E. E.**—Eaux.—1°—Enclave de Tonkadou.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 29 Juillet 1926.

« N° 11-1125/RM.

« Monsieur le Secrétaire  
« du Conseil d'Administration Municipale  
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à notre lettre du 3 Août 1925 relative à la clôture du terrain de Tonkadou, côté  
« Whangpoo, nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il serait possible comme nous l'espérons,  
« de supprimer l'enclave provisoire contenant la station de refoulement au fleuve des eaux de vidange  
« des nouveaux filtres.

« Il suffirait pour cela de reporter le groupe moto-pompe sur le puisard A, (voir plan ci-joint),  
« d'où on le ferait refouler dans le puisard B, qui est un des puisards de la conduite d'eau préfiltrée  
« alimentant les filtres. Ce serait une installation du même genre que celle qui existe actuellement  
« pour la récupération de l'eau de vidange des anciens filtres.

« Elle aurait donc l'avantage, non seulement de libérer le terrain compris entre notre clôture et le  
« mur de quai, mais encore de fournir aux filtres un appoint d'eau préfiltrée, ce qui revient à  
« augmenter la capacité de production de notre station de pompage à eau trouble et de nos préfiltres.

« La pompe actuellement utilisée pour la vidange des nouveaux filtres devrait être remplacée, car  
« c'est une vieille pompe de chantier dont les caractéristiques sont mal adaptées au refoulement envi-  
« sagé. La canalisation directe reliant le puisard A au Whangpoo serait conservée, obturée par une  
« plaque pleine démontable, pour permettre ultérieurement d'utiliser cette vidange en cas de besoin.

« L'ensemble de ces travaux coûterait environ la somme de Tls. 1.000 détaillée au devis provisoire  
« ci-joint.

« Nous vous demandons l'autorisation d'exécuter ces travaux, et de porter au compte "Travaux  
« Neufs" la dépense correspondante, dont le montant exact sera déterminé après exécution.

« Veuillez agréer, etc....

« p. le Directeur,  
« Signé: O. BERSANI. »

Le Comité transmet favorablement au Conseil la demande de la Compagnie.

2°—Pompes.—Communication est donnée de la lettre et du rapport suivants :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 27 Juillet 1926.

« N° M-1122/RM

« TONKADOU

« Pompes à Eaux Claires

« Monsieur le Secrétaire  
« du Conseil d'Administration Municipale  
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la mise en service des pompes Rateau va nous  
« permettre de supprimer, à Tonkadou, l'emploi de l'installation à vapeur.

« Nous envisageons le remplacement des anciens groupes Buffaud-Robatel (datant de 1901) par des  
« groupes moto-pompes électriques, montés aux mêmes emplacements, conformément au croquis  
« ci-joint.

« Les 2 nouveaux groupes seraient destinés, comme ceux qu'ils remplaceraient à refouler sur la  
« conduite N° 1. Le premier groupe comprendrait une pompe centrifuge débitant 300 m<sup>3</sup> à l'heure et

« absorbant environ 77 C. V. Le deuxième groupe comprendrait une pompe centrifuge débitant 600 m<sup>3</sup> à l'heure et absorbant environ 230 C. V. Le croquis ci-joint n'indique l'installation prévue que d'une façon sommaire, le détail précis des raccordements ne pouvant évidemment être établi avant de connaître les dimensions et formes exactes de pompes et des moteurs.

« L'une des pompes aspirerait directement dans l'ancien bassin de réserve, en utilisant la conduite actuelle d'aspiration des pompes à vapeur. L'autre pompe aspirerait dans un puisard existant qui communique d'une part avec l'ancien bassin de réserve, d'autre part avec la galerie des eaux filtrées. Les conduites de refoulement des deux pompes seraient réunies à la sortie et raccordées à la conduite N° 1.

« La dépense à engager pour l'achat et l'installation de ces groupes serait d'environ 10.000 Taëls suivant devis approximatif ci-joint. Nous vous demandons l'autorisation d'entreprendre ces travaux et de porter au compte "Travaux Neufs" le montant des dépenses, dont le chiffre exact serait déterminé après exécution.

« Veuillez agréer, etc....

« p. le Directeur,  
« Signé : O. BERSANI. »

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 7 Septembre 1926.

« N°. R. 730

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Contrôle au sujet du remplacement des pompes à vapeur Buffaud-Robatel par des pompes électriques à l'Usine de Tonkadou, avec mon avis conforme :

« Nous n'avons aucune objection à présenter au sujet des propositions de la Compagnie. La puissance des pompes à vapeur est de 400 mètres cubes. Les prévisions de la Compagnie sont donc très larges. (1 groupe de 600 m<sup>3</sup>, 1 groupe de 300 m<sup>3</sup>, au total 900 mètres cubes).

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité ne verrait en principe aucun inconvénient au remplacement des pompes à vapeur par des pompes électriques.

Toutefois, le Comité croit devoir signaler que le fonctionnement de l'Usine des Eaux dépendra complètement de l'Usine de Lokawei, et qu'en cas de panne à cette Usine ou d'accident au câble électrique en territoire chinois, la distribution d'eau se trouvera interrompue.

Dans ces conditions, le Comité estime que la Compagnie devrait conserver, à titre de secours, son installation à vapeur actuelle, ou bien adjoindre à ses nouvelles pompes un groupe générateur qui pourrait, en cas de besoin, assurer le fonctionnement de l'Usine des Eaux.

3°—*Bassin de réserve et conduite de 600 m/m.*—Le Comité prend connaissance des lettres de la C. F. T. E. E. Nos. 1128 et 1129 en date des 3 et 4 Août 1926, au sujet de la construction à Tonkadou d'un nouveau bassin de réserve et du déplacement consécutif de la conduite de 600 m/m.

Sur proposition de Mr. Chapeaux, considérant qu'il y a lieu de s'assurer sur la Concession une réserve suffisante d'eau, le Comité est d'avis de demander à la C. F. T. E. E. d'examiner la possibilité d'installer ce bassin de réserve sur les terrains qui lui sont loués par la Municipalité, Route Picard Destelan. Il y aurait, en outre, un intérêt évident à adjoindre à ce bassin un ou deux puits artésiens qui pourraient assurer une fourniture d'eau suffisante en cas d'arrêt à l'Usine des Eaux de Tonkadou.

Le Comité propose qu'il soit écrit en ce sens à la Compagnie.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée des comptes-rendus de la Commission des Etablissements Publics des 27 Août et 3 Septembre.

Après examen des propositions de la Commission, le Comité propose la délivrance des licences aux établissements ci-après, aux conditions édictées par la Commission.—

Garage Anglo-Belge—288, Route Père Robert.

Garage angle Rues Porte de l'Ouest et Chapsal.

Garage, 994-996, Avenue Joffre.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder le permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :—

*Route Lafayette, Lot Cad. 9112A.*—2 maisons semi-européennes et 1 résidence.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis de construire ci-après :—

1°)—*Route Conty, Lot Cad. 3144A.*—2 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations et représenter le permis ;

2°)—*Rue Brenier de Montmorand, Lot Cad. 2098.*—14 maisons à étage. Exiger des améliorations et représenter le permis ;

3°)—*Rue du Marché, Bg. C. Lot 110.*—30 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations et représenter le permis ;

4°)—*Route de Zikawei, B. C. Lot 9324.*—16 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations et représenter le permis ;

5°)—*Rue du Capitaine Rabier, Lots Cad. 2677 & 2678.*—18 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations et représenter le permis.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé : A. CHAPEAUX.  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

**Chemins municipaux.**—Le Conseil approuve les plans de redressement et d'élargissement à 4 m. des chemins municipaux ci-après :

1.—Chemin allant de l'Avenue Joffre à la Route Culty,

2.— » de la Route Dollfus au chemin municipal N° 12.

*Rue Brenier de Montmorand.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 3.402 (imputation 5. 1. 3. 20) pour la mise en viabilité de la Rue Brenier de Montmorand à son débouché sur la Rue Auguste Boppe.

**Salubrité publique.**—Le Conseil enregistre la réclamation formulée par Mr. Lemièr en date du 18 août au nom de M. Robertson, rue Hennequin.

Le Conseil charge le Service des Travaux et le Service Sanitaire de dresser conjointement un procès-verbal de l'état des lieux. Ces Services feront ensuite connaître les mesures propres à remédier à la situation, qu'il s'agisse de réparations ou même de démolitions.

Les intéressés seront alors invités à mettre ces mesures à exécution.

*C. F. T. E. E.—Railless.*—Le Conseil approuve les tarifs de transport des railless soumis par la Compagnie.

*Usine de Tonkadou.*—Le Conseil donne son approbation à la proposition de la Compagnie de supprimer l'enclave où est installée la station de refoulement au fleuve des eaux de vidange des nouveaux filtres.

Le groupe moto-pompe sera en conséquence reporté à l'intérieur du terrain primitif de l'Usine.

D'autre part, un nouveau groupe sera acheté pour la vidange des nouveaux filtres.

L'ensemble des frais s'élevant à Tls : 4.000 environ, le montant en sera porté au compte "Travaux Neufs" après exécution reconnue conforme.

*Pompes.*—Le Conseil décide de faire savoir à la Compagnie qu'il n'a aucune objection au remplacement des pompes actuelles à vapeur par des pompes électriques.

Il ne donnera toutefois son adhésion à la mise hors service des pompes à vapeur que lorsque la Compagnie lui aura fait connaître les moyens qu'elle envisage pour assurer le service de l'Usine des Eaux en cas d'arrêt de l'Usine Electrique et que ces moyens auront été agréés par lui.

*Bassins de réserve.*—Le Conseil donne son approbation pour la construction d'un nouveau bassin de réserve à Tonkadou et pour le déplacement consécutif de la conduite de 600 m/m.

A ce point de vue, le Conseil appelle l'attention de la Compagnie sur la nécessité de créer des réserves d'eau sur le territoire de la Concession Française. Le terrain municipal de la Route Picard Destelan, loué à la Compagnie, devait recevoir un bassin, et jusqu'ici rien n'a été fait ni même projeté.

D'autre part le Conseil est préoccupé de ce que les consommations maxima de l'été 1926 sont sur le point d'atteindre les possibilités de production de l'Usine des Eaux. Là aussi, il y a nécessité pour la Compagnie de rechercher dès maintenant l'augmentation de ses moyens de production, tant par des agrandissements à l'Usine même que par la création de points d'eau sur la Concession. Dans cet ordre d'idées, les puits artésiens seraient d'une incontestable utilité, surtout dans le cas de troubles politiques et sociaux.

Le Conseil soumet à la Compagnie ces diverses suggestions, confiant dans le souci qu'elle doit avoir de satisfaire ses obligations contractuelles.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

La séance est levée à 7 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 27 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-sept Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Garde Municipale.**—Le Conseil prend connaissance d'une demande de congé anticipé formulée par l'Inspecteur de la Sûreté M. Huet, et motivée par le mauvais état de sa santé.

Du certificat médical joint, il appert que Mr. Huet est atteint de maladie chronique, et le Médecin Municipal estime qu'un séjour d'un an en France est nécessaire à cet Agent.

Après échange de vues,

Le Conseil décide d'accorder par anticipation de 3 mois le congé administratif de Mr. Huet. Si à l'expiration de ce congé de 9 mois, Mr. Huet n'était pas rétabli, il aurait à solliciter une prolongation sur production d'un certificat médical.

En ce qui concerne la demande de Mr. Huet en vue d'obtenir un supplément d'une demi place pour le voyage Changhai—Marseille, le Conseil décide d'y faire droit, en raison de la situation de famille et de l'état de santé de cet Agent.

**Personnel.**—*Secrétariat.*—Sur proposition du Secrétaire, M. Guillabert, Percepteur, est promu à l'ancienneté à la classe A de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1926.

*Service des Travaux.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, M. Mayol, Chef du Bureau d'études stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1926.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 24 Septembre, le Commandant du "Torrent" demande l'autorisation d'acquérir pour les besoins du service un tour avec accessoires dont le coût approximatif est de Tls : 800.

Favorable en principe à la proposition d'achat du Commandant du "Torrent", le Conseil demande à ce Chef de Service de faire connaître les caractéristiques de cet appareil et d'indiquer les maisons susceptibles de le vendre.

La commande sera faite par le Secrétaire.

**Comité des Ecoles.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Ecoles du 23 Septembre 1926.

*Ecole Municipale Française.*—*Rétribution.*—Après discussion, le Conseil confirme sa décision du 9 Août 1926, à savoir qu'aucun nouvel élève ne pourra désormais être admis gratuitement à l'Ecole Municipale Française.

Tenant compte du fait que des élèves ont été précédemment admis à titre gratuit ou ont bénéficié de la demi gratuité, et en vue de ne pas interrompre brusquement leurs études, le Conseil est disposé, à titre transitoire, à accorder à cette catégorie d'élèves des bourses et des demi-bourses.

Ces bourses et demi-bourses seront en nombre strictement limité et ne pourront être accordées qu'aux élèves les plus méritants par leur travail et leur conduite.

A cet effet, le Directeur de l'Ecole est chargé de soumettre de suite des propositions au Conseil.

Il est rappelé que la scolarité est payable d'avance et que tout retard dans le paiement de plus d'un mois entraînera le renvoi des élèves.

*Personnel.*—1.—Un congé administratif, par anticipation de 3 mois, est accordé à Miss Davenport, professeur d'anglais, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1926.

2.—Pendant l'absence en congé de ce professeur, le Conseil autorise l'engagement à titre intérimaire de Mrs. Mitchell.

Les services de Mrs. Mitchell cesseront à l'expiration du congé du professeur titulaire, soit le 30 Juin 1927.

3.—Le Directeur ayant fait connaître que M. Vergez, récemment engagé en France, ne pourra rejoindre son poste que vers le 15 Octobre, et que M<sup>me</sup> Sarthou, en congé administratif, ne sera de retour que vers le 15 Novembre, le Conseil charge M<sup>me</sup> Delga, actuellement en demi service, d'un service entier pendant 2 mois, soit jusqu'au 15 Novembre 1926.

Les dépenses supplémentaires résultant de ces engagements sont couvertes par virement de crédits sur le Budget de l'Ecole Municipale.

*Asile-Ecole Russe.*—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies ayant fait connaître les conditions dans lesquelles s'organise sur une plus grande base l'Asile-Ecole Russe, installée présentement Rue Chapsal, le Conseil renvoie à une date ultérieure l'examen de la question de l'aide à apporter éventuellement à cette institution.

Mr. Grosbois devra fournir à ce sujet le rapport qui lui a été demandé par le Conseil.

**Taxes.**—Le Conseil regrette de ne pouvoir exonérer de l'impôt foncier le lot cadastral 3027A sur lequel se trouve un couvent de bonzesses, cet édifice ne pouvant être considéré comme un édifice servant au culte.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 15 Septembre 1926.

*Allocations.*—Sur la proposition du Comité du Personnel, le Conseil accorde pour l'année présente un secours de Tls : 200 à M<sup>me</sup> Vve. Lavorel ayant à sa charge 5 enfants et se trouvant en France dans une situation très difficile.

Comme l'a suggéré le Comité du Personnel, le Conseil se réserve d'examiner en temps voulu l'opportunité de renouveler cette allocation pour 1927.

*Service d'Incendie.*—Une demi-indemnité de logement (marié) est accordée à partir du 1<sup>er</sup> Octobre à Mr. Bonniveau, mécanicien du Service d'Incendie, en considération du fait que la chambre occupée par cet Employé au Poste Joffre ne peut être assimilée à un logement d'agent marié.

*Logements.*—Le Conseil décide que les logements municipaux seront attribués aux Agents ayant la plus faible indemnité de logement, la priorité étant toujours accordée à ceux ayant les plus grandes charges de famille.

*Architecture.*—Le Conseil décide de renvoyer M. Aynie qui avait été engagé à compter du 15 Août 1926 à titre de surveillant stagiaire.

*Service des Travaux.—Emploi de Conducteurs de Travaux.*—1.—Le Conseil décide l'engagement aux conditions du Règlement Administratif, de M. Jaubert, ancien élève de l'Ecole spéciale des Travaux Publics, en qualité de Conducteur de Travaux stagiaire.

2.—Le Conseil décide, en principe, l'engagement, aux conditions du Règlement Administratif, de M. Puissant, ancien élève de l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille, en qualité de Conducteur de Travaux stagiaire.

M. Puissant devra faire parvenir à l'Administration Municipale un certificat médical attestant de sa bonne santé et de son aptitude à vivre sous les climats tropicaux.

L'engagement de M. Puissant ne deviendra définitif qu'autant que le certificat fourni donnera satisfaction au Médecin Municipal.

*Emploi de surveillant d'architecture.*—Etant donné la nécessité de pourvoir d'urgence à un emploi de Surveillant d'Architecture et les aptitudes de M. Feracci, qui se trouve sur place, le Conseil décide d'engager celui-ci aux conditions du Règlement Administratif, en qualité de Surveillant d'Architecture stagiaire.

Toutefois l'engagement de Mr. Feracci ne deviendra effectif qu'autant que le certificat médical qui doit être fourni par lui donne satisfaction au Médecin Municipal, et sa solde lui sera décomptée du jour de sa prise de service.

Le Service des Travaux ayant fait connaître au Président que le personnel dont il dispose présentement était suffisant pour assurer la surveillance de divers chantiers en cours, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à des engagements de surveillants auxiliaires.

*Service Sanitaire.*—Le Conseil décide l'engagement, aux conditions du Règlement Administratif, de Mr. Mouchette, en qualité d'Inspecteur stagiaire du Service Sanitaire.

Mr. Mouchette étant actuellement à la Garde Municipale, sa mutation sera demandée à Mr. le Consul Général pour la date du 15 Octobre.

Il est bien entendu qu'en application des dispositions de l'Art. 19 du Règlement Administratif (Décision du Conseil du 29 Mars 1926), Mr. Mouchette ne pourra invoquer son ancienneté dans le poste qu'il occupait précédemment pour obtenir ultérieurement une promotion de classe dans son nouvel emploi.

Le Médecin Sanitaire voudra bien faire connaître son avis sur l'affectation de Mr. Mouchette comme Inspecteur Sanitaire.

*Secrétariat.*—1°.—*Perception.*—Le Conseil décide l'engagement, aux conditions du Règlement Administratif, de M. Clairét, en qualité de Percepteur stagiaire.

2°.—*Comptabilité.*—Le Conseil décide en principe l'engagement, aux conditions du Règlement Administratif, de M. Lescuyer, actuellement en France, en qualité de Commis Comptable stagiaire.

M. Lescuyer devra faire parvenir à l'Administration Municipale un certificat médical attestant de sa bonne santé et de son aptitude à vivre sous les climats tropicaux.

L'engagement de M. Lescuyer ne deviendra définitif qu'à la condition que le certificat fourni donne satisfaction au Médecin Municipal

*Règlement Administratif.*—Sur proposition du Président, le Conseil décide de maintenir l'indemnité de mise en route de 1.000 francs telle que fixée à l'Art. 3 du Règlement Administratif, et d'accorder à l'employé qui rejoint son poste le remboursement du montant des frais de chemin de fer pour lui-même et sa famille, bagages non compris, dans la classe afférente à son emploi, du lieu du départ à Marseille.

Une addition sera en conséquence apportée à l'Art. 3 du Règlement Administratif.

**Sériciculture.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

COMITÉ INTERNATIONAL POUR L'AMÉLIORATION   Changhai, le 17 Septembre 1926.  
DE LA SERICICULTURE EN CHINE

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

TERRAIN DE LA SERICICULTURE

En réponse à votre lettre du 8 courant, je viens vous informer que notre Comité ayant pris des arrangements avec une banque de notre place, pourra vous verser le solde du montant de l'achat du Lot F. C. 1975, soit Tls. 21.422,50.

Je vous prie donc de faire établir le titre de propriété au nom de notre Comité.

Veillez agréer, etc...

Signé: H. MADIÉ  
Président.

Le Conseil, d'accord sur les propositions ci-dessus, décide que mention des fins d'utilisation du terrain cédé sera portée sur l'acte de vente du F. C. lot 1975.

Le Comité de Sériciculture devra d'autre part acquitter le montant des intérêts dûs au 1<sup>er</sup> Juillet 1926.

**Règlements Municipaux.**—1.—*Règlement sur les taxis.*—Sur la proposition de son Président, le Conseil approuve le texte de règlement ci-dessous des auto-taxis :

**REGLEMENT SUR LES TAXIS PUBLICS**

1.—Les taxis mis en circulation pour l'usage du public devront réunir toutes les conditions désirables de sécurité, de propreté et de commodité.

2.—Les taxis seront préalablement à leur mise en service présentés au Service du Trafic pour inspection et vérification générale des moteurs, châssis, transmissions, organes de direction, moyens de freinage et d'arrêt, etc.... et de la carrosserie.

Ils pourront, postérieurement à la mise en servive, être inspectés et vérifiés à tout moment par le Service du Trafic.

Les garages ou compagnies sont tenus de donner aux Agents du Service du Trafic toutes facilités pour les inspections et vérifications indiquées ci-dessus.

3.—Les lieux de stationnement seront déterminés par le Service du Trafic. Les garages et compagnies devront obtenir de ce Service une autorisation spéciale, d'un caractère temporaire, pour le stationnement des taxis.

Des plaques indicatrices détermineront les lieux de stationnement, leur capacité et leurs limites; les voitures y prendront rang au fur et à mesure de leur arrivée.

4.—Tout acte de grossièreté ou de brutalité de la part des chauffeurs sera sévèrement réprimé et des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension du permis de conduire pourront être prises à leur égard.

5.—Il sera expressément défendu aux chauffeurs de racoler des voyageurs en offrant ou en faisant offrir, par paroles ou par gestes, leurs voitures au public.

6.—Les chauffeurs devront suivre l'itinéraire le plus direct, sauf le cas où le voyageur en indiquerait un autre.

7.—Il est interdit aux chauffeurs d'admettre dans les taxis plus de personnes que n'en comporte le nombre de places dans chaque véhicule.

Il leur est également interdit de transporter des passagers atteints de maladies contagieuses ou transmissibles. Au cas où un taxi aurait servi à un transport de cette nature, il sera désinfecté aux frais de la compagnie sous la surveillance spéciale de la Police, sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'Art. 17.

8.—Le personnel des taxis devra porter la casquette de l'entreprise à laquelle il appartient et avoir une tenue convenable.

9.—Les véhicules seront peints d'une couleur distincte *dont la teinte devra être agréée par la Police.*

10.—Les taxis devront faire usage de compteurs horo-kilométriques (*taximètres*) indiquant très lisiblement le prix à payer par le voyageur.

Ils seront disposés de façon que le voyageur puisse, de sa place, voir distinctement les chiffres déclanchés au cadran de l'appareil, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

A cet effet les compteurs devront être éclairés par un appareil qui sera allumé dès le coucher du soleil, lorsque la voiture sera occupée.

11.—Il est interdit aux chauffeurs de solliciter ou de faire solliciter des voyageurs, sous quelque forme que ce soit, en vue d'obtenir une rémunération autre que celles inscrites au compteur.

12.—Les objets trouvés qui n'auraient pu être remis sur-le-champ à leurs propriétaires seront déposés dans les vingt-quatre heures au Poste de Police le plus proche par les soins des chauffeurs.

13.—Si les personnes transportées ou demandant à se faire transporter poursuivent ou paraissent poursuivre un dessein criminel, les chauffeurs et propriétaires de taxis devront immédiatement en aviser la Police.

14.—Les propriétaires de taxis devront tenir un registre sur lequel seront consignées les heures de sortie et d'entrée de chaque taxi, ainsi que les noms et numéros de licence du conducteur.

15.—En cas de décès dans un taxi, la Police devra être immédiatement avisée.

16.—Nul ne pourra mettre en circulation un taxi pour l'usage du public s'il n'a obtenu, pour ledit taxi, une licence municipale d'auto de louage.

La licence est valable pour un trimestre. Elle ne peut être utilisée que pour le véhicule pour lequel elle a été accordée et ne peut être transférée à un propriétaire différent sans autorisation. Elle est valable pour la Concession Française seulement

Elle peut, en cas de contravention au présent règlement, être suspendue ou retirée par décision du Conseil.

17.—Toute contravention au présent règlement sera passible d'une amende de 1 à 500 dollars.

Ce Règlement, sur le texte duquel le S. M. C. est d'accord en ce qui concerne la Concession Internationale, sera mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1926.

Le Conseil estime qu'un règlement identique dans ses dispositions générales pourrait être appliqué aux automobiles de location, et il prie son Président de bien vouloir entretenir de ce projet le S. M. C.

2.—Sur la suggestion de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, le Conseil propose la mise en vigueur pendant une durée de 3 mois à titre d'essai d'un article additionnel au Règlement sur la circulation enjoignant aux conducteurs de véhicules automobiles de ne pas dépasser à gauche un tramway en station pour la montée ou la descente des voyageurs, dans les voies publiques où il n'existe pas de refuges sur la chaussée au droit des arrêts de tramways.

**Rue du Consulat.**—Communication est donnée de la lettre ci-après.

THE ANGLO-FRENCH LAND INVESTMENT  
Co. Ltd.

Shanghai, September 17th 1926.

The French Municipal Council,  
Present

Dear Sirs,

*Re: Cadastral Lot No 42.*

We have to thank you for your letter of the 15th. inst. from which we note that the Council will grant us a permit to repair the houses destroyed by fire on the above property provided we are prepared to give an undertaking to construct arcade shops within a period of five years.

We fully appreciate that it is your wish to proceed with the reconstruction of the whole of the Rue du Consulat as rapidly as possible and it was in order to meet your wishes that we submitted our claim in respect to the rebuilding of our property. This claim, as we pointed out, was drawn up to meet the existing actual conditions and we were most surprised that it was not accepted by your Council. In our previous letters we informed you that we estimated the further life of the present houses at 15 years and as a matter of principle we do not consider that we should be called upon to give an undertaking to carry out a reconstruction within a specified time.

We therefore regret that we are unable to bind ourselves to reconstruct the property within a period of five years and if your Council is not prepared to give us a permit unconditionally, the Company will suffer considerably from the loss of rental from the shops which have been damaged.

Trusting you will reconsider our application for a repair permit.

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

The Anglo-French Land Investment Co.

Signed: A. R. BURKILL & SONS,

Agents.

Le Conseil constate qu'aucune des propositions transactionnelles de l'Administration Municipale n'a été agréée par l'Anglo-French Land Investment C<sup>o</sup> et il regrette dans ces conditions de ne pouvoir autoriser la délivrance du permis sollicité par cette Compagnie pour la réparation des maisons incendiées lot cad. 42, Rue du Consulat.

**Etablissements publics.**— *Sanitary Provision C<sup>o</sup>.*— Suivant lettre du 16 Septembre, "The Sanitary Provision C<sup>o</sup>" angle Route des Sœurs et Avenue Joffre, demande l'autorisation de laisser subsister jusqu'à la fin de la saison chaude l'installation actuelle pour réfrigérant actionnée par un moteur à pétrole.

Le Conseil décide d'accorder ce sursis, étant entendu que pour la saison prochaine le moteur à pétrole sera remplacé par un moteur électrique.

*Règlement sur les heures de fermeture des Etablissements Publics.*— Le Secrétaire informe le Conseil que le S. M. C. serait désireux de ne mettre en vigueur le nouveau règlement qu'à compter du 1<sup>er</sup> Novembre prochain de façon à donner un préavis suffisant, la publication ayant lieu simultanément dans les bulletins officiels de chaque Administration ainsi que dans la presse.

Le Conseil donne son accord à cette proposition.

#### RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Art. 1.—L'heure de fermeture réglementaire des Etablissements Publics, tels que Bars, Cafés, Restaurants, Salles de Danse et de Spectacle, est fixée à deux heures du matin, sauf conditions particulières déterminées dans la licence.

Art. 2.—A l'heure de fermeture, les Etablissements Publics doivent être immédiatement évacués par la clientèle.

Art. 3.—Dans certaines occasions, telles que l'Anniversaire de l'Armistice, les 24 et 25 Décembre, le 31 Décembre et le 1<sup>er</sup> Janvier, les veilles et les jours de certaines fêtes nationales, les Etablissements Publics pourront rester ouverts toute la nuit sans paiement d'aucune redevance, sur autorisation donnée par le Secrétaire du Conseil.

Art. 4.—Des "licences spéciales de nuit" autorisant les Etablissements Publics titulaires des dites licences à rester ouverts en tout temps pendant la nuit entière, pourront être accordées par l'Administration aux Etablissements qui en feront la demande.

L'octroi de la "licence spéciale de nuit" pourra être soumise à telles conditions particulières jugées utiles.

Art. 5.—Les Etablissements Publics titulaires de la licence spéciale de nuit devront acquitter une taxe mensuelle variable suivant la catégorie dans laquelle l'Etablissement aura été classé.

Les Etablissements seront classés en 3 catégories A. B. C.

La taxe de licence de nuit sera de:

Tls. 150 par mois pour les Etablissements de la Catégorie A.

» 100           »           »           »           »           B.

» 50           »           »           »           »           C.

Art. 6.—La licence spéciale de nuit pourra être retirée à tout moment.

Art. 7.—Tout Etablissement qui, n'étant pas titulaire de la "licence spéciale de nuit", resterait ouvert après l'heure de fermeture légale, sera passible d'une amende variant de \$ 50 à \$ 150. En cas de récidive l'amende pourra être portée à \$ 300 et l'établissement fermé.

**Service des Travaux.**—Le Conseil prend connaissance des réclamations qui lui sont parvenues au sujet des inondations qui se sont produites les 12 & 13 Septembre dans le quartier Route Ratard, Route Amiral Courbet, Avenue du Roi Albert, par suite de non écoulement des eaux de pluie par les drains.

Cette situation a retenu toute l'attention du Conseil et le Service des Travaux a été chargé de l'étude d'un projet de réfection du système de drainage.

En ce qui concerne la mise hors d'usage de certaines fosses septiques, la réparation en incombe aux propriétaires.

Le Secrétaire est chargé de répondre dans ce sens aux pétitionnaires.

**Trottoirs.**—Sur proposition de M. Schwyzer, le Conseil décide de doter le trottoir Est de la Route Amiral Courbet d'une allée dallée.

L'estimation de la dépense sera fournie dès que possible par l'Ingénieur Municipal.

**Comité des Travaux.**—A.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 15 septembre :

## Séance du Comité des Travaux du 15 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le quinze Septembre, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Route Prentice.**—Le propriétaire des nouvelles maisons situées sur le Lot Cad. 5559 demande l'ouverture de la Route J. Prentice, sur une longueur de 70 mètres pour desservir les résidences en question, et s'engage à participer pour un tiers aux frais de mise en viabilité.

L'Ingénieur Municipal fait savoir, par rapport N<sup>o</sup>. 1123 du 17 Juillet 1926, que les crédits nécessaires s'élèveraient à Tls. 931.

Le Comité propose le vote du crédit ci-dessus, à condition que le propriétaire intéressé prenne à sa charge le tiers des frais de mise en viabilité, soit Tls. 310,33.

**Architecture.**—*Adjudications.*—Le Comité propose la mise en adjudication, suivant cahier des charges établi par l'Ingénieur Municipal, des travaux de construction ci-après :

1<sup>o</sup>)—Agrandissement du Poste Pottier ;

2<sup>o</sup>)—Bâtiment F, Route Frelupt.

**Drainage.**—L'attention du Comité est attirée sur la situation des quartiers de la Concession environnant la Route Ratard, entre la Route des Sœurs et la Route Doumer, qui ont été envahis par les eaux deux fois dans l'année, à la suite de pluies abondantes coïncidant avec de fortes marées.

Un programme de travaux est actuellement en préparation, en vue de relever le niveau des routes desservant ces parties basses de la Concession.

Néanmoins, le Comité fait remarquer que si les propriétaires de ces quartiers ne relèvent pas leurs terrains, leurs propriétés se trouveront inondées en cas de circonstances analogues.

Pour remédier autant que possible, à l'avenir, à ces inconvénients, le Comité propose d'interdire, dès maintenant, dans ces quartiers la construction de maisons à un niveau inférieur à celui déterminé par le Service des Travaux.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1<sup>o</sup>)—*Rue des Pères, Lot Cad. 176.*—10 maisons chinoises à étage ;

2<sup>o</sup>)—*Route Cardinal Mercier, Lot Cad. 5559 & 5560* —1 résidence chinoise sans étage ;

3<sup>o</sup>)—*Route de Zikawei, Lot Cad. 5066.*—16 maisons supplémentaires ;

4<sup>o</sup>)—*Route Prosper Paris, Lot Cad. 13899.*—Une tisseranderie.

La séance est levée à 5 heures 30.

Signé: A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Route Prentice.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 931 pour la mise en viabilité de la Route Prentice sur une longueur de 70 mètres, sous la réserve que le propriétaire des nouvelles maisons sises sur le lot cad. 5559 prenne à sa charge le tiers de la dépense, soit Tls : 310,33.

*Foyer du Marin.*—Sur la recommandation du Comité des Travaux, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 900 (Imputation 5. 9. 1.) pour diverses additions et transformations au Foyer du Marin.

*Adjudications.*—Le Conseil décide la mise en adjudication des travaux de constructions de l'agrandissement du Poste Pottier et ceux du bâtiment F. Route Frelupt.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B.—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Travaux du 23 Septembre 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 23 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt trois Septembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Voirie.**—*Route Magniny.*—Lecture est donnée du rapport suivant:—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 9 Septembre 1926.

« N° R. 737

« J'ai l'honneur de vous informer que Mr. Percy Tilley, Architecte, nous demande le branchement de drains de 3 maisons situées Lot Cad. 13792, Route Magniny.

« Or, cette partie de la route n'est pas mise en viabilité et se trouve à 80 mètres du point où se termine la partie en viabilité.

« Les crédits nécessaires à l'aménagement de 80 mc. de chaussée seraient de Tls. 1.130,80, pour lesquelles Mr. Tilley aurait à supporter le 1/3, soit Tls. 379,90.

« Le crédit supplémentaire de Tls. 1.138,80 serait à inscrire à l'imputation 5.1.3.20.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

Le Comité propose au Conseil le vote du crédit supplémentaire demandé ci-dessus.

Mr. Percy Tilley devra prendre à sa charge le tiers des frais en question, soit Tls. 379,90.

D'autre part, considérant que la Route Magniny n'est pas mise en viabilité, le Comité n'est pas d'avis d'imposer à Mr. Percy Tilley le paiement de la taxe d'encombrement des trottoirs pour les 3 résidences en construction.

*Avenue Foch.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal No. 747 du 22 Septembre 1926, le Comité préconise le vote d'un crédit supplémentaire de Tls. 3.565,32, nécessaire à la réfection de la chaussée de l'Avenue Foch.

Ce crédit est à imputer au Titre 5. 1. 3. 20.

**Trafic.**—Sur suggestion de Mr. Chapeaux, le Comité propose de demander au Chef de la Garde d'augmenter, pendant les travaux de fondation des voies auxquels procède la C. F. T., le nombre des agents affectés au trafic sur le Quai de France, en vue d'éviter la congestion de cette artère.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:—

1°)—*Rue Brenier de Montmorand, B. C. Lot Cad. 9057.*—14 maisons chinoises à étage;

2°)—*Rue du Marché, intérieur, Bg. C. Lot Cad. 110.*—30 maisons chinoises à étage;

3°)—*Route Dupleix intérieur, Lot. Cad. 12051.*—1 pagode;

4°)—*Rue du Capitaine Rabier, Lots Cad. 2677 & 2678.*—18 maisons chinoises à étage;

5°)—*Route Raymond Tenant de la Tour, Lot Cad. 9553.*—16 maisons chinoises à étage. Exiger des vitrines.

La séance est levée à 7 heures.

Signé: A. CHAPEAUX

L. BLUM

F. SCHWYZER

*Route Magniny.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 1.138,80 (Imputation 5. 1. 3. 20) pour la mise en viabilité de la Route Magniny sur une longueur de 80 mètres sous la réserve que M. Tilley prenne à sa charge le tiers de la dépense ci-dessus, soit Tls : 379,90, M. Tilley étant dégrevé de la taxe d'encombrement des trottoirs.

*Avenue Foch.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 3.565,32 (Imputation 5-1-3-20) pour la réfection de la chaussée de l'Avenue Foch.

*Parc de Koukaza.—Clôture et Porte.—Route Lafayette.*—Après avoir entendu le Président qui met l'Assemblée au courant des explications que lui a fournies l'Architecte Municipal, le Conseil prend les décisions suivantes :

Les malfaçons étant indéniables, les entrepreneurs Tunche & Charmson en sont tenus pour responsables ;

Les réparations nécessaires seront effectuées par le Service d'Architecture aux frais des entrepreneurs ;

Les sommes restant dues à ces derniers seront conservées et serviront à couvrir le montant des réparations.

En ce qui concerne la partie restant à clôturer, le Conseil décide de laisser les choses en l'état et sur la proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies d'utiliser les grilles de la cour d'honneur de l'Hôtel Municipal lors du transfert de la Municipalité Avenue Joffre pour le remplacement de la porte et de la clôture actuelles en ciment trop peu esthétiques.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Permis de construire.**—Le Conseil examine les plans soumis par le Crédit Franco-Chinois pour addition à l'immeuble N<sup>o</sup> 354 Avenue Joffre, précédemment occupé par le Moulin Rouge.

Le Conseil autorise la délivrance du permis de construire, cette autorisation ne laissant en rien préjuger de la décision du Conseil en ce qui concerne la destination projetée de l'immeuble.

**C. F. T. E. E.**—1.—*Pointe Electricité et Eau.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 14 Septembre 1926.

N<sup>o</sup> M-1171/Mn.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois d'Août 1926 :

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:	4.955 Kw.
EAUX.—Consommation journalière moyenne	28.020 m3.
» » maxima	29.535 m3.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur  
Signé: R. MONSERAN.

2.—*Tramways.*—A.—*Tarifs.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 17 Septembre 1926.

N<sup>o</sup> M-1174/Mn.

TRAMWAYS

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

A la date du 28 Décembre dernier, le Conseil a bien voulu donner son agrément à la mise en vigueur d'un nouveau tarif de tramways, rendue nécessaire par la dépréciation constante du coppercent.

Or, à l'époque où tarif a été préparé (début de Décembre), le cours moyen du coppercent était de 246 environ: il est actuellement supérieur à 270, enregistrant ainsi une baisse de plus de 10 %, et il n'y a malheureusement aucun indice que cette dépréciation doive être passagère, au contraire.

Dans ces conditions, il en résulte pour notre Compagnie une perte trop importante pour qu'elle puisse continuer à la supporter, et nous nous voyons dans l'obligation de modifier à nouveau nos tarifs pour les ajuster à la valeur actuelle de la monnaie locale: il n'en résultera d'ailleurs aucune augmentation réelle du prix des places, les tarifs nouveaux convertis en 'gros monnaie' étant au contraire encore en diminution, et sensiblement inférieurs aux maxima autorisés par notre contrat

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire desdits tarifs, sur la mise en vigueur desquels nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous faire parvenir l'accord du Conseil à une date aussi rapprochée que possible. Cette mise en vigueur serait d'ailleurs, comme d'usage, précédée d'un avis donné au public par la voie de la presse et par affichage dans les voitures.

A titre de renseignement, nous pouvons ajouter que pareille mesure a été prise par la Compagnie des Tramways de la Concession Internationale, dont l'exploitation souffre naturellement dans la même mesure que la nôtre de la dépréciation de la monnaie.

Par contre, cette dépréciation du coppercent s'accroissant constamment non seulement par rapport au dollar, mais aussi par rapport à la monnaie divisionnaire, nous serions disposés à compter à titre d'essai et malgré les inconvénients qui en résulteront dans la perception de nos recettes, les pièces d'argent de 10 cents et de 20 cents non plus pour leur valeur nominale, mais pour un nombre de coppercents voisin de leur valeur réelle. Ce nombre, susceptible de variations d'après le cours du change, serait actuellement de

—20 coppercents pour 1 pièce d'argent de 10 cents  
—40           »           »   1           »           »   20 cents.

Cette mesure serait mise en application en même temps que les nouveaux tarifs, et portée également à la connaissance du public par affichage dans les voitures.

Veuillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Après avoir pris connaissance des rapports établis à ce sujet par les Services Municipaux, le Conseil croit devoir, avant de prendre une décision, faire remarquer à la Compagnie :

1°)—Que le pourcentage d'augmentation des tarifs des tramways ne correspond pas au pourcentage de dépréciation de la monnaie de cuivre ;

2°)—Que les tarifs tels que proposés par la Compagnie sont sensiblement supérieurs à ceux appliqués sur la Concession Internationale par la "Shanghai Tramways Construction Co".

B.—*Courant de retour.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 14 Septembre 1926.

No. M-1172/Mn

Tramways courant de retour

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à notre lettre N° M-1166 du 7 Septembre 1926, nous avons l'honneur de vous informer que, par un télégramme reçu ce jour, notre Siège

Social nous fait savoir qu'il a adopté notre projet relatif à l'amélioration des conditions de retour du courant des tramways, et passé la commande du câble nécessaire à son exécution.

Ce câble doit, aux termes de la commande, être livré f. o. b. Anvers dans un délai de 2 mois, Dès son arrivée à Changhai, nous prendrons toutes mesures nécessaires pour procéder dans le plus court délai possible à sa pose et à sa mise en service.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Le Conseil, sur la suggestion de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, fait remarquer à la Compagnie que des moyens moins complets que ceux qu'elle envisage seraient de nature à remédier grandement à la situation actuelle, situation qui ne peut se prolonger étant donné la gravité des conséquences quant au maintien de la sécurité publique.

Ces moyens partiels, d'un coût très inférieur, quelques milliers de taëls, permettraient d'attendre l'arrivée du matériel demandé en Europe, les délais d'arrivée et de pose étant certainement très longs.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies appuie ses dires sur une lettre qui lui a été adressée par la Compagnie des Téléphones, relativement à cette question, et dont il donne lecture au Conseil.

Après discussion, le Conseil invite la Compagnie à installer un câble dans le secteur téléphonique de la Concession Française le plus atteint par le retour du courant des tramways, et décide de lui adresser copie de la lettre remise par la Compagnie des Téléphones à M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies.

C.—*Railless*.—Lecture est donnée du rapport ci-après du Commandant du "Torrent":

SERVICE D'INCENDIE

Changhai, le 24 Septembre 1926.

Le Capitaine Ct. le Torrent  
à Monsieur le Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Secrétaire,

TRAMWAYS SANS RAIL.—Nous avons l'honneur de vous informer que par suite de la pose des fils électriques nécessaires à la marche de ces tramways dans les Rues Petit, Tourane, Eugène Bard, du Marché, il nous sera presque impossible en cas d'incendie dans une de ces rues et si le courant n'est pas coupé immédiatement, de pouvoir déployer nos échelles et utiliser nos lances de l'extérieur, le voltage (500 volts) pouvant amener la mort immédiate.

Nous vous prions donc d'imposer à la Compagnie le sectionnement de ces Rues permettant d'isoler, dès l'arrivée des premiers secours; le théâtre de l'incendie. A cet effet la Compagnie devra affecter au Poste Central 2 électriciens, un de jour et un de nuit, qui partiront avec les premiers secours, sous la direction de Mr. Clauman.

Au cas où nous serions obligés, par suite de l'absence de ces électriciens, de couper le courant immédiatement, nous utiliserons nos grappins à chaîne. Et dans ce cas, nous croyons que le Conseil doit dégager sa responsabilité vis-à-vis de la C. F. T. E. E. pour les dégâts que cette interruption brusque peut causer.

Veillez agréer, etc...

Le Capitaine Ct. le Torrent,  
Signé: M. CHAPEAUX.

Le Chef au Service d'Incendie, p. i.  
Signé: CLAUMAN.

Le Conseil décide de transmettre ce rapport à la Compagnie en lui demandant de faire connaître quelles mesures elle compte prendre pour permettre le sectionnement des secteurs des railless en cas de sinistre.

3.—*Service des Eaux.—Bassins de réserve.*—Communication est donnée de la lettre suivante:

C. F. T. E. E.

Changhai, le 20 Septembre 1926.

N° M-1177/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre 325/C.F.T. du 16 Septembre 1926, par laquelle vous voulez bien nous faire connaître que le Conseil a donné son approbation à la construction d'un nouveau bassin de réserve de 4.500 m<sup>3</sup> à Tonkadou. Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien transmettre au Conseil nos remerciements à ce sujet en l'informant que les travaux correspondants vont commencer sans délai.

En ce qui concerne la création de réserves et de ressources nouvelles en eau sur le territoire de la Concession, l'importance de la question ne nous a pas échappé contrairement à ce que paraît avoir appréhendé le Conseil, et des études en cours sur ces points feront l'objet de prochaines communications de notre part. Mais nous tenons cependant à rectifier dès maintenant l'assertion d'après laquelle les consommations maxima de l'été 1926 auraient été sur le point d'atteindre les possibilités de production de l'Usine de Tonkadou: ces maxima, d'ailleurs supérieurs de 7% environ seulement à ceux de 1925, ont été fournis sans aucune difficulté, et restent encore très sensiblement au-dessous des maxima possibles de production, lesquels seront en outre augmentés lorsque l'existence d'un nouveau bassin de réserve permettra d'emmagasiner en plus grande quantité l'eau susceptible d'être produite par les filtres pendant les heures de faible consommation.

Veuillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Le Conseil prend note des déclarations du Directeur de la Compagnie mais souligne à nouveau la nécessité d'envisager le plus tôt possible la création de réserve d'eau sur le territoire de la Concession Française, et confirme ses remarques précédentes au sujet du terrain municipal de la Route Picard Destelan loué à la Compagnie.

La séance est levée à 8 heures 15.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 4 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le quatre Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel, après modifications demandées par M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, est approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N<sup>o</sup> 63 du 1<sup>er</sup> Octobre 1926 en vertu de laquelle:

Le Sieur Agnel Léon est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> Août 1926;

Le Garde Tatibouet Joseph est titularisé dans ses fonctions, à compter du 19 Septembre 1926;

Le Garde Dulou Louis est titularisé dans ses fonctions, à compter du 26 Septembre 1926.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le personnel tonkinois et chinois.

**Ecole Municipale Française.**—Le Conseil prend connaissance des propositions faites par le Directeur de l'École en conformité de la décision du 27 Septembre 1926 pour l'attribution de bourses et demi-bourses à un certain nombre d'élèves.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de n'admettre comme boursiers et demi-boursiers que les élèves les plus méritants, et arrête la liste des bénéficiaires.

**Institut Technique Franco-Chinois.**—Par lettre du 29 Septembre, le Directeur de l'Institut Technique Franco-Chinois transmet au Conseil copie des notes de l'élève boursier Yang Tche Tchong pendant l'année scolaire écoulée ainsi que l'engagement d'honneur de remboursement.

Le Conseil remercie le Directeur de l'Institut de cette communication.

**Etablissements publics.**—1.—*Règlement sur les heures de fermeture.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, September 30, 1926.

Ref. No. 1892

J. Meyrier, Esq.,  
Consul for France

and President of the French Municipal Council

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of September 14, on the subject of the Closing Hours of Houses of Public Entertainment, wherefrom it is learned with pleasure that the two Councils have reached agreement as to the revised regulations governing this matter.

In accordance with the understanding come to with Mr. Legendre, Secretary of the French Municipal Council, these revised regulations will be published simultaneously by the two Councils on Friday, October 8, to take effect from November 1, 1926.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed : A. HILTON JOHNSON,

Commissioner-General.

2.—*Café-dansant 684, Route de Zikawei.*—Par lettre du 14 Septembre, M. Batnikoff sollicite la délivrance d'une licence pour l'exploitation d'un café-dansant, Route de Zikawei, N° 684, sous le nom de "Café Lucifer".

Après avoir pris connaissance de l'avis émis par le Service de la Police, le Conseil décide de ne pas accorder la licence demandée par M. Batnikoff.

**Propriétés municipales.**—*Propriété Municipale Rue du Consulat lots cad. 89 & 90 Hôtel Municipal.*—Le Conseil procède à un échange de vues sur le projet d'appel d'offre préparé par M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies pour la mise en valeur des lots 89 et 90, emplacement de l'Hôtel Municipal.

Après discussion,

Le Conseil, à l'unanimité des Membres présents, arrête le texte d'appel d'offres ci-après :

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DES LOTS DE TERRAINS MUNICIPAUX N<sup>os</sup> 89 & 90**

DU PLAN CADASTRAL DE LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI ET LEUR MISE VALEUR

Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai recevra, dans les conditions ci-après déterminées, des offres pour la mise en valeur des lots de terrain portant les N<sup>os</sup> 89 et 90 du plan cadastral de la Concession Française d'une superficie de Mow 13.608 actuellement occupés par l'Hôtel Municipal et le Poste de Police Nord, et ainsi bornés :

Au Nord, par l'Avenue Edouard VII

Au Sud, par la Rue du Consulat

A l'Est, par la Rue Protet

A l'Ouest, par la Rue Vincent Mathieu.

1.—Les offres d'achat ou de location desdits terrains devront comporter :—

1<sup>o</sup>)—le montant et les modalités du paiement du prix de vente ou de location offert pour les terrains ;

2<sup>o</sup>)—un avant—projet indiquant la nature, l'importance et la destination des constructions projetées avec plans sommaires des différents étages, coupes, façade, vue en perspective et devis estimatif. Ces constructions devront être conformes aux exigences des règlements municipaux et consisteront en des bâtiments de premier ordre, à l'exclusion de toutes cités, maisons ou boutiques du type local ordinaire ;

3<sup>o</sup>)—l'indication du délai maximum dans lequel les constructions seront achevées.

Chaque soumissionnaire pourra présenter, s'il le désire, 2 offres : 1 pour la vente et 1 pour la location.

2.—Les soumissionnaires devront comprendre dans leurs offres, en dehors et à part du prix d'achat ou de location, une offre pour l'achat des matériaux provenant de la démolition des constructions existant actuellement sur les terrains, non compris les installations et objets mobiliers y contenus, dont la description sera fournie aux soumissionnaires sur leur demande, par le Secrétaire de la Municipalité, Le prix d'achat des matériaux devra être payé comptant à la signature du contrat.

Ces constructions seront démolies par le soumissionnaire choisi et à ses frais. Le soumissionnaire ne pourra utiliser, pour les nouvelles constructions, que ceux des matériaux provenant de la démolition qui auront été préalablement acceptés à cet effet par le Service des Travaux de la Municipalité.

3.—a)—Pour les offres de location des terrains, les soumissionnaires devront noter que la période de location ne pourra dépasser 35 années, non compris le temps nécessaire pour démolir les constructions existantes et en édifier de nouvelles.

b)—Pour les offres d'achat, ils devront tenir compte du fait que les lots 89 & 90 se trouvent sous le régime des actes de vente de l'ancienne Concession Française.

4.—Les soumissionnaires devront joindre à leurs soumissions, s'il y a lieu, des références concernant leurs qualifications et leur capacité de paiement. Ils devront y indiquer s'ils agissent pour leur propre compte ou pour le compte d'un tiers et, dans ce dernier cas, produire un pouvoir régulier de celui-ci.

5.—Les soumissionnaires devront joindre également à leurs soumissions le récépissé du dépôt à la Caisse Municipale d'un cautionnement provisoire de Tls. 10.000 qui sera restitué aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été acceptées avec intérêt à 2 % par an pour la durée du dépôt.

En ce qui concerne le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée, le cautionnement sera retenu à valoir sur le premier versement fait par lui sur son prix d'achat ou de location. Il sera confisqué, si ce soumissionnaire refuse de signer l'acte détaillé de vente ou de location à intervenir entre lui et le Conseil d'Administration Municipale, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

La vente ou la location prendra date du jour où les terrains seront mis à la disposition du soumissionnaire choisi, soit au plus tôt le 1<sup>er</sup> Janvier 1928.

6.—Les soumissions devront être renfermées sous pli cacheté et porter sur l'enveloppe extérieure l'indication du nom du soumissionnaire et de l'objet du présent appel d'offres.

Les soumissionnaires ou leurs représentants remettront eux-mêmes leurs soumissions au Président de la Commission de réception des offres, à l'Hôtel Municipal (salle des séances) le 15 Décembre 1926, à 17 heures.

Après lecture à haute voix en présence des concurrents des soumissions présentées, la séance de la Commission sera close.

7.—Le Conseil d'Administration Municipale examinera ensuite les soumissions présentées et fera connaître sa décision dans un délai de 30 jours francs après la date de réception des offres.

Jusqu'à cette décision, les soumissionnaires ne peuvent retirer leurs offres, sous peine de confiscation de leur cautionnement, sans préjudice de ce qui est à l'art. 5 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration Municipale se réserve le droit de choisir l'offre qui lui paraîtra la plus avantageuse pour le développement de la Concession Française sans qu'il soit tenu d'accepter l'offre la plus élevée.

Il se réserve également le droit de ne pas donner suite à l'appel d'offres.

En cas d'acceptation d'une offre, le Conseil pourra exiger telle garantie qu'il jugera nécessaire pour assurer la bonne et loyale exécution du contrat.

8.—Aucun courtage, commission ou rémunération quelconque ne sera payé par le Conseil d'Administration Municipale à quelque personne que ce soit, intéressée directement ou indirectement dans cette transaction.

Pour le Conseil d'Administration Municipale

Le Secrétaire

Signé : P. LEGENDRE

Des annonces en français, anglais et chinois, paraîtront dans la presse locale et dans le bulletin municipal.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 29 Septembre 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 29 Septembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-neuf Septembre, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Chemins municipaux.**—Le Comité donne son approbation au plan d'élargissement à 4 mètres d'un chemin public allant de la Route de Zikawei à la Route Cassini.

Par ailleurs, Mr. Darré s'engage à prendre à sa charge le tiers des frais de mise en viabilité du tronçon de ce chemin public situé entre la Route Cassini et le F. C. Lot 2442.

**Drainage.**—L'Ingénieur Municipal présente au Comité le plan du drainage des voies de la Concession Française.

Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose :

1°)—le remplacement du drain de la Route des Sœurs par un drain de 0m. 70 ;

2°)—qu'une étude soit faite par le Service des Travaux sur les moyens capables d'empêcher l'inondation des quartiers bas de la Concession au cas où de fortes pluies coïncideraient avec de hautes marées.

**Rues Wagner et Weikwei.**—Le Secrétaire fait remarquer au Comité que la Rue Wagner venant d'être percée à l'Est jusqu'à la Rue du Cimetière, il serait normal de la faire commencer au Boulevard de Montigny.

La Rue du Weikwei s'arrêterait donc ainsi à cette dernière voie qui en raison de son importance semble une ligne de démarcation plus normale que la Rue du Cimetière, jusqu'où se prolonge actuellement la Rue du Weikwei.

Le Comité recommande au Conseil la proposition du Secrétaire.

**Etablissements publics.**—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après :

« N°. E. P. 20

Changhai, le 27 Septembre 1926.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 17 Septembre 1926.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 17 Septembre 1926, à 3 heures de l'après-midi.

« *Sen Sen Garage, 319, Avenue Foch.*—Sur la demande de Mr. Schwyzer, la Commission, après « visite de ce garage signalé comme insalubre, a consulté la fiche du Service du Trafic le concernant.

« Le 16 Septembre 1923, le Secrétariat avait transmis par Bulletin de Communication N° 6588 la « demande de cette licence, alors que la Commission des Etablissements Publics n'existait pas encore. « Etant donné qu'il s'agissait de maisons chinoises, isolées de tous côtés, une licence provisoire avait « été délivrée.

« La Commission, considérant le mauvais état des bâtiments (composés de trois maisons chinoises) « frappés d'alignement, les différentes constructions européennes construites depuis dans les environs, « considérant, d'autre part, le caractère provisoire de la licence accordée en 1923, propose le retrait de « la licence et la démolition des bâtiments aux conditions ordinaires d'expropriation.

« *Meu Kiang Tsen, 20 Rue Minghong, Ombres chinoises.*—Il s'agit de représentation d'ombres chinoises « dans une maison de thé, établissement déjà ouvert au public. La Commission ne voit pas d'inconvé- « nient à ce que la licence demandée soit accordée dans un quartier de ce genre. Il reste entendu que « l'intéressé devra se conformer à tous les règlements en vigueur et à venir sur ce genre d'établis- « sement.

« *Shanghai College of Law.*—Par lettre du 16 Septembre 1926, cet établissement a présenté une « demande d'autorisation pour construction d'une paillotte devant servir de réfectoire aux étudiants.

« La construction de cette paillotte a été effectuée sans attendre le permis et érigée sur un terrain « de l'école mais à 1 m. 50 d'une nouvelle résidence particulière.

« Considérant le danger que cette construction présente pour la maison voisine, la Commission en « demande le déplacement sur un terrain situé plus à l'écart de cette résidence. Le permis ne serait « accordé qu'à titre temporaire pour la durée de l'année scolaire.

« Les inspections sont terminées à 4 heures et demie.

« L'Ingénieur-Adjoint,

« Signé : REMUZAT. »

*College of Law.*—Le Comité est d'avis d'exiger la démolition de la paillotte édifiée sans autorisation, en raison des dangers que présente ce genre de construction non seulement pour les maisons voisines, mais pour l'école elle-même.

« Les autres propositions de la Commission sont adoptées.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—*Rue Porte de l'Ouest, Lots. Cad. 1098 & 1100.*—1 réservoir d'eau ;

2°)—*Rue Lemaire, Lot Cad. 467.*—7 maisons chinoises à 2 étages.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Route Prosper Paris. Lot Cad. 13871A.*—1 dépendance. Construction inesthétique ;

2°)—*Route Frelupt, Lot Cad. 9692.*—2 boutiques. Construction inesthétique ;

3°)—*Rues du Marché et Conty, R. C. Lot 8921.*—16 maisons chinoises à étage Exiger des améliorations ;

4°)—*Avenue Haig, B. C. Lot 3244.*—4 maisons chinoises. Construction inesthétique ;

5°)—*Boulevard de Montigny, B. C. Lots 1825 & 1826.*—1 réservoir d'eau. Exiger un plan indiquant la situation du réservoir ;

6°)—*Route Cardinal Mercier, B. C. Lot 9474.*—Résidences européennes. En attente.

La séance est levée à 8 heures 15.

Signé: A. CHAPEAUX

L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

*Chemins municipaux.*—Le Conseil approuve le plan d'élargissement à 4 m. du chemin public allant de la Route de Zikawei à la Route Cassini, M. Darré prenant à sa charge le tiers des frais de mise en viabilité du tronçon de ce chemin allant de la Route Cassini au F. C. lot 2442.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Avenue Pétain.**—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal d'établir un devis estimatif d'élargissement de l'Avenue Pétain à 100', avec voies montante et descendante, et au centre de la chaussée une rangée d'arbres sur refuges pour délimiter les 2 voies et deux rangées d'arbres sur chacun des trottoirs.

**C. F. T. E. E.**—*Service des Eaux.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 25 Septembre 1926.

N° M-1184/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Par lettre 327/C. F. T. E. en date du 18 courant, vous avez bien voulu nous faire savoir que le Conseil avait approuvé le remplacement des pompes à vapeur Buffaud-Robatel par des pompes électriques, mais qu'il ne donnerait son adhésion à la mise hors service des pompes à vapeur qu'après avoir eu connaissance des moyens que notre Compagnie envisageait pour assurer le service de l'Usine des Eaux au cas d'arrêt de l'Usine Electrique et les avoir agréés.

En réponse à cette communication, nous avons l'honneur de vous informer que, si nous avons pris, sous réserve de l'approbation du Conseil, la décision de remplacer par des pompes électriques les pompes à vapeur actuelles, c'est parce que ces dernières ne sont plus en état d'assurer leur service dans des conditions suffisantes de sécurité. Elles ont été installées en 1901, et si bien qu'elles aient été entretenues depuis lors, elles ont atteint un état d'usure tel que leur fonctionnement est devenu non seulement très coûteux, mais aussi très précaire. La mise hors service de ces machines ne correspond donc pas à un désir de notre part, sur lequel il appartiendrait au Conseil de prendre une décision, mais à une nécessité de fait tenant à l'état des machines.

Dans ces conditions, il est exact que l'Usine des Eaux n'ayant plus d'autre source d'énergie que l'Usine électrique de Lokawei, se trouverait arrêtée au cas de rupture des jonctions entre les 2 Usines: mais non, et ce point doit être noté, au cas d'arrêt de l'Usine de Lokawei, puisqu'il serait toujours possible d'alimenter Tonkadou par le courant venant de la Concession Internationale.

Les risques d'arrêt de l'Usine des Eaux sont ainsi déjà très limités, les 2 Usines étant reliées par 2 câbles entièrement distincts, constamment surveillés, et l'arrêt ne pouvant se produire que si ces 2 câbles se trouvaient simultanément hors service.

Néanmoins, pour parer à cette éventualité si improbable soit-elle, nous sommes entrés en pourparlers avec la Compagnie Chinoise d'Electricité en vue de l'établissement d'une jonction directe entre son Usine de Nantao et l'Usine de Tonkadou. Un accord de principe est intervenu entre nous à ce sujet, et nous attendons seulement, pour soumettre à l'approbation du Conseil le projet correspondant, d'avoir reçu de notre Siège Social les indications de matériel nécessaire à l'établissement du devis.

Lorsque cette installation sera réalisée, la sécurité de marche de l'Usine des Eaux sera assurée dans des conditions meilleures même qu'actuellement. Au cas de rupture des 2 câbles Lokawei-Tonkadou, les pompes à vapeur permettraient en effet de refouler sur la Concession une certaine quantité d'eau (très inférieure d'ailleurs aux besoins de la consommation puisque leur débit maximum n'est que de 500 m<sup>3</sup> à l'heure), mais les pompes électriques d'aspiration au fleuve seraient arrêtées, entraînant ainsi l'arrêt de l'Usine aussitôt que les réserves d'eau seraient épuisées. La jonction avec l'Usine de Nantao, d'une capacité égale à celle des jonctions Lokawei-Tonkadou, permettra, au contraire, au cas de rupture de ces dernières, de disposer à Tonkadou de la puissance nécessaire au fonctionnement de tous les services de l'Usine, et de continuer sans aucun trouble l'alimentation normale de la Concession.

Dans ces conditions, un arrêt de l'Usine des Eaux ne pourra se produire que si, en même temps, nos 2 câbles Lokawei-Tonkadou sont hors service et l'Usine électrique de Nantao incapable de produire du courant: concours de circonstances tellement improbable qu'il ne paraît pas y avoir lieu d'y faire face par une installation de secours additionnelle.

Nous vous serions obligés de vouloir bien soumettre ces explications au Conseil, et nous faire connaître l'avis qu'il aura formulé à leur sujet.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: MONSERAN.

Avant de prendre une décision à ce sujet, le Conseil demande au Service du Contrôle de lui faire connaître de quelle utilité réelle seraient les pompes à vapeur dans le cas d'arrêt de pompes électriques, en l'espèce quel serait leur débit horaire d'approvisionnement des châteaux d'eau de la Concession.

**Rue du Consulat.**—Le Président informe le Conseil que la Société des Missions Etrangères serait désireuse de connaître quel dédommagement lui verserait l'Administration Municipale pour la mise à l'alignement et reconstruction en arcades de l'immeuble sis sur le lot cadastral 16 Rue du Consulat.

Après échange de vues,

Le Conseil serait disposé à verser à la Société des Missions Etrangères une indemnité de Tls : 1.000 en dehors de celles prévues au règlement d'expropriation et de construction d'arcades Rue du Consulat, à la condition toutefois que la mise à l'alignement soit commencée avant la fin de la présente année.

**Place Meugniot.**—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de faire savoir à la Mission des Lazaristes d'enlever la palissade placée sur le trottoir à l'entour des maisons leur appartenant, Place Meugniot.

La taxe d'encombrement des trottoirs sera perçue jusqu'au jour de l'enlèvement de la palissade.

**Cercle Français.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

CERCLE FRANÇAIS

Changhai, le 4 Octobre 1926.

Messieurs les Président et Membres  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Messieurs,

Au nom du Cercle Français, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la mise à la disposition de ce Cercle, sur les terrains de l'ancien Camp de Koukaza, d'une superficie de douze mows environ, pour la construction d'un nouveau bâtiment et l'aménagement de jeux de tennis et de boules.

Grâce à la généreuse hospitalité de la Municipalité, le Cercle occupe actuellement une partie des locaux de la nouvelle Ecole Municipale. Mais cette installation tout à fait provisoire prendra fin incessamment et suivant décision de l'Assemblée générale, le Comité a reçu mission d'engager des pourparlers en vue de la réalisation du désir légitime de tous les Membres du Cercle, à savoir que celui-ci soit, enfin, "chez lui".

Sans l'aide de la Municipalité, cette réalisation est impossible. En effet, à la suite du concours d'architectes que nous avons ouvert, le coût minimum de la construction et de son aménagement serait de Tls : 70.000 et les ressources propres du Cercle ne lui permettraient de payer qu'une faible part des intérêts et de l'amortissement de cette somme, en supposant qu'il fût possible de l'emprunter. D'un autre côté, nul établissement financier ne consentira à faire cette avance, si le Cercle ne peut fournir une garantie sérieuse de remboursement.

Ces considérations m'ont amené à vous présenter deux solutions, comportant toutes deux le concours de la Municipalité, sous deux formes : immobilière, par la vente ou location de terrain ; mobilière, par le maintien de la subvention actuelle de Tls : 5 000, en contre-partie de l'abandon du terrain de la Route Père Robert.

**1ère SOLUTION.**—Vente par la Municipalité au Cercle Français d'une superficie de 4 mows, à Tls : 2.000 le mow. Ce serait la partie sur laquelle seraient construits les bâtiments du Cercle.

La superficie restante, environ 8 mows, resterait la propriété de la Municipalité, qui la louerait au Cercle moyennant un loyer annuel nominal de un taël.

C'est une solution analogue à celle qui a été adoptée pour le Cercle Sportif Français.

Elle nous permettrait de fournir à un établissement financier la sûreté nécessaire au remboursement du prix d'achat du terrain, et du coût de la construction.

2ème SOLUTION.—Location par la Municipalité au Cercle, moyennant un loyer annuel nominal de un taël, de la superficie totale de douze mows.

Avance de Tls : 70.000 faite par la Municipalité au Cercle au taux d'intérêt de son dernier emprunt : 6 1/2 %.

Cette avance serait remboursée par le Cercle à la Municipalité, à l'aide de la subvention municipale et du surplus de ses recettes.

L'une ou l'autre de ces deux solutions nous satisferait entièrement.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien le Cercle Français vous sera reconnaissant de votre décision favorable. Certes, l'aide demandée ainsi à la Municipalité, est importante. Mais les ressources du Cercle, étant donné son caractère, sont faibles : on dépense peu chez nous et la cotisation est modeste. D'autre part, l'aide demandée est sans comparaison avec celle que la Municipalité a accordée au Cercle Sportif Français.

Il est bien entendu que quelle que soit la solution adoptée, le terrain mis à la disposition du Cercle fera, en cas de dissolution de celui-ci, retour à la Municipalité sous réserve d'acquiescement des charges et notamment de remboursement des sommes empruntées.

Un acte de vente ou de location en bonne et dûe forme sera passé entre le Conseil d'Administration Municipale et le Cercle, si, comme je l'espère, vous voulez bien donner satisfaction à la demande que j'ai l'honneur de vous présenter, au nom d'une institution qui mérite, à tous égards, la haute et bienveillante sollicitude des pouvoirs publics.

Veillez agréer, etc...

Le Président,

Signé: A. DU PAC DE MARSOULIES.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies expose au Conseil que les prévisions faites par le Comité du Cercle sont des minima, le nouveau Cercle ne comprenant que le strict nécessaire.

Ce chiffre de Tls. 70.000 couvre, en plus de la construction, tous les aménagements et l'ameublement.

Après échange de vues, et sur la proposition du Président, le Conseil décide de charger une Commission spéciale de l'étude des demandes du Cercle Français.

Cette Commission, à laquelle veulent bien faire partie M. Schwyzer, Vice-Président du Conseil, MM. Blum, Chapeaux et Basset, Conseillers Français, est chargée d'étudier les modalités d'établissement du Cercle Français à Koukaza et d'appui financier à cette Institution.

Une première réunion aura lieu le Mercredi, 6 courant ; M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, Président du Cercle Français, y représentera ce dernier.

La Commission se rendra sur l'emplacement du Camp de Koukaza pour examen de l'emprise projetée. L'Ingénieur Municipal, l'Architecte et le Chef du Service des Parcs seront convoqués à cette réunion.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 30 Septembre 1926 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 8 heures.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
E. S. WILKINSON

## Séance du Conseil du 8 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le huit Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Emprunt Municipal 1926.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Finances du 5 Octobre 1926.

Après avoir entendu les explications du Président et de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, Président du Comité des Finances,

Etant donné la nécessité de trouver des ressources nouvelles en vue de faire face aux dépenses de travaux extraordinaires en cours ou à entreprendre,

Le Conseil décide l'ouverture d'un emprunt de Tls: 500.000 émission au pair (Tls: 100 par obligation) et portant intérêt à 6 1/2 % par an, aux conditions suivantes :

« 1<sup>o</sup>—Les titres sont transférables, et les porteurs inscrits dans le registre tenu à cet effet par l'Administration Municipale seront seuls reconnus comme légitimes possesseurs de titres.

« 2<sup>o</sup>—Les Obligations seront émises à Tls: 100 chacune et seront remboursées au pair (Tls: 100 chacune) le 31 Décembre 1956. Toutefois le Conseil pourra effectuer le remboursement de tout ou partie de l'Emprunt à compter du 31 Décembre 1946 moyennant un préavis de 6 mois qui sera notifié au public par le Bulletin Municipal et la presse de Changhai.

« 3<sup>o</sup>—Les Obligations porteront intérêt à 6 1/2 % l'an à compter du jour de la souscription et l'intérêt sera payable les 31 Janvier et 31 Juillet de chaque année, époques auxquelles des récépissés d'intérêt seront envoyés aux porteurs de titres.

« 4<sup>o</sup>—Les souscriptions seront reçues au Bureau du Secrétaire du Conseil à partir du 16 Octobre 1926.

« Les souscriptions devront être accompagnées d'un chèque représentant leur montant. »

Des annonces seront publiées dans la presse locale informant le public de l'émission du nouvel emprunt.

Le Conseil décidera ultérieurement de l'opportunité d'émettre une deuxième tranche d'emprunt.

Le Conseil remercie M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies des démarches qu'il a bien voulu faire en vue de la réalisation de l'emprunt projeté.

**Taxes.**—*Etablissements classés.*—Le Conseil prend connaissance du procès-verbal ci-après :

RÉUNION DE LA COMMISSION NOMMÉE PAR LE CONSEIL

POUR ETUDIER LA QUESTION DE L'AUGMENTATION DES TAXES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES

### COMPTE-RENDU

L'an mil neuf cent vingt six et le sept Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission nommée par le Conseil suivant décision du 6 Septembre 1926, se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des séances du Conseil, sous la présidence de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, Membre du Conseil, Président du Comité des Finances, pour entendre les représentants des commerçants Chinois de la Concession Française.

Etaient présents:—

MM. LO PA HONG, <i>Conseiller Chinois</i>	
P. LEGENDRE, <i>Secrétaire du Conseil</i>	
OU FANG KING, <i>Compradore de la Municipalité Française</i>	
OU TSING TSE,	} <i>Représentants des commerçants chinois de la Concession Française</i>
FANG PA GUIN,	
LIEU HONG KUIN,	
EU YANC ZAO CHUIN,	
YIH ZEU TSA,	
YANG DINC KUIN,	
TSANG ZEU SENG,	
DON LI TSANG,	

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies souhaite la bienvenue aux délégués des commerçants Chinois de la Concession Française en déclarant qu'il est heureux de les voir représentés au sein du Conseil Municipal par un homme aussi éminent que leur compatriote M. Lo Pa Hong.

M. Lo Pa Hong remercie M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies de ses aimables paroles.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies expose l'objet de la réunion.

Il fait remarquer tout d'abord que ce n'était pas une obligation pour l'Administration Municipale de prendre l'avis des contribuables chinois au sujet de l'application de taxes, mais il est de tradition française que le peuple soit toujours consulté.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies déclare ensuite que l'Administration Municipale a à faire face à beaucoup de dépenses en raison du développement rapide de la Concession Française, dû en grande partie à la population chinoise.

Ce développement sans cesse croissant, nécessite lui-même des dépenses qui ne font qu'augmenter, telles que: ouverture de routes, expropriations et aménagement, maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

A ce sujet M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies déclare qu'il est heureux de souligner que la sagesse et la modération des résidents chinois ont contribué pour beaucoup à faciliter la tâche de la police pour le maintien de l'ordre sur la Concession Française durant les périodes troublées des années 1924 et 1925. Il se plaît à reconnaître également que l'aide apportée en cette occasion par la Compagnie Chinoise des Volontaires a été des plus efficaces.

De son côté, l'Administration Municipale n'a rien ménagé pour assurer la sécurité des résidents, mais cela coûte fort cher et elle n'a pas d'autre alternative pour faire face à ses dépenses que d'établir des impositions.

En 1925, le Conseil a déjà été obligé d'augmenter certaines taxes ainsi que l'impôt foncier. Personne n'a soulevé d'objection.

Il aurait pu envisager également l'augmentation de l'impôt locatif, mais il a estimé que le taux actuel pouvait encore rester ce qu'il est.

Néanmoins il s'est trouvé dans l'obligation de se procurer des ressources qui lui permettent de poursuivre l'embellissement de la Concession Française dont les commerçants sont les premiers à bénéficier.

Les représentants des commerçants chinois déclarent qu'ils comprennent parfaitement les raisons invoquées par M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, mais ils demandent que le Conseil veuille bien appliquer avec la plus grande modération les nouvelles taxes proposées.

Après discussion, la Commission tombe d'accord pour présenter au Conseil les propositions suivantes, les nouvelles taxes entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927:—

Etablissements	Taxes actuelles	Nouvelles taxes envisagées par le Conseil	Nouvelles taxes proposées par la Commission
Théâtres Chinois, Cinémas.....	Tls. 5 à 200 p.m. suivant l'importance	Tls. 20 à 200 p. m. suivant l'importance	Tls. 10 à 200 p. m. suivant l'importance
Blanchisseries.....	\$ 2 par an (patente)	\$ 2 par trimestre (patente)	\$ 4 par an (patente)
Boissons gazeuses.....	» »	» » » »	» » »
Boucheries.....	» »	» 1 à 20 par trimestre suivant l'importance (patente)	» 4 à 40 par an suivant l'importance (patente)
Boulangeries.....	» »	» 2 par trimestre	» 4 par an (patente)
Charcuteries.....	» »	» 1 à 20 par trimestre suivant l'importance (patente)	» 4 à 40 par an suivant l'importance (patente)
Dépôts de glace.....	» »	» 2 à 20 par trimestre suivant l'importance (patente)	» 4 à 40 par an suivant l'importance (patente)
Fruitiers.....	» »	» 2 par trimestre (patente)	» 4 par an (patente)
Marchands de conserves (com- pradore).....	» »	» » » »	» 4 et 8 par an (2 classes, patente)
Tailleurs.....	» »	» » » »	» 4 par an (patente)
Vacheries et Vétérinaires.....	» »	» » » »	» » »
Marchands de denrées alimen- taires (plats à emporter)....	non taxé	» » » »	» 4 et 8 par an (2 classes, patente)
Marchands d'objets d'or ou d'argent.....	»	Tls. 5 à 25 par trimestre (patente)	Tls. 5 à 50 par an suivant l'importance (patente)
Marchands de curios.....	»	\$ 2 par an (patente)	\$ 5 à 50 par an suivant l'importance (patente)

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies remercie les représentants des commerçants de la Concession Française pour l'amicale collaboration qu'ils ont apportée au cours de cette réunion. Ils peuvent rester assurés que toute requête de leur part sera toujours examinée par le Conseil avec la plus grande bienveillance.

Les représentants des commerçants chinois prient M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies de bien vouloir transmettre leurs remerciements au Conseil d'Administration Municipale dont ils se plaisent à reconnaître l'esprit de justice et de conciliation.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies répond qu'il sera heureux de se faire ainsi leur interprète auprès du Conseil.

La séance est levée à 6 heures.

*Signé :* A. DU PAC DE MARSOULIES  
LO PA HONG  
P. LEGENDRE

Après avoir entendu les explications de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies à ce sujet, le Conseil décide de mettre en vigueur à partir du 1<sup>e</sup> Janvier 1927 le nouveau barème de taxes ci-après :

Théâtres Chinois, Cinémas.....	Tls: 10 à 200 p. m. suivant l'importance
Blanchisseries.....	\$: 4 par an (patente)
Boissons gazeuses.....	» » »
Boucheries.....	» 4 à 40 par an suivant l'importance (patente)
Boulangeries.....	» 4 par an (patente)
Charcuteries.....	» 4 à 40 par an suivant l'importance (patente)
Dépôts de glace.....	» » » » »
Fruitiers.....	» 4 par an (patente)
Marchands de conserves (compradore).....	» 4 et 8 par an (2 classes-patente)
Tailleurs.....	» 4 par an (patente)
Vacheries & Vétérinaires.....	» » »
Marchands de denrées alimentaires (plats à emporter).....	» 4 et 8 par an (2 classes-patente)
Marchands d'objets d'or ou d'argent.....	Tls: 5 à 50 par an suivant l'importance (patente)
Marchands de curios.....	\$: » » » »

Le Conseil remercie M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies pour avoir bien voulu s'occuper de cette affaire.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES

## Séance du Conseil du 12 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le douze Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—Sur proposition du Chef de la Garde, et vu le certificat du Médecin Municipal, le Conseil accorde une gratification de \$ 55 à l'Agent Chinois N° 373 réformé pour raisons de santé.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde un secours de Tls. 54 à la famille du chargeur N° 42, Zao Tang Ki, décédé après 9 ans de service.

**Service Sanitaire.**—Le Conseil enregistre le rapport ci-après :

« SERVICE SANITAIRE

Changhai, le 1<sup>er</sup> Octobre 1926.

« Monsieur l'Inspecteur en Chef  
« du Service Sanitaire,

« Je, soussigné Vougi Tsai, médecin vétérinaire, ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant l'état sanitaire des boucheries, charcuteries et laiteries pendant le mois de Septembre dernier.

« Les établissements que j'ai eu l'occasion d'inspecter sont classés ci-après :

### « 1.—Boucheries et charcuteries.

« 2 Septembre	Yah Zeng, 25 Rue du marché.
« 2 »	Wei Shing, 61 Avenue Foch.
« 4 »	Ming Ky, 62 Rue Ratard.
« 4 »	Tsang King Ziang, 66 Rue Ratard.
« 7 »	Marché de l'Est.
« 9 »	Ching Ky, 99 Rue Kraetzer.
« 9 »	Lao Ming Ky, 93 Rue Kraetzer.
« 12 »	Ziang Ching, 181 Rue du Weikwé.
« 12 »	Vong Dah, 185 » »
« 12 »	Zai Tai, 131 » »
« 14 »	Marché du Weikwé.
« 15 »	Yah Ching, 276 Rue Bluntschli.
« 15 »	Koug Ky, 294 » »
« 17 »	Marché Meugniot.
« 18 »	Zeng Ching, 55 Rue Kraetzer.
« 18 »	Wei Ching Tai, 131 Route Lafayette.
« 20 »	Yong Dah, 87 Rue du Weikwé.
« 20 »	Hah Shing, 85 Route Père Robert.
« 23 »	Wang Yong Ky, 12 » »
« 23 »	Lo Kao Tsi, 98 Rue de l'Observatoire.
« 24 »	Marché de Siemen.
« 27 »	Foh Kie, 113 Rue Kraetzer.
« 27 »	Fong Dah, 107 » »
« 27 »	Yong Zeng Tai, 238 Boulevard des 2 Républiques.
« 30 »	Marché du Weikwé.

« 2.—Laiteries

« 1 Septembre	Kiong Ky, Rue Delastre.
« 5 »	Yong Ching, Rue Amiral Bayle.
« 10 »	Yang Hai Ky, Rue Ratard.
« 25 »	Sai Shing, Rue Amiral Bayle.
« 30 »	The China Dairy, Route Duplex.

« L'état sanitaire est satisfaisant dans les boucheries et les charcuteries. Chez les quelques établis-  
« sements pourvus de glaciers, la viande se conserve en bon état et la marchandise est bien présentée.  
« Quant aux autres, le public n'a pas à se plaindre, car à l'étalage, on ne rencontre pas de produits  
« altérés.

« A Changhai, le bœuf ne présente pas le grain persillé; cela tient à ce qu'en Chine, on engraisse  
« rarement les animaux spécialement en vue de la consommation. On réforme les bœufs de travail à  
« un âge toujours trop avancé; en outre, l'herbage manque ici pour ajouter de la finesse à la chair  
« musculaire.

« En ce qui concerne les laiteries, si le local est en général assez propre, les vaches ne sont pas  
« toujours bien entretenues: On rentre des vaches en mauvais état. Dans la concession, en effet, les  
« petits laitiers dominant; ils hésitent souvent à donner une bonne nourriture à leurs vaches, le prix  
« des denrées étant hors de proportion. Puis la peste bovine vient parfois décimer le cheptel au dépens  
« duquel vit toute une famille; le métier du petit laitier a trop d'aléas pour que les réformes pratiques  
« puissent être réalisées avec quelque chance de succès.

« Médecin Vétérinaire,  
« Signé: V. TSAI. »

**Circulation.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Chambre Générale de Commerce  
Chinoise concernant les accidents occasionnés par les tramways et des propositions faites à ce sujet par  
le Chef de la Garde.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de transmettre ce dossier à la Compagnie des Tramways en lui demandant ses  
suggestions à cet égard.

**Hygiène.**—Communication est donnée de la lettre suivante :

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES  
POUR LE

Changhai, le 8 Octobre 1926.

TRAITEMENT INDUSTRIEL DES DÉCHETS URBAINS

Monsieur le Président et Messieurs les Membres  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Messieurs,

Désireux de vous soumettre un projet susceptible d'apporter une très  
grosse amélioration à l'un des importants Services de votre Administration,  
nous avons l'honneur de solliciter une audience du Conseil au cours de  
laquelle il nous sera possible de vous exposer en détail le dit projet et,  
peut-être aussi, d'aider par des explications verbales à la compréhension  
d'un sujet que nous croyons posséder assez complètement et qu'un exposé  
quelque précis qu'il soit ne peut rendre qu'imparfaitement.

Dans l'espoir que vous voudrez bien convoquer Monsieur P. Le Bris à l'une  
de vos plus prochaines séances, nous vous prions d'agréer Messieurs, avec  
nos remerciements anticipés, etc...

Les gérants:  
Signé: F. LEDREUX, & P. LE BRIS.

Le Conseil décide de transmettre cette affaire pour étude et propositions à l'Ingénieur Municipal et de demander également l'avis du Médecin Sanitaire à ce sujet.

**C. F. T. E. E.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 17 Septembre 1926.

N° M-1174/Mn.

TRAMWAYS

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

A la date du 28 Décembre dernier, le Conseil a bien voulu donner son agrément à la mise en vigueur d'un nouveau tarif de tramways, rendue nécessaire par la dépréciation constante du coppercent.

Or, à l'époque où tarif a été préparé (début de Décembre), le cours moyen du coppercent était de 246 environ: il est actuellement supérieur à 270, enregistrant ainsi une baisse de plus de 10 %, et il n'y a malheureusement aucun indice que cette dépréciation doive être passagère, au contraire.

Dans ces conditions, il en résulte pour notre Compagnie une perte trop importante pour qu'elle puisse continuer à la supporter, et nous nous voyons dans l'obligation de modifier à nouveau nos tarifs pour les ajuster à la valeur actuelle de la monnaie locale: il n'en résultera d'ailleurs aucune augmentation réelle du prix des places, les tarifs nouveaux convertis en "grosse monnaie" étant au contraire encore en diminution, et sensiblement inférieurs aux maxima autorisés par notre contrat

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire desdits tarifs, sur la mise en vigueur desquels nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous faire parvenir l'accord du Conseil à une date aussi rapprochée que possible. Cette mise en vigueur serait d'ailleurs, comme d'usage, précédée d'un avis donné au public par la voie de la presse et par affichage dans les voitures.

A titre de renseignement, nous pouvons ajouter que pareille mesure a été prise par la Compagnie des Tramways de la Concession Internationale, dont l'exploitation souffre naturellement dans la même mesure que la nôtre de la dépréciation de la monnaie.

Par contre, cette dépréciation du coppercent s'accroissant constamment non seulement par rapport au dollar, mais aussi par rapport à la monnaie divisionnaire, nous serions disposés à compter à titre d'essai et malgré les inconvénients qui en résulteront dans la perception de nos recettes, les pièces d'argent de 10 cents et de 20 cents non plus pour leur valeur nominale, mais pour un nombre de coppercents voisin de leur valeur réelle. Ce nombre, susceptible de variations d'après le cours du change, serait actuellement de

—20 coppercents pour 1 pièce d'argent de 10 cents

—40           »           »   1           »           »           »   20 cents.

Cette mesure serait mise en application en même temps que les nouveaux tarifs, et portée également à la connaissance du public par affichage dans les voitures.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Après avoir pris connaissance des rapports établis à ce sujet par les Services Municipaux, le Conseil croit devoir, avant de prendre une décision, faire remarquer à la Compagnie :

1°)—Que le pourcentage d'augmentation des tarifs des tramways ne correspond pas au pourcentage de dépréciation de la monnaie de cuivre ;

2°)—Que les tarifs tels que proposés par la Compagnie sont sensiblement supérieurs à ceux appliqués sur la Concession Internationale par la "Shanghai Tramways Construction C<sup>o</sup>".

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 6 Octobre 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 6 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le six Octobre, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à quatre heures et demie au Parc de Koukaza, et à cinq heures et demie à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Ecuries municipales.**—A la suite d'une demande du Vétérinaire, le Comité autorise l'abattage du poney N° 53, impropre à tout service.

**Drainage.**—Lecture est donnée de la lettre de Mr. Black en date du 11 Septembre 1926, signalant que les propriétaires du lot situé à l'Est de son terrain (U. S. C. Lot 2700) ont comblé une crique qui constituait un écoulement naturel des eaux de pluie tombant dans sa propriété. Il demande au Conseil de bien vouloir envisager des mesures capables de mettre fin aux inconvénients consécutifs au comblement de la crique en question.

Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal N° R. 753 du 2 Octobre 1926, le Comité est d'avis de mettre la "Mission Architect Bureau" en demeure d'effectuer le drainage de la portion de crique qu'elle a comblée sans autorisation.

**Dépôt du 3<sup>e</sup> Arrondissement.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal N° 754 du 5 Octobre 1926, le Comité propose que le Service des Travaux procède à la réception provisoire des bâtiments constituant le nouveau dépôt du 3<sup>e</sup> Arrondissement.

Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, le Comité suggère que le logement adjoint au dépôt soit donné à Mr. Roux, Agent-Voyer, lequel serait en charge de cet arrondissement.

**Route Lorton.**—Le Comité prend connaissance d'une demande de permis pour réparation de maisons situées sur le tracé prévu de la route Lorton prolongée au Sud jusqu'à l'avenue Joffre.

Après étude du plan d'ouverture des routes nouvelles, le Comité est d'avis de supprimer le tronçon de la route Lorton situé entre la nouvelle route "W" et l'avenue Joffre, attendu que les terrains traversés sont en grande partie déjà mis en valeur.

En conséquence, le permis demandé ci-dessus pourrait être délivré.

**Permis de construire.**—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

1°)—*Rue Porte de l'Ouest, Lot Cad. 1038.* —5 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations ;

2°)—*Rue du Capitaine Rabier, Lot Cad. 2538.* —2 maisons chinoises à étage Exiger des améliorations ;

3°)—*Avenue Dubail, Lot Cad. 4035<sup>A</sup>.* —1 magasin et 1 chambre sur passage. Exiger des améliorations.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé: A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES

*Route Lorton.*—Le Conseil décide de supprimer le tronçon projeté de la route Lorton entre la nouvelle route "W" et l'Avenue Joffre, les terrains traversés étant déjà mis en valeur et cette voie n'étant pas nécessaire au trafic général.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Parc de Koukaza.**—Le Conseil charge le Service des Parcs de fournir le plan du jardin actuel de Koukaza et décide d'étudier d'après ce plan les transformations à apporter au jardin pour harmoniser les parties récemment incorporées à celles déjà définitivement terminées.

Le Conseil est d'autre part d'accord pour :

- 1°)—supprimer l'allée prévue en avant du bâtiment de l'école ;
- 2°)—maintenir telle que déterminée par le Comité des Travaux en séance du 6 Octobre la cour affectée à l'École Municipale, sous réserve de la diminution et du déplacement du rond-point ;
- 3°)—de laisser en l'état, sauf légères modifications rendues nécessaires par le nouveau plan qui sera adopté, l'allée centrale avec la double rangée d'arbres ;
- 4°)—sur proposition de Mr. Blum, le Conseil demande au Service des Parcs d'entourer la pièce d'eau d'une plate-bande limitée par des arceaux en fer en vue d'en défendre l'approche aux promeneurs et particulièrement aux enfants.

**Cercle Français.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion de la commission nommée par le Conseil pour examiner les conditions du transfert du Cercle Français sur une parcelle de la propriété Municipale de Koukaza.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter une partie de l'ancien Camp de Koukaza au Cercle Français.

L'emprise exacte sera déterminée ultérieurement, lorsque le Conseil aura définitivement approuvé le plan d'aménagement du Parc.

En ce qui concerne l'appui financier à accorder au Cercle Français, le Conseil est disposé à faire la proposition suivante :

« La Municipalité ferait construire par voie d'adjudication publique, sur les emplacements « disponibles des casernements de Koukaza à déterminer ultérieurement par le Conseil, un immeuble « conforme au projet d'architecture choisi par le Cercle Français à condition que ledit projet s'adapte « à l'aspect général et aux perspectives du Parc et que sa réalisation n'entraîne pas une dépense totale « supérieure à Tls. 70 000.

« Ledit immeuble, ainsi qu'un terrain pris sur les mêmes emplacements dont la superficie « sera ultérieurement déterminée par le Conseil, serait mis à la disposition du Cercle Français pour la « durée de l'existence dudit Cercle moyennant une redevance annuelle de Tls. 6.500 payable annuel- « lement et d'avance.

« Les dispositions ci-dessus ne resteront en vigueur qu'autant que les Statuts actuels du Cercle « Français (articles à déterminer ultérieurement) seront maintenus.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, en sa qualité de Président du Cercle Français, et au nom de ce dernier, remercie le Conseil de sa décision.

Il demande qu'au moment venu de déterminer l'emplacement à attribuer au Cercle et aux terrains de jeux, le Conseil veuille bien se montrer aussi libéral que possible de façon à pouvoir permettre la création de 2 jeux de boules et de 4 tennis.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 7 Octobre 1926 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 8 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER

## Séance du Conseil du 18 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le dix huit Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel, après modifications demandées par MM. Chapeaux et du Pac de Marsoulies, est approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Secrétariat.**—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à M. Guillabert, Percepteur, à compter du 15 Février 1927.

**T. S. F.**—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à M<sup>lle</sup> Guillabert, dactylographe, à compter du 15 Février 1927.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, un secours de Tls: 78 est accordé à la famille du cantonnier Heu Se Foh, décédé après 15 ans de service.

**Vélodrome.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

M. MARULLI DE BARLETTA

Changhai, le 15 Octobre 1926.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

J'ai lu dans le bulletin municipal, en date du 28 Septembre dernier, que dans la Séance du Conseil du 6 Septembre 1926 la question d'établir un terrain de jeux et un vélodrome sur les terrains municipaux de l'Avenue Pétain avait été agitée.

A ce sujet, je me permettrai de vous rappeler qu'en 1922 une demande de ma part d'établir un vélodrome avait été accueillie favorablement par le Conseil et qu'une étude des plans et divers projets avaient été acceptés.

Au dernier moment, la Municipalité, pour certaines raisons, n'avait pu mettre à ma disposition précisément le terrain de l'Avenue Pétain, et j'avais été obligé de chercher un terrain par ailleurs; la longueur des pourparlers, puis l'augmentation nécessaire du capital initial par suite de l'obligation d'acheter un terrain et diverses circonstances particulières, ont fait que les capitalistes que j'avais en mains se sont lassé d'attendre et ont disposé de leurs capitaux.

Ceci exposé, Monsieur le Président, je vous serais vivement reconnaissant, si vous n'y voyez aucune objection, de vouloir bien demander aux Membres du Conseil, dont plusieurs siégeaient lorsque ma première proposition a été présentée et acceptée, s'ils verraient un inconvénient à reprendre le projet avec moi sur les mêmes bases, ce qui éviterait de fortes dépenses à la Municipalité, tout en lui laissant la possibilité d'encaisser des recettes appréciables.

Je vous prie d'agréer, etc...

Signé: M. MARULLI DE BARLETTA.

Le Conseil estime que les propositions antérieures de Mr. Marulli de Barletta renouvelées par sa lettre ci-dessus n'entrent pas dans le cadre des intentions de l'Administration Municipale concernant l'utilisation des terrains municipaux de l'Avenue Pétain.

**Rue du Consulat.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

MISSIONS ETRANGERES

Changhai, le 15 Octobre 1926

No. 996

Municipalité Française

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 3529/D, contenant les propositions du Conseil au sujet de la reconstruction de l'immeuble 23 Rue du Consulat.

Nous vous serions obligés de vouloir bien transmettre au Conseil, avec nos remerciements, notre acceptation d'une indemnité de mille taëls en plus de celles prévues au Règlement d'expropriation.

En conséquence, veuillez bien transmettre au Service des Travaux les plans que nous vous avons laissés et lui demander de nous envoyer aussitôt que possible le permis de construire.

Avec nos meilleurs remerciements pour l'aide que vous nous avez donnée dans la conclusion rapide de cette affaire, nous vous prions d'agréer, etc.

Signé: FELIX MORIN.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 13 Octobre 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 13 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le treize Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Service d'Incendie.**—Le Comité prend connaissance d'une demande du Capitaine du "Torrent" en date du 7 Octobre 1926 pour l'installation au Poste Joffre d'un distributeur d'essence.

Le Comité recommande la demande ci-dessus et propose que cette installation soit faite par la "Standard Oil C°. of N. Y." qui a déjà fourni les distributeurs d'essence des Ateliers Municipaux et de la Police.

**Voirie.**—a).—*Crédits.*—Le Comité recommande au Conseil le vote des crédits ci-après demandés par l'Ingénieur Municipal dans ses rapports N°s : 1236 et 1209 du 13 Octobre 1926 :

*Rue Amiral Courbet.*—Tls : 552,70 dépense supplémentaire à prévoir par suite de l'aménagement d'une allée dallée sur le trottoir Est de la Rue Amiral Courbet.

*Rue Hennequin.*—Tls : 1 625, pour l'ouverture du tronçon de la Rue Hennequin situé au Nord de la Route Lafayette.

Ces crédits seraient à imputer au Titre 5. 1. 3. 20.

b).—*Réseau routier.*—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de lui fournir un relevé des dépenses effectuées dans le courant de l'année pour l'entretien de chacune des voies du réseau routier de la Concession, ainsi que pour l'ouverture des voies nouvelles.

**Etablissements publics.**—*Distributeur d'essence.*—Le Comité ne voit aucun inconvénient à accorder à Mr. Fontana l'autorisation d'installer en face de son garage, N°s : 994/6, Avenue Joffre, un distributeur automatique d'essence.

Toutefois, Mr. Fontana devra se conformer aux instructions du Service des Travaux, ainsi qu'au Règlement Municipal sur ce genre d'installation, et déplacer la pompe en question, à ses frais, au moment où il sera procédé à la mise à l'alignement des trottoirs à cet endroit.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : A. CHAPEAUX.  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

**C. F. T. E. E.—Tramways.—Tarifs.—**

C. F. T. E. E.

Changhai, le 4 Octobre 1926.

No. M-1196/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre 269/C.F.T. en date du 2 courant, relative à la modification des tarifs de tramways.

Les observations formulées par le Conseil appellent de notre part les remarques suivantes:

Le pourcentage d'augmentation des tarifs ne correspond pas, dans tous les cas, au pourcentage de dépréciation du coppercent parce que, d'une part, nous ne pouvons prévoir des tarifs avec des fractions de coppercents et que l'augmentation de 1 coppercent sur un prix de 3 ou 4 conduit forcément à un pourcentage de 33 ou 25 %; d'autre part, certains tarifs avaient été antérieurement conservés au-dessous de la moyenne générale, mais la perte de recettes qui en résulte pour nous devient trop importante pour que nous puissions continuer à la subir.

La comparaison avec les tarifs de Changhai Tramways ne peut être faite rigoureusement, car les bases de tarification sont différentes, au point de vue des longueurs de sections, des chevauchements de sections, des maxima contractuels, etc. Les tarifs des 2 Compagnies (compte tenu naturellement du relèvement de tarif mis en vigueur sur la concession Internationale à dater du 26 Septembre) sont néanmoins suffisamment similaires pour que, sur les lignes de transit, aucune anomalie ne se produise aux frontières.

Enfin, nous croyons devoir ajouter que, ainsi que le Conseil peut facilement s'en assurer connaissant les longueurs et les tarifs des différents parcours, les nouveaux tarifs que nous nous proposons de mettre en vigueur restent toujours, et en général très sensiblement, inférieurs aux tarifs en dollars mexicains fixés par notre Cahier des Charges: à titre d'exemple, le tarif de montée en voiture (1 section) en 3ème classe pourrait être de 3 centièmes de dollar, soit au cours actuel 8 coppercents, chiffre que nous sommes loin d'atteindre.

Nous pensons que, sur le vu de ces explications, le Conseil voudra bien examiner à nouveau cette question, et nous donner le plus tôt possible son accord sur la mise en vigueur des dispositions mentionnées dans notre lettre du 17 Septembre dernier.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Après échange de vues,

Etant donné que les nouveaux tarifs se trouvent dans les limites fixées par le Cahier des Charges,

Le Conseil donne son accord pour la mise en vigueur des nouveaux tarifs de tramway transmis par lettre de la Compagnie du 17 Septembre 1926.

Toutefois, il est entendu que dans le cas où le taux de la monnaie de cuivre s'améliorerait, la Compagnie devra revenir par étapes successives aux tarifs antérieurement en vigueur, sans tenir compte des limites fixées par le cahier des charges, mais selon le cours du copper cent.

La séance est levée à 8 heures 1/4.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
J. LO PA HON

## Séance du Conseil du 25 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt cinq Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Hygiène.**—Avant d'aborder l'examen des propositions transmises par la "Société d'études pour le traitement industriel des déchets urbains", le Conseil estime qu'il y a lieu d'attendre les rapports qui ont été demandés au Médecin Sanitaire et à l'Ingénieur Municipal.

L'Ingénieur Municipal devra notamment faire connaître le cube d'ordures qui est annuellement nécessaire pour le remblayage des mares et points bas de la Concession, tant présentement que pour les années à venir.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1926, s'élève à Tls. 50 035,95, en diminution de Tls. 1.182,09 par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls. 11.529,49 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1925.

**Emprunt Municipal 1926.**—Le Secrétaire rend compte au Conseil qu'en conformité de la décision du 8 Octobre 1926, une 2<sup>e</sup> émission de 3.000 obligations a été ouverte à la date du 25 Octobre, la 1<sup>re</sup> émission de 5.000 obligations ayant été entièrement souscrite.

Cette 2<sup>e</sup> émission à son tour vient d'être entièrement souscrite, et se trouve close en conséquence. Le Conseil homologue cette 2<sup>e</sup> émission qui porte le montant souscrit à Tls. 800.000.

**Service Médical.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante du 19 Octobre 1926 de Mr. le Dr. Fresson :

SERVICE MEDICAL

Changhai, le 19 Octobre 1926.

A Monsieur le Président et  
Messieurs les Membres du Conseil  
d'Administration Municipale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prévenir de ma décision de quitter Changhai dans le courant de Décembre.

Vous voudrez bien, en conséquence, me considérer à partir du 30 Novembre 1926, comme démissionnaire de mes fonctions de Médecin de la Municipalité.

Bien que je sache qu'il n'y a nulle obligation contractée par la Municipalité envers mes associés, j'ose espérer que le Conseil considérera favorablement la candidature, à ma succession, du Dr. Poupelain, assisté des Drs. Veillot & Arraud.

Ceux-ci doivent d'ailleurs s'adjoindre à bref délai après mon départ un chirurgien de carrière d'une compétence certaine, que je connais et ai contribué à choisir.

Les Membres du Conseil, et vous même, Mr. le Président, savez que le Dr. Poupelain et ses collaborateurs sont des médecins d'une conscience et d'un dévouement éprouvés et auxquels le personnel municipal tout entier a déjà rendu et serait certainement prêt encore à rendre, si besoin était, un éclatant témoignage.

S'il m'était permis de donner mon avis sur un service que je vais quitter, je ne crois pas qu'il soit opportun d'en modifier, pour le moment, les principes et le fonctionnement. Il a ses défauts, mais a subi l'épreuve du temps et n'a jamais à ma connaissance donné lieu à une plainte motivée.

Je ne puis, malgré les motifs que j'ai de quitter Changhai, m'empêcher d'exprimer ici mes regrets en abandonnant un service que j'ai en quelque sorte vu naître et se développer jusqu'au point où il a atteint aujourd'hui.

C'est d'ailleurs pour moi une profonde satisfaction de constater combien j'ai été aidé dans ma tâche par les différents Conseils d'Administration Municipale, chez lesquels j'ai toujours trouvé des collaborateurs et un entier appui pour mes projets.

S'il y eut parfois des discussions, elles ne touchèrent jamais qu'au côté technique des questions, et épargnèrent les personnes. Aussi, est-ce avec quelque fierté et beaucoup de reconnaissance que je me plais à constater qu'au cours des vingt trois années où je fus à la tête du Service Médical, je ne conserve le souvenir d'aucun désaccord si léger fut-il entre mon service et les Autorités Municipales.

Veuillez recevoir pour vous même, Monsieur le Président, et transmettre à vos collègues, avec mes adieux, l'assurance de ma haute considération.

Signé: Dr. H. FRESSON.

Sur proposition du Président, le Conseil exprime au Dr. Fresson ses vifs regrets de le voir quitter la direction des Services Médical et Sanitaire de la Municipalité auxquels il s'est consacré pendant plus de 20 années, et le remercie pour les services éminents qu'il a rendus à la Concession Française.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies propose que pour témoigner au Dr. Fresson la reconnaissance du Conseil, une manifestation publique d'estime lui soit donnée. Le Dr. Fresson, poursuit M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, a rendu de très grands services non seulement à la communauté française mais aussi aux étrangers qui ont eu recours à ses soins éclairés. Depuis 20 années que le Dr. Fresson exerce à Changhai, il a été gouverneur de l'Hôpital Général, Médecin Chef de l'Hôpital Sainte-Marie et Président d'honneur de la Société des Médecins. A l'occasion de son départ, une manifestation de la part des résidents, sous la forme d'un banquet, par exemple, lui ferait certainement plaisir.

La proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies est adoptée à l'unanimité. Les détails de cette manifestation seront réglés ultérieurement.

D'autre part, le Conseil, sur proposition de M. Basset, décide d'attribuer au Dr. Fresson la Médaille Or de la Municipalité.

Le Conseil nomme le Dr. Poupelain Chef des Services Médical et Sanitaire de l'Administration Municipale à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1926, en remplacement du Dr. Fresson démissionnaire.

**Service des Travaux.**—1.—Autorisation de contracter mariage avec M<sup>lle</sup> Ponchard est accordée à M. Rapin, Surveillant de Travaux.

Un congé de 15 jours est d'autre part accordé à cet employé.

2.—Une gratification de Tls: 150 est accordée au charpentier Wai Tsing Seng, réformé pour raisons de santé après 18 ans de service.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la séance du Comité des Travaux du 20 Octobre 1926:

## Séance du Comité des Travaux du 20 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt Octobre, à cinq heures 45 du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Voirie.**—*Route de Zikawei.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal N° 1248 du 18 Octobre 1926, le Comité propose au Conseil le vote d'un crédit supplémentaire de Tls : 1.350, pour la réfection de la chaussée de la Route de Zikawei, entre l'Avenue du Roi Albert et l'Avenue Dubail.

**Etablissements classés.**—Sur avis des Services des Travaux et Sanitaire, le Comité transmet favorablement au Conseil une demande de Mr. Winner, en vue de l'installation d'un four de boulangerie dans les dépendances de son magasin au N° 452 de l'Avenue Joffre.

**Permis de construire.**—*a).*—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements municipaux :

1°)—*Route Frelupt, Lot Cad. 9692A.*—2 maisons chinoises à étage ;

2°)—*Chemin de Zikadan, Lot Cad. 9024.*—5 maisons chinoises à étage ;

3°)—*Avenue Joffre, Lots Cad. 4137, 4139.*—3 magasins ;

4°)—*Route "W", Lot Cad. 8503.*—1 résidence Route non ouverte. Le propriétaire doit s'engager à participer au 1/3 des frais de mise en viabilité ;

5°)—*Route Ratard, B. C. Lot 4815.*—4 maisons chinoises à étage. Exiger des vitrines aux magasins ;

6°)—*Rue Porte de l'Ouest, Lot Cad. 1038.*—5 maisons chinoises à étage. Demander des améliorations.

*b).*—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Rue Eugène Bard, Lot Cad. 372.*—7 maisons chinoises à étage. Construction inesthétique. Exiger des améliorations ;

2°)—*Route Conty, Lot Cad. 3144A.*—2 maisons chinoises à étage. Construction inesthétique. Exiger d'importantes améliorations ;

3°)—*Route Duplex, Lot Cad. 12011.*—9 maisons chinoises à étage. Façade en bois constituant danger d'incendie ;

4°)—*Route de Zikawei, Lot Cad. 3088A.*—8 maisons chinoises à étage. Façade en bois constituant danger d'incendie ;

5°)—*Rue de l'Observatoire, Lots Cad. 2500 et 2502.*—12 maisons chinoises à étage. Exiger d'importantes améliorations ;

6°)—*Avenue Joffre, Lot Cad. 9039A.*—1 maison chinoise sans étage. Construction rudimentaire et insalubre ;

7°)—*Rue Massenet, Lot Cad. 4143.*—18 maisons semi-européennes et garages. Modifier la disposition des garages et améliorer le type de maisons ;

8°)—*Route Cardinal Mercier, Lot Cad. 6640.*—Garages. Modifier la disposition des entrées.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : A. CHAPEAUX.

L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

F. SCHWYZER

**Voirie.**—*Route de Zikawei.*—Le conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 1.350 pour la réfection de la chaussée Route de Zikawei entre Avenue du Roi Albert et Avenue Dubail, (Imputation 5. 1. 3. 20). Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Adjudications.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

#### « PROCÈS-VERBAL

« Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, le Mercredi 20 Octobre 1926 à 5 heures du soir, sous la présidence de Mr. F. Schwyzer, « Vice-Président du Conseil, assisté du Secrétaire-Adjoint de la Municipalité et de l'Ingénieur Municipal,

« Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions :

« 1<sup>o</sup>)—pour la construction d'un Bâtiment Municipal sur un terrain de la Route Frelupt, près du Stand Municipal ;

« 2<sup>o</sup>)—pour la construction d'un immeuble à appartements sur le terrain municipal du Poste Pottier, agrandissement et surélévation d'un étage du bâtiment du Poste proprement dit.

« Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

« Bâtiment Municipal—Route Frelupt.—12 plis sont reçus pour cette adjudication.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

<i>« Nom des Soumissionnaires</i>	<i>Prix forfaitaire</i>
« MM. Ledreux, Minutti & Cie .....	Tls. 15.100,00
« Wang Sung Kee .....	» 12.977,00
« B. Krivoss .....	» 22.000,00
« Sing Sun Kee .....	» 23.850,00
« Voh Kee & C <sup>o</sup> .....	» 16.654,00
« Sing Woo Kee .....	» 18.250,00
« Shing Sing Kee .....	» 13.840,00
« Tang Sui Kee .....	» 20.354,00
« Tsang Tsu Kee .....	» 21.250,00
« Vong Fah Kee .....	» 14.462,00
« Rémond & Collet .....	» 17.600,00
« Dao Kwei Kee .....	» 15.838,50

« Poste Pottier.—12 plis sont reçus pour cette adjudication.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

<i>« Nom des Soumissionnaires</i>	<i>Immeuble à appartements</i>	<i>Surélévation &amp; agrandissement</i>
« MM. Ledreux, Minutti & Cie .....	Tls. 41.250,00	Tls. 9.850,00
« Wang Sung Kee .....	» 33.952,00	» 7.586,00
« B. Krivoss .....	» 44.500,00	» —
« Sing Sun Kee .....	» 54.000,00	» 15.650,00
« Voh Kee & C <sup>o</sup> .....	» 34.330,00	» 8.968,00
« Sing Woo Kee .....	» 41.320,00	» 16.420,00
« Shing Sing Kee .....	» 43.860,00	» 7.840,00
« Tang Sui Kee .....	» 43.791,00	» 10.277,00
« Tsang Tsu Kee .....	» 53.900,00	» 9.840,00
« Vong Fah Kee .....	» 41.080,00	» 7.997,00
« Rémond & Collet .....	» 41.550,00	» 9.550,00
« Dao Kwei Kee .....	» 42.922,00	» 11.949,40

« Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.



Ainsi que nous vous l'avons indiqué, ces lignes prolongent respectivement celles des Shanghai Tramways passant par Fokien Road et Kiangse Road, et toutes dispositions sont prises de concert avec la Compagnie voisine pour que l'exploitation soit commencée dans ces conditions.

Nous vous ferons connaître ultérieurement la date à laquelle nous ouvrirons à l'exploitation la ligne No. 18 (ligne de Siemen).

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN

B.—Horaires des railless.—

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 18 Octobre 1926.

« N° M-1205/Mn

« RAILLESS-CARS

« Monsieur le Secrétaire  
« du Conseil d'Administration Municipale  
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à nos entretiens à ce sujet, nous avons l'honneur de vous informer que les railless-cars que nous avons l'intention de mettre très prochainement en service circuleront conformément aux horaires et s'arrêteront aux points indiqués ci-après :

« *Ligne 14* (du Boulevard des 2 Républiques à Railway Station, par la Rue Tourane, Fokien Road, etc.)

« 1° Départ du Boulevard des 2 Républiques à 6 heures 30

« Départs toutes les 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 6.30 à 12.49

» » 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 12.49 à 20.24

» » 5' de 20.24 à 21.24

» » 6' de 21.24 à 22.34

» » 7' de 22.34 à 23.11 (dernier départ).

« Arrêt intermédiaire sur la Concession Française à l'angle Tourane-Consulat (dans chaque sens de marche, avant la traversée de la Rue du Consulat).

« *Ligne 15* (du Boulevard des 2 Républiques à Chapoo-Haining Roads, par la Rue Petit, Kiangse Road, etc.)

« 1° Départ du Boulevard des 2 Républiques à 6 heures 59

« Départs toutes les 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 6.59 à 11.40

» » 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 11.40 à 17.40

» » 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 17.40 à 18.41

» » 8' de 18.41 à 21.37 (dernier départ).

« Arrêt intermédiaire sur la Concession Française à l'angle Petit-Consulat (comme ci-dessus).

« *Ligne 16* (du Boulevard des 2 Républiques à Gordon Road, par la Rue Petit, Kiangse Road, etc.)

« 1° Départ du Boulevard des 2 Républiques à 5 heures 58

« Départs toutes les 4' de 5.58 à 9.07

» » 5' de 9.07 à 11.42

» » 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 11.42 à 18.35

» » 5' de 18.35 à 20.35

» » 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de 20.35 à 22.12 (dernier départ).

« Arrêt intermédiaire comme pour la ligne 15.

« *Ligne 18* (du Pont Ste. Catherine à Kwenming Road, par la Route de Zikawei, Rue du Marché, Rue Eugène Bard, Boulevard de Montigny, Thibet Road, etc.)

« 1<sup>er</sup> Départ du Pont Ste. Catherine à 6 heures 07

« Départs toutes les 5' de 6.07 à 9.30  
» » 6' de 9.30 à 12.00  
» » 5' de 12.00 à 16.00  
» » 4' de 16.00 à 18.50  
» » 5' de 18.50 à 19.50  
» » 6' de 19.50 à 21.00  
» » 7' de 21.00 à 22.23 (dernier départ).

« Arrêts intermédiaires sur la Concession Française :

« —Carrefour Zikawei, Marché

» Marché, Conty  
» » Observatoire  
» » Lafayette  
» Porte de l'Ouest, Eugène Bard  
» Capitaine Rabier, Millot  
» Montigny, Buissonet  
» Consulat  
» Edouard VII

« Il doit toutefois être entendu que les horaires indiqués ci-dessus ne sont que des moyennes; des-  
« quelles les incidents ou accidents d'exploitation, les circonstances atmosphériques, etc..., amèneront  
« certainement à s'écarter en pratique, mais le moins possible.

« Veuillez agréer etc....

« Le Directeur  
Signé : MONSERAN »

Le Conseil donne son approbation aux horaires soumis par la Compagnie pour ses lignes de railless  
**Cercle Français.**—Le Conseil examine un projet d'emplacement du Cercle Français soumis par  
le "Comité du bâtiment" de cette Institution.

Ce projet indique avec l'emprise des bâtiments et des terrains de sport : 2 jeux de boules et 4  
tennis, la disposition de l'entrée au carrefour des Routes Vallon—Voyron et Dollfus.

Le dit projet paraissant répondre aux nécessités de l'intérêt général sera soumis au Service des  
Parcs qui fera connaître ses conceptions d'aménagement du parc aux abords du futur Cercle et de la  
cour de l'Ecole Municipale, étant entendu que l'allée actuelle du parc reliant la Route Voyron à l'Avenue  
Dubail est maintenue.

Le Service des Parcs est chargé de procéder de suite à la surélévation nécessaire de la partie du  
parc englobée dans la cour de l'école municipale.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
J. LO PA HONG  
J. LO SON EU

## Séance du Conseil du 3 Novembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le trois Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 71 du 25 Octobre 1926 en vertu de laquelle :

Mr. Saint-Oyant Roger est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 27 Août 1926 ;

Mr. Chazelle Pierre, Inspecteur Principal, est titularisé dans ses fonctions à compter du 9 Octobre 1926 ;

Sont titularisés dans leur fonctions les Gardes : Korman Eugène et Magalon Jean, à compter du 9 Octobre 1926, Barbier Emile et Dedun Emile, à compter du 23 Octobre 1926.

Le Garde Mouchette Charles, appelé à un autre service, est rayé des contrôles de la Garde à compter du 26 Octobre 1926 ;

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Ecole Municipale Française.**—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Dumon, Professeur, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde un secours de Tls. 100 à la famille du cantonnier N° 138, décédé accidentellement.

**Adjudications.**—I.—*Fourniture de drap pour la Garde Municipale.*—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

### « PROCÈS-VERBAL

« Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, « le Mercredi, 28 Octobre 1926, à 5 heures du soir, sous la présidence de M<sup>e</sup> A. Du Pac de Marsoulies, « Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité et du Secrétaire du Chef de la Garde.

« Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que « le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture de :

- « 400 mètres Drap national
- « 3.000 » Serge molleton
- « 2.000 » Toile kaki
- « 2.000 » Serge bleue
- « 200 Couvertures.

« 4 plis sont reçus pour cette fourniture.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à « l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

### « E. Goyet

- « Echantillon N° 2— 400 mètres Drap national—largeur 1 m. 40—Prix par mètre Tls. 6,20
- » 2bis Drap national—largeur 1 m. 40—Prix par mètre Tls. 5,60
- » 6—3.000 mètres Serge molleton—largeur 1 m. 40—Prix par mètre Tls. 4,07
- » 9—2.000 mètres Toile kaki—largeur 0 m. 70—Prix par mètre Tls. 0,77
- » 33—2.000 mètres Serge bleue—largeur 1 m. 40—Prix par mètre Tls. 3,31
- » 52— 200 Couvertures { largeur : 1 m. 55 } Prix par pièce Tls. 8,85
- » { longueur : 2 m. }

« Guilly Frères & Cie.

- « Echantillon N° 2— 400 mètres Drap national—largeur 1 m. 40 notre contre-échantillon N° 2911  
« Prix Tls. 5,80 par mètre.
- » 6—3.000 mètres Serge molleton—largeur 1 m. 40 notre contre-échantillon N° 3440  
« Prix Tls. 3,85 par mètre.
- » 9—2.000 mètres Toile kaki—largeur 0 m. 70 notre contre-échantillon N° 551. Prix  
« Tls. 0,73 par mètre.
- » 52— 200 Couvertures—largeur 1 mètre 55, longueur 2 mètres notre contre-échan-  
« tillon N° 777 Prix Tls. 8,25 par pièce.

« Racine & Cie.—*Proposition A.*

- « Echantillon N° 2 Drap national—400 mètres.  
« Qualité 955/3 largeur 1 m. 37 longueur 27/30 m. à Tls. 2,27 le mètre  
« Emballage en balles de 6 pièces.
- « Echantillon N° 6 Serge molleton—3.000 mètres.  
« Qualité D 69 largeur 1 m. 45 longueur 27/30 m. à Tls. 2,79 le mètre  
« Emballage en balles de 10 pièces.
- « Echantillon N° 9 Toile kaki—2.000 mètres.  
« Qualité DI largeur 0 m. 70 longueur 27/30 m. à Tls. 0,53 le mètre  
» 65 K » 0 m. 73 » » » 0,55 »  
« Caisse de 20 pièces.
- « Echantillon N° 33 Serge bleue—2.000 mètres.  
« Qualité 33 largeur 1 m. 40 longueur 27/30 m. à Tls. 1,97 le mètre  
« Emballage en caisses de 10 pièces.
- « Echantillon N° 52 Couvertures—200.  
« Qualité VB 1 m. 52 × 2 m. 00 à Tls. 5,45 la pièce  
» OSR » » » 4,85 »  
« Emballage en balles de 50 couvertures.  
« Expédition dans les huit semaines environ de la réception de l'ordre.  
« Prix maintenus formes jusqu'au quinze Novembre prochain, et sujets à confirmation après cette  
« date.

« Racine & Cie.—*Proposition B.*

- « Echantillon N° 2 Drap national—400 mètres.  
« Qualité A. E. S. Largeur 140 m/m longueur 30/35 m. à Tls. 1,40 le mètre  
« Livraison environ 3 mois après réception de l'ordre.
- « Echantillon N° 6 Serge molleton—3.000 mètres.  
« Qualité L. S. Largeur 140 m/m longueur 30/35 m. à Tls. 3,08 le mètre 399  
« Livraison environ 4 mois après réception de l'ordre.
- « Echantillon N° 9 Toile kaki—2.000 mètres.  
« Qualité CA 48 Largeur 73 c/m longueur 30/35 m. à Tls. 0,50 le mètre  
» CA 112 » » » » à Tls. 0,53 »  
» CA 155 » » » » à Tls. 0,62 »  
« Livraison environ 3 mois après réception de l'ordre.  
« Ces prix ne sont fermes que jusqu'au trente-un Octobre et sont sujets à confirmation après cette  
« date.

« Jardine, Matheson & C<sup>o</sup>., Ltd.

« Echantillon N<sup>o</sup> 2—400 mètres Drap national.

« Qualité N <sup>o</sup> 49551	54	inches large à Tls.	3,03	par mètre
»	49552	»	»	3,05 »
»	»	56	»	» 3,13 »
»	OHB. 812	55/56	»	» 3,38 »

« Shipment 17 semaines après confirmation de l'ordre.

« Echantillon N<sup>o</sup> 6—3.000 mètres Serge molleton.

« Qualité N <sup>o</sup> 49553	56/7	inches large à Tls.	2,80	par mètre
»	49554	56	»	» 3,44 »
»	49555	56	»	» 2,90 »
»	OHB. 813	55/56	»	» 2,49 »

« Shipment—qualité N<sup>o</sup> 49554. 20/22 semaines après confirmation de l'ordre.

Autres 17 semaines après confirmation de l'ordre.

« Echantillon N<sup>o</sup> 9—2.000 mètres Toile kaki.

« Qualité N <sup>o</sup> 49556	28	inches large à Tls.	0,43	par mètre
»	49557	27/28	»	» 0,535 »
»	49558	28	»	» 0,4725 »

« Shipment—qualité N<sup>o</sup> 49556 24/26 semaines après confirmation de l'ordre.

» N<sup>o</sup> 49557/8 17 » » »

« Echantillon N<sup>o</sup> 33—2.000 mètres Serge bleue.

« Qualité N<sup>o</sup> 49559 55/56 inches large à Tls. 1,625 par mètre

« Shipment 20 à 22 semaines après confirmation de l'ordre.

« Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

« Le public quitte la salle de réunion.

« Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues au Chef de la Garde, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 heures 30.

Signé : A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LÉGENDRE  
L. FUYNEL

Suivant avis du Chef de la Garde qui a fait procéder à l'examen des échantillons et à l'épreuve des tissus, le Conseil désigne comme adjudicataires :

M. Goyet.—pour 2.000 mètres de serge bleue N<sup>o</sup> 33 en 1 m. 40 de large à Tls. 3,31 le mètre, 200 couvertures N<sup>o</sup> 52—dimensions 1 m. 55 sur 2 m. à Tls. 8,85 la pièce.

MM. Guilly Frères & Cie.—pour 400 mètres de drap national N<sup>o</sup> 2 en 1 m. 40 de large à Tls. 5,80 le mètre.

3.000 mètres de serge molleton N<sup>o</sup> 6 en 1 m. 40 de large à Tls. 3,85 le mètre.

MM. Jardine Matheson & Co., Ltd.—pour 2.000 mètres de toile kaki N<sup>o</sup> 49557 en 27/28 inches à Tls. 0,535 et aux conditions de livraison indiquées par cette Maison.

II.—Installations électriques, de chauffage et sanitaires.—Se référant à la décision du 25 Octobre dernier, le Conseil prend connaissance des propositions faites par l'Ingénieur Municipal pour l'installation du chauffage central, de l'eau, de l'électricité au Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau, et de l'électricité à la nouvelle Ecole Municipale à la suite de l'appel d'offres du 3 Novembre.

Après examen des dossiers, le Conseil désigne comme adjudicataires :

*Poste d'Incendie, Installations électriques.*—MM. Andersen & Meyer, Tls. 1.501.00.

*Poste d'Incendie, Chauffage Central, Installations sanitaires, Eau chaude, Eau froide, Gaz.*—MM. Doughty, Tls. 9.045.00.

*Nouvelle Ecole Municipale, Installations électriques.*—MM. Andersen & Meyer, Tls. 1.804.00 (isolement sous plomb).

**Circulation.**—Le Conseil prend connaissance du rapport du Service du Trafic du 27 Septembre 1926 relatif à la réglementation de la circulation par signaux lumineux.

Le Chef de la Garde recommande l'adoption de signaux semblables à ceux fonctionnant sur la Concession Internationale et qui donnent toute satisfaction.

Après échange de vues,

Le Conseil décide d'adopter pour la Concession Française la même signalisation de circulation que celle installée sur la Concession Internationale.

Deux modèles seront mis en usage :

- modèle A au centre du carrefour,
- modèle B aux quatre angles.

Sur proposition du Chef de la Garde, le modèle A sera installé aux endroits suivants :

- 1.—Carrefour Route Ratard, Rue Amiral Courbet
- 2.—Rue Lafayette, Avenue du Roi Albert
- 3.—Route Cardinal Mercier, Rue Bourgeat
- 4.—Route Ratard, Avenue du Roi Albert,

Et le modèle B aux endroits ci-après :

- 1.—Route des Sœurs, Route Père Robert, Avenue Joffre
- 2.—Avenue Joffre, Avenue du Roi Albert
- 3.—Route Pichon, Route Doumer, Avenue Joffre,
- 4.—Route Prosper Paris, Route Fergusson, Avenue Joffre
- 5.—Rue du Consulat, Rue Montauban
- 6.—Rue du Consulat, Boulevard de Montigny
- 7.—Route Doumer, Rue Amiral Courbet, Route de Grouchy

Le montage des poteaux et des abris sera assuré par le Service du Contrôle d'après les modèles installés sur la Concession Internationale, en améliorant l'esthétique dans la mesure du possible.

Le matériel devenu disponible après les remplacements sera employé de la façon suivante :

3 poteaux signaux réinstallés dans les carrefours :

- a)—Route Stanislas Chevalier, Avenue Dubail, Route Conty
- b)—Route Stanislas Chevalier, Route Père Robert, Route Frelupt,
- c)—Rue Amiral Bayle et Avenue Joffre.

Les signaux lumineux actuels du carrefour Route Père Robert, Avenue Joffre, Route des Sœurs ne pouvant être appliqués pour un service continu et devant être remplacés par ceux cités plus haut, seront utilisés devant les postes des Pompiers Avenue Joffre et Rue du Consulat.

Au moment du départ au feu des automobiles, le pompier de service allumera deux de ces signaux, placés sur les 2 côtés de la rue.

La sonnerie continue ainsi que les feux rouges avec l'inscription "Stop", arrêteront la circulation, permettant aux pompiers de faire sortir leur voiture sans crainte de provoquer des accidents.

Dès que la dernière pompe sera sortie, les feux devront être éteints.

Le 5ème signal sera utilisé dans l'Avenue Pétain devant le Poste Bassail pour le même but et sera placé sur le côté Ouest de l'Avenue, à l'angle de l'Avenue Pétain et Route Francis-Garnier.

En ce qui concerne les voies limitrophes des 2 Concessions, le Conseil charge le Service du Trafic de s'entendre avec l'Administration de la Concession Internationale pour l'installation du modèle A aux carrefours ci-après :

- 1.—Avenue du Roi Albert, Avenue Foch, Seymour Road.
- 2.—Route Card. Mercier, Avenue Foch, Moulmien Road.

- 3.—Route des Sœurs & Avenue Foch, Yates Road.
- 4.—Rue Amiral Bayle, Avenue Edouard VII, Mohawk Road.
- 5.—Boulevard de Montigny, Avenue Edouard VII, Thibet Road.
- 6.—Rue Montauban, Avenue Edouard VII, Szechuen Road.
- 7.—Quai de France, Avenue Edouard VII, The Bund.

Les crédits nécessaires à ces installations seraient en principe supportés par moitié par les 2 Administrations.

Les anciens poteaux signaux des carrefours :

- 1.—Avenue du Roi Albert & Avenue Foch
- 2.—Route Cardinal Mercier & Avenue Foch
- 3.—Route des Sœurs & Avenue Foch
- 4.—Boulevard de Montigny & Avenue Edouard VII

seront utilisés dans les carrefours ci-après :

- 1.—Rue Amiral Courbet & Avenue Foch
- 2.—Rue Chapsal & Avenue Joffre
- 3.—Rue Baron Gros & Avenue Joffre
- 4.—Av. Joffre & R. du Cimetière (Empire Théâtre).

**Fête de l'Armistice.**—Le Président met le Conseil au courant des diverses cérémonies qui auront lieu à l'occasion de la commémoration de l'armistice le 11 Novembre prochain.

Le programme de la journée comprendra :

- 8 h. 30.—Cérémonie au Monument des Morts de la Guerre,
- 9 h.—Service religieux à l'Eglise St. Joseph,
- 11 h.—Cérémonie au Cimetière de Passienjao à la mémoire des Soldats et Marins Français tombés au Champ d'Honneur. Les enfants des écoles assisteront à cette cérémonie.

Le Conseil décide de pavoiser les bâtiments municipaux et consulaires.

**Statistique.**—Par lettre en date du 2 Novembre, le North China Daily News demande un certain nombre de renseignements concernant le réseau routier de la Concession Française.

Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de fournir à ce journal les informations qu'il demande, après entente avec le Secrétaire.

**Postes Chinoises.**—Par lettre en date du 1<sup>er</sup> Novembre 1926, Mr. E. Tollefsen, Commissaire des Postes Chinoises, informe le Conseil qu'il a remis la direction des Postes Chinoises à Changhai, à Mr. C. H. Shields, Commissaire.

**C. F. T. E. E.**—*Redevances Tramways et Eau.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 3<sup>e</sup> Trimestre 1926 se sont élevées respectivement à Tls. 203.848,54 d'un part et à Tls. 180.423,64 d'autre part.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 5.096,20 d'une part, et de Tls. 4.510,59 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 305,04.

*Railless.*—Par lettre N° 1222 du 29 Octobre 1926, la Compagnie informe le Conseil que la ligne de railless N° 18, allant du Pont Sainte Catherine à Thibet Road sera mise en exploitation le 1<sup>er</sup> Novembre 1926.

*Autobus.*—Le Conseil examine les itinéraires préconisés par le Comité des Travaux pour les 2 lignes projetées d'autobus.

Il estime qu'il n'est pas possible de fixer définitivement ces itinéraires qui pourront être remaniés après une période d'essai si la nécessité en était reconnue.

Après examen du plan de répartition des agglomérations sur la Concession, le Conseil préconise les itinéraires suivants à titre temporaire :

*Ligne No. 1.*—Avenue Edouard VII, Boulevard de Montigny, Rue Kraetzer, Rue Baron Gros, Rue Auguste Boppe, Rue Amiral Bayle, Rue Lafayette, Route Père Robert jusqu'à la Route de Zikawei et retour.

*Ligne No. 2.*—Avenue Edouard VII, Boulevard de Montigny Rue Kraetzer, Avenue Edouard VII, Avenue Foch, Route des Sœurs, Rue Bourgeat, Avenue du Roi Albert, Rue Lafayette, Route Pottier, Avenue Pétain jusqu'au carrefour Louis Dufour et retour en empruntant les Routes Louis Dufour et Francis Garnier pour reprendre l'Avenue Pétain, la Route Pottier, etc...

**Propriétés municipales.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies demande qu'à la suite de la décision de principe prise par le Conseil en séance du 6 Septembre 1926, un Comité soit formé pour l'élaboration au point de vue sportif d'un programme d'aménagement du terrain de sports projeté sur les propriétés municipales de l'Avenue Pétain.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies estime que ce Comité doit être exclusivement composé de personnalités sportives des diverses nationalités, et il suggère que le Conseil invite les personnes suivantes à en faire partie :

MM.	D <sup>r</sup> . FRESSON	}	<i>Français</i>	MM.	G. O. MAYNE	}	<i>Anglais</i>	
	M. CHAPEAUX				J. HUNLEY			
	E. CHARLOT				H. A. ATKINSON			
	R. CHARLEUX							
	J. COCHET				MM.	B. GALLOP	}	<i>Américains</i>
	L. PUTHOD					C. G. SMITH		
	E. FIORI			D <sup>r</sup> . J. H. GRAY				
	K. G. WAHAMAKIS,		<i>Finlandais</i>		E. S. THELLEFSEN,		<i>Danois</i>	
			MM.	T. SAITO	}	<i>Japonais</i>		
				G. IKEDO				
	V. GIRONI,		<i>Italien</i>				F. LEITAO,	<i>Portugais</i>
			MM.	WEI DING YONG	}	<i>Chinois</i>		
				LIU TSE HSING				

Il en est ainsi décidé.

**Cercle Français.**—Le Conseil examine le plan dressé conjointement par le Chef du Service des Parcs et l'Architecte Municipal portant indication de l'emplacement qui doit être réservé pour le Cercle Français.

L'emplacement affecté à cette Institution permettra l'installation, en avant du bâtiment, de 4 jeux de tennis et de 2 jeux de boules, et donne satisfaction aux desiderata de ses Membres.

Le Conseil approuve ce plan.

Le Chef du Service des Parcs pourra déterminer dès à présent, d'après ce plan, l'aménagement des parties du parc récemment incorporées, l'allée principale étant maintenue.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 27 Octobre 1926 :

## Séance du Comité des Travaux du 27 Octobre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-sept Octobre, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire de séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Route du Père Froc.**—Au cours de sa séance du 5 Juillet 1926, le Conseil avait décidé de donner à l'une des voies de la Concession Française le nom du Révérend Père Froc, Directeur du Sémaphore.

Le Comité propose de dénommer la Rue de l'Observatoire Rue du Père Froc à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927.

**Service des Parcs.**—*Parc de Koukaza.*—Comme suite à la décision du Conseil du 13 Septembre 1926, le Comité, après avoir entendu les explications du Chef du Service des Parcs, propose de placer, à titre d'essai, une ligne d'arceaux à 60 cm. du bord de la pièce d'eau principale du Parc de Koukaza.

*Plantations de l'Avenue Joffre.*—Au cours de sa séance du 18 Octobre 1926, le Conseil avait décidé que les ptérocaryas ne pourraient être remplacés par des platanes qu'en cas de destruction ou bien par suite d'une mise à l'alignement des trottoirs qui nécessiterait leur déplacement.

Le Chef du Service des Parcs expose que l'écartement des ptérocaryas est de 10 mètres, alors, que celui des platanes n'est que de 7 mètres. Il ne peut donc, pour respecter ces limites d'écartement nécessaire au développement convenable des platanes, effectuer les travaux de remplacement qu'en une seule fois.

Il estime qu'il y aurait intérêt à procéder sur le côté Sud de l'Avenue, entre Voyron et Pichon, à l'arrachage des vieilles plantations actuelles et à la mise en place des nouvelles, avant que le Service des Travaux n'ait terminé l'aménagement des trottoirs en dalles de ciment sur cette partie de l'Avenue Joffre.

Le Comité recommande au Conseil l'adoption des propositions du Chef du Service des Parcs.

**Assainissement.**—Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal, le Comité donne son approbation au programme ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 27 Octobre 1926.

« N° R. 768

« Plan de campagne 1926—1927 pour comblement de mares

« Monsieur le Secrétaire,

« Veuillez trouver ci-dessous le projet de comblement de mares pour l'hiver prochain :

	<i>Cube</i>	<i>Durée en Semaines</i>
« 1°—Avec ordures ménagères		
« a) Route Frelupt Nord, entre Ghisi et Dufour.....	1.500,00	1
« b) Route de Siéyès Nord, à côté Château d'Eau .....	3.200,00	2
« c) Route Lafayette, Institut Franco-Chinois.....	800,00	1/2
« d) Avenue Roi Albert, N. Frelupt, reliant Lots Cad. 7128 à 7141.....	3.300,00	2
« e) Route de Boissezon Nord, reliant lots Cad. 12681A à 12536.....	4.900,00	3
« f) Route Frelupt Nord entre Tenant de la Tour et Albert.....	13.000,00	8
	<b>26.700,00</b>	<b>17 et 1/2</b>

« soit 4 mois environ, du 15 Novembre au 15 Mars.

« Ces criques sont assez loin de résidences européennes. Cependant, comme nous recevons chaque année de nombreuses réclamations, il y aurait sans doute lieu de prévenir les riverains par voie du « Bulletin Municipal de l'exécution de ces travaux.

« 2°—Avec terre provenant dragage.—En disponibilité: 17.813 m<sup>3</sup>=6.293 fangs.

« a) —Avenue Joffre, crique se trouvant sur chemin municipal N° 20 .....	4.500,00m <sup>3</sup> .
« b) —Route Say-Zoong Ouest, crique se trouvant sur chemin municipal N° 5 (Lieu Ka Za) .....	3.600,00 »
« c) —Crique Rue Ratard Nord allant du Lot Cad. 8126 à 8179 .....	7.200,00 »
« d) —Crique se trouvant sur tracé Route Kahn à l'Ouest de l'Institut Franco-Chinois.....	2.500,00 »
	<b>17.800,00m<sup>3</sup>.</b>

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

**Architecture.**—*Poste Central de Police.*—Le Comité prend connaissance des plans établis en vue d'un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment servant de logement au Personnel Européen du Poste Central de Police.

Le Comité préconise la mise en adjudication de ces travaux, aux conditions et dans les formes habituelles.

**Etablissements publics.**—*a).*—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements publics :

« N°. E. P. 21

Changhai, le 27 Octobre 1926.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 22 Octobre 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 22 Octobre 1926, à 3 heures de l'après-midi :

« **Palais Oriental.**—*Panneau-réclame.*—Au carrefour Avenue Joffre, Rue Lieutenant Pétiot.

« Le poteau se trouve actuellement sur le trottoir et constitue une gêne pour la circulation du carrefour. La Commission recommande sa suppression et dans le cas où l'installation d'un panneau serait autorisée, celui-ci devrait être installé à l'Est du carrefour et le long de la partie droite du trottoir de l'Avenue, et sur le même alignement que les arbres. Le type et l'emplacement du poteau seraient à étudier et à présenter à l'Administration pour autorisation nécessaire.

« *Paillotte sur la terrasse.*—Etant donné qu'il s'agit d'une paillotte provisoire pour exposition de chrysanthèmes, la Commission croit pouvoir la laisser pour sa destination ; toutes les précautions contre l'incendie seront prises suivant les dispositions édictées par le Service d'Incendie.

« **The Great Wall Moving Picture Co.**—Avenue Haig au Nord de l'Avenue Joffre (Lot cadastral N° 14.250).

« Demande l'autorisation pour construire un bâtiment à l'usage d'atelier de manipulation de films cinématographiques.

« La question a été renvoyée, il y a lieu d'aviser en attendant le propriétaire pour présenter un plan complet indiquant :

« 1°—La construction projetée ;

« 2°—Toutes les constructions qui devraient rester après démolition de celles qui devront disparaître ;

« Les inspections ont été terminées à 4 heures.

« L'Ingénieur en Chef,

« *Signé* : H. de BOISSEZON. »

*b).*—*Sen Sen Garage.*—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous :

« **TRADUCTION**

Changhai, le 26 Octobre 1926.

« Monsieur le Secrétaire

« de la Municipalité Française

E. V.

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 courant, par laquelle vous avez bien voulu nous notifier que les maisons occupées par notre garage sont frappées d'alignement et doivent être démolies.

« En raison des mauvaises affaires par suite de la crise commerciale actuelle, et étant donné les difficultés que nous avons à déplacer notre garage, nous vous prions de bien vouloir nous accorder un sursis de quelques mois pour l'exécution de la décision du Conseil.

« Veuillez agréer, etc....

« *Signé* : SEN SEN GARAGE,

« 319, Avenue Foch. »

Le Comité suggère d'accorder au Sen Sen Garage un délai expirant irrévocablement le 31 Décembre 1926 pour effectuer la démolition des maisons qu'il occupe frappées d'alignement.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—*Rue Brenier de Montmorand, B. C. Lots 5598 & 6004.*—52 maisons chinoises à étage. Exiger des tuiles rouges ;

2°)—*Route Vallon intérieur (Village de Zikadang). Lot Cad. 9017<sup>A</sup>.*—4 maisons chinoises à étage.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Avenue Haig, Lot Cad. 14218.*—3 maisons chinoises sans étage. Construction inesthétique et insalubre ;

2°)—*Route Lafayette intérieur, Lot Cad. 9082.*—1 résidence chinoise sans étage. Construction inesthétique et insalubre.

La séance est levée à 7 heures 15

*Signé :* A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Route du Père Froc.*—A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927, la Rue de l'Observatoire sera dénommée Route Père Froc.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

La séance est levée à 8 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER

## Séance du Conseil du 15 Novembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le quinze Novembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. J. Meyrier, Consul de France.

**Hygiène.**—Le Conseil entend le représentant de la "Société d'Etudes pour le traitement industriel des déchets urbains".

L'importance de la question ne permettant pas une discussion immédiate, le Conseil remercie Mr. Le Bris des explications qu'il a données, et renvoie à sa prochaine séance l'examen des propositions de la Société d'Etudes pour le traitement industriel des déchets urbains

**Service des Travaux.**—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde un congé administratif, aux conditions du Règlement, à :

Mr Lavabre, Surveillant de Travaux, à compter du 15 Mars 1927,

Mr Dupuy, Surveillant des Ecuries, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1927.

**Etablissements publics.**—Suivant avis défavorable du Chef de la Garde, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder à Mr. Hvatoff l'autorisation d'ouvrir un restaurant Avenue Joffre N<sup>o</sup>. 526.

**Bâtiments municipaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil vote un crédit supplémentaire pour décoration en mosaïque du dôme du Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau.

**Adjudications.**— Lecture est donnée du rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 8 Novembre 1926.

« N<sup>o</sup> R. 773

« ADJUDICATIONS POUR CHAUFFAGE CENTRAL & INSTALLATIONS SANITAIRES  
« DE LA NOUVELLE ECOLE MUNICIPALE

« **Soumissions reçues :** Doughty & C<sup>o</sup>,  
« Eastern Engineering Works  
« Mechanical Equipment C<sup>o</sup>,  
« Remond & Collet  
« The Shanghai Waterworks C<sup>o</sup>.

« Tableau comparatif :

MAISONS	SURFACE DE RADIATION EN PIEDS CARRÉS	SYSTÈME	PRIX	OBSERVATIONS
Doughty	n'est pas indiquée	vapeur	—	a donné un prix global
Eastern Engineering Works	6.100	eau chaude	Tls. 8.373	—
Mechanical Equipment C <sup>o</sup> .	5.400	vapeur	» 11.700	à retrancher Tls. 700,21 pour les canalisations sanitaires
Remond & Collet	n'est pas indiquée	n'est pas indiqué	» 8.800	—
Shanghai Waterworks C <sup>o</sup> .	6.900	eau chaude	» 7.830	—

« Il ressort de ce tableau que c'est la Shanghai Waterworks qui a remis la proposition la plus  
« avantageuse, c'est-à-dire le plus grand nombre de pieds carrés pour le prix le plus bas, et ceci tout  
« en prévoyant le système de chauffage le plus coûteux (eau chaude et non vapeur).

« *Installations sanitaires.*—*Doughty* : pas de prix séparé.

« *Eastern Engineering Works* : prix global avec les appareils : Tls. 4.400.

« *Remond & Collet* : n'ont pas soumissionné.

« *Mechanical Equipment Co* : pas de prix séparé.

« *Shanghai Waterworks Co* : Tls. 720 plus prix des appareils Tls. 1897 = Tls. 2617.

« *Appareils sanitaires.*—Seules les Cies : *Mechanical Equipment Co* & *Shanghai Waterworks* ont remis, conformément à l'appel d'offres, des prix unitaires.

« Dans le tableau comparatif, nous n'envisagerons que les appareils en stock.

« Les appareils à fournir s'élèvent à la somme de :

« *Shanghai Waterworks Co.*,

« Baignoires .....	89	×	2	=	Tls.	178
« Lavabos .....	32	×	12	=	»	344
« W. C. fonte .....	37	×	13	=	»	481
« W. C. porcelaine .....	64	×	6	=	»	384
« W. C. turque .....	29	×	6	=	»	174
« Eviers .....	41	×	6	=	»	246
« Urinoirs .....	15	×	6	=	»	90
					« Total Tls.	1897
						720
					« Tls.	2617

« Nous proposons la *Shanghai Waterworks* avec 7.830 Tls. pour le chauffage et 2.617 Tls. pour les installations sanitaires (appareils compris).

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Après examen des propositions de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare "The *Shanghai Waterworks*" adjudicataire pour pose de l'installation du chauffage central et des appareils sanitaires à la nouvelle école municipale aux prix respectifs de Tls. 7.830 et Tls. 2.617.

**Emprunt Municipal 1926.**—En vue de compléter à Tls: 1.000.000 l'Emprunt Municipal 1926, le Conseil décide l'émission d'une nouvelle tranche de 2.000 obligations de Tls. 100.

Des annonces légales concernant la nouvelle émission de 2.000 obligations seront faites dans la presse.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
J. LO SON EU

## Séance du Conseil du 23 Novembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt trois Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. J. Meyrier, Consul de France

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—1 —Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 76 du 17 Novembre 1926 en vertu de laquelle le Lieutenant Bruyère Max, Chevalier de la Légion d'Honneur, est nommé Chef-Adjoint de la Garde Municipale, à compter du 8 Octobre 1926.

2.—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde un congé administratif, aux conditions du Règlement Administratif, au Sergent Marguet, à compter du 16 Février 1927, et au Sergent Autheman, à compter du 16 Mars 1927.

D'autre part, en vue de régulariser le tour de départ en congé des Agents en 1928, le Conseil, sur proposition du Chef de la Garde, accorde par anticipation un congé administratif au Sergent Berthier, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1927, et au Brigadier Rey, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1927.

3.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde un secours à la famille de l'Agent Indigène N° 178, décédé après 16 ans de service.

**Service Médical.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

SERVICE MEDICAL

Changhai, le 8 Novembre 1926.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 Octobre 1926, par laquelle vous m'informez que le Conseil Municipal a bien voulu me nommer Chef du Service Médical de la Municipalité à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1926.

J'accepte cette nomination et vous prie de transmettre mes remerciements au Conseil. Nous aurons à cœur, les Docteurs Velliot, Arraud et moi-même, d'apporter à l'accomplissement de notre tâche ces qualités de dévouement et de conscience professionnelle dont notre prédécesseur nous a donné l'exemple pendant une collaboration de plusieurs années.

Veillez agréer, etc....

Signé: Dr. POUPELAIN.

**Jinrickshaws publics.**—Le Conseil prend connaissance d'une pétition de la Corporation Sino-Etrangère de Jinrickshaws publics demandant de limiter le nombre des licences de rickshaws publics sur la Concession Française, dans les mêmes conditions que le S. M. C. pour la Concession Internationale.

Le Conseil ne peut que confirmer ses précédentes décisions à ce sujet, aucune limitation ne pouvant être envisagée.

**Adjudications.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

### « PROCÈS-VERBAL

« Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil, « le lundi 15 Novembre 1926, à 4 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux, « Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité Française et de l'Ingénieur Municipal.

« Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour les travaux de démolition des 3 maisons d'Agents sises Poste Pottier et leur reconstruction (2 maisons Route Frelupt et 1 maison Route Stanislas Chevalier).

« Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

« 5 plis sont reçus pour cette adjudication.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

<i>« Nom des soumissionnaires</i>	<i>Prix forfaitaire</i>
« Se Yong Kee.....	Tls. 11.236,00
« Wai Lee Construction C <sup>o</sup> .....	» 8.800,00
« Wang Kor Sung (Wang Sung Kee).....	» 15.700,00
« Woh Kee.....	» 17.448,00
« Zeng Sung Kee.....	» 11.400,00

« Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les soumissions reçues et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

« Le public quitte la salle de réunion.

« Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

« La séance est levée à 4 heures 55.

« Signé : A. CHAPEAUX

« P. LEGENDRE

« H. de BOISSEZON »

Après avoir pris connaissance du rapport N<sup>o</sup> 776 du 17 Décembre 1926 de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare Mr. Zeng Seng Kee adjudicataire au prix de Tls. 11.400 pour les travaux de démolition de 3 maisons d'Agents Européens Poste Pottier et de reconstruction 1 Route Stanislas Chevalier et 2 Route Frelupt.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

## Séance du Comité des Travaux du 17 Novembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le dix-sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Matériel.**—Le Comité, qui s'était rendu aux Ateliers Municipaux, procède à la réception des 3 camions "Berliet" reçus du Grand Garage Français à la suite de l'adjudication du 10 Mai 1926.

Le Comité est d'avis d'accepter la livraison de ces 3 camions.

**Route Cassini.**—A la suite d'une demande de Mr. Barthelemy Tchang, l'Ingénieur Municipal soumet au Comité une variante du tracé de la Route Cassini, le tracé actuel étant de nature à soulever des difficultés avec les propriétaires des Lots Cad. 5039-5040-5041.

Le tracé rouge donnerait à ces lots un frontage sur la voie publique, et permettrait d'emprunter le cours d'une crique sur une plus grande longueur.

Après examen des plans soumis,

Le Comité recommande au Conseil la modification du tracé de la Route Cassini (tracé rouge du plan).

**Route Maresca.**—Par lettre du 5 Octobre 1926, Mr. Tsu Yih K'ing appelle l'attention de l'Administration Municipale sur le fait que le tracé projeté de la Route Maresca empiète sur deux tombeaux de sa famille, et demande la modification du tracé de cette voie publique.

Après examen du plan parcellaire, le Comité estime très difficile d'envisager un déplacement quelconque du tracé actuel de la Route Maresca.

**Etablissements publics.**—Le Comité prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission des Etablissements Publics en date du 5 Novembre 1926, et fait au Conseil les propositions suivantes :

*Fabrique de cigarettes, 4 & 6, Rue Voisin.*—Autorisation favorable, la force motrice étant fournie par un moteur électrique. Mais toutes les cloisons en bois seront supprimées. Les intéressés devront en plus se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie en ce qui concerne la protection contre les sinistres.

*Fabrique de cigarettes, 11 & 12, Cité 286, Boulevard des 2 Républiques.*—La Commission ayant préconisé la suppression de cette fabrique installée dans les conditions les plus défectueuses, le Comité émet un avis conforme.

Dans le cas où le propriétaire voudrait continuer l'exploitation de cette fabrique, il devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- a)—Construire un mur "pare feu" délimitant l'établissement et les Abattoirs Municipaux ;
- b)—Démolir la partie surplombant les Abattoirs ;
- c)—Installer un escalier supplémentaire de secours ;
- d)—Supprimer les constructions légères sur cour enlevant l'unique moyen d'aération de cet établissement ;
- e)—Toutes les constructions sur la courette seront exécutées en matériaux incombustibles ;
- f)—Prendre toutes les précautions nécessaires contre l'incendie ;
- g)—Adresser une demande d'autorisation au Service Sanitaire.

*Star Motion Picture Co., Angle Avenue Joffre, Rue Paul Beau.*—Une paillette ayant été construite sans permis, le Comité en demande la suppression dans un délai expirant le 31 Décembre 1926, cette construction constituant un grave danger d'incendie.

*Sincere Garage, angle Routes de Grouchy—Doumer.*—Autorisation favorable, à la condition qu'un second portail donnant accès sur la Route de Grouchy soit aménagé pour servir exclusivement à la sortie des voitures.

Des installations de secours contre l'incendie seront à prévoir.

*Garage Longfellow & Adams Inc., Avenue Foch.*—Autorisation favorable, la construction étant conforme aux Règlements Municipaux.

Des installations de secours contre l'incendie seront à prévoir.

**Permis de construire.**—1.—*Shanghai College of laws.*—Par lettre du 16 Novembre 1926, le Directeur du "Shanghai College of laws" demande l'autorisation de laisser subsister jusqu'à la fin de l'année la paillette dont le Comité des Travaux avait préconisé la démolition en séance du 29 Septembre dernier.

Etant donné le caractère temporaire de cette construction, le Comité émet un avis favorable à la demande du "Shanghai College of laws".

2.—Le Comité recommande la délivrance des permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :

- 1°)—*Route de Zikawei, Lot Cad. 3088A.*—8 maisons chinoises à étage ;
- 2°)—*Avenue du Roi Albert, Lot Cad. 8501B.*—6 maisons chinoises à étage ;
- 3°)—*Rue du Capitaine Rabier, Cad. Lot 2538.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 4°)—*Route Conty, Lot Cad. 3144A.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 5°)—*Avenue Haig, B. C. Lot 2344.*—3 maisons chinoises à étage ;
- 6°)—*Route Pottier, Lot Cad. 11083B.*—1 maison à appartements ;
- 7°)—*Rue de l'Observatoire, Lots Cad. 2500 & 2502 (F. C. 833 et 865).*—12 maisons chinoises à étage.

Les magasins devront obligatoirement être munis de vitrines ;

*Rues du Marché et Conty, B. C. Lot 8921.*—16 maisons chinoises à étage. Les magasins prévus seront obligatoirement munis de vitrines.



Autobus.—

MUNICIPALITE FRANÇAISE

Changhai, le 29 Octobre 1926

Bureau du Secrétaire

No. 315/AL

Monsieur le Secrétaire  
du Shanghai Municipal Council

Monsieur,

A la demande du Conseil Municipal, la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques va mettre prochainement en service deux lignes d'autobus desservant la partie ouest de la Concession Française, avec terminus à l'angle du Quai de France et de l'Avenue Edouard VII.

Ces lignes emprunteront en principe la première l'Avenue Edouard VII et l'Avenue Foch jusqu'à la Route des Sœurs, la seconde l'Avenue Edouard VII jusqu'à la Rue Baron Gros, et je suis chargé par le Conseil de venir vous demander l'autorisation de votre Administration pour le passage des autobus de la Compagnie Française sur le côté nord de ces voies.

Le Conseil serait heureux de voir cette autorisation accordée au moins à des conditions identiques à celles données par le Conseil Municipal Français à la "China General Omnibus Co Ltd" pour la circulation de ses véhicules sur l'Avenue Edouard VII et l'Avenue Foch, côté sud.

Il espère même qu'en ce qui concerne la redevance à percevoir par le Conseil Municipal International, celui-ci voudra bien tenir compte du fait que les autobus de la Compagnie Française pèseront à vide 4 tonnes (au lieu de 6 pour ceux de la "China General Omnibus Co Ltd") et qu'ils seront montés sur pneumatiques et non sur bandages pleins, et occasionneront ainsi une usure bien moindre sur les routes qu'ils parcoureront.

Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire du Conseil

Signé: P. LEGENDRE

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, November 15, 1926

Ref. N° 1689

P. Legendre, Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council

Sir,

I am directed to acknowledge receipt of your letter of October 29, requesting the Council's approval to the use by the French Tramway Company of the northern side of Avenue Edward VII and Avenue Foch, which is within the limits of the International Settlement, for the purpose of operating an omnibus service thereon.

In reply thereto, I am directed to inform you that, as the French Council allows the vehicles of the Omnibus Company of this Settlement to operate on the French Settlement side of these roads, the Council is pleased, as a measure of reciprocity, to accord the permission desired.

With regard to the fees to be charged by the Council in respect of the operation of the French Company's omnibuses along this route, I am directed to state that the same fees will be charged as for the omnibuses operated by the Settlement Company, viz: a fixed route mileage fee of Tls: 125 per mile, and a licence fee per omnibus of Tls: 50 (half-rate) per quarter. It is regretted that no variation from these fees can be permitted, notwithstanding the type of tyre equipment of the omnibuses, pending re-submission of the Council's Schedule of Licence Fees, etc., to the Ratepayers at their next Annual meeting. Should any revision then be effected, or should there be any alteration in the terms under which the Omnibus Co of this Settlement operates its service, I have to inform you that such alteration or revision would have application to the French Company's service.

In conclusion, I am directed to add that, before the French Company's omnibuses can operate in this Settlement, it will be necessary that they be inspected by the Police, and that the routes and stopping places of the proposed service be agreed to by them.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: J. M. McKEE,

Deputy Secretary.

Le Conseil décide de transmettre le contenu de cette lettre à la C. F. T. E. E.

*Tramways.*—1.—Sur la recommandation de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, le Conseil invite la Compagnie à faire installer des marques indicatrices très apparentes aux arrêts de tramways.

De la sorte, les conducteurs d'automobiles pourront prendre toutes dispositions utiles concernant le nouveau règlement de circulation, et les voyageurs de leur côté y trouveront tout avantage.

2.—Depuis quelque temps de fréquentes ruptures s'étant produites aux points d'attache des câbles aériens du réseau de tramways, et de graves accidents pouvant en résulter pour les passants, le Conseil appelle l'attention de la Compagnie sur la nécessité de procéder à une vérification complète de ce réseau.

La séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
J. LO PA HONG

## Séance du Conseil du 29 Novembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt neuf Novembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Personnel.**—Un congé d'un an, pour raisons de santé, est accordé à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1926 à M<sup>lle</sup> Portier, dactylographe, détachée au Consulat.

**Service d'Incendie.**—Le Conseil prend connaissance des devis établis par diverses Maisons de la place pour l'ameublement du Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau.

Le Conseil prie son Vice-Président et MM. Chapeaux et Basset de dresser, d'accord avec le Commandant du Torrent N° 2, la liste du mobilier nécessaire à l'ameublement du Poste de la Place du Château d'Eau.

**Service des Travaux.**—Par rapport N° 779 du 22 Novembre, l'Ingénieur Municipal demande au Conseil de bien vouloir attribuer une gratification aux agents de son service qui se sont spécialement occupés du béton d'asphalte en vue de leur tenir compte du travail supplémentaire qui leur est incombé pour activer l'achèvement des chaussées.

Le Conseil décide de faire droit aux propositions de l'Ingénieur Municipal.

**Ecole Municipale Française.**—1.—Sur avis favorable du Directeur de l'Ecole, le Conseil autorise les élèves russes à donner une fête à l'Ecole au profit de la cantine scolaire et de l'association sportive.

2.—Les congés de Noël de l'Ecole Municipale Française coïncideront avec ceux des écoles de la Concession Internationale (du 22 Décembre 1926 au 4 Janvier 1927).

**Hôpital Sainte-Marie.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

HOPITAL SAINTE-MARIE

Changhai, le 24 Novembre 1926.

Monsieur le Secrétaire,

Je viens de recevoir l'allocation de trois mille taëls accordée par la Municipalité à l'Hôpital Ste-Marie.

Je vous prie de bien vouloir faire agréer à Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Conseil l'expression de ma très vive gratitude.

Les importantes améliorations apportées à divers offices de la maison : pavillon des annamites, maternité, salle des marins, pavillon des indigents, des ouvriers et agents indigènes, la construction d'une salle d'opérations pour cette dernière partie de l'hôpital, représentent de très grosses dépenses venant s'ajouter cette année à celles de l'entretien habituel de la maison et l'hospitalisation gratuite, toujours croissante, de beaucoup de malheureux. Aussi est-ce avec une vraie joie que j'ai vu arriver ce secours très nécessaire pour nous permettre de recevoir de nombreux malades et de leur continuer la bonne assistance qu'ils viennent chercher à l'hôpital français.

Avec mes sentiments très reconnaissants, veuillez agréer etc...

Signé : Sœur MONTVERT.

**Etablissements publics.**—Sur avis défavorable du Service de la Police, le Conseil regrette de ne pouvoir autoriser Madame Goldenberg à ouvrir un Café, dénommé "New Victoria Café", N° 44, Rue Montauban.

**Règlement d'Organisation Municipale.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI                      Changhai, le 20 Novembre 1926.

No. 166

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

Agissant en vertu des instructions du Gouvernement de la République, j'ai rendu, à la date du 12 Novembre, une Ordonnance étendant au cas de guerre civile les dispositions déjà prévues à l'alinéa 3 de l'Article VIII du Règlement d'Organisation Municipale.

Vous voudrez bien trouver ci-joint annexée à la suite copie certifiée conforme de l'arrêté No. 73, pris à cet effet.

Veillez agréer, etc...

Le Consul Général de France  
Signé : E. NAGGIAR.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
A CHANGHAI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

No. 73

Modification à l'Article VIII  
du Règlement d'Organisation  
Municipale

**ORDONNANCE CONSULAIRE**

Nous, Paul Emile NAGGIAR, Consul Général de France, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article VIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du 14 Avril 1868, modifié par les Ordonnances Consulaires du 28 Décembre 1907, du 24 Décembre 1909, du 1<sup>er</sup> Janvier 1915 et du 15 Février 1919.

En vertu des instructions du Ministre des Affaires Etrangères de la République et de celles du Ministre de France à Pékin,

Avons ordonné et ordonnons

L'alinéa 3 de l'Article VIII précité est modifié ainsi qu'il suit :

"En temps de guerre extérieure ou civile ou d'évènements affectant l'ordre et la sécurité de la Concession, les délais prévus en cas de suspension et de dissolution du Conseil d'Administration Municipale peuvent être prolongés pendant toute la durée de ces évènements".

Pour copie certifiée conforme  
Changhai, le 17 Novembre 1926

Le Chancelier  
Signé: VALLANTIN.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le 12 Novembre 1926.

Le Consul Général de France  
Signé: E. NAGGIAR.

**Elections Municipales.**—Communication est faite au Conseil de l'Ordonnance Consulaire ci-après :

No 78

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**ORDONNANCE CONSULAIRE**

le 25 Novembre 1926

Nous, Paul Emile NAGGIAR, Consul Général de France a Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les Articles II et III du Règlement d'Organisation Municipale du 14 Avril 1868, modifié par les Ordonnances Consulaires du 28 Décembre 1907, du 24 Décembre 1909, du 1<sup>er</sup> Janvier 1915 et du 15 Février 1919,

Avons ordonné et ordonnons :

**ARTICLE I**

Les travaux d'établissement de la liste électorale pour les Elections Municipales de l'année 1927 commenceront à la date du 1<sup>er</sup> Décembre.

**ARTICLE II**

Toute personne désireuse d'être inscrite sur la liste électorale devra, pour établir qu'elle remplit les conditions prévues par l'Article II du Règlement d'Organisation Municipale, remplir et signer le questionnaire du modèle ci-annexé.

**ARTICLE III**

Des questionnaires seront mis à la disposition du public à la Chancellerie du Consulat Général de France et au Secrétariat du Conseil Municipal.

Pour copie certifiée conforme  
Changhai, le 25 Novembre 1926.

Le Chancelier

Signé : J. VALLANTIN.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le 25 Novembre 1926

Le Consul Général de France

Signé : E. NAGGIAR

**ELECTIONS MUNICIPALES DE 1927**

(Municipal elections for 1927)

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA CONCESSION FRANÇAISE

(Application for inscription on the voting list of the French Concession)

1.—Noms et prénoms : .....  
(Name & christian name)

2.—Age : .....  
(Age)

3.—Nationalité : .....  
(Nationality)

4.—Profession : .....  
(Occupation)

5.—Domicile : .....  
(Residence)

6.—Taxes payées en 1926 : .....  
(Taxes paid for 1926)

(a)—Impôt foncier : .....  
(Land tax)

b)—Taxes locatives : .....  
(House tax)

c)—Taxes ou licences diverses : .....  
(Other taxes or licenses)

7.—Terrains dont le requérant est propriétaire sur la Concession Française : .....  
(Properties in the French Concession owned by the applicant)

8.—Montant du loyer payé par le requérant (indiquer si le logement occupé est garni ou non) .....  
(Amount of rent paid by the applicant-house furnished or not)

9.—Résidant sur la Concession Française depuis : .....  
(Resident in the French Concession since)

Signature : .....  
(Signature)

N. B.—En vue de faciliter l'établissement de la liste électorale pour 1927, vous êtes prié de renvoyer le présent questionnaire au Secrétariat de la Municipalité Française avant le 10 Décembre 1926.

*In order to facilitate the drawing up of the voting list for 1927, you are kindly requested to return the present form to the Secretariat of the French Municipal Council on or before the 10th December 1926.*

**Emprunt Municipal 1926.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, Président du Comité des Finances, informe le Conseil que l'Emprunt Municipal 1926, de 1 million de taëls par 10.000 obligations de Tls : 100 chacune, a été entièrement souscrit.

L'emprunt a été émis en 3 tranches :

		<i>ouverte</i>	<i>close</i>
1 <sup>ere</sup> tranche	5.000 obligations à Tls : 100	le 13 Octobre 1926	le 24 Octobre 1926
2 <sup>eme</sup> »	3.000 » » »	le 24 Octobre 1926	le 28 Octobre 1926
3 <sup>eme</sup> »	2.000 » » »	le 17 Novembre 1926	le 23 Novembre 1926

Ces résultats témoignent de la solidité du crédit de la Concession Française et cela malgré les événements actuels.

**C. F. T. E. E.**—Autobus.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 19 Novembre 1926.

N° M-1241/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre 284/C. F. T. du 10 courant, et de vous informer que nous ne voyons pas d'inconvénient à adopter à titre d'essai, pour nos 2 lignes d'autobus, les itinéraires proposés par le Conseil et indiqués sur le plan joint à ladite lettre.

Les modifications ainsi apportées à nos premières propositions entraînant naturellement quelques changements dans le sectionnement et la tarification des lignes, nous avons établi de nouveaux tableaux de tarifs que nous vous adressons ci-joint, en vous priant de vouloir bien les substituer à ceux que nous vous avons envoyés par lettre N° 1221 du 29 Octobre dernier.

Nous vous serions par ailleurs reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître le plus tôt possible le résultat des négociations engagés entre l'Administration Municipale et le Shanghai Municipal Council au sujet de la circulation de nos véhicules sur le côté Nord de l'Avenue Edouard VII et de l'Avenue Foch, ainsi que du montant des redevances qui leur seront imposées, notre intention étant d'ouvrir une de nos lignes à l'exploitation dans le courant de la première quinzaine du mois de Décembre.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Ingénieur Municipal, et les tarifs proposés étant inférieurs au barème maximum fixé par le contrat des tramways, le Conseil les approuve.

En ce qui concerne les itinéraires, le Conseil estime qu'ils ne doivent être considérés que comme provisoires, notamment pour la ligne dont le terminus est à l'extrémité Sud de la Route Père Robert, cette ligne devant pouvoir, suivant les besoins, desservir la Route Frelupt sur toute sa longueur.

**Hygiène.**—Le Conseil procède à un échange de vues sur les propositions faites en séance du 15 Novembre par le représentant de la "Société d'Etudes pour l'incinération des déchets urbains" et en vue de la décision à prendre à ce sujet, il prie son Président et M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies de bien vouloir étudier les bases du contrat qui pourrait intervenir le cas échéant entre l'Administration Municipale et la Société ci-dessus.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

## Séance du Comité des Travaux du 24 Novembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-quatre Novembre, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Dragage.**—Par lettre du 22 Novembre 1926, la Compagnie des Messageries Maritimes attire l'attention de l'Administration Municipale sur l'envasement du Whangpoo devant le ponton municipal du Quai de France, les chaloupes ne pouvant plus accoster sans s'échouer, et demande le dragage de cette partie du fleuve.

L'Ingénieur Municipal fait connaître à ce sujet que le dragage du Whangpoo, au droit des pontons Municipaux, portera sur 100m. de long, 20m. de large et 3m. de profondeur.

Etant donné que le dragage incombe à l'Administration Municipale, le Comité est d'avis de donner satisfaction à la requête de la Compagnie des Messageries Maritimes. Il serait demandé au "Whangpoo Conservancy Board" d'effectuer le travail.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—*Rue Massenet*—B. C. Lot 7365.—19 maisons européennes, 2 magasins et 7 garages. Sous la réserve que le propriétaire du B. C. Lot 7365, Mr. R. M. Joseph, s'engage à prendre à sa charge le tiers des frais de mise en viabilité de la Rue Massenet, entre Avenue Joffre et Route Vallon; soit  $\frac{\text{Tls. 4.837}}{3}$   
= Tls. 1.612,—;

2°)—*Rue Formose*—Lot Cad. 52.—1 dépendance;

- 3°)—Rue Eugène Bard—B. C. Lot 7018.—9 magasins et 29 maisons chinoises à étages, 1 loge ;  
4°)—Route Stanislas Chevalier—B. C. 5171B.—1 maison chinoise à étage ;  
5°)—Rue Porte de l'Ouest—Lot Cad. 1097—F. C. Lot 640.—1 résidence chinoise ;  
6°)—Avenue Joffre—F. C. Lot 107.—6 magasins.  
b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :  
1°)—Avenue du Roi Albert—Lot Cad. 6062B.—3 magasins. Construction inesthétique ;  
2°)—Route Magy—Lot Cad. 12760A.—1 maison chinoise sans étage. Construction rudimentaire ;  
3°)—Rue Amiral Bayle—Lot Cad. 3008A.—2 maisons chinoises. Construction rudimentaire.

La séance est levée à 6 heures.

*Signé :* A. CHAPEAUX  
L. BLUM  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER

*Dragage.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire pour couvrir les frais de dragage du Whangpou au droit des pontons municipaux du Quai de France.

Un devis des travaux sera demandé au Whangpou Conservancy Board.

A ce sujet, Mr. Chapeaux fait observer qu'au cours des opérations de déchargement du ciment au ponton municipal du Sémaphore, des barils sont tombés à l'eau, ce qui a déterminé un enrochement sous-marin des plus dangereux pour les chaloupes à vapeur qui accostent au ponton.

Le Conseil invite la "Shanghai Portland Cement Works Ltd" à prendre toutes dispositions utiles pour éviter le retour de ces faits. En cas de récurrence, l'Administration Municipale se verra dans la nécessité de faire procéder à l'enlèvement de ces enrochements aux frais de cette Société.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Poste de police Nord.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies et M. Schwyzer demandent où en est l'achat du terrain pour le poste de police Nord, Lot Cad. 85A, des bruits tendancieux circulant à ce sujet.

Mr. Chapeaux expose que conformément à la décision du Conseil du 5 Juillet 1926, il a traité pour l'achat de ce terrain à Tls. 195.000.—L'intermédiaire chinois avec lequel il a traité a lui-même obtenu un contrat d'achat à Tls. 150.000. A ce chiffre il faut ajouter diverses commissions qu'il était nécessaire de donner pour aboutir rapidement et une prévision d'indemnités pour expulsion de locataires, le tout portant le prix d'achat à environ Tls. 192.000.—25.000 taëls ont déjà été payés par M. Chapeaux, mais comme "bargain money" sur le prix d'achat de Tls. 150.000.

Malheureusement des difficultés ont surgi entre les propriétaires qui ont nécessité un procès en Cour Mixte actuellement en cours

La vente n'ayant pas été réalisée dans les conditions prévues par la faute des vendeurs, Mr. Chapeaux pense qu'il pourra obtenir le terrain à un prix plus avantageux pour le Conseil.

Le Conseil renvoie à une séance ultérieure l'examen de cette affaire.

La séance est levée à 7 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
J. LO SON EU

## Séance du Conseil du 3 Décembre 1926

**Poste de Police Nord.**—Le Président expose au Conseil l'état de l'affaire et les solutions à envisager pour la régler.

La meilleure lui paraît être de renoncer, avec l'accord de M. Chapeaux, à l'acquisition projetée.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies appuie les observations du Président et propose au Conseil de prendre une décision dans ce sens.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

## Séance du Conseil du 6 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le six Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Garde municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 79 du 24 Novembre 1926 en vertu de laquelle les Gardes Gouelian Louis et Sarly Roland sont titularisés dans leurs fonctions à compter du 21 Novembre 1926, et le Garde Glock Auguste est révoqué à compter du 23 Novembre 1926; Et diverses mutations sont opérées dans le personnel tonkinois et chinois.

2.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde:

1°)—un secours de \$ 154 à la veuve de l'agent indigène N° 269, décédé des suites de maladie après 10 ans de service;

2°)—une gratification de \$ 125 à l'Agent Chinois N° 97, réformé pour raison de santé après 12 ans de service.

**Panneaux-réclames.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre en date du 30 Novembre 1926 de l'Oriental Press par laquelle cette Société accepte de verser une redevance de Tls. 1.300 pour la location, pendant un an à compter du 15 Décembre 1926, de la façade de l'excédent du lot cadastral 89 sur l'Avenue Edouard VII pour pose de panneaux-réclames.

Cette location sera soumise aux clauses suivantes:

1°)—Paiement du loyer par mois et d'avance;

2°)—Tacite reconduction de la location, mais mois par mois, à l'expiration du délai d'un an;

3°)—Panneaux de 11' X 22' disposés à 3' du sol;

4°)—Panneaux juxtaposés et non superposés, sauf à l'emplacement d'angle face à Honan Road;

5°)—Panneaux solidement fixés, consolidés au besoin à l'arrière par des étais;

6°)—Dans le cas où l'excédent du lot voisin, angle Rue Protet et Avenue Edouard VII, viendrait à recevoir une construction, déduction proportionnelle du prix de location ci-dessus en raison de la diminution de la valeur de l'emplacement municipal au point de vue publicité, ou suivant décision de l'une ou l'autre des parties, résiliation de la location;

7°)—Paiement des taxes sur les panneaux-réclames suivant les Règlements Municipaux;

8°)—Le bénéficiaire restera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait des panneaux.

**Taxes.**—Le Conseil prend connaissance de deux lettres de l'Association des Entrepreneurs de Shanghai, Ningpo, Saoshing, relatives à la taxe d'encombrement des trottoirs qu'elle estime trop élevée. Après échange de vues,

Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre en considération la requête de cette Association, la taxe ayant déjà été réduite en cours d'année de Tls. 0,02 à Tls. 0,01 par m<sup>2</sup> et par jour.

**Route Cardinal Mercier.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante:

PALMER & TURNER

Shanghai, 2nd December 1926.

The Secretary  
French Municipal Council.

Dear Sir,

APARTMENT HOUSE FOR MESSRS. ARNHOLD & C<sup>o</sup>., LTD. CAD. LOT 6032

Our clients, Messrs. Arnhold & C<sup>o</sup>. Ltd., have instructed us to inform you that they are fully prepared to accept the provisions of all the first nine paragraphs of the Fire Department's report upon the drawings of the above.

But, on Messrs. Arnhold's behalf, we respectfully submit that the suggestion, contained in the tenth and last paragraph of that report, for an exterior fire escape staircase, should be considered by the Works Committee. We would draw their attention to the following reasons for its omission.

- 1.—The building is entirely fireproof throughout excepting only the converging of the reinforced concrete floor slabs and the interior doors.
- 2.—It is not proposed to utilise the building nor is it designed for public entertainment.
- 3.—The two fireproof staircases now shewn on the plans are both cut off from each floor by fire resisting doors which it is proposed to construct of hardwood with wired glass panels. Therefore it is already possible to isolate each floor in case to fire.
- 4.—Exterior iron staircases of such height (approximately 150 feet) have the disadvantage of causing serious panic among women and children endeavouring to descend them during a fire.
- 5.—Outside fire escape staircases are not readily accessible nor are they sometimes discovered by persons caught in a building when a fire occurs.
- 6.—All outside iron staircases have the disadvantage that in course of time they suffer neglect and dilapidations occur which are sometimes not discovered until it suddenly becomes necessary to utilise and put a considerable load upon them.
- 7.—We have noticed that outside fire escape staircases were omitted from such high apartment buildings as the I. S. S. apartment block at the western end of Avenue Joffre and the West Park Mansions at Jessfield Park.

With reference to Monsieur Boissezon's conversation with Mr. Wakelam and Mr. Ripley on the 24th ult, it is proposed to instal in this building a central system for providing hot water to all bathrooms so that there will be no risk of fumes from gas geysers being discharged into the ventilating shafts for the bathrooms. Furthermore, it is intended to carry these shafts to the open air at roof level and there provide extract fans which will always maintain an upward movement of the air in the shafts.

Confirming also Mr. Wakelam's conversation with Monsieur Boissezon, our clients will be prepared to instal at least one telephone on each floor, probably in that room shewn as a storeroom, and employ attendants to operate each instrument day and night.

Yours faithfully,

Signed: PALMER & TURNER.

Le Conseil approuve les prescriptions ci-après du Service Municipal d'Incendie concernant la maison à appartements de 12 étages projetée sur la propriété de Mr. H. E. Arnhold :

- I.—Installation de 2 robinets de secours par étage y compris le rez-de-chaussée aux endroits marqués sur le plan par une X.
- II.—Installation de 2 réservoirs sur la terrasse supérieure.
- III.—Installation d'une pompe électrique pour surpression.
- IV.—Installation d'un surpresseur.

V.—Les canalisations d'eau auront les diamètres suivants :

Conduite d'arrivée.....	100 m/m
Conduites montantes.....	60 »
Conduites de prises pour robinets de secours.....	40 »

VI.—Les robinets de secours seront scellés et placés chacun dans un coffret avec fermeture plombée et verre dormant, (robinet et armoire Type) en vue au Torrent.

VII.—Chaque robinet sera pourvu : d'un tuyau flexible de 20 mètres de longueur avec raccords symétriques du même modèle que ceux en service au Torrent, d'une lance avec orifice de sortie d'eau de 12 m/m au minimum et d'une clef pour compléter les serrages des raccords.

VIII.—Avant de pouvoir être alimentées les canalisations intérieures devront être réceptionnées par le Service Municipal d'Incendie qui procédera à un essai de pression jusqu'à 10 Kgs.

IX.—La visite sera faite semestriellement par un Agent Européen du Service Municipal d'Incendie.

X.—Installation d'un escalier de secours faisant communiquer tous les étages entre eux de la terrasse au rez-de chaussée par l'extérieur.

**C. F. T. E. E.**—1.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 2 Décembre 1926.

N° M-1252/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre N° 291/C.F.T. du 29 courant, nous avons l'honneur de vous informer que tous les arrêts des tramways de notre Compagnie sont actuellement signalés comme suit, sur le poteau, (métallique ou en béton armé) situé au droit de l'arrêt :

*Arrêt fixe :* Poteau peint en rouge, avec 2 bandes blanches, sur une hauteur de 1,50 à partir de 1 m. du sol;

*Arrêt facultatif :* Poteau peint en blanc, avec 2 bandes rouges, sur la même hauteur que ci-dessus.

Cette signalisation a toujours été considérée comme tout à fait visible, et est notamment très connue des voyageurs qui, pour attendre les tramways, stationnent auprès des poteaux ainsi désignés.

Il est toutefois possible que, par suite des intempéries, la peinture de certains poteaux soit partiellement effacée, et nous prescrivons qu'une remise en état générale de ces signaux soit effectuée sur tout notre réseau.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

2.—Le Conseil appelle à nouveau l'attention de la Compagnie sur l'état déplorable de la chaussée le long des lignes de tramways Avenue Dubail, Avenue Joffre et Rue du Consulat.

La désagrégation est telle, au début de la saison d'hiver, qu'elle ne tardera pas à rendre sous peu la circulation dangereuse, sinon impossible dans ces artères.

Cet état motive les plus légitimes réclamations des résidents contribuables, propriétaires d'automobiles, dont beaucoup évitent d'ailleurs d'emprunter ces voies par crainte d'accidents ou de détériorations à leur véhicule.

La Compagnie doit, pour remédier à cette situation, prendre d'extrême urgence telles mesures susceptibles d'assurer l'entretien de la voie qui, conformément au cahier des charges, lui incombe.

Pour ce qui est du Quai de France, le Conseil estime que les travaux de remplacement des voies n'ont pas été conduits par la Compagnie avec assez de célérité, de sorte qu'actuellement à l'entrée de l'hiver, le revêtement en béton d'asphalte n'est plus possible.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 30 Novembre 1926 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
J. LO PA HON

## Séance du Conseil du 13 Décembre 1926

---

L'an mil neuf cent vingt-six et le treize Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde municipale.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde :

Un congé administratif de 9 mois, à compter du 15 Mars 1927, au Sergent Gouerec ;

Un congé administratif de 9 mois, à compter du 15 Mars 1927, au Sergent Pancrazi par anticipation de 2 mois motivée par des raisons de service ;

Un congé administratif de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1927, au Brigadier Pages ;

Un congé administratif de 9 mois, à compter du 15 Mars 1927, au Brigadier Kachler.

**Service d'Incendie.**—Après avoir entendu l'exposé de M. Schwyzer, le Conseil décide de mettre une somme globale de Tls. 6.500 (Budget Extraordinaire) à la disposition du Commandant du "Torrent" pour l'ameublement du Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau.

Le mobilier devra être uniforme pour l'ensemble des chambre à coucher.

Les factures d'achat seront passées pour paiement au Secrétariat.

Cet ameublement sera pris en charge par le Chef Poste qui en assurera l'entretien et en restera responsable vis-à-vis de l'Administration Municipale.

Les frais de remplacement, en cas de casse, seront à la charge du mess des Pompiers.

Un duplicata de l'inventaire sera remis au Secrétariat.

**Salle des fêtes.**—Par lettre du 8 Décembre 1926, le Cercle Français demande la salle des Fêtes de la Municipalité pour une fête qui doit avoir lieu le 8 Janvier prochain.

Le Conseil est tout disposé à mettre la salle des Fêtes à la disposition du Cercle Français, mais il craint que les aménagements en cours et notamment le chauffage central ne soient pas terminés pour la date indiquée ci-dessus.

**Emprunt municipal 1916.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

---

L'an mil neuf cent vingt six et le huit Décembre, à trois heures de l'après-midi,

Par devant nous, J. VALLANTIN, Chancelier du Consulat Général de France, à Changhai, et en présence de Messieurs L. BASSET, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, E. FAURAZ, Secrétaire-Adjoint du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1916 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls : 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT SIX Obligations de l'Emprunt contracté en 1916 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos: 39—65—97—126—137—183—218—502—522—593—597—618—681—694—714—745—747—765—  
792—813—818—881—890—911—942—1016—1020—1075—1085—1104—1115—1117—1148—1168—1170—  
1193—1286—1303—1421—1440—1452—1464—1465—1491—1502—1545—1566—1614—1721—1756—1767—  
1943—1964—2005—2010—2022—2050—2052—2146—2186—2211—2265—2280—2298—2312—2361—2370—  
2403—2424—2429—2436—2465—2507—2530—2568—2592—2604—2607—2634—2679—2681—2701—2723—  
2724—2789—2877—2931—2965—2992—3038—3042—3049—3121—3142—3160—3264—3292—3300—3312—  
3330—3424—3445—3453—3466—3486—3492—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs L. BASSET, E. FAURAZ et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé: L. BASSET—E. FAURAZ—J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme:  
Changhai, le 8 Décembre 1926.  
Le Chancelier  
Signé: J. VALLANTIN

**Pontons municipaux.**—Le Conseil enregistre une lettre en date du 8 Décembre 1926 de la Shanghai Portland Cement Works, donnant l'assurance qu'au cas où des barils de ciment viendraient à tomber à l'eau, des mesures seront immédiatement prises pour les retirer en vue de ne pas causer d'enrochements sous-marins

**Armoiries.**—Sous couvert d'une lettre en date du 8 Décembre 1926, la Maison Ullmann C<sup>o</sup> transmet au Conseil les médailles municipales qu'elle a reçues de Paris-Art:

10 médailles or  
20 » argent  
30 » bronze.

Les cachets, matrices et poinçons, et les écrins des médailles sont attendus incessamment de France.

Le Conseil autorise le paiement de la somme de Frs. 43.656,17, montant de la facture de la Maison Ullmann C<sup>o</sup>.

**Etablissements publics.**—Le Conseil renvoie à sa prochaine séance la décision à prendre au sujet de la demande d'ouverture d'un café restaurant au N<sup>o</sup> 417, Avenue Joffre.

Le Président veut bien demander au Chef de la Garde un supplément d'enquête.

**Circulation.**—1.—Communication est donnée de la lettre ci-après:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, December 6, 1926.

P. Legendre, Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of November 22, on the subject of the installation of traffic signals in the French Concession, with particular reference to the boundary roads Avenue Edward VII and Avenue Foch.

In reply thereto, I have the honour to inform you that the Council welcomes the decision of the French Municipal Council to install traffic signals similar to those in use in this settlement. With regard to the installation of signals at the several crossings of Avenue Edward VII and Avenue Foch, I

have the honour to inform you that the Council proposes forthwith to install powerful red and green lights in the centre of the road at the first three crossings mentioned in your letter. With respect to the remaining four crossings, since these are all within the section in which it is proposed to inaugurate three-way traffic, the exact position for the signal lights will necessarily have to be left for determination after the roadway has been altered.

In conclusion, I have the honour to add that the Council agrees with the proposal of the French Council that the costs of installation and maintenance of the signal apparatus and the working expenses shall be borne in equal proportions by the two Administrations.

I have the honour to be, etc...

Signed: S. M. EDWARDS,  
Secretary.

Etant donné l'accord du S. M. C., le Conseil charge l'Ingénieur Municipal et le Chef de la Garde de s'entendre avec les Services de la Concession Internationale en vue de l'installation, dès que possible, des signaux lumineux aux limites des 2 Concessions.

2.—Par rapport du 13 Décembre, l'Ingénieur Municipal informe le Conseil que la glace du signal lumineux carrefour Route de Boissezon—Route Fergusson vient à nouveau d'être brisée.

Etant donné que ce signal, disposé au ras du sol, ne donne pas satisfaction, le Conseil estime qu'il y a lieu de le supprimer et de le remplacer par un signal sur poteau.

**C. F. T. E. E.**—*Tramways*.—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 11 Décembre 1926.

N° M-1270/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 294/CFT du 9 courant, relative aux voies de tramways.

En ce qui concerne l'état des voies dans la Rue du Consulat, l'Avenue Joffre et l'Avenue Dubail, le relèvement général auquel il a été procédé il y a quelques mois a eu l'utilité, qui s'est maintenue, de ramener le rail au niveau de la chaussée. Les flâches s'étant néanmoins reproduites en grand nombre le long des rails, nous avons donné des instructions pour qu'elles soient dorénavant réparées au moyen d'un mélange de pierres et de goudron, ce procédé paraissant donner de meilleurs résultats dans l'emploi qui en a été fait tant aux abords de la Place Meugniot qu'en bordure des boîtes de drainage de l'Avenue Joffre. Mais nous croyons devoir insister à nouveau pour que, après tout remaniement de chaussée effectué par nous, il soit procédé au goudronnage aussitôt que les circonstances atmosphériques le permettent.

En ce qui concerne la réfection des voies du Quai de France, nous avons pris nos dispositions pour commencer les travaux aussitôt que nous en avons reçu l'avis des Services Municipaux. Mais nous croyons devoir rappeler que l'autorisation de poser une voie provisoire de quelques mètres de longueur sur la partie de l'Avenue Edouard VII dépendant de la Concession Internationale,

demandée par nous le 6 Octobre, ne nous a été accordée que le 7 Novembre: délai pendant lequel tous nos matériaux étaient à pied d'œuvre, entraînant, en dehors d'une gêne pour la circulation, une dépense de gardiennage et d'éclairage que nous aurions été les premiers à désirer éviter. Le retard apporté à l'achèvement des travaux n'est donc en rien imputable à un manque de célérité dans leur exécution.

Nous ajoutons d'ailleurs que, à la suite des instructions que nous avons reçues de notre Siège Social, nous soumettrons au Conseil, dans le courant de la prochaine semaine, une proposition d'ensemble pour la réfection et le renouvellement des voies entre le Quai de France et la Route de Say Zoong.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: MONSERAN.

Le Conseil ne peut que confirmer ses remarques précédentes à ce sujet.

*Autobus.*—Par lettre N°. 1262 du 7 Décembre 1926, la Compagnie transmet au Conseil les points d'arrêts prévus sur les lignes d'autobus Nos. 21 et 22:

## « A U T O B U S

### « Arrêts prévus

#### *Ligne No. 21*

#### *Ligne No. 22*

- |  |   |
|--|---|
| « Bund Terminus                                    | « Bund Terminus                                 |
| « Bund (Avenue Edouard VII)                        | « Bund (Avenue Edouard VII)                     |
| « Rue Montauban (Avenue Edouard VII)               | « Rue Montauban (Avenue Edouard VII)            |
| « Rue Petit (Avenue Edouard VII)                   | « Rue Petit (Avenue Edouard VII)                |
| « Rue de la Porte du Nord (Avenue Edouard VII)     | « Rue de la Porte du Nord (Avenue Edouard VII)  |
| « Rue de Tourane (Avenue Edouard VII)              | « Rue de Tourane (Avenue Edouard VII)           |
| « Rue Hué (Avenue Edouard VII)                     | « Rue Hué (Avenue Edouard VII)                  |
| « Rue Palikao (Grand Monde)—Av. Edouard VII        | « Rue Palikao (Grand Monde) Avenue Edouard VII  |
| « Boulevard de Montigny                            | « Boulevard de Montigny                         |
| « Rue du Consulat (Boulevard de Montigny)          | « Rue du Consulat (Boulevard Montigny)          |
| « Rue Kraetzer (Marché)                            | « Rue Kraetzer (Marché)                         |
| « Rue Baron Gros (Rue Kraetzer)                    | « Rue Baron Gros (Rue Kraetzer)                 |
| « Rue Baron Gros (Avenue Joffre)                   | « Rue Brenier de Montmorand (Av. Edouard VII)   |
| « Rue Auguste Boppe (Rue Amiral Bayle)             | « Rue Paul Beau (Avenue Edouard VII)            |
| « Rue Porte de l'Ouest (Rue Amiral Bayle)          | « Rue du Lieutenant Petiot (Avenue Edouard VII) |
| « Route Lafayette (Rue Amiral Bayle)               | « Route des Sœurs (Avenue Foch)                 |
| « Rue Chapsal (Route Lafayette)                    | « Rue Bourgeat (Route des Sœurs)                |
| « Avenue Dubail (Route Lafayette)                  | « Rue Cardinal Mercier (Rue Bourgeat)           |
| « Rue Massenet (Route Lafayette)                   | « Avenue du Roi Albert (Rue Bourgeat)           |
| « Route du Père Robert (Route Lafayette)           | « Avenue Joffre (Avenue du Roi Albert)          |
| « Route de Siéyès (Route du Père Robert)           | « Route Lafayette (Avenue du Roi Albert)        |
| « Route Stanislas Chevalier—Frelupt (R. P. Robert) | « Rue Tenant de la Tour (Route Lafayette)       |
| « Route de Zikawei (Route du Père Robert).         | « Route Pichon (Route Lafayette)                |
|  | « Route Lafayette N°. 1331                      |
|  | « Route Pottier (Route Lafayette)               |
|  | « Route Dufour, Avenue Pétain.                  |

Sur avis favorable des Services, le Conseil approuve les propositions de la Compagnie,

**Panneaux-réclames.**—Le Conseil enregistre une lettre en date du 13 Décembre 1926 de "The Oriental Advertising Agency" faisant connaître qu'elle accepte les conditions édictées par l'Administration Municipale pour la location de la façade de l'excédent du lot cadastral 89 sur l'Avenue Edouard VII.

**Pédicabs.**—MM. Schwyer et Sheridan appellent l'attention du Conseil sur l'état de malpropreté des pédicabs, et sur le fait que ces véhicules, très encombrants, causent une gêne sérieuse à la circulation. Après échange de vues,

Le Conseil demande au Chef de la Garde de faire observer la stricte application du Règlement en ce qui concerne l'état des pédicabs.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux :

## Séance du Comité des Travaux du 8 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le 8 Décembre, à cinq heures et quart du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire de séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Route Cassini.**—Lecture est donnée d'une lettre de M. Seng Zeng Yih en date du 20 Octobre 1926, demandant d'infléchir vers le Nord la Route Cassini, en vue d'éviter les tombeaux de la famille Song qui se trouvent situés sur le tracé actuel de cette voie publique (Lot Cad. 5141).

Après étude du plan, le Comité constate qu'il est impossible de dévier la route vers le Nord même légèrement, sans toucher à des propriétés déjà mises en valeur.

Dans ces conditions, le Comité regrette de ne pouvoir recommander au Conseil la demande de M. Seng Zeng Yih.

**Rue du Consulat.**—Par pétition en date du 4 Décembre 1926, les commerçants de la Rue du Consulat demandent la délivrance du permis pour réparation des 2 boutiques incendiées situées sur le Lot Cad. 42 (propriété de l'Anglo-French Land Investment C<sup>o</sup>. Ltd. frappée d'alignement).

Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise à ce sujet par le Conseil à la date du 27 Septembre 1926.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

« N<sup>o</sup> E. P. 24

Changhai, le 4 Décembre 1926.

### « COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

#### « *Compte-rendu de la réunion du 26 Novembre 1926*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 26 Novembre 1926 à 3 heures de l'après-midi, afin d'examiner les affaires suivantes :

« *An Lee Pédicab Co., 303, Rue Galle.*—Construction d'un hangar et bâtiments pour bureaux. Ce garage doit recevoir un atelier de réparation et garage des pédicabs de cette Compagnie. La construction se trouve située au N<sup>o</sup> 86, Route Cardinal Mercier et à l'intérieur du village chinois existant, adossée au "Taylor Garage". Les bâtiments seront édifiés en poteaux, charpente en bois, toiture en tôle ondulée, cloisons en planches à recouvrement et le sol cimenté.

« Etant donné l'état insalubre de ce village, la situation de cet établissement et son caractère temporaire, le bail n'étant que de 5 ans, la Commission propose la délivrance du permis.

« *Auto Doctor Service, 1214, Avenue Joffre.*—Nouveau garage s'occupant uniquement de la réparation de voitures automobiles; s'est installé sans permis, ignorant les règlements municipaux, occupe 2 maisons chinoises protégées par 2 murs de 10" en briques, donnant à l'arrière sur une cour occupée par un atelier temporaire de charpentiers.

« La Commission, considérant l'état des lieux, propose la délivrance de la licence demandée. Il reste  
« bien entendu que toutes les précautions habituelles seront prises contre l'incendie, notamment pose  
« de 2 extincteurs chimiques,  $\frac{1}{2}$  m<sup>3</sup> de sable, pas de dépôt de gazoline autre que celui nécessaire à la  
« réparation, soit environ 10 gallons, pas de stationnement de voitures sur la chaussée ni sur le trottoir.

« *Garage Hôtel Plaza.*—Le Directeur de l'Hôtel possédant 2 voitures qu'il met à la disposition de ses  
« locataires aux mêmes conditions que les garages publics, le Service du Trafic a demandé que ce garage  
« soit considéré comme tel et possède une licence régulière.

« La Commission, après avoir examiné les lieux, propose la délivrance de la licence, à condition  
« que cet Etablissement se conforme aux règlements en vigueur concernant les garages publics, ainsi  
« qu'aux prescriptions qui lui seront données par le Service d'Incendie, pour le dépôt de gazoline.

« *Bills Motors, Angle Avenue Foch et Route Cardinal Mercier.*—Après avoir pris connaissance de la  
« lettre du Directeur de cet établissement, la Commission propose d'accorder le délai de 4 mois; cepen-  
« dant elle fait remarquer au Conseil qu'étant donné que les nouveaux bâtiments, devant permettre le  
« transfert du garage angle Avenue Foch et Route Cardinal Mercier, ne sont pas encore commencés, il  
« est fort probable qu'un nouveau délai devra encore être accordé. La Commission propose donc de  
« revoir cette affaire dans un mois et fournir un nouveau rapport à ce sujet.

« Les inspections sont terminées à 4 heures et demie.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

1°)—*An Lee Pedicab Co.*—Le Comité n'est pas d'avis d'autoriser la construction d'un dépôt pour  
pédicabs dans le quartier de la Route Cardinal Mercier ;

2°)—*Auto Doctor Service.*—Le Comité ne croit pas devoir recommander au Conseil la délivrance  
de la licence pour cet atelier de réparations installé dans de simples maisons chinoises ;

3°)—Les autres propositions de la Commission sont adoptées.

**Pompes à gazoline.**—Sur suggestion de Mr. Blum, le Comité propose que toutes les pompes  
à gazoline appartenant à l'Administration Municipale soient munies d'un compteur pour l'enregistrement  
de la consommation.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après,  
les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :—

1°.—*Rue Chapsal, F. C. Lot 2267.*—38 maisons chinoises à étage ;

2°.—*Route Père Robert, U. S. C. Lot 2099.*—24 magasins et 36 maisons chinoises à étage. Exiger des  
tuiles rouges ;

3°.—*Route Duplex, Lot Cad. 12011.*—9 maisons chinoises à étage ;

4°.—*Rues Vallon et Massenet.*—Garages et dépendances ;

5°.—*Route Ratard, B. C. Lot 12739.*—1 garage ;

6°.—*Route Cardinal Mercier, Lot Cad. 5559.*—1 garage ;

7°.—*Avenue Joffre, Lot Cad. 9039A.*—1 résidence chinoise ;

8°.—*Routes Père Robert & Cassini.*—1 château d'eau.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

1°.—*Route Voyron & Rue Marcel Tillot, F. C. Lot 1705.*—46 maisons chinoises à étage. Construction  
inesthétique ;

2°.—*Rue Amiral Bayle Lot Cad. 3008A.*—2 maisons chinoises à étage. Construction inesthétique ;

3°.—*Route R. Tenant de la Tour, Lot Cad. 9247.*—13 maisons chinoises. Voir l'accès de ces maisons  
et exiger d'importantes améliorations.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : A. CHAPEAUX

L. BLUM

F. SCHWYZER

Les propositions du Comité sont approuvées.

**Route "W".**—Le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls. 900 pour mise en 1/2 viabilité de la Route "W", Ouest de l'Avenue du Roi Albert.

Mr. Veysseyre, qui a présenté une demande de permis de construire en frontage de cette voie nouvelle, devra s'engager au nom de son client à participer au 1/3 de la dépense ci-dessus.

**Adjudications.**—Le Conseil décide de supprimer la clause suivante qui figurait jusqu'ici sur les soumissions municipales :

« En cas de baisse des prix sur le marché local, l'Administration Municipale se réserve le droit de demander une diminution proportionnelle des prix portés sur le contrat. »

**Pesage des légumes.**—Le Conseil décide que l'entreprise du pesage de la paille et des légumes ne sera plus concédée à un seul individu.

Il est institué des licences de pesage des légumes et de la paille aux conditions suivantes :

Licence de pesage des légumes.....	\$	20,00	par mois
» de la paille.....	»	30,00	»

Ces licences sont individuelles et en aucun cas transférables.

Toute personne désirant assurer le pesage de ces denrées adressera une demande au Secrétaire du Conseil.

Après enquête de la Police sur l'honorabilité du requérant, la licence pourra être délivrée ou refusée.

La licence est renouvelable mois par mois, et le coût en est payable d'avance.

Les poids utilisés par les peseurs peuvent être vérifiés à toute réquisition de la Police.

**Adjudications.**—Après avoir pris connaissance des procès-verbaux d'ouverture des soumissions pour les diverses fournitures nécessaires à l'Administration Municipale pour 1927, et des avis des divers Chefs de Service tant sur les prix donnés que sur les échantillons fournis, le Conseil déclare adjudicataires :

1°)—*Combustibles divers.*—

C<sup>ie</sup> F<sup>so</sup> DES CHARBONS D'EXTRÊME-ORIENT :—

2/3 (Anthracite) briquettes agglomérées ..... Tls: 15,75 la tonne

GEORGE Mc BAIN :—

1/3 (Anthracite) briquettes agglomérées ..... Tls: 16,80 »

RACINE & Cie :—

Karatz N° 1 ..... Tls: 9,25 »

» N° 2 ..... » 8,25 »

Charbon de forge ..... » 8,25 »

KING TAI YONG COKE C° :—

Coke ..... Tls: 16,50 »

ZENG KEE :—

Bois de chauffage et d'allumage ..... Tls: 1,08 le picul

Charbon de bois ..... » 0,40 le panier

2°)—*Pétroles.*—

TEXAS C° :—

Pétrole de 1<sup>ere</sup> qualité ..... Tls: 0,35 par am. gallon

» 2<sup>eme</sup> » ..... » 0,34 » »

3°)—*Gazoline, Graisses et Huiles.*—

STANDARD OIL C° of N. Y. :—

Gazoline au prix du marché moins 15%.

Huile pour machines ..... Tls: 0,049 par lb.

ASIATIC PETROLEUM C<sup>o</sup>:—

Huile pour autos :	{ légère..... moyenne..... lourde..... extra lourde..... }	Tls: 0,57	} par am. gallon
		» 0,62	
		» 0,67	
		» 0,72	

VACUUM OIL C<sup>o</sup>:—

Graisse pour autos.....	Tls: 0,097	par lb.
-------------------------	------------	---------

JARDINE ENGINEERING C<sup>o</sup>:—

Graisse pour machines.....	Tls: 0,07	par lb
» » tombereaux.....	» 0,07	»

4<sup>o</sup>)—Mazout et Asphalte:—

STANDARD OIL C<sup>o</sup> of N. Y.:—

Mazout.....	Tls: 0,12	par am. gallon
Asphalte de pétrole, pénétration 51/60: (export barrels).....	» 0,180	» »
» » 31/40:.....	» 0,187	» »

5<sup>o</sup>)—Désinfectants:—

STANDARD OIL C<sup>o</sup> of N. Y.:—

Mazout pour désinfections.....	Tls: 0,12	par am. gallon
--------------------------------	-----------	----------------

6<sup>o</sup>)—Nourriture des prisonniers:—

DONG SHUNG C<sup>o</sup>:—

Riz non blanchi.....	Tls: 5,50	le picul (133 lbs)
Blé.....	» 4,20	» »
Haricots plats.....	» 3,30	» »
» rouges.....	» 4,40	» »

KONG WOO:—

Viande de porc.....	Tls: 0,145	la livre
Poisson salé.....	» 0,072	»
Légumes.....	» 0,026	»
Sel.....	» 0,050	»
Huile.....	» 0,130	»
Thé.....	» 0,120	»

7<sup>o</sup>)—Nourriture des chevaux:—

SZE DAH:—

Son.....	Tls: 2,35	le picul (130 lbs)
----------	-----------	--------------------

SONG SHUNG C<sup>o</sup>:—

Paddy.....	Tls: 3,30	le picul (130 lbs)
------------	-----------	--------------------

KIANG TSENG KEE:—

Paille.....	Tls: 0,465	le picul (130 lbs)
-------------	------------	--------------------

SIE ZIEN KEE:—

Sel.....	Tls: 0,04	la livre
----------	-----------	----------

8<sup>o</sup>)—Matériaux de Voirie:—

YUNG KEE:—

Gravillon bleu 1 <sup>ère</sup> qualité.....	Tls: 2,90	le m3
Dalles en granit (1/2).....	» 0,92	le m.
Bordures en granit (1/2).....	» 0,92	le m.
Pavés en granit (1/2).....	» 0,09	par pièce
Boutisses en granit.....	» 0,106	»
Chaux.....	» 0,75	par 100 catties
Briques noires ordinaires.....	» 52,20	par 10.000
» rouges ».....	» 68,00	»

**SIE ZIEN KEE :—**

Briques mécaniques pleines.....Tls : 125,00 par 10.000

**YAH KEE :—**

Rocaille jaune.....Tls : 1,83 le m<sup>3</sup>

Sable bleu.....» 2,58 »

Dalles en granit (1/2).....» 0,92 le m

**HE FOONG :—**

Sable de Ningpo fin.....Tls : 2,05 le m<sup>3</sup>

Briques cassées.....» 1,17 »

**PWAN NEE TAI :—**

Granit.....Tls : 2,12 le m<sup>3</sup>

Bordures en granit (1/2).....» 0,92 le m.

**CHO YUNG KEE :—**

Rocaille de Soochow.....Tls : 2,24 le m<sup>3</sup>

**ZI TCHING KEE :—**

Sable de Ningpo très gros.....Tls : 1,94 »

**CHING SZE KEE :—**

Papier paille.....Tls : 1,00 par 100 catties

**KIANG TSENG KEE :—**

Sable de Soochow.....Tls : 1,69 le m<sup>3</sup>.

**HE SHING :—**

Pavés en granit (1/2).....Tls : 0,09 par pièce

9°)—Ciment.—

**SHANGHAI PORTLAND CEMENT WORKS :—**

Ciment marque "Elephant".....Tls : 2,85 par fût en fer  
(à retourner)

10°)—Bois et Parquets.—

**MAATSCHAPPIJ TOT MIJN—BOSCH-EN-LANDBOUW :—**

Bois de Langkat Damarlant.....Tls 165,00 par 1.000 pieds

» » Merban.....» 195,00 » »

» » Lauan 1" 1/2×12".....» 80,00 » »

» » » 2"×12".....» 76,00 » »

Lattes » ».....» 76,00 » »

11°)—Fonte.—

**W. Z. ZEE & SONS :—**

Fonte.....Tls : 42,95 la tonne

Le Conseil décide de faire une nouvelle adjudication pour :

1°)—la fourniture de désinfectants ; alcool, formol, créoline ;

2°)—la fourniture du coaltar et de l'asphalte liquide, la quantité requise de chacun de ces produits étant fixée et des spécifications précises étant données aux soumissionnaires au sujet de cette fourniture.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 10 Décembre 1926 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A CHAPEAUX  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
J. LO PA HONG

## Séance du Conseil du 20 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 85 du 14 Décembre 1926, en vertu de laquelle Mr. Caranove Edmond est incorporé comme Garde à titre provisoire à compter du 22 Octobre 1926 ;

Mr. Agnel Louis, Garde, est titularisé dans ses fonctions à compter du 4 Décembre 1926, et Mr. Filippi Marcel, Garde, est titularisé dans ses fonctions à compter du 13 Décembre 1926 ;

La démission du Garde Milin Jean est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927 ;

Et diverses mutations sont opérées dans le personnel tonkinois et chinois.

**Service des Parcs.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

THE SHANGHAI GAS Co., LTD

Shanghai, 16th December 1926.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir,

In reference to your letter dated November 12th. I am to state that in consequence of the position therein adopted my Directors have no option but to forward a cheque for Tls. 5,521.00 in settlement of the claim, which cheque is herewith enclosed.

At the same time my Directors cannot but regret that their views should have been received by the Council which so little sympathy, and I am to state that it is proposed to approach the Council again at a later date on the subject of injury to trees by gas, with a view, if possible, to finding some method of minimising future loss from this cause.

I am, Dear Sir,

Yours faithfully,

Signed: W. GATER,  
Secretary.

Dans ces conditions, les permis pour pose de nouvelles canalisations pourront être de nouveau délivrés.

D'autre part, le Conseil est prêt à entendre la Compagnie du Gaz au sujet des suggestions qu'elle pourrait avoir à faire en vue de diminuer les dommages causés par les fuites de gaz.

**Service des Travaux.**—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à M<sup>lle</sup> Poirier, dactylographe, à compter du 1<sup>er</sup> Février 1927.

**Crédits supplémentaires.**—A.—*Eclairage des Bâtiments Municipaux.*—A la demande de l'Ingénieur Municipal, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.507,72 (imputation 4.6.1.2.) pour l'éclairage des bâtiments municipaux.

Le crédit prévu au Budget est insuffisant étant donné les nouveaux bâtiments construits en cours d'année, notamment ceux de Police.

B.—*Voirie—Matériel.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil vote le crédit supplémentaire nécessaire pour l'acquisition de 400 lanternes du type "Tempête" en vue d'assurer d'une façon efficace l'éclairage des chantiers de voirie.

Un appel d'offres sera fait pour la fourniture de ce matériel.

**Emprunt municipal 1914.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après de tirage des Obligations de l'Emprunt 1914 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE  
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt six et le quinze Décembre, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, J. VALLANTIN, Chancelier du Consulat Général de France, et en présence de Messieurs L. BASSET, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, G. ARNOUX, Secrétaire-Adjoint du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 1 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1914 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls : 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1925, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT CINQUANTE Obligations de l'Emprunt contracté en 1914 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos. 10—75—80—130—174—201—202—235—265—277—337—365—370—575—590—766—851—948—953—982—1020—1047—1075—1083—1141—1173—1197—1203—1221—1236—1238—1308—1333—1351—1519—1578—1615—1650—1651—1675—1747—1751—1765—1769—1775—1794—1799—1819—1874—1908—1915—1984—2000—2023—2026—2036—2047—2051—2053—2085—2203—2232—2326—2372—2408—2422—2433—2455—2484—2496—2536—2544—2616—2646—2651—2689—2712—2731—2829—2832—2833—2859—2963—2993—2997—3014—3058—3116—3136—3137—3158—3217—3293—3311—3322—3396—3399—3447—3535—3592—3634—3639—3642—3661—3669—3679—3685—3702—3742—3764—3796—3797—3845—3898—3901—3921—3989—4151—4200—4225—4240—4297—4298—4311—4326—4335—4349—4357—4359—4372—4477—4491—4499—4555—4604—4631—4641—4674—4686—4687—4694—4695—4700—4757—4769—4777—4884—4901—4930—4999—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs L. BASSET, G. ARNOUX, et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé : L. BASSET—G. ARNOUX—J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme :

Changhai, le 15 Décembre 1926.

Le Chancelier

Signé : J. VALLANTIN.

**C. F. T. E. E.**—*Service des Eaux.*—Communication est donnée de la lettre suivante :—

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

Changhai, le 18 Décembre 1926.

No. 185

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre en date du 16 Décembre, par laquelle le Commissaire des Affaires Etrangères me fait connaître que les Autorités Chinoises accordent leur autorisation de principe à la pose d'une quatrième conduite maîtresse pour le Service des Eaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Consul Général de France,  
Signé: E. NAGGIAR.

---

Lettre de M. Hsu Yuan  
en date du 16 Décembre 1926  
à Mr. Naggiar

Monsieur le Consul Général,

Par ma lettre du 9 Décembre j'ai eu l'honneur de vous faire connaître que j'avais transmis à la Municipalité Chinoise votre lettre N° 105 du 27 Novembre dernier demandant l'autorisation de la pose d'une 4ème conduite d'eau souterraine. La dite Municipalité m'a répondu comme suit :

« Le 8 Janvier de l'An X de la République Chinoise (8 Janvier 1921) la  
« Municipalité Chinoise de Nantao a passé un contrat avec la Compagnie  
« des Eaux et d'Eclairage Electrique de la Concession Française. Dans  
« l'Art. IX de ce contrat, il est stipulé que cela ne peut pas être consi-  
« déré comme un précédent. Donc la demande de la pose d'une 4ème conduite  
« d'eau est contraire à ce contrat et cette demande pourrait bien ne pas  
« être prise en considération. Seulement comme la population de la Con-  
« cession Française a considérablement augmenté, que cette population  
« a besoin d'une grande quantité d'eau potable, et que d'ailleurs la  
« Municipalité Chinoise est en très bons termes avec M. le Consul Général  
« de France, la Municipalité Chinoise est toute disposée, à titre d'amitié,  
« à autoriser la pose d'une 4ème conduite à condition que cette autorisa-  
« tion ne soit pas considérée comme précédent. Nous vous serions obligés,  
« Monsieur le Commissaire, d'inviter M. le Consul Général de France à dire  
« à la Compagnie Française des Eaux et d'Eclairage Electrique d'envoyer  
« un représentant pour discuter avec la Municipalité Chinoise la question  
« de poser la conduite et de passer un contrat à cet effet. »

Je vous transmets la réponse de la Municipalité Chinoise et vous prie, Monsieur le Consul Général, de vouloir bien dire à la Compagnie Française des Eaux et d'Eclairage Electrique d'agir en conséquence.

Veillez agréer, etc...

Signé: HSU YUAN

Le Conseil se félicite de la prompt solution apportée par les Autorités Chinoises à la demande de pose d'une 4<sup>e</sup> conduite maîtresse reliant l'Usine des Eaux de Tonkadou à la Concession Française.

Il remercie Mr. le Consul Général de France d'avoir bien voulu appuyer auprès des Autorités Chinoises la demande de la C. F. T. E. E. ainsi que Mr. Lo Pa Hong qui s'est, de son côté, employé de son mieux afin que satisfaction fût accordée à la requête de cette Compagnie concessionnaire.

*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.  
N° M-1275/PM.

Changhai, le 15 Décembre 1926.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois de Novembre 1926 :

ELECTRICITE.—Pointe en KW moyenne des maxima du mois:	5.530 Kw.
EAUX.—Consommation journalière moyenne	20.342 m3.
» » maximum	21.613 m3.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur  
Signé: R. MONSERAN.

*Tramways.*—L'attention du Conseil est à nouveau appelée sur les conditions chaque jour plus déplorable de la chaussée le long des voies de tramways.

Les réparations effectuées par la Compagnie sont des palliatifs très insuffisants, les bourrages ne constituant pas des réparations durables.

La désagrégation actuelle de la chaussée est devenue un tel obstacle au trafic qu'il est de la plus grande urgence d'apporter remède à la situation.

Sans préjuger de l'attitude que pourra prendre ultérieurement le Conseil au sujet de la question de l'entretien des voies en conformité des dispositions du contrat cahier des charges, il est décidé de nommer une Commission ayant pour mission de dresser un procès-verbal de l'état actuel des voies de tramways.

Cette Commission sera composée de deux Ingénieurs Français de la ville et du Chef du Service du Trafic.

La Compagnie sera avisée de la décision prise par le Conseil et invitée à envoyer, si elle le juge à propos, un représentant lors des constatations faites sur place par la Commission.

*Voirie.*—L'attention du Conseil est attirée sur les doléances du public qui se sont manifestées dernièrement par la voie de la presse, relativement au mauvais état d'un certain nombre de routes de la Concession, notamment Rue Amiral Courbet, Route Ratard, Avenue Foch, etc...

L'Ingénieur Municipal appelé en séance et invité à donner au Conseil toutes explications à ce sujet, fait connaître au Conseil les raisons de l'état actuel des routes et les mesures qu'il compte prendre immédiatement pour y remédier.

Le Conseil charge l'Ingénieur de rédiger sur la question de l'entretien des routes une note détaillée qui sera publiée au prochain Bulletin Municipal.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
E. S. WILKINSON  
J. LO PA HON

## Séance du Conseil du 28 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt huit Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Procès-Verbal.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde municipale.**—Suivant rapport favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde :

- 1°)—un secours de \$ 94 à la famille de l'agent N° 251, décédé après 5 ans de service ;
- 2°)—une allocation de \$ 100 à l'agent indigène N° 218, réformé pour raisons de santé après 10 ans de service.

**C. F. T. E. E.**—*Service des Eaux.* —Par lettre N° 1268 du 9 Décembre 1926, la Compagnie demande à remplacer les compteurs placés au départ de chacune des conduites maitresses à l'Usine de Tonkadou par d'autres appareils mieux adaptés à la mesure des débits des conduites de gros diamètre.

Les nouveaux compteurs seraient des compteurs "Venturi" et la dépense correspondante à l'installation (acquisition, transport et mise en place) serait d'environ Tls. 3 500.

Sur avis favorable du Service des Travaux, le Conseil autorise le remplacement des compteurs actuels, l'inscription de la dépense étant portée au compte "Travaux Neufs" après exécution des travaux reconnus conformes.

*Tramways.*—1.—Le Conseil enregistre la correspondance ci-après relative à la grève des tramways des 21, 22 et 23 Décembre 1926 :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 21 Décembre 1926.

N° M-1284/Mn

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte que, ainsi que nous en avons informé M. le Secrétaire du Conseil au cours de la nuit dernière, notre personnel d'Exploitation des Tramways (mécaniciens et conducteurs) s'est mis en grève ce matin 21 Décembre.

En conséquence, conformément aux mesures que nous avons prises et qui ont reçu l'approbation de M. le Consul Général, aucun tramway ou railles-car n'est sorti du dépôt, et le service restera suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Jusqu'à présent d'ailleurs, le mouvement s'est limité au personnel ci-dessus, et n'a affecté en rien ni celui de l'Atelier, ni celui des Eaux et de l'Electricité.

Mais nous tenons à protester de la façon la plus formelle contre le bruit répandu par les meneurs de la grève, suivant lequel le personnel nous aurait présenté, il y a 3 ou 4 jours, des revendications auxquelles nous n'avons pas répondu. Depuis le mois d'octobre 1925, aucune demande ou réclamation de caractère collectif ne nous a été adressée (et à cette époque, nous avons accordé aux intéressés des améliorations qui leur ont donné satisfaction), et nous en sommes encore à attendre de connaître les raisons de cette grève et les conditions auxquelles le personnel accepterait de reprendre le travail.

Il nous paraît nécessaire d'insister sur ce point, qui suffit à montrer le caractère tendancieux du mouvement, et à retirer à notre Compagnie toute responsabilité dans son origine.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 23 Décembre 1926.

N° 297/C.F.T.

Monsieur le Directeur  
de la Compagnie Française de Tramways,  
d'Eclairage Electrique & des Eaux de Changhai.

Monsieur le Directeur,

Par lettre en date du 21 Décembre, vous avez bien voulu me faire savoir que les conducteurs et mécaniciens de votre Compagnie s'étaient mis en grève, et que le service des tramways avait été de ce fait interrompu.

En vous accusant réception de cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, le fait de grève ne constituant pas un cas de force majeure, je fais, au non du Conseil, les plus expresses réserves quant à ses droits et intérêts.

Veillez agréer, etc....

Le Président du Conseil  
Signé: J. MEYRIER.

2.—Le Conseil renvoie pour examen au cours d'une prochaine séance la lettre N°. 1283/Mn du 20 Décembre 1926 concernant le mode de fondations et l'entretien des voies de tramways.

**Adjudications.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare adjudicataires pour la fourniture des articles de quincaillerie MM. E. Zung Chong, Chang Dah Yuen et Zee Sons suivant nomenclature détaillée soumise au Conseil.

**Divers.**—Par lettre du 25 Décembre, le Commandant du "Jules Michelet" remercie le Conseil du vin et des cigarettes envoyés aux Marins par la Municipalité Française à l'occasion de la fête de Noël.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 23 Décembre 1926 est soumise au Conseil qui l'approuve.

**Décès de S. M. l'Empereur du Japon.**—Le Conseil, se faisant l'interprète des résidents de la Concession Française, s'associe au deuil qui frappe le peuple japonais et prie son Président d'être l'interprète de ses sentiments de condoléances auprès de Mr. le Consul Général du Japon

**Budget 1927.**—Le Conseil aborde l'examen du projet de Budget pour 1927 établi par le Comité des Finances.

La séance est levée à minuit 45.

Signé: J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
J. LO PA HONG  
LO SONG EU

## Séance du Conseil du 29 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le vingt neuf Décembre, a cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Adjudications.**—Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare adjudicataires pour l'année 1927 :

1°)—*Escarbilles.*—Le Sieur He Shing au prix de Tls. 0,39 le m<sup>3</sup> ;

2°)—*Articles en bambous.*—Le Sieur Kiang Ou Meu aux prix indiqués dans sa soumission ;

3°)—*Palissades en bambous.*—Le Sieur He Fong aux prix indiqués dans sa soumission ;

4°)—*Pieux de Foutchéou.*—Le Sieur Yung Kee aux prix indiqués dans sa soumission ;

5°)—*Installations provisoires de nattes.*—Le Sieur Kiang Ou Meu, au prix de Tls. 4,50 le fang.

Le Conseil décide de renvoyer à une séance ultérieure l'examen des soumissions pour lampes d'éclairage public.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux :

## Séance du Comité des Travaux du 22 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt-six et le vingt-deux Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire de séances, sous la présidence de Monsieur F. Schwyzer.

Etaient présents :

MM. L. BLUM

A. DU PAC DE MARSOULIES

**Rue Lafayette.**—Le Comité procède à l'examen d'un plan, avec variantes, présenté par l'Ingénieur Municipal, pour le prolongement de la Route Lafayette, jusqu'à l'Avenue Joffre dans l'axe de la Route Gustave de Boissezon.

Le Comité propose au Conseil l'adoption du tracé indiqué en bleu sur le plan.

**Voirie.**—*Travaux effectués par les Compagnies Concessionnaires.*—Vu le mauvais état des routes dû souvent aux travaux d'ouverture de tranchées entrepris sans aucun ménagement pour l'état des chaussées et la circulation par les diverses Compagnies Concessionnaires des Eaux, du Gaz et des Téléphones,

Le Comité propose au Conseil de prendre les décisions suivantes :

1°)—Aucun permis ne pourra être délivré aux Compagnies Concessionnaires dès que la saison deviendra défavorable aux travaux de réparation des voies et de goudronnage ;

2°)—Les Compagnies ne pourront procéder à aucun travail sur une voie publique pendant la période de l'année qui suivra les travaux de réfection effectués par l'Administration Municipale. Le programme des travaux de voirie leur sera, bien entendu, communiqué à cet effet ;

3°)—Lorsqu'une Compagnie procèdera à des travaux sur une route, les autres Compagnies qui auraient également des travaux à effectuer aux mêmes endroits, devront les entreprendre avant que l'Administration Municipale ait procédé à la remise en état de la chaussée. Elles ne pourront pendant la période de l'année qui suivra cette remise en état, obtenir de permis.

*Programme des travaux de voirie.*—L'Ingénieur Municipal est chargé d'établir un rapport sur l'importance du programme des travaux déjà décidés par le Conseil pour l'année 1927, à savoir :

- Aménagement des trottoirs;
- Suppression des pistes cavalières;
- Chaussée en béton d'asphalte.

Ce rapport devra indiquer, d'autre part, que des mesures sont actuellement envisagées pour remédier à la situation créée par le mauvais état des voies de tramways dû à un mode de fondation qui n'est plus compatible avec l'intensité de la circulation.

*Route Stanislas Chevalier.*—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal N° R. 793 du 22 Décembre 1926, le Comité recommande au Conseil le vote d'un crédit supplémentaire pour la suppression de la piste cavalière et l'aménagement des trottoirs sur le côté Sud de la Route Stanislas Chevalier.

**Pontons aux ordures.**—Le Comité donne son approbation aux plans présentés par l'Ingénieur Municipal pour la construction d'un ponton en bois pour l'embarquement des ordures ménagères dans le prolongement du Quai de Kin Lee Yuen au Nord, à la hauteur de la Place du Château d'Eau.

Le Comité estime que les travaux pourraient, dès maintenant, être mis en adjudication.

**Rues du Consulat & Palikao.**—Le Comité ne croit pas devoir recommander au Conseil la délivrance du permis demandé par MM. Davies & Brooke pour la réparation des maisons, N° 200 à 256 Rue Palikao et N° 418 Rue du Consulat, ces immeubles étant frappés d'alignement.

**Permis de construire.**—*a)*—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—*Route Lafayette intérieur, Lot Cad. 9082.*—1 résidence chinoise sans étage Exiger des tuiles rouges ;

2°)—*Rue Amiral Bayle intérieur, Lot Cad. 2586.*—7 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations.

*b)*—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Avenue Dubail, F. C. Lot 2360.*—1 magasin et 1 résidence. Plan incomplet ;

2°)—*Rue Hennequin, F. C. Lot 1851.*—8 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations ;

3°)—*Rue Galle intérieur, Lot Cad, 1636.*—7 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations ;

4°)—*Route Cardinal Mercier, Lot Cad. 5546.*—27 maisons chinoises à étage. Exiger d'importantes améliorations ;

5°)—*Route Raymond Tenant de la Tour, Lot Cad. 9247.*—13 maisons chinoises à étage. A revoir, passages et vitrines ;

6°)—*Route Voyron et Rue Marcel Tillot, F. C. Lot 1705.*—46 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations des façades sur la Route Voyron ;

7°)—*Route de Zikawei intérieur, Lot Cad. 13713B.*—3 maisons chinoises à étage. Construction rudimentaire ;

8°)—*Route Raymond Tenant de la Tour, Lot Cad. 9300.*—5 magasins. Construction inesthétique ;

9°)—*Route Hervé de Siéyès, Lot Cad. 5057.*—5 magasins et 1 résidence chinoise à étage. Construction inesthétique ;

10°)—*Route de Zikawei intérieur, Lot Cad. 5057A.*—7 maisons chinoises à étage. Construction inesthétique ;

11°)—*Routes Cardinal Mercier et Vallon, F. C. Lots 767, 1309, 1335, 1579, 1580, 2475.*—165 maisons européennes et 4 magasins. Exiger de fournir les calculs du béton armé.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
L. BLUM

*Route Lafayette.*—Le Conseil décide de prolonger la Route Lafayette vers l'Ouest de la Route Pottier à l'Avenue Joffre suivant le tracé indiqué en bleu sur le plan présenté par l'Ingénieur Municipal.

*Voirie.*—Sur proposition du Comité des Travaux, le Conseil prend les décisions suivantes :

1°)—Aucun permis ne pourra être délivré aux Compagnies Concessionnaires dès que la saison deviendra défavorable aux travaux de réparation des voies et de goudronnage ;

2°)—Les Compagnies ne pourront procéder à aucun travail sur une voie publique pendant la période de l'année qui suivra les travaux de réfection effectués par l'Administration Municipale. Le programme des travaux de voirie leur sera, bien entendu, communiqué à cet effet ;

3°)—Lorsqu'une Compagnie procèdera à des travaux sur une route, les autres Compagnies qui auraient également des travaux à effectuer aux mêmes endroits, devront les entreprendre avant que l'Administration Municipale ait procédé à la remise en état de la chaussée. Elles ne pourront pendant la période de l'année qui suivra cette remise en état, obtenir de permis.

*Route Stanislas Chevalier.*—Le Conseil vote un crédit supplémentaire pour aménagement de la chaussée en remplacement de la piste cavalière Route Stanislas Chevalier, ainsi que pour la construction du trottoir côté Sud de cette voie.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Travaux remboursables.**—Le Conseil fixe comme ci-dessous les prix unitaires à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1927 aux Compagnies Concessionnaires pour les réfections de chaussées et trottoirs consécutives aux travaux de pose de conduites ou de câbles :

	Cie. des Téléphones et Cie. du Gaz	
	au-dessous de 100 m <sup>2</sup>	au-dessus de 100 m <sup>2</sup>
	Tls.	Tls.
Béton d'asphalte.....	3,50	3,06
Macadam coaltaré.....	1,72	1,29
Macadam.....	1,52	1,09
Pavage.....	1,52	1,09
Terre battue.....	0,75	0,53
Trottoir cimenté.....	2,15	1,29
Trottoir dallé.....	2,00	1,80
Dalles par mètre.....	1,00	1,00
Bordure par mètre.....	1,00	1,00

**Budget 1927.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Comité des Finances, le Conseil en approuve dans leur ensemble les dispositions, sauf certaines modifications, sur lesquelles les Membres du Comité, présents, donnent leur entier accord.

En conséquence, le Conseil arrête définitivement le budget ordinaire de l'Exercice 1927 et prend les décisions suivantes :

### BUDGET ORDINAIRE

*Recettes.*—*Impôt Foncier.*—Le Conseil décide de faire procéder à la révision de l'évaluation foncière des terrains situés dans les sections 15 à 40 du plan cadastral de la Concession Française.

Les opérations de la Commission Foncière seront entreprises de façon que la nouvelle évaluation soit mise en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1927 pour le calcul de l'impôt foncier.

*Abattoirs.*—Comme suite à sa décision du 6 Septembre 1926, le Conseil fixe la taxe d'estampillage des viandes non abattues aux Abattoirs Municipaux à 50% du tarif en vigueur pour les abattages. Toutefois, la mise en vigueur de cette taxe est différée jusqu'à nouvel ordre.

*Dépenses.*—Le Conseil, après avoir examiné les propositions du Comité des Finances, et en avoir délibéré, prend, à l'unanimité, les décisions suivantes :

*Indemnités.*—Etant donné l'augmentation du coût des loyers, le Conseil décide d'attribuer à l'ensemble du personnel municipal de tous grades non logé, un relèvement général de l'indemnité de logement.

### TITRE I.—SECRETARIAT

I.—*Secrétariat.*—*Personnel Européen.*—Le Conseil décide la création d'un emploi de Chef du Secrétariat et de 2 emplois de Sous-Chefs du Secrétariat en remplacement des 2 emplois actuels de Secrétaires-Adjoints.

Mr. Fauraz, Secrétaire-Adjoint, est nommé Chef du Secrétariat.

M. Arnoux, Secrétaire-Adjoint, est nommé Sous-Chef du Secrétariat.

M. Marchand, Commis Principal, assurera l'intérim du 2<sup>e</sup> emploi de Sous-Chef du Secrétariat créé.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

II.—*Finances.*—*Personnel Européen.*—En raison de l'importance prise par les divers Services financiers de la Municipalité et de la nécessité de les grouper, le Conseil décide la création de l'emploi de Chef du Bureau des Finances.

En conséquence, les services de la Comptabilité, de la Perception et des Emprunts seront groupés sous la direction de cet Agent.

*Comptabilité.*—*Personnel Européen.*—Le Conseil décide la création d'un emploi de Sous-Chef Comptable.

Mr. Buisson, Commis-Comptable, est nommé Sous-Chef Comptable à compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1927.

En conséquence, à partir du 1<sup>e</sup> Janvier 1927, les cadres du Service de la Comptabilité sont constitués comme suit :—

- 1 Chef Comptable,
- 1 Sous-Chef Comptable,
- 2 Commis-Comptables.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

*Perception.*—*Personnel Européen.*—En raison de l'importance prise par le Service de la Perception, le Conseil décide la création d'un 2<sup>e</sup> emploi de Sous-Chef Percepteur et l'engagement d'un Percepteur supplémentaire.

En conséquence, à partir du 1<sup>e</sup> Janvier 1927, les cadres du Service de la Perception sont constitués comme suit :—

- 1 Chef Percepteur,
- 2 Sous-Chefs Percepteurs,
- 12 Percepteurs,
- 1 Auxiliaire.

M. Magy, Sous-Chef Percepteur, est promu à la classe A de son emploi et continuera d'assurer jusqu'à nouvel ordre l'intérim de Chef Percepteur.

M. Berthet, Percepteur, est nommé Sous-Chef Percepteur, et placé à la classe C de ce grade à compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1927.

M. Xavier, Percepteur, assurera, jusqu'à nouvel ordre, l'intérim du 2<sup>e</sup>me poste de Sous-Chef Percepteur.

M. Crumière, Percepteur, cesse d'appartenir au Service de la Perception, et est affecté au Service de l'Imprimerie Municipale.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

III.—*Imprimerie Municipale* —L'Imprimerie Municipale qui figurait jusqu'ici dans les Services divers, sera désormais comprise dans les Services du Secrétariat.

*Personnel Européen.*—Le Conseil décide la création de l'emploi de Surveillant d'Imprimerie.

Mr. Crumière, Percepteur, est nommé Surveillant d'Imprimerie.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

## TITRE II.—SERVICES DIVERS

*Sémaphore.*—*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois sont approuvées

*Signaux Météorologiques.*—*Personnel Européen.*—M. Macary, Directeur de la Station, est promu à la classe A de son emploi.

M. Galetti, Opérateur, est promu à la classe B de son emploi.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois sont approuvées.

*Subventions diverses.*—*Instruction publique.*—Le Conseil décide :—

1°)—de porter à Tls. 600 le crédit à inscrire au Budget pour les Bourses en faveur d'élèves à l'Université L'Aurore et à l'Ecole Franco-Chinoise;

2°)—d'accorder une somme de Tls. 1.200 à titre d'allocation en faveur de l'Asile Ecole Russe de la Rue Chapsal. Comme conséquence de cette mesure, les bourses pour enfants russes à l'Ecole Municipale Française seront réduites le plus possible.

*Assistance publique.*—Le Conseil décide de porter de Tls. 1.000 à Tls. 1.500 l'allocation accordée en 1927 au Bureau de Bienfaisance Chinois.

La subvention municipale en faveur de l'Hospice Saint-Joseph est fixée à Tls. 3.000 pour l'exercice 1927.

Le Conseil décide de porter de Tls 1.000 à Tls. 3.000 la subvention de la Municipalité Française au titre de l'Institut Pasteur de la Concession Internationale.

Le Conseil décide de porter la subvention à l'Hôpital d'Isolation pour Chinois de la Concession Internationale de Tls. 500 à Tls. 1.000.

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de Tls. 500 à l'Hôpital de la Croix Rouge Chinoise, cette Institution recevant un grand nombre de malades chinois de la Concession Française en période d'épidémie.

Sur la recommandation du Comité des Finances, le Conseil décide de verser pour 1927 une subvention de Tls. 1.200 à l'Hôpital Russe (Avenue Joffre) dirigé par le Dr. Kasakoff, cette Institution secondant efficacement la Municipalité dans sa tâche d'assistance à l'égard des malades russes indigents ou peu fortunés.

L'Hôpital ci-dessus devra réserver 3 lits en faveur de malades indigents envoyés par l'Administration Municipale.

*Divers.*—La subvention accordée en faveur du "Foyer du Marin" est portée de Tls. 900 à Tls. 1.500, et sera versée au Comité de cette œuvre dès l'ouverture du nouveau local.

Le Conseil porte à Tls. 5.500 la subvention attribuée au Cercle Français.

En vue de témoigner l'intérêt que continue de porter la Concession Française de Changhai au relèvement de la commune de Barisis-aux-Bois dotée en 1921 de 100.000 francs par la Municipalité Française, le Conseil décide l'attribution d'un don de Tls. 1.000 à cette commune des pays dévastés.

Une subvention de Tls. 300 est accordée à l'"Association Amicale Franco-Chinoise".

*Service d'Incendie.—Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

*Ecole Municipale Française.—Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du personnel chinois sont approuvées.

*Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du personnel chinois sont approuvées.

*Dépenses Diverses.*—Le Conseil décide de réduire au strict minimum les insertions d'annonces dans la presse locale, toutes les annonces municipales paraissant au Bulletin Municipal de l'Administration.

*Service des Abattoirs.—Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du personnel chinois sont approuvées

*Service Sanitaire.—Personnel Européen.*—Mr. Dubost, Inspecteur, est promu à la classe A de son emploi. Mr. Laffont, Inspecteur, est promu à la classe maximum de son emploi.

Le Conseil décide l'engagement d'un Inspecteur supplémentaire, ce qui portera le nombre des Inspecteurs à 6, mais diffère jusqu'au prochain exercice le recrutement du Sous-Chef Inspecteur préconisé par le Comité d'Hygiène.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du personnel chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

*Services Généraux.*—Madame Feunteun, sténographe-dactylographe, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927.

*Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Personnel Européen.*—M. Thalamot, Chef Jardinier, est promu à la classe maximum de son emploi.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du Personnel Chinois sont approuvées.

*Personnel municipal mis à la disposition de la Cour Mixte Française.*—M. Ballerand, Commis-Greffier, est promu à la classe B de son emploi.

### **TITRE III.—GARDE MUNICIPALE**

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses résultant des propositions faites par le Chef de la Garde en faveur du Personnel européen, tonkinois et chinois.

### **TITRE IV.—TRAVAUX PUBLICS**

*Personnel Européen.*—Mr. Rémuzat, Ingénieur-Adjoint, est promu à la classe A de son emploi. Mr. de Bellefonds, Conducteur de Travaux, est nommé Agent-Voyer stagiaire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1927.

Mr. Piendivalla, Surveillant de Travaux, est promu à la classe A de son emploi.

Mr. Raoux, Surveillant de Travaux, est promu à la classe B de son emploi.

Le Conseil décide l'engagement d'un Surveillant supplémentaire pour le Service de la Voirie.

Le Conseil décide la création de l'emploi de Conducteur d'Architecture.

M. Sarthou, Commis d'Architecture, est nommé Conducteur d'Architecture.

M. Fau, Contrôleur est promu à la classe A de son emploi.

M. Koehl, Contrôleur-Adjoint, cesse de faire partie du personnel du Service du Contrôle et est affecté au Service de la Voirie en qualité de Surveillant de Travaux.

Le Conseil décide la création de l'emploi d'Ingénieur Mécanicien, en remplacement de celui de Chef des Ateliers.

M. Camu, Chef des Ateliers, est nommé Ingénieur Mécanicien.

M. Froquais, Surveillant des Ateliers, est promu à la classe maximum de son emploi.

*Personnel Chinois.*—Les propositions du Comité des Finances relatives à l'avancement normal du personnel chinois et à l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire sont approuvées.

En conséquence, le Budget Ordinaire pour 1927 s'établit comme suit :

**Budget Ordinaire**

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Recettes Ordinaires.....	2.867.921,36	Titre 1—Secrétariat.....	206.611,00
Disponibilités en caisse au 31 Décembre 1926 provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses du Budget Ordinaire pour l'exercice écoulé. (Ce report est nécessité pour régler l'équilibre du Budget Ordinaire de 1927).....	92.041,39	» 2—Services Divers.....	1.356.665,75
		» 3—Garde Municipale.....	730.740,00
		» 4—Travaux Publics.....	665.946,00
<b>Total Tls.....</b>	<b>2.959.962,75</b>	<b>Total Tls.....</b>	<b>2.959.962,75</b>

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : J. MEYRIER  
 F. SCHWYZER  
 L. BASSET  
 L. BLUM  
 A. CHAPEAUX  
 A. DU PAC DE MARSOULIES  
 W. J. N. DYER  
 H. J. SHERIDAN  
 LO PA HONG  
 LO SON EU

## Séance du Conseil du 4 Janvier 1927

L'an mil neuf cent vingt sept et le quatre Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Garde municipale.**—*Personnel.*—1.—Le Conseil enregistre la démission pour raisons de santé de l'instituteur annamite Trinh Ding Xuyen, Directeur de l'Ecole Franco-Annamite, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1927.

Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde à l'instituteur Trinh, avec le congé régulier de 2 mois auquel il a droit, une gratification de Tls. 700.

2.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde un secours de \$ 513 à la veuve de l'agent indigène N° 22 décédé.

**Service d'Incendie.**—*Nouveau Poste d'Incendie, Place du Château d'Eau.*—1.—*Chauffage au mazout.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 794 du 28 Décembre 1926 de l'Ingénieur Municipal transmettant les offres reçues de MM. Doughty C<sup>o</sup> et Andersen Meyer C<sup>o</sup> pour l'installation du chauffage central au mazout au Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau.

Après examen des propositions soumises, et sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide l'acquisition d'un appareil "Ray Rotary" suivant les offres de MM. Doughty C<sup>o</sup> du 24 Décembre 1926.

2.—*Modifications intérieures.*—Sur la demande du Commandant du "Torrent, l'Ingénieur Municipal soumet au Conseil le devis descriptif des modifications intérieures à apporter au Poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau :

1<sup>o</sup>)—Local du 1<sup>o</sup> étage sur palier du grand escalier: remplacement du plafond par un enduit en ciment blanc, revêtement en carreaux émaillés blancs sur toute la hauteur des murs ;

2<sup>o</sup>)—Local situé au rez-de-chaussée: revêtement des murs en terrazo sur toute leur hauteur.

Les travaux ci-dessus permettraient de transformer ces deux pièces en vestiaire-séchoir pour recevoir les vêtements des pompiers européens au 1<sup>o</sup> étage et ceux des pompiers indigènes au rez-de-chaussée.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise les modifications demandées par le Service d'Incendie, et vote le crédit supplémentaire correspondant.

3.—*Chambres de séchage.*—Sur la demande du Commandant du Torrent, l'Ingénieur Municipal soumet au Conseil le devis estimatif présenté par MM. Andersen, Meyer C<sup>o</sup> Ltd., par lettre du 2 Décembre 1926, pour l'installation de 2 chambres de séchage au nouveau poste d'Incendie de la Place du Château d'Eau.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise l'installation de 2 chambres de séchage pour les vêtements des pompiers européens et des pompiers chinois et vote à cet effet le crédit supplémentaire nécessaire.

*Personnel.*—Sur proposition du Commandant du Torrent, le Conseil accorde un secours de Tls: 25 et \$ 50 à la famille du pompier indigène N° 48, décédé.

*Protection contre les sinistres.*—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Service d'Incendie préconisant la répétition d'exercices de feu dans les établissements scolaires de la Concession Française.

Le Conseil décide de transmettre la suggestion du Service d'Incendie aux Directeurs des Etablissements scolaires sans toutefois qu'il y ait lieu pour ces derniers de la considérer comme une obligation.

**Service des Travaux.**—*Matériel.*—Par lettre du 11 Décembre 1926, la Société Longovica propose la vente à l'Administration Municipale du matériel ci-après: 20 armatures type A 4, 90 armatures type A3 et 30 armatures type A2.

Ce matériel est du modèle de celui en usage actuellement et qui a été fourni par la Société Longovica.

Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal et bien que ce matériel ne soit pas absolument nécessaire aux besoins présents de la Municipalité, le Conseil ne serait pas opposé à l'acquiescer à la condition que le prix soit celui payé en Taëls à la Société Longovica lors de l'adjudication de 1926.

**Circulation.**—Suivant rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de passer commande à MM. Andersen, Meyer C<sup>o</sup>. Ltd., du matériel ci-après pour les installations de signaux de trafic :

90 projecteurs G. E. Form L-11 dont 45 avec verre rouge et 45 avec verre vert—10" 1/4 de diamètre—angle de protection : 20° maximum ;

10 verres de rechange (5 rouge et 5 vert)

100 lampes de rechange (type de projection)

En vue de hâter la réception de ce matériel, la commande sera adressée par câble.

L'Ingénieur du Contrôle étudiera de suite les modèles de support et appareils de manœuvre à confectionner sur place de façon que l'ensemble des installations soit prêt à recevoir les projecteurs dès la livraison.

Les modèles seront remis par ses soins à l'Ingénieur Municipal pour présentation au Conseil au plus tard le Lundi, 7 Février prochain.

**Salle des fêtes.**—1.—Le Conseil met la salle des fêtes de la Municipalité à la disposition de la Société de la confraternité orthodoxe pour une fête de l'arbre de Noël qui doit avoir lieu le 12 Janvier prochain.

L'illumination de l'arbre de Noël sera assurée par la Municipalité.

2.—Sur demande du Comité de l'Alliance Française, la salle des fêtes est mise à la disposition de cette Association le Mardi, 11 Janvier, pour une conférence.

**Maisons insalubres.**—Communication est donnée au Conseil du rapport ci-après du Médecin Sanitaire :

Changhai, le 3 Janvier 1927.

Je soussigné, Docteur Poupelain, Médecin Sanitaire, certifie être allé, accompagné de Monsieur Périnet, du Service du Cadastre, vérifier l'état des lieux du lot cadastral 1717, situé entre les rues Galle et Hennequin.

Le lot est actuellement placé entre deux terrains non bâtis. Une cour intérieure, longue et étroite, est enserrée par un quadrilatère de maisons basses, sans ouvertures adéquates, sans aération. Autant que nous avons pu en juger, les locataires s'y entassent sans qu'aucune mesure élémentaire d'hygiène ne soit prise.

L'état d'insalubrité de cette série d'habitations est assez évident pour rendre superflue toute description détaillée.

Il est regrettable de noter dans ce quartier des rues Galle et Hennequin la persistance de groupes d'habitations qui sont certainement un danger pour l'hygiène et la salubrité publiques.

Signé: Dr. POUPELAIN.

Le Conseil décide d'intenter au propriétaire une action en Cour Mixte en demandant l'application des Règlements Municipaux sur la matière, c'est-à-dire amende et ordre de démolition.

**Adjudications.**—*Installations d'Eau et de Gaz.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, sont déclarés adjudicataires :

Compagnie Olivier pour les baignoires ;

Maison Zung Chong pour la tuyauterie et accessoires.

En ce qui concerne la fourniture des lavabos, des évier, des urinoirs, il ne sera pas désigné d'adjudicataire, le Service des Travaux demandant des prix aux maisons de la place au fur et à mesure des besoins.

Peintures.—Sont déclarés adjudicataires:

MM. RACINE & Cie pour:

Blanc de zinc Dodo en pâte.....	Tls.	6,20	les	28	lbs.
» » préparé liquide.....	»	12,50	»	56	»
Couleur rouge Colcitine.....	»	1,75	»	7	»
» bleue ».....	»	1,40	»	7	»
» jaune ».....	»	1,40	»	7	»
Enamel blanc Dodo 1ère qualité.....	»	9,85	»	18	»

MM. WILKINSON, HEYWOOD & CLARK pour:

Blanc de céruse "Star".....	Tls.	5,40	les	28	lbs.
Essence térébenthine "Bell".....	»	3,00	gal.	imp.	
Huile de lin "Star".....	»	1,65	»		»
Mastic anglais "Bell" (en fût de 7 lbs).....	»	0,09	lb.		
Minium "Star".....	»	5,50	les	28	lbs.
Siccatif anglais "Bell" (en fût de 28 lbs).....	»	0,14	»		»
Vernis Copal "Falcon & Engine" (par 1/2 gal. imp.).....	»	0,65	lb.		

MM. CHANG DAH YUEN pour les peintures ordinaires, savoir:

Peinture jaune "Horsebrand".....	Tls.	1,98	les	28	lbs.
» jaune ocre ».....	»	1,98	»		»
» ocre rouge ».....	»	1,98	»		»
» rouge ».....	»	1,98	»		»
» terre de sienne.....	»	0,30	lb.		

MM. W. Z. ZEE & SONS pour les peintures ordinaires, savoir:

Peinture grise.....	Tls.	1,90	les	28	lbs.
» marron (brun).....	»	1,90	»		»
» noire.....	»	1,90	»		»
» verte 1ère qualité.....	»	4,00	»		»
» » 2ème ».....	»	1,90	»		»
» rouge vif.....	»	4,00	»		»
ordinaire, toutes couleurs.....	»	1,90	»		»

*Petit matériel électrique.*—Etant donné les besoins réduits du service, il ne sera pas désigné d'adjudicataire pour la fourniture du petit matériel électrique, mais l'Ingénieur Municipal demandera aux Maisons de la place leurs prix courants pour 1927, et les achats seront effectués au fur et à mesure des besoins aux meilleures conditions, sans qu'il soit jamais nécessaire de constituer un stock de quelque importance que ce soit.

**C. F. T. E. E.**—*TRAMWAYS.*—*Entretien des voies de tramways—Mode de fondations.*—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante:

C F. T. E. E.

Changhai, le 20 Décembre 1926.

N° M-1283/Mn

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Comme suite à nos précédentes communications relatives à la réfection des voies de tramways dans les principales artères de la Concession, et après étude de la question de concert avec notre Siège Social, nous avons l'honneur de soumettre au Conseil, à ce sujet, les considérations et propositions ci-après:

Tout d'abord, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'aux termes de l'art. 9, § 33, de notre contrat de concession, les rails de tramways doivent être posés sur longrines en ballast. On est donc en droit d'en conclure que, de l'avis des représentants tant du Conseil que de notre Compagnie, un tel système était considéré comme adéquat aux conditions dans lesquelles se trouvait la Concession Française à cette époque, et d'après lesquelles ont été arrêtées les différentes stipulations du contrat.

Néanmoins, de notre propre initiative et à nos seuls frais, nous avons, sur la moitié environ de notre réseau, substitué depuis plusieurs années à ce système un mode de fondation plus résistant, en faisant reposer le ballast non sur le sol même, mais sur des longrines ou sur un radier général en blocailles. En outre, nous avons, depuis quelques mois, également à nos frais sauf en ce qui concerne la jonction aux drains municipaux, muni les 2 voies de l'Avenue Joffre de boîtes de drainage qui, en facilitant l'écoulement des eaux, contribuent à l'assainissement de la chaussée sur l'emprise des voies.

L'expérience a montré que ces mesures étaient encore insuffisantes, et ne permettaient pas d'assurer un bon entretien de la voie sans des travaux d'entretien dont l'importance et la fréquence causent une gêne considérable à la circulation. Ce fait tient, à notre avis, à ce que les conditions de la circulation dans les principales artères, et notamment dans la Rue du Consulat et l'Avenue Joffre, se sont complètement transformées au triple point de vue de l'intensité, de la vitesse et du poids, à un point que certainement les négociateurs des 2 parties ne prévoyaient, ni en 1906, ni en 1914, époques auxquelles notre contrat de Concession a été passé, puis révisé. Il y a donc là un "fait nouveau", résultant d'ailleurs uniquement du développement considérable et rapide de la Concession, nécessitant l'application d'une solution nouvelle.

Notre projet avait d'abord été de généraliser le système de fondation en ballast sur radier général en blocailles, avec drainage. Et malgré les objections que ce procédé a soulevées, nous persistons à penser qu'une telle fondation, drainée dès son établissement pour réduire au minimum l'amollissement du sous-sol, et complétée par une rangée de pavés le long de chaque rail pour éviter la formation des flâches dont l'existence aussi bien que la réparation causent la principale gêne à la circulation, aurait donné satisfaction avec le mode de revêtement des chaussées (macadam goudronné) adopté jusqu'à ce jour.

Mais les constatations que nous avons faites nous ont amenés à reconnaître qu'elle était incompatible avec le nouveau mode de revêtement, en béton d'asphalte, dont l'emploi a désormais été décidé par le Conseil. Il est en effet inévitable que le ballast, si bien bourré soit-il, subisse un tassement plus ou moins accentué, nécessitant un relevage général de la voie à des intervalles de temps plus ou moins longs pour éviter un dénivellement entre les rails et la chaussée : or un tel relevage, relativement facile et rapide lorsque la voie est noyée dans un simple macadam goudronné, devient pratiquement impossible, ou du moins extrêmement difficile et onéreux, avec un revêtement de chaussée en béton d'asphalte.

Nous avons ainsi été amenés à envisager la généralisation immédiate du système de fondation sur radier général en béton armé, dont il n'avait été

question lors des pourparlers de Décembre 1925 qu'à titre de simple essai comme étant le seul qui paraisse donner une garantie de solidité, et de stabilité d'assise correspondant à la nature du nouveau revêtement de chaussée.

Mais l'exécution de cette fondation représente, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler au Conseil, un supplément de dépense très important (12 Tls environ par mètre courant de voie simple) par rapport à la fondation sur radier général en blocailles: et les considérations qui précèdent suffisent, pensons-nous, à montrer qu'il ne serait pas équitable de nous faire supporter la totalité de ce supplément puisqu'il résulte en partie des modifications de conditions de la circulation, et en partie de la modification du mode de revêtement des chaussées.

En conséquence, nous serions disposés à réaliser, dans un délai de 3 à 4 ans, la fondation des voies sur radier général en béton armé sur toute la longueur de la Rue du Consulat et de l'Avenue Joffre, du Quai de France à la Route de Say Zoong (soit sur une longueur correspondant à 10 km. environ de voie simple) aux conditions suivantes:

I—Le Conseil supporterait une partie de la dépense de 1<sup>er</sup> établissement, sous l'une des 2 formes ci-après:

- a) soit en versant à notre Compagnie une somme fixe et forfaitaire de 6 Taëls par mètre courant de voie simple transformée, représentant la moitié environ du supplément de dépenses mentionné ci-dessus comme correspondant à l'emploi du radier général en béton au lieu du radier général en blocailles;
- b) soit en prolongeant jusqu'au 31 Décembre 1931, au lieu du 31 Décembre 1927, le dégrèvement partiel de redevances admis pour les années 1926 et 1927 par l'avenant du 20 Février 1914 à l'art. 14, § 57, de notre contrat initial de concession.

II—Le Conseil assurerait, sur l'emprise des voies transformées, l'entretien proprement dit de la chaussée, notre Compagnie conservant la charge de tous travaux à effectuer aux rails, appareils de voies, etc..., ainsi que des travaux de réparation de chaussées conséquences de ces derniers.

III—Aux termes de l'art. 12, § 3 de l'Avenant du 25 Février 1924 à la Convention du 20 Mai 1921, notre Compagnie a autorisé la Municipalité à utiliser ses poteaux pour l'éclairage public, la Municipalité assurant, à titre de compensation, le goudronnage de la chaussée sur l'emprise des voies de tramways. L'emploi du béton d'asphalte supprimant les goudronnages, la compensation accordée en 1924 n'existe plus, et nous demandons qu'en échange, la Municipalité assure à titre gratuit les réfections de chaussées ou de trottoirs à l'emplacement des tranchées ouvertes pour la pose, dépose et entretien des canalisations d'eau et d'électricité.

Nous reconnaissons que ces propositions entraînent la modification de certaines dispositions contractuelles. Mais nous pensons avoir suffisamment justifié que nous sommes maintenant en présence d'une situation nouvelle, à laquelle doivent correspondre également des conventions nouvelles, et nous sommes assurés que le Conseil voudra bien examiner les dites propositions avec sa bienveillance et son esprit d'équité habituels, nous tenant par ailleurs à son entière disposition pour tous renseignements complémentaires qui pourraient lui paraître utiles.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Le Conseil procède à un échange de vues sur cette question.

Dans le but d'étudier plus rapidement le problème, le Conseil décide de nommer une Commission qui entendra les représentants de la Compagnie, et présentera au Conseil une proposition concrète.

Le Président, le Vice-Président et M. Chapeaux veulent bien faire partie de cette Commission.

**Divers.**—Le Vice-Président, en son nom personnel, et en celui des Membres du Conseil, prie M. Meyrier, Président, d'accepter les félicitations de l'Assemblée Municipale à l'occasion de sa promotion au rang de Consul de 2<sup>e</sup> classe que vient de lui conférer le Gouvernement Français.

Le Président remercie le Conseil de cette marque de sympathie.

La séance est levée à 6 heures 45.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
J. LO PA HONG

## Séance Extraordinaire du Conseil du 7 Janvier 1927

L'an mil neuf cent vingt sept et le sept Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis en séance extraordinaire à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

Le Président donne lecture de la lettre ci-dessous de M. le Consul Général de France :

« Monsieur le Président,

« En raison de la situation générale et des responsabilités spéciales qu'elle impose, les élections municipales pour le remplacement de quatre Conseillers de la Concession Française, dont les mandats viennent à expiration le 23 Janvier 1927, n'auront pas lieu pour le moment.

« J'ai reçu comme instructions de former, conformément à l'Article VIII du Règlement d'Administration Municipale, une Commission d'Administration provisoire largement représentative des différents groupements de la population et je m'empresse de vous faire connaître incessamment sa composition.

« Je vous prie de transmettre à MM. les Membres du Conseil, que j'ai entretenus à titre individuel de cette mesure, l'expression renouvelée de ma gratitude pour la collaboration constamment trouvée auprès d'eux et qui m'a facilité ma tâche depuis mon arrivée à Changhai.

« J'exprime le vœu qu'il me soit permis d'être mis à même de pouvoir, dans une Commission Provisoire, faire appel au concours de leur expérience dans toute la mesure rendue possible par les circonstances.

« Veuillez agréer etc. . . .

« Le Consul Général de France

« Signé : E. NAGGIAR.

Le Conseil prend acte de la lettre ci-dessus de Monsieur le Consul Général de France et la séance est levée.

Signé : J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN  
LO SON EU

## Séance du Conseil du 10 Janvier 1927

L'an mil neuf cent vingt-sept et le dix Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Garde municipale.**—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires N° 90 et 91 des 28 et 30 Décembre 1926, en vertu desquelles :

M. Lambalot Emile est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 19 Novembre 1926;

M. Avazeri Antoine est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 18 Décembre 1926;

M. André René est titularisé dans ses fonctions à compter du 18 Décembre 1926;

L'Inspecteur de la Sûreté Litargne Joseph est nommé Inspecteur Principal;

Le Sergent Giamarchi Jean est nommé Inspecteur de la Sûreté;

Les Brigadiers Bozerand Jacques, Poussardin Paul, Kachler Marcel, Rey Jean, Croesi Jean et Grillon Léon sont nommés Sergents;

Les Gardes Sarly Roland, Cormier Jean-Marie, Le Roux Jean-Marie, Bykhovsky Georges, du Rocher Nicolas, Riegert Marcel, Feve François et Gouerec Emile sont nommés Brigadiers;

Le Brigadier Grimaldi Jules est nommé Sergent Sous-Chef Instructeur à titre exceptionnel;

Et diverses mutations et nominations sont effectuées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

**Taxes.**—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil décide d'appliquer le nouveau tarif ci-après pour les taxes perçues sur les affiches et de modifier, en conséquence, le Règlement sur les affiches :

*Art. 3.—La taxe comprendra:—A.—Taxe pour frais d'examen et de dépôt de l'affiche modèle en caractères chinois :*

Pour affiches de toutes dimensions..... \$ : 1,00

*B.—Taxe proportionnelle pour le timbre à appliquer sur les affiches en caractères européens ou chinois :*

Dimension de 1 à 50 décim. carrés les 100 affiches..... \$ : 1,00

» » 51 à 100 » » » » ..... » 2,00

» » 1 mètre carré et au-dessus » » ..... » 3,00

Les fractions de centaine comptent comme centaine entière.

**Etablissements publics.**—1.—Par lettre du 22 Décembre 1926, Mr. Sabattier sollicite une licence pour ouverture d'un bar-dancing, Nos : 14 et 16, Rue Chu Pao San.

Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise la délivrance de la licence demandée par le sus-nommé, aux conditions des Règlements Municipaux.

2.—Par lettre du 21 Décembre 1926, M<sup>me</sup> Vera Lovell demande le transfert à son nom des licences de bar et salle de danse de l'Alcazar Café, 18-24, Rue Chu Pao San, établies au nom de Mr. Blumenthal.

Suivant avis favorable du Service de la Police, le Conseil autorise le transfert demandé.

**Bâtiments municipaux.**—Le Conseil approuve le cahier des charges et le devis descriptif des travaux de construction de 2 bâtiments à appartements Poste Central de Police.

La mise en adjudication des travaux ci-dessus aura lieu de suite.

**Adjudications.**—*Lampes d'éclairage public.*—Le Conseil désigne MM. Andersen, Meyer & Co., Ltd. adjudicataires pour la fourniture des lampes d'éclairage public en 1927.

L'Ingénieur Municipal est chargé de préparer le contrat d'adjudication.

*Désinfectants.*—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après d'ouverture des soumissions pour fourniture de désinfectants :

**PROCÈS-VERBAL**

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, Salle des séances du Conseil, le Mercredi, 29 Décembre 1926, à 5 heures du soir, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire-Adjoint de la Municipalité.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture de désinfectants divers, nécessaires au Service Sanitaire pendant l'année 1927.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	<i>Par gallon américain</i>		
	<i>Alcool à 90°</i>	<i>Formol à 40%</i>	<i>Créoline</i>
MM. F. Galvin.....	—	—	Tls. 0,75
Pharmacie Générale.....	Tls. 0,60	Tls. 3,00	Tls. 0,60
L. Grenard & Cie.....	» 0,84	» 5,86	» 0,75 (qualité A)
» » .....	—	—	» 1,90 (qualité B) Jeyes

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues au Médecin Sanitaire, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 5 heures 15.

*Signé :* A. CHAPEAUX  
E. FAURAZ

Le Conseil désigne comme adjudicataire la Pharmacie Générale pour la fourniture de l'alcool à 90° et du formol à 40 %.

En ce qui concerne la créoline, le Conseil ajourne sa décision.

**Propriétés municipales.**—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

**PROCÈS-VERBAL**

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des séances du Conseil le Mercredi, 15 Décembre 1926, à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de Monsieur L. Basset Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité Française et de l'Ingénieur Municipal.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour l'achat ou la location des lots de terrains municipaux Nos. 89 et 90 du Plan Cadastral de la Concession Française de Changhai et leur mise en valeur.

Le Président donne ensuite lecture du texte de l'Appel d'offres qui a été publié en Français, Anglais et Chinois à la suite de la décision du Conseil du 4 Octobre 1926.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire et de l'avant-projet indiquant la nature des constructions projetées.

Deux plis sont reçus.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les offres.

Il en est donné lecture à haute voix comme ci-dessous :

« BRANDT & RODGERS, LTD.

Shanghai, 15th. December 1926.

« The Secretary,  
« French Municipal Council

« Dear Sir,

« Referring to the call for tenders for the purchase or lease of Municipal Lots 89 & 90, we beg to submit on behalf of our clients a Cash offer to purchase the property at the rate of Tls. 79.000,00 per mow, or the sum of Tls. 1.075.032,00 for the whole property together with all the existing buildings thereon, payment on transfer of Title Deed.

« We enclose Revenue Receipt for Tls. 10.000,00 as provisional guarantee.

« We are, Dear Sir,  
« Yours faithfully,  
« BRANDT & RODGERS, LTD.,  
« Signed: H. T. W. WADE,  
« Manager. »

« Z. S. YING

Shanghai, 15 December 1926

« President of the Tenders Commission

« Dear Sir :

« Re the development of land known as Cad. lot N° 89 and 90 bounded on the North by the Avenue Edward VII, on the South by the Rue du Consulat, on the East by the Rue Protet and on the West by the Rue Vincent Mathieu, within the French Concession of Shanghai. I, acting on my own behalf, have the honour to submit to you, my tender for the lease of the above said land, on the following terms :

« 1.—The yearly rent shall be thirty-six thousand taels (Tls. 36,000.00) which will be paid quarterly beginning from the date when the new buildings are completed.

« 2.—The period of the lease for thirty-five years, excluding the length of time for pulling down the existing structures and the erection of the new buildings, and the detailed terms of the lease contract shall be drawn up upon the mutual agreement of the two parties.

« A sketch plan and a draft specification of the proposed buildings is submitted herewith. The rough cost of the buildings is about half million taels upwards, and the length of time for the completion of the buildings, under normal conditions, will be about sixteen months.

« I also beg to offer, upon the acceptance of my tender for the lease of the above mentioned lots, to purchase, with the exception of the electric fittings and furnitures, all the materials of the existing structures on the two lots for the sum of fifteen thousand taels (15,000.00).

« I remain,  
« Yours respectfully,  
« Signed: S. Z. YING. »

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les offres reçues et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

La public quitte la salle de réunion.

La séance est levée à 5 heures 30

Signé : L. BASSET  
P. LEGENDRE  
H. de BOISSEZON

Le Conseil décide de ne pas donner suite à l'adjudication ci-dessus.

**C. F. T. E. E.**—*Electricité.*—*Branchements électriques.*—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 18 Décembre 1926.

N° M-1281/PM

ELECTRICITE

TARIF BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En exécution des termes de l'article 4 des règlements relatifs à la fourniture de l'électricité, nous avons l'honneur de vous adresser aux fins d'approbation par le Conseil, le tarif applicable aux branchements électriques en 1927.

Nous avons dû augmenter les prix des divers accessoires de branchements, en raison de la hausse due au cours du change, mais nous avons réduit au strict minimum les augmentations faites pour nous couvrir de nos débours.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir soumettre, le plus tôt possible, au dit Conseil, ce tarif afin qu'il puisse être mis en application dès le 1<sup>er</sup> Janvier prochain.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

**COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE CHANGHAI**

TARIF DES FOURNITURES USUELLES POUR BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES APPLICABLE EN 1927

INSTALLATION, RÉPARATION ET ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS

N° d'étiquette	D É S I G N A T I O N S	Prix unitaire	Unité de quantité
3342	Câble isolé 15 m/m <sup>2</sup>	Tls : 0,20	Mètre
3344	» » 20 »	» 0,36	»
3311	» » 30 »	» 0,50	»
3369	» » 40 »	» 0,57	»
3341	» » 60 »	» 0,78	»
3457	Câble isolé sous plomb à 2 conducteurs	» 0,41	»
3371	» » » » 5 m/m <sup>2</sup>	» 0,51	»
3372	» » » » 8 »	» 0,64	»
3373	» » » » 15 »	» 1,06	»
3494	» » » » à 3 conduct. 5m/m <sup>2</sup>	» 0,67	»
3489	» » » » » 8 »	» 1,32	»
3493	» » » » » 15 »	» 1,49	»
3340	(âble cuivre nu 15 m/m <sup>2</sup>	» 0,89	Kg.
3336	» » 30 »	» 0,94	»
3339	» » 60 »	» 0,69	»
3638	Ferrure ordinaire petite	» 0,50	Pièce
3645	» » grande	» 1,06	»

N° d'étiquette	DÉSIGNATIONS	Prix unitaire	Unité de quantité
3643	Ferrure longue courbe 1 m. 50	Tls: 1,60	Pièce
3644	» » » 1 m. 00	» 1,35	»
3647	» carrée grande	» 1,98	»
3646	» » petite	» 1,43	»
9521	Poteau en bois 8" × 8" × 30'	» 12,10	»
9522	» » » 8" × 8" × 25'	» 9,90	»
3818	Isolateur	» 0,13	»
4488	Support pour isolateur	» 0,14	»
3352	Console » »	» 0,35	»
3812	Isolateur avec support	» 0,28	»
3811	» » console	» 0,48	»
3839	» » B. T. avec trou	» 1,43	»
3840	» » » sans trou	» 1,13	»
3406	Coupe-circuit aérien	» 0,32	»
3406	» bipolaire 30 A.	» 1,43	»
3406	» tripolaire 30 A.	» 2,53	»
3406	» tétrapolaire 30 A.	» 3,41	»
3406	» tripolaire 100 A.	» 9,90	»
3406	» tétrapolaire 100 A.	» 13,20	»
4229	Planche de compteur—grande	» 0,86	»
4227	» » » —petite	» 0,43	»
3073	Boîte pour compteur en bois	» 0,57	»
4263	Pipe porcelaine N° 1	» 0,14	»
4264	» » N° 2	» 0,22	»
4618	Tube porcelaine grand	» 0,13	»
4627	» » moyen	» 0,11	»
4205	Poulie porcelaine plate	» 0,21	»
4457	Serre-fils	» 0,02	»
4606	Tirefond 2"	» 0,04	»
	» 3"	» 0,07	»
9675	Vis à bois en fer 1/2"	» 0,22	Grosse
9683	» » » 2"	» 0,50	»
9686	» » » 3"	» 0,99	»
9502	Pointes en fer	» 0,07	Livre
3090	Boulon en fer galvanisé pour poteau en ciment 1/2×9-1/2	» 0,29	Pièce
3091	» » » 1/2×7-1/2	» 0,21	»
4378	Ruban isolant noir	» 0,41	Kilog.
0505	» para 12 m/m 5	» 3,45	»
10506	» caoutchouté noir 20 m/m	» 0,72	»
1 20	Ciment	» 0,03	»
4	Sable	» 0,01	dm3
4269	Poteau en B. A.—type E. P.	» 35,00	Pièce
4268	» » mince B. T.	» 74,00	»
4267	» » gros B. T.	» 85,00	»

Main d'œuvre, sauf imprévu, évaluée à 20 % du montant des fournitures. Les imprévus seraient décomptés à part après exécution du travail.

Coupures, reconnections, visites sur demande de l'abonné, à forfait, y compris frais de surveillance européenne ..... Taëls. 1,50

Pose de compteur, à forfait, y compris frais de surveillance européenne ..... » 2,00

Ces 2 prix à forfait ne doivent pas se superposer aux dépenses de main d'œuvre évaluées à 20 % des matières.

Suivant avis du Service du Contrôle et de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve les tarifs ci-dessus soumis par la Compagnie pour les branchements électriques en 1927.

*Déplacement des poteaux Place Meugniot.*—Comme suite aux propositions présentées par l'Ingénieur Municipal dans son rapport N° 796 du 7 Janvier 1927, le Conseil décide de supprimer les 2 poteaux placés sur le refuge circulaire Place Meugniot et de les reporter sur les trottoirs aux emplacements convenables.

En conséquence, la Compagnie prendra les mesures nécessaires pour assurer la suspension des feeders suivant la nouvelle disposition des poteaux.

La séance est levée à 6 heures 30.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. BLUM  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
H. J. SHERIDAN

## Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 24 Janvier 1927

### Extrait du Procès-Verbal

L'an mil neuf cent vingt-sept et le vingt quatre Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Budget Extraordinaire de l'exercice 1927.**—La Commission procède à l'examen des propositions du Comité des Travaux en ce qui concerne le programme des travaux à inscrire au Budget Extraordinaire de 1927. Une décision sera prise à la séance suivante.

La Commission estime, qu'il y a lieu de ne prévoir sur le budget extraordinaire du présent exercice que les travaux en cours, et ceux dont la réalisation peut être envisagée d'une façon certaine pendant l'année.

Le Budget Extraordinaire sera arrêté définitivement au cours de la prochaine séance.

La séance est levée à 8 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
F. SCHWYZER  
L. BASSET  
L. J. BERNIS  
L. BLUM  
E. CHARLOT  
W. J. N. DYER  
G. LÉBOUCQ  
L. LION  
LO PA HONG  
LO SONG EU  
H. J. SHERIDAN  
E. SIGAUT  
TCHOU YEN  
M. VERDIER  
WEI DING YONG

## Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 31 Janvier 1927

### Extrait du Procès-Verbal

L'an mil neuf cent vingt sept et le trente-et-un Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France.

**Budget Extraordinaire 1927.**—La Commission décide de supprimer un certain nombre de crédits figurant au projet de Budget Extraordinaire examiné au cours de la séance du 24 Janvier 1927, et arrête comme suit le Budget Extraordinaire pour l'exercice 1927 :—

### Budget Extraordinaire 1927

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Disponibilités au 1 <sup>er</sup> Janvier 1927 .....	1.318.737,48	Total des dépenses .....	1.129.530,00
		Excédent des recettes pour balance.....	189.207,48
Total Tls.....	<u>1.318.737,48</u>	Total Tls.....	<u>1.318.737,48</u>

La séance est levée à 8 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
 F. SCHWYZER  
 L. BASSET  
 L. J. BERNIS  
 L. BLUM  
 E. CHARLOT  
 W. J. N. DYER  
 G. LÉBOUCQ  
 L. LION  
 LO PA HONG  
 LO SONG EU  
 OU TSONG LIEN  
 H. J. SHERIDAN  
 E. SIGAUT  
 TCHOU YEN  
 M. VERDIER  
 WEI DING YONG  
 E. S. WILKINSON



---

**RAPPORTS**  
**pour l'année 1926**

---



## Rapport du Service Médical

Le chiffre des malades traités soit à l'hôpital, soit à domicile, dépasse de beaucoup celui des années précédentes.

Si nous prenons comme base d'appréciation le nombre des journées d'hôpital ("Isolation Hospital" et "Mental Ward" non compris), nous trouvons pour tout le Personnel municipal (Européens, Tonkinois et Chinois) les chiffres suivants :

1923.....	4.334	journées d'hôpital	
1924.....	6.157	»	»
1925.....	8.960	»	»
1926.....	12.796	»	»

A ce chiffre, il faut ajouter 6.373 journées de malades à l'Infirmerie, donnant un total général de 19.169 journées de traitement à l'hôpital et à l'infirmerie.

Cette augmentation très importante s'explique tout d'abord par l'accroissement du Personnel municipal et ensuite par ce fait que les Employés chinois, autrefois rebelles à tout traitement par les méthodes européennes, se montrent actuellement beaucoup plus désireux d'être soignés à l'hôpital ou à l'infirmerie. Il en résulte évidemment un très grand surcroît de travail et une consommation de médicaments beaucoup plus considérable.

Aucun cas de variole à signaler. Les vaccinations annuelles ont été pratiquées.

Nous avons à signaler une épidémie de choléra (Juillet, Août, Septembre) ayant surtout frappé la population chinoise. Quatre Tonkinois et un Employé Chinois ont été envoyés en traitement à l'hôpital des cholériques de la Croix Rouge. Les recherches de laboratoire ont démontré qu'aucun d'entre eux n'était atteint de choléra vrai; tous ont guéri. Comme mesure de prévention, le Personnel municipal a été vacciné à l'aide de bilivaccin anticholérique.

Une épidémie de bérubéri a atteint le Personnel Tonkinois (Août, Septembre). Les cas ont été nombreux, offrant tous les degrés de gravité. Les mesures de prévention ont été prises dès l'apparition de la maladie.

Dans le Personnel tonkinois, cinq décès dus au bérubéri, quatre décès dus à la tuberculose.

Six décès dans le Personnel chinois. Causes : Dysenterie 2, Tuberculose 2, Accidents 2.

Dans le Personnel européen, deux décès à signaler : en Juillet, Mr. Blondeau (Urémie), en Août, Mr. Hamon (Cancer du Poumon).

*Analyses des Eaux.*—Les analyses des eaux ont été effectuées au laboratoire de la Municipalité avec toute la régularité désirable. Les prises d'eau sont faites simultanément au large du Whampoo, au laboratoire municipal et quelquefois dans des habitations privées. Le coefficient d'épuration s'est maintenu excellent, mais la présence de colibacilles fait que cette eau ne doit être consommée que bouillie ou filtrée.

Le Médecin de l'Administration Municipale,

Signé : D<sup>r</sup> POUPELAIN.

	Européens de la Police Traités à l'Hôpital		Européens des Services divers Traités à l'Hôpital		Femmes Européennes Traitées à l'Hôpital		Enfants Européens Traités à l'Hôpital		Tonkinois Traités à l'Hôpital		Chinois Traités à l'Hôpital	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	9	110	1	19	7	76	3	24	13	172	15	271
Février	9	124	2	15	3	39	3	31	19	111	13	243
Mars	10	100	3	47	5	40	4	14	25	379	13	245
Avril	12	104	4	21	4	78	1	1	19	283	13	174
Mai	6	72	2	28	7	73	2	10	27	395	15	267
Juin	3	38	4	53	5	59	2	14	28	277	13	223
Juillet	2	13	5	78	2	5	3	15	31	480	6	79
Août	10	131	2	15	4	51	2	30	35	646	9	110
Septembre	10	113	5	47	4	24	2	18	57	883	13	160
Octobre	6	48	2	24	6	89	5	53	38	491	5	105
Novembre	4	84	3	31	6	117	0	0	29	597	5	16
Décembre	5	77	3	15	5	56	0	0	41	645	5	97
	86	1.014	36	393	58	707	27	210	362	5.359	125	1.990

	Femmes Tonkinoises Traitées à l'Hôpital		Enfants Tonkinois Traités à l'Hôpital		Tonkinois Traités à l'Infirmerie		Chinois Traités à l'Infirmerie		Européens de la Police Indisponibles		Européens des Divers Services Indisponibles		Chinois des Services divers Traités à l'Hôpital	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	2	15	0	0	18	243	6	102	19	48	4	7	21	412
Février	3	18	0	0	23	199	4	59	20	38	3	18	23	365
Mars	2	17	0	0	31	333	12	133	12	42	4	5	18	249
Avril	4	40	4	26	29	289	9	125	12	40	4	6	16	259
Mai	2	9	3	13	22	182	8	57	9	25	1	1	17	251
Juin	2	12	4	23	32	307	11	144	7	19	0	0	21	275
Juillet	4	30	0	0	40	453	13	262	21	84	3	13	13	265
Août	4	10	1	2	49	546	14	189	19	60	6	21	20	297
Septembre	1	7	0	0	79	721	14	141	9	12	6	16	16	168
Octobre	3	21	2	9	48	663	11	160	11	16	3	12	15	222
Novembre	4	30	1	14	41	413	11	96	10	41	2	4	18	191
Décembre	7	71	1	23	32	447	9	109	16	41	5	15	13	169
	38	280	16	110	444	4.796	122	1.577	165	466	41	118	211	3.123

# Rapport du Service de la Station de T. S. F. pour l'année 1926

---

L'année 1926 a été particulièrement consacrée à l'étude de la propagation des ondes courtes dans la région de Changhai. Les diverses expériences qui ont été effectuées le plus souvent avec des moyens de fortune nous ont donné de bons résultats tout à fait satisfaisants; nous avons pu avec une puissance ne dépassant pas 100 watts établir des liaisons satisfaisantes.

Ces communications établies n'ont été que des communications d'amateur, mais il est facile de les rendre régulières en utilisant des postes de 1 kilowatt 5 à 2 kilowatts bien établis, utilisant de préférence une source d'alimentation et de courant continu.

**Service maritime.**—Les communications radiomaritimes ont été assurées avec le vieux poste système S. F. R. de 5 kilowatts malgré l'usure du matériel. En vue de parer à l'inconvénient que présente l'avarie d'une machine c'est à dire l'arrêt des communications pendant la durée des réparations, nous avons remis en état, par la combinaison de certaines machines, le poste C. G. R. modèle 1914, immobilisé depuis 1925, par suite d'un accident qui avait occasionné la mise hors service du moteur d'entraînement de l'excitatrice.

**Service Bordeaux-Changhai.**—Le service unilatéral France-Changhai a été dans son ensemble satisfaisant malgré les troubles atmosphériques de la période Avril-Août.

**Service horaire et météorologique.**—Le service météorologique a fonctionné normalement, bien que de fréquentes ruptures se sont produites à la ligne reliant Zikawei-Koukaza pour la transmission de l'heure.

**Mâture.**—L'antenne et la mâture ont encore résisté aux intempéries; durant la période des orages, la foudre est tombée plusieurs fois sur le paratonnerre de la mâture sans occasionner de dégâts.

**Personnel.**—Le personnel de la Station s'est accru d'un opérateur au cours de l'année.

Le Chef de Service de la T. S. F.

*Signé :* MACARY.

# Rapport du Service d'Incendie

Effectif et composition de la Compagnie des Pompiers Volontaires. "Le Torrent"

## TORRENT No. 1.

### MEMBRES ACTIFS

*ETAT-MAJOR* :—MM. M. Chapeaux, *Commandant des Compagnies No. 1 et No. 2*  
A. Brun, *Capitaine*  
R. Charleux, *Lieutenant*  
L. Chollot, *Sous-Lieutenant*

*POMPIERS VOLONTAIRES* :—MM. A. Chapeaux M. Lavabre B. Julien M. Guyot  
J. Poulet M. Péniguel G. Charlot R. Grelet  
H. Tanguy H. Feunteun F. Borteele L. Salzani  
Du Vignaux

### MEMBRES DE LA RESERVE

*ETAT-MAJOR* :—Mr. J. Gilis, *Capitaine*

*MEMBRES* :—MM. H. Madier P. Osterberger P. Jousseau J. Donné  
A. Hourcade L. Basset G. Rheims Ch. Remuzat  
A. Muguet P. Le Bris Ch. de Boissezon E. Bibé  
M. Crumière E. Niel P. Servanin

## TORRENT No. 2.

*ETAT-MAJOR* :—MM. G. E. O. Mayne, *Chief Officer*  
G. C. Nazer *Officer*  
H. J. Fears »

*POMPIERS VOLONTAIRES* :—MM. H. A. Atkinson D. H. Cooke W. E. Williams  
B. C. Hale R. C. Johnson E. W. Turnbull  
J. E. R. Harris J. Huxley L. F. Stokes  
E. S. Thellefsen W. S. Clay L. Goldman  
F. W. Schlobohm

\*  
\* \*

**Organisation du Service** :—*Personnel Européen*.—1 Chef au Service

2 Mécaniciens

<i>Personnel Chinois</i> :—Interprètes téléphonistes.....	7	Chef mécanicien.....	1
Mécaniciens.....	11	Forgeron.....	1
Chauffeurs.....	18	Menuisiers.....	5
Peintres.....	5	Cordonniers.....	3
Tailleurs.....	4	Electricien.....	1
Maçon.....	1	Cyclistes.....	2
Concierges.....	4	Coolies.....	77
Apprentis.....	5	Total:.....	145

**Fonctionnement du Service.**—Au point de vue incendie, la Concession est divisée en quatre secteurs en rapport avec la densité de la population.

Dans chaque secteur, est installé un poste qui est pourvu d'un parc technique de voitures automobiles.

En cas d'appel, le poste qui reçoit l'avertissement prévient les autres postes et se rend immédiatement sur les lieux du sinistre.

Le "Torrent" assure la surveillance dans les théâtres, les établissements privés et chez les particuliers sur demande.

**Traction.**—Le matériel d'incendie est entièrement à traction automobile.

**Matériel.**—Le matériel a été réparti dans les postes de la façon suivante :

<i>Poste Central</i>	<i>Poste Joffre</i>
1 <sup>er</sup> départ N <sup>o</sup> . 7.....1	1 <sup>er</sup> départ-pompe N <sup>o</sup> . 8.....1
Auto-pompe porte-échelle N <sup>o</sup> . 3.....1	Pompe porte-échelle N <sup>o</sup> . 1.....1
Camion porte-échelles N <sup>o</sup> . 9.....1	Auto-pompe N <sup>o</sup> . 4.....1
Grande échelle Magirus N <sup>o</sup> . 5.....1	Ambulance N <sup>o</sup> . 12.....1
Dévidoir de réserve.....1	Moto-pompe, lance-monitor.....1
	Dévidoirs de réserve.....2
<i>Poste Bassail</i>	<i>Poste de l'Est</i>
Auto-pompe porte échelle N <sup>o</sup> . 2.....1	1 <sup>er</sup> départ N <sup>o</sup> . 6.....1
Truck camion de corvée N <sup>o</sup> . 10.....1	Dévidoir à caisse.....1
Dévidoir de réserve.....1	

Les voitures d'incendie sont sorties 139 fois pour les incendies, sauvetages ou évènements.

Le nombre de kilomètres parcourus par ces engins est de 24.259 Km.

*L'engin de 1<sup>er</sup> départ N<sup>o</sup>. 6.*—Possède un moteur de 30 H. P., transporte 6 hommes, 320 mètres de gros tuyaux et 80 mètres de petits tuyaux de refoulement. Cette voiture permet un départ rapide, une attaque instantanée du feu et, par suite, l'extinction de la plupart des incendies sans nécessiter d'autres secours.

*L'engin 1<sup>er</sup> départ N<sup>o</sup>. 7.*—Du même système, de même force que 1<sup>er</sup> départ N<sup>o</sup> 6.

*L'engin 1<sup>er</sup> départ-pompe N<sup>o</sup> 8.*—Possède un moteur de 18 H. P., une pompe à haute pression multicellulaire débitant 80.000 litres par 2 lances de 16 ou 18 m/m, transporte 6 hommes, 200 mètres de gros tuyaux et 40 mètres de petits tuyaux de refoulement. Un dispositif de premier secours qui comprend une bache d'eau de 400 litres avec dévidoir tournant comportant une garniture de 40 mètres de tuyaux en caoutchouc demi-rigide et une lance de 7 m/m, des accessoires : tuyaux d'aspirations, coude et crépine.

*Fourgon pompe N<sup>o</sup>. 1.*—D'une force de 45-60 HP., porte 15 hommes, 3 dévidoirs à bobine avec 480 mètres de gros tuyaux et 120 mètres de petits tuyaux de refoulement, une échelle de 16 mètres de hauteur.

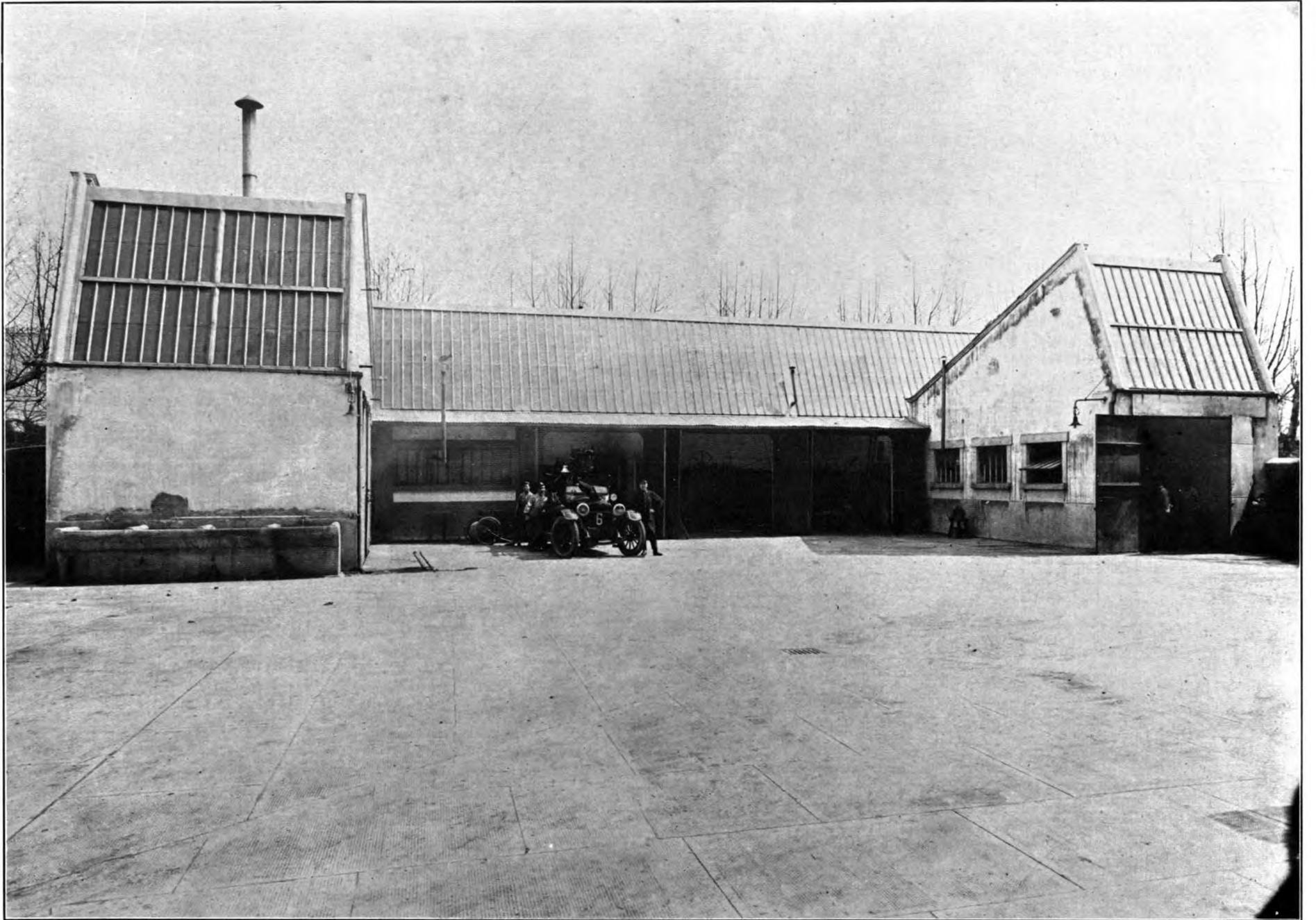
Cette voiture est munie d'une pompe centrifuge multicellulaire à haute pression pouvant débiter 2.000 litres à la minute.

*L'auto-pompe N<sup>o</sup>. 2.*—D'une force de 30-45 HP., transporte 10 hommes, 320 mètres de gros tuyaux et 120 mètres de petits tuyaux de refoulement, une échelle de 16 mètres de hauteur, un matériel de sauvetage et une bache d'eau de 600 litres.

Cette voiture est munie d'une pompe centrifuge multicellulaire à haute pression pouvant débiter 1.400 litres à la minute.

*L'auto-pompe N<sup>o</sup>. 3.*—Du même système, de la même force que la pompe N<sup>o</sup>. 2. la bache d'eau en moins.

*L'auto-pompe N<sup>o</sup>. 4.*—D'une force de 30-40 C. V., transporte 16 hommes, 320 mètres de gros tuyaux de refoulement, un matériel de sauvetage, débit horaire avec 4 orifices de 18 m/m à la pression



SERVICE D'INCENDIE—ATELIER—*Poste Joffre*

de 5 K 1/4, 120.000 litres ; à l'aspiration, l'amorçage au moyen d'un dispositif mécanique spécial peut être réalisé en 81 secondes, à une profondeur de 7 mètres 80 au-dessous de la pompe.

*Motopompe.*—D'une force de 10 C. V. pompe à haute pression multicellulaire, débit horaire 30.000 litres.

*Grande échelle Magirus.*—A quatre plans, d'un développement de 26 mètres, spécialement établie sur chassis automobile, se composant d'un chevalet tournant avec treuil de dressage, à manivelle avec frein automatique, plateforme circulaire, déploiement à la main par câble en acier avec parachutes automatiques, treuil avec frein automatique. Moteur d'une force de 45-60 HP., transporte 6 hommes pour sa manœuvre.

*Le camion porte-échelles.*—D'une force de 24-30 HP., transporte 16 hommes, 5 échelles à coulisses, 500 mètres de gros tuyaux de refoulement, matériel de sauvetage, casques respiratoires, matériel de déblai et phares à acétylène.

*Le truck camion automobile.*—D'une force de 24-30 HP., transporte 16 hommes, 2 échelles à coulisses et 2 échelles simples droites.

*L'ambulance.*—D'une force de 12 H.P., est aménagée et utilisée pour le transport des malades et blessés.

**Sinistres.**—Parmi les 139 feux que nous avons enregistrés, les plus importants ont été les suivants :

3 Janvier	à 14 heures 10...	6 grosses lances	Rue de la Paix N° 30 à 38
13 Janvier	à 14 »	50... 5 » »	Route des Sœurs cité Dong Kang Lie N°s 23 à 35.
30 Janvier	à 16 »	25... 6 » »	et 6 petites Avenue Joffre N° 354
23 Février	à 11 »	30... 4 » »	et 2 petites Boulevard de Montigny N° 197 à 203
28 Février	à 1 »	03... 9 » »	Rte. Vallon ang. P. Robert N°s 111 à 121
12 Avril	à 0 »	12... 8 » »	Rue Weikwei N°s 190 à 198
18 Avril	à 10 »	38... 10 » »	Rue Kraetzer N° 64 à 74
20 Avril	à 6 »	50... 5 » »	et 2 petites Boulevard des 2 Républiques angle Passage Nézian
16 Mai	à 13 »	30... 8 » »	R. Laguerre cité Dong-eu-lie N°s 1, 2 et 3
28 Mai	à 15 »	30... 6 » »	Rue du Wamgpo 47, 49 passage Nézian N° 18.
1 Juin	à 15 »	15... 4 » »	Boulevard de Montigny N° 236 à 242
9 Juin	à 3 »	05... 6 » »	Rue Capitaine Rabiér (Campo théâtre)
30 Juin	à 20 »	15... 4 » »	Rue Eugène Bard N° 127 et 129
23 Juillet	à 3 »	10... 16 » »	Quai de France N° 8 et 10
5 Août	à 19 »	28... 5 » »	Rue de l'Observatoire angle Chapsal
30 Août	à 3 »	02... 5 » »	Avenue Foch N°s 27 et 29
19 Septembre	à 18 »	..... 6 » »	Rue Tourane N° 125 à 135
10 Octobre	à 17 »	..... 5 » »	Boulevard de Montigny N° 76 à 80
13 Octobre	à 23 »	20... 8 » »	Place Meugniot et Rue Cimetière N° 58 à 68
31 Octobre	à 4 »	45... 7 » »	Avenue Joffre N° 693 et 695

**Organisation des secours en eau sur la voie publique.**—Les bouches d'incendie sur la Concession sont de deux diamètres : 100 m/m et 65 m/m.

Nombre de bouches de 100 m/m 355

» » 65 m/m 254

6 de 65 m/m ont été supprimées.

Lorsque toutes les bouches de 100 m/m seront posées, elles seront à un intervalle de 140 à 200 mètres les unes des autres. Elles sont branchées sur les conduites de distribution des eaux de rivière (Wamgpo) ; leur pression varie de 1 à 3 atmosphères, suivant l'altitude des réservoirs de distribution

**Ateliers du Torrent.**—*Travaux neufs.*—*Entretien général.*—Vérification complète du moteur, réparation et peinture :

du 1<sup>er</sup> départ N<sup>o</sup>. 6

du 1<sup>er</sup> départ N<sup>o</sup>. 7

de la Pompe N<sup>o</sup>. 2.

*Construction.*—Transformation des Ateliers du Torrent ; construction d'un pont roulant, d'un tonneau à polir, d'un tréteau à rouleau, d'un élévateur d'échelle sur camion, d'une cisaille à levier pour tôle, d'outils, d'un compresseur d'air de 10 Kg, d'un phare et générateur d'acétylène, 150 clefs pour raccords, 150 chaînes et barettes portes clefs, cales métalliques pour échelles roulantes, d'un arbre à cannes pour voiture Bugatti, 6 échelles droites, 4 échelles à coulisses de 8 mètres, 1 échelle à coulisses de 10 mètres, 1 dévidoir pour échelle Magirus, 2 distributeurs d'eau à 4 sorties, 1 sirène mécanique, 1 pompe à air. Installation dans les nouveaux ateliers des machines-outils, d'une scie à ruban, des magasins, forges etc...

*Usinage, montage et fabrication.*—De toutes les ferrures, charpentes, portes, fenêtres des nouveaux ateliers, de pièces pour voitures d'incendie, bicyclettes, retenues, divisions, lances, raccords, pièces de jonction pour prise d'eau, ferrures, obturateurs, poulies, coussinets, coupes fils électriques, chiffres pour numérotage des voitures, barre de protection, grappins avec chaînes, gaffes, grenades pour vêtements.

*Peintures.*—D'une échelle roulante, d'échelles droites et à coulisses, à crochets, boîtes d'incendie, imperméables, plaques indicatrices de bouches d'incendie, boîtes de masques respiratoires, travaux divers de peinture.

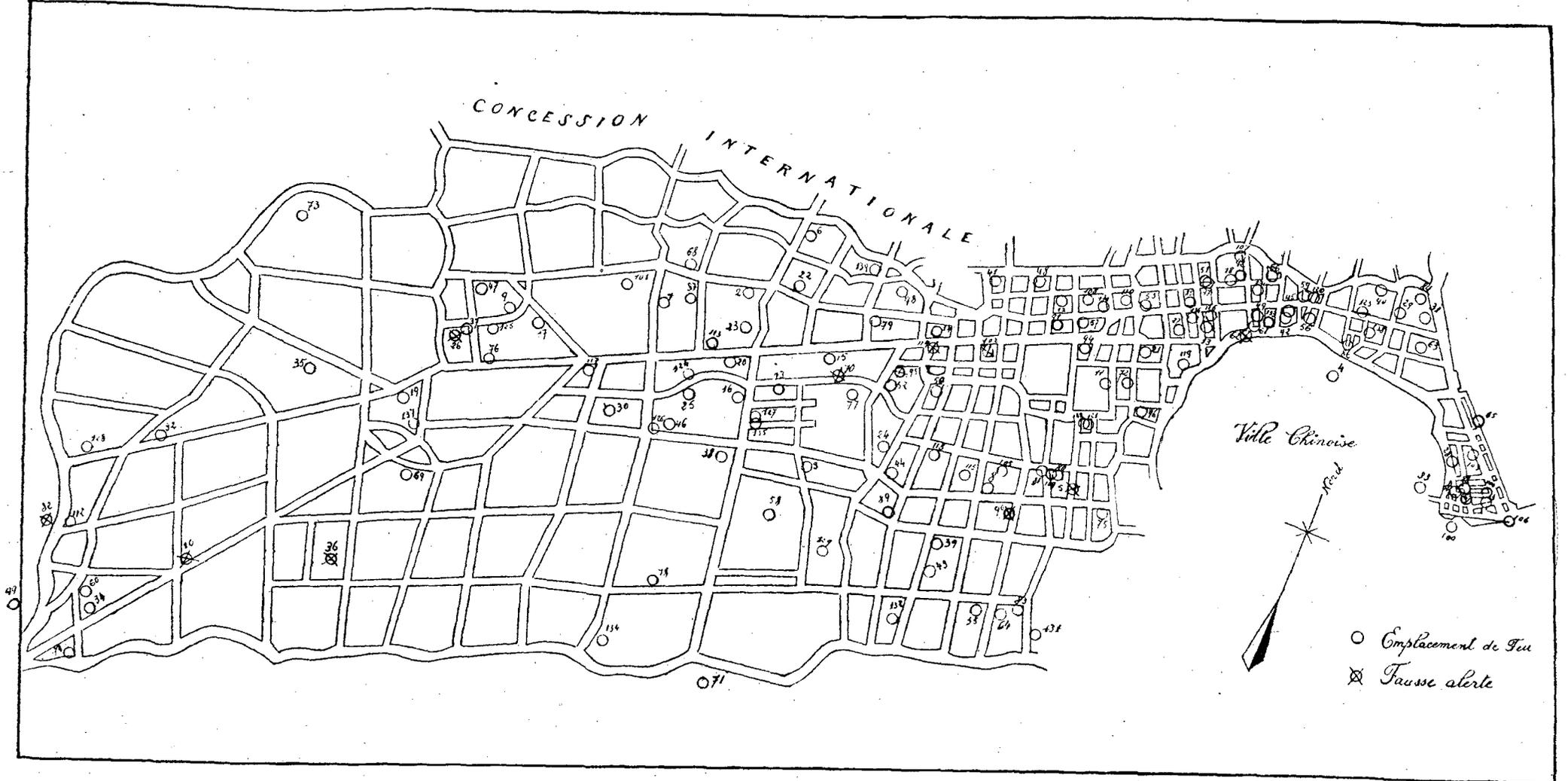
*Fabrication et réparation.*—De placards, meubles, modèles pour fonderie, bancs, bacs à accus, manches pour gaffes, pioches.

**Récompenses.**—Tout le personnel du Torrent a été félicité pour la conduite dont il a fait preuve lors de l'incendie de godown le 23 Juillet 1926

**Protection contre l'incendie.**—Pendant l'année 1926, le Service d'incendie a visité 65 établissements, pour lesquels il a fourni des rapports.

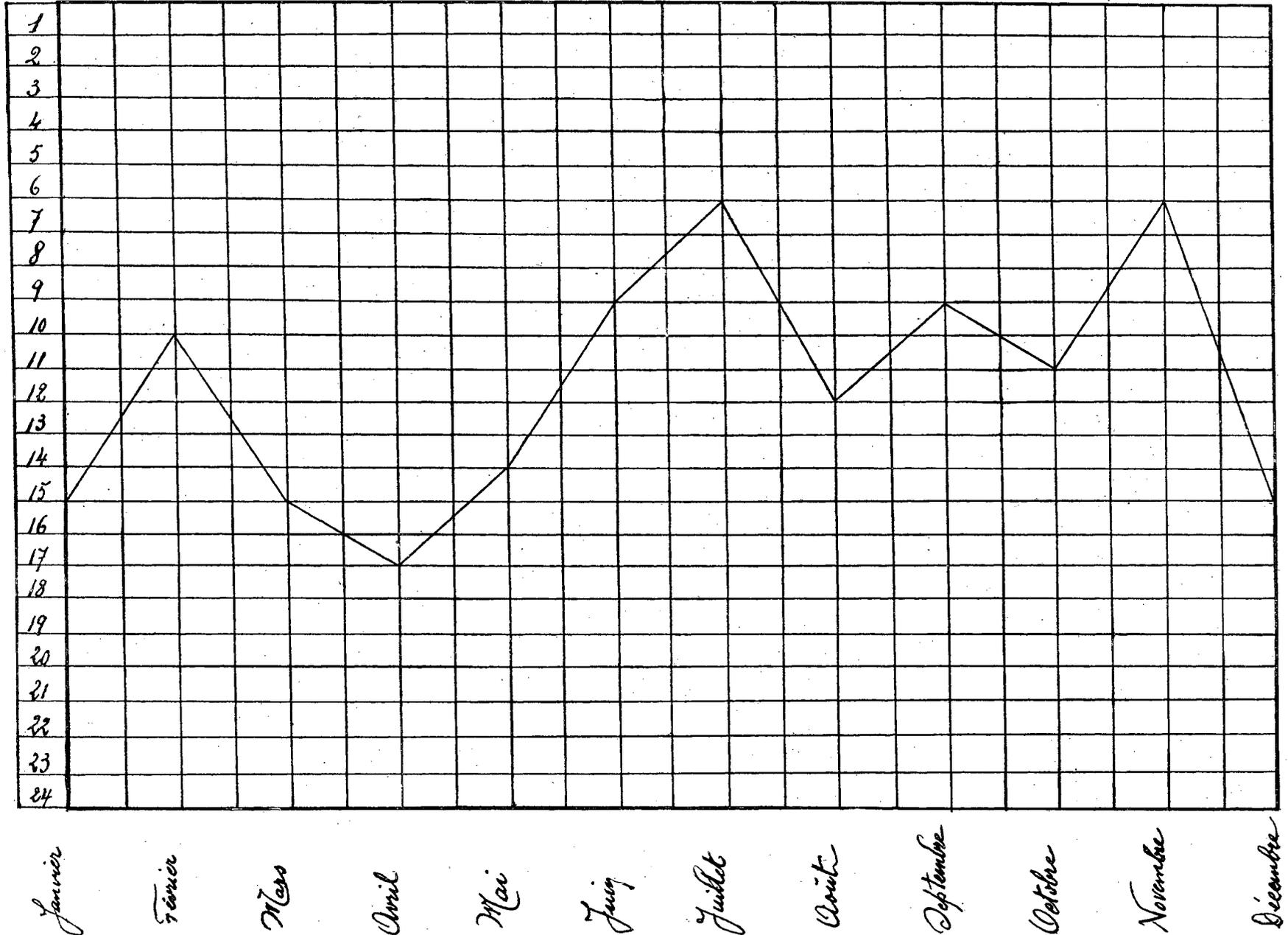
*Le Commandant*

M. CHAPEAUX.



# GRAPHIQUE INDICANT LA DÉCOMPOSITION DES FEUX PAR MOIS

(du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1926)



# Ecole Municipale Française

## RAPPORT DES 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> TRIMESTRES SCOLAIRES

(Année scolaire 1925-1926)

---

**1.—Effectifs.**—A la rentrée de Janvier le nombre des élèves a été de 225 et après les départs habituels du printemps ce nombre a passé à 195 à la fin de Juin.

**2.—Personnel.**—Mr. Sabattié, Professeur, a été nommé Sous-Directeur de l'Ecole Municipale Française.

Madame Sarthou est partie en France au début de Février, en congé administratif.

Madame Delga a été engagée pour un demi-service dès le mois de Janvier.

**3.—Cours. Etudes. Examens Officiels.**—Les programmes ont été appliqués régulièrement et l'Ecole a continué à fonctionner comme une Ecole primaire et primaire supérieure en France avec l'adjonction d'un cours de latin pour les élèves se destinant aux Etudes secondaires.

La session d'examens pour l'obtention du Certificat d'Etudes primaires élémentaires et du Brevet Elémentaire a eu lieu les 14, 15 et 16 Juin.

Sur 12 élèves qui se sont présentés au Certificat d'Etudes, 10 ont été proposés à l'admission définitive.

Une seule élève s'est présentée au Brevet Elémentaire et a été reçue.

Les dossiers des candidats ont été envoyés à Paris pour homologation et délivrance des diplômes.

**4.—Fréquentation.**—La fréquentation a été excellente. Nous n'avons eu à enregistrer aucune épidémie.

**5.—Distribution des Prix.**—La distribution des prix a eu lieu sous la présidence de Monsieur E. Naggiar, Consul Général de France, assisté de Mr. J. Meyrier, Consul de France, Président du Conseil d'Administration Municipale. Monsieur le Consul Général de France a décerné, au nom de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, une médaille de bronze à un élève choisi parmi ceux qui ont mérité le prix d'excellence de leur classe.

**6.—Œuvres et Propagande.**—La direction et les professeurs de l'Ecole ont organisé trois cours de Français sous les auspices de l'Alliance Française et avec la collaboration financière du Conseil d'Administration Municipale.

1.—Cours de Français aux Etrangers. 2 classes ont fonctionné régulièrement et le nombre des élèves a été de 18.

2.—Cours de Français aux Chinois. 3 classes ont fonctionné régulièrement et le nombre des élèves été de 120.

3.—Cours de Français au Shanghai College of Commerce. 3 classes comprenant 120 élèves ont régulièrement fonctionné.

**7.—Boys Scouts. Wolf Cubs. Girl Guides.**—Ces trois associations continuent à être très florissantes pour le plus grand bien de la discipline générale.

**8.—Appréciation générale.**—Fin d'année satisfaisante. Le nombre des candidats admis au Certificat d'Etudes va en augmentant; l'année prochaine verra une bonne promotion de candidats pour le Brevet.

Le Directeur,  
Signé : Ch. GROSBOIS.

## RAPPORT DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

(Année Scolaire 1926-1927)

**1.—Effectifs.**—A la rentrée des classes, qui a eu lieu le 20 Septembre, le nombre des élèves a été de 224.

**2.—Personnel.**—Monsieur Sabattié, sous-directeur de l'Ecole Municipale Française, est parti en congé administratif, ainsi que Mademoiselle G. Lemièrre et Miss F. M. Davenport.

Madame Audigier, démissionnaire, a été remplacée par Mr. E. Vergez, professeur.

Melle. Lemièrre et Miss F. M. Davenport ont été remplacées respectivement et temporairement par Madame E. Lemièrre et Mrs. J. Mitchell.

Madame Sarthou, en congé, a réintégré son poste en Novembre.

**3.—Cours et Etudes.**—La seule innovation a été de former la classe de 10<sup>e</sup> qui remplace l'ancien Cours Préparatoire. De cette façon les études de la classe enfantine sont réduites à 2 ans au lieu de 3 et nos classes primaires sont renforcées.

**4.—Fréquentation.**—Excellente.

**5.—Œuvres et Propagande.**—La direction et les professeurs de l'Ecole ont maintenu les trois cours de Français précédemment organisés sous les auspices de l'Alliance Française et avec la collaboration financière du Conseil d'Administration Municipale.

1.—Cours de Français aux étrangers. 2 classes ont fonctionné régulièrement et le nombre des élèves a été de 18.

2.—Cours de Français aux Chinois. 3 classes ont fonctionné régulièrement et le nombre des élèves a passé de 120 à 210.

3.—Cours de Français au Shanghai College of Commerce. 3 classes comprenant 120 élèves ont régulièrement fonctionné.

**6.—Boys Scouts. Wolf Cubs. Girl Guides.**—Ces trois associations continuent à être très florissantes pour le plus grand bien de la discipline générale.

**7.—Appréciation générale.**—La discipline et le travail sont bons. De nombreuses améliorations matérielles seront apportées lorsque les locaux de l'Ecole Municipale Française seront transférés dans les anciens bâtiments du Cercle Sportif Français, Route Vallon. La question, en particulier, de la séparation rigoureuse des garçons et des filles dans les cours de récréation sera définitivement résolue et chacun des éléments, filles et garçons, pourra recevoir un développement plus autonome.

Le Directeur,  
Signé: Ch. GROSBOIS.

# Ecole Municipale Franco-Chinoise

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1926

**Personnel.**—*Personnel Européen.*—Aucun changement.

*Personnel Chinois.*—Aucun changement.

**Effectif.**—PREMIER SEMESTRE :

Cours Supérieur,	2 classes,	25 élèves.
Cours Moyen,	9 »	276 »
Cours Spécial,	3 »	102 »
Cours Élémentaire,	14 »	456 »

Total: 859 élèves.

SECOND SEMESTRE :

Cours Supérieur,	2 classes,	17 élèves.
Cours Moyen,	9 »	278 »
Cours Spécial,	3 »	103 »
Cours Élémentaire,	14 »	470 »

Total: 868 élèves.

**Augmentation.**—L'augmentation est de 40 élèves sur l'année dernière, sans addition de classe. Il a été admis, aux deux rentrées, 273 élèves sur les 450 qui se sont présentés.

**Assiduité.**—Très satisfaisante.

**Examens.**—Ils ont eu lieu comme d'habitude à la fin du deuxième semestre. La commission d'examens était composée de M. Bousquet, Consul, R. P. de Genlis et Lebreton de l'Université l'Aurore, MM. Grosbois et Vergez de l'Ecole Municipale Française et M. Fauraz, Chef du Secrétariat.

Six candidats ont concouru pour le Diplôme de fin d'études. Cinq ont été admis.

Vingt-sept candidats ont obtenu le Certificat d'études sur les 32 qui ont concouru.

**Distribution des prix.**—Elle a été présidée par M. Naggiar, Consul Général de France. Etaient présents: MM. Meyrier et Bousquet, Consuls, ainsi que la plupart des Membres de la Commission Municipale.

Différents prix ont été offerts :

1°) par le Ministre des Affaires Etrangères de France, une médaille d'honneur en bronze doré.

2°) par M. le Consul Général, une montre en or.

3°) par l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole, un livre et un dépôt de \$ 20 attribués à l'élève ayant été le premier aux examens du Certificat d'Etudes.

**Mobilier.**—L'école a reçu un cinéma Pathé-scolaire et une centaine d'ouvrages pour la bibliothèque des élèves et des professeurs.

**Divers.**—Les cours de Français pour les Agents chinois ont été suivis par une trentaine d'Agents. Vingt-quatre élèves ont été placés à Changhai dans des positions leur permettant d'utiliser leurs connaissances en français.

**Appréciation.**—L'année scolaire 1926 a été excellente à tous les points de vue.

Le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise  
Frère VINCENT.

# Rapport du Service des Abattoirs

Au cours de l'année 1926, il a été abattu par les Abattoirs municipaux 140.258 animaux, soit pour la consommation locale, soit pour l'exportation.

Ce chiffre est supérieur de 4.141 sur celui de l'année 1925.

L'Inspecteur des Abattoirs,  
H. FEUNTEUN.

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS						Exportation		Total des Opérations par mois
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Moutons	Chèvres	
Janvier	432	237	106	510	501	8.158	700	890	11.534
Février	298	124	107	369	322	8.789	680	380	11.069
Mars	386	210	314	584	165	8.938	1.010	1.020	12.627
Avril	286	157	241	513	51	7.835	840	800	10.723
Mai	319	179	168	405	52	7.440	640	450	9.653
Juin	530	250	217	596	63	9.693	960	780	13.089
Juillet	354	174	172	351	48	5.636	630	550	7.915
Août	398	233	83	143	90	7.084	660	830	9.521
Septembre	621	480	188	545	383	10.510	1.420	1.060	15.207
Octobre	467	368	168	317	627	8.161	940	1.170	12.218
Novembre	427	298	134	406	695	8.386	800	830	11.976
Décembre	567	356	154	680	899	9.710	1.110	1.250	14.726
<b>Totaux</b>	<b>5.085</b>	<b>3.066</b>	<b>2.052</b>	<b>5.419</b>	<b>3.896</b>	<b>100.340</b>	<b>10.390</b>	<b>10.010</b>	<b>140.258</b>
en augmentation	..	..	374	..	879	6.370	..	3.690	4.141
en diminution	1.736	46	..	4.250	..	..	1.072	..	..

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

### Viande reconnue par le Vétérinaire impropre à la consommation

Mois	BÊTES INCINÉRÉES					Porcs fondus
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	
Janvier						20
Février						30
Mars						7
Avril						9
Mai	1			1		21
Juin	2			1		16
Juillet	2					31
Août	1	1				27
Septembre	1					52
Octobre						30
Novembre			1	1		36
Décembre			1	1		44
<b>Totaux</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>323</b>

## RECETTES DES ABATTOIRS

Mois	Taëls	Mois	Taëls
Janvier	2.496,99	Juillet	1.572,79
Février	1.886,74	Août	1.861,25
Mars	1.926,92	Septembre	2.212,11
Avril	1.715,37	Octobre	2.191,61
Mai	1.636,46	Novembre	2.605,29
Juin	2.239,63	Décembre	1.486,38

Recettes de l'année Tls : 23.831,54. En diminution sur l'année précédente Tls : 904,08.

L'Inspecteur des Abattoirs  
H. FEUNTEUN.

## Rapport du Service Sanitaire

---

L'état sanitaire de la Concession Française pendant l'année 1926 a été satisfaisant, et ceci en dépit de conditions climatiques particulièrement défavorables, (Température très élevée pendant l'été, s'accompagnant d'une sécheresse persistante).

L'épidémie de choléra dont nous parlons plus loin, et qui a dépassé en violence celles que nous avons pu observer les années précédentes, n'a cependant à aucun moment menacé de prendre des proportions tragiques. L'efficacité des mesures de prévention, la collaboration des services publics, des sociétés de bienfaisance et d'une population avertie ont limité le fléau et donné des résultats que nous devons considérer comme remarquables.

**Maladies endémiques.**—Parmi les maladies endémiques, les fièvres typhoïde et paratyphoïde sont certainement celles qui sont les plus communes et qui offrent le plus de gravité. La pratique de la vaccination, par voie hypodermique ou par voie buccale, a fait baisser le nombre des cas observés. La maladie semble frapper surtout les nouveaux résidents et la vaccination à l'arrivée à Changhai devrait être la règle. La surveillance des eaux de boisson, leur stérilisation par l'ébullition, l'abstention de légumes crus, restreindront le domaine de ces affections, dont la disparition reste impossible, tant que les habitudes de la population chinoise n'auront pas évolué dans un sens plus conforme aux enseignements de l'hygiène.

**Diphthérie.**—Cette maladie, endémique à Changhai, a été particulièrement virulente pendant l'année 1926. La mortalité a cependant été presque nulle, grâce au traitement rapide par le sérum antidiphthérique, traitement facilité par le diagnostic précoce que permet le laboratoire.

**Scarlatine.**—Cas très nombreux en 1926. La découverte de l'agent causal de la maladie, avec comme conséquence la possibilité de préparer un sérum curatif, permet d'envisager dans un avenir prochain l'emploi d'un traitement rapidement efficace, empêchant les complications immédiates ou tardives qui assombrissent le pronostic de cette affection.

**Paludisme.**—Le comblement des criques et des mares est effectué avec toute la rapidité possible; la disparition de ces eaux stagnantes, que le pétrolage pratiqué dès le début de la saison chaude rend peu dangereuses, n'amènera qu'une légère diminution du nombre des moustiques sur la Concession. Les foyers de pullulation des larves doivent surtout être recherchés dans les maisons et les jardins privés. La collaboration des services publics et des résidents pourra seule amener la disparition de ces gîtes à moustiques.

**Peste.**—Changhai n'a pas été menacé en 1926. Les mesures habituelles de prévention ont été appliquées.

**Choléra.**—Nous écrivions en 1923 : "Les cas de choléra vrai sont tous les ans assez nombreux pour qu'une épidémie soit toujours possible. Les mesures de prévention sont, en ce qui concerne la population européenne, assez faciles à établir pour que le contrôle d'une épidémie soit chose rapidement réalisable."

L'année 1926 a apporté la preuve de ce que nous avançons. 3214 cas ont été notifiés dans l'agglomération changhaïenne; 242 cas sur la Concession française, (dont 120 contrôlés par le laboratoire). Sur ces 242 cas, 11 cas se sont produits chez des européens, tous russes, vivant en contact étroit avec la population chinoise et dans des conditions d'hygiène à peu près identiques. Pas un seul cas n'a été observé dans le personnel municipal, tant européen qu'indigène. Les mesures prises pour combattre l'épidémie ayant été exposées dans un rapport spécial, nous n'y reviendrons pas ici. Notons seulement que les premiers cas ont été signalés le 22 Juin, confirmés par le laboratoire le 26 Juin; les derniers ont été observés à la fin du mois d'octobre.

**Dysenteries.**—Comme tous les ans, les cas de dysenterie bacillaire ont été assez nombreux, la maladie frappant surtout les enfants en bas âge. Des cas très aigus ont été observés, dont le sérum n'a pu arrêter l'évolution. Ici encore, des mesures d'hygiène très strictes et la vaccination préventive pourront diminuer la fréquence et la gravité du fléau.

**Variole.**—Nous rappelons que des cas de variole assez nombreux sont observés tous les ans dans la population européenne. La vaccination s'impose dès l'arrivée à Changhai et il est nécessaire de la renouveler dans les délais voulus.

Le Médecin Sanitaire  
Dr. POUPELAIN.

**Etablissements Classés pourvus d'une patente**

BLANCHIS- SERIES	BOISSONS GAZEUSES	BOUCHERIES	BOULANGERIES	CHARCUTERIES	CHÈVRES	COIFFEURS
65	140	55	9	171	10	133
DÉPÔTS DE LAINES	DÉPÔTS DE GLACE	DENTISTES	ÉCURIES	ETABLISSE- MENTS DE BAINS	ENTREPÔTS DE CAMPHRE	FABRIQUES DE CIGARETTES
1	20	35	17	15	1	9
FABRIQUES DE SAUCE DE HARICOTS	FABRIQUES DE PATES ALIMENTAIRES	FABRIQUES DE TAPIS	FOURRURES	FABRIQUES DE BISCUITS	MARCHANDS DE CONSERVES	FRUITIERS
17	241	6	8	2	404	102
HÔPITAUX	LAITERIES	LAIT DE HARICOTS	LÉGUMES ET GIBIERS	MARCHANDS D'ŒUFS	PARCS A BESTIAUX	LOGEURS
30	50	5	20	30	10	238
PHARMACIES	POISSONS	PORCHERIES	RESTAURANTS	SALAISONS	SAVONNERIES	SUCRERIES
81	320	18	255	86	2	2
TAILLEURS	FROMAGERIES	TANNERIES	TEINTURERIES	TRIAGES DE CHEVEUX	VÉTÉRINAIRES	VOLAILLES
453	135	6	78	2	2	104

Total 3395 patentes délivrées en 1926

**Saisies**

Mois	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des Dentrées	
						saisies (livres)	incinérées (livres)
Janvier	4	2	2	9	7	104	20
Février	3	2	1	3	4	170	20
Mars	6	2	5	6	6	220	30
Avril	3	2	2	4	6	250	30
Mai	1	1	4	6	6	200	20
Juin	4	2	11	16	9	270	30
Juillet	5	5	10	6	9	250	30
Août	2	6	9	7	5	210	30
Septembre	1	6	6	10	4	270	40
Octobre	4	7	9	11	4	145	20
Novembre	3	9	7	12	4	165	20
Décembre	4	1	3	17	12	195	30
<b>Totaux</b>	40	45	69	107	76	2449	320

### Opérations du Service Prophylactique en 1926

Mois	Rats autopsiés	Rats piégés	Rats pesteux	Rats piégés chez les particuliers	Total des Rats détruits
Janvier	186	321	0	45	552
Février	138	268	0	40	440
Mars	192	314	0	60	566
Avril	120	302	0	68	490
Mai	186	339	0	55	580
Juin	180	350	0	34	560
Juillet	163	09	0	73	545
Août	73	327	0	80	480
Septembre	144	321	0	60	525
Octobre	128	331	0	71	530
Novembre	125	324	0	56	505
Décembre	162	311	0	38	511
<b>Totaux</b>	<b>1797</b>	<b>3817</b>	<b>0</b>	<b>680</b>	<b>6284</b>

### Fosses Septiques

Mois	Nombre de permis	Nombre de fosses	Vérifications	Curage
Janvier	9	31	56	25
Février	6	27	46	19
Mars	11	27	45	18
Avril	2	2	22	20
Mai	6	18	35	17
Juin	1	3	7	13
Juillet	12	34	47	13
Août	11	18	2	23
Septembre	11	41	64	34
Octobre	11	17	11	35
Novembre	1	9	32	34
Décembre	5	7	11	30
<b>TOTAUX</b>	<b>86</b>	<b>234</b>	<b>378</b>	<b>281</b>

**Notifications de maladies en 1926**

	MALADIES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère (environ 7.811)	Variole	12	5	1	1	1	0	3	0	0	1	0	0	24
	Choléra	0	0	0	0	0	0	1	9	1	1	0	0	12
	Scarlatine	1	1	1	3	1	2	1	0	0	0	4	1	15
	Diphthérie	0	3	2	2	2	0	0	1	7	1	2	1	21
	Typhoïde	2	1	1	0	0	1	2	0	3	2	7	1	20
	Tuberculose	5	2	3	2	2	1	0	5	0	5	3	4	32
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-Typhoïde	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	3
	Rougeole	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
	Dysenterie bacillaire	1	0	0	0	0	1	0	4	15	12	4	1	38
	» amibienne	6	0	0	0	0	0	0	2	4	1	4	2	19
	Fièvre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Divers	0	10	11	2	0	5	4	7	7	6	6	3	61
<b>Totaux des décès de toutes causes</b>		<b>16</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>103</b>
Cas signalés parmi la population indigène (environ 297.720)	Variole	23	6	2	0	0	0	3	0	0	0	0	1	35
	Choléra	0	0	0	0	0	0	23	58	12	0	0	0	93
	Scarlatine	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
	Diphthérie	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Typhoïde	0	0	2	0	0	1	1	4	2	3	2	1	16
	Tuberculose	9	4	5	4	5	6	7	2	10	8	13	7	80
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-Typhoïde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie bacillaire	0	0	0	0	0	0	3	0	0	6	1	0	10
	» amibienne	53	0	0	0	0	0	10	0	0	2	0	0	65
	Fièvre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
	Divers	0	66	41	37	45	58	62	77	60	56	56	70	628
<b>Totaux des décès connus</b>		<b>66</b>	<b>81</b>	<b>56</b>	<b>41</b>	<b>50</b>	<b>65</b>	<b>79</b>	<b>141</b>	<b>85</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>79</b>	<b>895</b>

**Loueurs de Voitures**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Ah Yie	Rue Brodie A. Clarke N°. 161
Yu Ky	» Saïgon » 93
Lao Kee Tsang	» des Pères » 90
Ou Zang	» du Cimetière » 151
Wang Seng Chi	» Amiral Bayle » 451
King Dah	» » » 446
Sing Fah	» Auguste Boppe » 402A
Kang Gno Ling	» Eugène Bard » 304
Wang Ah Dang	» de Porte de l'Ouest » 98
Ou Kee	» Kraetzer » 243
Sing Seng	» » » 257-259
Sing Fah	Avenue Joffre » 461
Sing Yu Dah	Rue Ratard » 213
Zi Tseng Yong	Avenue du Roi Albert » 52 en face
Nieu Dah	Rue Bourgeat » 113
Tsioa Fou	Avenue Foch » 95-97
Wei Zeng Keng	Rue Ratard » 76

Total 17

### Opérations du Service Anti-moustiques 1926

Mois	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	120 gallons	2
Février	30 »	3
Mars	200 »	6
Avril	250 »	6
Mai	1870 »	22
Juin	1170 »	20
Juillet	1800 »	24
Août	1800 »	8
Septembre	910 »	6
Octobre	600 »	4
Novembre	120 »	1
Décembre	60 »	0
<b>TOTAUX</b>	<b>8930 gallons</b>	<b>102</b>

### Examens de lait 1926

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus falsifiés
Janvier	48	48	0
Février	44	43	1
Mars	52	51	1
Avril	37	35	2
Mai	42	41	1
Juin	30	29	1
Juillet	39	38	1
Août	33	32	1
Septembre	30	29	1
Octobre	37	36	1
Novembre	33	32	1
Décembre	39	38	1
<b>Totaux</b>	<b>464</b>	<b>452</b>	<b>12</b>

### Opérations du Service prophylactique en 1926

Mois	Désinfections	Doses de poison phosphore employées
Janvier	40	1000
Février	27	4000
Mars	43	4000
Avril	26	4000
Mai	25	5000
Juin	52	5000
Juillet	90	6000
Août	121	3000
Septembre	45	5000
Octobre	21	8000
Novembre	29	8000
Décembre	15	3000
<b>Totaux</b>	<b>534</b>	<b>56000</b>

### Marchands de Légumes et Gibiers 1926

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSES
Ou Ching	Avenue Joffre                      N <sup>o</sup> . 469
Jardin Moderne	»                                      »        431
San Francisco	»                                      »        589
Kung Mow	»                                      »        1369
Kong Meu	Rue du Consulat                    »        3 P. 599
Nieu Meu	» Porte du Nord                    »        83-85
Ting Meu	» Discry                              »        90-92
Lao Gneu Meu	» du Weikwé                        »        23
Kong Zeng	»                                      »        32
Tseng Meu	»                                      »        56
Foh Meu	»                                      »        96
Gni Dah	»                                      »        150
Yu Meu	»                                      »        152
Nieu Ching	»                                      »        180
Sing Tah	»                                      »        205-207
Yah Dah	»                                      »        104
Dong Ching	Avenue Joffre                        »        175
Vei Ching	» du Roi Albert                    »        192

Total 18

**Pharmacies 1926**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	N <sup>o</sup> .
Caliphornia	Avenue Joffre	155
Kassamathe	» »	234
Estublier	» »	300-2
Ti Seng Ping	» »	68-70
Benfimin Shmosdoky	» »	578
Kiskor Pharmacy	» »	377
Asia	» »	1218
Star Pharmacie	» »	587
Seng Kouang	» Edouard VII	785
Dong Te Dang	» Foch	55-59
Phe Dolinko	» »	251
Dong Zai Dong	Rue Amiral Bayle	336
Dr. Allen	» »	1 C. 150
Ky Seng	» »	488-492
Yong Gni Dang	» du Marché	73-75
Sieu Sung Dang	» »	93
Tien Te Dang	» de Lagrene	138-140
Heng Kee Dang	» »	109
Wai Ziang Tseng	» Eugène Bard	155-157
Gni Dah Seng	» »	41-43
Ou Ming Wo	» »	5 C. 104
Yi Ze	» Hué	3
Ze Yah	» »	100
Kao Meu Sing	Route Lafayette	154-156
Lieu An Zeng Dang	» »	411
Zeng Te Dang	» »	109
Tsa Tse Dang	» »	134-136
Kouang Seng Dang	Rue Kraetzer	161
Ye Tseng Dang	» »	218-220
Tsong Tse Yah Chong	» »	271
Yi Ling	» »	4 P. 274
Tong Tsung Dang	» »	38-40
François Yang	» »	83 P. 125
Tien Pao Dang	» Wantz	182
Kia Ying	» du Cimetière	62
Dong Zeng Dang	» »	117-119
Lenitime	» Auguste Boppe	477
Ching Sing Dang	» Capitaine Rabier	106-7
Tien Ki Dang	» du Consulat	230-232
Ho Sie	» »	295
Tsang Ming Ky	» »	306-308
Tai Sai Dang	» »	366-368
Lie Tseng Dang	» »	391
Tien Foh Dang	» »	454-456
S. H. Chang	» »	17 P. 300
Yang Yi Gni	» »	382
Dong Tsing Ye	» »	179-181
Zeu Tah	» »	243
King Te Dang	» du Weikwé	174
Dr. Y. S. Tsa	» Hué	2 bis
Zing Te Dang	» »	128
Zong Lie	» Palikao	1-3
Pao Tseng Dang	» Touranne	54
Ye Yuing	» Sœur Allègre	38
Dr. Vong Yao Yan	» Ningpoo	66
Sung Tseng Dang	» Ratard	153
Tsai Ou Dang	Avenue Pétain	982-2
Tseng Gneu Dang	Route des Sœurs	»
Nang San	Route Conty	160
Zung Ki Dang	» de Zikawei	74

### Pharmacies (suite)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Tie Gneu Dang	Route de Zikawei N° 109
Zeng Zeu Dang	» » » 407
Ou Tchouwer	Boulevard de Montigny » 145-7
Wei Zeng	» » » 149
Gno Zeu Dang	» » » 295
The Asfor Dom. Ind.	» » » 429-437
Tzeu Yah	» » » 1 C. 25
Lai Yong Zang	» des 2 Républiques » 251-252
Zie Song Sai	» » » 24
Gni Te Dang	» » » 29
Ye Zeu Leu	» » » 245
Zie Gno Dang	Rue du Whampoo » 16
Tien Zeng	» » » 20
Song Kong Se	» de la Mission » 13
Yang Ou Dang	» de la Porte du Nord » 87
Pharmacie Générale	» Chu Pao San » 4-6
Hoh Wo Foo	» Petit » 92
Greatch. Dispensary	Marché de l'Est » 63-65
Pharmacie de Charité	Rue Montauban » 65
Hong Pao Ou Dang	Passage de Néziang » 18

Total 80

### Hôpitaux 1926

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Zeng Ou	Rue Molière N° 16
Seng Wei Zai	» de Ningpoo » 64
Chechung	» des Pères » 5 C. 67
Ze Zeu	» du Capitaine Rabier » 16 P. 229
Hai Ning	» du Consulat » 486
Tsong Yong	» Palikao » 207
Se Ming	» Sœur Allègre » P. 125
Ai Tou	» Amiral Bayle » 1
Wai Ming	» Eugène Bard » 366
Zeng Ti Zeng	» Cimetière » 23 P. 134
Song Sai	» Baron Gros » 35
Hospital of Rus orth	Avenue Joffre » 8 P. 439
Gousseff Belinsky	» » » 632
Ho Koang	» » » 204
Sung Kiang	» » » 227
Zeng Ou	» » » 169
N. C. Hospital	» » » 222
Sa Sie Gio	» » » 102-4
Ba Ze Yi Yaze	» » » 276
Tsang Te Hwe	» » » 238
Dah Tong	» » » 224
Zan Ze	» » » 112
Foh Ying	» Edouard VII » 421
Bethel Dispensary	Boulevard de Montigny » 169-71
Nai Yang	» » » » 274
An Ling	» » » » 246
Pao Sio	» des 2 Républiques » 438
Dr. Wang	» » » » 439
Yié Ze	» » » » 442
King Seng	» » » » 444

Total 30

### Laiteries 1926

NOM DE LA LAITERIE	NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	N°.	
The Sh. Milk Supply Dairy	J. P. Sogaard	Avenue Haig		454
Shanghai »	Ly Koue Kee	Rongoon Road	»	250
The Lyberty »	Yeu Tse Mou	Connaugt »	»	29
Park »	Wang Ving Bang	Kiang Wan »	»	1
Roselarun »	W. Hlchisen	Tangshan »	»	35
Hongkew »	Tsang Tse Liang	N. Szechuen »	»	133
Ze Ky »	Kiong Zeu Seng	Route Delastre	»	10
Culty »	R. Grants	Avenue Joffre	»	989
Zeng Ky »	Wei Ou Zang	Rue Dolphus	»	42
Bell »	J. G. B. Bell	» Lafayette	»	265
The Ch. Trust »	Me K. Lend	Route Duplex	»	77
Shanghai Forming »	Ling Wei	Kiang Wan Road	»	99
The Installa »	Evans	Word »	»	71
Ah Sing »	Wang Ah Sing	» »	»	784
Hong Ching »	Tsu Hong Koue	Gordon »	»	1128
Lung Shing »	Lo Tuh Fah	Hungjao »	»	28
Dasan »	C. S. Yue	Edimburgt »	»	149
Yah Sing »	Art. S. Allan	Lucerne »	»	44
Yuen Seng »	Ly Yuen Seng	Seymour »	»	1789
Zeng King Ky »	Zeng Ah King	Rue Bourgeat	»	459
Aikosha »	Japonisse	Avenue Dubail	»	89
Yue Sang »	E. Salomon	Rue Ratard	» P. 827. 10	
Sai Shing »	Tsa Keng Shing	» Amiral Bayle	» P. 850.	
Yong Ching »	Hang Yong Ching	» »	»	29
Woo Ky »	Woo Mio Foh	Vge. Siopanwei		
Yang Hai Ky »	Yang Ah Yong	Rue Ratard	»	498
Sai Foh Yin Ky »	Kou Bou Ying	Avenue Joffre	»	982
Store »	G. Drajeff	» »	»	361
Haisen »	Doh Yung Pao	Route Magniny		
Wei Lee »	Tsang Zeng Hyung	Point Road	»	780
The Ivy »	Roores	Yue Yeu »	»	371
Fukuyosha »	Ujukiche Yoshida	Word »	»	69A
The Gorden »	Dung Yue Noon	Kiang Wan »	»	21
The Sanitary »	Seng Kao Tsang	Connaugt »	»	60
Bubbling Well »	C. K. Wai	Carte »	»	100
Kalgan »	J. Noble	Chaoffon »	»	701
The Mabrook »	Wang Ke Ziang	Word »	»	1102
Clover »	Clover	Jessfield »	»	30
Delicat »	Seng Sie Wai	» »	»	67
Wayside »	Tsang Tse Yue	Tangshan »	»	1543
Hong Ky »	Tsa Hong Ky	Gordon »	»	815
Tsa Foh Ky »	Tsa Ah Mog	N. Szechuen »	»	140
Nang Yang »	Song Gih Ye	Ferry »	»	51
The Model »	Perry	Yifong »	»	8
Stey »	A. Stey	Edimburgt »	»	92
Teh Ky »	Wang Koue Sing	Avenue »	»	1401
Cotage »	Mrs R. F. Cave	Tangshan »	»	32
Whashing »	Woo Tung Dah	Whashing »	»	177
The Star »	Jui Yung Lung	G. Western »	»	111

Total: 49 Laiteries

**Blanchisseries 1926**

NOM DE LA BLANCHISSERIE	ADRESSE
Zeng Ziang Ky	Rue Ratard N <sup>o</sup> . 279-281
Woo Tsang	» » » 366
Zeng Ching Fah	» Brenier de Montmorand » 191
Yong Kee	Route Lafayette » 381
Wang Tsing Kee	Rue Lagrené » 207
Wang Zeng Tong	» du Marché » 38 P. 7
Wai Kee	» » » 27-8 P. 417
Gneu Mai	» Amiral Bayle » 284
Tong Tseng Kee	» Baron Gros » 98
Zeng Seng Kee	» » » 113
Nang Fang	» J. Frelupt » 220-2
Zeng Ching Kee	» de Zikawei » 761
Fang Koue Kee	» Vallon » 95-97
Zeng Ving Kee	» » » 87-89
Shing Sing	Avenue Joffre » 1178
Tah Ching	» » » 41
Shing Long	Rue du Père Froc » 450
Shu Tseng Kee	Route Lafayette » 255
Lu Yu Dang	Rue Kraetzer » 225
Chang Yeu Kee	Route Say-Zoong » 64
Yah Zeng Kee	Rue Wantz » 184
Tong Fang Kong Se	» Ratard » 283
Zeng Tseng Kee	» » » 510
Jeng Pao Kee	Avenue Dubail » 14
Seng Koue Kee	Route Dupleix » 131
Sing Sing	» » » 165
Yah Zung Kee	» » » 216
Kot Ping	Rue Amiral Bayle C. Washinton 5
Ching Vao Kee	Route Lafayette N <sup>o</sup> . 774
Yeu Sio Kee	» Dupleix » 49 P. 59
Zeuh Dah	Avenue Foch » 43
Hao Sang	Route Dupleix » 110 C. 5
May Ly	» Conty » 300
Tsu Yong Kee	» Dupleix » 149-151
Dah Tong Yah Kee	» Hervé de Siéyès » 90
Tai Ou	Boulevard de Montigny » 331
Zie Ling Kee	Route Dufour » 125
Florenzoll	» Stanislas Chevalier » 3
Ou Woh Sing	» Lafayette » 328
Li Zeng Kong Se	Rue Amiral Bayle » 18 P. 352
Yeu Sing Yang	Route Voyron » 21
Se Sing Kong Se	» Père Robert » 21
Fou Zai Kee	» Hervé de Siéyès » 92
Liuo Zeng Kee	» » » 221-3
Wang Foh Kee	Rue Lagrené » 189
Zeng Ding Kee	» Porte de l'Ouest » 47
Zi Shing Kee	» » » 39
Dang Yeu Ching	Route Père Robert » 13
Wang Yah Ling	Rue Paul Beau » 11
Seng Yong Sing	Avenue Joffre » 4
Pao Dah	Route Lafayette » 1282
Sze Mou Kee	Rue Ratard » 255
Seng Kee	» » » 184
Seng Long Ching	Avenue Foch » 45
Zue Fang	Rue Ratard » 34 P. 275
Chao Yong Kee	» Lieutenant Pétiot » 6-7
Ou Yong Kee	Route Père Robert » 25
Zung Shing Ching	Rue Ratard » 8 P. 183
Woo Kee	Route des Soeurs » 12 P. 39
Pao Kee	» » » 39 P. 10
Yu Yah Kee	» » » 8 P. 39
Fang Gni Kee	Rue Amiral Bayle » 106-7
Yong Tsang	» Ratard » 619
Tsang Ding Kee	» Lieutenant Pétiot » 2 P. 138

Total 64

# Service des Parcs, Jardins et Plantations

RAPPORT POUR L'ANNÉE 1926

<b>Relevé.</b> —Arbres sur routes et avenues.....	17804
» dans les parcs et jardins.....	1999
» dans les squares.....	116
» dans les cimetières.....	231
<b>Total :</b>	<b>20150</b>

Arbres supprimés sur routes et avenues par suite d'ouverture de nouvelles routes, d'entrées particulières, de pans coupés..... 359

Dans le courant de l'année 1926,

1160 arbres sont morts en bordure de la crique de Zikawei par suite d'émanations provenant d'usines en territoire chinois ou d'éboulements survenus à la suite de dragage.

## Arbres, arbustes, conifères et plantes vivaces en pépinières:—

Terrains du stand et de l'infirmerie.....	12298
Pépinière Duplex.....	3199
» Tsiang Yu.....	6657
» Tonzazi.....	6736
» Sud de la Crique.....	10640
» de Lokawei.....	22681
<b>Total :</b>	<b>62211</b>

18.000 jeunes boutures d'arbustes ont été détruites par les chenilles et autres insectes.

Environ 11.000 jeunes arbres sont morts des suites de la sécheresse de l'été dernier ou de déplacements hors saison.

## Plantations florales dans le courant de l'année 1926:—

Parc de Koukaza.....	177740	plantes à fleurs ou à massif
Jardin Hôtel Municipal.....	10370	» » »
» du Consulat.....	12680	» » »
Institut Franco-Chinois.....	4900	» » »
Cimetières et divers.....	43015	» » »
<b>Total :</b>	<b>248705</b>	<b>plantes à fleurs ou à massif</b>

**Travaux remboursables.**—Il a été fait dans le courant de l'année 1926 Tls : 7.369,15 de travaux remboursables.

<b>Personnel Indigène.</b> —Journées de congé.....	4205
» d'exemption pour maladie.....	706
» d'hospitalisation.....	278

Le Chef du Service,  
Signé : P. JOUSSEAUME.

# Rapport de la Garde Municipale

## TITRE I.—PERSONNEL

**Effectif de la Garde.**—Au 31 Décembre 1926, l'effectif de la Garde est le suivant :

Européens		122	
Tonkinois		413	
Chinois	}	Interprètes	31
		Détectives	92
		Agents	422
		Auxiliaires	92
		Total	1.172

Le détail de cet effectif est indiqué dans le tableau N° 1 annexé au Rapport.

**Personnel Européen.**—Dans le courant de l'année, 1 Chef-Adjoint et 17 Gardes furent incorporés en France. 7 autres Gardes et 5 Auxiliaires Russes furent recrutés sur place.

8 Agents ont démissionné, 1 a été révoqué et 1 réformé.

J'ai le regret de mentionner le décès en France, par suite de maladie, du Garde Ruzé, survenu le 21 Juin.

Les cours de langue anglaise professés à l'Ecole Municipale sont suivis assidûment par une grande partie des Gardes Européens.

**Personnel Tonkinois.**—60 Gardes furent incorporés dans l'année. 42 furent rayés des contrôles dans les conditions suivantes :

Libérés	11
Réformés	14
Révoqués	6
Décédés	11
	<u>42</u>

Le Personnel Tonkinois donne entière satisfaction au point de vue discipline et service.

*Ecole Franco-Annamite.*—51 élèves (34 garçons et 17 filles) ont suivi les classes. Tous se sont montrés assidus. 2 ont bénéficié d'une bourse accordée par la Municipalité pour continuer leurs études au Tonkin.

**Personnel Chinois.**—45 Agents furent rayés des contrôles :

Démissionnaires	9	dont	3	Détectives	
Réformés	7	»			
Révoqués	20	»	1	»	et 3 Interprètes
Décédés	9	»	2	»	
	<u>45</u>	»	<u>6</u>	»	et <u>3</u> Interprètes

Le Personnel Chinois continue à donner toute satisfaction.

**Situation sanitaire.**—Les moyennes d'indisponibilités en 1926 et pendant les 4 dernières années ont été les suivantes :

	<u>1922</u>	<u>1923</u>	<u>1924</u>	<u>1925</u>	<u>1926</u>
Européens	8.85	7.62	11.05	13.20	13.88
Tonkinois	22.38	23.60	23.69	18.47	30.49
Chinois	10.09	6.89	10.81	8.44	8.74

## TITRE II.—MAISON D'ARRÊT

**Effectif des prisonniers chinois.**—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt pendant les 5 dernières années fut :

<u>1922</u>	<u>1923</u>	<u>1924</u>	<u>1925</u>	<u>1926</u>
387	414	423	464	428

En 1926, le maximum fut atteint le 5 Février avec 470 condamnés.

**Durée des peines.**—Le tableau ci-dessous présente la classification des détenus au 31 Décembre 1926, en ce qui concerne la durée des peines :

Durée des peines	Hommes	Femmes	Totaux
De 1 à 3 mois	139	1	140
De 3 à 6 mois	46	0	46
De 6 mois à 1 an	47	0	47
De 1 à 2 ans	26	1	27
De 2 à 3 ans	28	1	29
De 3 à 4 ans	19	3	22
De 4 à 5 ans	48	4	52
Sépérieures à 5 ans	36	1	37
Devant être remis aux Autorités Indigènes locales	1	2	3
	<u>390</u>	<u>13</u>	<u>403</u>

Les condamnations inférieures à un mois de prison sont subies dans les locaux du Poste de Police de l'Avenue Joffre.

Effectif moyen d'étrangers de toutes nationalités écroués à la Maison d'Arrêt durant l'année 1926 : 7, 1925 : 11.

**Etat sanitaire.**—Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation et indique le nombre et la nature de maladies ainsi que le nombre de décès :

MOIS	NOMBRE DE DÉTENUS ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION	MALADIES							DÉCÈS			
			Fièvre	Béri-Béri	Plates des pieds	Dysenterie	Affections oculaires	Maladies vénériennes	Divers	Totaux	Maison d'Arrêt	Hôpital	Totaux
Janvier	23	565	0	1	3	0	3	7	9	23	3	1	4
Février	28	766	0	0	2	0	0	7	19	28	10	4	14
Mars	16	771	1	0	4	1	0	6	4	16	0	1	1
Avril	25	725	1	0	3	0	0	8	13	25	0	0	0
Mai	17	647	0	0	3	0	0	6	8	17	0	0	0
Juin	25	794	6	0	5	1	0	6	7	25	0	2	2
Juillet	15	693	0	0	1	1	1	5	7	15	1	1	2
Août	20	564	0	0	3	2	1	4	10	20	0	1	1
Septembre	23	588	2	0	3	3	0	8	7	23	0	1	1
Octobre	11	556	2	0	0	0	0	4	5	11	0	2	2
Novembre	16	508	0	0	1	0	0	6	9	16	0	3	3
Décembre	21	681	0	0	1	1	8	6	5	21	0	0	0
<b>Totaux</b>	240	7.858	12	1	29	9	13	73	103	240	14	16	30

Pourcentage des décès en 1925 : 3.87

» » en 1926 : 7.

La moyenne par détenu, en 1926, des journées d'hôpital accuse une légère augmentation en comparaison avec l'année 1925.

ANNÉES	TOTAL DES JOURNÉES D'HÔPITAL	EFFECTIF MOYEN DES PRISONNIERS	MOYENNE PAR DÉTENU
1925	7307	464	15,74
1926	7858	428	18,31

L'état sanitaire fut satisfaisant.

Pas d'épidémie.

**Evasion.**—Le 16 Juillet 1926, à 1 heure du soir, le détenu N° 28138, employé à l'imprimerie municipale, réussit à s'évader en s'habillant d'un complet civil qu'il avait pris à un employé chinois de la Municipalité dans ledit atelier.

**Travail des prisonniers.**—Le tableau N° 2 indique l'estimation du travail des prisonniers évalué à \$ 12.562,77.

NOTE: Le prix de la journée des prisonniers est compté à 20 coppers et à raison de 180 coppers par dollar.

**Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.**—En 1926, les dépenses supportées par la Municipalité pour l'entretien de la Maison d'Arrêt ont été les suivantes :

Solde	} Personnel Européen	Tls: 20.848,05	} Tls: 32.355,92	
et		» Tonkinois		» 10.474,53
Indemnités		» Chinois		» 1.033,34
Nourriture des prisonniers			» 12.689,50	
Habillement	»		» 5.249,92	
Frais d'hospitalisation			» 2.239,17	
			Tls: 52.534,51	

A déduire: Estimation du travail des prisonniers: \$. 12.562,77 à 74= » 9.296,44

Différence: Tls: 43,238,07

### TITRE III.—TRAFIC

**Contraventions.**—Le tableau suivant indique le nombre des contraventions relevées par le Service du Trafic pendant l'année 1926.

VÉHICULES AUTOMOBILES	VOITURES	J. R. S. PRIVÉS	J. R. S. PUBLICS	CHARRET- TES	BROUETTES	BICYCLET- TES	PÉDICABS	DIVERS
1752	60	61	10.041	178	1.498	11	62	79

Soit un total de 13.742 contraventions. Sur ce nombre, 10.041 jinrichshaws publics et 62 pédicabs ont été arrêtés pour malpropreté ou mauvais état.

Le montant des amendes infligées pour défaut de licence, trafic de licence ou autres infractions, a été de 5.108 dollars.

**Poursuites.**—211 conducteurs d'automobiles dont 22 chauffeurs russes et 11 européens propriétaires d'automobiles, ont été poursuivis devant les tribunaux compétents pour infractions ou accidents imputables à leur négligence. Des poursuites ont été intentées contre des propriétaires de véhicules pour infractions au Règlement sur la circulation.

Des amendes variant de 3 à 50 dollars ont été infligées aux délinquants. 6 permis de conduire ont été suspendus pour des périodes de 3 à 6 mois et 1 retiré définitivement.

**Lettres de rappel.**—1.702 lettres de rappel ont été envoyées, la plus grande partie pour défaut de lumière, plaques masquées ou non réglementaires, etc...

**Statistique des véhicules automobiles.**—A la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, le nombre de ces véhicules, par rapport avec le nombre du trimestre correspondant de 1925, était le suivant :

	<u>Automobiles</u>	<u>Auto-Camions</u>	<u>Motocyclettes</u>
4 <sup>e</sup> trimestre 1925 :	1.933	118	94
4 <sup>e</sup> trimestre 1926 :	2.438	535	98

252 transferts ont été enregistrés.

Ces mouvements, avec les divers changements de véhicules, ont donné lieu à 1.649 pesages.

**Permis de conduire-Recettes.**—Une nouvelle méthode d'examen pour conducteurs d'automobiles a été mise en pratique depuis l'année 1926. Il a été délivré dans le courant de l'année et après examen :

1.343 permis nouveaux dont 679 aux propriétaires et 199 aux chauffeurs russes.

1.156 ont été renouvelés.

Le montant des recettes a été de 7.871 dollars (6.565 dollars en 1925).

**Garages publics.**—Il existe actuellement 32 garages publics sur la Concession, dont 15 appartenant à des Européens.

12 garages chinois ont été poursuivis pour infractions aux Règlements sur les garages ou sur la circulation.

**Ateliers de réparations.**—22 ateliers de réparations de véhicules automobiles existent sur la Concession, dont 9 tenus par des Européens.

7 de ces ateliers ont été poursuivis pour embarras de la voie publique.

**Pédicabs.**—Ces véhicules sont entrés en circulation au mois de Janvier 1926.

62 d'entre eux ont été mis en fourrière pour mauvais état et 2 coolies ont été poursuivis pour avoir renversé leurs véhicules par suite de leur négligence.

**Trams sans rails.**—3 lignes de trams sans rails ont été installées au mois d'Octobre sur notre Concession.

**Appareils à signaux.**—Six appareils à signaux lumineux avec disques ont été installés dans différents carrefours.

Cinq appareils lumineux "Stop" avec sonneries ont été installés devant les Postes de Pompiers Rue du Consulat, Avenue Joffre et Bassail afin de pouvoir arrêter la circulation pendant les sorties des voitures d'incendie se rendant aux lieux.

La mise en service des signaux lumineux identiques à ceux utilisés par le Shanghai Municipal Council avec feux rouge et vert a été admise par le Conseil Municipal le 3 Novembre 1926.

Ces signaux seront installés sur la limite Nord de notre Concession (Avenue Foch et Avenue Edouard VII) ainsi que dans les carrefours principaux où leur emploi a été jugé nécessaire.

Leur installation est prévue pour l'année prochaine.

**Appareils distributeurs d'essence.**—62 appareils distributeurs d'essence sont actuellement installés sur la Concession.

Ces appareils sont vérifiés régulièrement une fois par mois.

**Refuges en ciment pour les voyageurs des tramways.**—Un refuge en ciment a été installé sur la Place Meugniot pour la commodité du public et a donné toute satisfaction. D'autres du même modèle ont été proposés pour la Place de l'Est, le Quai de France (Château d'Eau) et 9 tout le long du Boulevard des deux Républiques.

**Refuges dans les carrefours.**—Le nombre des collisions dans les carrefours a été de 173. Pour remédier à cet état de choses, des refuges seront installés au centre de diverses rues afin d'obliger les conducteurs à les contourner et de façon à donner en même temps aux piétons une place pour se garer.

**Inspection des automobiles de garages.**—Les automobiles de louage ont été régulièrement inspectées durant l'année 1926. Ces vérifications ont amené les loueurs à offrir au public des voitures propres et solides.

**Accidents de véhicules sur la voie publique.**—Le nombre des accidents occasionnés par les véhicules de toute nature sur la voie publique a été de 1189 contre 994 en 1925 (voir tableau N° 10).

Le nombre des accidents mortels a été de 33 dont 2 victimes européennes (voir tableau N° 11). 18 de ces accidents ont été occasionnés par des automobiles ; 2 par des motocyclettes ; 1 par un autobus et 12 par des tramways, 7 de ces derniers sont dûs à des chutes de voyageurs descendant de voitures en marche.

Il y a eu, en outre, 541 blessés dûs à divers accidents.

La recrudescence peu élevée du nombre d'accidents, en comparaison avec l'augmentation des véhicules, s'explique par suite de l'augmentation du nombre de signaux et les soins apportés aux examens des conducteurs.

**Automobile ambulance.**—Une automobile ambulance municipale a été mise en service au mois d'Octobre dernier.

#### TITRE IV.—RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le tableau N° 3 donne le relevé des résultats de l'action de la Police en 1926.

Tableau N°. 4—Les arrestations d'Etrangers

- » » 5—Les arrestations de Chinois
- » » 6—Les jugements prononcés par la Cour Mixte
- » » 7—Les contraventions au Règlements Municipaux
- » » 8—Les motifs des plaintes reçues
- » » 9—Les vols commis chez les Etrangers
- » » 10—Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

**Incendies.**—La Police a été avisée de 120 feux dont :

- 50 incendies
- 64 commencements d'incendie
- 6 feux de cheminée.

**Service d'Identification Judiciaire.**—En 1926, le Service d'Identification Judiciaire a donné les résultats suivants :

<i>Européens.</i> —Fiches nouvelles établies par nos soins	94
» reçues de la Police Internationale	46
Total des fiches nouvelles pour 1926	140
Fiches établies depuis la création du Service	1017
Fiches figurant dans nos casiers	<u>1157</u>

Sur 1157 individus examinés, 292 sont des récidivistes dont 94 pour la Cour Mixte Française et 198 pour la Cour Mixte Internationale, 121 sont des récidivistes pour les deux Cours Mixtes et pour les Cours Consulaires.

Les récidivistes pour la Cour Mixte Française se répartissent par nombre de condamnations comme suit :

2	Condamnations	67
3	»	15
4	»	7
5	»	2
6	»	3

Total: 94

<i>Japonais.</i> —Fiches nouvelles établies en 1926	4
» établies depuis la création du Service	128
<b>Total des fiches pour les Japonais</b>	<b>132</b>
<i>Coréens.</i> —Aucune fiche nouvelle en 1926. Le nombre des fiches établies depuis la création du Service reste à	71
<i>Tonkinois.</i> —Fiches nouvelles établies par nos soins	1
» établies depuis la création du Service	9
<b>Total de fiches pour les Tonkinois</b>	<b>10</b>
<i>Chinois.</i> —Fiches établies par nos soins	3804
» reçues de la Police Internationale	2147
<b>Total des fiches nouvelles pour 1926</b>	<b>5951</b>
Fiches établies depuis la création du Service	64289
<b>Total des fiches pour les Chinois</b>	<b>70240</b>
Prisonniers décédés en 1926	42
» exécutés »	33
<b>Fiches figurant dans nos casiers</b>	<b>70165</b>

Le tableau ci-dessous indique par mois, pour l'année 1926, le nombre d'individus soumis à l'identification, ceux reconnus récidivistes et ceux vus pour la première fois.

MOIS	NOMBRE D'EXAMINÉS	RÉCIDIVISTES	VUS POUR LA PREMIÈRE FOIS
Janvier	620	264	356
Février	319	137	182
Mars	680	275	405
Avril	558	228	330
Mai	659	303	356
Juin	614	265	349
Juillet	592	261	331
Août	551	224	327
Septembre	504	214	290
Octobre	489	184	305
Novembre	487	188	299
Décembre	420	146	274
<b>TOTAUX</b>	<b>6493</b>	<b>2689</b>	<b>3804</b>

Sur 5331 individus examinés par le Service d'Identification de la Police Internationale, 2192 ont été reconnus comme récidivistes.

Sur 70165 individus dont nous possédons les fiches, 7823 sont des récidivistes pour les deux Cours Mixtes de Changhai, 9739 sont des récidivistes pour la Cour Mixte Française.

Ceux-ci se répartissent par nombre de condamnations comme suit :

2	condamnations	4843
3	»	2004
4	»	1097
5	»	734
6	»	499
7	»	293
8	»	127
9	»	66
10	»	46
11	»	17
12	»	8
13	»	0
14	»	3
15	»	2
Total :		<u>9739</u>

**Service Photographique.**—Dans le courant de l'année 1926, ce service a eu à exécuter 2450 photographies et en a délivré 8000 copies de formats divers.

Ces photographies se répartissent comme suit :

<i>Prisonniers.</i>	— Européens	115
	Japonais	4
	Tonkinois	1
	Coréens	0
	Chinois	1019
<i>Employés.</i>	— Gardiens privés européens	10
	»    »    chinois	140
	Conducteurs d'autos européens	138
	»    »    chinois	687
	»    de trams	53
<i>Enfants.</i>	— Egarés	52
<i>Accidents.</i>	— Lieux des accidents	8
<i>Crimes.</i>	— »    crimes	3
<i>Cadavres.</i>	— Suicidés, assassinés, etc....	55
<i>Empreintes.</i>	— Digitales	12
<i>Reproductions.</i>	{ Photographies	153
	{ Documents et divers	
Total des photographies pour 1926 :		<u>2450</u>

*Cadavres*—55 cadavres ont été photographiés en vue d'établir leur identité. Ils se répartissent comme suit :

Trouvés sur la voie publique	22
Suicidés	7
Morts des suites d'accidents	22
Assassinés	4
Total des cadavres photographiés :	<u>55</u>

*Empreintes digitables.*—Des empreintes digitales ont été relevées dans 41 cas de vol chez les particuliers.

Dans 12 cas, ces empreintes purent être photographiées et lues.

Dans 5 cas, les auteurs des vols furent identifiés et purent être arrêtés.

**Réorganisation du Service de l'Identité Judiciaire.**—Le Service de l'Identité Judiciaire est actuellement en pleine réorganisation. Tel qu'il était au début de 1926, il rendait déjà de très grands

services mais son action ne s'étendait pas au delà de l'identification par la photographie et les empreintes digitales. Le rendement du système existant a été intensifié par l'emploi d'une technique nouvelle intéressant la photographie et le relevé des traces digitales.

Les signalements des individus arrêtés ont été classés dactyloscopiquement d'après les méthodes actuellement usitées en Europe.

Un classement unique, par race, a été créé.

Désormais le Service de l'Identité Judiciaire sera divisé en 3 sections :

- 1°) section photographique
- 2°) » signalétique
- 3°) » dactylotechnique et scientifique.

1.—*Section photographique.*—La section a été dotée en 1926 d'écrans colorés diffuseurs, d'une "dry-mounting-machine" et d'un chariot spécial sur lequel on peut photographier un cadavre dans les positions couchée, inclinée ou assise.

Prochainement dans une salle spécialement réservée à la photographie de profil et de face, de documents, etc... sera placé le "Grand appareil universel Bertillon" dont nous allons effectuer l'achat.

Une installation d'éclairage électrique aux vapeurs de mercure sera faite dans cette pièce.

2.—*Section signalétique.*—Cette section est chargée de relever les signalements avec empreintes digitales des individus arrêtés, de classer ces signalements d'après la nouvelle technique adoptée et de procéder à toutes recherches dactyloscopiques dans les classements établis.

Pour permettre aux employés de cette section de pouvoir obtenir immédiatement, sans avoir recours à la photographie, un agrandissement déterminé des empreintes digitales, nous avons mis à leur disposition "l'Épidactyloscope Bayle".

3.—*Section dactylotechnique et scientifique.*—Cette section est chargée de relever sur les lieux de crimes et de cambriolages toutes traces pouvant intéresser l'enquêteur (traces digitales, balles, douilles et leurs empreintes, poils, fils, tâches de sang, etc...).

Deux employés ont été spécialisés pour effectuer ce genre de travail.

Les traces recueillies seront examinées au Service de l'Identité Judiciaire par un spécialiste qui installera un laboratoire provisoirement doté des appareils suivants :

Chromoscope Bayle

Microscope

Spectroscope

Lampe à rayons ultra-violets (lampe Georges si possible).

L'identification des armes, douilles, balles, taches, poils, etc... sera faite dans ce laboratoire.

**Vols chez les étrangers.**—Pendant l'année 1926, 593 plaintes émanant d'Étrangers ont été déposées pour vols commis dans leurs résidences.

439 plaintes ayant le même objet avaient été enregistrées en 1925.

L'estimation des objets volés est de 110.370 \$ 60. Elle était de 80.684 \$ 14 l'année précédente.

190 plaintes ont été solutionnées. La valeur des objets retrouvés et rendus à leurs propriétaires est estimée à 36.142 \$ 51. Elle était de 25.593 \$ 46 l'année dernière.

L'on constate une augmentation sensible des vols. La population étrangère de la Concession s'est accrue et la colonie russe, en particulier, a triplé. Les vols au préjudice de cette dernière ont été nombreux. Ils ont été parfois commis par des compatriotes des victimes dont le besoin sans doute les avait poussés à commettre ces actes. Dans d'autres occasions, les domestiques chinois en étaient les auteurs.

Les constatations faites par la police au cours des vols commis chez les Étrangers ont souvent indiqué que les coupables n'étaient pas toujours venus de l'extérieur pour opérer. La preuve en a été faite dans certains cas, mais dans de nombreux autres cas, la police a été impuissante à solutionner l'affaire parce que les patrons apportaient une trop grande mansuétude à l'égard de leurs employés. Ceux-ci hébergent et logent, à l'insu de leurs employeurs, des camarades momentanément sans travail

et, par conséquent, dans le besoin. Ils étudient les lieux et, le moment venu, font main basse sur des objets qu'ils avaient repérés d'avance. Ces vols, à part quelques exceptions, sont généralement peu importants.

Plus sérieux sont les vols commis par les professionnels qui opèrent généralement la nuit par escalade des vérandas ou par bris de clôture. Sur 15 cas de vols de cette nature qui eurent lieu dans l'année, 7 purent être solutionnés à la suite de l'arrestation de 3 bandes de ces professionnels. Malheureusement, peu des objets disparus purent être retrouvés. Les objets ainsi volés ne sont plus autant engagés dans les monts-de-piété qu'autrefois, depuis que la police les signale à ces établissements par des circulaires descriptives. Le plus souvent, ils sont maintenant expédiés dans les villes avoisinantes de l'intérieur.

**Vols au préjudice des résidents chinois.**—Le total des plaintes pour vols chez les résidents chinois est de 2960 contre 2063 en 1925.

Parmi ces plaintes, 152 furent portées comme ayant eu lieu avec violence ou sous menace d'armes.

131 individus formant ou appartenant à 26 bandes, auteurs de ces vols audacieux, furent arrêtés. De nombreuses armes furent saisies à l'occasion de leurs arrestations. Traduits en Cour Mixte, ces malfaiteurs furent condamnés : 19 à être remis aux Autorités chinoises pour châtement, les autres condamnés à des peines de prison de longue durée et à l'expulsion.

L'on constate, comme pour les Etrangers, une recrudescence de vols au préjudice des résidents chinois. Il faut en attribuer la cause à la situation troublée qui a occasionné la venue à Changhai de nombreux éléments de désordre, y compris un grand nombre de soldats licenciés ou déserteurs, naturellement sans ressources, mais ayant conservé leurs armes et s'en servant, le cas échéant, pour commettre des méfaits en vue de pourvoir à leur subsistance.

**Assassinats ou meurtres.**—Quatre cas d'assassinats ou meurtres ont été enregistrés pendant l'année. Les enquêtes et les recherches qui ont suivi ont permis l'arrestation des coupables et de la plupart de leurs complices :

Fin Décembre 1925, un Chinois fut trouvé assassiné dans un sentier du village de Zi-Ka-Tso, avenue du Roi Albert. L'assassin fut arrêté et l'enquête découvrit que le mobile du crime était la vengeance, la victime ayant menacé de dénoncer l'agresseur pour des méfaits commis ensemble.

Le 21 Février, des malfaiteurs assassinent leur chef de bande avec lequel ils s'étaient disputés au cours d'un partage de butin.

Un ex-soldat voulant se venger de son ancien chef, se présente au domicile de celui-ci, le 15 Août, avec trois complices. Le personnage visé étant absent, la bande s'empare du beau-frère et lui fait subir les pires cruautés jusqu'à ce que mort s'ensuive. Le principal criminel put être capturé le soir même. Remis aux Autorités chinoises par la Cour Mixte, il fut exécuté le 13 Décembre.

Vers 4 heures du matin, le 27 Juillet, un détective chinois de la Police Française est tué en service Rue Vincent Mathieu par des bandits qui venaient de commettre un vol à main armée. Peu après, la bande fut arrêtée et 3 individus furent remis, après jugement de la Cour Mixte, aux Autorités chinoises pour châtement. 5 autres furent condamnés à l'emprisonnement.

**Tentatives d'assassinat.**—Une tentative d'assassinat eut lieu dans la nuit du 16 au 17 Novembre. La victime, une dame de nationalité étrangère, fut brusquement assaillie dans sa chambre par un de ses anciens domestiques qui la frappa de plusieurs coups de couteau. L'agresseur fut arrêté le surlendemain.

**Rapt.**—Le fils d'une riche famille chinoise, domiciliée au N° 7 Rue Bluntschli, fut enlevé dans la soirée du 29 Mai au moment où il s'appropriait à descendre d'un ricscha qui l'amenait chez lui. Placé dans une automobile, le jeune homme fut conduit sur la Concession Internationale et séquestré en attendant le paiement d'une rançon exigée pour sa mise en liberté.

Les malfaiteurs ainsi que le chauffeur furent arrêtés et le jeune homme délivré. L'enquête apprit que le coup avait été préparé avec la complicité d'un ancien domestique de la famille de la victime.

**Suicides et tentatives de suicide.**—Trois cas de suicide ont été enregistrés parmi la colonie étrangère. 28 cas de suicide ou de tentative ont été signalés parmi la population chinoise.

**Découvertes de cadavres.**—388 cadavres ont été découverts sur la Concession : 376 sur la voie publique ou dans les passages, 12 sur les berges du Whampoo ou de la crique de Zikawei.

**Escroqueries et abus de confiance.**—137 plaintes ayant trait à des escroqueries ou à des abus de confiance ont été déposées par les résidents étrangers et chinois. 111 individus inculpés dans ces délits ont été arrêtés et condamnés.

**Detournements de femmes et d'enfants.**—136 personnes, hommes ou femmes, qui s'étaient rendues coupables de détournements de femmes ou d'enfants ont été arrêtées et condamnées.

Les victimes de ces détournements furent, après jugement, rendues à leur mari ou à leur famille ou envoyées au refuge.

**Jeux d'argent et loteries.**—225 tenanciers de jeux ont été arrêtés et poursuivis en Cour Mixte.

Une descente de police fut effectuée, le 3 Août, dans une résidence de la Route Vallon où fonctionnait une "roulette". La tenancière de cette maison de jeu, une Européenne, fut poursuivie devant le tribunal de sa juridiction et condamnée. Les joueurs et les aides, qui étaient citoyens chinois, furent jugés par la Cour Mixte.

Au début de l'année, la même opération eut lieu au N° 19 Avenue Edouard VII où un autre Etranger avait installé une luxueuse "roulette". Le tenancier de ce tripot fut poursuivi et condamné par le tribunal duquel il était ressortissant.

**Faux-monnayeurs.**—26 faux-monnayeurs se livrant à la fabrication ou à l'écoulement de faux billets de banque ont été arrêtés. Hormis deux Japonais, les autres personnes arrêtées étaient de nationalité chinoise.

**Opium.**—578 individus exerçant le commerce de l'opium ou ayant été trouvés en possession de cette drogue, ont été poursuivis en Cour Mixte et condamnés à de fortes amendes. Quelques-uns le furent de prison.

Les quantités d'opium saisies ont été moins élevées que l'année dernière bien que les perquisitions faites aient été aussi nombreuses. Cela provient de ce que les dépôts ont été transférés en territoire chinois et que les boutiques se livrant à la vente sur la Concession opèrent le plus souvent sur parole. Les livraisons sont ensuite faites à domicile, au fur et à mesure des commandes, par l'intermédiaire des dépôts. Les magasins de vente sur la Concession ne conservant que de minimes quantités d'opium pour faire face à la petite vente, ou simplement des échantillons, qu'il est facile de dissimuler aux investigations de la police.

Des descentes de police ont été faites dans un grand nombre de fumeries clandestines et ont amené la saisie de 1528 pipes et tous accessoires de fumeur. Le tout a été confisqué par la Cour Mixte pour être détruit.

**Contrebande.**—14 contrebandiers de sel ont été arrêtés et poursuivis.

**Bombes.**—Le 22 mars, un jeune Chinois, affilié à une bande de maîtres chanteurs qui n'avaient pu aboutir à se faire verser des sommes d'argent au moyen de lettres de menaces qu'ils avaient adressées au directeur d'un important établissement chinois de la Concession, tente de mettre les menaces à exécution, en jetant un engin dans l'établissement "Grand Monde". L'engin en explosant lui sectionna la main droite à hauteur du poignet. Il fut arrêté.

**Situation politique.**—L'agitation politique a considérablement augmenté la tâche de la Police pendant toute l'année 1926 et a mis sa vigilance à une sérieuse épreuve.

Néanmoins, tout incident grave a pu être évité, notamment à l'occasion de la journée du 30 Mai 1926.

**Grèves.**—Quoique nombreuses, les grèves ont été peu importantes et de peu de durée sur la Concession Française. Ont été principalement affectés : les patrons épiciers, les patrons de monts-de-piété, les patrons de magasins d'habits et les marchands de porcelaine.

Les employés de la Compagnie Française de Tramways se mirent en grève le 21 Décembre, en vue d'obtenir une augmentation de salaire. Cette grève au cours de laquelle à aucun moment l'ordre ne fut troublé ne dura que 48 heures.

**Relations avec la Police Internationale et les Autorités Chinoises.**—Notre coopération avec les Polices voisines a été très satisfaisante pendant l'année et de tous les instants.

Le Chef de la Garde

*Signé:* FIORI.

## EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

Tableau N° 1]

au 31 Décembre 1926

GRADES  OU  EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au Corps										En Congé	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste Nord	Poste de l'Est	Poste Joffre	Poste Pottier	Sûreté	Trafic	Maison d'Arrêt	Européens		Tonkinois	Chinois	
																		1
Chef de la Garde.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....		
» » adjoints.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....		
Inspecteurs Principaux.....	3	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	3	.....	.....	.....		
Chefs de Secteur.....	5	.....	.....	.....	1	1	.....	1	1	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....		
Inspecteurs Sûreté.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	3	.....	.....	.....		
Chef du Trafic.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
Magasinier.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....		
Directeur de la Maison d'Arrêt.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....		
Sergents.....	30	.....	.....	7	2	1	2	1	2	1	5	1	2	6	23	.....		
Brigadiers.....	28	.....	.....	8	4	1	1	2	1	2	7	1	1	1	20	.....		
Gardes.....	31	.....	.....	.....	2	6	6	5	7	6	3	2	4	2	43	.....		
» auxiliaires Russes.....	16	.....	.....	.....	1	2	2	.....	2	.....	2	3	4	.....	16	.....		
Téléphonistes.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....		
Vaguemestre.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....		
Secrétaire-Interprète.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....		
Adjudants.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....		
Sergents.....	.....	13	.....	.....	1	2	2	.....	3	2	1	.....	2	.....	13	.....		
Brigadiers.....	.....	31	.....	5	3	4	5	.....	4	2	.....	.....	5	3	.....	26		
Gardes.....	.....	385	.....	16	.....	83	51	.....	62	90	.....	.....	66	17	.....	369		
Instituteurs.....	.....	2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2		
Secrétaire.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1		
Inspecteur.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
Sergents.....	.....	.....	7	1	1	1	1	1	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	6		
Brigadiers.....	.....	.....	24	2	.....	4	5	4	4	4	.....	1	.....	.....	.....	22		
Agents.....	.....	.....	398	6	5	70	106	39	70	53	27	22	.....	.....	.....	392		
Secrétaires-Interprètes.....	.....	.....	5	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	.....	5		
Interprètes.....	.....	.....	26	.....	1	2	2	1	2	1	14	1	2	.....	.....	26		
Sous-Inspect. Détectives.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2		
Sergents Détectives.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	7		
Brigadiers Détectives.....	.....	.....	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	.....	.....	.....	.....	15		
Détectives.....	.....	.....	69	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68	.....	.....	.....	.....	68		
<b>TOTAUX.....</b>	<b>125</b>	<b>434</b>	<b>555</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>177</b>	<b>184</b>	<b>53</b>	<b>159</b>	<b>162</b>	<b>158</b>	<b>33</b>	<b>85</b>	<b>34</b>	<b>122</b>	<b>413</b>	<b>545</b>	
	<b>1.114</b>															<b>1.080</b>		

## ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1926

et comparaison avec l'estimation pour l'année 1925

[Tableau N°. 2]

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION pour l'année 1926	ESTIMATION pour l'année 1925	COMPARAISON AVEC L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 1925		OBSERVATIONS
	Effectif moyen des prisonniers: 428	Effectif moyen des prisonniers: 464	\$ :		
	\$ :	\$ :	+	-	
<b>1.—Pour le public :</b>					
Blanchissage.....	5.516,30	6.197,94		681,64	Bénéfice calculé d'après le prix de revient
Filage de laine.....	161,00		161		
<b>2.—Pour le Service des Travaux :</b>					
Macadamisage des routes.....	509,76	756,42		246,66	Estimation d'après le nombre de journées
Fabrication de tuyaux et articles en ciment.....	1.895,41	1.838,17	57,24		—do—
Détenus au concasseur.....	1.223,83	819,30	404,53		—do—
» à la forge du dépôt.....	126,22	581,73		455,51	—do—
<b>3.—Pour l'Imprimerie Municipale :</b>					
Imprimeurs.....	691,95	571,52	120,43		—do—
<b>4.—Pour la Garde Municipale :</b>					
Tailleurs.....	2.098,60	2.598,80		500,20	Estimation d'après le travail exécuté
Blanchissage.....	339,70	378,45		38,75	Economie réalisée, calculée d'après le prix [de revient
<b>Totaux</b>	<b>12.562,77</b>	<b>13.742,33</b>	<b>743,20</b>	<b>1922,76</b>	

## RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1926

et comparaison avec ceux obtenus en 1925

	En 1926	Comparaison avec 1925		Observations
		En augmentation	En diminution	
Plaintes reçues par la Police	2.960	458		
Demandes de poursuites établies par la Police	443	14		
d'Etrangers	184	12		
Arrestations				
de Chinois				
{ durant quelques heures seulement,	7.499	1.981		
{ pour contraventions, scandales, etc...				
{ maintenues	4.994		298	
Valeur des objets retrouvés par la Police				
{ rendus aux plaignants \$ :	177.259,83	4.981,68		
{ plaignants inconnus \$ :	6.315,00			
Objets trouvés	298	227		
Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées par la Police	39.374	2.581		
Montant des amendes infligées par la Police pour contraventions aux Règlements Municipaux	Tls. 24.104,53	2.389,34		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	33		21	dont 3 Europ.
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	541	322		
Blessés ramassés par la Police ayant dû être				
{ pansés	279	59		" 4 "
{ hospitalisés	262	55		" 11 "
Malades trouvés sur la voie publique	20	5		
Cadavres d'enfants trouvés				
{ sur la voie publique	153	79		
{ dans la rivière	1		1	
Cadavres d'adultes trouvés				
{ sur la voie publique	235	115		
{ dans la rivière	11	1		
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	82		21	
Suicides constatés	10	3		
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	21	1		
Chiens capturés				
{ rendus	88		50	
{ détruits	651		617	

[Tableau N° 4]

## RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1926

NATIONALITÉS	VOL SIMPLE	VOL PAR EFFRACTION	ATTAQUE A MAIN ARMÉE	ESCROQUERIE	EXTORSION	JEU PROHIBÉ	TENTATIVE DE MEURTRE	GRIVÈLERIE	CONTREBANDE	TRAFFIC ET PORT D'ARMES	DÉSERTION	SCANDALE ET IVRESSE	COUPS ET BLESSURES	MENDICITÉ ET VAGABONDAGE	DETTE ET NON-EXÉCUTION	DIVERS	TOTAUX	
																	EN 1925	EN 1926
Allemande	1											1					2	2
Américaine						1											2	1
Anglaise						1											5	2
Annamite														1			1	1
Belge																	1	0
Bulgare																1	0	1
Coréenne																	5	0
Chilienne	1																0	1
Danoise				1													0	1
Française							1			1	1						7	3
Grecque																	2	0
Italienne																	11	0
Japonaise			2	2								1					0	5
Lithuanienne															1		0	1
Mexicaine	1																0	1
Péruvienne																	1	0
Polonaise	3											2					4	6
Portugaise																1	0	1
Roumaine																	2	1
Russe	14			5	1			4	3	1		48	8	64	1	4	126	155
Serbe																	1	0
Suisse												2					2	0
Turque																	0	2
TOTAUX	20		2	8	1	2	1	4	3	2	1	54	8	65	8	5	172	181

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1926

et comparaison avec le relevé pour l'Année 1925

[Tableau N° 5]

Mois																		Totaux										
Janvier	183	2	3	6	2	21	4	8	3	1	7	4	23	4	2	1	17	113	3	399								
Février	103	1	1	8	6	7	8	3	1	1	4	4	28	5	1	23	51	6	253									
Mars	210	1	1	10	6	6	8	8	1	1	4	5	20	16	10	21	127	6	476									
Avril	226	2	2	19	2	17	13	6	1	1	2	3	12	19	5	18	86	2	436									
Mai	260	4	2	5	8	11	6	1	1	1	2	3	39	17	2	21	117	2	537									
Juin	249	4	13	4	3	7	8	2	1	1	2	1	15	19	16	27	73	8	454									
Juillet	216	7	4	7	8	5	12	8	1	1	1	1	12	12	18	16	91	5	411									
Août	203	15	7	15	4	15	4	4	1	1	6	2	14	8	5	23	88	3	392									
Septembre	196	1	1	14	5	8	1	5	2	3	1	9	9	6	9	32	81	4	392									
Octobre	210	5	6	12	1	13	2	3	1	1	1	14	11	11	14	14	65	1	382									
Novembre	229	1	4	6	4	8	9	3	4	2	2	4	14	15	3	47	67	3	428									
Décembre	254	3	3	4	7	17	7	1	1	1	1	4	10	12	7	27	70	..	431									
TOTAUX pour l'année 1926	2539	16	30	110	50	117	16	86	5	2	4	9	93	11	196	166	18	122	2	2	7	45	286	1	1029	32	4.994	
Comparaison avec les arrestations opérées en 1925	692	7	41	13	11	54	23	29	1	1	7	2	19	11	30	72	129	16	48	9	3	3	11	170	1	717	7	298

## RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE

Sur poursuites ou arrestations opérées par la Police pour l'année 1926

MOTIFS	PRISON										Expulsions		AMENDES			SAISIES		Envoyés au refuge	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou régérés)	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoyés à la Cour Mixte Internationale par la Cour Mixte Française	Envoyés aux Autorités chinoises	Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	TOTAUX		
	moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	de 20 ans à 30 ans	à perpétuité	simples	avec peines	simples	p. mém <sup>re</sup>		simples										avec peines	p. mém <sup>re</sup>
															et saisies	et saisies												
Vol .....	1469	301	85	59	16	2					27	190	11				2	4	198		3	16	7	20	9	2229		
Vol avec effraction .....	41	20	17	13	5	1					3	25														100		
Vol à main armée .....	2	3	10	4	5	11	14	14	4		25	53	5						24			1	9			131		
Vol d'enfants .....				1		8						3							3				2			14		
Attaque et Vol .....					1	1	2				2	3							1							7		
Brigandage .....			1																10			3				14		
Escroquerie .....	33	26	2	7	4						1	10	3						26			1	3			106		
Fouilleur de poches .....	28	27	24	8	3						1	37													9	100		
Recel .....	13	4									9	7	46						13							85		
Incendie .....											2		17						21							40		
Incendie volontaire .....			1										1													2		
Violation de domicile .....	7	1											2						1							11		
Homicide par imprudence .....	1												1						5							7		
Assassinat ou meurtre .....								3			3											10				16		
Coups et blessures .....	28	16	4	1	1							3	27						23							100		
Bataille et scandale .....	32	3									4	6	16						5							60		
Vagabondage et mendicité .....	81	10	1								105	20	5						37							239		
Rupture de ban .....	12	73	17	5	5							117														112		
Rupture de ban et vol .....	12	43	45	52	29						1	186														182		
Tentative d'évasion .....		3	1			14						1														18		
Evasion .....		1																								1		
Détournement de femmes .....	12	9	4	4	1	3					3	2	7				6		49		28					126		
Adultère .....											1								2							2		
Attentat aux mœurs .....				1							1															2		
Fausse accusation .....													1						3							4		
Tentative de suicide .....											1								7							8		
Abandon de domicile .....	4	2											3						2							18		
Jeu d'argent et loterie .....	13	4	1									7	205						2							225		
Emission de fausse monnaie .....		5	3	4		2	1						4						7							26		
Contrefaçon .....	3	3			2								1													9		
Folie .....																												
Enfants égarés ou volés .....		1	2										3					57		9		20				92		
Dettes et affaires civiles .....		1									1		3				6		30							41		
Divers (établissements clandestins) .....	2	1											21						7							31		
Contravon rég <sup>l</sup> Tramways .....													3													3		
do. Voitures .....													42						6			3				51		
do. Autos .....													150						11							164		
do. Circulation .....	2	1											77						4							83		
do. Police et Voirie .....	1	1											64															
do. Monts de piété .....													57				12		2							66		
do. Maisons logeurs .....	2												2													2		
do. Etablissements publics .....	4		1										80													80		
do. Service sanitaire .....													60													60		
Vente illicite d'opium .....													318													518		
Porteur d'opium .....												4	7													14		
Fumerie d'opium .....			2	5	1		1				10	6	25						25							50		
Port d'armes .....		4	2										7						7							14		
Chantage, menaces .....	2		2										1						7							14		
Stupéfiants .....		2	3	1									1						7							14		
Contrebande .....		2	3	1							1		7						7							14		
<b>Totaux.</b>	<b>1803</b>	<b>568</b>	<b>228</b>	<b>172</b>	<b>73</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>...</b>	<b>201</b>	<b>680</b>	<b>1481</b>	<b>...</b>	<b>704</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>86</b>	<b>508</b>	<b>...</b>	<b>51</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>3353</b>		
<b>Totaux généraux</b>	<b>2925</b>										<b>201</b>	<b>680</b>	<b>1481</b>	<b>...</b>	<b>704</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>738</b>						<b>18</b>	<b>3353</b>			
Comparaison avec le relevé des jugements en 1925.	p. 825	p. 67	p. 13	m. 20	p. 2	m. 22	m. 15	m. 2	m. 16	...	m. 107	m. 72	m. 609	m. 1	m. 753	...	p. 2	p. 50	p. 61	m. 51	m. 6	m. 47	m. 38	...	m. 6	p. 81		
	En augmentation : 828										m. 251		m. 1363			p. 2			En diminution : 37									

## RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS DRESSÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT 1926

et comparaison avec le relevé de l'année 1925

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jin-ric-shaws	Pédicabs	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Automobiles	Chiens	TOTAUX
Janvier.....	1.969	7	785	....	94	56	107	4	2	3.024
Février.....	1.649	7	403	....	70	23	181	1	8	2.342
Mars.....	2.245	10	734	2	87	41	66	4	13	3.202
Avril.....	1.728	9	855	5	85	50	102	14	20	2.868
Mai.....	1.945	3	1.377	2	91	42	76	7	7	3.550
Juin.....	1.950	13	1.310	1	152	43	66	20	11	3.566
Juillet.....	2.004	6	959	7	95	30	74	26	12	3.213
Août.....	2.185	10	1.145	8	128	35	51	55	9	3.626
Septembre.....	2.527	3	1.277	7	190	71	76	59	14	4.224
Octobre.....	1.694	8	990	17	195	80	65	38	10	3.097
Novembre.....	1.954	14	1.087	23	137	48	32	31	7	3.333
Décembre.....	1.934	18	1.126	16	137	56	25	10	7	3.329
<b>Totaux pour 1926</b>	<b>23.784</b>	<b>108</b>	<b>12.048</b>	<b>88</b>	<b>1.461</b>	<b>575</b>	<b>921</b>	<b>269</b>	<b>120</b>	<b>39.374</b>
Comparaison avec l'année 1925	+	+	-		+	+	+	+	+	+
	3.741	27	2.352	—	381	131	336	208	21	24.93

**RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE EN 1926**  
et comparaison avec le relevé de l'année 1925

Nature des plaintes	Nombre en 1926	En augmentation	En diminution	OBSERVATIONS
Vols	2166	437		
Attaques et vols	41	9		
Pillages à main armée	152		4	
Coups	11	4		
Coups et blessures	22	2		
Dettes de loyer au-dessous de \$ 50	59	23		
Dettes et fuites	9		4	
Objets perdus	17		7	
Disparitions	enfants	masculins	28	8
		féminins	86	17
	épouses ou concubines	99	15	
	filles publiques	23	1	
	servantes	34	22	
	employés ou apprentis	23		6
Escroqueries	48	11		
Abus de confiance	82	18		
Extorsions	7	2		
Meurtres	5		5	
Enlèvements	4		11	
Menaces	24		13	
Divers	13		12	
Plaintes diverses en dehors de la Concession	7	1		
<b>Totaux</b>	<b>2960</b>	<b>545</b>	<b>87</b>	<b>En augmentation 458</b>

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1926

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1925

MOIS	EN 1926				EN 1925	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
Janvier	50	\$ 4.915,71	7	\$ 950,01	22	3.936,81
Février	36	3.659,00	12	1.727,00	20	8.067,90
Mars	47	7.231,30	16	4.052,70	32	3.599,20
Avril	42	6.183,10	18	2.326,00	29	3.203,50
Mai	52	6.916,70	17	2.925,70	36	5.030,50
Juin	67	10.243,35	20	3.381,80	24	3.340,02
Juillet	40	4.320,70	10	1.546,50	35	4.286,85
Août	52	7.087,00	20	2.906,00	36	3.904,76
Septembre	34	8.529,00	14	4.890,00	57	7.586,45
Octobre	65	11.200,00	25	4.349,00	53	7.609,75
Novembre	57	10.129,00	20	4.524,00	55	12.960,40
Décembre	51	29.955,80	11	2.563,80	40	17.158,00
<b>Totaux</b>	<b>593</b>	<b>\$ 110.370,66</b>	<b>190</b>	<b>\$ 36.142,51</b>	<b>439</b>	<b>\$ 80.684,14</b>



**1°) — Blessés au cours de ces accidents.**

Genre de Vehicules	Mortellement	Hospitalisés	Pansés dans les Hôpitaux	Pansés dans les Postes
Automobiles	20 (1 européen)	194 (11 européens)	165 (2 européens)	24 (2 européens)
Autobus	1 (européen)	2	3	
Tramways	12 (1 européen et 7 chutes)	41 (19 chutes)	48 (13 chutes)	7 (2 chutes)
Voitures		2		
Pédicabs		2	1	
J. R. S.		4	6	2
Bicyclettes		9	10	3
Charrettes		4	10	
Brouettes		4		
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>262</b>	<b>243</b>	<b>36</b>

**2°) — Véhicules avariés au cours de ces accidents.**

	Autos	Tramways	Autobus	Voitures	Pédicabs	J. R. S.	Bicyclettes	Charrettes	Brouettes
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>454</b>	<b>79</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

**RELEVÉ NUMÉRIQUE DES BLESSÉS ET MORTS PAR SUITE D'ACCIDENTS DIVERS  
PENDANT L'ANNÉE 1926**

**1°) — Accidents mortels:**

Noyés.....	4	
Chutes de matériaux.....	4	
Asphyxiés par le gaz.....	2	
Chutes diverses.....	3	(dont 1 européen)
Brûlés dans les incendies.....	2	
Explosions.....	1	
Electrocités.....	2	
Pris dans un engrenage.....	1	
<b>Total.....</b>	<b>13</b>	<b>(24 en 1925)</b>

**2°) — Blessés non mortellement:**

Brûlures diverses.....	9	
Brûlés dans les incendies.....	7	
Chutes diverses.....	8	
Chutes de matériaux.....	12	
Explosions.....	1	
Tombés à l'eau.....	2	
<b>Total.....</b>	<b>39</b>	<b>(21 en 1925)</b>
<b>Total des blessés mortellement ou non :</b>	<b>52</b>	<b>(45 en 1925)</b>

RELEVÉ DES INCENDIES AYANT NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DE LA POLICE EN 1926

N°s d'ordre	Dates	Adresses	Désignations	Dégâts	Assurances	Solutions
1	3 Janv.	34 Rue de la Paix	Incendie	5 maisons endommagées	1.200 taëls	10% du montant
2	6 »	361 Rue Ratard	Feu de cheminée			
3	7 »	52 Rue Massenet	Commencement d'incendie	insignifiants		
4	13 »	30 Passage 17 Route des Sœurs	Incendie	6 mais. détruites 3 mais.	1.500 taëls	20 dollars d'amende
5	17 »	359 Rue Amiral Bayle	» Volontaire	1 mais endom. [endom.]		mandat d'arrêt
6	19 »	159 Route Grouchy	»	3 person. blessées quelques	assuré	
7	24 »	28 Cité 163 R. Brodie A. Clarke	Commencement d'incendie	insignifiants [milliers de dol.]		20 dollars d'amende
8	28 »	199-201 Rue Kraetzer	Incendie	2 maisons détruites	néant	acquitté
9	30 »	36 Rue des Pères	Commencement d'incendie	13 dollars dégâts	»	5 dollars d'amende
10	30 »	354 Av. Joffre (Cercle Français)	Incendie	importants		
11	7 Fév.	250 Avenue Foch	Commencement d'incendie	insignifiants		
12	7 »	36 Rte P. Robert chez Mr. Ross.	Feu de cheminée	»		
13	7 »	38 Route Doumer	Commencement d'incendie	»		
14	13 »	151 Rue du Weikwé	»	1 moustiquaire brûlée	néant	3 dollars d'amende
15	14 »	917 Avenue Joffre	Feu de cheminée	insignifiants	6.500 dollars	
16	17 »	359 Avenue Joffre	Commencement d'incendie	peu importants		
17	19 »	17 Cité 16 Rue du Consulat	»	insignifiants	néant	2 dollars d'amende
18	22 »	53 Cité 98 Rue Kraetzer	»	»	»	5 »
19	23 »	199 C. Zu Ziang Li Bd. de Montig.	Incendie	4 mais. détruites 1 mais.		
20	23 »	180 Boulevard de Montigny	Commencement d'incendie	1 couverture brûlée [endom.]		2 dollars d'amende
21	24 »	dans un chantier Rue Ratard	»	8 dollars de dégâts		
22	24 »	14 Tracey Terrace Rte des Sœurs	Feu de cheminée	insignifiants		
23	27 »	115 Route Vallon	Incendie	1 pomp. mort 3 pomp. b. essés 3 mais.	»	
24	3 Mars	23 Boulevard des 2 Républiques	Commencement d'incendie	1 couverture brûlée [endom.]	4.000 taëls	
25	3 »	4 d'une Cité Rue Bourgeat	»	1 enfant brûlé; insignifiants		
26	3 »	Rue Palikao	Incendie	2 barils de goudron et 2 plate-		
27	6 »	Mais. ch. der <sup>ière</sup> N° 1230 R. Lafa-	Commencement d'incendie	insignifiants [formes brûlées]		
28	9 »	Consulat Général de France [y <sup>ville</sup> ]	»	1 soupcnte abîmée		
29	10 »	1526 Avenue Joffre	Incendie		4 500 taëls	
30	19 »	Village Yang Ka So Rte P. Paris	»	1 paillote et des meubles brûl.	néant	
31	24 »	Vil. Zao Ka Hang, ang. Magy-Joff.	Commencement d'incendie	1 tas de paille		
32	28 »	153 Route de Grouchy	Feu de cheminée	néant		
33	29 »	146 Route Père Robert	Commencement d'incendie	»		1 dollar d'amende
34	31 »	terrain de foot-ball angle, Rue Montmorand-Observatoire	Incendie	100 dollars	néant	
35	1 <sup>er</sup> Avril	13 C. Tong Ching Li R. V. Mathieu	»	2 maisons détruites	1.000 taëls	classé
36	1 <sup>er</sup> »	721 Avenue Edouard VII	Commencement d'incendie	néant		5 dollars d'amende
37	1 <sup>er</sup> »	ter. des sports Bayle-Observatoire	»	»		
38	2 »	304 Route Lafayette	»	1 auto endommagé		
39	3 »	291 Rue du Consulat	»	quelques nattes		2 dollars d'amende
40	4 »	Vil. de Zi Ka Dang R. Lafayette	Incendie	1000 dollars		
41	6 »	44 Rue Touranne	»	2000 »	néant	classé
42	6 »	194 Cité Dong Teng Li R. B. Gros	Commencement d'incendie	néant	»	
43	7 »	487 Rue Chapsal	»	insignifiants		
44	11 »	194 Rue du Weikwé	Incendie	4 maisons endommagées		vente aux enchères du moblier
45	15 »	41 Route Voyron	»	1 femme chin. a péri 1 mais. détruite		acquitté
46	18 »	64/6 Rue Kraetzer	»	2 mais. détruites 2 mais. end.		»
47	20 »	17 Boulevard des 2 Républiques	»	4 » endom. 1 mais. brûlée	9.000 taëls	10% du montant
48	22 »	7 Cité Se Da Li Rue Conty	Commencement d'incendie	insignifiants		
49	24 »	auto 4890 devant N° 843 Av. Ed VII	»	»		
50	27 »	49 Rue Porte du Nord	»	30 dollars		acquitté
51	28 »	151 Rue Kraetzer	»	600 »	7.800 taëls	10 dollars d'amende
52	4 Mai	Hôpital Sainte Marie	»	peu importants		
53	5 »	581 Avenue Joffre	»	»		
54	11 »	Vil. Yang Ka Za Route P. Paris	Incendie	2 fem. ch. blessées 1 mais. end.		
55	14 »	18 Rue du Moulin	»	2 mais. endom. 1 mais. brûlée	néant	
56	16 »	1 Cité Dong Eu Li Bd. des 2 Rép.	»	3 » détruites 1 » endom.		
57	18 »	à bord du "Luen Yi"	Commencement d'incendie	insignifiants		
58	18 »	77 Route Conty	Incendie	»	»	25 dollars d'amende
59	26 »	10 Rue du Weikwé	»	4 maisons endommagées	5.000 taëls	10% du montant
60	28 »	49 Rue Whampo	»	44.000 taëls		classé
61	30 »	Village Zi Ka Za Rue Bourgeat	»	900 dollars		»
62	1 <sup>er</sup> Juin	236/8 Boulevard de Montigny	»	2 maisons détruites 2 mais. détériorées	3.000 taëls	10% du montant
63	2 »	158 Route de Zikawei	Commencement d'incendie	néant		
64	3 »	902 »	»	insignifiants	1.500 taëls	10 dollars d'amende
65	4 »	36 Rue Touranne	»	»		
66	16 »	Vil. Yang Ka So Route P. Paris	»	néant		2 dollars d'amende
67	17 »	83 Rue Vouillemont	»	»		2 »
68	20 »	1000 Avenue Joffre	Incendie	300 dollars		acquitté
69	20 »	auto 8630 ang. Montigny-Joffre	»	auto endommagé		
70	25 »	10 Rue du Weikwé	Commencement d'incendie	néant		5 dollars d'amende
71	30 »	127/9 Rue Eugène Bard	Incendie	2 maisons endommagées	2.000 taëls	10% du montant
72	30 »	83 Rue du Lieutenant Pétiot	Commencement d'incendie	néant		5 dollars d'amende
73	7 Juil.	151 Rue Eugène Bard	»	»		5 »
74	22 »	Godown No. 5 des M. M.	Incendie	»		
75	22 »	497 Rue du Consulat	Commencement d'incendie	insignifiants		20 dollars d'amende
76	31 »	1 Cité Kie Eu Li Rue Petit	»	»		classé
77	1 <sup>er</sup> Août	Cercle Sportif Français	Feu de cheminée	néant		
78	4 »	Passage Néziang	Commencement d'incendie	»		
79	6 »	9 cité Zeng ching li R. de l'Observ.	Incendie	2.000 dollars	1.500 taëls	»
80	12 »	231/3 Rue Kraetzer	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	5 dollars d'amende
81	14 »	10 cité 52 Rue du Weikwé	»	»		2 »
82	17 »	auto 1903 au No. 73 Rte Vallon	»	»		
83	21 »	81 Avenue Joffre	»	»		
84	22 »	29 cité Veng Gneu Fang R. Buis-	Incendie	assez sérieux	1.000 taëls	2 ans de prison
85	25 »	178 Rue du Weikwé [sonnet]	Commencement d'incendie	20 dollars	néant	5 dollars d'amende
86	29 »	27/9 Rue Ratard	Incendie	»	4.500 taëls	10% du montant
87	10 Sept.	74 cité Zeng Eu Li R. P. de l'Ouest	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	2 dollars d'amende
88	19 »	129 Rue Tourane	Incendie	8 mais. détruites ou endom.		classé
89	2 Oct.	chantier de construct. R. Wagner	Commencement d'incendie	1 maison endommagée		5 dollars d'amende
90	3 »	150 Rue Eugène Bard	»	insignifiants	»	5 »
91	10 »	76 Boulevard de Montigny	Incendie	5 maisons endommagées		10 »
92	13 »	60 Rue du Cimetière	»	6 mais. endom. 1 ch. carbonisé	500 taëls	10% du montant
93	14 »	199 Route Magny	»	insignifiants		
94	16 »	chantier 730 Avenue Joffre	»	peu importants		10 dollars d'amende
95	20 »	72 cité Yong Yu Li Rue A. Bayle	Commencement d'incendie	1 moustiquaire brûlée	néant	5 »
96	25 »	123 Rue du Cimetière	»	néant	»	3 »
97	30 »	695 Avenue Joffre	Incendie	3 maisons endommagées		
98	30 »	469 Rue du Consulat	»	3 » »		
99	30 »	9 Rue Galle	Commencement d'incendie	néant		2 dollars d'amende
100	30 »	88 Boulevard de Montigny	»	»		3 »
101	31 »	105 Rue Porte de l'Ouest	»	insignifiants		5 »
102	2 Nov.	Pagode de Ningpo	»	»		classé
103	8 »	66/68 Rue Porte du Nord	Incendie	importants	15.000 taëls	»
104	10 »	43/45 Rue Lagrené	Commencement d'incendie	néant		
105	22 »	»	»	»		3 dollars d'amende
106	27 »	Mumm Café	»	insignifiants		
107	30 »	baraque à côté du N° 130 R. Vallon	Incendie	baraque et un auto détruits		classé
108	8 Déc.	115 Route Père Robert	Commencement d'incendie	insignifiants		»
109	9 »	137 Rue Massenet chantier	Incendie	600 taëls	15.000 taëls	10% du montant
110	10 »	Village Zié Ka Dang Av. Joffre	Commencement d'incendie	néant		2 dollars d'amende
111	11 »	64 Rue du Weikwé	Incendie	peu importants		classé
112	15 »	4 cité Zeng Teh Li R. du Marché	Commencement d'incendie	»	10.000 taëls	
113	15 »	764/6 Rue B. de Montmorand	Incendie	2 maisons endommagées		10 dollars d'amende
114	17 »	152 Rue Kraetzer	Commencement d'incendie	néant		1 »
115	21 »	60 Rue Molière	Incendie	1.000 taëls		classé
116	23 »	47/49 Rue des Pères	Commencement d'incendie	»	12.000 taëls	10% du montant
117	26 »	49 Passage 112 Rue Eugène Bard	»	néant	néant	1 dollar d'amende
118	30 »	25 Rue de la Mission	Incendie	2 maisons endommagées		
119	30 »	2. 4. 6. Rue Paul Beau	»	importants		
120	31 »	Grand Monde	»	assez importants		



ENTRÉE DE LA RUE EUGÈNE BARD

# Service des Travaux Publics

## RAPPORT POUR 1926

**Voirie.—Généralités.**—Au cours de l'année 1926, le réseau routier s'est augmenté de 4610 mètres de routes neuves.

Le réseau d'égoûts s'est accru de 6694 mètres de drains de gros et moyen diamètre.

Le cube des matériaux transportés par la Voirie a été de 43.132 mètres cubes.

Le mouvement des terres pour la construction des chaussées neuves a été de 40.766 mètres cubes et le cube des terres d'apport de 3.085 mètres cubes.

Le tableau ci-dessous montre l'essor pris par la Concession Française pendant les 7 dernières années :

Année	Longueur des rues	Emprise en viabilité	Maisons européennes	Maisons chinoises	Cube d'ordures	Population
1920	62.604,30 Km.	472.086,75 m <sup>2</sup> .	814	12.370	40.870 m <sup>3</sup> .	170.229
1921	63.888,35 »	486.188,70 »	1.158	14.722	49.388 »	
1922	72.239,70 »	538.105,05 »	1.379	16.461	62.764 »	
1923	76.934,35 »	588.834,30 »	1.666	18.708	107.783 »	
1924	81.253,00 »	661.162,60 »	1.931	20.652	111.913 »	
1925	85.376,00 »	690.940,65 »	2.429	23.549	121.622 »	297.072
1926	89.986,00 »	748.256,00 »	2.627	25.982	128.338 »	
en 7 ans	43.8 %	58.5 %	223 %	110 %	214 %	74.5 %

**Matériel.**—Notre Service de transport s'est augmenté de 2 camions Delahaye provenant de la Police et de 4 camions Berliet de 3 T. 500.

**Concasseur.**—Le cube de rocaille traité a été de 16.673 m<sup>3</sup>. 061 donnant :

8929 m<sup>3</sup>. de granit

5494 m<sup>3</sup>. de gravillon

2951 m<sup>3</sup>. de sable bleu

**Dragage.**—Le dragage de la crique de Zikawei à l'Est de Za Fé Kang, commencé en 1925, a été terminé le 24 Septembre 1926. Ce dragage a porté sur 726 mètres de longueur de crique.

**Béton d'asphalte.**—En 1926, nous avons exécuté le programme prévu au budget, c'est-à-dire les tracks de railless des lignes :

Routes de Zikawei, du Marché, Eugène Bard, Boulevard Montigny, Petit, Tourane.

Ces travaux, commencés le 7 Juillet, ont été terminés le 29 Septembre et ont demandé 50 journées de travail. La longueur exécutée a été de 3170 mètres et la surface 17.379 m<sup>2</sup>. Le nombre de cuvées sorties de notre installation de la route de Zikawei a été de 2216 de 1400 Kgs.

Ces travaux, exécutés pour la première fois sur la Concession Française, ont été grandement facilité par les renseignements gracieusement fournis par Mr. Harpur, Ingénieur en Chef du S. M. C. et Mr. Craddock son Ingénieur-Adjoint, renseignements portant surtout sur les dosages et sur la conduite des chantiers, nous faisant ainsi profiter de l'expérience acquise au cours de nombreuses années de pratique et nous évitant les tâtonnements inhérents aux débuts d'une fabrication nouvelle.

**Portails de rues.**—Vingt portails de rues ont été mis en chantier.

**Comblement de mares.**—Les mares suivantes ont été comblées avec des ordures:—

Route Lorton	17006,000 m3.
Route de Siéyès	6911,850 »
Rue Bourgeat	2795,500 »
Avenue du Roi Albert	3654,200 »
Route de Zikawei	5367,900 »
Route Cohen	5612,500 »
Route Frelupt	7408,500 »
soit un cube total de	<u>48756,450 m3.</u>

et une surface de 17698 m2. équivalant à 26 Mows. 2.4.0.6.

D'autre part les mares suivantes ont été comblées avec de la terre:—

Rue Bourgeat	1552,000 m3.
Route Père Robert	432,690 »
Route de Siéyès	1523,660 »
Route Ratard	1261,710 »
Chemin Zikadan	529,460 »
Dépôt du 2 <sup>e</sup> Arrondissement	898,000 »
Passage Ting Ka Wei	2604,400 »
Crique Dufour Pétain	949,000 »
Route Vallon	160,000 »
Avenue Joffre	1114,280 »
Route de Zikawei	600,000 »
Chemin Sériciculture	1800,000 »
Route Cohen	700,000 »
soit un cube total de	<u>14125,200 m3.</u>

et une surface de 7730,25 m2. équivalant à 11 Mows. 4.6.1.5.

Surface totale de terrain récupéré sur les criques: 37 Mows 7.0.2.1.

**Travaux neufs de viabilité.**—1<sup>o</sup>—Ouverture des routes en macadam sur fondations de rocaille:

716,00 m.	Route Frelupt	5245,00 m2.
93,00 »	Route Lorton	875,00 »
82,00 »	Route Picard Destelan	596,00 »
125,00 »	Route Ouest Jardin Edan	625,00 »
55,00 »	Route Vallon	314,00 »
92,00 »	Route Rémi	396,00 »
100,00 »	Route Kahn	490,00 »
350,00 »	Avenue Victor Emmanuel III	1550,00 »
374,50 »	Rue Chapsal	2579,00 »
90,20 »	Rue Galle	360,00 »
185,00 »	Rue Bourgeat	1422,00 »
121,00 »	Rue Cardinal Mercier	1850,00 »
2,00 »	Rue Vincent Mathieu	12,20 »
19,00 »	Rue Protet	98,40 »
11,30 »	Rue de la Porte du Nord	82,70 »
2,00 »	Rue Discry	12,20 »
	Av. Edouard VII (Bund à Montigny) 1/2 chaussée	
1505,00 »	non comptée sur état antérieur	17307,50 »
<u>3923,00 m.</u>		<u>33815,00 m2.</u>



RUE DU MARCHÉ

2°)—Ouverture des routes en pavage chinois :

181,00 m.	Chemin municipal Zi-Ka-Dan	714,00 m2.
191,00 »	» » de l'Aurore	636,00 »
165,00 »	» » Sio-Pan-Wei	580,00 »
150,00 »	Rue Wagner	1005,00 »
<u>687,00 m.</u>		<u>2935,00 m2.</u>

3°)—Convertissements divers et élargissements :

a)—pavage cubique :

Boulevard des Deux Républiques	1590,00 m2.
Place du Château d'Eau	1657,40 »
Boulevard de Montigny	51,66 »
Rue du Consulat	118,44 »
Boulevard des Deux Républiques	477,80 »
Quai de France	222,60 »
	<u>4117,90 m2.</u>

b)—béton de ciment :

Rue Touranne	200,00 m2.
	<u>200,00 m2.</u>

c)—béton d'asphalte :

Rue Petit	1379,50 m2.
Rue Touranne	1598,80 »
Rue Eugène Bard	1900,00 »
Boulevard de Montigny	6389,00 »
Rue du Marché	5038,00 »
Route de Zikawei	1065,00 »
	<u>17379,30 m2.</u>

d)—Pavage chinois :

Rue Voisin	242,76 m2.
	<u>242,76 m2.</u>

e)—Macadam goudronné :

Rue du Consulat	411,10 m2.
Rue Ratard	6633,80 »
Avenue Haig	1848,00 »
Route Delastre	2480,00 »
Route Magniny	255,00 »
Route Winling	408,00 »
Avenue du Roi Albert	6757,00 »
Avenue Joffre	4938,80 »
Route Fergusson	299,00 »
Route Lafayette	208,00 »
Rue Wantz	471,90 »
	<u>24710,60 m2.</u>

**Comparaison de l'emprise des chaussées en 1925 et 1926.**

ARRONDISSEMENT	LONGUEUR DES RUES	MACADAMISÉES	GOUDRONNÉES	PAVAGE CHINOIS	PAVAGE CUBIQUE	PISTES
1 <sup>er</sup>	21.000,00	13.607,00	94.877,00	66.922,00	12.350,00	—
2 <sup>e</sup>	32.750,00	22.571,00	233.346,00	23.132,00	411,00	12.259,00
3 <sup>e</sup>	31.626,00	10.413,40	198.392,60	14.918,65	—	84 826,55
<b>Total en 1925</b>	<b>85.376,00</b>	<b>46.591,40</b>	<b>526.615,60</b>	<b>104.972,65</b>	<b>12.761,00</b>	<b>97.085,55</b>
1 <sup>er</sup>	22.695,00	9.539,00	110.661,00	73.760,00	16.508,00	—
2 <sup>e</sup>	34.221,00	9.238,00	259.568,00	24.891,00	411,00	11.495,00
3 <sup>e</sup>	33.070,00	8.812,00	216.564,00	18.304,00	—	72.333,00
<b>Total en 1926</b>	<b>89.986,00</b>	<b>27.589,00</b>	<b>586.793,00</b>	<b>116.955,00</b>	<b>16.919,00</b>	<b>83.828,00</b>

**Travaux neufs.—Trottoirs.—**

	DALLES	BORDURES	CANIVEAUX	CIMENTAGE	MACADAM	PAVAGE
	m.	m.	m2.	m2.	m2.	m2.
Rue Wagner	304.00	304.00				432.00
Rue Palikao	41.00	41.00		126.00		
Quai de l'Est				74.50		
Rue Touranne	60.00					
Rue Marco Polo		86.00		50.08		
Rue Vincent Mathieu					6.08	
Rue Discry					6.08	
Rue Protet					46.38	
Rue Porte du Nord					55.14	
Rue Voisin						235.00
Rue Ratard	155.00	155.00	330.00		678.00	
Rue Bourgeat	308.35	308.35		350.85	1086.00	
Route Père Robert	280.00	240.00			720.00	
Rue Wantz			71.50		252.00	
Rue Cardinal Mercier	135.20	135.20	325.00	272.60	466.00	
Rue Galle	28.00	28.00				
Avenue Joffre	2851.00	2635.00		12310.20	4244.00	
Avenue Dubail	60.00	60.00			420.00	
Avenue V. Emmanuel III	107.65	107.65	235.00		80.38	
Rue Chapsal	290.50	290.50	312.50	681.53	216.00	
Route Lafayette	155.50	155.50			579.60	
Route de Zikawei	79.00	79.00		110.00	47.00	
Rue Molière				21.56		
Rue Massenet	10.60	10.60		26.50		
Rue Corneille				11.28		
Rue du Père Froc	36.00	36.00	246.00		90.00	
Rue Amiral Bayle				7.68		
Route Frelupt	143.30	143.30				
Route Vallon	22.00	22.00	26.00		31.20	
Rue Porte de l'Ouest	4.00			477.20		
Avenue du Roi Albert	683.00	815.00			4650.00	
Route Amiral Courbet	36.00	30.00		322.00	256.00	
Route Delastre	26.00	26.00		31.00	81.00	
Route P. Destelan	60.00	60.00	260.00			
Route Kahn			54.00			
Route Henri Rivière	25.00	25.00			60.00	
Route Rémi	34.00	34.00	66.00			
Route Winling			37.00			
<b>Totaux :</b>	<b>5935.10</b>	<b>5828.10</b>	<b>1963.00</b>	<b>14872.98</b>	<b>14070.86</b>	<b>667.00</b>

**Comparaison de l'emprise des trottoirs en 1925 et 1926.**

ARRONDISSEMENT	MACADAMISÉS	GOUDRONNÉS	PAVÉS CHINOIS	CIMENTÉS	TERRE BATTUE
1 <sup>er</sup>	2.242,00	8.126,00	29.484,00	41.753,00	
2 <sup>me</sup>	11.251,00	73.225,00	2.538,00	7.520,00	73.342,00
3 <sup>me</sup>	5.607,00	24.890,00		4.238,00	125.653,00
<b>en 1925</b>	<b>19.100,00</b>	<b>107.241,00</b>	<b>32.022,00</b>	<b>53.511,00</b>	<b>198.995,00</b>
1 <sup>er</sup>	2.242,00	8.240,00	30.151,00	42.003,00	
2 <sup>me</sup>	11.161,00	64.857,00	2.538,00	21.891,00	73.770,00
3 <sup>me</sup>	9.169,00	31.828,00		4.490,00	134.805,00
<b>en 1926</b>	<b>22.572,00</b>	<b>104.925,00</b>	<b>32.689,00</b>	<b>68.384,00</b>	<b>208.575,00</b>

**Comparaison de l'emprise totale en viabilité en 1925 et 1926.—**

ANNÉES	CHAUSSÉES	TROTTOIRS	EMPRISE TOTALE
1925	788.026,00 m2.	408.454,00 m2.	1.196.480,00 m2.
1926	832.084,00 »	437.145,00 »	1.269.229,00 »

**Assainissement.—**

	Tuyaux 4/6"	Tuyaux 0.70	Tuyaux 0.50	Tuyaux 0.30	Tuyaux 0.20	Tuyaux 0.15	Regards	Grilles
Route de Siéyès			80	79			3	6
Rue du Consulat				129				2
Route Magy			150	40			4	8
Avenue Haig		6	490	20			12	12
Rue Ratard			250	38			5	10
Rue Wagner			155	20			3	6
Rue Chapsal			327	131	23		8	24
Rue Vouillemont			221				3	
Rue Petit		80	220	13	10		5	6
Route Lorton			215	46			6	11
Avenue Edouard VII	198	18		33	140	35	4	4
Route P. Destelan			90	20			2	4
Chemin Jardin Edou			174	172	15		5	11
Avenue V. Emmanuel III			290	47		11	7	16
Rue Touranne			106	21	8		2	5
Route Vallon			40	14			1	3
» Winling			387	57	18		9	21
» Rémi			252	43		13	7	14
Rue Bourgeat			580	100	45		12	27
Route Kahn			264	44			5	13
» Magniny			80	16			2	4
Chemin N <sup>o</sup> . 1 (Zi Ka Dan)				182	27	18	4	9
» » 2				159			4	8
» » 3 (Ki Ka Wei)				263	26		7	15
» » 4 (Tong Pao Djao)								
» » 5 (Lieu Ka Za)				229	34		7	14
» » 8 (Heu Ka Dan)				125	10		3	6
» » 9 (Sériciculture)				145	15	6	4	
» » 10 et 11 (Aurore)				278	17	12	5	5
» » 16				334	35		8	17
» » 17				170	10		5	9
<b>Totaux :</b>	<b>198</b>	<b>104</b>	<b>4371</b>	<b>2968</b>	<b>403</b>	<b>95</b>	<b>152</b>	<b>290</b>

En dehors des travaux de drainage, le Service d'Assainissement a exécuté les travaux suivants :  
curage des drains et puisards de la Concession

143 branchements et travaux divers ayant nécessité la pose de :

- 144 tuyaux de 0m. 50
- 1269 » » 0m. 30
- 1623 » » 0m. 20
- 2159 » » 0m. 15

18 regards

137 grilles.

construction de 25 tombes pour européens et 8 pour annamites

construction de piliers pour 6 portails.

moulage de 6508 dalles de 0.60 x 0.60 x 0.07

moulage de 1244 dalles de 0.60 x 0.30 x 0.07

**Etat du drainage de la Concession du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 au 1<sup>er</sup> Janvier 1927.**

	Drains briques 2m. x 3m.	Drains briques 2m. x 2,4	Drains briques 18" x 21"	Drains briques 4'9" x 7'9"	Drains briques 0m. 30	Drains ciment 2m. x 3m.	Regards
Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1926	731	982	3626	224	323	260	1606
Faits en 1926							107
Déposés en 1926			539				
Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1927	731	982	3087	224	323	260	1713

	Tuyaux ciment 4' 6"	Tuyaux ciment 3'	Tuyaux ciment 0m. 70	Tuyaux ciment 0m. 50	Tuyaux ciment 0m. 30	Tuyaux ovoides 3'	Tuyaux ovoides 18" x 21"	Tuyaux ovoides 0m. 30
Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1926	3307	7587	21540	29271	5537	200	3848	894
Faits en 1926	198		104	4371	2968			
Déposés en 1926	134		53					221
Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1927	3371	7587	21591	33642	8505	200	3848	673

**Travaux d'entretien.—Chaussées:—1<sup>o</sup>—Pavage Chinois :** Report. . . 10485,56 m2.

Rue Voisin	1792,96 m2.	Rue Hué	774,70 »
Rue Lagrené	1009,00 »	Rue Palikao	110,80 »
Boulevard de Montigny	1397,70 »	Rue de la Mission	224,20 »
Rue Oriou	53,80 »	Rue du Wampoo	78,70 »
Quai de France	103,00 »	Rue Formose	407,40 »
Place Château d'Eau	616,50 »	Rue Chusan	186,70 »
Rue Wagner	223,50 »	Rue Fokien	360,30 »
Rue Vouillemont	957,30 »	Rue de la Paix	329,60 »
Rue Laguerre	156,80 »	Rue Minghong	119,30 »
Quai Kin Lee Yuen	1786,30 »	Rue Petit	262,80 »
Rue Buissonnet	632,70 »	Rue Chinchew	130,00 »
Rue Sœur Allègre	92,70 »	Passage Nézian	206,70 »
Rue Bluntschli	132,40 »	Rue Discry	72,80 »
Rue Touranne	828,80 »	Rue Colbert	949,60 »
Rue des Pères	341,50 »	Rue Saïgon	605,30 »
Rue Porte du Nord	35,00 »	Rue Lemaire	157,50 »
Rue du Weikwei	68,80 »	Rue Bourgeat	332,00 »
Rue du Moulin	261,60 »	Route de Zikawei	32,50 »
Rue Galle	73,70 »	Ecuries municipales	1119,20 »
Rue Hennequin	139,80 »	Rues diverses	247,00 »

à Reporter. . . 10485,56 m2.

Total: 17410,96 m2.

2°)—*Macadamisage* :

Boulevard des 2 Républiques	5472,20 m2.
» de Montigny	4563,80 »
Avenue Edouard VII	23551,20 »
Rue Eugène Bard	800,30 »
Rue Palikao	397,30 »
Rue Takou	125,80 »
Rue Chusan	106,30 »
Rue Fokien	282,20 »
Rue Montauban	91,60 »
Rue des Pères	84,40 »
Rue du Consulat	166,60 »
Rue Baron Gros	60,60 »
Quai de France	2679,30 »
Avenue Joffre	1644,20 »
Rue Marco Polo	129,40 »
Rue Vouillemont	301,50 »
Rue Kraetzer	305,70 »
Rue Laguerre	146,20 »
Rue Petit	268,40 »
Rue de Ningpo	120,30 »
Route de Zikawei	5823,90 »
Rue du Capitaine Rabier	1879,20 »
Avenue Foch	4972,00 »
Avenue Dubail	3776,70 »
Route Lafayette	3726,00 »
Rue Amiral Bayle	5210,00 »
Route Père Robert	226,00 »
Route Stanislas Chevalier	215,00 »
Rue Bourgeat	300,00 »
Rue du Marché	2204,00 »
Route des Sœurs	886,00 »
Jardin Koukaza	35,50 »
Concasseur	2071,00 »
Route de Siéyès	1444,00 »
Avenue du Roi Albert	784,00 »
Route Amiral Courbet	418,00 »
Route Cohen	192,00 »
Route Dupleix	545,00 »
Route Dufour	568,00 »
Route Doumer	118,00 »
Route Delastre	513,00 »
Route Ferguson	279,00 »
Route Frelupt	1628,00 »
Route Ghisi	305,00 »
Avenue Haig	182,00 »
Route Magy	80,00 »
Route Pottier	921,00 »
Avenue Pétain	265,00 »
Route Pichon	419,00 »
Route Prosper Paris	188,00 »
Route Ratard	102,00 »
Route Tenant de la Tour	22,00 »
Route de Zikawei	324,00 »
Square Brunat	29,00 »
Route diverses	1663,00 »
	<u>84611,60 m2.</u>

3°)—*Pavage cubique* :

Boulevard des 2 Républiques)	196,00 m2.
Avenue Edouard VII	19,00 »
Boulevard de Montigny	11,90 »
Rue du Consulat	23,70 »
Quai de France	427,30 »
Rue Petit	46,90 »
Rue Touranne	60,20 »
	<u>Total : 785,00 m2.</u>

**Travaux d'entretien-Trottoirs:—**

1°)—*Cimentage* :

Boulevard des 2 Républiques	163,20 m2.
Avenue Edouard VII	69,60 »
Rue Kraetzer	526,30 »
Rue Touranne	276,40 »
Boulevard de Montigny	23,40 »
Rue du Consulat	554,20 »
Rue Petit	105,60 »
Concasseur	112,50 »
Route Père Robert	67,60 »
Route Stanislas Chevalier	19,80 »
Rue Massenet	42,00 »
Rue Ratard	65,00 »
Rues diverses	107,90 »
	<u>Total : 2133,50 m2.</u>

2°)—*Macadamisage* :

Rue Ou Song Kiang	1052,50 m2.
Rue Vouillemont	287,50 »
Avenue Edouard VII	400,00 »
Route Vallon	198,80 »
Rue Capitaine Rabier	638,80 »
Rue Eugène Bard	632,00 »
Avenue Joffre	112,00 »
Rue diverses	113,80 »
	<u>Total : 3435,40 m2.</u>

3°)—*Pavage* :

Rue diverses	178,00 m2.
	<u>178,00 m2.</u>

4°)—*Goudronnage* :

Rue Eugène Bard	1155,00 m2.
Rue Baron Gros	380,00 »
Avenue Edouard VII	980,00 »
Route Vallon	552,00 »
Avenue du Roi Albert	4254,00 »
Route de Boissezon	228,00 »
Route Dufour	351,00 »
Avenue Joffre	2564,00 »
Route Ratard	99,00 »
Route diverses	483,90 »
	<u>Total : 11046,90 m2.</u>

**Goudronnage :—1°)—Coaltar :**

Voies de tramways	29269,00 m2.
Avenue Edouard VII	11539,10 »
Quai de France	1185,00 »
Ponton de l'Est	574,00 »
Rue Eugène Bard	2796,00 »
Rue Kraetzer	200,00 »
Marché Meugniot	545,00 »
Rue Massenet	4033,05 »
Rue Ratard	4335,80 »
Rue du Marché	1074,00 »
Rue Cardinal Mercier	6489,80 »
Rue Amiral Bayle	8552,70 »
Avenue Joffre	12637,50 »
Ecole Annamite	395,00 »
Route de Zikawei	21802,10 »
Rue Auguste Boppe	322,00 »
Rue Chapsal	1296,00 »
Route Frelupt	11496,00 »
Route Stanislas Chevalier	726,00 »
Route Lafayette	6982,50 »
Avenue Dubail	4455,20 »
Rue Bourgeat	5245,80 »
Avenue Foch	8391,00 »
Route Conty	8144,00 »
Rue Lieutenant Pétiot	754,00 »
Route des Sœurs	434,00 »
Rue Marcel Tillot	364,00 »
Rue du Père Froc	888,00 »
Route Père Robert	2884,00 »
Route de Sièyès	9223,00 »
Avenue du Roi Albert	8245,00 »
Route Dufour	474,00 »
Route Dupleix	450,00 »
Route Doumer	390,00 »
Route Ferguson	1843,00 »
Route Francis Garnier	1282,00 »
Route de Grouchy	1165,00 »
Route Ghisi	2191,00 »
Avenue Haig	1815,00 »
Route Kaufmann	932,00 »
Route Pottier	2567,00 »
Route Prosper Paris	806,00 »
Avenue Pétain	4592,00 »
Route T. de la Tour	4754,00 »
Rue diverses	15370,00 »

Total : 214.109,55 m2.

**2° Asphaltum :—**

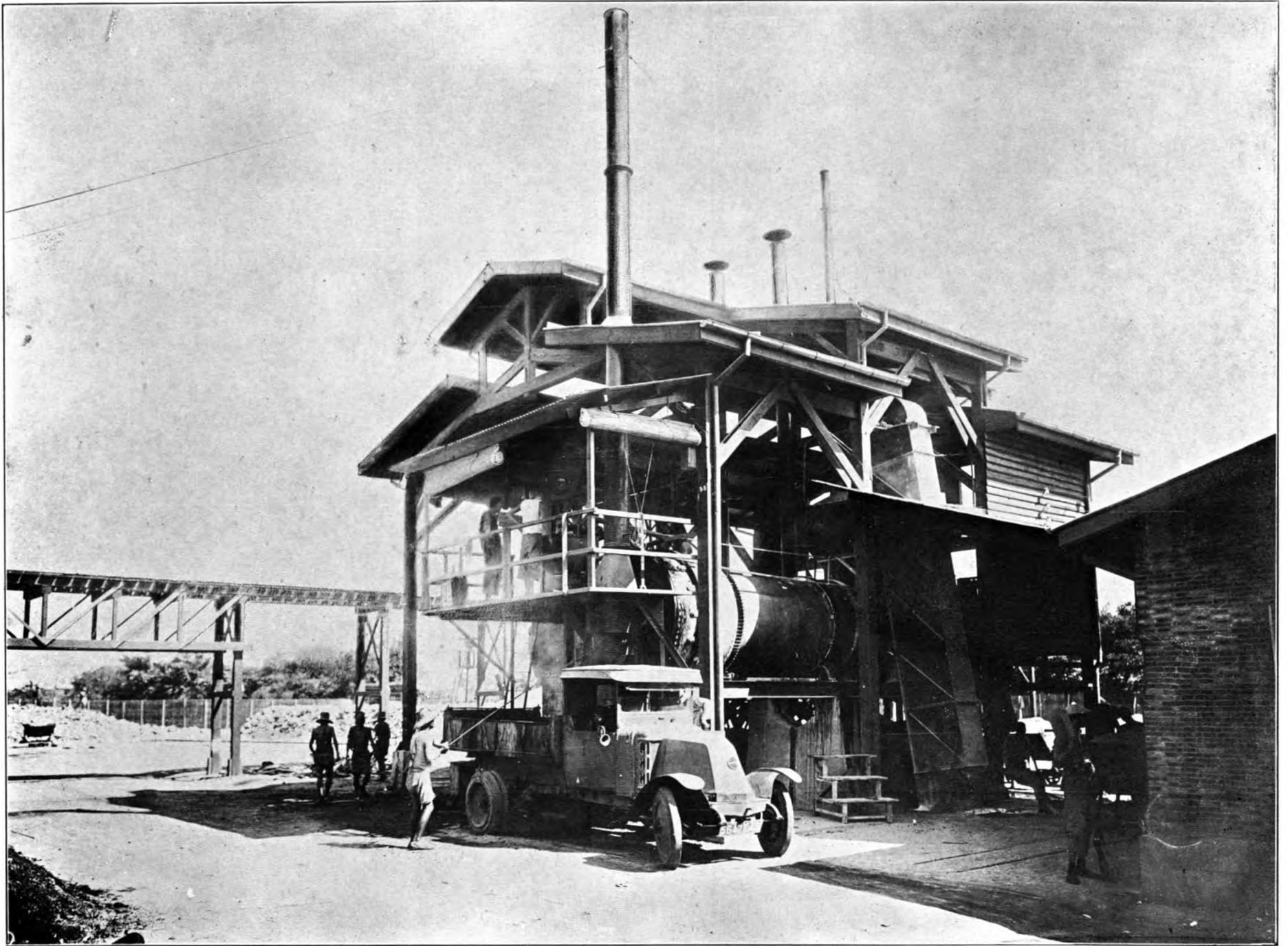
Voies de tramways	45984,00 m2.
Avenue Joffre	30531,00 »
Avenue Edouard VII	21746,80 »
Boulevard Montigny	14330,00 »
Rue Eugène Bard	7175,00 »
Rue Porte du Nord	1218,00 »
Rue du Weikwei	577,00 »

à Reporter. . . 121.561,80 m2.

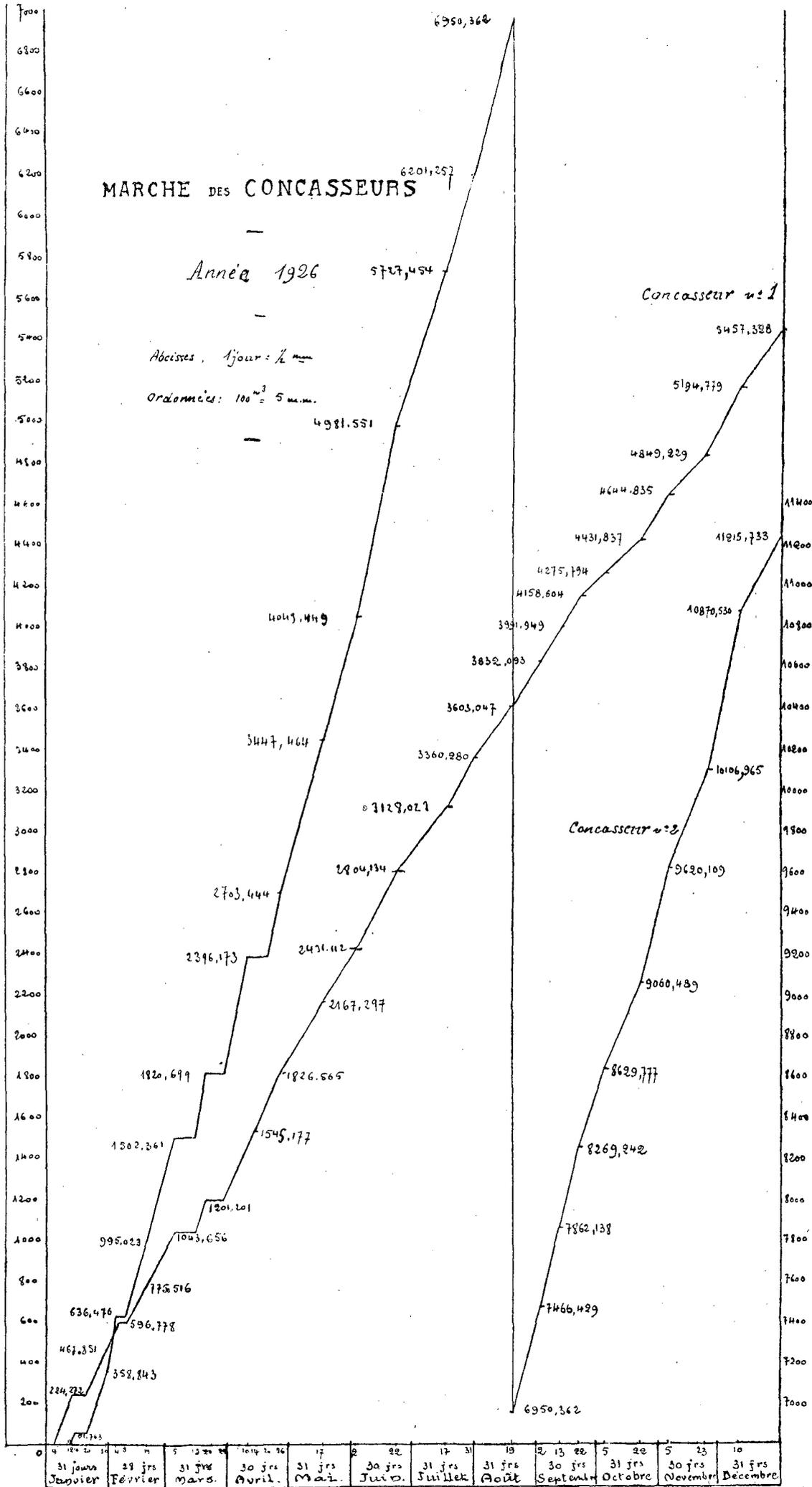
Report. . . 121.561,80 m2.

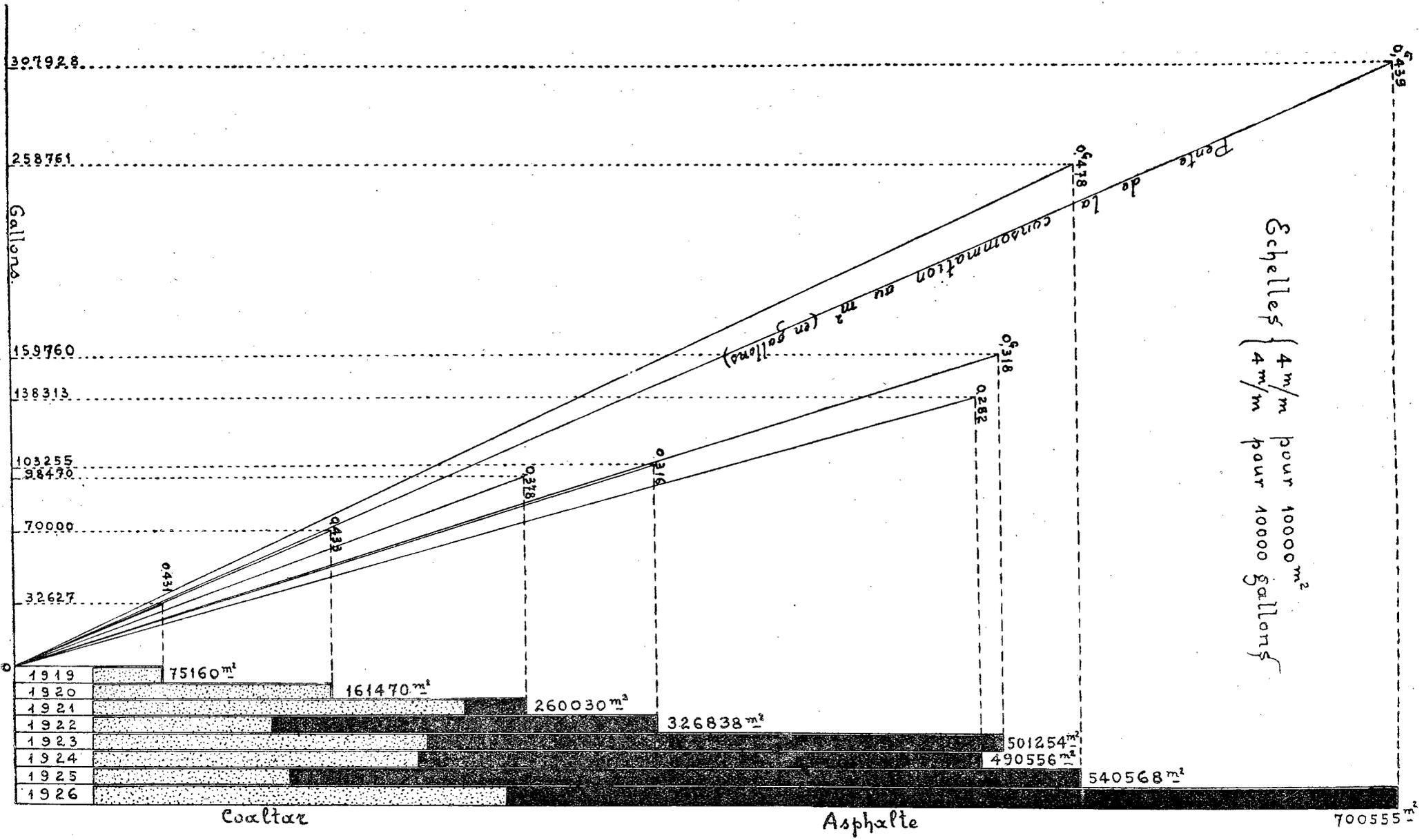
Rue Petit	1415,00 »
Rue Tourance	1585,00 »
Rue Baron Gros	3480,00 »
Rue Protet	225,00 »
Rue Palikao	1658,00 »
Avenue Dubail	10720,00 »
Avenue Foch	43856,90 »
Avenue V. Emmanuel III	1273,40 »
Maison d'Arrêt	2482,60 »
Route Lafayette	29498,60 »
Rue Massenet	4060,00 »
Route des Sœurs	6499,40 »
Route Conty	7920,80 »
Route Père Robert	12074,20 »
Route de Sièyès	10852,00 »
Rue Molière	1675,00 »
Rue Marcel Tillot	3389,40 »
Rue Wantz	2902,80 »
Rue Ratard	8496,40 »
Route Dolfus	1084,80 »
Route de Zikawei	1169,50 »
Rue Bourgeat	7159,00 »
Rue Amiral Bayle	12508,00 »
Route Stanislas Chevalier	4470,00 »
Rue Chapsal	9893,10 »
Rue Brenier de Montmorand	8211,50 »
Rue du Marché	780,00 »
Route Frelupt	12155,00 »
Rue du Père Froc	6592,80 »
Rue Cardinal Mercier	7764,00 »
Rue Auguste Boppe	4480,00 »
Rue Porte de l'Ouest	4111,80 »
Avenue du Roi Albert	15092,00 »
Route de Boissezon	5288,00 »
Route Cohen	2532,00 »
Rue Amiral Courbet	617,00 »
Route Dufour	4713,00 »
Route Dupleix	340,00 »
Route Delastre	5336,00 »
Route Ferguson	8027,00 »
Route Francis Garnier	1856,00 »
Route Grouchy	2065,00 »
Avenue Haig	4096,00 »
Route Kahn	563,00 »
Route Magy	638,00 »
Route Pottier	5532,00 »
Route Pichon	510,00 »
Avenue Pétain	16276,00 »
Route Rémi	369,00 »
Route Henri Rivière	1059,00 »
Route Say-Zoong	585,00 »
Route Tenant de la Tour	5018,00 »
Route Vallon	268,00 »
Route Winling	1205,00 »
Routes diverses	29891,00 »

Total : 467.881,80 m2.



BÉTONNIÈRE D'ASPHALTE





**Travaux remboursables exécutés pour le compte des Compagnies concessionnaires pendant l'année 1926.**

	Macadam	Macadam coaltaré	Pavage	Trottoirs cimentés	Trottoirs dallés	Terre	Dalles	Bor-dures
Eau	621,07 <sup>m2</sup> .	1497,65 <sup>m2</sup> .	459,94 <sup>m2</sup> .	65,12 <sup>m2</sup> .	13,26 <sup>m2</sup> .	671,39 <sup>m2</sup> .	21,50 <sup>m2</sup> .	1,80 <sup>m2</sup> .
Electricité		483,30 »		8,20 »		229,00 »		
Gaz	81,75 »	4984,18 »	147,16 »	13,60 »		589,70 »	2,60 »	
Waterworks		13,16 »						
Téléphone		539,15 »	6,00 »	21,18 »		22,15 »		
<b>Totaux :</b>	<b>702,82<sup>m2</sup>.</b>	<b>7517,44<sup>m2</sup>.</b>	<b>613,10<sup>m2</sup>.</b>	<b>108,10<sup>m2</sup>.</b>	<b>13,26<sup>m2</sup>.</b>	<b>1512,24<sup>m2</sup>.</b>	<b>24,10<sup>m2</sup>.</b>	<b>1,80<sup>m2</sup>.</b>

**ATELIERS**

Travaux exécutés aux Ateliers pendant l'année 1926 :

*Montage.*—de la bétonnière d'asphalte,

*Construction et montage.*—des fermes du garage municipal,

*Installation.*—du magasin du Contrôle,

*Confectionné :*—112 arrosoirs, 7 armoires en bois, 2 armoires en fer, 3 bureaux, 30 brancards de brouettes, 15 brouettes en bois, 41 chevalets, 2 charrettes, 3 caisses de camion, 2 camions à cheval, 1 charette à chien, 140 chevaux de frise, 4 caisses à gasoline en cuivre, 10 essieux de tombereaux, 2 établis, 5 fortins montés sur roues, 24 gabarits de rues, 41 jantes, 12 masses, 80 manches de dames, 120 marteaux de paveur, 70 massettes, 60 manches de pelles, 20 nivelettes, 11000 piquets divers, 1 portail de rue, 8 poteaux pour cibles, 5 planches à ciment, 1 porte pour garage, 26 plateaux pour moules de dalles, 111 seaux en tôle galvanisée, 2468 pieds de règles diverses, 671 rayons de roues, 57 roues de tombereaux, 11 tréteaux de barrage, 6 tombereaux, 10 tabourets, etc...

*Réparé :*—2 arroseuses à cheval, 70 brouettes en fer, 65 brouettes en bois, 4 cylindres à vapeur, 2 charrettes à chiens, 3 caisses à boue, 30 chaudières à coaltar, 3 camions à cheval, 1 drague, 2 échelles du Contrôle, 2 guérites, 20 jeux de nivelettes, 50 jalons, 230 lanternes. 1 moto pompe, 1100 pioches rechargées, 12000 pioches appointées, 20 plaques pour barrage, 40 rateaux en caoutchouc, 70 seaux galvanisés, 20 signaux de trafic, 40 tonneaux à coaltar, 40 wagonnets, etc...

*Entretien ordinaire du matériel roulant.*—Camions automobiles, voitures de service, auto-arroseuses, auto arroseuses-balayeuses, auto-mitrailleuses, cylindres à vapeur, cylindres automobiles.

*Entretien des installations suivantes.*—Concasseurs, bétonnière d'asphalte, abattoirs, buanderie.

*Fonderie.*—Coulé 3389 pièces de fonte pesant ensemble 262.723 livres

» 307 » bronze » » 2.105 »

**Chantier à ciment.**—Confection de 86 tuyaux de 4'6"

2868 » 0.50

2974 » 0.30

2265 » 0.20

2944 » 0.15

119 dalles de cimetièrè

12941 dalles de trottoir 0.60 × 0.60

3053 » » 0.60 × 0.30

261 pieux carrés

380 bornes C. M. F.

73 » de lots cadastraux

14 dalles pour fosses septiques

*Découpage.*—de 2865 livres de bambou en brin.

*Confections de.*—11169 paires de sandales, 133 balais brosse, 300 étiquettes en bambou.

## ARCHITECTURE

---

**Travaux neufs confiés aux entreprises.**—*Poste d'Incendie Chateau d'Eau.*—La construction de ce bâtiment a été commencée le 1<sup>er</sup> Novembre 1925. En fin d'année 1925, les fouilles et une partie du battage des pieux étaient exécutés. En fin d'année 1926, tout le gros œuvre est terminé et les installations diverses sont en cours d'exécution.

*Poudrière.*—La confection a été commencée en 1925, et terminée en 1926. La réception provisoire a eu lieu le 4 Février 1926.

*Comp Militaire.*—Tous les travaux terminés en 1926. La réception provisoire a eu lieu le 4 Février 1926.

*Dépôt du 3<sup>me</sup> Arrondissement Route de Siéyès.*—Le dépôt comprend :

1<sup>o</sup>)—une maison d'habitation avec dépendances.

2<sup>o</sup>)—un bureau et un hangar pour matériel.

*Foyer du Marin et du Soldat.*—Modification d'une partie du Cercle de la Police pour aménagement du Foyer du Marin et du Soldat. Travaux en cours d'exécution.

*Bâtiment municipal Route Winling.*—Construction d'un petit bâtiment sur un terrain municipal à l'intérieur de la Route Winling au nord du Parc Edan. En fin d'année les travaux étaient terminés. Réception à effectuer.

*Sémaphore.*—Construction d'un bâtiment pour installation des bureaux. En fin d'année, la maçonnerie atteignait le niveau des bureaux du rez de-chaussée.

*Poste Pottier.*—Mise en exécution d'un projet d'agrandissement du Poste Pottier consistant :

1<sup>o</sup>)—construction d'un grand bâtiment à 4 étages pour logement d'agents européens.

2<sup>o</sup>)—construction d'une aile devant le bâtiment des bureaux et surélévation de l'ancienne partie de ce bâtiment d'un étage.

Les 3 maisons type "Surveillants" ont été démolies. Les transformations du bâtiment du Poste sont en cours d'exécution.

*Maisons de Surveillants Routes Frelupt et Stanislas Chevalier.*—En récupérant une grosse partie des matériaux provenant de la démolition des maisons Poste Pottier, on a pu construire 2 maisons de Surveillants Route Frelupt et 1 maison Route Stanislas Chevalier. Travaux en cours.

*Bâtiment F. Route Frelupt.*—Construction du Bâtiment F. en cours d'exécution. En fin d'année, maçonnerie au niveau de la toiture.

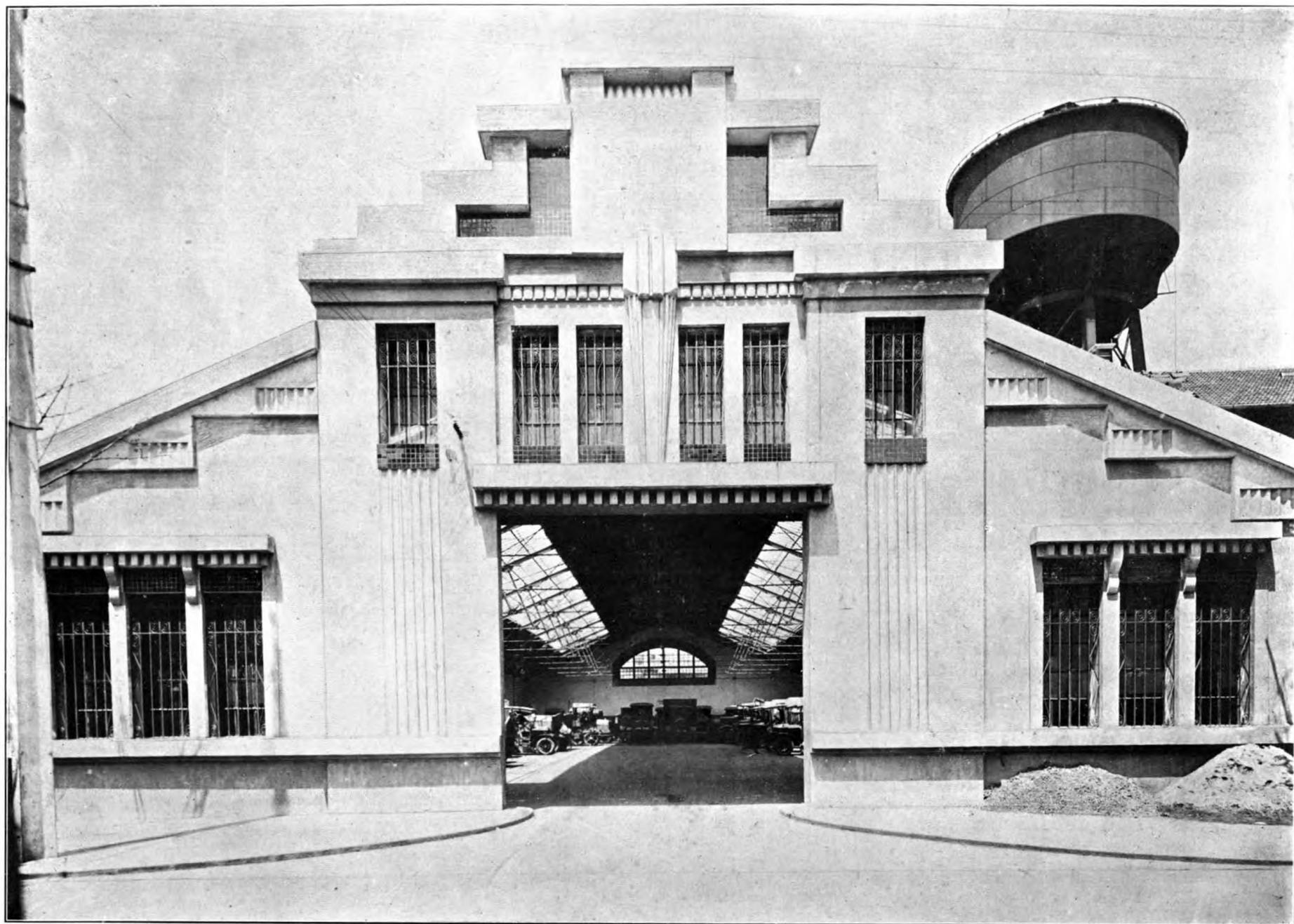
*Hangar en béton armé.*—Construction d'un hangar en béton armé dans l'enceinte des Abattoirs pour extension de la salle de visite des porcs et abri en saison d'été. Travaux terminés.

*Clôture du Parc de Koukaza.*—Construction d'une clôture en béton armé avec un portail d'entrée en pergola pour le Parc de Koukaza, côté de la Route Lafayette. Travaux terminés.

Tous ces travaux ont eu leurs projets rédigés par le Service de l'Architecture en collaboration avec le Bureau d'Etudes, et leur exécution assurée sous sa surveillance.

**Travaux neufs en régie.**—*Ecole Municipale.*—Agrandissement et transformation de l'ancien bâtiment du Cercle Sportif Français pour être aménagé en Ecole. Travaux commencés fin Juillet, gros œuvre terminé en fin d'année.

*Garage municipal.*—Construction d'un garage de 57m. × 23m. et d'une annexe de 29m. × 7m. Route Stanislas Chevalier. En fin d'année, les travaux étaient achevés et le garage mis en service.



GARAGE MUNICIPAL—*Façade*

*Atelier des Pompiers.*—Construction d'un Atelier de réparations d'autos pour le service d'Incendie, Poste Joffre, Bâtiment avec charpente métallique. Les travaux sont complètement terminés, le bâtiment mis en service depuis le mois de Juillet, la charpente métallique et portes exécutées par les Ateliers du Torrent.

*Hangar pour béton d'asphalte.*—Construction d'un hangar pour abriter l'installation du béton d'asphalte, de bureau et magasin pour le matériel, dans les terrains du Concasseur.

*Dépôts de Service.*—Reconstruction des dépôts du 2<sup>e</sup> Arrondissement, démolis pour la construction du Garage Municipal, sur une partie du terrain des Ecuries municipales.

*Travaux d'amélioration et de gros entretien.*—Sans compter les travaux un peu moins importants, travaux que nous classons comme travaux d'amélioration ou gros entretien, qui se chiffrent à la somme de plus de Tls. 26.000,00, savoir :

*Camp Militaire.*—Aménagement du Camp Militaire, comprenant la construction d'un petit bâtiment pour cuisine, d'un lavoir etc... etc...

*Urinoirs.*—Construction de 2 urinoirs publics.

*Compagnie des Volontaires Chinois.*—Construction d'un petit bâtiment au Poste Joffre pour la Compagnie des Volontaires Chinois.

*Square Paul Brunat.*—Construction d'un pavillon etc... etc...

Le Service d'Architecture a de plus entrepris la construction de 32 portes de défense sur divers points de la Concession, avec portail en fer et piliers en béton.

Pour le 14 Juillet, il s'est occupé de la confection de divers matériel de décoration.

**Entretien courant des bâtiments municipaux.**—Les demandes de travaux d'entretien, faites par les différents Services Municipaux, ont été satisfaites: peinture de différents bâtiments, revision de toitures, etc... etc... Le total des dépenses en entretien courant pendant l'année 1926 monte à la somme de Tls : 18 000, sans tenir compte de l'entretien des appareils de chauffage, des abris et stores.

**Constructions particulières.**—Il a été délivré pendant l'année 1926 :

63 permis pour construire	198 maisons européennes
144 » » »	2433 » chinoises
160 » » »	201 constructions diverses
1394 » »	réparations diverses et peintures.

## C O N T R O L E

---

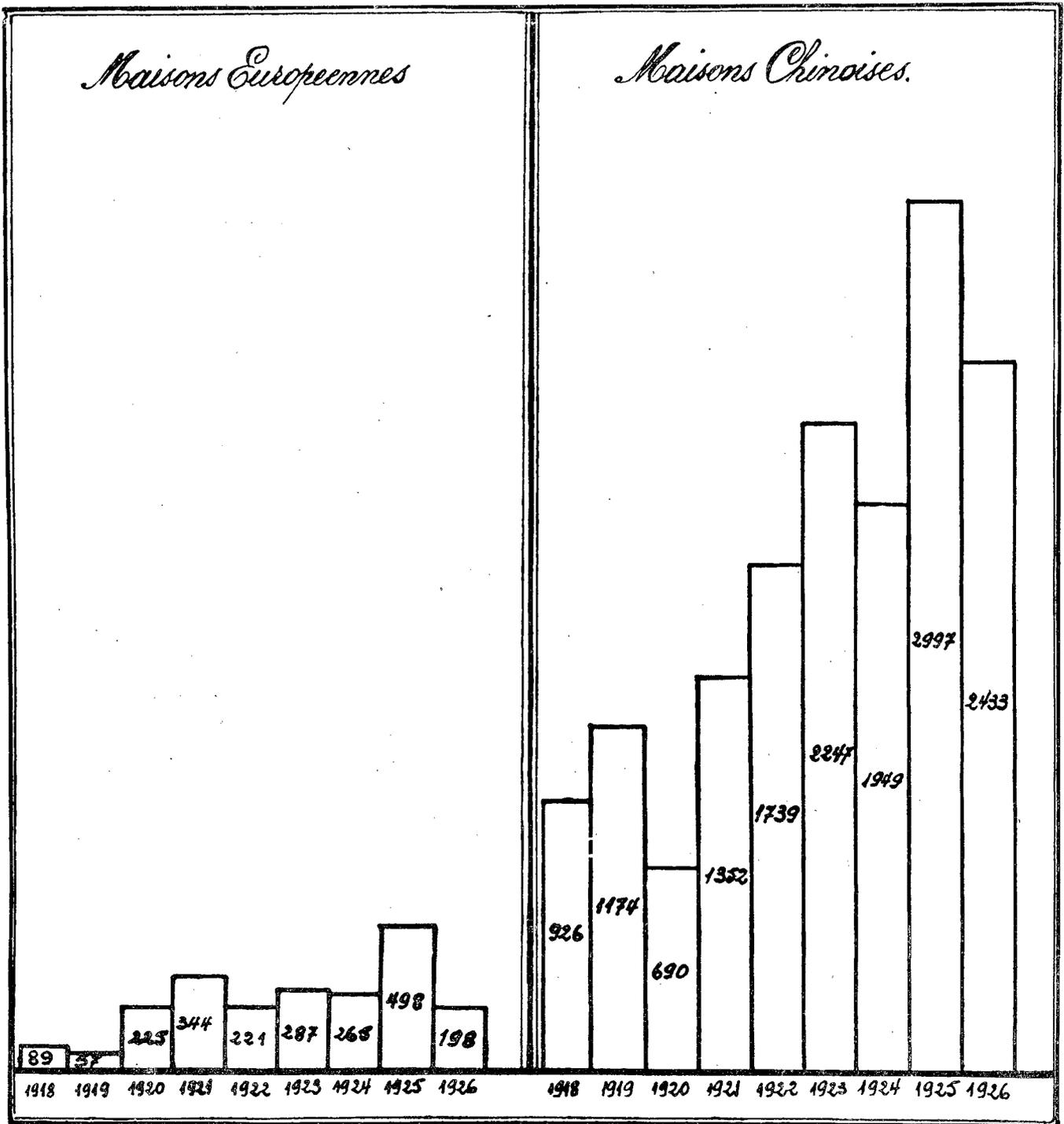
**Electricité.**—*Station Centrale.*—La puissance maxima, moyenne des maxima journaliers de la Centrale Electrique a été de :

Janvier :	4806 KW.	Février :	4819 KW.	Mars :	4904 KW.
Avril :	4913 »	Mai :	4985 »	Juin :	4983 »
Juillet :	5028 »	Août :	4955 »	Septembre :	5154 »
Octobre :	5240 »	Novembre :	5530 »	Décembre :	5820 »

soit une augmentation d'environ 23 % sur l'année 1925.

**Eclairage public.**—Le nombre de lampes installées pour l'éclairage public de la Concession (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> allumages) était au 31 Décembre 1926 de :

5 lampes de 500 Watts		75 lampes de 300 Watts	
157 »	200 »	148 »	150 »
530 »	100 »	470 »	75 »
525 »	50 »	144 »	25 bougies pour signaux trafic.



Échelle de 0m.01 pour 200 maisons

La consommation mensuelle a été de :

Janvier :	64208 KWH.	Février :	60362 KWH.	Mars :	62747 KWH.
Avril :	63005 »	Mai :	61387 »	Juin :	57465 »
Juillet :	61611 »	Août :	63123 »	Septembre :	66527 »
Octobre :	72995 »	Novembre :	74172 »	Décembre :	81406 »

soit une augmentation de 25 % sur l'année 1925. Cette augmentation est due à l'augmentation des installations, principalement dans les voies suivantes:—Amiral Courbet, Bourgeat, Brenier de Montmorand,



GARAGE MUNICIPAL—*Intérieur*

Cardinal Mercier, Cimetièrre, Consulat, Delastre, Dubail, Dufour, Edouard VII, Joffre, Kaufmann, Lemaire, Lieutenant Pétiot, Magniny, Mayen, Père Robert, des Pères, Pottier, Prosper Paris, Quai de France, Roi Albert, Saïgon, des Sœurs, de Siéyès, Stanislas Chevalier, Vincent Mathieu, Vouillemont, Wantz.

**Bâtiments municipaux.**—La consommation d'électricité a été de :

Janvier :	23566 KWH.	Février :	23463 KWH.	Mars :	26095 KWH.
Avril :	17058 »	Mai :	17267 »	Juin :	18127 »
Juillet :	20458 »	Août :	18318 »	Septembre :	19121 »
Octobre :	20417 »	Novembre :	22339 »	Décembre :	30039 »

soit une augmentation de 17 % par rapport 1925.

*Etalonnage des compteurs d'électricité.*—Au cours de l'année, 10 compteurs ont été vérifiés par le Service.

*Installations.*—Différentes installations ont été effectuées, dont les principales sont : Maisons de la Police 29, 37, 38 Route Stanislas Chevalier; 23, 25, 27, 76 Route Dollfus; 484 Rue Auguste Boppe; 113 Route Père Robert, Cour Mixte, Maison d'Arrêt, nouveaux Postes de Police Pont Sainte Cathérine, Boulevard des Deux Républiques et Zikawei, Hangar des Abattoirs Municipaux, Ecole Municipale Française, Garage des Autos Mitrailleuses, Bétonnière d'Asphalte, nouveaux Dépôts 2<sup>m</sup>e et 3<sup>m</sup>e Arrondissements, Stand de Révolver Route Frelupt, etc... etc...

**Eaux.**—*Usine de Tonkadou.*—En Décembre 1926 ont été commencés les travaux de construction d'un deuxième bassin de réserve de 4500 mètres cubes à l'Usine de Tonkadou.

*Réseau de distribution.*—Le réseau de distribution s'est développé par l'adjonction des canalisations suivantes :

Conduite de 100 m/m	Route Winling au Sud de la Route Magniny	210m.
» 150 »	Rue du Marché du No. 459 à la Route Conty	144 »
» » »	Rue Brenier de Montmorand Nos. 218 à 300	56 »
» » »	Route Cohen entre Frelupt et No. 353	120 »
» » »	Rue Brenier de Montmorand entre Lafayette et Observatoire	110 »
» » »	Route Conty à l'Est de la Rue Brenier de Montmorand	65 »
» » »	Route Frelupt à l'Est de la Route Ghisi	190 »
» » »	Route Tenant de la Tour entre Route de Siéyès et Lafayette	
» » »	Route de Zikawei entre Nos. 179 et 233	112 »
» » »	Route Winling au Sud de la Route Magniny	124 »
» » »	Route Brenier de Montmorand entre Nos. 300 et 382	136 »
» 200 »	Route B. de Montmorand entre Rues Aug. Boppe et Marcel Tillot	85 »
» » »	Avenue Pétain entre Routes Winling et Prosper Paris	248 »

*Bouches d'Incendie.*—Au cours de l'année, à la demande du Service d'Incendie, il a été posé 19 bouches d'incendie de 100 m/m.

*Etalonnage des compteurs d'eau.*—Le Service du Contrôle a vérifié 13 compteurs d'eau au cours de l'année 1926.

**Téléphones.**—Pose de câbles souterrains Avenue Edouard VII entre la Rue Vincent Mathieu et la Rue de la Porte du Nord (208 mètres).

**Gaz.**—Pose de conduites de gaz de 6" :

Rue Chapsal entre la Rue de l'Observatoire et Route Lafayette	185 m2.
Rue Delastre entre Routes de Siéyès et Pichon	355 »
Rue Ratard à l'Est de la Route des Sœurs	242 »

## C A D A S T R E

**Route nouvelles.**—Les états d'expropriation de toutes les routes nouvelles ont été achevés. Le travail effectué pour ce nouveau réseau routier comprend pour l'année 1926 :

l'étude du tracé de la Route G. de la Rue Chapsal à la Route Capitaine Rabier,

le tracé et l'implantation de la Route Victor Emmanuel III,  
l'étude du tracé de la Rue Massenet prolongée,  
le tracé et l'implantation de la Route Cassini,  
l'étude du tracé des routes Edan, Pershing, Père Huc, Maresca, Prentice, Lin-Koué, Rémi et Route W.  
Toutes ces routes nouvelles ont été bornées.

**Chemins municipaux.**—La largeur de ces chemins a été portée uniformément à 4m. 16 chemins municipaux ont été étudiés et implantés dans l'étendue de la Concession :

- N<sup>o</sup>. 5 de Route Say-Zoong à Route Magy
- » 6 de Rue Ratard à Route Cardinal Mercier
- » 7 de Route de Siéyès à Route Lafayette
- » 8 de Route de Siéyès à Route Kahn
- » 9 de Route Dufour au Nord Route de Zikawei
- » 10 de l'Université Aurore à Rue Chapsal
- » 11 de Route Conty à Université Aurore
- » 12 de l'Avenue Dubail à Route Voyron
- » 13 de Route Lafayette à Route Vallon
- » 14 de Route Lafayette à l'Ouest du N<sup>o</sup>. 13 (Route Vallon)
- » 15 relie le N<sup>o</sup> 13 au N<sup>o</sup> 14
- » 16 de l'Avenue Haig au B. C. 11490
- » 18 de Rue Brenier de Montmorand à l'Intérieur
- » 19 du Chemin N<sup>o</sup> 12 à Route Dollfus
- » 20 de Route du Père Huc à Route Magy
- » 21 de Route Cassini à Route de Zikawei.

L'établissement de ces chemins municipaux a été de façon générale acceptée avec satisfaction par les résidents des divers villages chinois desservis par les dits chemins.

**Nivellement.**—Le nivellement général de la Concession est terminé. Un plan côté de la Concession a été établi, toutes les côtes ayant été rapportées par rapport au zéro du marégraphe de Woosung (Whangpoo Conservancy Board). L'établissement de ce plan côté, qui nous a demandé de longs mois de travail minutieux, comble ainsi une lacune dont tous nos services avaient à souffrir.

**Sections.**—Le lever à grande échelle (5cm. par m.) des sections se poursuit :  
sections 20, 24 et 25 (levers généraux et levers de détails).  
sections 17 et 18 (levers partiels)

<b>Plans officiels.</b> —Mesurage officiels		plans officiels	Certificats de Bornage
F. C.	253	304	80
B. C.	80	114	93
U. S. C.	52	56	52
Bg. C.	8	10	6
I. C.	3	6	
J. U.		1	
Sp. C.	1	1	
H. C.			1
	397	492	232

Lots cadastraux levés : 209

**Permis de construire.**—Il a été demandé 305 permis de construire pour lesquels le Service du cadastre a procédé à la vérification d'alignement.

L'Ingénieur en Chef,  
Signé : H. de BOISSEZON.